



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

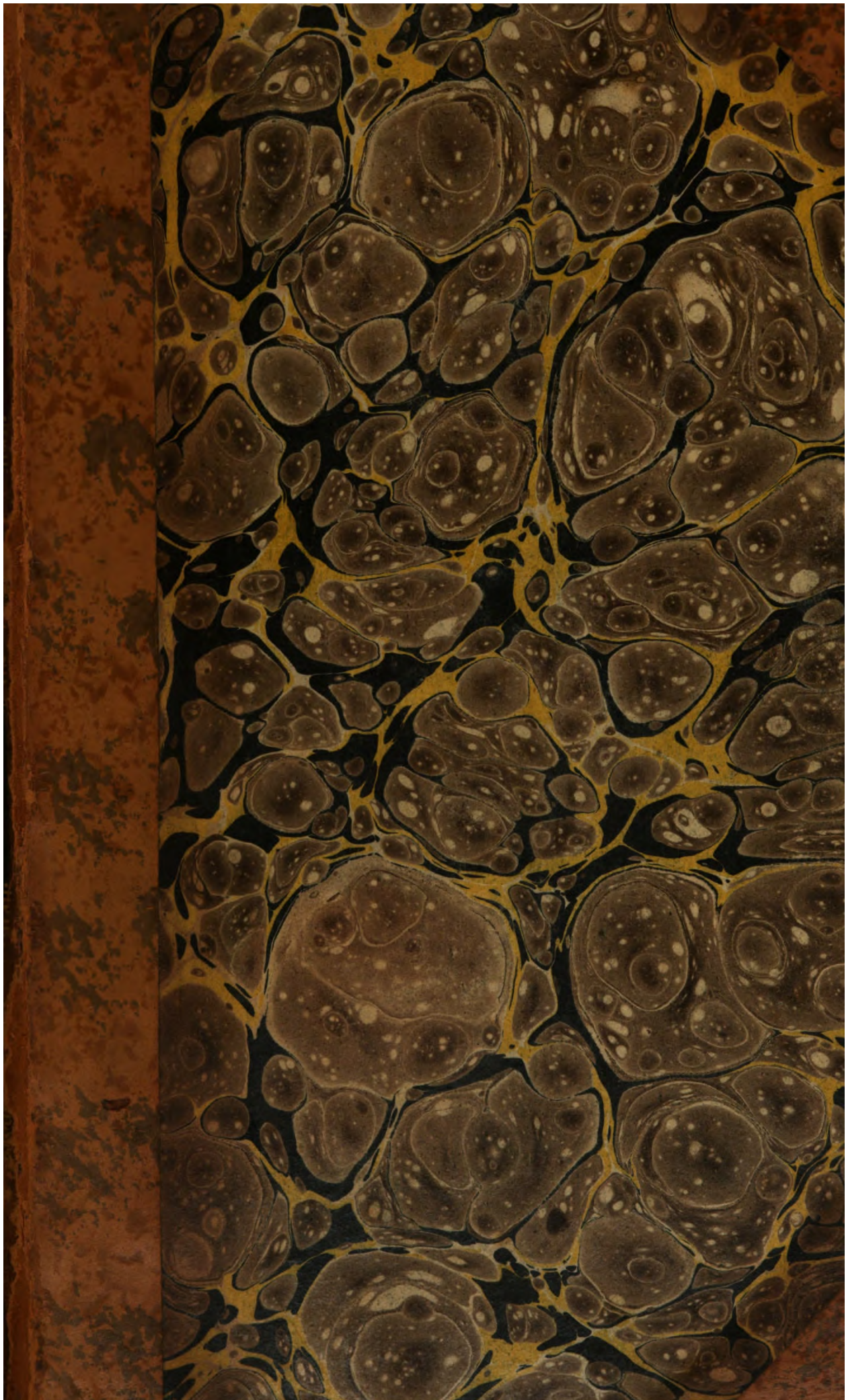
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

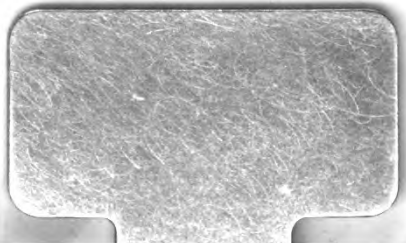


This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

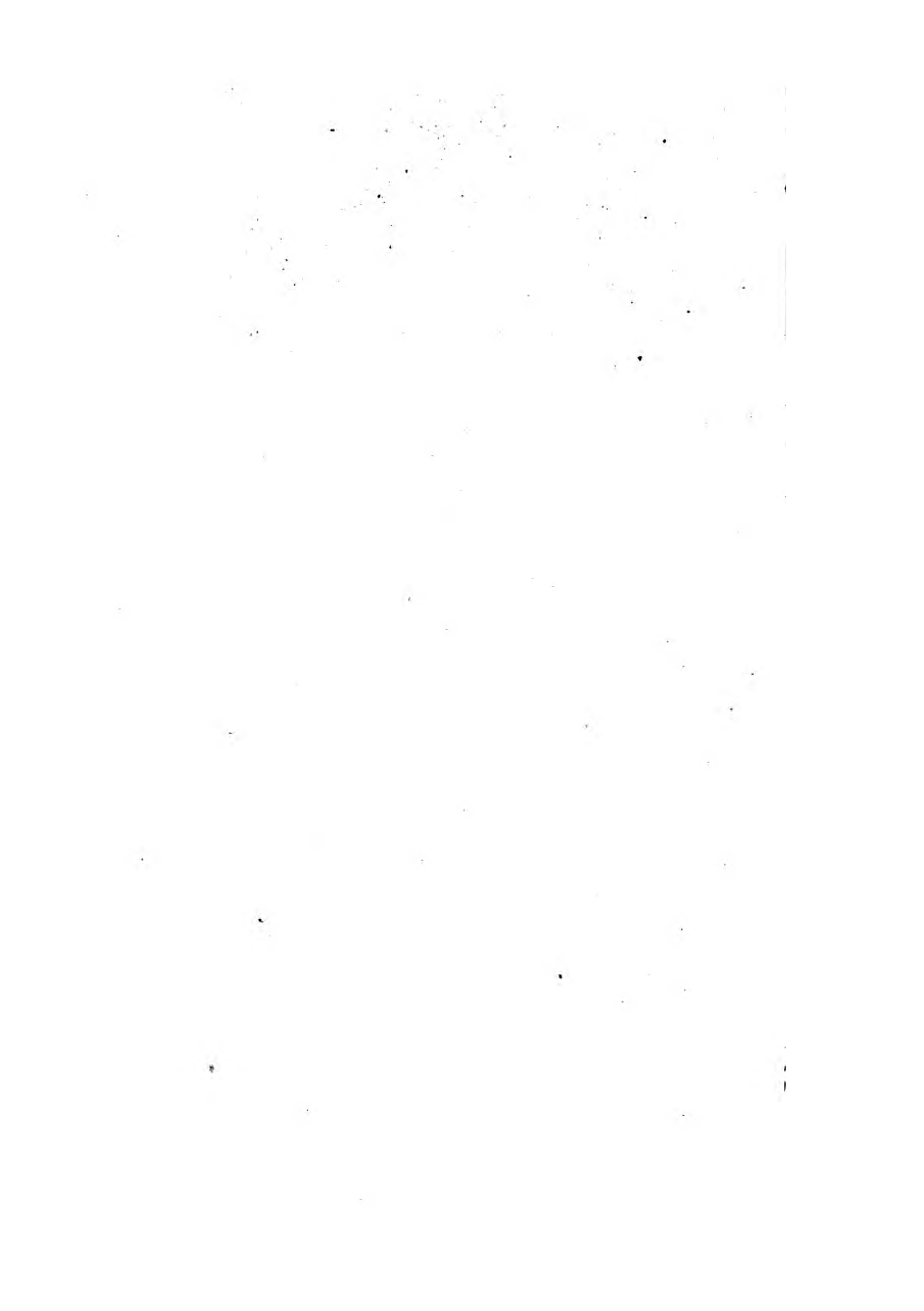


1229

Per. 3977 e. $\frac{179}{\text{VII. 18}}$







BULLETIN
DES SCIENCES HISTORIQUES,
ANTIQUITÉS, PHILOGIE.

TOME XVIII.

LISTE
DE MM. LES COLLABORATEURS
DE LA VII^e SECTION
DU BULLETIN UNIVERSEL DES SCIENCES
ET DE L'INDUSTRIE (1).

Rédacteurs principaux : MM. CHAMPOLLION-FIGEAC et CHAMPOLLION JEUNE.

PHILOLOGIE comparative (*Vergleichende Sprachkunde*, ou *Linguistik* des Allemands), et **ETHNOLOGIE** (*Völkerkunde* des Allemands). — *Collab.* : MM. Agoub, Bianchi, Carmoly, de Chézy, Choppin d'Arnouville, Coquebert de Montbret, Depping, Dugas-Montbel, Gail, Garcin de Tassy, de Golbéry, Grangeret de Lagrange, Hase, Edme Héreau, Amédée Jaubert, Langlois, Letronne, Al. Pillon, Reinaud, Abel Rémusat, de Roguier, Rosellini, Baron Silvestre de Sacy, Stahl.

MYTHOLOGIE. — *Collab.* : MM. Choppin d'Arnouville, Depping, Dugas-Montbel, de Golbéry, Le Noble, Métral.

ARCHÉOLOGIE, NUMISMATIQUE. — *Collab.* : MM. Bottin, Coquebert de Montbret, Dubois, Dumersan, de Golbéry, Le Noble, Letronne, Mionnet, Reinaud, Abel Rémusat, Rosellini, Baron Silvestre de Sacy.

HISTOIRE. — *Collab.* : MM. Michel Berr, Bottin, Choppin d'Arnouville, Coquebert de Montbret, Depping, Dugas-Montbel, Garcin de Tassy, Gence, de Golbéry, Hase, Edme Héreau, A. Jaubert, Langlois, Letronne, Métral, Albert Montémont, A. Pellat, Al. Pillon, Reinaud, Abel Rémusat, Baron Silvestre de Sacy, Stahl.

(1) Ce Recueil, composé de huit sections, auxquelles on peut s'abonner séparément, fait suite au *Bulletin général et universel des annonces et des nouvelles scientifiques*, qui forme la première année de ce journal. Le prix de cette première année (1823) est de 40 fr. pour 4 vol. in-8°, ou 12 cahiers, composés de 10 feuilles d'impression chacun.

IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,

RUE JACOB, N^o 24.

BULLETIN
DES SCIENCES HISTORIQUES,
ANTIQUITÉS, PHILOGIE,
RÉDIGÉ PAR MM. CHAMPOLLION.

VII^e SECTION DU BULLETIN UNIVERSEL,
PUBLIÉ

Sous les auspices de Sa Majesté,
PAR LA SOCIÉTÉ

POUR LA
PROPAGATION DES CONNAISSANCES
SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELLES,
ET SOUS LA DIRECTION
DE M. LE BARON DE FÉRUSSAC.

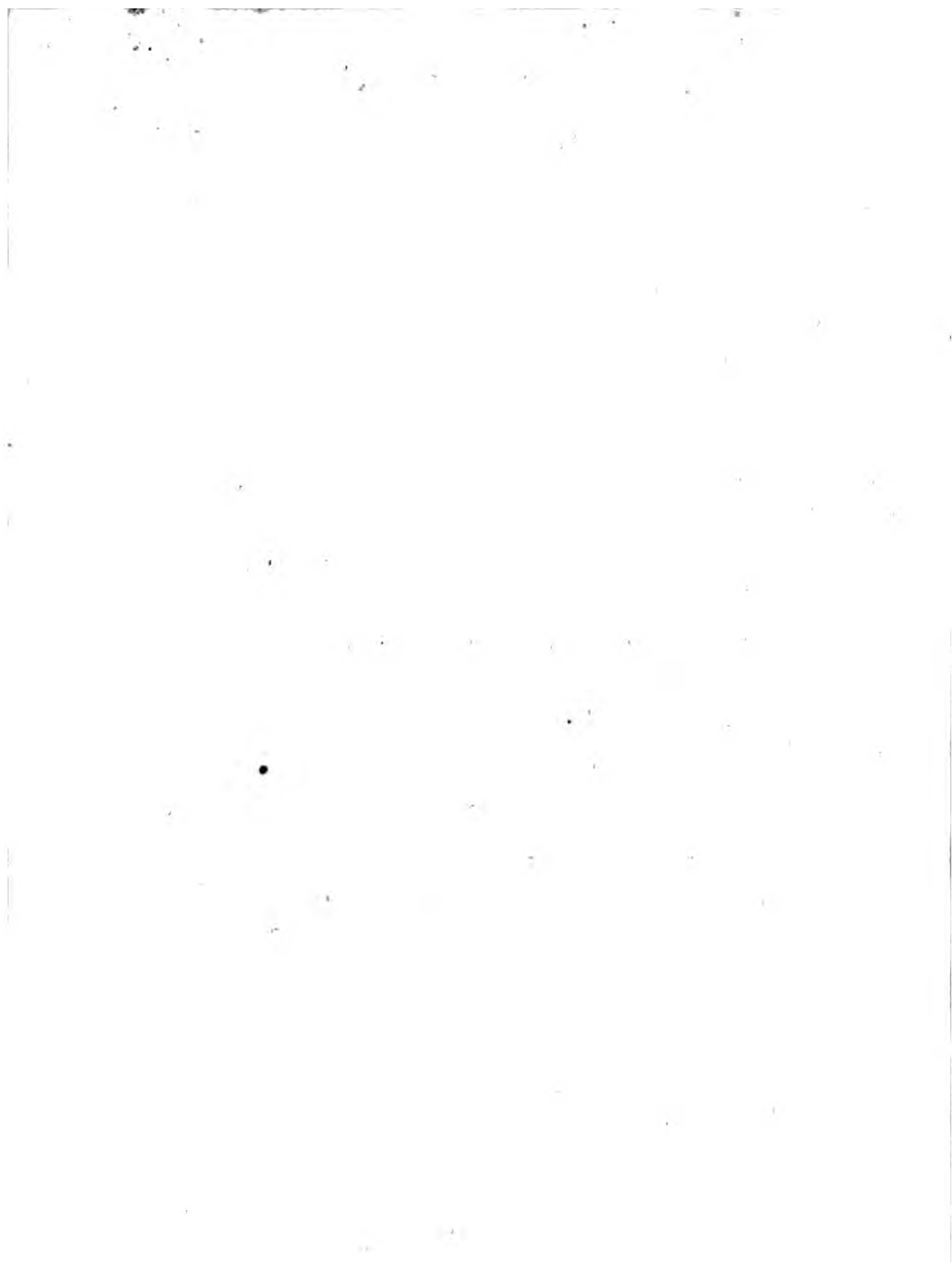
TOME DIX-HUITIÈME.



A PARIS,

AU BUREAU CENTRAL DU BULLETIN, rue de l'Abbaye, n^o 3,
Et chez MM. FIRMIN DIDOT, rue Jacob, n^o 24.
Paris, Strasbourg et Londres, chez MM. TREUTTEL et WURTZ.
Leipzig, MM. BROCKHAUS.

1831.



BULLETIN

DES SCIENCES HISTORIQUES, ANTIQUITÉS, PHILOGIE.

PHILOGIE, ETHNOGRAPHIE ET LINGUISTIQUE.

I. EXPLICATION DES CARACTÈRES TRACÉS SUR LA CHEMISE TALISMANIQUE DE KARA MUSTAPHA; par M. de HAMMER.

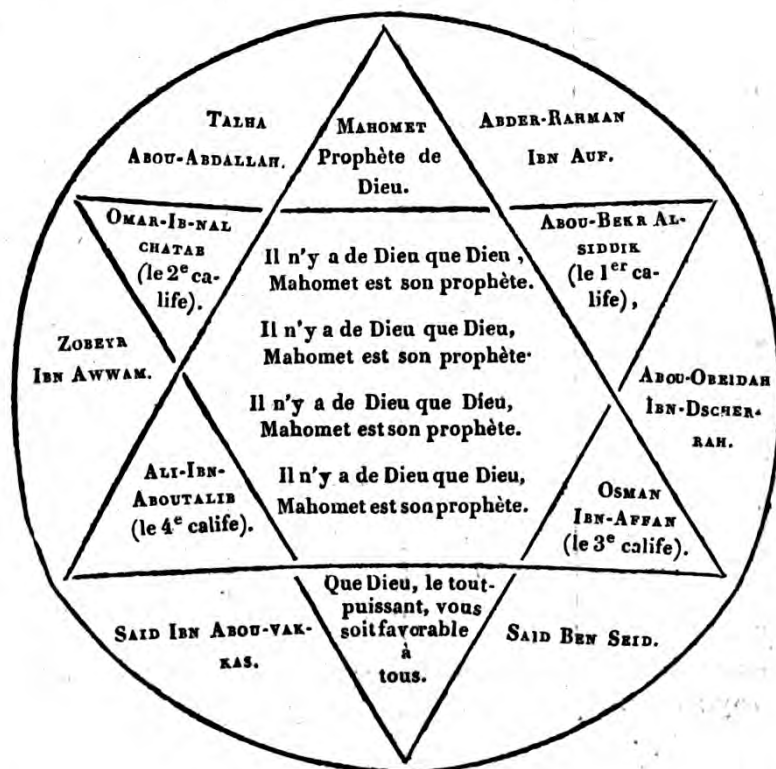
On trouve des drapeaux et des étendards turcs dans les arsenaux et dans les églises de toutes les puissances qui ont été autrefois en guerre avec ce peuple, soit médiatement, soit immédiatement. On en voit dans les arsenaux de Vienne, de Venise, de Varsovie, de Moscou, de Munich et de Dresde, dans l'église St-Etienne de Vienne, dans l'église de Kasan à St-Petersbourg, dans celle des chevaliers de St-Etienne à Florence, et dans celle de Marie de la Victoire à Rome. Tous ces étendards n'ont aucune autre devise que la profession de foi des Mahométans : *Il n'y a de Dieu que Dieu, Mahomet est son prophète*, et quelques versets du Coran, appartenant au chapitre de la victoire (XC^e) et à celui la conquête (XLVIII^e), comme, « Nous t'avons ouvert une conquête publique; afin que Dieu te pardonne tes péchés passés et futurs, répande sur toi sa grâce, et te guide dans la véritable voie; et t'envoie une victoire éclatante. » Cette devise se trouve sur le drapeau rouge de Neuhausel, conservé dans l'arsenal national de Vienne, et sur celui qui fut pris à la victoire d'Ofen. Tous ces étendards et les autres trophées qui se trouvent dans les arsenaux et dans les églises des états européens, sont d'un bien moindre intérêt pour les philologues, que la chemise de mort, conservée sous verre dans le même arsenal, qui avait appartenu au grand-visir Kara-Mustapha, qui, en 1683, vint une seconde fois mettre le siège devant Vienne. Elle fut, ainsi que son crâne, tirée de son tom-

beau à Belgrade, et envoyée en présent à Vienne, au cardinal Colloniz. Un acte dressé par le cardinal lui-même, empêche de douter de l'authenticité du crâne. Cette chemise, chargée des prières les plus énergiques, de formules de conjurations, et de nombres talismaniques, pouvait avoir été donnée au grand-visir partant pour la guerre, par quelque puissant Scheik, ou peut-être par la sultane son épouse, comme un gage de la victoire et de la conquête de Vienne. Elle est avec le crâne un monument terrible de la vanité des projets humains, et de l'impuissance des formules les plus saintes et des devises talismaniques, lorsqu'elles ne sont que des caractères inanimés, et que le génie de celui qui les porte ne vient point leur donner la vie. Les quatre siècles de victoires et de conquêtes, depuis la fondation du royaume des Osmanlis, jusqu'à la paix de Carlowicz, qui fut le signal de leur décadence, montrent combien ces prières, ces formules et ces devises, animaient les fanatiques mahométans, puisqu'elles leur donnaient la force de vaincre et de conquérir. Les caractères tracés sur cette chemise ne sont pas seulement d'un grand intérêt philologique et historique à cause de son possesseur et du hasard qui le conduisit à Vienne, mais encore à cause du choix merveilleux des chants de victoire et des cris de guerre turcs, dans lesquels les amateurs de talismans trouveront un riche butin.

La chemise, de forme carrée, est semblable à l'*Aba* des Arabes. Autour du col et de la fente, est transcrit le LV^e chapitre du Coran. Sur chaque moitié du devant, sont à droite et à gauche, six compartimens chargés de caractères; à droite et à gauche du collet est un carré divisé en sept cases, dans lesquelles sont écrits sept fois les sept talismans que M. Reinaud a fait connaître dans ses *Monumens du cabinet de M. de Blacas*, T. II., planche 4, n° 102, et page 245.

Le premier et le quatrième de ces signes ont la forme du 4 et du 3 romains (qui ensemble forment le nombre 7); le second est le signe des poissons du zodiaque; le septième est le pied de loup (Drudenfuss); les trois autres sont des lettres arabes; le cinquième est H, le sixième U, qui réunis se lisent HU (Jehova) le nom de Dieu, que crient à haute voix les derviches dans leurs danses mystiques, jusqu'à ce qu'ils tombent à terre, privés de sentiment. Ces deux lettres réunies à la lettre M (la

troisième de nos signes), possèdent une aussi grande vertu talismanique; elles forment le mot HOM qui, comme on le voit dans le *Zend-avesta*, est le nom d'un génie des Perses, d'un ancien législateur et instituteur religieux, du maître de Zoroastre, et celui d'une herbe sacrée que les mages, suivant Plutarque, pilaiient dans un mortier pour prévenir les malheurs. Ce mot HOM représente vraisemblablement aussi le mot le plus saint des Hindous, le OHM, dans les trois lettres duquel est cachée la trinité ancienne unie aux trois mondes (1). Parmi ces carrés talismaniques, se trouve le nom du Prophète, de ses quatre premiers successeurs et de ses compagnons les plus célèbres, inscrits de la manière suivante, dans un cercle au centre duquel sont deux triangles (2).



Entre ce cercle et la fente de la chemise, se trouve un carré divisé en 16 parties égales. Il n'est pas comme le cercle le même sur chaque côté de la chemise. Au-dessus du carré qui se

(1) Voy. les *Asiatic Researches*, T. V et VI.

(2) Voy. sur ces personnages l'ouvrage de M. Reinaud, déjà cité, T. II, pag. 303 et suiv.

trouve sur la fente du côté droit, est écrit le verset suivant : *Le secours vient de Dieu, et la victoire approche.* Au-dessus du carré de gauche est le célèbre verset du Coran, *Dieu est la lumière du ciel et de la terre.* Les paroles écrites au-dessous des carrés sont les mêmes pour tous les deux; c'est le 58^e verset du VI^e chapitre, connu sous le nom de verset du mystère, *et chez lui sont les clés du mystère, personne que lui ne les connaît.* Dans ces carrés sont les nombres suivans, dont la signification cabalistique n'est pas connue; parce que, quand même on leur donnerait la valeur des lettres, ces lettres, comme mots arabes, n'auraient aucun sens (1).

Sur le côté droit de la fente.

312	394	156	330
339	157	493	313
436	314	338	154
155	337	318	495

(1) Voyez l'article placé sous le n° 2 ci-après, p. 10.

Sur le côté gauche de la fente.

1038	539	257	36
65	257	538	1031
541	1040	64	154
255	63	141	540

Au-dessous de la fente, se trouvaient à droite et à gauche deux grands carrés, divisés chacun en quinze fois quinze cases. Sur celui de droite se trouve répété quinze fois le CXIII^e chap. du Coran, et sur celui de gauche, est répété le CXIV^e. Au-dessus de chaque carré est écrit le 3^e verset du XXVII^e chapitre : *Car cela vient de Salomon, et est au nom du Dieu clément et miséricordieux*. Sur le côté extérieur de ces deux grands carrés se trouvent à droite et à gauche de chaque côté, deux petits carrés divisés en 16 cases; dans l'un sont des nombres, et dans les trois autres, les mots : *Hay*, c'est-à-dire le vivant, *Kayoum*, c'est-à-dire le constant, *Hafis*, c'est-à-dire le conservateur, et autres attributs de Dieu.

Carré inférieur du côté gauche.

308	489	1100	160
159	133	338	309
491	310	1058	198
1096	157	390	490

Au-dessus des quatre cases du carré inférieur gauche, sont encore quatre autres noms de Dieu, *Rasak*, celui qui nourrit; *Fet-tah*, celui qui ouvre, etc.

Sur les deux manches, est à droite et à gauche, la description du corps du prophète, en deux carrés divisés chacun en 6 fois 6 cases (1).

1) C'était la chevelure du très béni; 2) tout-à-fait frisée; 3) tout-à-fait frisée et entièrement; 4) sur sa tête et dans sa barbe il n'y avait pas vingt cheveux blancs; 5) les sourcils arqués; 6) le cartilage du nez bombé; 7) c'était le prophète du salut et de la prière, dont les yeux étaient noirs; 8) mêlés de rouge; 9) de larges et de grands yeux; 10) ronds et roulans; 11) dont les cheveux étaient longs et pendans; 12) les sourcils écartés; 13) les oreilles petites; 14) le front large; 15) la bouche grande et large; 16) avec des dents distantes l'une de l'autre; 17) son visage était blanc et rond; pas charnu ni joufflu; 19) son teint d'une blancheur moyenne et fraîche; 20) pas d'un blanc terne;

(1) Sur de semblables descriptions, voy. l'ouvrage de M. Reinaud, déjà cité, T. II, p. 77 et suiv.

21) de la couleur la plus brillante; 22) tirant sur le rouge; 23) d'une pureté surprenante; 24) et son visage comme la lumière du soleil; 25) les bras et les pieds gros; 26) sa sueur était des perles; 27) entre ses épaules était le sceau de la prophétie, sous la forme d'un œuf de pigeon; 28) et suivant une autre tradition, comme la pomme d'un lit de fiançailles; 29) de stature moyenne et épaisse, les épaules très écartées; 30) les mains longues; 31) la paume de la main large et ouverte; 32) les doigts déliés; 33) aucun poil sur le corps (excepté les cheveux et la barbe); 34) de sa poitrine à son nombril descendait un sillon; 35) ses mains, ses pieds et la plante de ses pieds étaient forts et gras; 36) ses cartilages étaient forts et ses membres longs; 37) c'était le prophète du salut et de la prière, très-libéral et très-gai; 38) très-impresionnable et actif; 39) il avait de la force dans les cuisses; 40) ses talons étaient écartés l'un de l'autre; 41) il était d'épaisse stature; 42) d'une stature ni trop grande ni trop petite; 43) d'une venue très-belle; 44) il marchait très-vite, comme si la terre fuyait sous ses pas; 45) les pieds très-dégagés, comme s'il allait toujours en descendant; 46) son corps se tournait du côté où il regardait; 47) sa voix était belle; 48) il riait, mais ce n'était qu'un sourire; 49) et quand il narrait, sa parole retentissait comme le son d'une trompette; 50) sa parole était douce; 51) quand il parlait la lumière sortait d'entre ses dents; 52) son élocution était claire et douce; 53) il avait coutume de garder long-temps le silence; 54) c'était le prophète du salut et de la prière, d'haleine agréable et d'un commerce salulaire; 55) il n'était pas incivil, pas craintif, pas prodigue; 56) il ne jurait ni injurait; 57) il ne rendait pas le mal pour le mal, ne pardonnait ni ne se réconciliait facilement; 58) il ne remettait rien au lendemain; 59) quand il était assis, il parlait en ayant communément les yeux levés vers le ciel; 60) c'était le prophète, que sur lui soit le salut et la prière, le plus beau des hommes; 61) le plus courageux des hommes; 62) le plus libéral des hommes; 63) le plus véridique des hommes; 64) le plus doux des hommes; 65) son visage brillait comme la lune en son plein au milieu de la nuit; 66) quand il se taisait la majesté se répandait sur toute sa personne; 67) et quand il parlait la grâce l'accompagnait; 68) il était l'homme le plus révééré de sa race; 69) le plus parfait des hommes, et le plus digne des

hommes de loin ; 70) il était le plus beau des hommes et le plus doux de près ; 71) celui qui le voyait par hasard, s'arrêtait tout étonné, et celui qui le connaissait mieux l'aimait ; 72) on n'a vu de ses pareils, ni avant ni après lui.

Sur la manche droite se voit, près des trente six compartimens qui contiennent le portrait, cette invocation : *Au nom du tout-entendant, du tout-sachant, qui ne décroît ni ne périt, l'unique en durée, en honneur et en grandeur. Que votre secours nous soit en aide, vous esprits immatériels, vous maîtres célestes, vous puissances, vous esprits purs, pour vous réunir ici afin de nous rendre service.*

La prière suivante est écrite sur deux lignes sur le bord de la manche gauche qui encadre les trente-six compartimens renfermant le portrait.

Au nom de Dieu, ô mon Dieu ! ô le plus haut ! ô le plus grand ! ô le plus doux ! ô toi qui sais tout ! tu es mon maître et ma caution ; nous te demandons la pureté dans le repos et dans l'action, dans le conseil et dans l'exécution, dans nos pas et nos démarches ; délivre-nous de l'incertitude et de la présomption qui assiègent les cœurs. Si les hypocrites et ceux qui portent une maladie dans le cœur disent : « Ce que Dieu et son prophète promettent n'a aucune solidité durable, » soutiens-nous et donne-nous la force de vaincre ce charme, comme Moïse vainquit le charme d'Égypte ; Abraham, le feu ; David, les montagnes et le fer ; Salomon, les vents et les génies. Fais-nous vaincre tous les charmes, sur la terre comme dans le ciel. O mon Dieu ! rends nos travaux plus faciles et donne le repos à nos cœurs et à nos mains ! Sois notre compagnon dans les voyages, notre aide à la maison, détruis le visage de mes ennemis, afin qu'ils ne puissent rien contre nous (1), et s'ils nous veulent du mal, que ce mal retombe sur eux et qu'ils ne puissent plus y revenir.

Dans les trente-six cases du portrait sont les neuf premiers versets du chapitre du Coran appelé *Yès*.

Au milieu du dos, est un grand carré divisé en vingt-huit cases, dans lequel est écrit vingt-huit fois le premier chapitre du Coran, de sorte qu'il peut être lu dans la largeur et dans la longueur. Tout l'art de ce tableau consiste dans cet ordre, qu'à

(1) Allusion au mauvais regard des Orientaux.

la première répétition, le premier mot est laissé; à la seconde, le second, etc. Voici le texte :

1) *Au nom*, 2) *de Dieu*, 3) *indulgent*, 4) *compatissant*, 5) *louange*, 6) *soit à Dieu*, 7) *au maître*, 8) *des mondes*, 9) *indulgent*, 10) *compatissant*, 11) *maître*, 12) *du jour*, 13) *du jugement*; 14) *toi*, 15) *nous adorons*; 16) *de toi*, 17) *nous implorons le secours*; 18) *conduis-nous*, 19) *dans le sentier*, 20) *droit*, 21) *le sentier*, 22) *de ceux*, 23) *envers qui tu es*, 24) *indulgent*, 25) *contre qui*, 26) *tu n'es pas*, 27) *irrité*, 28) *et qui ne s'égarer pas*.

Le bord de la manche droite du côté du dos de la chemise contient ce qui suit :

J'ai imploré le secours de Dieu, et j'ai mis ma confiance en Dieu. Ce que Dieu veut s'accomplit, ce qu'il ne veut pas ne s'accomplit pas. Elif, Elif (A, A). Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu, le très-haut, le très-grand. Je me suis abrité sous la grâce occulte de Dieu et la faveur bienveillante de Dieu, et sous le mystère parfait de Dieu et la puissante intercession du nom de Dieu. Je suis entré dans le sein de Dieu, j'ai cherché mon refuge dans l'envoyé de Dieu. O mon Dieu! protège-moi et couvre-moi dans ma personne, dans mon avoir et dans mes biens, et dans ma famille, et dans ma croyance, et dans mon existence terrestre, et dans mon gain, de cet abri protecteur dont tu couvres ton être. O maître des mondes! ô mon Dieu! abrite-moi et sauve-moi, par ta force, du peuple et des envieux, ô toi qui es fort! ô toi qui es ferme! par la considération de Mahomet et de sa famille et de tous ses compagnons, et par ta miséricorde, ô le plus miséricordieux des miséricordieux. Au nom de Dieu, avec le nom de qui rien ne peut nuire sur la terre et dans le ciel, etc.

Ces paroles du Coran, *le secours vient de Dieu et la victoire approche*, sont écrites plusieurs fois partie en noir, partie en or; il en est de même de ces paroles *ô Dieu! ô Mahomet!* Autour du cou, on lit le CX^e chapitre du Coran.

Autour du grand carré qui se trouve dans le dos, et qui est partagé en vingt-huit cases, sont écrits les quatre-vingt-dix-neuf attributs de Dieu (1), qui forment le chapelet des Musulmans, et sont tracés aussi bien en lettres qu'en chiffres.

(1) Voy. les *Mines de l'Orient*, T. IV, p. 161, et l'ouvrage de M. Reinaud, T. II, p. 16 et suiv.

Cette chemise talismanique du grand-visir qui, ainsi que les surtouts de même forme, porte en arabe le nom d'*Aba*, reçoit une nouvelle importance de l'explication de l'inscription du sceau de Kara Mustafa, donnée par M. Reinaud (1). Cette inscription signifie *La poussière du chemin de la famille d'Aba Mustafa*. *Mustafa*, c'est-à-dire l'élu, est le quatrième nom du prophète de l'islamisme qui, sur la terre, s'appelle *Mohammed* (Mahomet), c'est-à-dire digne de louange; dans le ciel *Ahmed*, c'est-à-dire le plus loué; dans l'enfer *Mahmoud*, c'est-à-dire le plus louable; et partout *Mustafa*, c'est-à-dire l'élu; mais ici *Mustafa* désigne le grand-visir.

La famille du *Aba*, c'est-à-dire du vêtement arabe (car *Aba* est le nom général du vêtement arabe), est celle du prophète qui ne consiste qu'en cinq personnes, savoir : Mohammed; son gendre Ali; les deux fils d'Ali, Hassan et Hossein, et Fatime la fille de Mohammed. (*Wien's erste aufgehobene türkische Belagerung; Pest, 1829, pag. 122 à 136.*) G—D.

2. OBSERVATIONS DE M. GEVAY SUR LA DESCRIPTION DE LA CHEMISE TALISMANIQUE DE KARA-MUSTAFA publiée par M. DE HAMMER. (Suprà, n° 1^{er}) (*Jahrbücher der Literatur; 1829, juillet, août et septembre.*)

Voici ce que M. Gevay dit au sujet de la combinaison des nombres cabalistiques, et la manière dont il rétablit ceux qui défigureraient entièrement la construction des carrés magiques. (Voyez ci-devant, p. 4 et suiv.) «La vertu de ces carrés consiste en ce que, de quelque côté qu'on les considère, on trouve la même somme; ce qui donne lieu à d'innombrables combinaisons. Dans le cas présent, on n'a besoin que d'une progression arithmétique quelconque, formée de seize nombres placés de manière qu'ils forment quatre à quatre les membres de la progression. On peut commencer par où l'on veut. Il faut diviser un carré en seize cases, et d'après le modèle ci-dessous, l'emplir des nombres convenus :

(1) T. II, p. 181.

A	b	C	d
c	D	a	B
d	C	b	A
B	a	D	c

On commence par mettre les quatre premiers nombres, en prenant d'abord les plus petits, dans les cases indiquées par les majuscules; on met les seconds dans les cases indiquées par les minuscules; les troisièmes dans celles indiquées par les majuscules, et les quatrièmes dans celles renfermant les minuscules, et de la sorte le carré magique se trouve terminé. Prenons pour exemple la progression arithmétique la plus ordinaire, la progression naturelle, et tirons-en à quatre endroits différents, quatre nombres qui se suivent : 2, 3, 4, 5; — 13, 14, 15, 16; — 21, 22, 23, 24; — 30, 31, 32, 33. Plaçons-les maintenant suivant le modèle donné dans un carré divisé en 16 parties.

2	31	23	16
15	24	30	3
33	4	14	21
22	13	5	32

Nous avons un carré magique qui, de tous les côtés, donne pour somme 72. Si nous cherchons à vérifier les nombres écrits sur la chemise talismanique de Kara Mustafa, nous voyons qu'il y a neuf nombres mal marqués qui rompent le charme. Dans le carré supérieur, case II, on a mis 394 au lieu de 494; case IV, 330 au lieu de 340; case IX, 436 au lieu de 496; case XV, 318 au lieu de 315. Dans le carré inférieur : case III, 257 au lieu de 256; case IV, 36 au lieu de 66; case VIII, 1031 au lieu de 1039; case XII, 154 au lieu de 254; et case XV, 141 au lieu de 1041. D'après ces corrections, la somme du carré supérieur est 1302, et celle du carré inférieur 1899. C. R.

3. *EPISTOLARUM, QUÆ PLATONIS NOMINE VULGO FERUNTUR, SPECIMEN CRITICUM, quod defendet G. WIEGAND.* — I vol. in-8° de 28 pag. Giessen, 1828; Heyer.

4. *PLUTARCHI PHILOPOEMEN, FLAMINIUS, PYRRHUS, ad codd. fidem recensuit J. C. B. BAEHR.* — Un vol., 261 p. in-8°. Leipzig, 1826; Hahn. (*Götting. gelehrte Anzeigen*; octobre 1830, p. 1687.)

Les manuscrits dont l'éditeur de cet ouvrage a fait usage pour le texte original sont : un codex Palatinus Monacensis, et deux manuscrits de Paris. Il s'est fait une règle de ne donner que ce qui est manuscrit, en écartant toute espèce de conjecture. Cette règle, qui est excellente si on la considère sous un point de vue général, a été observée trop scrupuleusement par l'auteur : aussi s'est-il abstenu de plus d'une conjecture digne d'attention. Le texte est suivi de courtes dissertations sur les sources et les historiens que Plutarque a mis à profit en écrivant ses biographies. A cette partie de l'ouvrage sont jointes les recherches du conseiller Heeren, que l'éditeur donne littéralement. Cependant la partie la plus étendue de l'ouvrage se compose d'une annotation très développée qui éclaircit des points historiques douteux, au moyen d'investigations ultérieures, et contient un exposé lumineux du style de Plutarque, considéré sous le point de vue de la lexicologie. Cette partie dénote un travail consciencieux. Seulement on peut reprocher à l'éditeur d'avoir, dans ses nombreuses citations, rapproché souvent des passages hétérogènes, et de s'être borné dans ses

explications philologiques à des observations trop superficielles.

C. R.

5. ΚΛΑΥΔΙΟΥ ΠΤΟΛΕΜΑΪΟΥ ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΣ, περι τῆς γεωγραφικῆς ὑφηγήσεως βιβλίον πρῶτον, etc. — *Traité de géographie de Claude Ptolémée d'Alexandrie, traduit pour la première fois du grec en français, sur les manuscrits de la Bibliothèque du Roi; par l'abbé Halma. In-4^o, xlij et 172 pages; par M. LETRONNE. (Suite et fin) (1).*

Le chapitre V, extrêmement court, n'a guère que deux phrases. J'en donne la traduction, celle de l'abbé Halma étant fautive presque de tout point : « Tel est le but qu'on doit se proposer, quand on dresse une carte géographique. Mais puisque, pour tous les pays qui ne sont pas entièrement connus, soit à cause de leur excessive grandeur, soit parce qu'ils ont éprouvé des changemens, le temps amène des renseignemens de plus en plus exacts et précis; la même chose a lieu quant au tracé des cartes, car il est reconnu, d'après le rapprochement des relations qui ont paru (2) successivement, que beaucoup des parties de la terre continue, formant nos contrées habituelles (3) ne sont point encore connues, étant trop difficiles à parcourir à cause de leur étendue; que d'autres n'ont point été décrites comme il convient, par le défaut d'instruction de ceux qui les ont visitées; que quelques-unes enfin ne sont plus maintenant telles qu'elles étaient auparavant, soit à cause des dévastations qu'elles ont éprouvées dans leurs parties, ou des changemens qu'elles ont subis; il devient nécessaire également, en ce cas (4), de faire généralement attention aux plus récentes relations qui ont paru de notre temps, en ayant égard, dans

(1) Dans l'intérêt du lecteur, nous nous sommes déterminés à ne pas diviser de nouveau cet important examen critique d'un des morceaux les plus remarquables de l'antiquité. (*V. notre précédent cahier.*) (N. du R.)

(2) Δι' αὐτῶν τῶν κατὰ χρόνους παραδόσεων.

(3) Le texte porte : πολλά μὲν μέρη τῆς συνεχούσης γῆς τὴν καθ' ἡμῶν οἰκουμένην. Cela n'a point de sens. Je lis avec le MS. Coislin, τῆς συνεχούσης γῆς, τῆς καθ' ἡμᾶς (non ἡμῶν) οἰκουμένης, expression analogue à celle dont Ptolémée s'est servi, μία καὶ συνεχῆς ἢ ἐγνωσμένη γῆ. (*Voy. plus haut.*)

(4) κἀνταῦθα, c'est-à-dire καὶ ἐν τῇ γεωγραφίᾳ.

l'exposition des récits et la critique des relations antérieures, à ce qui est croyable et à ce qui ne l'est pas (1). »

Le chapitre VI contient de très intéressans préliminaires sur l'ouvrage de Marin de Tyr. Ptolémée annonce cet auteur comme le plus récent de ceux qui, de son temps, s'étaient livrés à la géographie. Selon lui, Marin avait consulté toutes les relations anciennes et contemporaines, pour la composition de son ouvrage. Ce passage important a été fort mal ponctué; l'abbé Halma ne l'a point du tout entendu : « Car on voit qu'il a compulsé un grand nombre de relations modernes, outre celles qui étaient plus anciennement connues; et qu'ayant examiné avec soin les écrits de tous les géographes, il a corrigé et *mis en ordre* tout ce que les anciens et lui-même avaient auparavant trop légèrement admis ou mal disposé. C'est ce que prouvent *les éditions multipliées de ses corrections de sa Table géographique.* » Je traduis : Car on voit qu'il a eu connaissance d'un plus grand nombre (2) de relations, outre celles qui étaient connues anciennement, et qu'il a étudié avec soin presque toutes les relations antérieures, soumettant aux corrections nécessaires les faits que ces auteurs, et lui-même en premier lieu, avaient, à tort, admis comme certains. C'est ce dont on peut juger par les nombreuses éditions de sa *Correction de la Table géographique.* »

Ὡς ἐκ τῶν ἐκδόσεων Αἴτιοῦ τῆς τοῦ γεωγραφικοῦ πίνακος διορθώσεως, πλείονων αὐτῶν, ἔνεστι σκοπεῖν. A la ligne suivante, Ptolémée dit : ἀλλ' εἰ μὲν ἐρωῶμεν μὴδὲν ἐνδέον Αἴτιοῦ τῆς τελευταίας συντάξει, pour τῆς τελευταίας συντάξει αὐτοῦ. Il est clair que la première phrase doit s'entendre ἐκ τῶν ἐκδόσεων τῆς τοῦ γ. π. διορθώσεως αὐτοῦ; d'où il résulte que le véritable titre de l'ouvrage de Marin de Tyr n'était pas ὁ γεωγραφικὸς πίναξ, comme on l'a cru (3), mais διορθώσεις τοῦ γεωγραφικοῦ πίνακος, *correction de la*

(1) . . παραφυλάσσοντας, ἐπὶ τε τῆς τῶν Ἡροιστοπορευμένων ἐκθέσεως, καὶ τῆς τῶν προϊστορηθέντων διακρίσεως, τό τε ἀξιόπιστον, καὶ τὸ μὴ. Je his'istorouménων, avec le manuscrit Coislin.

(2) πλείοσιν ἱστορίαις περιπεπτωκώς. Ici le πλείοσι n'est pas, comme quelquefois, l'équivalent de πολλαῖς. Je crois qu'il se rapporte à ceux des contemporains de Marin de Tyr qui ont traité de la géographie : « Il a eu connaissance de *plus* de relations que les autres géographes. »

(3) Heeren, *Comment. de Fontt. Geogr. Ptolem. tabularumque*, etc. Gott. 1827, pag. 16, 17. — Et dans ses *Ideen über die Politik*, u. s. w. III, Abth. 1, Beilag. S. 385.

Table géographique. En effet, par les détails que donne Ptolémée, on voit que Marin avait eu pour objet de rectifier, d'après les voyageurs anciens et nouveaux, la carte de la terre habitable, telle qu'elle était dressée dans les géographies de son temps. Du reste, l'opinion de Brehmer, qui prétendait que Marin avait travaillé sur d'anciennes cartes tyriennes, n'a aucun fondement solide, et M. de Heeren l'a combattue par des argumens sans réplique (1).

Quant à la composition et à la division de cet ouvrage, les passages qui s'y rapportent ont quelque obscurité. Ptolémée se plaint plusieurs fois de ce que Marin avait dispersé, dans les diverses parties de son travail, les indications géographiques relatives à un même lieu. Ainsi il ne parlait des longitudes que dans celle où il traitait des intervalles horaires, et des latitudes que dans la partie où il traitait des parallèles et des climats; en sorte que, pour avoir tout ce qui concernait un même lieu, il fallait chercher dans plusieurs parties à la fois (2) : méthode vicieuse, incommode pour le lecteur, et qui avait entraîné Marin lui-même dans beaucoup de fautes et de contradictions, que Ptolémée relève dans la suite. Ce sont, je pense, ces parties diverses, ou plutôt ces *traités séparés*, dont se composait l'ouvrage géographique de Marin, que Ptolémée appelle συντάξεις. Quand il cite τρίτη σύνταξις (3), τελευταία (4) ou ὑστάτη σύνταξις (5), il entend le *troisième traité* et le *dernier*; par exemple, ceux où Marin avait réuni (συνέταξεν) tout ce qui se rapportait, soit aux latitudes, soit aux longitudes. On a vu dans ces *syntaxes* les diverses éditions que Marin avait données de sa géographie, éditions dans lesquelles il avait successivement introduit des changemens, sans trop s'occuper de les coordonner avec le reste de l'ouvrage. Mais quand il parle de ces éditions, il se sert du nom propre, ἐκδόσεις. D'ailleurs cette interprétation serait contraire à plusieurs passages qu'il semble impossible d'entendre dans ce sens. Ainsi, quand Ptolémée, se plaignant de la difficulté qu'il y a, d'après le plan suivi par Marin, à

(1) Ouvrages cités.

(2) Ch. 18.

(3) Ch. 7.

(4) Ch. 6.

(5) Ch. 18.

trouver, dans les diverses parties de son livre, les données relatives à un même lieu, nous dit (1) : « Or, cela ne se trouve pas réuni dans les *syntaxes*, mais *morcelé*, etc., » il est clair que ce mot *syntaxes* ne peut avoir que le sens que je lui donne. Il en est de même de l'endroit où Ptolémée dit que Marin ne s'est pas aperçu des contradictions dans lesquelles il était tombé, διὰ τὸ πολύχουν καὶ κεχωρισμένον τῶν συντάξεων (2), et ailleurs, διὰ τὸ πολύχουν καὶ ποικίλον τῶν συντάξεων (3); ce qui exprime tout-à-la-fois la multitude des détails réunis pêle-mêle dans chaque *syntaxe* ou *traité*, et le désordre plus grand encore qui résultait de ce que Marin avait placé dans plusieurs *syntaxes* ce qui aurait dû se trouver dans la même. Au reste, il paraît que chaque traité se composait de *commentaires*, ὑπομνήματα (4), où Marin discutait les positions, et de *tables*, soit *catalogues*, soit *cartes*, qui en présentaient le résumé.

L'examen que Ptolémée fait du travail de Marin de Tyr embrasse deux parties : l'une se rapporte à la critique des données qu'il avait tirées des relations des voyageurs; l'autre, à la méthode d'après laquelle il avait dressé sa carte. La première s'étend du VI^e au XVIII^e chapitre; la seconde comprend le reste du livre. C'est à cela que se rapporte le passage (Ch. 6) un peu obscur dont voici la traduction : « Si nous reconnaissons qu'il ne manque rien à son dernier traité (5), il nous suffirait, pour dresser une carte de la terre habitable, de suivre ces mémoires, sans en discuter les données (6); mais puisque Marin lui-même a évidemment admis certaines données, sans ce discernement qui inspire confiance (7), et que, de plus, relativement

(1) Ch. 18.

(2) Ch. 17.

(3) Ch. XV. Il y a dans le mot πολύχουν la double idée de désordre et de prolixité. Ainsi : παραιτησάμενοι τὸ πολύχουν τῶν περὶ τὰς ἰδιοτροπίας τῶν ἔθνῶν ἱστορηθέν (II, I.), lisez, ἱστορηθέντων.

(4) Ch. 6 et 18.

(5) Τελευταία σύνταξις.

(6) Καὶ ἀπῆρχεσεν ἡμῖν ἐπὶ τούτων μόνον (lis. μόνων avec le manuscrit Coislin) τῶν ὑπομνημάτων, ποιῆθε τὴν τῆς οἰκουμένης καταγραφὴν, μηδὲν τι περιεργαζομένοις.

(7) Ἐπεὶ δὲ φαίνεται καὶ αὐτὸς (c'est-à-dire, Marin tout aussi bien que ses devanciers), ἐνίοις τε μὴ μετὰ καταλήψεως ἀξιοπίστου συγκατατεθειμένος κ. τ. λ.

à sa méthode de construction, il n'a pas apporté tout le soin qu'il fallait aux bonnes proportions et à la commodité de sa carte, nous avons été conduits, et non sans raison (1), à ajouter à son travail ce qui nous paraissait lui manquer sous le rapport de la méthode et de l'utilité. C'est ce que nous allons faire voir le plus simplement qu'il nous sera possible, en examinant chaque objet qui mérite quelque attention; et, en premier lieu, ce qui *concerne les relations* (2) d'après lesquelles Marin a pensé qu'il fallait augmenter la longueur de la terre connue, et sa largeur vers le midi; car c'est avec raison que nous appelons *longueur* la dimension dans le sens de l'orient à l'occident (3); et *largeur*, celle du nord au sud: d'abord, parce que nous donnons les mêmes dénominations aux parallèles des mouvemens célestes (4); et ensuite, parce qu'en général nous appliquons le mot longueur à la plus grande dimension. Or, tout le monde, sans exception, convient que la dimension de l'occident à l'orient surpasse celle du nord au sud. »

Tous les chapitres suivans (VII à XVII) sont entièrement consacrés à discuter les relations que Marin a consultées et l'usage qu'il en a fait. Ainsi le chapitre XVIII commence par ces mots: Τα μὲν εὖν κατ' αὐτὴν τὴν ἱστορίαν ὀφείλοντα τυχεῖν τινος ἐπιστάσεως ὑποτετυπώσθω μέχρι τοσούτων; ce qui ne signifie pas: « Voilà ce qu'il suffit de savoir concernant les relations historiques, » mais, « Ce qui méritait quelque attention, quant aux *relations des voyageurs* (c'est-à-dire, relativement à l'usage qu'en a fait Marin), doit être suffisamment caractérisé par ce que nous venons de dire. »

Dans les chapitres VII à X, Ptolémée discute tout ce qui a rapport à l'étendue de la terre en largeur; et dans les chapitres XI à XVII, tout ce qui se rapporte à sa longueur. Les premiers sont fort importants pour l'histoire de la géographie; je m'arrêterai aux passages principaux, sur lesquels le traducteur s'est fréquemment trompé, et qu'il a rendus le plus souvent

(1) Εἰκότως προήχθημεν.

(2) τὸ κατὰ τὴν ἱστορίαν, ἀφ' ἧς...

(3) Εἰκότως γὰρ ἂν καλοῖμεν... τὴν ΜΕΝ ἀπὸ ἀνατολῶν ἐπὶ δυσμὰς διάστασιν. J'ajoute μὲν avec le MS. Coislín.

(4) En longitude et en latitude.

d'une manière inintelligible. Mais, pour éviter les longueurs, je ne reproduirai plus sa traduction.

Chap. VII. Ce chapitre est un des plus intéressants de l'ouvrage, parce qu'il contient deux passages tirés textuellement, selon moi, de l'ouvrage de Marin. Ptolémée commence par exposer sommairement l'opinion de ce géographe. Voici la traduction : « Relativement à la largeur, Marin d'abord suppose l'île de Thulé placée sous le parallèle qui limite l'extrémité boréale de la terre connue. Ce parallèle, il démontre, aussi bien que possible (1), qu'il est distant de l'équateur de 63 des parties dont le méridien contient 360, ou de 81,600 stades, chaque partie contenant à peu près (2) 500 stades. Ensuite, plaçant la contrée des Éthiopiens, appelée *Agisymba*, et le cap Prason, sous le parallèle qui limite l'extrémité australe (3) de la terre connue, il met ce parallèle sous le tropique d'hiver, en sorte que toute (4) la largeur de la terre habitable (en ajoutant la distance intermédiaire (5), c'est-à-dire, l'intervalle de l'équateur au tropique d'hiver), est, selon lui, de 87 degrés à peu près, ou de 43,500 stades. Il s'efforce de montrer que cette fixation de la limite australe est exacte, au moyen de certains phénomènes, du moins à ce qu'il croit (6), et des distances parcourues tant sur terre que sur mer, mentionnées dans les relations. Il faut examiner rapidement (7) chacune de ces preuves. »

Ici commence la discussion des idées de Marin. Ptolémée parle d'abord des phénomènes dont ce géographe a tiré des conséquences outrées; il paraît que son troisième livre ou traité (σύνταξις) était consacré à cet objet. « Quant aux phéno-

(1) ὡς ἐνι μάλιστα. Ptolémée s'exprime ainsi, parce qu'il adopte cette limite; et il donne raison à Marin de Tyr, parce qu'il pense en ceci comme lui.

(2) ἔγγιστα. Ptolémée emploie souvent ce terme d'approximation, quand il pourrait s'en passer, comme ici; le degré était estimé *exactement* à 500 stades, la circonférence étant de 180,000.

(3) Les éditions portent, τὸ νοτιώτατον καὶ πέρασ. J'ai retranché καὶ avec le MS. Coislin.

(4) J'ajoute πᾶν avec ce MS.

(5) προσγενομένου τοῦ μεταξὺ διαστήματος. L'abbé Halma a négligé ces mots.

(6) ὡς γὰρ αὐτὸς οἰεταί.

(7) ἐξ ἐπιδρομῆς.

mènes (ajoute Ptolémée), Marin, dans son troisième traité, s'exprime *textuellement* ainsi : . . . Φησὶν . . . κατὰ λέξιν οὕτως. On ne peut douter, d'après cela, que ce qui suit ne soit le texte même de Marin. Ptolémée le reprend à trois fois : la première, il termine à ces mots, ὁ δὲ βόρειος ὑπὸ τὸν ὀρίζοντα γίνεται; la seconde, il le reprend (p. 20, Halma) aux mots, φησὶ γὰρ ὅτι, et finit (pag. 21) aux mots, τῶν ἡμῖν ἀγνώστων; la troisième, à la ligne suivante, après ἐπιφέρει δὲ καὶ αὐτὸς, et il continue jusqu'à la fin du chapitre. Les éditeurs futurs pourront mettre ces passages entre guillemets.

Marin, après avoir dit que la petite ourse s'élève (1) entièrement au-dessus de l'horizon d'Océlis, dont le parallèle est à $11^{\circ} \frac{2}{5}$, ajoute que, pour ceux qui vont de l'équateur au tropique d'été (2), le pôle boréal est toujours sur l'horizon, que l'austral est toujours au-dessous, et que le contraire a lieu pour ceux qui vont de l'équateur au tropique d'hiver. A cela, Ptolémée fait une objection fort juste, qu'on ne peut comprendre dans la traduction de l'abbé Halma, mais qui est claire dans celle-ci : « Par là, Marin se contente (3) d'exposer ce qui doit avoir lieu dans les régions situées sous l'équateur ou entre les tropiques; mais il ne dit pas si, dans le fait, il existait quelque relation de ce qui se passe sous les parallèles au midi de l'équateur. » Ainsi, rien n'annonce que Marin ait su ce qui s'y passe autrement que par théorie.

Il cite bien quelques phénomènes, ajoute Ptolémée; mais ils ne prouvent point du tout ce qui est en question. Marin dit, en effet, d'après Diodore de Samos, que les navigateurs qui vont dans la Limyrice, contrée de l'Inde (4), ont le taureau au

(1) Ὁ γὰρ δι' Ὀκλήως παράλληλος ἐξῆρται μείρας ἰά καὶ δύο πεμπτά.

(2) J'ajoute τροπικὸν après θερινόν, conformément au MS. Coislin,

(3) Διὰ μὲν οὖν τούτων αὐτὰ τὰ ὀφείλοντα συμβαίνειν ἐν τοῖς ὑπὸ τὸν ἰσημερινὸν ἢ τοῖς μεταξὺ τῶν τροπικῶν τόποις ἐκτίθεται μόνοις. Ici μόνοις fait un contre-sens; il faut μόνως ou μόνον, comme porte le MS. Coislin.

(4) οἱ μὲν ἀπὸ τῆς Ἰνδικῆς εἰς τὴν Λιμυρικὴν πλέοντες. La *Limyrice* (sur la côte de Malabar) faisait, sans nul doute, partie de l'Inde. On ne comprend donc pas que Marin ait parlé de gens qui se *ren laient de l'Inde dans la Limyrice*. Je ne doute point qu'il ne faille retrancher ἀπὸ, et lire οἱ μὲν τῆς Ἰνδικῆς εἰς τὴν Λιμυρ, πλ. . . dans la *Limyrice de l'Inde*. Rien de plus commun que cette locution, que j'ai expliquée ailleurs

méridien et la pléiade vers le milieu de la vergue (1); il dit encore qu'en partant de l'Arabie pour aller dans l'Azanie, on se dirige au sud et vers Canobe; que là, le chien se lève avant procyon (2), et orion avant le tropique d'été. Mais, dit Ptolémée avec raison, ces phénomènes ne prouvent pas du tout que les contrées où ils se manifestent soient plus australes que l'équateur. Ce passage très-important et très-difficile est intelligible dans les versions; en voici une traduction exacte: « De ces phénomènes, les uns, comme la position verticale du taureau et de la pléiade, annoncent clairement des lieux au nord de l'équateur, car ces astres sont plus boréaux que l'équateur; les autres n'indiquent pas plus une situation au nord qu'au sud de ce cercle (3), car l'étoile de canobus peut se montrer dans des lieux beaucoup au nord du tropique d'été; et grand nombre d'astres restent au-dessous de notre horizon, qui, pour des lieux situés au midi de nous, mais pourtant encore au nord de l'équateur (tels que Méroé), se montrent au-dessus de l'horizon, comme ce même canobus qui, visible encore ici, est invisible pour les lieux plus boréaux que nous (4). » Dans la phrase

(*Magas. encyclop.*, avril 1813), et dont j'ai cité beaucoup d'exemples, à commencer par le ἀφίκετο τῆς Ἀττικῆς εἰς Οἰνόην de Thucydide (II, 18). Les copistes, ne connaissant pas la locution, ont fourré là un ἀπὸ qui correspond à celui de la phrase d'ensuite, οἱ δ' εἰς τὴν Ἀζανίαν ἈΠὸ τῆς Ἀραβίας ἀναγόμενοι.

(1) κατὰ μέσην τὴν κεραίαν. On appelait κεραία ou ἰστοκεραία, la vergue, dont les extrémités formaient des cornes de chaque côté du mât. Des deux expressions dont se sert ici Marin, l'une, le *taureau au méridien*, est astronomique; l'autre, la *pléiade au-dessus de la vergue*, est tirée du langage des matelots, signifiant toutes deux la même chose, savoir: que le *taureau était vertical*.

(2) Ο Κύνων τοῦ Πρόκυρος ἐπιτέλλων. Lisez πρὸ ου πρότερος τοῦ Πρόκ.

(3) Τὰ δ' οὐδὲν μᾶλλον τὰς νοτιωτέρας τῶν βορειοτέρων. « Mais d'autres étoiles vues des contrées boréales ne prouvent pas qu'il existe des terres plus australes. » Trad. d'Halma. Il est évident que ce traducteur ne se comprenait pas lui-même.

(4) Je punctue ainsi le texte, qu'une fausse leçon a beaucoup embrouillé: Ὅ τε γὰρ Κάνωβος δύναται φαίνεσθαι καὶ τοῖς συχνῶ τοῦ θερινοῦ τροπικοῦ βορειοτέροις, καὶ πολλοὶ τῶν αἰὶ παρ' ἡμῖν ὑπὸ γῆν ὄντων ἀστέρων, ἐν τοῖς ἡμῶν μὲν νοτιωτέροις τόποις, ἔτι δὲ τοῦ ἰσημερινοῦ βορειοτέροις (οἴων τοῖς περὶ Μερόην), ὑπὲρ γῆν γίνεσθαι [sc. δύνανται], καθάπερ αὐτὸς ὁ

suiivante, on lit : « Les gens plus méridionaux [probablement que l'équateur] donnent le nom de cheval à cet astre, mais non à aucun de ceux *qui nous sont connus*. » Car je lis ἡμῶν γνωστῶν, au lieu de ἡμῶν ἀγνώστων : Ptolémée fait allusion à la constellation du *cheval*, dans la sphère grecque; il veut dire que les gens dont il parle, en donnant le nom de cheval à canobus, ne le donnent en même temps à aucune des constellations *connues* des Grecs.

Il dit ensuite : « Marin ajoute (1) *avoir trouvé* par les calculs mathématiques que, pour les peuples qui habitent sous l'équateur, orion se lève tout entier avant le solstice, et le chien avant procyon, etc. » Il résulte de ce passage que Marin aurait calculé lui-même ces observations : nous en concluons qu'il n'était pas fort habile; car le chien se levait avant procyon jusqu'au 24° degré de latitude; et le lever héliaque d'orion précédait alors, comme aujourd'hui, le point du solstice d'été pour toutes les latitudes où il était visible (2).

Chap. VIII. Ici Ptolémée discute les réductions du même genre que Marin a opérées sur les routes faites par terre, d'abord sur celle qui porterait la largeur de la terre, au sud de l'équateur, à 27,800 stades ou 55° 3/5. Le nombre résultant des routes de Leptis à Agisymba, porte la limite jusqu'à la zone glaciale opposée. « Car ces 55° 3/5 marquent l'intervalle qui, de *l'autre côté* et sous le même climat, sépare de l'équateur les Scythes et les Sarmates. » Ni le traducteur latin, ni l'abbé Halma, n'ont compris ces mots de *l'autre côté*, qui s'entendent de la région au-delà de l'équateur, appelée par Ptolémée, ἡ ἀντοικουμένη, la *terre opposée*. Dans le reste, la traduction offre peu de difficultés, et nous ne ferons de remarque que pour

Κάνωβος ἐνταῦθα [sc. φαίνεται], τοῖς βορειότεροις ἩΜῶΝ μὴ φαινόμενος. J'ai lu ἡμῶν avec le MS. Coislin, au lieu de ἡμῶν, que portent les éditions. Outre que le comparatif appelle le génitif, la leçon fait un contresens énorme; car, comme Canope s'élevait sur l'horizon d'Alexandrie d'environ 7° 30', il faudrait en conclure que l'auteur de la Géographie écrivait sous le parallèle de 38° au moins, et que ce n'était pas Ptolémée. Il est singulier que personne n'ait vu cette difficulté grave.

(1) Ἐπιφέρει (ce qui ne veut pas dire, *il soutient*) δὲ καὶ αὐτὸς παρεληφέναι διὰ τῶν μαθηματικῶν λόγων, ὅτι...

(2) Gossellin, *Géogr. systém. et positive des anc.* II, p. 39.

corriger deux passages : παρατίθεται δὲ αἰτίας τῆς συναιρέσεως, τάς τε τῶν ἰθυτενῶν ἐκτροπᾶς, . . . μόνας ΠΑΡΙΣΤΑΣ, ἔτι προτέρας καὶ προχειροτέρας. Le mot παριστὰς fait ici contre-sens ; il faut οὐ παριστὰς, ou, ce qui vaut mieux, παρῆς, *omettant*, qui est dans le manuscrit Coislin. Plus bas, en parlant de l'expédition de Julius Maternus dans l'intérieur de l'Afrique, Ptolémée dit : Ἰούλιον δὲ Μάτερνον, τὸν ἀπὸ Λέπτρεως τῆς μεγάλης, ἀπὸ Γαράμης, ἅμα τῷ βασιλεῖ τῶν Γαραμάντων ἐπερχομένῳ τοῖς Αἰθίοψιν, ὈΔΕΥΣΑΝΤΩΝ ΠΑΝΤΩΝ πρὸς μεσημβρίαν μῆσι τέσσαρσιν ἀφικέσθαι. Le manuscrit Coislin porte, ὀδεύσαντα πάντα (c'est-à-dire κατὰ πάντα) ; c'est la vraie leçon. Et un peu plus bas : . . . τοῦ βασιλέως ἔφοδον τῶν ὑποταγμένων, lisez κατὰ τῶν ; mais peut être l'addition de la préposition n'est-elle pas nécessaire (1).

Le chapitre IX (2) contient la discussion de l'intervalle entre Aromata et Rhapta, conclu par Marin de la navigation de deux marchands nommés Diogène et Théophile, l'un étant arrivé en vingt-cinq jours, par un vent du nord, aux marais d'où sort le Nil, au nord du cap de Rhapta ; l'autre ayant mis vingt jours pour aller de Rhapta à Aromata, poussé par les vents du midi (3). Marin avait pris ces nombres à la lettre, sans penser que ces navigateurs ne disaient pas si, pendant ces vingt et vingt-cinq jours, leur navigation avait été constante, et si la direction n'avait pas changé ; or, la variation des vents, dans ces parages, ne permet pas de croire qu'une navigation si longue ait été constante et dans le même sens. Ainsi, quand Ptolémée qui fait cette juste observation, dit, τούτων δὲ ἐκάτερος οὔτε τὸν πλοῦν ἡμερῶν ὅσων εἶπεν, il ne faut pas entendre, avec l'abbé Halma, *aucun d'eux n'a dit le nombre de jours de cette navigation*, ce qui fait qu'on n'entend plus rien au raisonnement, car c'est là précisément ce qu'ils ont dit, mais, « combien de jours [sur cette durée] ils avaient *réellement* navigué. »

(1) Cf. Matth. *Ausführl. gr. Gr.* § 380. S. 693. ff.

(2) Il commence par : ἔπειτὰ καὶ τὸν μεταξὺ φησί. Il faut lire κατὰ τὸν avec le manuscrit Coislin.

(3) . . . ἀπὸ τῶν Ῥαπτῶν ἈΝΑΧΘΗΝΑΙ νότῳ, καὶ εἰκοστῇ ἡμέρᾳ ἈΝΑΧΘΗΝΑΙ εἰς. Le sens demanderait, au lieu du second ἀναχθῆναι, le verbe καταχθῆναι ; mais on peut se contenter de la leçon ἐληλυθῆναι que donne le manuscrit Coislin. Un peu plus bas, d'après le même manuscrit, on lira μονονουχὶ δι' ὅσων, au lieu de δὲ ὅσων.

Le passage qui suit, inintelligible dans la traduction de l'abbé Halma, complète cette description. « Voilà pourquoi, dit Ptolémée, quoique Diogène ait mis vingt-cinq jours à parcourir l'intervalle depuis Aromata jusqu'aux marais au midi desquels est le promontoire Rhapta, Théophile n'a mis que vingt jours à parcourir la distance plus grande de Rhapta à Aromata; et bien que Théophile suppose la navigation continue (1) d'un vaisseau, égale à 1,000 stades par nycthémère, proportion que Marin lui-même a suivie, il n'en dit pas moins que Dioscore suppose de 5,000 stades la distance de Prasmum à Rhapta, qui emploie *beaucoup* de jours de marche, parce que les vents changent avec facilité sous l'équateur, comme cela doit être, les passages du soleil de chaque côté de la ligne s'y faisant avec plus de rapidité (2). Il fallait plutôt ne pas admettre le nombre de jours indiqué, et par ces motifs, et surtout d'après cette considération, la plus évidente de toutes, que la supputation établie sur ce nombre porte les Éthiopiens et le lieu où habitent les rhinocéros, jusqu'à la zone glaciale de la terre opposée. Car, à la même température, tout doit être semblable, animaux ou plantes, selon les propriétés analogues de l'atmosphère dans les lieux situés sous le même parallèle, ou sous des parallèles (3) également éloignés de l'un ou l'autre pôle. »

Marin, effrayé lui-même de la grandeur de cet intervalle, le réduit jusqu'au tropique d'hiver; mais, ajoute Ptolémée, « sans aucune raison plausible (4), en rapport avec la quantité de cette réduction, surtout quand on admet, comme lui-même le fait, et le nombre de jours, et les circonstances du voyage (5). Or,

(1) φορὸς, πλοῦς.

(2) διὰ τὸ καὶ τὰς κατ' αὐτὸν (sc. τὸν ἡμερινὸν) ἐπὶ τὰ πλάγια τοῦ ἡλίου παρόδους ὀξυτέρως συνίστασθαι. Je ne vois pas que Ptolémée puisse entendre par τὰ πλάγια, autre chose que les deux zones de chaque côté de l'équateur. On sait que les déclinaisons varient très rapidement aux équinoxes, et lentement aux solstices; c'est là ce que Ptolémée veut dire par l'expression, *ces passages plus rapides*.

(3) . . . τῶν ὑπὸ τὸν αὐτὸν, ἢ τὸν ἴσον ἀπέχοντας: il faut nécessairement τὸς ἴσον ἀπέχοντας.

(4) Οὐ δὲ μιᾶς (lisez Οὐδεμιᾶς) ἄνευ λόγου (lisez ἂν εὐλόγου) προσαρμοσθείσης αἰτίας τῷ ποσῷ τῆς συναίρέσεως, εἰ παραδέχοιτό τις καὶ τὸ πλῆθος τῶν ἡμερῶν, καὶ τὸ τεταγμένον τῶν διαλύσεων, ὅπερ αὐτὸς ποιεῖ.

(5) *Savoir*, ἢ ἰσότης καὶ ἡ θέσις. Ptolémée s'explique à la ligne suivante.

Marin, adoptant ces données, se contente de diminuer excessivement, et contre la proportion admise en pareil cas, le nombre de stades fixé pour la route journalière, jusqu'à ce qu'il arrive au parallèle où il croit qu'il fallait arriver. Au contraire, il devait croire à la possibilité du nombre de jours, mais se défier des circonstances, tant d'égalité [de la marche] que de la direction; car il n'est pas possible d'admettre la distance en question, non-seulement parce qu'elle s'étendrait au-delà du tropique d'hiver (1), mais parce que certain phénomène des plus évidens s'y oppose.»

Indépendamment de toute autre raison, il y en a une bien simple qui empêche de porter Agisymba au-delà du tropique d'hiver; Ptolémée la donne : c'est que les habitans sont noirs (2), et qu'on voit là des rhinocéros; d'où il faut conclure que le pays, bien loin d'atteindre le tropique d'hiver, s'approche beaucoup de l'équateur. « En effet, dit Ptolémée, dans les lieux correspondans [de notre hémisphère], c'est-à-dire, sous le tropique d'été, où les peuples tiennent déjà de la couleur des Éthiopiens (3), il n'y a ni rhinocéros, ni éléphans. Mais, dans les lieux qui n'en sont pas fort éloignés vers le midi, les habitans deviennent peu à peu noirs, comme ceux du *Triacontaschène* au-delà de Syène (4). Les Garamantes étant tels, Marin

(1) οὐ μόνον ὅτι (complément de διὰ τούτων) μείζον (lisez μείζων, c'est-à-dire διάστασις) ἀν γένοιτο τῆς ἐπὶ τὸν ἱσημερινόν. Le sens exige absolument χειμερινὸν τροπικόν. L'erreur vient probablement de ce qu'un copiste ayant oublié τροπικόν après χειμερινόν, un autre, quelque peu savant, aura observé que ce mot ne saurait se passer, d'après l'usage, du mot τροπικ.; alors, il l'aura changé en ἱσημερινόν, qui se met tout seul, d'autant plus que τὸν ἱσημερινόν est quatre lignes plus bas.

(2) Ptolémée ignorait que tous les habitans de l'Afrique, au-delà du tropique d'hiver, sont à peu près aussi noirs que ceux qui habitent sous l'équateur.

(3) τοῖς... ἤδη τὰς χροὰς ἔχουσιν Αἰθίοψιν. Ceci n'a pas de sens; il faut lire : Αἰθίοπων, avec le MS. Coislin et celui du Roi, n° 140 r.

(4) τὴν ἐντὸς Συήνης Τριακοντάσχοινον οἰκοῦντες. Je crois que ce mot est pris pour une espèce de nom propre, comme le Δωδεκάσχοινας dont parle Ptolémée, et qui s'étendait jusqu'à Dandour. Le *Triacontaschène*; ou pays de 30 schènes (900 stad. = 108'), en supposant les stades de 500 au degré), devait aboutir à Derri, et peut-être à la cataracte d'Ouadi-Halfah. Le sens oblige de traduire comme s'il y avait ἐκτός au-delà de Syène.

lui-même dit que, par cette cause, il ne les place ni sous le tropique d'été, ni au nord de ce cercle, mais entièrement au midi : or, dans la région de Méroé, les hommes sont déjà complètement noirs; ce sont les premiers Éthiopiens *purs* (1); et là vivent les éléphants et les espèces d'animaux les plus extraordinaires. »

Au reste, cette dernière phrase, qui termine le chapitre IX, me paraîtrait devoir commencer le chapitre X, parce qu'elle se rapporte immédiatement à l'objet qui y est traité, et que celle qui le commence, dans nos éditions, en est une suite naturelle. Cette phrase difficile est tout-à-fait inintelligible dans les versions. Je traduis : « C'est pourquoi on aurait raison de borner là le pays des Éthiopiens, c'est-à-dire, aux limites qu'ils atteignent selon les relations des voyageurs qui ont visité ces régions, et de tracer le pays d'Agisymba, le cap Prasum et les lieux situés vers le même parallèle, à peu-près sous le parallèle qui est à la même latitude que celui de Méroé, c'est-à-dire, distant de l'équateur, au midi, d'un même nombre de degrés, savoir, $16^{\circ} \frac{1}{3} \frac{1}{12}$ ($= 25'$), et de 8,200 stades environ; en sorte que toute la largeur de la terre habitable soit d'environ $79^{\circ} \frac{1}{3} \frac{1}{2}$, ou, en nombre rond, de 80° et de 40,000 stades (2). » Il resterait quelques remarques à faire sur le chapitre X; mais je me hâte de passer au suivant, où il est question des erreurs commises par Marin sur la longueur de la terre habitable.

Chap. XI. Quant à la longueur de la terre, donnée par Marin, Ptolémée la divise en deux parties : l'une s'étend des îles Fortunées au passage de l'Euphrate à Hiéropolis; l'autre, de là jusqu'à Séra, métropole des Sines. La première doit rester telle que Marin l'a donnée; l'autre, être diminuée de beaucoup. C'est encore là un passage dont il importe de donner une traduction exacte. « En effet, la distance entre les îles Fortunées et le passage de l'Euphrate à Hiéropolis, se mainte-

(1) και πρώτως Αἰθίοπες ἄκρατοι.

(2) Διὸ, καλῶς ἂν ἔχοι μέχρι τοῦδε (au lieu de μέχρι τοῦ δεῦρο des éditions), τουτέστιν ἕως ἂν Αἰθίοπας ἡμῖν ἢ παράδοσις τῶν ἐκεῖσε διαπεραιουμένων ἱστορῆ, και τὴν Ἀγίσυμβα χώραν και τὸ Πράσον ἀκρωτήριον μετὰ τῶν κατὰ τὸν αὐτὸν παραλλήλον κειμένων, ὑπὸ τὸν ὁμοταγῆ τῷ διὰ Μερῶς ἔγγιστα γράφειν κ. τ. λ.

nant sur le parallèle de Rhodes, doit être prise conformément aux mesures en stades qu'il en a données en détail, parce qu'elles sont le résultat d'une expérience continue (1), et parce qu'il paraît avoir tenu compte, dans les grands intervalles, des corrections qui pouvaient être nécessitées par les détours et les irrégularités de la route (2). D'ailleurs, Marin a admis, d'une part, que le degré (que le grand cercle contient 360 fois), embrasse 500 stades sur la surface terrestre, ce qui est (3) conforme aux mesures adoptées généralement; et, de l'autre, qu'un arc semblable, sur le parallèle qui passe à Rhodes, c'est-à-dire, qui est à 36 degrés de l'équateur, en contient environ 400; car le surplus, qui résulte du rapport des parallèles, étant peu de chose dans une approximation (4), peut être négligé sans inconvénient. »

L'observation de Ptolémée est juste; le calcul donne pour le degré du 36^e parallèle, celui de l'équateur étant de 500 stades, non pas 400 stades, mais 404. 5884. Cet excédant pouvait être négligé sans grave inconvénient dans les approximations dont Marin avait besoin. Cependant M. Gosselin trouve que ses évaluations se sont ressenties de cette négligence (5).

Le passage suivant a encore besoin d'être traduit de nouveau : « Quant à la distance entre le passage susdit de l'Euphrate et la Tour de pierre, fixée par lui à un total de 876 schènes ou de 26,280 stad., et à celle de la Tour de pierre à Séra, métropole des Sines, distance de sept mois de route et de 36,200 stades, en les considérant toutes deux comme étant sous le même parallèle, nous les réduirons l'une et l'autre d'après la correction qui leur convient, attendu que Marin ne pa-

(1) Διὰ τὸ συνεχὲς τῆς πείρας; observation qui se rapporte à ce que toutes les grandes mesures en longitude ont été prises sur ce parallèle, qui est le parallèle moyen de la Méditerranée.

(2) παρὰ τὰς ἐκτροπὰς καὶ τὰς ἀνωμαλίας τῶν διανύσεων.

(3) ὅτι ταῖς ὁμολογουμέναις ἀναμετρήσεσι σύμφωνόν ἐστι. Il faut lire, ὅ, τι. (cf. VII, 5.)

(4) ἐν ὅλοσχερεῖ καταλήψει, οὐ διαλήψει, comme on lit au chap. XII. Ce qui s'entend de toute estimation *en gros*, dont l'opposé serait ἀκριβεῖ, ἡκριβωμένη.

(5) *Géogr. des Grecs analysée*, II, p. 34.

rait pas en avoir retranché l'excès résultant des détours. Pour la seconde de ces distances, Marin est de plus tombé dans les mêmes fautes de raisonnement que pour la route des Garamantes à Agisymba (1). En effet, à l'égard de celle-ci, du total des stades résultant des quatre mois et quatorze jours de marche, il a été forcé de retrancher plus de la moitié, parce qu'il n'était pas possible qu'une route aussi longue eût été continue : or, c'est ce qui a dû avoir lieu pendant celle de sept mois, bien plus encore que dans la route faite à partir des Garamantes; car celle-ci a été exécutée par le roi du pays, qui avait naturellement pourvu aux obstacles avec un grand soin, et dans une contrée dont le climat est toujours serein; tandis que la route depuis la Tour de pierre jusqu'à Séra doit être souvent exposée aux mauvais temps, puisque, d'après ce qu'il admet lui-même, elle se fait sous les parallèles de l'Hellespont et de Byzance; ainsi, la marche doit y éprouver bien des retards. »

Chap. XII. Ptolémée continue le même sujet; il prouve qu'il faut considérablement retrancher de la distance à l'orient d'Hiérapolis. Le commencement de ce chapitre, inintelligible dans la traduction de l'abbé Halma, doit être entendu ainsi : « Par les raisons qu'on vient d'exposer, et par cette considération que la route (2) ne se fait pas sous un seul parallèle, mais que la Tour de pierre est voisine de celui de Byzance (3), tandis que Séra est située au midi de celui de l'Hellespont, il paraîtrait convenable de ne pas réduire encore ici (4) à moins de la moitié le nombre de 36,200 stades, conclu du voyage de sept mois (5) : mais réduisons-le seulement à un peu plus de la moitié (6), ce qui suffit pour une approximation, de manière

(1) Lisez *κατὰ τὴν ὁδὸν ΤΗΝ ὑπὸ Γαραμάντων*, et non *τόν*.

(2) D'Hiérapolis à Séra.

(3) *περὶ τὸν διὰ Βυζαντίου*, et non *Βυζάντιον*, et qui pis est, *Βυζαντίον* (*sic*).

(4) *κάνταῦθα*, c'est-à-dire, comme Marin l'a déjà fait pour la route des Garamantes à Agisymba.

(5) *τῶν ἐκ τῆς ἑπταμήνου ΣΤΑΔΙΑΣΜΟΥ συναγομένων σταδίων*. Il faut retrancher le mot *σταδισμοῦ*, qui est absurde en cet endroit.

(6) Le sens exige absolument *εἰς [ὀλίγῳ πλέον ἢ] τὸ ἥμισυ συνηρῆσθω*, au lieu de *εἰς τὸ ἥμισυ*, qui est dans le texte; car 22,625 sont les 5/8 de 36,200, ou un peu plus de la moitié.

que la distance en question monte à 22,625 stades, ou $45^{\circ} \frac{1}{4}$; car soumettre l'une et l'autre route à une si grande réduction [celle de plus de la moitié], serait déraisonnable et déplacé. » Ptolémée en donne la raison (1). Quant à la route depuis le passage de l'Euphrate jusqu'à la Tour de pierre, elle n'est pas non plus sous le même parallèle; car la première partie de la route, « à travers la Mésopotamie jusqu'au Tigre, puis de là par le pays des Garaméens, l'Assyrie et la Médie jusqu'à Ecbatanes (2) et aux Pyles Caspiennes, et à travers la Parthie jusqu'à Hecatompylos, se fait sous le parallèle de Rhodes; » le reste, sous le parallèle plus boréal de Smyrne et de l'Hellespont (3).

Chap. XIII. Ptolémée, qui, dans le précédent chapitre, a réduit les 225° de la longitude de la terre, selon Marin, à $177^{\circ} \frac{1}{4}$, veut montrer que cette longitude, ainsi réduite, est conforme à ce qui résulte des voyages par mer depuis l'Inde (4) jusqu'au golfe des Sines et à Cattigara. Il commence par l'intervalle du cap Cory à la Chersonèse d'or. On trouve là une faute grave dans le texte et les traductions : Ἀπὸ γὰρ τοῦ μετὰ τὸν ΓΑΓΓΗΤΙΚὸΝ κόλπον ἀκρωτηρίου ὃ καλεῖται Κῶρυ. Ce n'est pas le *Gangeticus sinus* que Marin et Ptolémée placent en deçà du cap Cory, mais le *Colchicus sinus* : il faudrait donc lire Κολχικόν, quand même le manuscrit Coislin ne le donnerait pas; et plus bas, Κολχικῶ, au lieu de Γαγγητικῶ, malgré les manuscrits; car, pour de pareilles corrections, on n'a pas besoin de leur secours. Un peu après, .. τοὺς ΜΕΤΑ τούτων τῶν τόπων

(1) Dans le passage, ζῶων διαφορὰς, μὴ δυναμένους ὑπερενεχθῆναι τῶν κατὰ φύσιν τόπων, je lis δυναμένας avec le manuscrit Coislin, et κατάφορος au lieu de κατάφορος.

(2) Lisez, τὴν ἐντεῦθεν διὰ Γαλαμαίων τῆς Ἀσσυρίας καὶ [διὰ τῆς] Μηδίας εἰς Ἐκβάτανα κ. τ. λ. Les Garaméens occupaient la partie moyenne de l'Assyrie (Ptolémée VI, I, p. 146). Mercator a oublié ce peuple sur ses cartes dressées pour la géographie de Ptolémée. Halma ne s'est pas douté de quoi il s'agit; il fait de ces Garaméens d'Assyrie, Garama en Afrique.

(3) Le texte porte : τοῦ Ἑλλησπόντου. La vraie leçon τοῦ [δι'] Ἑλλ., est dans le manuscrit Coislin; et plus bas, on lira ἀφ' ἧς ἢ μὲν au lieu de ἀφ' ἧς μὲν; puis προϊούσαν, au lieu de προσιούσαν; enfin, κατὰ τὸν [διὰ] τῆς Ῥοδίας.

(4) Et non pas depuis le golfe de l'Inde, comme dit Halma.

παραλλήλους, le manuscrit Coislin donne κατά, qui ne vaut rien; il faut διά : et plus bas on lira, μετὰ δὲ ταῦτα τὸ ἀπὸ Ταμάλας... διζπέραμα.

Chap. XIV. Un certain Alexandre disait que de Zaba on atteignait Cattigara *en quelques jours*. Marin, qui avait besoin d'une grande distance, pour son système sur la longueur de la terre, avait entendu cette expression vague, *quelques jours*, dans le sens de *beaucoup*. Il en donnait une singulière raison; il prétendait que la distance était si grande, qu'on n'avait point exprimé le nombre de jours : sur quoi Ptolémée observe avec raison que « ce nombre fût-il celui qu'on aurait employé à faire le tour de la terre, pourrait être néanmoins défini. » Τίς γὰρ ἀριθμὸς ἡμερῶν ἀρρητος (peut-être, ἀόριστος d'après le MS. Coislin) ἔσται, κὰν ὅλης τῆς πεπερασμένης περιόδου ἔχη (lisez ἐπέχη avec le MS.) ? Un peu plus bas, διέστηκε δὲ καὶ ὁ τοῦ ἰσημερινοῦ, le MS. omet καὶ ὁ, qu'il faut retrancher en effet; de même que, peu de lignes après, il faut ajouter Χερσονήσου au mot Χρυσῆς.

Chap. XV. Après avoir rectifié les mesures de Marin, tant en latitude qu'en longitude, Ptolémée fait ressortir les contradictions qui se trouvent dans ses déterminations. Je traduis en entier le commencement du chapitre dont le sens a été méconnu par l'abbé Halma; cela suffira pour faire entendre le reste : « Relativement aux distances générales, nous avons diminué (1) jusqu'à ce point la longueur de la terre vers l'orient, et sa largeur vers le midi, par les raisons exposées ci-dessus. Nous jugeons susceptibles de corrections, en une multitude de cas, les positions particulières des villes à l'égard desquelles il donne des expositions ou tout-à-fait contradictoires ou non conséquentes (2), en différens endroits où il en parle (3); et cela, par suite de la multitude et de la diversité des matières traitées dans les syntaxes : par exemple, à l'égard des lieux qu'on croit opposés (4); car il dit que Tarraco

(1) συνεστεύλαμεν avec le manuscrit Coislin, et non διεστεύλαμεν.

(2) μαχομένας ἢ μὴ ἀκολουθούσας.

(3) κατὰ διαφόρους ὑπομνήσεις. On pourrait aussi prendre ὑπομνήσεις comme synonyme de ὑπομνήματα, et alors le sens serait *divers mémoires*. Mais il me paraît plus naturel de donner à ὑπόμνησις le sens de *mention*. Au reste, le lecteur instruit choisira.

(4) J'ai suppléé ici une lacune à l'aide du manuscrit Coislin; j'ai lu

est opposée à Césarée dite Iol, et cependant le méridien de cette ville passe par les monts Pyrénées, qui ne sont pas peu éloignés de Tarraco vers l'orient. Le Pachynum est opposé à Leptis (1) la Grande, et Himère à Théænes, bien que la distance du Pachynum à Himère soit portée à environ 400 stades, tandis que de Leptis à Théænes il en met plus de 1500, d'après ce que compte Timosthène. De plus, il dit que Tergeste est opposé à Ravenne; or, Tergeste est, selon lui, distant du fond du golfe Adriatique, près du fleuve Tilavemptus, de 480 stades à l'orient d'été, tandis qu'il compte du même point à Ravenne 1,000 stades, en allant à l'orient d'hiver. C'est ainsi qu'il dit que les Chélidonies sont opposées à Canope, le cap Acamas à Paphos, et Paphos à Sebennytus : or, il compte des Chélidonies à Acamas 1,000 stades, et de Canope à Sebennytus, Timosthène met 290 stades (2) : cependant cette distance, quand même elle serait comprise entre les mêmes méridiens, devrait être plus grande, puisqu'elle sous-tend [à Sebennytus] un arc d'un parallèle plus grand (3). » Le reste du chapitre se comprend assez bien dans la traduction de l'abbé Halma; toutefois le manuscrit fournit quelques bonnes variantes qui devront être reçues dans le texte; 1° και ΤΗΣ τῶν; 2° . . . τὴν Ἀμφίπολιν καὶ τὰ περι αὐτὴν pour τὰς; 3° κειμένας ἐν τῷ τετάρτῳ καὶ ὑπὸ, au lieu de καὶ ἐν τῷ ὑπό; 4° Ἀδουλιτικοῦ, au lieu de Ἀδουλικῶ; 5° τούτων δ' ἔστι ἀνατολικώτερον, au lieu de ἔτι.

Chap. XVI. Ce chapitre, qui n'a que deux phrases, n'a point été compris du traducteur. En voici le sens : « Quelques contradictions lui sont aussi échappées sur les limites des contrées :

οἶον ἐπὶ τῶν ἀντικεῖσθαι πεπιστευμένων. Ταρρακῶνα γὰρ φησιν ἀντικεῖσθαι τῇ Καισαρείᾳ.

(1) Je lis Λέπτει et non Λέπτη.

(2) Cette mesure de Timosthène est incroyable. De Canope à Samanhoud [Sebennytus], il y en droite ligne 1° 6', qui valent 550 stades de 500, les plus grands de tous. J'ai toujours pensé qu'il y avait erreur dans le nombre, et qu'au lieu de [ΔΙΑ] κοσίων, le texte original portait [ΠΕΝΤΑ] κοσίων. Avec le nombre 590, le raisonnement de Ptolémée subsiste toujours.

(3) Je lis avec le manuscrit Coislin, διὰ τὸ καὶ μείζονος ἵΠΟΤΕΪΝΕΙΝ παραλλήλου ΠΕΡΙΦΕΡΕΙΑΝ, au lieu de ὑποπίπτειν et περιφερεία.

comme lorsqu'il borne toute la Mysie (1), vers l'orient, à la mer Pontique; et la Thrace, vers l'occident, à la Mysie supérieure; l'Italie, au nord, non-seulement à la Rhétie et au Norique, mais encore à la Pannonie (2); et la Pannonie elle-même, il lui donne pour limite méridionale la Dalmatie seule, et non plus l'Italie. Il dit que les Sogdiens de l'intérieur et les Saces confinent au midi avec l'Inde. Or, il fait passer par leurs pays, non pas les deux parallèles plus boréaux que le mont Imaüs, qui est le point le plus septentrional de l'Inde, savoir, le parallèle de l'Hellespont et celui de Byzance, mais d'abord celui qui traverse le Pont (3) par le milieu. »

Chap. XVII. Ici Ptolémée relève quelques points sur lesquels Marin est en contradiction avec les relations actuelles. Le commencement n'a point été entendu; je le traduis ainsi: « Marin a donc laissé échapper ces fautes et d'autres semblables, soit par suite de la confusion et de la dispersion des matières traitées dans les syntaxes, soit parce que, dans sa dernière édition, comme il le dit lui-même, il n'a pas dressé une carte au moyen de laquelle seulement (4) il pouvait corriger les indications des climats et des intervalles horaires. Il y a encore quelques points sur lesquels il ne s'accorde pas avec les relations actuelles (5). » Plus bas, le Πανῶν κώμη, dont Halma nous fait un village de Panes, est le bourg des Pans ou Satyres (6). A deux

(1) Il s'agit de la Mœsie. La critique de Ptolémée est minutieuse; il épilogue sur le mot toute.

(2) Je lis avec le manuscrit Coislin: Καὶ τὴν μὲν Ἰταλίαν ἀπ' ἄρκτων μὴ Ῥαιτίας κ. τ. λ. et non ... Ἰταλίαν μὴ ἀπ' ἄρκτων Ῥαιτίας κ. τ. λ.

(3) Le Pont-Euzin, et non le royaume de Pont, comme traduit Halma.

(4) Μόνως, au lieu de μόνος.

(5) Ἐνια δ' ἤδη καὶ τοῖς νῦν ἱστορουμένοις οὐκ ἔχει συμφώνως. Le mot ἤδη pourrait avoir été confondu avec ἔτι, ce qui est arrivé quelquefois (Siebelis, *Index græc. in Paus. t. V*, p. 229, v. ἔτι.)

(6) Et non Bourg de Pano, comme l'appelle Gosselin, *Géogr. des Gr. analysée*, I, 184, 186. Probablement il tirait son nom de quelque grande espèce de singes que les navigateurs y avaient vus. Dans le périple d'Eudoxe, sur la côte occidentale d'Afrique, il était fait mention de Pans et de Satyres (Mela, III, 9). Ce sont les Gorilles de Hannon, grands singes anthropomorphes (A. de Humboldt, *Relat. histor.* I, 172.) C'est peut-être de là que Pline avait tiré les Satyres et les *Ægipans* qu'il met dans cette partie du même continent (V. 8).

lignes de distance, il faut lire, *διὰ τὸ ταχὺ μεταβάλλον* [cod. Coisl.], et non *πᾶς μεταβάλλον*, à moins qu'on ne réunisse les deux mots, *ταχυμεταβάλλον*, ce qui vaut encore mieux.

Chap. XVIII. J'ai expliqué plus haut la première phrase de ce chapitre, où Ptolémée montre la difficulté de se reconnaître dans les *syntaxes* ou parties de l'ouvrage de Marin. Il y a plusieurs passages dont la traduction aurait besoin d'être rectifiée; je me borne à celui-ci, dont le texte n'est pas non plus correct. « Car celui qui veut placer où il faut chacun des lieux indiqués, a nécessairement besoin de connaître sa position en longitude et en latitude : or, c'est ce qui ne se trouve pas tout de suite dans les *syntaxes* (1); ces renseignemens y sont séparés les uns des autres : car, besoin étant, il trouverait ici seulement la latitude, comme il convient à une exposition des parallèles; là, seulement les longitudes, comme cela doit être dans une description des méridiens (2). Le plus souvent, les deux genres [d'indication] ne se trouvent pas (3) dans les mêmes [*syntaxes*]: dans les unes sont décrits les parallèles, dans les autres les méridiens; en sorte que, pour ces lieux, on manque de l'une ou de l'autre de ces positions. En un mot, à l'égard de chacun des lieux rangés sur la carte, il faut, pour en déterminer la place, avoir recours presque à tous les commentaires; parce que, dans tous, il est dit quelque chose sur les mêmes lieux; et si nous ne recherchions pas une à une les indications de tout genre relatives à un même lieu, beaucoup de points dignes d'observation nous échapperaient à notre insu (4). »

Chap. XIX. Ptolémée explique ce qu'il va exécuter. Ce texte, altéré en plusieurs endroits, a conduit l'abbé Halma à une traduction presque absurde. En voici une littérale : « De là, nous

(1) Τοῦτο μὲν οὐκ ἔστιν αὐτὸν εὐθὺς εὑρεῖν ἐν ταῖς συντάξεσιν, κεχωρισμένως δέ.

(2) Il semblerait, d'après cela, qu'une des *syntaxes* avait pour titre : Ἐκθεσις τῶν παραλλήλων; une autre, ἀναγραφή τῶν μεσημβρινῶν.

(3) Je lis, avec le manuscrit Coisl. *καὶ οὐ διὰ τῶν αὐτῶν ἐν ἑκατέρῳ γένοι*, au lieu de *οὐδὲ τῶν αὐτῶν ἑκατέρῳ γένοι*.

(4) Ὅλως τε καθ' ἐν ἑαστον τῶν κατατασσόμενων, πάντων σχεδὸν δεῖ, πρὸς τὴν ἐπίσκεψιν, τῶν ὑπομνημάτων· ἐπειδὴ περ ἐν ἅπασιν λέγεται τι ἄλλο περὶ τῶν αὐτῶν· κἀν μὴ καθ' ἐν ἐπιζητῶμεν τὰ καθ' ἑαστον εἶδος ἐκτιθέμενα περὶ αὐτοῦ, λήσομεν αὐτοὺς διαμαρτάνοντες (f. αὐτοὺς διαμαρτάνοντας) ἐν πολλοῖς τῶν ὀφειλόντων παρατηρήσεως τυχεῖν.

étant proposé un double travail, celui de conserver l'opinion de Marin dans tout le cours de cet ouvrage (1), excepté sur les choses qui ont besoin de quelque correction; l'autre, d'insérer comme il convient (2), dans notre carte, tout ce qui n'a point été dit par lui (3); et cela d'après les relations de gens qui ont vu les lieux, ou d'après les déterminations admises sur les meilleures cartes. Nous avons, en outre, pris soin (4) de rendre notre méthode d'un usage facile, en réunissant sur chaque province tout ce qui concerne sa circonscription, son étendue en longitude et en latitude, et les situations relatives (5) des principales nations qu'elle renferme; et à l'égard des villes les plus remarquables, des fleuves, des golfes, des montagnes, et autres objets qui peuvent entrer dans une mappemonde, en indiquant leurs *distances* (6) exactes, c'est-à-dire, de combien de degrés (dont un grand cercle contient 360), le méridien d'un lieu est distant de celui qui limite l'extrémité occidentale [de la terre], comptés sur l'équateur; et [de combien de ces degrés], comptés sur le méridien, leur parallèle est distant de l'équateur... »

Chap. XX. Ce chapitre a pour objet de prouver le défaut de *symétrie* de la carte de Marin, c'est-à-dire, de montrer que ses diverses parties ne sont pas en rapport avec celles que présente la surface de la terre. L'abbé Halma entend par *ἀσυμμετρία*, *συμμετρία*, etc. *incommensurabilité*, *commensurabilité*. Sa longue note pour le prouver montre qu'il ne se faisait point une idée juste de ce que voulait dire Ptolémée. C'est ce qui m'oblige à

(1) Le texte porte, *ἵνα τὴν γνώμην τοῦ ἀνδρὸς τὴν δι' ἑλπίς τῆς συντάξεως* Le second *τὴν* nous oblige à prendre le *σύνταξις* qui vient ensuite pour l'ouvrage de Marin; mais il me semblerait plus naturel de prendre ce *σύνταξις* pour la Géographie de Ptolémée, à laquelle lui-même donne le nom de *σύνταξις*. Il annoncerait que, dans tout le cours de *sa Géographie*, *δι' ἑλπίς τῆς συντάξεως*, il suivra l'opinion de Marin. Dans ce cas, il faut retrancher le second *τὴν*. J'ai traduit en ce sens, bien que l'autre ne soit pas décidément mauvais.

(2) *ἵνα δεόντως ἐγγραφῆ*, c'est-à-dire *ἐν τῇ καταγραφῇ καταταχθῆ*.

(3) Je lis avec le manuscrit Coislin : *ἵνα τὰ μὴ παρ' αὐτοῦ δὴ λεγόμενα*, au lieu de *ἵνα τὰ παρ' αὐτοῦ μὴ δὴ λέγα* *γενόμενα*.

(4) Je lis *προσεπεμελήθημεν* avec le manuscrit Coislin, pour *προσεμείλ*.

(5) Je lis avec ce manuscrit, *τὰς πρὸς ἄλληλα* et non (*ἀλλήλας*) *θέσεις*.

(6) *Ἀποχάς*. Il explique ce mot ensuite.

traduire de nouveau le commencement de ce chapitre. « Chacune (1) des deux méthodes [de projection] a un caractère particulier; à savoir, que, dans l'une, le tracé de la carte s'exécute sur une sphère, et que, par-là même on obtient une forme semblable à celle de la terre, sans qu'il soit nécessaire pour cela d'aucun artifice quelconque : mais aussi il n'est pas facile d'avoir une dimension suffisante pour contenir la multitude de points qui doivent nécessairement trouver place (2) sur la carte; on ne peut embrasser d'un coup-d'œil la totalité de l'image; pour embrasser successivement toutes ses parties, il faut, de deux choses l'une, ou que l'œil fasse le tour de la sphère (3), ou qu'on la fasse elle-même tourner. La projection sur un plan est exempte de ces inconvéniens; mais elle exige une certaine méthode pour arriver à la ressemblance de la figure sphérique, afin que les distances marquées sur la carte soient, autant qu'il est possible, proportionnelles aux véritables, et conformes à ce qui aurait lieu sur la surface développée : or, bien que Marin ait fait une attention sérieuse à cette difficulté (4), et ait blâmé sans restriction les méthodes de projection sur un plan, il ne s'est pas moins servi de celle qui pouvait le moins rendre les distances proportionnelles. » Dans la suite de ce chapitre, Ptolémée motive sa critique. Je vois une correction à y faire, d'après le manuscrit Coislin : *ὁμοίας μὲν* (au lieu de *ὁμοίως*), *ἀνίστους δὲ περιφερείας*. Le chapitre suivant n'offre point de difficultés. Le manuscrit Coislin donne deux corrections évidentes dans cette phrase : *Ἐπεὶ δὲ οὐχ οἷόν τε [διὰ] πάντων.... αὐτάρκως ἂν ἔχοιμεν* [au lieu de *ἔχει*] *τοῦτο*.

Chap. XXIII. Il s'agit ici des changemens de climat selon les parallèles : on n'y trouve point de difficulté; mais il y a quel-

(1) *ἐκατέρᾳ*, non *ἐκάτερα*.

(2) Je lis *καταταχθισομένων*, au lieu de *κατάχθισομένων*. Le verbe *κατατάσσειν* est sans cesse employé par Ptolémée en ce sens : *Τὸ ποσὸν τῶν κατατασσομένων* (c. 1); *τὸ πλῆθος τῶν κατατασσομένων ἐν τῇ γεωγραφίᾳ* (c. 4.); *τῶ μέλλοντι κατατάξειν* (c. 18) etc.

(3) *ἀλλὰ θάτερον δεῖ παραφέρειν...* probablement *περιφέρειν*. Cependant *παραφέρειν* n'est pas tout-à-fait à rejeter.

(4) *Ὅπερ Μαρίνος εἰς ἐπίστασιν οὐ τὴν τυχοῦσαν ἀγαγών*. Halma : « Marin trouvait ce procédé extraordinaire. » Sa traduction est le plus souvent de cette force.

ques incorrections à faire disparaître. Avec le manuscrit Coislin on lira *ώραια*, et non *ώραια διαστήματα*; à l'article du premier parallèle, on effacera *ὥστε* devant *τὸν μὲν πρῶτον* (*παράλληλον*); à l'article du second, on retranchera *ὁμοίως*, que l'abbé Halma a rendu par le mot *pareillement*, qui fait un non-sens. A l'article du douzième parallèle, au lieu de *τὸν δὲ IB. . . ὁ δὲ Ἑλλησπόντου*, construction inadmissible, le manuscrit donne, *τὸν δὲ IB, δι' Ἑλλ. γραφόμενον*, etc. Au treizième, il faut retrancher, sur la même autorité, *ὁ δὲ διὰ Βυζαντίου*; au quatorzième livre, *τὸν δὲ IA, καὶ διὰ μέσου Πόντου*, et effacer ces mots à la fin de la phrase; au quinzième, *τὸν δὲ IE, τὸν καὶ διὰ τοῦ Βερυσθέου*, qui est la vraie leçon.

Le chapitre XXIV et dernier, quoique le plus long de tous, ne donne lieu à aucune observation, et n'offre point de difficultés.

Deux extraits que l'abbé Halma a donnés du septième livre, se bornent aux chapitres V, VI, VII et VIII; ils contiennent les explications de la mappemonde. Nous ne nous y arrêterons pas, parce que les difficultés qui peuvent s'y trouver ont peu d'importance. Il y a, au commencement, un mot qui peut faire équivoque, et sur lequel l'abbé Halma s'est complètement mépris. L'auteur dit: « Après avoir montré, au commencement de cet ouvrage, comment on doit dessiner la partie connue de la terre, tant sur une sphère que sur une surface plane, etc. » M. l'abbé Halma traduit *ἐν ἀρχῇ τῆς συντάξεως*, par, *au commencement de la Composition mathématique*, ce qui désignerait l'Almageste. Mais ici *σύνταξις* ne peut s'entendre que de la *Géographie*, dont les chapitres XXI et XXII du premier livre ont précisément pour objet les deux projections dont il s'agit. La phrase *γένοιτο ἂν καὶ αὕτη κατὰ τὸν προσήκοντα λόγον, εἰ οὕτως ἔχοι*, ne signifie pas, « Nous allons donc ajouter ici cette représentation générale dans ses justes proportions; » mais, « Ce dessin serait comme il doit être, s'il était ainsi. »

Je terminerai cette revue critique des prolégomènes de la Géographie, en soumettant au lecteur une correction d'un passage du quatrième livre. On y voit que la partie occidentale de l'Océan indien s'appelait *mer d'Hippade*... Πέλαγος ἸΠΠΑΔΟΣ καλεῖται, ἧ συνάπτει ἀπ' ἀνατολῶν τὸ Ἰνδικὸν πέλαγος: personne, à ce que je crois, n'a vu ce que c'était que cette *mer d'Hippade* (1),

(1) D'ailleurs on ne se rend pas compte de cette forme *ἰππάδος*,

ou d'*Hippas* (*Hippadis mare* des versions latines); il est clair pourtant que ce mot nous cache le nom d'*Hippalus*, le navigateur qui, le premier, quittant la côte, à partir de l'Arabie, s'abandonna en haute mer aux vents périodiques qui le portèrent dans l'Inde. Pline et l'auteur du périple de la mer Érythrée nous apprennent que les marins, par reconnaissance, appelèrent *Hippalus* l'aire de vent qui avait conduit ce navigateur, *quem Hippalum ibi vocant* (1). En outre, d'après un passage de l'*Itinerarium Alexandri*, ouvrage du IV^e siècle, on avait appelé *Hippalus* la mer Érythrée elle-même : *Ipsa [India] verò extrinsecus ubiquè Oceano munitur, interfluo mari HIPPALO, cujus sinus Persas includit* (2). Ainsi, dans le langage des marins, la mousson du S. O., aussi bien que la mer Érythrée, portait le nom d'*Hippalus*. Ils disaient, par exemple, l'*Hippalus souffle*, et l'*Hippalus est agité*. Il n'y a donc à changer qu'une lettre, Δ en Λ, pour rétablir le passage de Ptolémée; on lira :... πῆλαγος ἸΠΠΑΛΟΣ καλεῖται κ. τ. λ. *On appelle HIPPALUS la mer qui, du côté de l'Orient, touche à la mer indienne.*

Il résulte des observations contenues dans ces articles, que le texte de Ptolémée a grand besoin d'être revu par l'œil d'un critique judicieux, qui joigne à la connaissance approfondie du grec l'intelligence des matières traitées par cet auteur. Sous ce double rapport, on doit beaucoup compter sur l'édition de M. Manos, dont nous avons annoncé déjà le prospectus. Le savoir et l'esprit consciencieux de l'éditeur nous sont de sûrs garans qu'elle ne laissera rien à désirer aux juges les plus difficiles.

LETRONNE.

6. DISSERTATION SUR L'AUTEUR DE LA PREMIÈRE TRADUCTION LATINE DES LETTRES GRECQUES DE PHALARIS, et d'autres traductions dont on attribue la gloire au célèbre légiste François Arétin; par le chanoine BATTAGLINI. (*Atti dell' acc. rom. d'arch.*; Tom. II, pag. 371. Rome, 1825.)

Le nom du premier traducteur des Lettres de Phalaris, qui ne peut être qu'un génitif d'ἰππάζ; ce mot est en grec un adjectif, pris ou non substantivement, mais ne peut jamais être un nom propre.

(1) Plin. VI, 26; cf., *Peripl. mar. Erythr.* page 174, edit. Blancard.

(2) § 110. Voyez l'observation que j'en ai faite dans le *Journal des Savans*, 1818, page 405.

tyran d'Agrigente, est enveloppé de la plus profonde obscurité; cependant on regarde communément Aretino Francesco Accolti comme l'auteur de ce travail. Les doutes qui régnaient sur l'authenticité de cette opinion ont fait faire aux savans des recherches immenses pour s'assurer de la vérité; ces recherches ont donné lieu à un grand nombre de dissertations qui n'ont fait qu'ajouter aux ténèbres dont on était entouré. M. Battaglini croit avoir été plus heureux. Après avoir rassemblé tous les documens qui pouvaient l'éclairer, et en avoir déduit toutes les conséquences les plus vraisemblables, il pense devoir reconnaître comme le traducteur de cet ouvrage, et de quelques autres que le même doute environne encore, Francesco Lippo Aretino, dont la gloire fut l'objet des attaques du célèbre mais fougueux littérateur Andrea Contrario. C'est dans les diatribes de ce dernier contre Francesco Lippo, que M. Battaglini croit avoir trouvé les preuves les plus convaincantes de l'opinion qu'il avance.

G—D.

7. SAMMLUNG LATEINISCHER WURZELWOERTER. — Recueil de racines latines. 3^e édition, 1 vol. in-8^o de VII et 118 pag. Münster; 1824. (*Allg. Schulzeit.*; janv. 1829, sect. II, n^o 8.)
8. SYNONYMISCHES HANDWOERTERBUCH, etc. — Dictionnaire portatif des Synonymes de la langue latine; par M. E. C. HABICHT professeur recteur du Gymnase de Bückebourg. 1 vol. in-8^o de XII et 673 pag. Lemgo 1829; Meyer. (*Allg. Schulzeit.*; décemb. 1829, sect. II, n^o 150.)
9. BEITRAGE ZÜR LATINISCHEN LEXICOGRAPHIE. — Matériaux pour servir à une Lexicographie latine; par le prof. E. KÆRCHER, de Carlsruhe. (*Allg. Schulzeit.*; fév. 1828, sect. II, n^o 24.)

M. le prof. Kærcher s'occupe depuis long-temps de la composition d'un Dictionnaire lexicographique de la langue latine, et comme la longueur de ce travail a empêché de le livrer à l'impression aussitôt qu'il l'aurait désiré, il soumet au public savant le plan qu'il a adopté dans la composition de son ouvrage.

Bien pénétré de cette vérité, que l'étymologie d'une langue ne peut être découverte que par la comparaison de cette langue non seulement avec celles qui sont analogues, mais encore avec celles des peuples qui, par leurs armes et leur civilisation, étaient d'un certain poids dans la balance politique, il a donné

à ses recherches étymologiques toute l'étendue possible, et n'a rien négligé pour remonter à l'origine vraisemblable des mots, de ceux même dont l'étymologie paraît cachée sous la forme la plus originale.

Quelques exemples suffiront pour donner une idée de l'immense tâche que l'auteur s'est imposée, et du travail opiniâtre que lui ont coûté les résultats qu'il a obtenus.

Absque, sans. Exemple, Absque sole perpetuus dies, Plaut., Most. 3, 2, 78. Sanssoleil; cf. Cicér. Inv. 1, 36. (où d'autres lisent sine). Dans les auteurs comiques, ce mot se trouve sans *si*; exemple: namque absque eo esset, recte ego mihi vidissem, Terent. Phorm., 1, 4, 11, comme nous pouvons dire: si la chose pouvait se faire sans lui, cf. Hecyr. 4, 2, 25. Absque signifie: non compris, sans en faire partie, excepté, comme eundem esse versum absque paucis syllabis, Gell., 13, 18.

Abies, éïs (dans la poésie abjetis) est ordinairement tiré d'abire, mais plus vraisemblablement il a de l'analogie avec heben, d'où Eibe. Suivant d'autres, il a de l'analogie avec le mot gothique aiw, (ewig, éternel) Island. aefi, lat. aevum. Le mot grec ἐλάτη d'ἐλάω, comme tanne (sapin) d'étendre, τάω, τανύω, rendent la dérivation d'heben (lever, élever). Tanne (sapin) (qui comprend les différentes espèces de sapin), arbores abietis, st. abietis, Liv.; s. arbor. Tannenholz (bois de sapin). Exemple, secta Virg., geschnissenes, Trop. et poet.), quelque chose fait de bois de sapin, comme: tablette, lance, vaisseau. Virgile appelle abies le cheval de Troie (tantôt il l'appelle *acernus*, *vineus*, *robur*).

Ac. conj. (vient vraisemblablement de la même racine qu'*ago*, *augeo*, ἀέξω ἀξάνω, et que les conj. all. *auch*, et goth. *auk*. Murray, 1, 312, veut qu'elle vienne, ainsi que *et*, *aut*, *at*, *atque*, *autem*, *ast*, d'*eac*, *passer*, *s'en aller*. On y pourrait ajouter *augeo* aussi, et; exemple: parce ac duriter vitam agere, Terent. Vivre économiquement et chichement; oblitus sum ac volui dicere, *ic*, j'ai oublié et j'ai voulu dire, — j'ai oublié ce que je voulais dire; cum studioso ac diligenter, Cic. (dans cette manière de parler *tum* est plus ordinairement employé). Elle ajoute à ce qui a été dit *et même*; exemple, cognoscit — ne? ac memoriter, Terent. oui, et même par cœur. Elle se met encore au commencement d'une phrase pour continuer le récit, — et main-

tenant, et, maintenant. Exemple : ac primum illud respondeo, Cic. Zuerst nun antworte ich, d'abord (maintenant) je réponds, etc. En objectant; exemple, en répondant à quelqu'un qui dit je suis par toi débarrassé de cette affaire : ac nullus quidem, Terent. Oh non, en aucune manière. Enfin après les mots qui marquent la similitude ou la dissimilitude, où elle signifie *et*, qu'on peut cependant traduire par que; exemple : aliud mihi respondes ac rogo, Terent. Tu me réponds autrement et je demande autre chose, ou tu me réponds autrement que ce que je te demande; animus te erga idem ac fuit, Terent. Mon opinion sur toi est et fut la même, — est la même qu'autrefois; omnia contra sunt ac dixisti, Cic. Tout est autrement, et tu l'as dit autrement, — autrement que tu l'as dit; diutius ac nollem, id., la chose dure plus long-temps, et je ne l'aurais pas désiré, — plus long-temps que je ne désirais.

Acerbus, adj. (anc. angl. garw, agarw, hebr. chareb—*sec*, wallis. cherw. a peut-être de l'analogie avec *κάρπω*, carpo; d'autres veulent qu'il vienne d'acer). Le mot allemand *herb* (en parlant du goût, *zusammenziehend astringent*). Exemple, l'eau de mer, sapor, Plin. (Il le distingue d'austerus); pirum, Varr.; uva, Colum. On met au nombre de la signification propre; les expressions suivantes : acerbum vulnus, Virg., blessure douloureuse, et frigus acerbum, Horat., parce que l'effet du froid est de resserrer les tissus, (*κάρφει*) Trop. a) acerbe pour les sens. Exemple, vox acerbissima, Senec., une voix très-désagréable; recitator, Hor, à voix aigre; vultus, Ovide, visage rébarbatif; acerba tueri, Lucret. Virgil., regarder avec fureur. b) *morale ment*, exemple, mors, funus, Nep., Cic., mort funeste à ceux qui restent; in rebus acerbis, Lucret., dans le malheur; *subst.* acerbum (poet.), le malheur; exemple, tot acerba, Virg. c) dans la conduite, exemple : ennemi, usurier; acerbi, Cic., hommes durs. d) Lorsque le mot signifie qui n'est pas mûr, on peut le rendre par vert. Exemple, partus, Ovid.; Virg. Aen., 6, 429, la mort d'un jeune homme; res, Cic., circonstances qui ne sont pas encore parfaitement mûres.

Ador, oris, n. (a de l'analogie avec *ἀθάρα*, *ἀθρέω*, mûrir, ou avec *ἀδέω*, se rassasier, edo, eten, essen (manger), de sorte que, dans l'origine, il ne signifie que mets, alimens). Épeautre,

Horat. p. 2, 6, 88. Colum. 2, 6. (Celui-ci dit, 11, 2, qu'il signifie encore far, vernaculum.)

Ædes ou ædis, is, f. (On le fait dériver d'αἶτες, et l'on compare tous deux avec le mot hütte (cabane). D'autres le rapportent à αἰθουσα, le portique, ou avec ἕδος, ἕδρα, réunion. Murray lui donne pour principe la particule eacd, auctus, aggrandi; et ædes ne signifiait pas dans le principe une maison, mais quelque chose de fait) en général quelque chose de fait, de construit; exemple: ædes aurata, Suet. Caes. 84, peut-être lit de parade. Aussi a) une demeure, un appartement; exemple, les cellules des abeilles, Virg., G. 4, 258; fores ejus ædis in qua rex acquiescebat, Curt., de la chambre; ædes domi, Plaut., la chambre de la maison. Enfin b) une maison dans la ville, principalement au pluriel (comme en français, les appartemens); ædes sacra, Ovid., ou sacræ, Cic., une maison sacrée (pour les dieux), = temple, chapelle; ædes telluris, Mercurii, etc. *Not.* On voit par ædificare qui signifiait, dans le principe, faire, fabriquer, que le mot ædes ne voulait pas dire maison.

Aio, ais, ait, pl. aiunt (primit. aiio, cf. Quint. 1, 4; anc. all. sako (goth. af-aikan = refuser) angl. ay, isl. seiga, hebr. sucha, pers. sachun, jap. sakevi; probablement sagus appartient à cette classe. Insece de Gell. 18, 9, serait aussi dis; cf. Plaut. Mil. 4, 6, 5, et Gronov. On dit encore chez nous provincialement *er secht, er sait*, au lieu de *er sagt*, il dit.

Ancilla, æ, f. (Probablement le diminutif d'un vieux mot anca, dont le masc. était ancus. (Comme Ancus Martius) qui a de l'analogie avec le vieux mot all. Enke, Knecht (valet), et avec Ankes, jeune homme; d'où vient notre mot Enkel (petit fils); à Madagascar, s-anik; chez les Malais, anach, qui peut-être a de l'analogie avec le mot grec ἀναξ. Un verbe doit, pour certain, servir de base à ce substantif, peut-être le gigno des Latins, walis, engi; de sorte que, dans l'origine, ancilla signifiait mädchen, nata, anc. all. magd, maid. On peut se rapporter à l'usage des mots *bube, παῖς, puer*) une servante, Sallust. dit: mulier ancilla. Trop. Terra usus mortalium semper ancilla, Plin., servante de leurs besoins.

Aqua, æ, f. (Dans hesych. ἄα, celt. ach. anc. acha, pers. b, alv. et achur = étang. Ulphilas a au pluriel ahwos. En Allemagne, il y a encore des ruisseaux qui s'appellent ach ou aga,

cf. Acheron. Dans *N. S.*, wake est le nom que porte un trou fait dans la glace. D'autres comparent avec aqua, bach, beuche, wasche, ebbe, eve, uv-idus. La racine pourrait bien être ago, ou vadum et vado, Trop., p. 1). Eau; exemple, pluvia ou pluvialis, Cic., poet.; ætheria, Ovid.; ou cœlestis, Hor.; eau de pluie; marina, Plin., Cat.; ou marinæ, Cic., eau de mer; aquæ stegnes, stagnantes, Curt., eau dormante; aquas plures perducere, Suet., conduire plusieurs eaux dans la ville; poet. Servam aquam bibere, Ovid., être esclave; Trop. Alicui aquam aspergere, Plaut., donner de nouveau du courage; aquam et terram poscere, Liv. (gr. γῆν καὶ ὕδωρ αἰτεῖν) demander une entière soumission. Dans le sens limité, aqua est une certaine eau. a) En opposition avec terre; exemple, terras devorant aquæ, Plin.; mieux la mer; exemple, pati labores terra-aqua, Ovid.; cf. id. Fast. 2, 78, 3, 586, Trop.; alia aqua linter mihi naviget, Ovid., Fast. 2, 864, je veux commencer une autre partie de mon ouvrage. b) Eau, un lac, un fleuve, un ruisseau; exemple, Tuscæ, Ovid., = le Tibre; cf. id. Ovid., Fast. 3, 286, 6, 198, it. La masse d'eau formée par les pluies; exemple, aquæ magnæ eo anno fuerunt, Liv. e) Aquæ, les eaux des bains et les bains eux-mêmes; exemple, aquæ sextiæ, Aix, ville de France; aquæ Statyellorum ou Statyellæ, Plin., ville de Ligurie (aujourd'hui Acqui); aquæ Tauri, ville d'Étrurie (auj. Bagni di Vicarello), ses habitans aquenses. f) L'eau dans le clepsydre, de là le Trop. a) Le temps donné à l'avocat pour parler, aquam dare, Plin. Epp.; perdere, Quint. b) En faisant trait à l'eau qui s'écoule, on dit: aqua mihi hæret, Cic., je suis dans l'embarras, je reste court. g) Eau ou humidité aqueuse du corps; exemple, ex oculis multa cadebat aqua, Prop., beaucoup de larmes; aqua inter cutem, Cels., l'hydropisie. (Plin. dit: aqua quæ subiit cutem).

Asinus, i, m. (Boh. osel. anc. all. asel. Beaucoup d'étymologistes le font dériver de aissen, haut. all., *devenir gris*, et comparent avec eis, weiss (blanc) φαίος. D'autres veulent le retrouver dans la racine ag, aug, anc. Suéd. ocksa = croître, et le comparent avec l'as, oxn ou oxna, ânesse. Quelques-uns se reportent à la racine hébr. azel, paresseux, cf. kains. 1, 362, etc.) l'âne; asini arcadici, Plin. (qui étaient les plus renommés); molarii, plostrarii, Cat.; cf. Catull. 95. (Par ὄνος, quelques sa-

vans comprennent à tort la meule immobile d'un moulin, parce que Catulle le disait de deux manières différentes. Ce mot se rapporte plutôt au mot *treiben*, tourner, en parlant des ânes de moulin, et en opposition à *stampfen*, piétiner) Trop. Ane, injurieusement; exemple, *neque ego homines magis asinos unquam vidi*, Plaut.

G—D.

10. M. TULLII CICERONIS DE ORATORE LIBRI III; édition classique, revue et accompagnée de notes; par L. J. BILLERBECK. 1 vol. in-8° de IV et 411 p. Hanovre, 1828. (*Allg. Schulzeit.*; janv. 1829, sect. II, n° 7.)

M. Billerbeck vient de publier une nouvelle édition des livres les plus intéressans de l'Orateur de Cicéron, accompagnée de notes et enrichie de tout ce que Schütz, Harless, Wetzel, Müller, Matthiæ, etc., ont dit de meilleur sur ce sujet. Malgré l'érudition déployée dans cet ouvrage, il n'est pas à la hauteur des connaissances philologiques de notre époque; les recherches critiques y sont rares, et celles qui s'y trouvent sont traitées trop superficiellement. L'éditeur a en outre conservé certaines leçons anciennes et vicieuses qu'il aurait dû en faire disparaître, et l'on rencontre assez fréquemment dans les notes des expressions impropres et des fautes typographiques qui nuisent beaucoup au mérite d'un ouvrage destiné à l'instruction de la jeunesse. Comme l'Orateur de Cicéron n'est pas mis entre les mains d'élèves trop jeunes encore pour en comprendre le style et en sentir les beautés, M. Billerbeck aurait pu se dispenser de donner le sens des passages les plus faciles, et traiter avec plus de soin la partie critique dont l'intérêt était plus général. Il s'ensuit, de la disposition donnée à cet ouvrage, qu'il ne convient ni aux élèves, ni aux maîtres, mais seulement aux lecteurs qui, pour l'intelligence plus facile des classiques, préfèrent un texte accompagné de notes.

G—D.

ARCHÆOLOGIE.

11. DE VITIIS ARCHÆOLOGICÆ BIBLICÆ atque emendatione, a Joan. Josepho MUELLER. 18 p., in-4°. Gissæ, 1830; Heger.

Nous reviendrons sur cette dissertation.

12. DE DIIS DOMESTICIS PRISCORUM ITALORUM; scripsit Ernestus JAEKEL, gymnasii Fridericiani professor. 46 p. in-4°. Berlini, 1830; e libraria Nauckiana.

Nous rendrons compte de cet intéressant mémoire.

13. OBERLAUSITISCHE ALTERTHUMER. — Antiquités de la haute Lusace; 1^{er} mémoire, par PREUSKER, avec 3 planches lithographiées. Gorlitz. (*Goettingische gelehrte Anzeigen*; novembre 1830, p. 1721.)

L'auteur de ce mémoire s'occupe de l'énumération des antiquités qui ont été découvertes jusqu'à ce moment dans la haute Lusace. On y trouve moins des découvertes faites par l'auteur, qu'un compte rendu de celles qui ont été faites avant lui, et qui étaient disséminées. Un pareil travail n'est assurément pas sans mérite, quand même il n'aurait que celui de combattre, par le rapprochement des objets analogues, ces hypothèses souvent gratuites auxquelles les hommes peu instruits s'abandonnent sur le moindre débris archéologique que le hasard leur fait trouver. Voici le contenu de ce mémoire :

1. Images présumées appartenir à des divinités païennes, tant en métal qu'en argile, trouvées dans la haute Lusace.

Le rédacteur du journal allemand soutient que toutes les prétendues images de divinités païennes soit germaniques, soit slaves, trouvées en Allemagne, qui lui ont passé sous les yeux, ne lui ont paru ni d'origine païenne, ni appartenir à des divinités païennes, à l'exception cependant de celles dites obotritiques, qui ont été découvertes dans le Mecklenbourg, et que Masch a décrites. L'auteur, dit-il, blâme avec raison ceux qui en pareille matière affectent un scepticisme absolu. Mais les sceptiques raisonnables sont peut-être plus judicieux que ceux qui, comme l'auteur, lorsqu'ils découvrent un piédestal brisé appartenant à une figure brisée, concluent sur-le-champ que c'était l'image de quelque divinité païenne.

Le plus grand nombre des figures décrites par M. Preusker, qui sont en laiton, et que l'on a essayé de faire passer pour des images du dieu Thor, appartiennent à la classe des Krutzmänner qui n'étaient, suivant toutes les probabilités, que les cases de candelabres en laiton du moyen âge. La série de ces

figures, toujours dans la même attitude corporelle et percées de haut en bas, peut être retracée chronologiquement depuis la forme de l'homme sauvage, à travers les costumes du moyen âge, jusqu'au portrait de Gustave Adolphe, roi de Suède.

L'image d'une Isis ou Frega, dont il a été tant parlé précédemment, ne représente certainement qu'une Ève avec les feuilles de figuier, ainsi que Busching en a déjà fait l'observation.

2. Autels pour les sacrifices des païens.

Le but ou l'emploi des blocs de rochers destinés aux sacrifices dont l'auteur donne la description, est rendu vraisemblable par d'anciennes traditions locales, et par des considérations étymologiques.

3. et 4. Divinités des habitans germaniques et serbo-wendes de la haute Lusace.

Rapprochement des renseignemens et documens depuis Tacite jusqu'à la chronique de Botho (Botoschen). La supposition suivant laquelle telle ou telle divinité aurait été adorée de préférence, se fonde uniquement sur le nom de certaines localités, précisément dans la Lusace. Il est digne de remarque que l'on n'ait jamais trouvé dans les tombeaux de la haute Lusace des squelettes entiers à côté d'urnes. Ce fait réfute pour ainsi dire une théorie récente, suivant laquelle les peuples d'origine ou de race wende n'auraient pas connu l'usage de brûler les morts.

5. Tombeaux des païens.

6. Instrumens de métal en forme de ciseau.

L'usage de ces instrumens, répandus dans toute l'Europe, et la manière de s'en servir, ont toujours occupé les antiquaires, et ont donné lieu aux conjectures les plus extraordinaires. L'auteur prétend que leur usage a été très-varié, et que l'on s'en est servi comme d'instrumens des sacrifices, d'armes ou d'outils, suivant que leur forme s'éloignait plus ou moins du type primitif.

Cependant on peut combattre cette idée, en disant que le type de ces instrumens n'a pas subi des modifications assez variées, pour qu'ils puissent se prêter à tant d'usages différens, et que d'ailleurs cette forme répond le moins au but que l'on se propose avec des armes ou des outils tranchans. Nous pensons

que tous ces instrumens ne sont autre chose que les garnitures de l'extrémité inférieure des lances et des hallebardes, garnitures auxquelles on donnait la forme d'un ciseau, afin de pouvoir en faire divers usages en campagne ou à la chasse. C'est ainsi que s'expliquent les circonstances souvent bizarres dans lesquelles on trouve parfois des instrumens de ce genre.

7. Le mémoire se termine par un index alphabétique des lieux de la haute Lusace où l'on trouve des antiquités.

C. R.

14. DEUTSCHE ALTERTHÜMER. — Antiquités germaniques, publiées par Fr. KRUSE. 2 cahiers in-8°. Halle, 1828 et 1829.

Le savant auteur de la Budorgis, de l'Hellas et des Archives d'antiquité, continue à donner aux recherches de ses compatriotes une impulsion salutaire. Appelé à l'université de Dorpat, il n'a point oublié son pays. Voici un recueil très-recommandable qui paraît sous sa direction. M. Auguste Wilhelm fait d'abord quelques observations sur les expéditions de Drusus; ce morceau est de pure polémique : toutefois, il nous a paru que l'auteur défendait parfaitement ses vues, selon lesquelles Drusus serait venu sur les bords du Mein pour repousser les Marcomans, et empêcher leur jonction avec les Chérusques. Le rapport sur les travaux d'une Société d'antiquaires est remarquable en ce qu'il signale plus de 700 *tumuli* de petite taille, il est vrai, mais qui renferment aussi des objets curieux, lesquels sont décrits et dessinés. Le nombre des vases obtenus par les fouilles de 1827, est d'environ 150; les anneaux, les couteaux, les fibules n'ont pas non plus manqué. M. Strobel de Strasbourg a communiqué à la Société, des inscriptions romaines d'Alsace. M. Worbs a publié un écrit dans lequel il avance que les Slaves ne brûlaient point les morts. M. Heinzelmann le combat; M. Kruse joint un appendice à la discussion, il se borne à des doutes, reconnaissant qu'il est impossible ou fort difficile, dans les pays envahis par les Slaves, de distinguer des sépultures primitives celles qui leur appartiennent, et il discute fort ingénieusement un passage de Saint-Boniface sur les Wendes, qu'il paraît avoir confondus avec les Indiens, ce qui nous paraît difficile. Ce morceau est suivi d'un rapport fort intéressant de M. Jaspersen sur les antiquités du pays de Schles-

wig. Nous remarquerons aussi le rapport de M. Daneill de Salzwedel, et la lettre de M. Bischof sur Keuschberg et ses environs; puis les renseignements de M. Bode sur le duché de Brunswick, et principalement sur des fouilles dans les tombelles. Les amateurs de la vieille école de peinture germanique liront avec plaisir les détails que donne M. Kruse sur huit tableaux, représentant Sainte Barbe dans toutes les phases de son histoire. On présume que ces tableaux sont de Wohlgemuth ou d'Albert Durer, et par conséquent du 15^e siècle. Le cahier est terminé par le plan et le prospectus d'un recueil de la plus haute importance, il sera intitulé : *Corpus scriptorum rerum germanicarum*. Les savans les plus distingués de l'Allemagne se réunissent pour publier de nouvelles éditions, des documens inédits, pour discuter des questions d'archéologie et de géographie ancienne.

Nous traiterons le cahier de 1829 comme le précédent, c.-à-d. que nous analyserons sommairement ses principales parties. M. Auguste Wilhelm répond à une opinion du professeur Klein, lequel refuse une origine romaine à Coblentz. Il s'était prévalu de trois raisons : la première, le silence d'Ammien Marcellin; la seconde, la disposition des lieux qui ne permet pas de supposer une voie romaine; 3^o l'absence totale de monumens. M. Auguste Wilhelm combat tous ces argumens. Le silence d'un auteur ne doit pas être considéré comme une négation, surtout quand il y a d'autres assertions, les unes contemporaines, les autres plus anciennes. Quant à la route, on conçoit difficilement comment on l'a niée, en présence de la table de Peutinger et de l'Itinéraire. Ici, discussion des positions de Remager, Andernach, et en général des stations indiquées de Cologne à Mayence. Les calculs des distances sont très-judicieusement établis. Passons à la 3^e raison, l'absence de monumens; mais cette raison n'existe pas : on en possède, et récemment encore on en a découvert. M. Wilhelm les énumère; il y a, entre autres, des briques de la légion XIV, *Gemina Martia*, et de la XIII^e, *Gemina pia fidelis*. Enfin, il s'appuie de la présence du monument connu sous le nom de Hypsæus et déjà publié dans les annales de Brower.

Le second morceau rend compte des fouilles opérées dans

les tombes en 1828 : il s'agit de celles qui avoisinent l'embouchure de l'Elster ; on y a trouvé beaucoup d'ossemens d'animaux , des ornemens , des instrumens de ménage , etc. , etc. C'était évidemment un lieu destiné aux sacrifices. Entre la ville de Nebigau et le village de Kleinrössen il y a 485 petits tumuli : beaucoup d'entr'eux ont été ouverts, ils contenaient des urnes, des anneaux , etc. — On a retiré du sol , à Gœdnitz , au bord de l'Elbe , une médaille semblable à l'étain ; d'une part elle représente un cheval au galop , de l'autre une fleur ou un arbre : il n'y a point de trace d'écriture. M. Woggert s'appuie de Montfaucon et de Caylus pour prouver qu'elle est gauloise et du temps de César , et même antérieure. Suivent des détails sur des pierres dites des *païens* ou des *géans* par M. Preusker : elles sont situées aux environs de Grossenhain et de Meiszen ; leur hauteur est de cinq pieds, et on y remarque des entailles faites de main d'homme. Les Géans de la tradition se lançaient ces masses pour se combattre les uns les autres. Nous ne nous arrêterons pas à la topographie des villages de Kœttichau , non plus qu'au pèlerinage de Grimmenthal , bien que ces morceaux aient de l'intérêt. L'histoire générale gagnera plus à la recherche du champ de bataille où Henri I défit les Hongrois : elle est faite de main de maître , par M. Ballenstedt , qui se déclare pour Schœningen. Cette dissertation est suivie d'un coup-d'œil sur les antiquités de la Lusace supérieure ; c'est une analyse raisonnée de l'ouvrage de M. Pleusker. Quelques tableaux d'une église de Halle amenèrent de la part de M. le professeur Weise des développemens très-ingénieux sur la peinture allemande. Nous trouvons après cela un procès-verbal sur les antiquités de Hœnstedt, Gorsleber et Mullerdorf , puis un rapport de la Commission danoise. Le dernier traité est relatif à notre Roland : il y dans le pays des Saxons beaucoup de monumens nommés *Roland-Saulen* (colonnes de Roland). M. Heinzelmann dit qu'elles ont été élevées pour honorer la mémoire de ce héros dont la renommée avait retenti dans ces contrées , d'autant plus que Roland paraît avoir concédé des franchises aux villes de ce pays qui adoptaient le christianisme. Ces colonnes ne furent élevées que plus tard , et probablement après l'an 1000. Espérons que cet utile recueil sera continué. P. DE GOLBÉRY.

15. QUESTIONES PHILIPPENSES, scripsit Henr. Mich. RETTIG.
Gissæ, 1831.

Dans les actes des apôtres, la ville de Philippes est qualifiée de *prima Macedoniæ urbs*. Comment expliquer cette dénomination ? Philippes était-elle la première ville de Macédoine pour la dignité ? Est-ce un titre qu'on lui a concédé et dont elle jouit concurremment avec d'autres ? Telle est l'opinion de très-savans hommes cités par M. Rettig : quant à lui il s'en sépare. La qualification de *πρώτη* ne paraît avoir appartenu qu'aux cités de l'Asie mineure : il n'y a point de médailles, point d'inscriptions qui l'appliquent à Philippes. M. Rettig pense donc que cette ville n'est appelée *πρώτη* que parce qu'elle se trouvait la première sur la route de l'apôtre qui venait par la Samothrace répandre l'Évangile en Macédoine. Cette interprétation avait déjà de nombreux soutiens. M. Rettig prouve grammaticalement qu'elle est conforme aux locutions employées par les auteurs profanes, puis il s'appuie de la position géographique de Philippes, et fournit des renseignemens très-importans, qui, pour toutes les époques, laissent cette ville sur la frontière. La seconde question porte sur une discussion très-érudite. On lit dans l'épître de St.-Paul aux habitans de Philippes *πεπληρωμένοι καρπὸν δικαιοσύνης τὸν διὰ Ἰησοῦ χριστοῦ*. Or, il n'y a pas d'autre exemple du verbe *πληροῦσθαι* avec l'accusatif. Nous ne suivrons pas ici M. Rettig. Dans la 3^e section l'auteur éclaircit un passage embrouillé de St.-Paul. *Lors même, dit l'apôtre, que je serais ajouté au sacrifice offert à Dieu, c'est-à-dire, lors même que je périrais pour la foi, je ne m'en réjouirais pas moins d'avoir reçu un témoignage de votre foi.* — Un passage de Théodoret est le principal sujet de la question 4^e : on y trouve d'utiles remarques de paléographie. Un passage de Polycarpe est ensuite expliqué. M. Rettig réfute l'opinion de ceux qui en concluent que Paul écrivit plusieurs lettres aux habitans de Philippes ; il démontre qu'au pluriel *ἐπιστολαί* se prend souvent pour une seule et même lettre. — La 5^e discussion établit avec une grande puissance d'érudition la date de la lettre aux habitans de Philippes, et celle de la captivité de St.-Paul. On éclair-

cit en passant beaucoup de points importans de la vie de Néron.

DE GOLBÉRY.

16. DISSERTATIO DE ORIGINE ET NATURA PRINCIPATUS URBIŒ TRAJECTI AD MOSAM MEDIO ÆVO. In-8°.

Cet ouvrage est de M. Charles Victor Hennequin qui recherche avec beaucoup d'érudition ce qui concerne l'état de ce pays au moyen-âge. Pour nous, nous avons consacré plus d'attention à son premier chapitre où il remonte aux origines. Il cite plusieurs opinions qui tendent à prouver que le *castellum* qui a donné naissance à Mæstricht, était situé précisément à l'endroit où César a passé la Meuse. Un pont y fut, sans doute, établi : aussi les noms *Trajectus ad Mosam*, *Trajectum superius*, *Trectis*, *Trega*, semblent-ils le rappeler. M. Hennequin croit pouvoir rapporter l'origine de Mæstricht à l'an onze avant J.-C. : il se sert pour cela d'un passage de Florus sur les garnisons que Drusus plaça le long de la Meuse, du Véser et de l'Elbe ; il combine avec ce passage une assertion d'Ammien Marcellin sur Julien marchant contre les francs Saliens. Il y a ensuite une ingénieuse discussion sur la voie romaine établie dans ces contrées par Auguste. Enfin l'on fait un examen bien profond d'un monument curieux découvert en 1817, non loin de St-Tron : c'est une pierre milliaire appartenant à l'embranchement de plusieurs routes, et portant sur ses diverses faces l'indication de beaucoup de stations. Malheureusement, sur huit faces, il y en a cinq absolument frustes. Voici quelques positions pour lesquelles les distances sont indiquées en lieues gauloises. *Ringommagus* (Remagen), *Antunnacum* (Andernach), *Confluentes* (Coblentz), *Bondobriga* (Boppart), *Vosolvia*, lieu que l'auteur déclare inconnu, mais que je crois être Ober-Vesel ; *Bingium* (Bingen), *Magontiacum* (Mayence), etc. La seconde face correspond à la route belge de l'intérieur du pays : *Bellovacum*, *Durocortor*. Ad fines *Aug. Suessionem*, *Isara*, *Rondium* ; *Steviae*, *Samarobriva*. On voit que l'on pourrait tirer du jour de cette découverte, même pour déterminer la position si contestée de *Samarobriva*. En général, les chiffres indiqués sur la pierre accusent de plus en plus les leçons vicieuses de l'Itinéraire et de la table Théodosienne : par malheur ceux de la province de Limburg manquent absolument. M. Hennequin cherche à

expliquer comment *Coriovallum* étant la station militaire, ces feuilles de route n'ont fait nulle mention de Mæstricht. Cette ville paraît être celle que désigne Ammien Marcellin, comme nous l'avons déjà remarqué « *Julianus Obstricensi Mosæ oppido propinquabat* — *Obstricht* serait l'opposé de *Utricht*, *Ondertrecht* ou *Trajectum inferius*. Toutefois il est des savans qui lisent dans le passage ci-dessus *Tricesimæ oppidum*, et l'auteur les approuve : il serait alors question de Xanten où était la 30^e légion. Grégoire de Tours est le premier qui ait bien clairement désigné Mæstricht du nom d'*urbs* ; il rapporte qu'au 4^e siècle, à l'irruption des Huns, Servatius y transféra le siège de l'épiscopat, d'où l'on conclut que déjà elle avait de l'importance et pouvait se défendre par ses fortifications. DE GOLBÉRY.

17. ANTIQUITÉS NATIONALES. — RAPPORT fait à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 15 juillet 1831, par sa Commission des antiquités de la France, sur les Mémoires envoyés au concours depuis le mois de juillet 1830.

Dans le rapport que votre commission des antiquités de la France eut l'honneur de vous présenter au mois de juillet de l'année dernière, elle vous rendit compte des progrès que la science des antiquités a faits récemment dans la généralité de la France; elle vous fit remarquer particulièrement combien ces progrès se sont accrus depuis la mesure adoptée par le ministre de l'intérieur, de décerner des médailles aux auteurs des meilleurs mémoires sur les antiquités trouvées dans les départemens, et de vous constituer juges de ces savans concours. Votre commission vous disait à cette époque que, depuis le mois de juin de l'année 1818, où le ministre a rendu cet arrêté, il a été adressé à l'Académie environ quatre cent quatre-vingt-cinq mémoires, ce qui fait en tout, en comprenant les mémoires envoyés depuis l'an 1810 jusqu'à l'an 1818, cinq cent quatre-vingt-cinq ouvrages plus ou moins étendus, sur les antiquités découvertes dans les départemens, ou sur des objets déjà connus, qui ont été mieux étudiés, et qui sont réellement entrés par là dans le domaine de la science. Votre commission vous rappelait aussi, Messieurs, que, depuis votre séance du mois de juillet 1821, jusqu'à celle du mois de juillet

1830 inclusivement, vous avez distribué vingt-une médailles d'or aux auteurs des meilleurs ouvrages communiqués dans cet intervalle.

Ces concours ont eu d'heureux effets. Les antiquités romaines, en grand nombre encore sur le sol français, devenues l'objet d'une active investigation, augmentent de plus en plus la somme de nos lumières; car tandis que quelques-uns de ces restes précieux des arts nous montrent les caractères successifs de l'architecture romaine, et nous instruisent des moyens employés pour la solidité des édifices, d'autres, plus intimement appropriés à la vie civile, nous donnent des connaissances intéressantes sur les mœurs de nos pères, sur leur habileté dans les travaux industriels, sur le degré de leur civilisation dans différens siècles.

Les édifices du moyen âge et de l'époque du rétablissement des arts, qui forment une des parures de la France moderne, ont été aussi étudiés avec soin; ils sont devenus pour les administrateurs l'objet d'une surveillance plus suivie; le marteau du moins a cessé de les attaquer; et nous pouvons espérer que la France ne se montrera plus, comme auparavant, ennemie d'elle-même jusqu'à détruire, de ses propres mains, les créations de son génie.

Le mouvement des esprits tendait vers cette amélioration universelle; les mesures que vous avez, Messieurs, proposées au gouvernement en ont favorisé les progrès.

Des musées d'antiquités se sont formés dans presque tous les chefs-lieux des départemens; des conservateurs habiles y ont été attachés; des sociétés d'antiquaires s'y sont réunies. Messieurs les préfets ont dignement encouragé ce genre d'études, et quelquefois ils y ont pris part eux-mêmes. Il a été aussi ouvert des cours où des professeurs communiquent gratuitement les fruits de leurs recherches aux amis de la science.

Cet état prospère de l'étude des antiquités nous promettait pour cette année des travaux importans; et malgré les grands intérêts qui occupent tous les esprits, l'espoir de l'Académie n'a point été trompé. Huit concurrens seulement se sont présentés; ils ont fait parvenir à l'Académie douze mémoires, car un d'entre eux en a composé cinq. Ce nombre est moindre que celui de l'année dernière: vous aviez reçu, Messieurs, pour ce

précédent concours seize mémoires, vous distribuâtes trois médailles d'or, en témoignant le regret de n'avoir pas à disposer d'une quatrième, qui vous paraissait parfaitement méritée. Mais, parmi les douze mémoires reçus cette année, il en est plusieurs qui sont dignes de toute votre attention.

M. Guiatrennec, de Landerneau, nous a adressé une note de trois pages seulement, où il veut prouver que les Parisiens du temps de César parlaient la langue bretonne. Cette note nous a paru renfermer un simple projet d'ouvrage plutôt qu'un travail arrêté.

M. Duvivier, conservateur du Musée d'Épinal, a transmis une note et deux dessins relatifs à des objets d'antiquités, découverts dans le département des Vosges. L'un est un fragment de mosaïque de deux mètres de long sur un mètre de large, formant la moitié d'un carré, et composé de cubes de pierre et de marbre de différentes couleurs. Cette mosaïque, où ne sont représentés que des animaux aquatiques, réels ou fabuleux, et un vase répété quatre fois, a été retirée d'un amas de débris provenant d'un édifice antique, ce qui donne lieu d'espérer qu'on pourra faire d'autres découvertes sur le même terrain. En attendant, la mosaïque a été soigneusement conservée et placée dans le Musée d'Épinal.

L'autre objet a été trouvé dans la Moselle, à quelques lieues d'Épinal, et placé aussi au Musée de cette ville. C'est un fragment d'une porte de bronze, pesant 58 kilogrammes, d'un travail soigné, dans de belles proportions, et qui, par ses dimensions, paraît avoir appartenu à un grand édifice, vraisemblablement peu éloigné du lieu où cette antique a été trouvée. Les traditions veulent en effet, suivant l'auteur de la note, qu'il ait existé au voisinage un vaste bâtiment encore indiqué par des quantités considérables de briques et de tuiles romaines. Un édifice orné de portes de bronze ne pouvait être qu'un monument d'une haute importance : c'est ce que de nouvelles découvertes pourront nous apprendre d'une manière plus positive. On doit, en attendant, à M. le conservateur du Musée d'Épinal des remerciemens pour sa vigilance et pour l'attention qu'il a eue de faire parvenir à l'Académie des dessins exécutés d'après les objets dont il a surveillé la conservation.

Le bibliothécaire de la ville d'Amiens, M. de Lahaye, a fait

des recherches sur une localité appelée *Boves*, à deux lieues de cette ville. Il suppose qu'il a pu exister sur ce point, sous les Romains, quelque bourg dont les traditions n'ont pas conservé la dénomination, et que le nom moderne de *Boves* a tiré son origine de la quantité de bestiaux qu'entretenaient auprès de ce pays 900 arpens de pacages ou de marais. Une large pierre trouvée dans le lieu même, sur laquelle est sculpté un bœuf, lui a paru propre à appuyer sa conjecture. Cette opinion, quoiqu'elle ne manque pas entièrement de vraisemblance, est du nombre de celles qui ont besoin d'être appuyées par de nouveaux faits. Les connaissances historiques de l'auteur le mettront à même de découvrir des preuves positives, s'il est possible d'en trouver.

Les concurrens tendent, comme vous voyez, Messieurs, à accroître nos connaissances sur la topographie des Gaules, comme sur les antiquités monumentales; ce qui est assez naturel, puisque ces deux genres d'étude se tiennent par la main et se prêtent de mutuels secours.

La ville d'Auxerre, qui avait fourni l'année dernière à M. Le Blanc le sujet d'un ouvrage auquel vous regrettâtes de ne pouvoir pas décerner une quatrième médaille, a donné encore cette année la matière d'une bonne dissertation que nous devons à M. Chardon, président du tribunal civil d'Auxerre. Le but de cet écrit est de prouver principalement qu'Auxerre était une ville notable de la Celtique avant la conquête de César, qu'elle se nommait alors *Velluunodunum*; et que cette ville de *Vellaunodunum*, aujourd'hui Auxerre, est celle dont César fit le siège avant de marcher sur *Genabum*, que l'auteur croit être Orléans.

Votre Commission, Messieurs, laissant entièrement à l'écart le fond des questions qui sont encore un sujet de doutes parmi les savans, et considérant seulement que ce mémoire est nourri de faits, composé avec méthode, écrit avec clarté, et propre à répandre quelques lumières sur un sujet curieux, vous propose de lui décerner une mention honorable. Il est destiné à former l'introduction d'une histoire générale de la ville d'Auxerre, dont l'auteur fait espérer la prochaine publication. C'est lorsque l'ouvrage entier paraîtra qu'il y aura lieu de juger les questions de topographie qui en ont fourni la matière.

M. de Caumont, secrétaire de la Société des antiquaires de Caen, vous a adressé deux ouvrages imprimés. L'un est intitulé, *Coup-d'OEil sur l'état des études archéologiques dans l'Ouest de la France, et sur quelques-uns des monumens qu'on y rencontre*. L'auteur a fait en 1830 un voyage dans plusieurs de nos départemens de l'Ouest; il a visité notamment les villes de Chartres, du Mans, d'Angers, de Saumur, de Poitiers, d'Angoulême. Son objet, ainsi qu'il nous l'apprend, était de « connaître l'état des études archéologiques dans plusieurs de nos provinces, de faire le dénombrement des notabilités littéraires qui les honorent, et d'examiner les établissemens scientifiques qu'on y rencontre; » telles sont ses expressions. C'était, comme il le dit encore lui-même, une sorte d'*inspection* volontaire et bienveillante qu'il allait exercer sur nos départemens de l'Ouest. Le but du judicieux voyageur a été parfaitement atteint. Son ouvrage nous met en rapport avec les hommes savans et avec les sociétés littéraires de ces intéressantes contrées; l'auteur nous rappelle en même temps les dates de la construction des principales églises, et quelquefois il en décrit sommairement les parties les plus curieuses.

De plus, M. de Caumont a ouvert à Caen un cours gratuit d'antiquités monumentales, et en 1830 il a enseigné à ses auditeurs les faits les plus essentiels des antiquités celtiques. C'est ce cours imprimé qu'il a adressé à l'Académie, avec le récit de son voyage, et qui forme le second de ses ouvrages. Un amour si vrai de la science mérite d'être distingué. Votre Commission vous propose de décerner à M. de Caumont une mention honorable.

Un travail de M. Niveleau, architecte de la ville de Valenciennes, se range dans une autre classe. Ce mémoire est du nombre de ceux qui, en rendant compte d'une nouvelle découverte, nous apportent des faits nouveaux, où les auteurs nous conduisent par des observations judicieuses, par des rapprochemens ingénieux et justes, à des résultats positifs, à des conséquences qui étendent ou peuvent étendre les limites de la science. Le Mémoire de M. Niveleau est intitulé *Bavay ancien et nouveau*. Il renferme des dessins et des explications des nombreux objets d'antiquités de tous genres, trouvés dans

le territoire de cette ancienne ville depuis l'année 1824 jusqu'à la fin de l'année 1829.

La petite ville de Bavay qui ne contient aujourd'hui que 1600 habitans, nommée dans l'antiquité *Bagacum Nerviorum*, paraît avoir été la capitale des Nerviens. On y reconnaît encore des vestiges de plusieurs temples, d'un arc de triomphe, d'un cirque, d'un aqueduc. De grands amas de décombres, des fragmens de colonnes, des pavés en mosaïque, et de nombreuses médailles trouvées sur le terrain qu'occupait cette ancienne ville, ont appelé depuis long-temps l'attention des antiquaires. A une lieue de la ville se trouvent les vastes excavations de Bellignies, appelées dans le pays *les trous des Sarrazins*, et devenues le sujet de plusieurs hypothèses singulières. M. Niveleau y a pénétré en 1826; soutenu par son zèle pour la science, il n'a craint ni dangers ni fatigues pour se porter aussi avant qu'il était possible, malgré des amas de terres marneuses et des roches détachées de la voûte qui comblent souvent les avenues; et il a découvert de grandes salles circulaires, des galeries, des puits dont personne auparavant n'avait soupçonné l'existence. Comme il a aperçu encore d'autres galeries où il ne lui a pas été possible d'arriver, il désirerait que le gouvernement accordât des fonds pour exécuter des fouilles, et tenter de nouvelles découvertes; mais votre Commission s'est persuadée, par l'examen même du mémoire de M. Niveleau, que les excavations de Bellignies n'ont jamais été autre chose que des carrières d'où l'on tirait les pierres et la chaux nécessaires à la construction des monumens de l'antique Bavay; et nous croyons d'après cela qu'il serait plus utile de diriger de nouvelles recherches sur le sol même de la ville antique. Le travail de M. Niveleau deviendrait à cet effet un guide précieux. Ce sont les découvertes faites pendant six années sur ce sol fécond qui ont formé le principal objet de son étude. Cet artiste a communiqué à l'Académie des plans et des coupes de tout ce qui reste de l'ancien Bavay, et notamment de plusieurs constructions qui paraissent avoir appartenu à de grands édifices.

Son Mémoire, de 100 pages in-folio, est accompagné d'un volume du même format, renfermant 259 dessins, plans et vues prises sur les lieux. Un travail si considérable est du nombre de ceux auxquels l'Académie doit tous les encoura-

gemens mis à sa disposition. Nous avons en conséquence l'honneur, Messieurs, de vous proposer de décerner à M. Niveleau une médaille d'or.

M. Jouannet, membre de l'Académie de Bordeaux, Conservateur du Musée des antiquités de cette ville, vous a envoyé de nouveaux résultats de ses recherches. Après avoir déjà, plus d'une fois, adressé d'excellentes notices à l'Académie sur des objets d'antiquité découverts dans le département de la Gironde, et avoir obtenu une médaille d'or en 1818, il nous a fait parvenir cette année un Mémoire *sur les antiques sépultures populaires* de ce département. Ce Mémoire, assez étendu, est accompagné de huit planches lithographiées avec soin, et qui offrent une représentation exacte des principaux objets décrits et expliqués dans le texte. Sous le nom de *sépultures populaires*, M. Jouannet entend les sépultures pratiquées dans un cimetière commun à la population à peu près entière, et distinctes seulement d'avec les tombeaux de la classe riche, et des personnes les plus notables. Il fait d'abord remarquer qu'il y avait dans ces cimetières deux modes de sépulture, l'incinération et l'inhumation; ensuite il recherche, à l'aide des découvertes faites dans le cimetière qui occupait un canton nommé aujourd'hui *Terre-nègre*, lequel de ces deux modes fut le plus généralement suivi par les Bituriges, et à quelle époque ces peuples cessèrent de brûler leurs morts. Ce sont toujours les monumens qui le guident, et il croit pouvoir arriver à cette conséquence que l'usage des bûchers ne s'est point étendu dans l'Aquitaine au-delà du second siècle de notre ère; nous disons dans l'Aquitaine, car l'auteur reconnaît que dans d'autres contrées cet usage a subsisté plus long-temps. Sans s'arrêter beaucoup au développement de ses preuves, sur lesquelles il a le projet de composer un Mémoire particulier, M. Jouannet recherche les coutumes usitées pour la cérémonie des inhumations, et il se livre ensuite à l'examen de toutes les antiquités trouvées dans les *tumulus* et dans les cimetières bituriges. Ces antiquités se divisent en deux classes dans ses tableaux: la première classe renferme les objets en métal, tels que médailles, styles, clefs, fibules, alumettes, miroirs, agrafes, bracelets; la seconde comprend les vases de toute espèce, les lampes et

les figurines d'argile. Tous ces objets sont décrits et accompagnés d'explications.

L'auteur parvient enfin à cette conséquence générale, que plusieurs des arts, aujourd'hui populaires parmi nous, l'étaient déjà chez les Bituriges dès le temps du haut empire; que ces peuples avaient porté particulièrement l'art de la poterie à un très haut degré de perfection; que leurs ouvrages de ce genre surpassaient de beaucoup nos poteries ordinaires; et que les sculptures mêmes dont ils décoraient leurs monumens annoncent un haut degré de civilisation.

Ce sont souvent, Messieurs, comme vous voyez, des faits nouveaux que l'auteur a découverts lui-même, et qu'il expose avec autant de netteté que de simplicité. Votre Commission eût été disposée, d'après cela, à vous proposer de décerner à M. Jouannet une médaille d'or. Mais comme ce laborieux antiquaire a déjà obtenu de vous la même récompense, nous nous bornerons à vous exprimer notre opinion sur le mérite de son Mémoire.

M. Texier, architecte, a embrassé cette année, dans ses études archéologiques, trois départemens, savoir : les Basses-Alpes, les Bouches-du Rhône et le Var. La ville et les environs de Fréjus lui ont fourni la matière de trois Mémoires très-étendus; les antiquités de Riez, ville des Basses-Alpes, et celles du village de Vernègues, situé à quatre lieues d'Aix, dans le département des Bouches-du-Rhône, ont été le sujet de deux autres Mémoires. Le tout est accompagné d'un grand nombre de dessins, pleins de riches détails et d'une belle exécution, qui ont été placés sous les yeux de l'Académie.

Le monument de Vernègues, presque oublié depuis Peiresc, a été heureusement remis en lumière par M. Penchaud, architecte du département des Bouches-du-Rhône, et il y a lieu d'espérer que les dessins de cet artiste déjà publiés en de très-petites proportions, seront gravés de nouveau dans le bel ouvrage commencé par feu M. de Villeneuve sur la statistique de ce département. Ce curieux monument était un temple d'ordre corinthien tétrastyle et prostyle, ayant par conséquent quatre colonnes de face et un *pronaos*; sa longueur totale était de quinze mètres et demi environ, sa largeur de sept mètres et demi. Le *pronaos* était formé par les quatre colonnes

de la façade, par une colonne en retour sur chaque flanc, et par une ante liée à la *cella*. Il subsiste aujourd'hui seulement de cet élégant édifice le mur latéral du flanc gauche, dont le soubassement a conservé sa base et sa corniche, l'ante qui le termine, et la colonne latérale qui suit. Cette colonne est cannelée, et de 6 mètres 95 centimètres de hauteur; l'ante est unie. « Les chapiteaux, suivant la juste expression de M. Penchaud, sont admirables de forme, la sculpture en est pleine de verve, et les contours des caulicoles ont une grace parfaite (1). » Nous n'oublierons pas d'ajouter que si l'éveil donné aux amis des arts sur l'existence de ce monument est dû à M. Penchaud, sa conservation est un produit du goût et du zèle du vertueux et vénérable préfet, feu le comte de Villeneuve. Ce magistrat s'était même proposé d'inviter le gouvernement à faire l'achat du terrain, afin que cette précieuse ruine devînt une propriété publique.

C'est cet édifice qui a été le premier objet de l'examen de M. Texier. Il avait peu de découvertes à y faire; tout ou presque tout avait déjà été vérifié; mais il en a tracé des dessins accompagnés de mesures exactes, et qui peuvent le mettre à même d'en exécuter une restauration totale quand il voudra se livrer à ce travail.

Les antiquités de Riez l'ont ensuite appelé dans cette ancienne cité des *Reii Apollinares*. Pour jeter de nouvelles lumières sur les temples antiques de cette ville dont il subsiste plusieurs belles ruines, il aurait fallu essayer des fouilles; le jeune artiste en a commencé quelques-unes; mais voulant employer ses ressources à un objet encore plus curieux, il ne leur a pas donné assez de suite, et elles n'ont rien produit.

C'est sur Fréjus qu'il a porté sa principale attention. Déjà, en 1828 et en 1829, M. Texier avait présenté à l'Académie des mémoires sur la topographie et les monumens antiques de cet ancien port romain. Votre Commission des antiquités nationales, voulant mettre son zèle à profit, l'invita à des recherches approfondies, dont elle-même lui indiqua les sujets. Il s'agissait de reconnaître quelles étaient les causes de l'atterrissement du port de Fréjus et de l'éloignement de la mer; de constater avec exactitude les plans des anciens édifices, et notamment la na-

(1) Statistique du département des Bouches-du-Rhône, T. II, p. 422.

ture des matériaux employés par les Romains à leur construction. C'était offrir des sujets d'étude bien vastes à un jeune architecte; mais ni le courage, ni le talent n'ont manqué à cet artiste, et trois mémoires ont été le produit de ses observations. Parti de Paris avec un léger fonds, par lequel le ministre de l'intérieur avait bien voulu aider ses recherches, il a eu assez de dévouement pour dépenser une somme beaucoup plus considérable de ses propres deniers. Nous regrettons, Messieurs, de ne pouvoir vous entretenir du résultat particulier de chacune de ses opérations. Mais il est un point que nous ne pouvons omettre à cause de l'utilité qu'il peut présenter, c'est la découverte des carrières de porphyre, où les Romains puisèrent une partie des matériaux employés à la décoration de leurs édifices.

Les naturalistes nous avaient enseigné que l'Estérel, montagne de cinq lieues de long, située auprès de Fréjus, du côté du nord, renferme du jaspe, du porphyre rouge tacheté de noir, du porphyre vert et du porphyre bleu; notre jeune architecte a fait plus pour les arts, il a découvert la carrière, exploitée par les anciens, d'un porphyre bleu tacheté de blanc. On voit encore dans cette carrière des fragmens de différens ouvrages et des blocs à peine épannelés, destinés à former des colonnes. Elle est située à un myriamètre seulement de Fréjus, à sept cent cinquante toises de la mer, et à côté de l'ancienne voie aurélienne, qui conduisait de Fréjus à Antibes. Il paraît résulter de cette découverte que le beau porphyre bleu dont parle Pline, et dont les colonnes monolithes ornent aujourd'hui l'église de Saint-Pierre de Rome, ne venait point de l'Égypte, mais que les Romains le tiraient de Fréjus, que c'était la Provence qui en meublait l'Italie.

Quant aux matériaux ordinaires employés dans la construction des édifices antiques de Fréjus, on juge bien que dans un pays entièrement couvert de produits volcaniques, la pouzolane abondait, et que la chaux seulement a dû être tirée de quelque pays un peu éloigné : c'est un fait que M. Texier a constaté.

Mais les recherches de cet artiste zélé sur la topographie des environs de Fréjus et sur le matériel des édifices, la carte même qu'il a dressée des pays qui avoisinent cette ville, ne l'ont pas occupé entièrement; il a, de plus, tracé des plans de toutes les

constructions antiques; il en a mesuré les élévations; il a pratiqué des fouilles au pied des bâtimens, pour les voir se développer dans leur entier; il a étudié enfin et dessiné tout ce que le célèbre *Forum Julii* présente encore de magnifique et de majestueux dans son état de ruine, on pourrait dire dans son anéantissement.

Le Mémoire que M. Texier a présenté à l'Académie, sur l'amphithéâtre de Fréjus, mériterait seul, Messieurs, la récompense la plus honorable qu'il vous soit permis de décerner.

D'après cela, votre commission des antiquités vous propose de donner à M. Texier une médaille d'or. Cette médaille sera le prix d'un zèle persévérant, d'un talent déjà exercé, et des connaissances très-variées que ce jeune artiste a fait servir à l'utilité publique.

Dans son ensemble, le concours de cette année offre, Messieurs, quelques opinions hasardées, mais, en même temps, des faits nouveaux, des observations intéressantes, et surtout il s'y manifeste une ardeur pour l'étude des monumens antiques, d'après laquelle on doit espérer que les richesses de ce genre qui ornent notre patrie seront de jour en jour mieux connues et plus dignement appréciées. *Signés* : JOMARD, le comte DE LA BORDE, RAOUL-ROCHETTE, HASE, DUREAU DE LAMALIE, NAUDET, ÉMÉRIC-DAVID, rapporteur.

L'Académie; après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopté les conclusions. 15 juillet 1831. Certifié conforme. Le secrétaire perpétuel de l'Académie, membre de l'Académie française.

Signé : baron DACIER.

18. PROGRAMME DES PRINCIPALES RECHERCHES à faire sur l'histoire et les antiquités du dép. du Nord; par A. LE GLAY. 69 p. in-8°. Cambrai, 1831; Huver.

19. DESCRIPTION DE QUELQUES CHATEAUX FÉODAUX situés dans les environs de Land's End, dans le Cornwall; d'après une communication de William COTTON, esq. à John Britton, esq. (Lue à la Société des Antiquaires de Londres, le 10 janvier 1828).

Bartine-Hill est une chaîne de montagnes dans le voisinage de Land's End, d'où la vue s'étend au loin sur les mers d'Angle-

terre et d'Irlande. Au sommet de cette chaîne est un vieux fort en terre, ou *château féodal* (c'est ainsi que l'on nomme dans le Cornwall tous ces débris) qui consiste dans un rempart ou *vallum* circulaire, légèrement élevé au-dessus du sol primitif, et un fossé. Il contient un puits rempli en ce moment, et les restes de trois circonvallations contigues, de différentes grandeurs, dont la plus considérable a 28 pieds en travers, tandis que tout le diamètre intérieur est d'environ 360 pieds. Borlase doutait si les petites circonvallations étaient destinées à des exercices militaires ou au culte; mais il était porté à croire qu'elles avaient servi à la sépulture de quelques individus de la garnison. Je remarquerai seulement qu'une circonvallation de la même espèce existe dans le terrain de Caër-Bân, et une autre à Castle-Andinas, dans le Cornwall. M. Pennant fait mention de semblables enclos dans Hill-Fortress du pays de Galles.

Caer-Bran est une autre forteresse circulaire sur le sommet d'une colline dans la paroisse de Sancred. Elle se compose d'un fossé de 15 pieds de large, dont le talus est fait avec des blocs de pierre, un rempart en terre, de 15 pieds de haut (selon Borlase), et un rempart en pierre, comprenant une surface de 220 pieds de diamètre. Ce rempart avait été construit avec des masses brutes de granite, placées sans ciment. Il est actuellement en ruines.

Chûn-Castle occupe le sommet d'une colline pelée et raboteuse, dans les paroisses de Morvah et de Maddern, d'où la vue s'étend sans interruption jusques sur la mer. Il a dû avoir été autrefois très-fort, et même actuellement qu'il est en ruines, il présente un aspect imposant, quoiqu'il soit rarement visité, à raison des difficultés qu'on éprouve pour y arriver, en franchissant des terres incultes sauvages, et épouvantables, couvertes de blocs de granite, et dont la surface n'offre pas un seul arbre pour recréer la vue. Le D^r Borlase a donné la description de ce château dans ses Antiquités du Cornwall, avec beaucoup de détails, et en a fait graver un plan; il remarque que la totalité de l'ouvrage, la beauté et la régularité des murailles, qui procuraient un sûr abri en flanquant et divisant le fossé, montrent des talens militaires, et qu'ils sont supérieurs à tous les autres ouvrages de ce genre construits dans le Cornwall.

Chûn-Castle a deux murailles à l'entour l'une de l'autre, sé-

parées par un *vallum* ou terrasse de 30 pieds de large. Ces murailles furent construites de masses brutes de granite, les petites et les grandes posées les unes et les autres sans ciment, mais présentant à l'extérieur une surface régulière et passablement unie. La muraille extérieure était environnée d'un fossé de 19 pieds de large; quelques parties de cette muraille avaient dix pieds de haut et environ 5 pieds d'épaisseur.

Au nord-est de ce château et vers le bas de la colline, sont les restes d'une ancienne ville ou village, composés de beaucoup d'enclos circulaires bâtis de la même manière que nous venons de décrire, et qui offrent un échantillon d'architecture domestique très-grossière et probablement de la même date que le château. Il est à remarquer que toutes ces fondations sont invariablement circulaires. M. Pennant a fait la même observation relativement aux bâtimens des châteaux féodaux du pays de Galles.

Castle-An-Dinas, dans la paroisse de Ludgvau, est situé sur la montagne la plus élevée de toutes celles du Penwith; de là, une vue immense s'étend sur l'extrémité occidentale du Cornwall, depuis St-Ives jusqu'à Land's End. Borlase donne la description suivante de ses ruines. « Castle-An-Dinas était composé de deux murailles circulaires en pierre à l'entour l'une de l'autre, qui comprenaient tout le circuit de la montagne. Maintenant les ruines sont éparses des deux côtés des murailles, et démontrent que cette construction était d'une très-grande hauteur et d'une très-grande épaisseur. Il y avait dans l'intérieur beaucoup d'enclos de forme circulaire, d'environ sept yards de diamètre, et de petites murailles environnantes de deux ou trois pieds de haut, qui paraissent avoir servi à placer de petits logemens pour la défense de la garnison. La circonférence du fort entier est de 400 pieds, et celle du fossé principal de 60 pieds. Vers le midi, les flancs de la montagne offrent deux larges sentiers de verdure, d'environ 10 pieds de large. Dans le milieu de la circonférence, il y a un puits presque entièrement comblé par ses propres ruines; et à peu de distance, une cavité étroite, dont les côtés étaient garnis de murailles, et servaient sans doute à contenir aussi de l'eau, se trouve actuellement bouchée.

En terminant, j'ajouterai quelques remarques sur les diverses opinions des auteurs, relativement aux constructeurs de ces

châteaux féodaux si nombreux dans les districts occidentaux du Cornwall et du pays de Galles. Borlase les attribue aux Danois, et il croit trouver de puissans argumens en faveur de son hypothèse dans six ou sept de ces châteaux, savoir, de ce qu'il s'en trouve une si grande quantité dans un endroit si resserré; de leur situation près de la mer, et de leur démantèlement. Mais il ne paraît pas que les Danois aient fait plus que de naviguer le long de la côte pour s'y livrer au pillage; et il n'est pas probable que des voleurs de ce genre eussent bâti des châteaux qu'ils auraient eu de la peine à conserver; tandis qu'au contraire, il est naturel de supposer que des naturels eussent fortifié les hauteurs et toutes les places dont la vue domine sur la mer, afin de surveiller l'approche des leurs et celle de leurs ennemis. Quant à leur démantèlement, on peut objecter avec autant de raison, que les Saxons qui ont été long-temps en guerre contre les Bretons du Cornwall, avaient dégradé ou détruit leurs châteaux forts, quand finalement le Cornwall se soumit à Athelstan en 935.

King, dans les *Munimenta antiqua*, conteste l'origine danoise des châteaux, et affirme qu'il y a encore beaucoup de forteresses d'une construction semblable dans le pays de Galles, en Écosse, et dans les contrées où les Danois n'ont jamais eu d'établissemens.

L'auteur d'un mémoire inséré dans le 14^e volume de l'Archéologie, s'étonne que Borlase n'ait pas reconnu dans Chun Castle l'ouvrage des Romains, et fait mention de quelques médailles romaines qui avaient été trouvées en creusant près de là.

Je n'ai pu découvrir la plus légère trace d'architecture romaine dans ces grossiers châteaux féodaux de nos ancêtres; ils ne connaissaient même pas le mortier comme ciment, et ils bâtissaient leurs murailles avec des blocs grossiers de granite et sans liaison entr'eux, arrangés aussi bien qu'ils pouvaient l'être dans leur état naturel.

A défaut de meilleures preuves du contraire, il paraît plus raisonnable d'attribuer les monumens d'un pays à ses propres habitans qu'à des étrangers qui nous laissent dans l'incertitude d'avoir occupé assez long-temps le district pour y avoir terminé des ouvrages d'une certaine importance. WILLIAM COTTON.

Au prieuré de Leatherhead, 5 janvier 1828. (*Archæologia*;

or *Miscellaneous Tracts relating to Antiquity*; published by the *Society of Antiquaries of London*; vol. XXII, p. 300).

20. DER KAYSERDOM ZU SPEYER. — Le dôme impérial de Spire; monographie topographique et historique, par GEISSEL. 2 vol. in-8° Mayence 1828. (*Gotting. gelehrte Anzeigen*; juillet 1830, p. 1089.)

L'auteur de cet ouvrage n'a pas eu à sa disposition des sources manuscrites de quelque importance. Cela n'est pas étonnant, car l'auteur nous apprend lui-même, qu'à l'époque de l'expédition incendiaire de Louvois à Spire, 138 tonneaux à farine ont été remplis de documens et actes de la ville et du chapitre, et conduits à Strasbourg; documens et actes qui n'ont pas reparu depuis. (Les Français se fondant sur une ancienne tradition, croyaient que Spire renfermait les archives de Bourgogne.) Tout ce que l'on était parvenu à sauver avait été transporté par ordre de Custine à Landau, et là, on en avait fait plus tard des cartouches qui ont été brûlées à Austerlitz, contre les Russes. Sous les rois francs, une église cathédrale fut fondée dans la ville de Münster, qui avait disparu au milieu des convulsions politiques qu'amena la grande émigration des peuples. Dagobert bâtit le dôme à Spire; en 1027 Conrad II forma le projet d'élever une nouvelle cathédrale digne d'un empereur. L'architecture devait être dans le nouveau style grec. Les travaux furent commencés; mais l'église ne fut achevée que sous le règne de Henri IV. Conrad y avait été enseveli, et au-dessus de la porte de la sacristie on lisait l'inscription : *Conrado II qui hanc deo sacram fundavit œdem ac sibi suisque successoribus cis alpes reliquit sepulturam suam.*

Il attacha à la nouvelle cathédrale une confrérie particulière, sous le titre de *Sthulbrüder*. L'acte d'institution portait que douze hommes iraient chaque jour de la semaine, sept fois, à la cathédrale, en costume ecclésiastique, et diraient 200 pater noster et ave, étant assis sur leurs sièges particuliers, à côté des tombeaux des empereurs. Les successeurs de l'empereur Conrad suivirent ces dispositions; et dans le cours de deux siècles et demi, huit empereurs, trois impératrices et une fille de roi furent ensevelis dans la cathédrale de Spire.

Cependant les monumens qui se trouvaient aux parois de l'é-

glise n'indiquaient point la place des tombeaux. En 1450, l'ancienne cathédrale fut détruite par la foudre. En 1689, les Français avaient tout ravagé; personne ne pouvait indiquer la place des tombeaux. Quand le dernier des Habsbourgs, Charles VI, envoya une ambassade à Spire pour rechercher la tombe impériale, le chapitre permit l'investigation à huis-clos, et en présence de M. Litzel, qui avait approfondi l'histoire de Spire. Une Française âgée, nommée La Veau, prétendit que l'entrée des tombeaux se trouvait sous la Crypta, mais en cet endroit, comme dans beaucoup d'autres, les travaux furent infructueux. Ce ne fut que sous le chœur royal que l'on trouva des ossemens, des tables de marbre noir (sans inscription), et des cercueils en bois garnis de plomb. Les ouvriers déterrèrent des ossemeus, des omoplates et une tête. Litzel prit cette tête, la regarda, et dit : je connais cette tête, elle appartient à l'empereur Albert, et c'est de Palm qui lui a fait cette balafre ou blessure. La tête était fendue au-dessus de l'œil gauche, dans toute l'étendue du crâne. Auprès se trouvait une épée brisée. On renonça bientôt aux recherches faute de pouvoir y procéder avec un certain ordre. Dans l'année 1146, St-Bernard prêcha la croisade à Spire. Conrad III fondit en larmes, promit d'entreprendre l'expédition; porta sur ses épaules le saint homme hors de l'église à travers la foule; et le conduisit avec le sentiment du plus profond respect à la maison où il était descendu. En 1350, on vit paraître à Spire les frères de la flagellation. Un grand nombre d'habitans, cédant à l'esprit de pénitence, s'attachèrent au cortège, mais les chefs n'accordèrent cette grâce qu'à ceux qui se soumièrent aux plus rudes épreuves. Cent habitans de Spire souscrivirent aux conditions qu'on leur fit, et se rendirent ensuite avec le cortège jusqu'à Strasbourg en chantant et en se flagellant.

L'auteur trace un tableau énergique des dissensions qui éclatèrent dans la ville de Spire, entre la municipalité, le clergé et la noblesse; dissensions qui, malheureusement, ne durèrent que trop long-temps. Lorsqu'elles commencèrent à s'appaiser, Louvois forma le projet de détruire Spire de fond en comble. La description de cet événement fait trembler. L'intendant Monclar déclara aux magistrats de la ville, qu'il fallait que dans six jours la ville fût entièrement vide d'habitans, et que

400 voitures arriveraient pour enlever les objets qui leur appartenaient. Le roi ordonne, disait-il, que chaque habitant de Spire s'établisse dans la Vieille-Alsace, en Bourgogne ou en Lorraine; quiconque tentera de se sauver, en passant le Rhin, sera pendu ou fusillé. Un grand prévôt entra dans la ville, accompagné de 40 cavaliers munis de cordes: ils étaient habillés en bleu, portaient sur les épaules un paquet de cordes, et au lieu de fleurs de lys on voyait sur leurs baudriers des potences et des roues.

Dans la matinée du troisième jour de la semaine de Pentecôte, le roulement du tambour se fit entendre dans la ville déserte. La garnison sortit; Monclar donne en toute hâte quelques ordres; les incendiaires seuls demeurèrent pour diriger l'œuvre. L'incendie dura trois jours et trois nuits, et l'ancienne ville libre de Spire disparut sous les torches de Louis XIV, auquel des courtisans donnaient le titre de grand homme. Au milieu de cette scène de dévastation parurent des pillards avides de forcer les tombeaux des empereurs. Ils étaient suivis de mineurs armés de pioches et d'instrumens en fer pour faire sauter les caves sous l'emplacement des maisons et pour combler 42 puits. C'est ainsi que Spire et sa cathédrale restèrent pendant des années dans la poussière, au milieu du silence et de l'horreur, comme si la malédiction céleste les avait frappés. La génération qui avait éprouvé cette catastrophe n'était pas encore éteinte, lorsqu'en 1734, la ville fut bombardée par un corps français sous les ordres du maréchal Berwick, et prise après treize assauts. Depuis un demi siècle, Spire jouissait de la paix et de l'ordre, lorsqu'arriva une armée française commandée par Custine. Ce général promet aux habitans la liberté et l'égalité pour l'avenir; mais dans le moment il les frappa d'une contribution. Ce fut alors que les ennemis extérieurs et intérieurs se donnèrent la main pour consommer sur la cathédrale de Spire une œuvre de dévastation que n'aurait effectuée ni le temps ni les élémens. Un architecte français se présenta, et forma le plan d'ériger sur ses ruines un arc de triomphe en l'honneur de la grande nation. Il proposa aux habitans de Spire cette simple inscription : *Leurs vertus effacent nos regrets.*

21. SUR L'ARMURE COMPLÈTE QUI SERVAIT A HENRI VIII, ET QUI SE TROUVE A LA TOUR DE LONDRES; par Samuel Rush

MEYRICK, dans sa lettre à Henri Ellis. (Lu à la Société des antiquaires de Londres, le 22 mars 1827.)

Monsieur, dans le nouvel arrangement des armures de cavalerie qui vient d'avoir lieu à la Tour, dont le chef et le comité d'artillerie ont bien voulu me confier la direction, je jugeai convenable de laisser à plusieurs chevaux leur armure, au lieu de la faire étaler indistinctement sur les murailles, au milieu de divers objets. Ayant en conséquence donné des ordres pour qu'on mît sous mes yeux toutes les armures de ce genre, afin de réunir toutes les parties qui appartenaient au même cavalier, j'en trouvai quelques-unes recouvertes d'une peinture noire; et je crus, en les présentant au jour, y trouver quelque trace de gravures. En écartant une partie de cette peinture, non-seulement mes conjectures furent confirmées, mais je vis à l'instant même que ces pièces étaient celles qui composaient l'armure complète qui jusqu'ici avait été considérée comme ayant été faite pour Henri VII, et qui a la forme caractéristique de la fin de son règne. Le tout ayant été envoyé à Enfield, pour y être nétoyé, je priai M. Lovel, sur-intendant de ce petit département, que je savais être très-adroit, de prendre des renseignemens exacts sur tout ce qu'il croirait digne de remarque. Le résultat donna la preuve que cette armure avait appartenu à Henri VIII, et qu'elle présente une peinture très-curieuse des idées superstitieuses de ce temps, où l'on s'imaginait que le corps d'un homme pouvait être doublement protégé, et par l'acier dont il était couvert, et par les légendes des saints, tout cela m'a engagé à vous prier de mettre ces dessins sous les yeux de la Société des antiquaires.

La plus ancienne notice que je connaisse de cette armure complète existe dans le relevé fait par ordre du gouvernement dans le mois d'octobre 1660, où elle est mentionnée deux fois, premièrement dans l'énumération générale, ensuite dans la liste des armures qui jadis étaient placées dans la galerie verte du palais de Greenwich. Il est dit dans la 1^{re} notice : « Armure complète damasquinée, que l'on croit avoir été faite pour Henri VII; » et la 2^e : sur une statue équestre en bois, « armure de pied en cap, damasquinée et dorée, faite pour Henri VII. »

Les dessins pour le poème composé par Jean Desmarets, et dédié à Anne-de-Bretagne, première femme de Louis XII, roi de France, qui ont été gravés par Montfaucon, représentent ce monarque et son cheval avec une armure absolument semblable.

L'équipement du cheval avec l'armure en question porte des abeilles et des ruches; et le long de ces dernières, ces paroles: « Non utitur aculeo rex, etc. » Ce n'est point de la pointe d'une aiguille, ou probablement de l'aiguillon d'une abeille, que le roi se sert. » La devise correspondante qui entoure le bas de l'armure de chevalerie qui est à la Tour, porte: « Dieu et mon droit. »

Quant à l'exactitude des détails de l'armure donnés par M. Lovel, je puis, d'après la comparaison avec les originaux, l'attester hardiment: je transcris le passage suivant d'une lettre qu'il m'a adressée: « Je puis répondre de la fidélité des dessins; on n'a rien omis de ce qui a paru être de quelque intérêt dans l'original, et l'on n'y a pas ajouté une ligne par forme d'embellissement. Je les ai faits sur du papier fin, et je les ai collés ensuite sur du papier fort pour les conserver. Je n'ai trouvé nulle part rien qui indiquât une date ou une inscription, autre que ce que je vous envoie. Ces dessins sont au nombre de quinze. (*Archæologia; or Miscellaneous tracts relating to antiquity, published by the Society of Antiquaries of London; Vol. XXII, p. 106.*)

22. INSCRIPTION ROMAINE RÉCEMMENT DÉCOUVERTE. (*Giornale arcadico di scienze; mai 1830, p. 232.*)

Le marquis Biondi a envoyé aux rédacteurs du Journal arcadique, une épitaphe, trouvée à San Cesareo, non loin de Préneste, où il la copiée.

Voici cette inscription qui est gravée en grandes et belles lettres.

D. M. S.
 OCTAVIÆ
 APHRODISIÆ
 FILIÆ DVLCISSIMÆ
 QUÆ VIXIT ANNIS
 XXV MENS IIII
 OCTAVIA PYRRICHE
 MATER FECIT

Considérée en elle-même cette inscription ne fournit, pour ainsi dire, rien de positif. San Cesareo est situé au (crocicchio) carrefour de la voie *Lavicaine*. Pendant le moyen âge, ce fut un château fort appartenant aux Colonne. Des trois historiens de Préneste, Suarescus seul, suivant Severanus, à propos d'une inscription des reliques de la basilique de Ste-Croix à Jérusalem, croit que le nom de San Cesareo dérive du nom de St-Césaire, compagnon du glorieux martyr de Préneste, Saint Agapet, dont il est à regretter que nous ne possédions pas les actes.

Cecconi et Petrini, qui sont venus plus tard, ne disent rien sur ce point, preuve palpable qu'ils ne connaissaient pas de monumens plus positifs. On peut croire avec raison que Préneste fut une colonie fondée par Jules-César; mais il est hors de doute que ce fut une colonie d'Auguste.

Le nom de famille des Octave, qui se trouve dans l'inscription, rappelle certainement ou un affranchi, ou un vétéran d'Auguste, qui laissa dans le pays sa famille qui possédait des immeubles.

Nous savons que l'on a toujours découvert à San Cesareo des antiquités respectables, des statues d'empereurs jusqu'à Néron, des colonnes de granit, etc. On pourrait soutenir, en invoquant d'autres exemples, que les premiers chrétiens ont voulu changer le nom profane de *Cæsareum* ou *fundus cæsareus*, en un autre plus sacré. Si la preuve tirée du San Cesario Prenestino n'était pas jugée suffisante, nous trouverions dans le martyrologe de Baronius d'autres martyrs qui parlent de ce pays.

20 aprilis. Romæ.

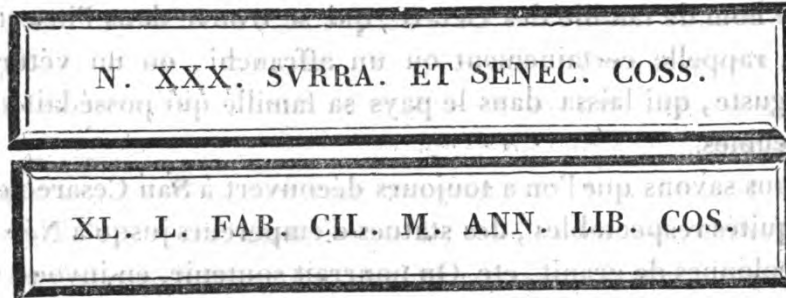
Victoris, Zotici, Zenonis, Acyndini, *Cæsarii*, Severiani, Chrysophori, Theonæ et Antonini qui sub Diocletiano varie tentati martyrium compleverunt 1 novembris. Tarracinæ in Campania natalis S. CAESARII, diaconi, qui diebus multis in custodia, postea cum San Juliano, presbytero, in saccum missus in mare precipitatus est. Idibus januar. Romæ via Lavicana (in cœmetario S. Lotici fundo Capreolis decimo ab urbe lapide), coronæ sanctorum militum quadraginta quas sub Gallieno imperatore pro confessione veræ fidei percipere meruerunt, item quarto idus februarias sanctorum decem militum sub Hadriano. 22 decembris. Romæ via Lavicana inter duas lauros natalis sanctorum triginta martyrum, qui omnes una die in persecu-

tione Diocletiani martyrio coronati sunt. (inter duas lauros via Lavicana est Basilica sanctorum Petri et Marcellini a Constantino Magno erecta.)

Comme l'on ignore les noms de ces dix, trente et quarante martyrs, vénérés dans des églises ou catacombes si voisines du château de San Cesareo, il est très-vraisemblable que l'un d'eux se nommait *Καίσαρειος*, suivant l'usage de ces temps. C. R.

23. SPOSIZIONE.—Interprétation de quelques inscriptions chrétiennes antiques, proposée par M. P. VISCONTI (*Atti dell' Acc. rom. d'arch.*; Tom. II, pag. 609. Rome, 1825.)

Les inscriptions que M. Visconti prend pour sujet de ses réflexions critiques sont les deux suivantes, tirées de l'ouvrage de Marc-Antoine Boldetti, sur les cimetières des saints martyrs.



Voici les notices dont sont accompagnées ces inscriptions : *Surra et Senecio furent consuls sous le règne de Trajan, an 107 de Jésus-Christ. C'est sous ce consulat que St-Ignace a souffert le martyre.*

On lit au bas de la seconde : *Fabius Cilius II, et M. Annius Libon furent consuls sous le règne de Sévère et le pontificat de Zéphirin, l'an du Christ 204.*

La signification des chiffres romains mis en tête de l'inscription est encore inconnue, et l'opinion des archéologues sur ce sujet est bien divisée. Laringhio, Mabillon et Fabretti pensent que ces chiffres indiquent le nombre progressif des tombeaux; mais cette interprétation, vraisemblable au premier abord, ne satisfait pas quand on y réfléchit un peu. Il n'y a aucune raison pour faire précéder l'indication du consulat, du nombre des sépulcres, et, dans le marbre cité par Fabretti, qui représente deux colombes soutenant une guirlande au milieu de laquelle est un X, il semble impossible qu'un simple numéro d'ordre soit aussi élégamment encadré.

Le passage suivant d'Aurelius Prudentius, poète chrétien, dans ses vers élégiaques à l'évêque Valérien, semblerait prouver que ces chiffres ont un but différent.

*Innumeros cineres sanctorum Roma in urbe
Vidimus o Christi Valeriane sacer,
Incisos tumulis titulos, et singula quæris
Nomina, difficile est ut replicare queam.
Tantos justorum populos furor impius hausit,
Quum coleret patrios Troia Roma deos.
Plurima litterulis signata sepulcra loquuntur,
Martyris aut nomen, aut epigramma aliquod.*

SUNT ET MULTA TAMEN TACITAS CLAUDENTIA TUMBAS
MARMORA QUE SOLUM SIGNIFICANT NUMERUM.

QUANTA VIRUM JACEANT CONGESTIS CORPORA ACERVIS
SCIRE LICET QUORUM NOMINA NULLA LEGAS.

SEXAGINTA ILLIC DEFOSSA MOLE SUB UNA

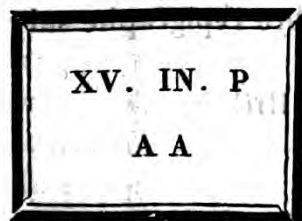
RELIQUIAS MEMINI ME DIDICISSE HOMINUM

Quorum solus habet comperta vocabula CHRISTUS.

Les paroles de Prudentius n'ont pas besoin d'interprétation, et l'on voit que les nombres gravés en tête des inscriptions n'indiquaient pas le nombre d'ordre des tombeaux, mais le nombre de victimes renfermées dans chaque tombeau.

La grande quantité de chrétiens victimes de la stupide fureur des idolâtres, et les persécutions auxquelles ils étaient toujours en proie, ne leur permettaient pas de rendre les derniers devoirs à leurs martyrs avec toute la pompe que méritait leur piété, et ils étaient contraints de les mettre en grand nombre dans le même sépulcre après les avoir ensevelis séparément.

Voici deux inscriptions trouvées, l'une dans le cimetière de Gordianus, et l'autre dans celui de Calepodius

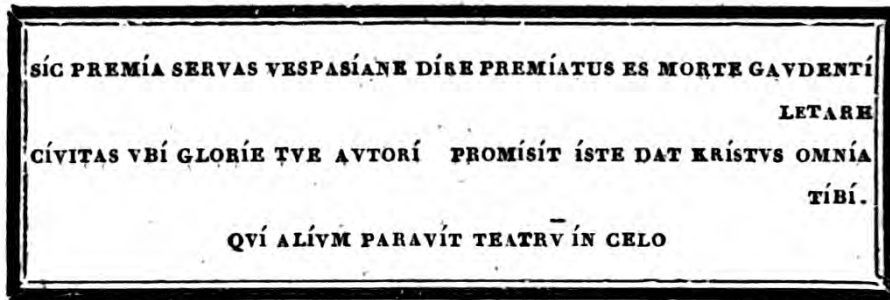


Le nombre XV de la première inscription indique que quinze martyrs ont été renfermés dans ce tombeau. L'abréviation IN. P. signifie IN PACE, et les lettres AA doivent se lire *Animæ Christi*.

Dans la seconde, TRIGINTA est également le nombre des morts. Le monogramme du Christ placé aux deux côtés de l'inscription, indique que ces trente chrétiens sont morts pour la foi, et le nombre XXXX, qui se trouve à la seconde ligne, y a sûrement été gravé après coup pour marquer que dix morts ont été ajoutés aux trente premiers.

M. Visconti a recopié dans les souterrains de l'église de St-Martin de Rome, une inscription chrétienne de *Gaudentius* qui souffrit le martyre sous le règne de l'empereur Vespasien, et qu'il regarde comme l'un des plus précieux monumens des premiers temps de la religion chrétienne.

Muratori, le père Marangoni et Ridolfo Venuti l'ont donnée dans leurs ouvrages; mais comme elle n'est pas citée avec toute l'exactitude qu'elle mérite, nous l'allons donner ici.



On chercherait en vain dans Muratori et dans Marangoni les accents qui se trouvent sur la lettre *i*. Peut-être Marangoni vit-il seulement l'accent qui se trouve sur l'*i* du mot *sic*; mais toutefois il le prit pour la continuation de la lettre et l'écrivit en prolongeant la lettre de la sorte *sic*. Venuti met un point après chaque mot; quoique cette manière d'écrire soit commune aux inscriptions lapidaires, elle ne se voit point dans celle-ci. Marini la donne pour une inscription du cimetière de Ste-Agnès, et prétend qu'il y a de l'autre côté du marbre l'épigraphe suivante :

AURELIA IAVGVRINA I HIC
 O O
 EST.

Aucun auteur ne parle de cette seconde inscription.

M. Visconti, d'accord avec Marini, a remarqué que ces accents ont été introduits dans ces inscriptions sous le règne d'Auguste, et ont duré seulement jusqu'à la fin du règne de Vespasien. Il pense

que la pierre de Gaudentius est de ce temps, et que l'épigraphe est probablement l'ouvrage d'un architecte ignorant. Le père Maraugoni attribue à ce Gaudentius l'exécution du superbe amphithéâtre Flavien.

Il existe dans le musée lapidaire du Vatican une inscription consulaire chrétienne, dans laquelle il est fait mention du même Vespasien, consul pour la troisième fois. M. Visconti la regarde comme une inscription tumulaire.

V CVESPASIANO III COS
IAN

Les inscriptions suivantes prouvent d'une manière irrécusable que l'on avait coutume, à cette époque, d'ensevelir plusieurs martyrs dans le même tombeau.

P
X
ω. HIC. RE
Q. ESCIT ME
DICUS. MR)
CV PLVRIB.
I. P. C. Q. E. S.
T. B. A. M.

Cette inscription, trouvée dans le cimetière d'Otricoli sous le pontificat de Paul V, est aussi reproduite dans beaucoup d'ouvrages, et dernièrement dans celui de l'abbé F. Cancellieri.

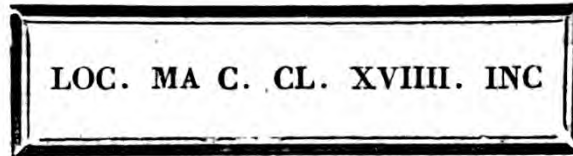
M. Visconti propose de lire de la manière suivante les deux dernières lignes : IN PACE QUIESCUNT BEATAE ANIMAE MARTYRUM.

CCCC HIC SEPVLTA
CCCCLX SVNT
DIE III. APRIL CERTA OSSA
BEATI VALENTINI

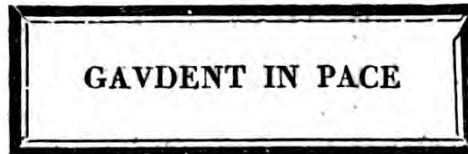
Voici ce que dit Gaetano Marini au sujet de cette inscription : *Inscriptum coctili laterculo, qui exstat in S. Vigiliï pagi Vezzani, V. Lapide ab Tridento, repertus cum lipsanis S. M. Valentini, in veteri vicinali ecclesiæ honori ipsius dicata.*



Celle-ci est simplement peinte sur une brique enclavée dans l'appui d'une fenêtre du Vatican. C'était probablement l'opercule du tombeau dans lequel étaient renfermés les corps de trois martyrs.



Lisez *LOCus MARTYRUM CCLXVIII. IN CHRISTO*. Cette inscription se trouve rapportée dans Bottari et dans Marini.



M. Visconti ne dit pas d'où vient cette inscription.

24. *DAVIDIS JACOBI VAN LENNEP DISPUTATIO DE REGIBUS COM-MAGENES ET CILICIE SELEUCIDARUM POSTERIS*. 1828; 50 p. in-4°.

25. *DISTRIBUTIO NUMORUM ROMANORUM AD TYPOS ACCOMMODATA; explicata à C. L. STIEGLITZ, præposito Cap. coll. Wurzensis*. Lipsiæ, 1830; sumptibus Fr. Vogelii., 119 pp. in-4°.

Nous rendrons compte dans un prochain cahier de ces deux dissertations numismatiques.

—•••—

HISTOIRE.

26. *ORBIS TERRARUM ANTIQVUS; par REICHARD*. XIX feuilles in-folio. Nuremberg, 1830; Campe. (*Goettingische gelehrte Anzeigen*; octobre 1820, p. 1696.)

Nous sommes obligés, dit le rédacteur des *Annales scientifiques de Göttingue*, de nous borner à une analyse générale de cet ouvrage, parce que la critique spéciale des cartes n'est point de notre domaine. Les journaux qui s'occupent de cette matière rempliront cette lacune.

Depuis Danville la géographie ancienne a fait des progrès si vastes, qu'un travail du genre de celui que nous annonçons était devenu une nécessité; et assurément il appartenait à M. Reichard, plus qu'à personne, d'entreprendre une pareille tâche, lui qui, à la connaissance parfaite des matériaux qui étaient à sa disposition, joignait des études approfondies.

L'ouvrage de M. Reichard diffère d'abord de l'atlas de Danville par le nombre des feuilles. L'atlas de Danville n'a que 12 feuilles; celui de Reichard en a 19.

En second lieu, M. Reichard, au lieu de se borner à la période romaine, a embrassé des points de vue plus généraux. Enfin il a mis un soin particulier à l'exposition des montagnes et de leurs gradations.

Les cartes sont de diverses grandeurs; l'impression, le papier et la gravure sont dignes d'éloges.

Voici la série des diverses cartes formant l'atlas.

TAB. I. Aegyptus et Arabia petraea, **II.** Palaestina, **III.** Hellas, Thessalia, Epirus, **IV.** Peloponnesus et Cyclades (denuo exarata 1822), Asia minor, Syria, Mesopotamia, Armenia, Assyria, **VI.** Thracia et Illyria, **VII.** Hispania, **VIII.** Britannia, **IX.** Gallia, **X.** Italia superior, Rhætia, Noricum, Pannonia, Dacia et Illyrici partes occidentales, **XI.** Italia inferior, Sicilia, Sardinia, Corsica, **XII.** Germania magna, **XIII.** Dacia orientalis, Sarmatia, Caucasus, Sarmatia intra Imaüm, **XIV.** Regiones inter Euphratem, Tigrim et Indum, India intra Gāngem Borealis, Scythia intra Imaüm, Serica, **XV.** India intra Gangem Meridionalis, India intra Gangem, Sinarum situs, **XVI.** Arabia et Arabicus sinus, **XVII.** Mauritania, Africa proprie dicta, Cyrenaïca. Dans une section particulière Regio circa Carthaginenses, auctiore mensura, **XVIII.** Libya et Aethiopia, et particulièrement: Nilus suprā Syenen, Meroë et Gorgades et Hesperidum Insulæ.

27. **SITTEN UND GEBRÄUCHE**, etc. — Mœurs et coutumes des Grecs dans l'antiquité; par P. W. RAPPENEGGER, professeur au collège ducal à Mannheim. 1 vol. in-8° de VII et 257 p. Heidelberg, 1828; Osswald. (*Allg. Schulzeit.*; juin 1829. Sect. 11, n° 73.)

Cet ouvrage, destiné à l'instruction publique et à la lecture privée, est composé de notes éparses que l'auteur rassembla autrefois pour son propre usage. La trop grande brièveté ou la prolixité des ouvrages publiés avant le sien, lui ont fait naître le projet de mettre au jour le fruit de ses profondes recherches, en les débarrassant de toute la partie purement critique et archéologique dont on a inutilement surchargé les éditions classiques qui ne remplissent qu'à demi le but qu'on s'est proposé, et inspirent à l'élève le dégoût et l'ennui. Il a cherché à éviter les fautes de ses prédécesseurs, et il a bien réussi. Son ouvrage est plein d'intérêt, de réflexions sages et philosophiques. Il est à regretter que des fautes typographiques assez répétées nuisent à la correction de l'ouvrage.

28. **COMMENTATIONIS DE REBUS MILESIOURUM PARTICULAM I** Præmisit A. SCHROEDER, D^r philos. Stralsundæ; typis Struckii, 1827. (*Götting. gelehrte Anzeigen*; 11 septembre 1830.)

Ce commentaire, lu le jour de la solennité des examens publics du gymnase de Sudenbourg, est divisé en quatre parties, comprenant l'histoire primitive, l'établissement des Ioniens, l'expulsion des Cariens, et l'histoire de Milet jusqu'au traité avec Cyrus.

Malgré l'exiguité du cadre dans lequel l'auteur s'est renfermé, il a traité son sujet d'une manière assez satisfaisante pour en faire désirer la continuation.

29. **VERGLEICHUNG DES VOLKSCHARACTER.**, etc. — Comparaison du caractère national des Romains et des Athéniens; par J.-L. WITTHAUS. 1 vol., petit in-8° de VIII et 160 pag. Hanovre, 1829; Helwing.

30. DE TRIBUNICIA POTESTATE, qualis fuerit inde a Syllæ dictatura usque ad primum consulatum Pompeii, commentationem inauguralem scripsit J. RUBINO. 1 vol. in-8° de 54 pag. Cassel, 1825. (*Allg. Schulzeit.*; sept. 1829, sect. 11, n° 113.)

Cet ouvrage, écrit avec élégance et méthode, cause à la lecture un véritable plaisir. Comme l'auteur a choisi pour thème une période sur les événemens de laquelle règne une profonde obscurité, nous allons, d'un coup-d'œil rapide, embrasser le plan qu'il a adopté dans cette dissertation.

Le premier chapitre, *Historia tribunatus*, est consacré à l'exposition des principes politiques de Sylla, et des atteintes qu'il porta à la puissance des tribuns, de ces magistrats utiles qui établissaient l'équilibre entre les différentes classes, tempéraient la fierté des patriciens, calmaient l'exaltation du peuple, et s'opposaient par leurs sages mesures à la désorganisation sociale.

Avec eux tomba le pouvoir du peuple, et le sénat, revêtu d'immenses privilèges, s'abandonna sans honte à tous les écarts du despotisme; il écrasa le peuple sans paraître craindre d'en être renversé. Ce fut vers l'année 674 de Rome, qu'eut lieu ce grand événement. Les années qui suivirent s'écoulèrent au milieu des efforts tantôt faibles, tantôt pleins d'énergie, du peuple romain pour recouvrer ses anciens droits et sa dignité première. Les causes qui rendirent la noblesse plus entreprenante que jamais, et engagèrent les tribuns à demander avec instance le rétablissement de leur ancien pouvoir, furent la dévastation des provinces de l'empire, et la partialité impudente avec laquelle les jugemens étaient rendus. La noblesse plia enfin; mais sa résistance eût été plus opiniâtre, si des hommes sortis de son sein n'eussent été grossir les rangs du peuple, dans l'espoir de s'élever sur la ruine de ceux qu'ils voulaient renverser. Ces hommes furent Crassus, César et Pompée. Ce dernier, qui jouissait au plus haut degré de la faveur populaire, pénétra dans le sénat avec ses coadjuteurs, et rétablit dans toute sa splendeur la puissance tribunitienne.

Le second chapitre porte pour titre : *De jure tribunorum*. L'auteur aurait pu, sur ce sujet, comparer entr'eux les divers

documens qui nous ont été laissés par les Anciens, et chercher à l'aide de ces secours à arriver sur la voie de la vérité; mais les conséquences qu'on tire de son exposition ne sont pas assez concluantes pour qu'on puisse se rapporter entièrement aux opinions qu'il émet, et qu'il cherche à soutenir.

Le résultat du 1^{er} § de ce chapitre est l'abolition *juris cum populo agendi*, par la loi Cornelia.

Dans le paragraphe 2, *de jure intercedendi*, il parle de la création d'un tribunal d'appel, ou plutôt d'une cour de cassation chargée de revoir, de modifier, d'approuver ou d'anéantir les jugemens des magistrats et ceux même du peuple.

Le § 3 traite *de jure concionum*, qui, comme on l'a vu dans le 1^{er} §, fut bientôt aboli. Par cette loi, Sylla contraignait les tribuns à haranguer le peuple au milieu des carrefours; mais Cotta, qui vit tout le danger de cette mesure, rétablit le droit de parler à la tribune aux harangues.

Jus producendi ad populum, qui paraît évidemment ne lui avoir point été ravi, ne fut probablement conservé que par déférence.

On ne peut guère estimer jusqu'à quel point Sylla affaiblit le *jus senatorium tribunorum*, et on ne trouve aucune trace de son usage. M. Rubino combat par des raisons pleines de force, l'opinion du célèbre J. Lipse, qui voulait que la loi Cornelia eût pour but de choisir des tribuns dans le sein du sénat.

31. MONUMENTA GERMANIÆ HISTORICA inde ab anno Christi quingentesimo usque ad annum millesimum et quingentesimum; auspiciis Societatis aperiendis fontibus rerum germanicarum medii ævi; edidit G. H. PERTZ. SCRIPTORUM TOMUS II, XIV et 840 p. in-fol., avec onze fac simile d'écriture en partie coloriés. Hanovre; impensis bibliopolæ aulici Hahniani. 1829; prix, 70 fr. (*Goetting. gelehrte Anzeig.*; janvier 1830, p. 17.)

Trois années se sont écoulées depuis que le premier volume de cet ouvrage important a été annoncé par le Journal scientifique de Goettingue. Ce retard doit être attribué, tant à l'étendue des matières que renferme ce 2^e volume, qu'à un voyage de plus d'une année que l'éditeur a fait pendant les an-

nées 1826 et 1827 dans les Pays-Bas, en France (2) et en Angleterre, afin de compléter les travaux préliminaires pour ce volume et les suivans. Dans son voyage il visita les bibliothèques de Cologne, Bonn, Liège, Louvain, Gand, les archives et la riche collection de manuscrits à Bruxelles, collection qui lui fournit des matériaux abondans et le tint occupé pendant plus de trois semaines. Il y trouva entr'autres le seul manuscrit des Annales de S. Bertin et de S. Vast, que l'on croyait perdu; le texte entièrement altéré de Luitprand, rétabli au moyen de trois manuscrits, dont le plus ancien, qui remonte au dixième siècle, a fourni le chapitre final de l'ouvrage qui manquait jusqu'à présent; le poème épique de Lanfranc, sur l'expédition en Angleterre de Guillaume le Conquérant, ouvrage dont la publication est confiée aux soins de l'ami de l'éditeur, M. Petrie de Londres. Un séjour de cinq mois à Paris fut très-utile pour les monumens qui se rattachent à l'époque des Mérovingiens et des Carlovingiens, et pour les sources de l'histoire postérieure. L'éditeur a comparé les nombreux manuscrits de chartes et de capitulaires qui sont déposés à la Bibliothèque royale, et il y a consulté non-seulement des capitulaires non imprimés jusqu'à ce jour, et pouvant servir à remplir des lacunes, mais aussi l'édition la plus ancienne de la loi salique. L'éditeur examina en outre aux Archives du Royaume tous les actes, depuis le sixième jusqu'aux douzième et treizième siècles, les compara,

(1) M. Pertz a fait de longues recherches dans les manuscrits de la Bibliothèque du roi, à Paris, et le 2^e volume de son excellent recueil contient quelques morceaux qui en sont le fruit. M. Boehmer, premier bibliothécaire de Francfort-sur-le-Mein, collaborateur de M. Pertz, et chargé de la partie des *Monumenta Germaniæ historica*, qui renfermera les chartes et diplômes, depuis l'empereur Conrad I (911) jusqu'au règne de Henri VII (1313) inclusivement, est aussi venu récemment à Paris pour consulter les grandes collections de pièces manuscrites de la Bibliothèque du roi, et notamment celle des *diplômes originaux*, qui remonte au règne de Dagobert. M. Boehmer a déjà copié plusieurs documens qui lui manquaient, et il se propose de continuer son important travail au printemps prochain. C'est dire que ces doctes éditeurs du grand Recueil historique pour l'Allemagne, qui se publie à Hanovre aux frais d'une société qui compte les souverains au nombre de ses promoteurs, ne négligent rien pour répondre pleinement à l'attente du monde savant, et ils la justifieront sans nul doute. (N. du R.)

transcrivit ceux qui n'étaient pas imprimés, et obtint de cette manière une base large et complète pour la partie des lois et des actes publics, pour son Recueil de monumens. A Laon, le manuscrit des lettres d'Eginhard, publié par André Duchesne, a été tiré de l'oubli et a fourni de nombreuses améliorations et des pièces inédites, parmi lesquelles se trouve une lettre d'Imma (1). La découverte d'annales inédites du neuvième siècle, et d'éloges d'Ermoldus, ainsi que de 50 lettres inconnues d'Alcuin (2) et de Dungal, était réservée à un voyage à Londres, Cambridge, Oxford et Salesbury.

C'est après avoir parcouru pendant 4 mois les manuscrits de ces villes, que l'éditeur est revenu dans son pays en passant par Paris, Metz, Bonn et Coppenberg.

L'indication des matières contenues dans ce second volume, prouvera combien l'ouvrage a gagné par ces recherches. Il est divisé en deux parties : la première se compose des historiens de St.-Gall, et la seconde des autres sources des huitième et neuvième siècles. Les matières sont disposées de la même manière que dans le premier volume.

Sous le titre de *Scriptores rerum Sangallensium, edente D. Ildephonso ab Ars, bibliothecario Sangallensi*, se trouve une collection formant un tout, et qui s'étend depuis le sixième jusqu'à la moitié du treizième siècle. Elle expose la fondation et les vicissitudes de l'abbaye de St-Gall, qui a rendu tant de services à la religion et à la science.

Voici la série des ouvrages qui traitent de cette matière.

I. Vita S. Galli hucusque inedita.

Ce manuscrit, qui date du huitième siècle, n'a été retrouvé par M. Ars que depuis quelques années.

Il remplace l'ouvrage connu de Valafrid Strabo.

(1) Ce précieux manuscrit des Lettres d'Eginhard appartient aujourd'hui à la Bibliothèque du roi; la ville de Laon a bien voulu le lui céder au moyen d'un échange autorisé par le gouvernement. (N. du R.)

(2) M. de Bréquigny avait déjà trouvé et copié à Londres des *Lettres inédites d'Alcuin*. Ses copies sont à la Bibliothèque du roi à Paris; elles ont été communiquées, il y a un demi-siècle, à un savant allemand qui les a publiées. Il paraît que M. Pertz a retrouvé ces mêmes lettres et plusieurs autres encore : on doit en attendre la publication avec impatience.

(N. du R.)

II. Gorberto diaconi continuatio libri II.

De miraculis S. Galli per Walafridum emendata.

D'après quatre manuscrits de St-Gall, dont deux du neuvième, un du onzième et un du douzième siècle.

III. Appendix ad vitam S. Galli.

1° Prologus vitæ metricæ S. Galli ex codice 587; par Rihpert.

2° Ermenrici Cœnobitæ Augiensis, Tentamen vitæ S. Galli adornandæ in prosa et metro. Manuscrit du neuvième siècle, composé à l'époque où les Normands (qui, dans le manuscrit, reçoivent la dénomination de Marcomans) dévastèrent les rives du Rhin.

3° Præfatio in cantilenam de S. Gallo, et primæ ejusdem cantilenæ Strophæ ex Cod. 393; par Eckehard III.; en vers latins rimés, qui semblent imiter le rythme du poème allemand de Ratpert, et en hexamètres.

4° Genealogia S. Galli du manuscrit du neuvième siècle, n° 553.

IV. Abbatum S. Galli Catalogus, d'après deux manuscrits du onzième et 4 du treizième siècle, depuis l'année 1463 jusqu'aux temps modernes.

V. Abbates monasterii Augensis, d'après un manuscrit du treizième siècle.

VI. Episcopi Constantiensis ecclesiæ, d'après *id.*

VII-IX. Vita S. Otmari, abbatis Sangallensis.

VII. Walafridi Strabonis vita. S. O.

D'après 4 manuscrits des neuvième, onzième et douzième siècles.

VIII. Isonis de miraculis. S. O. libri II.

D'après les mêmes manuscrits.

IX. Rythme de S. O. d'Eckehard IV, avec l'explication sur l'original, n° 393.

Aux biographies des deux premiers abbés se rattachent, **X-XIII, Casus S. Galli.**

D'abord Casus Ratperti, rétablis d'après l'original, n° 614, de la bibliothèque primitive. L'ouvrage s'étend depuis la fin du sixième siècle jusqu'à l'année 883, époque où l'auteur vivait.

Casuum continuatio auctore Eckehardo, IV jusqu'à l'année 970; imprimé d'après une copie prise sur l'original vers l'an-

née 1170, et accompagné d'une foule de notes explicatives et de très-beaux modèles d'écriture.

Casuum continuatio II. Depuis 972 jusqu'à 1203, par un ecclésiastique de St-Gall, qui vivait vers le treizième siècle, et que Goldast nomme Burkard, publié d'après l'original et complété au moyen de manuscrits du quatorzième siècle.

Casuum continuatio III. Auctore Conrado de Fabaria. Depuis 1203 jusqu'à 1233, d'après une copie prise en 1472 sur l'original qui, déjà à cette époque, ne pouvait être lu qu'à grande peine.

La suite de cet ouvrage par C. Kuchinmeister, a été réservée par M. d'Ars pour un volume subséquent.

La participation de l'éditeur des *Monumenta* aux ouvrages énumérés jusqu'à ce moment, s'est bornée à des additions critiques et explicatives au texte. Par contre, les suivans sont, à l'exception de la vie d'Anskarius, le fruit de sa collaboration unique.

D'abord *Annalium Tomo I editorum continuatio*. Ce sont divers écrits que l'éditeur a recueillis dans son dernier voyage; ils sont distribués dans le même ordre que ceux de la première série.

Annales belges.

Annales S. Amandi breves; de l'année 742 jusqu'à 855, inconnues jusqu'à ce moment, du neuvième siècle, et prises sur la marge d'un manuscrit de Reda : de *ratione temporum*, à la bibliothèque de l'Université de Gand.

Annales S. Bavonis gandensis, imprimées pour la première fois sur le manuscrit de la bibliothèque de l'Université à Gand. Ces Annales s'étendent depuis la fondation de Gand jusqu'à 1340, avec la continuation jusqu'à 1345 et 1350.

XVI. *Annalium Lobiensium fragmentum*.

Précédé d'une notice sur les *Annales Bertiniani et Vedastini* dont le manuscrit a été retrouvé à Bruxelles.

Annales (Rheinfrankische) de la Franconie rhénane.

XVII. *Annales S. Maximini Trevirensis*, de 708 à 987, une des sources du *Continuator Reginonis*.

XVIII. *Chronicon S. Martini Coloniensis*, de 756 à 1021, d'après un fragment qui a été mis sous les yeux de l'éditeur à Cologne.

XIX. *Annales Brunwilarenses*, de 1000 à 1149; appendice à l'ouvrage publié dans le tome 1^{er} des *Monumens*.

XX. *Annales Xantenses*. Ces annales contiennent, depuis 640 jusqu'à 825, quelques additions aux sources déjà connues, puis elles s'étendent, comme ouvrage spécial de deux auteurs, de 831 à 852, et de 853 à 871. Dans la seconde partie, la narration met en lumière plusieurs points historiques sur lesquels il y avait eu des doutes jusqu'à ce moment. Ces annales sont, avec les *Annales Fuldenses* et *Bertiniani*, la source historique la plus importante pour l'époque.

XXI. *Annalium Xantensium appendix*, depuis 815 jusqu'à 855, d'après une feuille attachée aux *Annales Xantenses*.

Annales de Franconie.

XXII. *Annales breves Fuldenses*, depuis 651 jusqu'à 838, trouvées par le bibliothécaire J. Grimm sur la marge d'un manuscrit casselois de la *Ratio temporum* de Reda. Il est présumable que ces annales combinées avec les *Annales Juvavenses*, se réfèrent aux renseignements les plus anciens qui en aient été donnés en Angleterre, et que peut-être Saint-Boniface avait rédigés lui-même.

XXIII. *Annales Wirziburgenses*, de 684 à 1102, imprimées d'une manière plus correcte d'après le manuscrit de Paris, et accompagnées de quelques rectifications aux *Annales Augienses* d'après le même manuscrit. Ces annales ont été insérées, d'après Baluze, dans le tome 1^{er} des *Monumenta*. A la fin se trouve une addition à l'histoire de l'année 1480 : cette addition n'avait pas encore été imprimée.

XXIV. *Annales gauloises*.

XXIV. *Annales Remenses* d'après un manuscrit parisien des *Cycli decennovennales*.

XXV. *Annales Lemovicenses*, réimprimées d'après l'original d'un manuscrit des *Cycles* de la bibliothèque royale à Paris, de 867 à 1060.

XXVI. *Chronicon Aquitanicum*, depuis 830 jusqu'à 930, d'après le même manuscrit, avec une addition postérieure de l'année 1025.

XXVII. *Annales Floriacenses*, inédites, d'après un manuscrit

de Paris, des années 626 et 849 à 1060. On y trouve même, dans l'année 988, des notes tironiennes.

XXVIII. Chronica de sex ætatibus mundi, d'après deux manuscrits, l'un de Vienne, l'autre de St-Germain.

XXIX. Ex Chronico Moissiacensi.

Rétablissement, d'après un manuscrit de Paris, des années 787 à 789 et 804 à 813 de ces annales importantes, qui avaient été présentées d'une manière si imparfaite dans les éditions qui ont paru jusqu'à ce jour. Cette nouvelle édition confirme les corrections proposées dans le premier volume.

Viennent ensuite les chroniques des 8^e et 9^e siècles, non par années, mais comme récits des événemens.

XXX. Pauli Warnefridi f. liber de episcopis Mettensibus.

XXXI. Gesta abbatum Fontanellensium.

XXXII. Fragmentum chronici Fontanellensis.

XXXIII. Regum Francorum genealogiæ.

XXXIV. Ex Adonis archiepiscopi Viennensis chronica.

XXXV. Erchanberti Breviarium regum Francorum.

32. RECUEIL D'ACTES ET TRAITÉS POLITIQUES, intéressant les provinces qui ont fait partie du royaume des Pays-Bas. Liège, Desover, 2 vol., in-8^o; prix (3 fl. 31 c.), fr. 7.

L'idée de réunir en un recueil les principaux actes ayant rapport à notre existence politique, avait été conçue avant la révolution qui va modifier nos institutions. L'impression de ce recueil était même très-avancée, lorsque l'importance et la rapidité des événemens ont momentanément fait suspendre les opérations commerciales et industrielles. Depuis lors, ce travail a été terminé, et les éditeurs ont cru utile de le publier

Ce recueil est divisé en deux grandes parties.

La première renferme les principaux actes de droit public intérieur sur lesquels reposait l'existence politique du royaume des Pays-Bas. On y a joint des documens d'administration et de finances, et des proclamations qui, faibles garanties de l'avenir, renferment pour le présent des connaissances et des promesses, dont il est expédient aux peuples de prendre note et mémoire; elles éclairent une tactique, vieille il est vrai et qui devrait être usée, mais dont toutefois le succès ne manque presque jamais.

La seconde division de ce livre est consacrée aux traités de politique extérieure, générale ou particulière, mais ayant une action déterminée sur notre état relativement aux autres nations. C'est un protocole destiné à provoquer des réflexions, et à présenter aux décisions à prendre un point d'appui, un moyen préalable de comparaison.

Cette collection, dans laquelle on a suivi l'ordre chronologique pour faciliter les recherches, est d'ailleurs d'une utilité générale, même pour les étrangers, puisqu'elle réunit dans un cadre étroit des actes de diplomatie restés jusqu'à ce jour épars et morcelés dans des ouvrages périodiques, ou consignés dans de vastes recueils dont la nature et le prix ne sont pas propres à satisfaire à toute espèce de convenances. (*Revue bibliographique des Pays-Bas et de l'étranger*; 15 décembre 1830, n° 40, 3102, 9^e vol.)

33. HISTOIRE DU CHATEAU-GAILLARD, et du siège qu'il soutint contre Philippe-Auguste, en 1203 et 1204; par Achille DEVILLE, membre de plusieurs sociétés savantes. 1 vol. grand in-8°, très-bien imprimé, orné de 12 gravures et lithographies, d'un fac-simile, et de plusieurs vignettes; prix, 18 fr., et le double en papier vélin. Rouen, Frère. — Paris, Jules Renouard, rue de Tounon.

Ce n'est pas seulement par leur intrépidité dans les batailles, et leur influence politique en Europe, que les ducs de Normandie méritent d'occuper un haut rang dans l'histoire. Fils de ces *rois de la mer*, qui ne savaient, en apparence, que braver l'ennemi, défier la mort, et sourire aux tempêtes, ils étaient doués, cependant, et du génie qui crée, et du génie qui conserve. Une fois établis sur le sol de la France, ces fiers pirates dépouillent l'enveloppe grossière de Norwége, comprennent leur mission nouvelle, renoncent à détruire, et les voilà fondateurs dans le pays qu'ils étaient venus ravager.

C'est une chose bien digne d'être observée, que le résultat général des invasions *normandes*. Opérées par la violence, cruelles d'abord, sanglantes et terribles, elles s'annoncent par le pillage, le meurtre et l'incendie; mais que cette force aveugle ne trouve plus de résistance, qu'on lui abandonne les ruines qu'elle a faites, l'esprit d'ordre va s'emparer d'elle, les

champs vont produire, une législation paraître, et la civilisation commencer.

Si l'on excepte les nobles efforts d'Alfred et de Canut, les Saxons, les Angles et les Danois n'apportèrent à la Grande-Bretagne que barbarie et despotisme. Les Normands, au contraire, accomplirent une importante et heureuse révolution sur tous les points du pays devenu leur conquête. L'invasion de l'Angleterre par Guillaume, dit un savant écrivain moderne (1), fut comme un *tremblement de terre moral*, qui ébranla le gouvernement dans ses bases, renversa l'ancienne aristocratie, déplaça les titres de propriété, réforma les mœurs, régénéra la population tout entière, et fit surgir, du sein de la ruine universelle, des institutions nouvelles, une administration forte, un peuple généreux, et tous les avantages qui naissent d'une civilisation en progrès. On s'exposerait donc à rapetisser l'un des plus grands événemens du XI^e siècle, si l'on ne voyait dans le premier prince anglais, de race normande, qu'un ambitieux avide de conquêtes, et bâtissant des châteaux forts pour la sécurité d'une tyrannie brutale et sauvage.

Disons qu'entre tous les traits caractéristiques des ducs de Normandie, il en est un qu'on n'a peut-être pas assez remarqué : c'est leur goût pour les constructions, en général, et leur habileté dans l'art des fortifications militaires. Rollon, Richard-Sans-Peur, Guillaume-le-Bâtard, Guillaume-le-Roux, Henri I^{er}, ont élevé, soit en Normandie, soit en Angleterre, des monumens dont plusieurs subsistent encore aujourd'hui. Mais le plus imposant par sa force, le lieu de son assiette, la hardiesse du dessein, la difficulté de l'exécution, c'est sans doute le CHATEAU-GAILLARD, édifié par Richard-Cœur-de-Lion sur la frontière de Normandie, pour protéger cette province contre Philippe-Auguste et la France.

C'est l'histoire de cette citadelle fameuse que vient d'entreprendre M. Deville; c'est ce château célèbre qu'il vient, en quelque sorte, de reconstruire sur les lieux mêmes, avec les débris qui en restent, et au moyen des traces qu'il a su en découvrir. Élevée de 300 pieds, environnée, du côté des terres, de fossés larges et profonds; défendue par d'épaisses murailles;

(1) The history of England, during the middle ages; by SHARON TURNER.

hérissée de tours menaçantes; inaccessible, dans les trois quarts de sa circonférence, par les précipices qu'elle domine; il semble que cette forteresse aurait dû triompher de toutes les attaques, résister à tous les assauts : elle fut prise néanmoins; mais alors Richard-Cœur-de-Lion n'était plus, Philippe-Auguste commandait le siège, et il se trouva un Français capable d'un trait d'audace dont les fastes militaires n'offriraient peut-être pas deux exemples.

Les événemens de ce siège sont rapportés dans le plus grand détail par M. Deville. Ami éclairé des études historiques, scrutateur consciencieux de nos annales, il n'a point été demander aux écrivains modernes des renseignemens faciles dont rien ne lui eût garanti l'authenticité; c'est aux sources contemporaines qu'il a puisé les faits qu'il raconte; et, par un bonheur assez rare, non-seulement il a pu interroger des contemporains, mais encore laisser parler un témoin oculaire, et s'appuyer sur des documens inédits, dont nous lui devons la première publication.

Plus de douze planches accompagnent l'ouvrage que nous annonçons. L'auteur du texte est aussi l'auteur des dessins. Le plan géométral du château nous paraît surtout mériter la plus sérieuse attention. C'est un monument neuf, original, exhumé, s'il nous est permis de le dire, des entrailles de la roche.

Le livre de M. Deville à la main, le voyageur pourra se représenter la forteresse dans son ensemble, pénétrer dans sa triple enceinte, en parcourir les immenses détours, et reconnaître à chaque pas la place d'un grand fait historique.

C'est surtout au milieu des débris du Château-Gaillard, contemporains, après six siècles écoulés, des exploits de nos ancêtres, qu'il faut aller se rappeler les prouesses de Richard-Cœur-de-Lion. C'est là qu'on pourra le voir tout ce qu'il fut en effet : fier, irascible, vindicatif; sauvage dans sa grandeur, noble dans sa rudesse, brave jusqu'à la témérité, ne le cédant à qui que ce fût au monde en audace, en force, en agilité; résolu, opiniâtre, passionné pour la guerre, terrible dans les batailles, et toujours victorieux. Tour-à-tour sévère et familier, libéral et rapace, grave et enjoué, magnanime et cruel : son caractère présente un mélange de tous les contraires. Également digne de louange et de blâme, ce n'est qu'à travers

mille qualités éclatantes que l'on peut saisir ses nombreux défauts.

Nous recommandons la nouvelle publication de M. Deville, qui est aussi l'auteur de *l'Essai sur l'Église et l'Abbaye de Saint-Georges-de-Bocherville*.

34. ALBUM DU DÉPARTEMENT DU LOIRET; supplément in-fol. de 24 pag., 9 fig. Lithographie de Vergniaud - Romagnesi; 1829.

Nous empruntons à ce joli recueil les deux notices suivantes :

Cabinet de Jeanne-d'Arc, maison de l'Annonciade à Orléans.

Cette maison est située rue du Taboury n° 35; son origine est incertaine : c'était, suivant quelques notes sans authenticité, une espèce de retraite, ou de monastère de filles, placé d'abord hors de la ville dans le bourg d'Avenum, et enfermé plus tard dans son enceinte. Suivant d'autres renseignements, c'était dans le principe et avant l'enceinte de 1300 (la seconde de la ville), une maison sous l'enseigne de l'annonciation de la Vierge, dans laquelle vivaient en commun les prêtres desservant l'église du bourg susdit, aujourd'hui St-Paul.

Quels qu'aient été ses premiers constructeurs ou ses premiers habitans, il est certain que le trésorier du duc d'Orléans l'habitait lors du siège de la ville, et qu'elle portait pour indication, selon l'usage du temps, le nom de l'Annonciade, motivé par un bas-relief qu'on voyait encore au-dessus de son entrée sur la rue du faubourg, avant les troubles religieux de 1565.

Lors de son arrivée à Orléans, Jeanne d'Arc « fut accompagnée avec affection et admiration tout le long de la grant rue qui traverse la ville, par les bourgeois et bourgeoises qui se portaient sur son passage en grant tumulte, et la regardaient si affectueusement, que tous avaient les yeux fichés sur elle, et conduite jusqu'auprès de la porte Renard, en l'hostel de Jacques Bouchier, pour lors trésorier du duc d'Orléans, où elle feust honorablement reçue et logée avec ses deux frères, et les deux gentilshommes et leur valet qui estoient venus du pays de Barrois. Elle y coucha pendant son séjour avec la fille dudict trésorier. »

Il n'existe plus à Orléans de monument de son temps, si ce n'est la *Tour Blanche*, près de laquelle elle a combattu; la mai-

son même qu'elle habita, et dont nous nous occupons en ce moment, a changé d'aspect. Le cabinet remarquable qu'on y voit, est évidemment une construction moderne, élevée sur l'emplacement de la chambre qu'elle partagea, suivant la simplicité des mœurs d'alors, avec la fille du trésorier du duc d'Orléans.

Cette maison paraît avoir appartenu à la ville depuis la construction du presbytère de St-Paul, qu'on pourrait penser en avoir été distraite en 1350. C'est sans doute pour cette raison qu'elle était occupée en 1429 par M. Bouchier ou Boucher, trésorier du duché. En 1556, la veuve du sieur Doinvilliers en était propriétaire, et payait rente à la ville, probablement pour le prix d'acquisition. Elle fut ensuite possédée par M. Colas, sieur Desfrancs, qui mourut en 1598, et dont les armoiries se trouvent à la clef de la voûte du premier étage du cabinet appelé le *Cabinet de Jeanne d'Arc*; ce fut lui qui fit, à ce qu'il paraît, élever à grands frais et décorer richement un petit pavillon sur l'emplacement de la partie de cette maison qu'avait occupée la Pucelle, qu'il eût sans doute mieux fait de conserver, mais dont voici la description :

La face de ce petit pavillon adossée à un mur très-épais, est à l'ouest, offre deux ordres superposés de la renaissance, avec un toit très-élevé et très-rapide; au rez-de-chaussée, sa porte d'entrée est de niveau avec le sol de la cour; son étendue intérieure est de 3 mètres 90 centimètres ou 12 pieds, et sa largeur de 2 mètres 90 centimètres ou 8 pieds 11 pouces.

Le centre ou la clef de voûte est ornée d'un pélican se saignant pour nourrir ses petits; deux Hercules ailés, terminés en cippes, soutiennent ce bas-relief; à droite et à gauche sont deux femmes ailées, tenant de la main droite le miroir de la vérité, et de l'autre une palme. En face, on remarque deux furies à mamelles pendantes, montées sur des animaux fantastiques à cous de cignes et quatre pattes; d'autres cygnes disposés au-dessus de la tête de ces femmes, et deux furies, ainsi que des branches, des plates-bandes, et quelques autres ornemens ajoutent au singulier aspect de ce plafond, d'un relief très prononcé. L'or, l'azur, le sinople couvrent encore la majeure partie de ces sculptures, et attestent les soins qu'on avait apportés à leur décoration. Au premier étage, le cabinet est semblable à celui du rez-de-chaussée pour l'étendue; la porte d'entrée donne dans

les appartemens de la maison, et au-dessus se trouve un buste de femme tenant une fleur. La disposition des sculptures de la voûte est la même, mais le centre est occupé par les armes de la famille Colas (au fond d'or, au chêne de sinople, un sanglier passant de sable), placées sur une espèce de pancarte déroulée et déchiquetée; les deux femmes ailées tiennent de la main droite une massue, et de l'autre un bouclier dans une partie de ce plafond, dans l'autre une longue javeline. Les hercules, les furies, animaux fantastiques et autres ornemens, sont pareils à ceux du rez-de-chaussée.

Ces arabesques ont attiré l'attention des étrangers et des Orléanais, et ont donné lieu à diverses interprétations. Voici celle qu'on assure avoir été écrite par l'abbé Legaigneux, auteur d'une généalogie de la famille Colas, et qui a pu recueillir des renseignemens sur les intentions du constructeur. C'est cependant sans les adopter que nous les rapportons brièvement.

La jeune fille qui tient la fleur, représente la pureté de la vie de Jeanne d'Arc.

Le pélican, son dévouement et le sacrifice qu'elle fit de son existence pour sauver son pays.

Les hercules sont une allusion à la force morale et physique de l'héroïne.

Les femmes armées de javelines et de boucliers, indiqueraient qu'elle ne se serait jamais servi de ses armes que pour sa propre défense.

Celles armées de massues, qu'elle écrasa les ennemis de son roi; et enfin le miroir de la vérité serait destiné à fixer l'attention sur la certitude de ses révélations, confirmées par les succès qui sauvèrent la France.

Ancien bas-relief en bois, trouvé à Sully-sur-Loire.

Il est d'un seul morceau de noyer, et a 89 cent. 33 millim. (2 pieds 9 p.) de long, sur 73 cent. 9 millim. (2 pieds 3 p.) de large, et 8 cent. 12 millim. (3 pouces) d'épaisseur; il a dû faire partie d'un meuble ou d'une boiserie, et il a été trouvé au-dessus de la porte intérieure d'une maison près du château à Sully.

Sa composition incorrecte quant au dessin, mais très expressive dans son exécution, ne semble d'abord offrir qu'une seule action générale entre les Allemands vaincus et les Français vain-

queurs. Néanmoins il est facile de reconnaître une division en trois groupes, un à droite, un au centre, un à gauche. C'est cette division que nous suivrons, pour décrire cette sculpture qui paraît dater de 1450 à 1500, avant que les arts aient acquis ce degré de perfection, que les expéditions de Charles VIII en Italie et le règne de Louis XII préparèrent à François I^{er}.

Groupe de droite.

On voit sur le premier plan, deux guerriers combattant à pied et corps à corps. L'un d'eux est à demi renversé et semble serrer fortement la courroie de son bouclier, sur lequel son bras gauche s'appuie; il semble regarder fièrement son antagoniste qui le menace de son cimenterre; son armure est simple quoique ornée de clous sur la cuirasse, et de feuilles sur la cotte de mailles; son casque ressemble plus à ceux de ses ennemis qu'à ceux des soldats qui combattent à côté de lui sous la bannière allemande; l'autre combattant, à en juger par sa figure, sa barbe et ses moustaches fortes et crépues, sa cotte de mailles unie et en chaînettes d'acier, ainsi que par son sabre, paraît être un vieux soldat plein de vigueur, mais qui est un chef, à en juger par son casque surmonté d'un animal dont on voit les vestiges, par son bouclier, le seul dont les bords sont repliés sur eux-mêmes et découpés, et par les clous qui ornent sa cuirasse. Sa figure est menaçante; on voit qu'il somme le premier de se rendre en lui présentant la pointe de son sabre; derrière lui, un homme qui fait partie du second groupe est étendu par terre et foulé aux pieds des chevaux.

Derrière le premier combattant, un porte-étendard à cheval retourne brusquement la tête de son coursier, et semble vouloir abandonner le champ de bataille; sa figure sans barbe exprime le désespoir et l'effroi. L'étendard est large à sa naissance et finit en pointe partagée en deux langues, terminées chacune par un gland; la partie la plus large présente en relief un double aigle éployé et écartelé, et semble mise en évidence pour faire connaître les soldats de ce parti que nous appellerons désormais Allemands.

Un soldat de cette nation, armé et à pied, placé à côté de la croupe du cheval de celui ci-dessus, s'éloigne aussi du combat avec calme et douleur.

Sur le devant, un autre guerrier prend de même la fuite; son corps et ses jambes sont péniblement contournés : il paraît saisi d'épouvante. Ce personnage, le premier du bas-relief à droite, est peut-être l'écuyer du guerrier vaincu, car il le suit de très-près et semble avoir de l'inquiétude sur son sort; son casque légèrement orné, est un peu brisé; sa casaque est découpée à jour à la partie inférieure; son bras droit manque; cependant on peut juger par la position de son bouclier, et par le mouvement imprimé à son épaule, où l'on voit encore la pointe de son sabre, qu'il se défendait en faisant retraite. Il est probable que c'était un officier secondaire.

Dans l'éloignement et à une assez grande distance, on aperçoit des têtes et des lances de cavaliers postés derrière un coteau qui ne laisse le fond du bas-relief à découvert, que derrière une partie du groupe à droite, et se prolonge sur tout le reste. Quelques tentes disposées aussi derrière le 2^e et le 3^e groupes, sont appliquées sur des éminences et dessinées en avant du coteau principal; l'intention a été de les en détacher; ce que manifestent les feuilles d'arbres dispersées çà et là, pour indiquer qu'il existait plusieurs rangs de collines et des bois taillis dans le lieu qu'on a voulu représenter.

Deuxième groupe.

Le second groupe, disposé à peu près dans le centre, offre aussi quatre combattans. Des deux qui occupent le second plan, l'un est français et à cheval; l'autre, allemand et à pied; le guerrier à cheval tient un étendard ou longue flamme, semblable pour la forme à celle déjà décrite, mais il est entièrement déployé et en sens inverse, il présente de même sa partie la plus large, qui est chargée de trois grenouilles placées en triangle et exprimées en relief très saillant, de manière à reconnaître sans peine ces animaux. La lance et le bâton du drapeau sont détruits, mais leur trace est encore marquée le long de l'épaule et du bras du cavalier. Le soldat allemand à pied, les bras nus jusqu'au coude, cherche à parer le coup dont le menace le porte-enseigne, et s'apprête à lui riposter.

Sur le premier plan sont les deux autres combattans: celui qui se trouve en avant est un jeune page, à en juger par sa taille et par son vêtement, espèce de tunique sans manches, fendue par derrière et serrée sur les hanches par une ceinture; il at-

teint de sa lance l'ennemi qui lui est opposé. Celui-ci, est le seul du côté des Allemands qui porte des manches et un haut-de-chausses, bouillonnées, crevées ou fendues de distance en distance, à la manière espagnole. Ses traits peignent la douleur et son corps, atteint du côté droit, cède à la douleur. Son casque est terminé par un bouton, et est à peu près semblable à celui du premier groupe; il est revêtu de la cotte de mailles et d'une cuirasse. Sa main gauche armée d'un sabre courbe est inactive, et sa droite laisse tomber les rênes de son cheval qui s'abat et dont les pieds s'appuient sur un corps étendu par terre, couvert d'une armure garnie de clous; corps qui ne paraît pas avoir été mis sans intention sur le bord du bas-relief.

Troisième groupe.

Ce groupe semble avoir été composé pour faciliter l'intelligence de l'ensemble et des détails du bas-relief; il est formé de trois personnes évidemment françaises, deux à cheval et une à pied.

L'individu le plus remarquable est sur le second plan; il retient son cheval qui a la bride ornée de bossettes et dont les rênes sont très larges et très ornées. Son armure est riche, garnie de clous et d'une gorgerette écaillée; son casque est entouré d'une espèce de couronne dentelée. Son épée qu'il tient de la main droite est très longue, pointue et à deux tranchans; sa figure, un peu mutilée, paraît noble; elle est sans barbe et indique plutôt la jeunesse que l'âge mur; il porte des souliers à rebords qui montent jusqu'à la cheville du pied, chaussure qui ressemble à celle du second combattant du premier groupe et du personnage dont on va parler; enfin il semble s'entretenir de l'action qui se passe en avant avec les deux individus qui vont suivre.

Le personnage à la pareille chaussure est plus en avant, on ne voit que la croupe de son cheval, dont les autres parties se confondent tellement avec le corps du précédent, qu'on pourrait croire que les deux cavaliers sont montés sur le même cheval. Erreur aisée à reconnaître, en ce que le corps du cheval serait hors de toute proportion, et l'on a voulu exprimer seulement qu'il s'approche le plus possible du premier guerrier; sa main gauche est appuyée sur l'épaule droite de ce même guerrier, elle tient l'une des deux extrémités d'une courroie, une écharpe qui est brisée. Sa main droite placée sur la poitrine du

même individu, tient l'autre bout de la courroie et s'efforce de les réunir par une boucle, afin de suspendre au cou du guerrier un écusson qui doit lui couvrir le devant du buste : cet écu est sans aucun *champ*, de même que les autres boucliers et étendards; sa forme est simple, trois fleurs de lys très gracieuses et très allongées y sont sculptées avec soin en triangle, leur coupe est celle qu'on leur donne depuis le règne de Charles V jusques et au-delà de François I^{er}. Ce n'est pas sans dessein que l'artiste a placé les armoiries presque de face, ainsi que la figure et le corps de celui qui en est décoré, quoique ses jambes et celles de son cheval soient de profil.

Le cavalier qui attache les courroies, porte une armure et un casque très-simple; son visage est sans barbe; il est revêtu d'un manteau sans manches qui laisse le côté droit du corps à découvert, et n'est fixé que légèrement autour du cou, comme celui qui distingue les hérauts d'armes.

Un peu en arrière de ces espèces de hérauts d'armes ou d'écuyers, sur le second plan, se trouve une espèce de capitaine à figure sévère, portant une forte barbe; son casque est ciselé et son armure très soignée si l'on en juge par les brassards et la cuirasse sur laquelle on a conservé la marque des clous; ce guerrier, le premier du bas relief à gauche, est-il à pied ou à cheval? c'est ce qu'il est difficile de déterminer, attendu sa position.

Devant ce troisième groupe et sur le bord du bas-relief, on voit deux pièces de canon montées sur des affûts à deux roues; les canons sont octogones, la culasse plus fortement prononcée que le reste de la pièce, et la bouche évasée comme celle des espingoles; ils ont été probablement placés pour rappeler qu'on en fit usage dans ce combat. Il paraît qu'à cette époque, l'artillerie avait fait quelques progrès; il n'en était pas de même sans doute de la mousqueterie, puisqu'il n'y en a aucune marque dans ce bas-relief.

Telle est la description de cet ancien monument que nous a donnée M. Vergniaud-Romagnési. Il se livre à la suite à de longues et intéressantes recherches, qui tendent à prouver que ce bas-relief fut destiné à perpétuer dans la famille des sires de la Trémouille (1), le souvenir de la bataille de Saint-Au-

(1) D'après les renseignements, il paraît que ce bas-relief aurait jadis

bin-du-Cormier, qui se donna en 1488, et dans laquelle le duc d'Orléans (depuis Louis XII) fut fait prisonnier ainsi que le prince d'Orange.

Les membres de la commission des mémoires de la Société des antiquaires de France (Tome 8, pag. 401.) n'adoptent point ce sentiment; ils ne voient dans ce curieux bas-relief, non une bataille, mais l'attaque subite d'un camp retranché. Les palissades de ce camp, dont l'auteur, disent-ils, ne parle point, sont évidentes ainsi que les pavillons. On y voit même un ennemi à cheval franchissant ces palissades, et le personnage le plus apparent qui se fait ceindre son baudrier par un page que l'auteur considère comme le duc de la Trémouille, est regardé par la commission comme un roi, et un roi de France, puisqu'on voit sur son casque les traces sensibles de la couronne.

L'auteur considère les trois grenouilles comme le blason de la Trémouille, et la commission a découvert que les armes de cette maison se composaient de trois petits aigles ou *trois aiglettes*, et non de trois grenouilles.

La plu part des personnages du bas-relief portent la longue barbe, et ce ne fut que trente-trois ans après la bataille de Saint-Aubin, donnée en 1488, comme nous l'avons dit qu'en 1521 François 1^{er} adopta et fit adopter par ses courtisans l'usage de la longue barbe. Ainsi l'époque de ce bas-relief ne peut convenir à celle de la bataille en question.

35. LETTRE SUR L'ESPRIT DES ANCIENNES INSTITUTIONS DE MARSEILLE, adressée à M. Toulousan, par M. Z. PONS, inspecteur de l'Académie d'Aix. In-8° de 9 pag. Aix; Pontier fils.

Dans cette lettre M. Pons examine cette question: Les institutions de l'antique Massalie sont-elles un élément dorien qui s'est mêlé à une civilisation incontestablement ionienne dans l'origine? et il dit:

appartenu à l'antique manoir des barons de Sully, dont il aurait été enlevé lorsque Rosny eut acquis cette terre, ou lorsque Henri IV l'eut érigée en duché-pairie pour récompenser ce ministre des services importants qu'il lui avait rendus; celui-ci fit embellir le château, et disparaître, dit-on, tout ce qui pouvait y rappeler le souvenir des anciens barons et de ses prédécesseurs immédiats les seigneurs de la Trémouille.

Le gouvernement des Marseillais était aristocratique, car cette forme subsista sans altération aussi long-temps que la république elle-même. Elle était si sagement réglée que Cicéron était tenté, sous ce rapport, de placer Marseille à la tête non-seulement de tous les états de la Grèce, mais du monde entier. Le commerce y était fondé sur l'économie, le luxe et les voluptés étaient sévèrement proscrits. Que l'on compare cette stabilité dans les institutions, et cette austérité dans les mœurs avec ce qui se passait dans les autres cités ioniennes, qui devinrent de si bonne heure le théâtre de tous les excès auxquels peut se porter une démocratie sans règles et sans frein, et l'on sera tenté de conclure de ce rapprochement, que le législateur des Marseillais avait été inspiré par l'étude des législations doriennes de Minos et de Lycurgue.

MÉLANGES.

35. DELLA ISTITUZIONE DI NOBILE PROLE E DEL GOVERNO DELLA FAMIGLIA. — De la manière d'élever les enfans nobles, et du gouvernement de la famille; lettre inédite d'ASTORRE BAGLIONI, gouverneur des armes vénitiennes, écrite de l'île de Chypre en 1571, par l'auteur à sa femme G. Salviati. 24 p. in-8°. Pérouse. (*Giornale Arcadico di scienze*; février et mars 1830, p. 309.)

Qui ne lira avec plaisir une lettre remplie d'érudition grecque et italienne, dictée par un capitaine si illustre, lettre vraiment remarquable tant par la sainteté et la noblesse des pensées que par l'élégance et la simplicité du style. Nous ne pouvons jeter les yeux sur cette lettre sans verser des larmes de pitié ou de colère au souvenir de la mort cruelle de celui qui l'écrivit. On sait qu'Astorre Baglioni fut mis à mort par les Turcs après la reddition de Famagosta au mois d'octobre 1571, au mépris d'une capitulation signée par Mustapha. Nous sommes redevables de cette précieuse lettre aux soins de M. le professeur Vermiglioli, qui l'a extraite de la Biographie d'Astorre, écrite par Bernardino Tomitano, qui fut l'ami de ce brave et son compagnon à la guerre de Chypre.

C. R.

37. DIZIONARIO ENCICLOPEDICO, ETC. — Dictionnaire encyclopédique des sciences, des lettres et des arts; par A. BAZZARINI, 1 vol. (A. B.) Venise 1830; Imprimerie de F. Andreola. (*Giornale Arcadico di Scienze*; avril, mai, et juin, 1830, p. 120).

M. Bazzarini a divisé en deux parties le dictionnaire qu'il publie. La première, qui est déjà publiée, comprend l'orthographe de la langue italienne; la seconde, dont nous avons quelques livraisons sous les yeux, contient une encyclopédie des sciences, des lettres et des arts.

L'auteur nous semble avoir manqué son but dans cette seconde partie. Dominé par la manie de compiler, il a mis à profit sans discernement les matériaux recueillis par ses devanciers. Il résultera de là que cet ouvrage, dont toutefois la conception fait honneur à M. Bazzarini, n'aura point pour les savans l'utilité qu'ils s'en promettaient. C. R.

38. LIBRARY OF USEFUL KNOWLEDGE. — Bibliothèque des connaissances usuelles; publiée par la Société instituée pour la propagation de ces connaissances. In-8°. Livraisons 85, 86, 87, 88, 89, 91, 93, 96, 98. Londres, 1830-31.

La livraison 85 forme la seconde partie des *Esquisses d'Histoire générale*. Les livraisons 86, 87, 91, 93, 96 et 98 contiennent les onze premiers chapitres de *l'Histoire de l'Église*, par M. G. Waddington. Le 1^{er} chapitre traite de l'établissement du Christianisme; le 2^e du nombre, de la discipline et de la doctrine de l'Église primitive; le 3^e, des progrès du Christianisme depuis l'an 200 jusqu'à l'avènement de Constantin en l'an 313; le chapitre 4^e des persécutions exercées par quelques empereurs; le 5^e des hérésies dans les trois premiers siècles; le 6^e de l'Église sous Constantin-le-Grand; le 7^e de l'hérésie d'Arius. Les chap. 8^e, 9^e et 10^e donnent un aperçu du déclin et de la chute du Paganisme; enfin le chap. 11^e donne l'histoire des sectes et schismes depuis Constantin jusqu'au règne de Charlemagne.

Les livraisons 88 et 89 contiennent le commencement de *l'Histoire romaine*. L'auteur a pris pour base les profondes recherches de Niebuhr sur l'histoire de Rome, sans cependant reproduire toutes ses opinions. Il le consulte, pèse ses argumens et présente

quelquefois son propre jugement. Tous les passages cités par Niebuhr ont été vérifiés sur les auteurs originaux, et les sources mêmes sont indiquées d'après ces vérifications. Ω.

39. MÉMOIRE SUR L'ÉTAT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, REMIS A LOUIS XIV vers l'année 1696 (transcrit textuellement d'après un manuscrit du temps.).

La bonté avec laquelle le Roy a bien voulu se déclarer protecteur de l'Académie françoise, semble engager S. M. a luy donner quelque moment de son attention pour la tirer du mépris et de l'auilissement dans le quel elle est tombée depuis quelque temps. Cette Compagnie a toujours esté et est encor composée de plusieurs personnes d'un mérite distingué dans les lettres, mais quelques petits esprits qui sy sont introduits s'en sont pour ainsy dire rendus les maîtres par l'absence des autres que leurs différentes fonctions empeschent d'assister régulièrement aux assemblées, et ont escarté ceux qui auroient pu sy trouver assidüement, ensortes que les honnestes se sont piquez a l'envy l'un de l'autre de ny point aller et s'en sont faict mesme vne espece d'honneur dans le monde. Cela joint au petit nombre d'ouurages que cette Compagnie a produit et au peu d'attantion que le Roy semble y donner faict croire au public qu'elle est entierement inutile puis quelle ne faict rien et encor plus puis que S. M. a la penetration de la quelle rien n'eschape semble l'abandonner. Il est cependant vray de dire que le soin de faire fleurir les lettres n'est pas indigne du prince, car on remarque que de tous les temps la politesse dans les nations a esté vne marque presque infailible de superiorité sur les autres nations, et on a veü que les siecles et les pays fertiles en heros l'ont esté en hommes de lettres et que la pureté du langage a toujours esgalé la prosperité de la nation.

L'Académie françoise auoit iusque icy assez remply cette idée plus encor par raport aux pays étrangers qu'à la France mesme. Ils regardoient cette Compagnie comme vn tribunal souuerain pour la langue, comme vn corps toujours subsistant pour la conserner dans sa pureté et luy donner en mesme temps l'auantage des langues mortes qui est de n'estre point sujettes au changement, et celuy de la langue viuante qui est de la perfectionner.

Il n'en est plus de mesme a present et l'Academie est également descritee et en France et chez les estrangers.

Cependant rien ne seroit plus aisé que de restablir ce corps dans son premier lustre. Je sçay que le roy est a present occupé a de plus grandes et de plus jimportantes affaires; comme ie l'ay remarqué, celle cy n'est point a negliger et la moindre marque que le Roy voudra donner de sa bienueillance pour l'Academie suffira pour la restablir.

Vne chose qui a le plus contribüé a faire ignorer au public l'utilité de cette Compagnie, est le choix des ouvrages qui luy ont esté donnez : vn Dictionnaire, vne Grammaire, vne Poétique, vne Rhétorique. Qu'y a-t-il de plus difficile, de plus long, de plus ingrat et, si j'ose dire, de plus impossible a faire par quarante personnes ensemble. Des ouvrages qui deuroient estre composez par deux ou trois personnes au plus, ne peuvent estre entrepris par vne Compagnie aussy nombreuse et dont les sentiments sont si partagez.

A la verité le Dictionnaire pourroit estre destaché en plusieurs parties différentes, et seroit par conséquent plus susceptible de ce travail. Cependant après soixante ans et plus d'une application continuelle, ce Dictionnaire si attendu et tant célébré auant sa naissance a enfin paru au public qui a lu d'abord toutes les imperfections et les fautes dont il est rempli; que doit-on esperer du reste, vne grammaire que deux academiciens pourroient achever en deux ans sera l'ouvrage d'un siecle pour l'Academie, et encor aura-t-elle moins de succez que le Dictionnaire. Pour remedier à ces inconuenients il faudroit distribuer à cette Compagnie des matieres qui pour estre plus parfaites demanderoient le travail et l'application de plusieurs personnes ensemble. Les occupations que l'Academie atoit dans les premiers temps nous en fournissent l'exemple. L'examen du Cid a passé en justice pour vn chef-d'œuvre, et l'on voit ce qu'en escrit M. Pelisson, que le premier dessein de l'establissement de l'Academie estoit de perfectioner la langue en donnant des modelles dans leurs ouvrages, et en faisant uoir le bon et le mauuais des autres ouvrages par les examens qu'ils en feroient ensemble.

Si S. M. uouloit bien les rapeller a ce qu'ils faisoient pour lors et leurs marquer quelques autheurs latins ou françois sur

lesquels ils donnassent leur jugement, cela seroit également curieux et vtile, ils pourroient de temps en temps en imprimer des nouveaux; leurs conferences deviendroient plus agréables et tous les academiciens ne manqueroient pas d'y assister le plus souuent qu'ils pouroient pour peu que S. M. parût s'y interesser.

Cela n'empescherait pas si elle le iugeoit a propos, qu'ils ne fissent vne grammaire et les autres ourages dont ils sont chargez par leurs statuts. Trois ou quatre personnes y trauaille- roient et rendroient compte ensuite a l'Academie de ce qu'ils auroient fait.

Le Roy pourroit aussy regler que tous les mois ou tous les deux mois vn academicien fist vne action publique, et donner des sujets de prix, ce qui pourroit se faire sans augmentation de dépense, en donnant trois mois de vacations a cette Compagnie, et en employant pour le prix le quartier de jettons qui ne seroit point distribué.

Je n'entre point icy dans le destail de la maniere dont il faudroit trauailler, ny des regles qu'il faudroit establir par raport a ce que ie viens de dire, puisque cela seroit inutile et mesme ennuyeux. Je me contenteray seulement de dire qu'il me paroist que ce sont là les seuls moyens de restablir l'Academie françoise dans son premier lustre, et qu'il est de la grandeur du Roy de donner cette marque d'attention aux lettres, pendant que S. M. semble n'en donner qu'à la guerre et au bien de ses peuples.

40. PRÉCIS DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE NANCY, de 1824 à 1828. In-8°, 280 p. et 2 pl. Nancy, 1829; Hissette.

D'abord l'on rend compte d'un poème de 500 vers de M. Malgaigne de Charmes, intitulé : *la Nancéide*, dont le sujet est la mort de Charles-le-Téméraire; le précis contient plusieurs extraits de ce poème.

Vient ensuite le précis de l'*Éloge de Callot*, par M. Des Marets, en 1828, dont on fait de longs extraits.

La liste des membres que la Société a perdus et de ceux qu'elle a reçus dans son sein, est suivie de plusieurs mémoires, notices ou rapports sur différens objets d'agriculture, histoire

naturelle, médecine, physique, mathématiques, etc., dont nous rendons compte dans les diverses sections du *Bulletin* auxquelles ces matières sont relatives. On donne ensuite l'analyse de la traduction de l'ouvrage de M. Salt, intitulé : *Essai sur le système des hiéroglyphes phonétiques*, du docteur Young et de M. Champollion, par M. Devère.

M. de Halde a fait un rapport sur la découverte d'un autel votif et d'une inscription consacrée à Hercule-Saxene, par une légion romaine. On donne l'extrait d'un autre rapport de M. Ninet sur d'anciennes sépultures de l'arrondissement de Toul. Enfin on donne des analyses de plusieurs autres rapports du même savant, savoir : sur un catalogue raisonné du cabinet des médailles de Nancy, sur l'histoire de Charles III, duc de Lorraine et de Bar, sur l'histoire de René d'Anjou, sur la chapelle ducale de Nancy.

Ce volume est orné de deux planches dont l'une représente l'autel votif et l'inscription mentionnés dans le rapport de M. de Halde. Voici l'inscription trouvée, ainsi que l'autel, en 1827, dans les carrières de Norroy près de Pont-à-Mousson.

HERCVLI SAXSANO
VEXILLARI LE XXI RA
ET AVXILIA EORUM CH
ORTES VQVI SVNT SVB
L POMPEIO SECVNDO
LE XXI V S L M

41. I. STATE PAPERS PUBLISHED UNDER THE AUTHORITY OF HIS MAJESTY'S COMMISSION—Papiers d'Etat publiés par autorisation de la commission créée par S. M. 1^{re}. et 2^e partie: règne de Richard VIII. In 4^o. Londres, 1831; Murray.

42. II. THE LIFE OF ARCHBISHOP CRANMER. La vie de l'archevêque Cranmer; par le rév. Henry John TODD. In-8^o. 2 vol. Londres, 1831; Rivingtons.

Ce n'est qu'en 1825 qu'a été créée la commission qui vient de publier ces documens. Jusqu'ici un grand désordre avait régné dans les archives de l'Etat, malgré les commissions qui se succédèrent les unes aux autres depuis la première, qui date de 1578. Les plus précieuses collections sont dues à sir

Robert Collon sous Jacques I^{er}, et à Joseph Williamson sous Charles II, et sont déposées, la première au musée Britannique, la deuxième au bureau des papiers de l'Etat. C'est de ces sources et d'autres qu'ont été tirées les pièces très intéressantes mises aujourd'hui sous les yeux du public. Ce volume se compose des correspondances du roi Henry avec le cardinal Wolsey, avec ses autres ministres, avec ses ambassadeurs; des rapports écrits d'Angleterre et d'Irlande, et d'un choix habilement fait d'autres documens. Wolsey, Cranmer, ces deux chefs des églises rivales, se dessinent là de la façon la plus prononcée, la plus curieuse, l'un voulant faire servir les vices du monarque à sa propre élévation, l'autre employant le même mobile pour arriver au triomphe de ses idées; tous deux, quelle que soit la diversité des jugemens que les partis portèrent sur eux, tous deux bas et criminels; car il faut juger de l'homme, quoiqu'on en puisse dire, sur les moyens qu'il emploie et non sur le but où il veut arriver; chacun de nous sait ce qu'il fait, mais nul ne sait où il va. Les actions, les paroles de la reine Catherine, consignées dans les procès-verbaux de son mémorable procès, sont d'une dignité calme et noble qui repose, et qui excite une admiration d'autant plus sentie, que la corruption de cette cour hypocrite et corrompue est mise à jour avec plus d'impudeur. On dirait que Shakespeare avait eu connaissance de plusieurs des pièces de ce recueil; car dans les personnages de l'histoire on retrouve trait pour trait les acteurs de son drame.

La vie de Cranmer est tirée en partie des mêmes sources que les *State papers*; mais les explications du révérend John Todd y sont ajoutées; il justifie le protégé et protecteur d'Anne de Boleyn, et en d'autres termes, l'anglican dirait presque comme le jésuite, « que la fin justifie les moyens ». Une lettre écrite au roi en faveur de la malheureuse Anne par l'archevêque, et que M. Todd cite en entier, est très remarquable; elle peint à elle seule le caractère de l'écrivain et celui du tyran auquel elle est adressée. Sous ces précautions oratoires et puritaines il y a un tremblement, un effroi, qui cependant s'ennoblissent un peu quand on songe qu'ils ne sont pas tout à fait personnels. (*Revue encyclopédique*; mai 1831; pag. 340.)

43. NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR C. G. D. STEIN, professeur au Gymnase (*zum grauen Kloster*) du Couvent noir à Berlin, chevalier de l'ordre de l'Aigle-Rouge; par M. L. POELITZ. (*Jahrbücher der Geschichte und Staatskunst*; septembre 1830, p. 241.)

Chrétien Godefroi Daniel Stein naquit à Leipzig, le 14 octobre 1771. Son père était négociant. Pendant la guerre de sept ans il fut envoyé par les autorités prussiennes comme otage à la Pleissenburg, pour répondre des contributions dont la ville de Leipzig avait été frappée, perdit une fortune assez considérable, et mourut bientôt après, laissant sa femme avec plusieurs enfans en bas âge. Sa veuve se remaria avec l'avocat de Leipzig, Geissenhöfner, dans l'espoir que cette union la mettrait en état de remplir envers ses enfans les devoirs de la maternité. Mais son espoir fut déçu, car son second mari traita d'une manière peu bienveillante les enfans qu'elle avait eus de son premier mariage. Cependant, comme son fils Daniel Stein annonçait de grandes dispositions pour les sciences, elle résolut de faire des copies des actes de son mari, pour se procurer les moyens de donner à son fils une éducation distinguée.

Un professeur particulier, ou maître privé lui enseigna les élémens des langues anciennes. Il alla ensuite à l'école de St-Thomas, et de là à l'Université. Dès l'année 1790, il se consacra à l'étude de la théologie, mais en cela il suivit moins son penchant que le désir de faire plaisir à sa mère; toutefois il joignit à l'étude de la théologie celle de la philologie, de l'histoire et de la philosophie. En 1793, il visita chaque jour l'institution des Sourds-et-Muets de Leipzig, afin de se familiariser avec cette branche de l'enseignement, et peut-être pour se vouer plus tard d'une manière exclusive à l'éducation de cette classe d'hommes.

Voyant que les dispositions peu paternelles de son beau-père augmentaient à son égard au lieu de diminuer, et n'ayant pu être attaché, à cause de sa jeunesse, à une école de Leipzig, il fit en 1793 un voyage à Berlin, et y fut bien accueilli. Dès l'année 1794, il fut admis en qualité de collaborateur au Gymnase (*zum grauen Kloster*) de Berlin.

C'est là que Daniel Stein commença comme professeur et

comme auteur une vie toute dévouée aux sciences. En 1802, il fut nommé professeur; il le fut jusqu'à sa mort qui arriva en 1812; il secourut aussi suivant ses moyens pécuniaires ses frères et sœurs et ses neveux. Il ne se maria point, et remplit dans toute leur étendue ses devoirs de reconnaissance et de piété filiale envers sa mère.

Doué d'un esprit très-vif et très-pénétrant, il se fit remarquer bientôt dans diverses branches des connaissances humaines, soit comme professeur, soit comme auteur. Il parlait avec verve, précision et clarté, et intéressait par la simplicité et le naturel de son exposition, quoiqu'à la vérité il ne soignât pas assez ses expressions; il écrivait avec facilité et n'était pas seulement un savant de cabinet, mais un homme plein de gaieté et d'esprit dans la société.

Dans les voyages qu'il fit tant en Allemagne qu'en Suisse, en France, en Italie, en Angleterre et dans les Pays-Bas, il acquit une connaissance profonde des hommes et des choses. Comme il voyageait très-rapidement, ses descriptions de voyages sont un peu superficielles, cependant elles méritent un rang honorable dans la littérature allemande des voyages, et doivent trouver place dans toute bibliothèque distinguée, quoique les savans ne puissent point d'ailleurs y puiser des renseignements nouveaux.

Au commencement et au milieu de sa carrière littéraire, il essaya de traiter des sujets pédagogiques, philologiques et historiques. Mais plus tard, le bon accueil que le public fit à ses ouvrages de géographie et de statistique, le détermina à se livrer exclusivement à ce genre d'études, et l'on peut dire qu'en cela il ne fit qu'obéir à sa vocation; il est vrai qu'il lui est souvent arrivé de ne point séparer assez la géographie de la statistique, mais ses ouvrages n'en ont pas moins contribué puissamment à la propagation des connaissances géographiques dans les écoles du haut enseignement. Ses travaux, dans cette branche du savoir humain, sont remarquables, non seulement par une grande lucidité d'exposition et de plan, mais encore par l'étendue des notions qu'ils renferment, et qui sont toujours au niveau des progrès de la science. Pour se convaincre de la vérité de cette assertion, il suffit de comparer la première et

la seconde édition de son grand Manuel de la géographie, à la cinquième du même ouvrage.

Les ouvrages de Daniel Stein ne sont cependant pas exempts de quelques défauts ; mais malgré l'aigreur avec laquelle ses rivaux, jaloux de sa célébrité, les firent ressortir, 17 éditions de sa petite géographie dans l'espace de 21 ans, et 5 éditions de son grand ouvrage géographique dans le même laps de temps, sans compter les contrefaçons, prouvent suffisamment que sa haute renommée n'en a pas été atteinte. Un pareil procédé a dû paraître d'autant plus blâmable, que Daniel Stein, en rendant compte dans divers journaux des ouvrages des savans qui se livraient au même genre de travaux que lui, a manifesté beaucoup d'impartialité dans sa critique.

Avant de se livrer exclusivement aux sciences géographiques, Daniel Stein avait cultivé les études historiques. Son mérite dans ce genre consiste moins dans des vues originales et dans une connaissance approfondie des sources, que dans une exposition pleine de clarté et d'ordre.

En 1827, les autorités de Leipzig proposèrent au gouvernement prussien d'appeler Daniel Stein à la chaire des sciences auxiliaires de l'histoire, devenue vacante par la mort du conseiller-d'état Kruse. Il ne fut point nommé, mais il ne vit pas moins dans cette démarche une juste appréciation des services qu'il avait rendus comme professeur et comme auteur.

En 1829, il fit au gouvernement prussien une donation de 10,000 thalers, dont il affecta les intérêts aux veuves des professeurs distingués de Berlin. Pour récompenser tant de générosité, le roi créa Daniel Stein chevalier de l'ordre de l'Aigle-Rouge, six mois avant sa mort.

Sa santé, qui avait toujours été robuste et à laquelle il se fia peut-être trop dans les dernières années, commença à décliner au printemps de l'année 1830. Vers les fêtes de Pâques, il fut atteint d'une hydropisie de poitrine qui le conduisit au tombeau, le 14 juin, à une heure de l'après-midi. C. R.

44. CATALOGUE DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI ; par A. LE GLAY. 256 pag. in-8°. Cambrai, 1831 ; Hurez.

Nous reviendrons sur cet intéressant ouvrage.

45. POÉSIES DE PERNETTE DU GUILLET LYONNAISE. Un vol. in-8°. Lyon, 1830; Louis Perrin.

Le correct éditeur des OEuvres de Louise Labé (1) vient de publier celles d'une autre Lyonnaise célèbre, Pernette du Guillet, l'amie de Louise, et qui comme elle se plaisait au doux commerce des Muses. Cette nouvelle édition mérite tous les éloges qui furent donnés à la première (2). Érudition consciencieuse, savoir étendu, recherches exactes, qualités rares aujourd'hui, voilà ce qui caractérise le mérite M. Bregnot du Lut. Ajoutons aussi que ses studieux loisirs sont presque uniquement consacrés aux souvenirs de la patrie; rien de ce qui intéresse la gloire de Lyon ne lui est étranger. C'est à lui surtout et à son savant ami M. Péricaud, qu'il faut appliquer l'épigramme du recueil qu'ils enrichissent de leurs intéressans articles (3);

Et pius est, patriæ facta referre, labor (4).

Pernette Du Guillet a moins de réputation que la belle Cordière, et ne la mérite point au même degré; mais ce n'est pas précisément comme modèle de goût et de style qu'on s'attache à reproduire ces premiers essais de la littérature française; c'est bien plutôt comme monumens de mœurs et de langage. Sous ce rapport on ne saurait assez encourager la réimpression des ouvrages originaux qui deviennent tous les jours plus rares. Ceux de P. Du Guillet le sont à tel point, que le nouvel éditeur, après de longues recherches dans les bibliothèques publiques et particulières, après de nombreux appels à tous les amateurs de ces sortes d'antiquités, n'a pu trouver qu'un exemplaire de chacune des deux seules éditions qui ont été données, l'une en

(1) EVVRES DE LOUISE LABÉ LYONNOISE A LION PAR DURAND ET PERRIN, MDCCCXXIII, in-8°.

(2) Voyez entre autres dans le Journal intitulé, *La Semaine, gazette littéraire, par un comité secret de rédaction*, V^e livr. de sept. 1824, T. I, p. 203-10, un article signé E. K. E.

(3) Les Archives historiques et statistiques du département du Rhône. Ce journal, in-8°, qui paraît tous les mois, a été commencé au mois de novembre 1824. Il en est aujourd'hui à son XIV^e vol.

(4) Ovid., *Trist.*, II, 323.

1545 (1), et l'autre en 1546 (2). Quant à celle de 1552, citée par Duverdier, il est certain qu'elle n'a jamais existé, et peut-être M. Bregnot a-t-il été trop circonspect en disant que, *selon toute apparence, il y a une faute typographique dans la date de 1552* (3). On peut l'affirmer sans crainte. La phrase de Duverdier en donne un témoignage certain : « Pernelle Du Guillet, dit-il, Damoiselle de Lyon, a escrit quelques rimes, qui ont été mises en lumière après son décès à la diligence d'Antoine du Moulin, et imprimé (sic) à Lyon, 8^o, par Jean de Tournes, 1552 (4). » Il est évident que Duverdier entend parler ici de la première édition donnée par Antoine Du Moulin, presque immédiatement après la mort de P. Du Guillet (5). Or, cette édition est bien réellement de 1545, et non de 1552; pour s'en convaincre, il suffit de lire l'épître dédicatoire que Du Moulin adresse aux dames Lyonnaises dans cette même édition de 1545. Après avoir exprimé la crainte de renouveler de trop justes douleurs sur la perte récente de P. Du Guillet, il ajoute : « Mais les instantes et affectionnées remonstrances de son dolent Mary m'ont persuadé, comme luy, à vous vouloir plus tost déplaire pour vn peu, vous renouelant vostre particulier regret, que de vouloir généralement prier toutes celles qui ne la cogneurent onc de face, de ce petit amas de rymes, lesquelles elle nous laissa pour tesmoignage de la dextérité de son diuin esprit (6); » et plus loin : « Qui est la cause qui m'a meü, entre les autres persuasions à vous communiquer ce peu de

(1) *Rymes de Gentile, et vertueuse dame D. Pernelle Du Guillet Lyonnaise à Lyon, par Jean de Tournes, 1545. Un vol. in 8^o de 80 pages.*

(2) *Rithmes et poésies de Gentile et vertueuse dame D. Pernelle du Guillet, avecq' le triumphe des Muses sur Amour, et autres nouvelles compositions, à Paris de l'imprimerie de Jeanne de Marnef, 1546, in-16 de 79 feuillets non chiffrés.*

(3) Voyez p. 12 de cette édit., au bas de la note 1.

(4) Bibliothèque d'Antoine Duverdier, au mot *Pernelle Du Guillet*, p. 296.

(5) Pernelle Du Guillet mourut le 17 juillet 1545, date portée en tête de l'épithaphe de Maurice Scève dans l'édition de 1545, celle de 1546 dit le VIII juillet. L'épître dédicatoire d'Antoine Du Moulin porte la date du 14 d'aoust 1545. Il n'y avait pas encore un mois que Pernelle était morte.

(6) P. 21 et 22 de la nouvelle édition.

commencement que son affectionné Mary a trouué parmy ses brouillards en assez pouvre ordre (1). • Voilà ce qui explique ces mots de Duverdier, *après son décez*, mots qui ont leur application toute naturelle à l'année 1545, et qui n'ont aucun sens en les rapportant à 1552, c'est-à-dire sept ans après la mort de P. Du Guillet. Dailleurs comment supposer que Du Moulin ait donné une seconde édition aussi chez un Jean de Tournes, à Lyon (2), et du même forinat in-8°, sept ans après la première? Comment supposer que Duverdier ne dise pas un mot des deux éditions déjà publiées, et qu'il semble donner celle de 1552 comme l'édition *Princeps*? Il y a donc visiblement ici faute de copiste ou de typographe. Ajoutons enfin que cette édition de 1552 n'a encore été vue par personne; l'abbé Goujet ne la cite dans sa bibliothèque française que sur l'autorité de Duverdier, et il a soin d'en prévenir (3).

Je demande pardon de cette longue digression, mais je tenais à débrouiller cette difficulté bibliographique; maintenant je me hâte d'abandonner une édition imaginaire, pour revenir à celle de M. Breghot. Ces réimpressions étant surtout, comme je l'ai dit, des monumens de mœurs et de langage, il est essentiel qu'elles reproduisent les anciennes éditions avec une parfaite fidélité. Ce n'est qu'à ce prix qu'elles sont utiles. Les fautes elles-mêmes doivent être transcrites avec une scrupuleuse fidélité, sauf à les remarquer dans une note; c'est ce qu'a fait M. Breghot (4), et jusques dans les moindres détails il a porté le plus grand soin à nous donner en quelque sorte le *fac simile* de l'édition de 1545.

Un autre devoir des éditeurs modernes, c'est de nous faire connaître tout ce qui touche les auteurs des ouvrages réimprimés. Leur vie et leurs écrits s'éclairent mutuellement. Aussi doit-on tout-à-fait approuver M. Breghot de nous avoir donné la notice sur Pernelle Du Guillet, par Guillaume Colletet, pièce non encore publiée, et que l'éditeur a tirée d'un manuscrit de la

(1) P. 23, *id.*

(2) Jean de Tournes qui imprimait en 1545, est mort selon Paradin en 1550 (les *Lyonn. dignes de mémoires*, T. I, p. 321). Mais Clavier (Bibl. univ.) ne porte sa mort qu'en 1564.

(3) P. 76 et 421.

(4) Voyez p. 80 de son édition.

bibliothèque particulière du Roi, intitulé *Vie des poètes français*. Quoique sans doute cette pièce de Colletet dût figurer en tête de la nouvelle édition, j'avoue cependant qu'elle est d'un mérite assez médiocre, et qu'elle n'apprend rien de nouveau sur Pernelle, dont l'auteur juge beaucoup trop sévèrement les ouvrages. Colletet a aussi laissé glisser une erreur typographique : il parle d'une réimpression faite à Lyon, en 1547 (1), qui n'a pas plus de réalité que celle de 1552, à moins toutefois que le titre n'ait été changé avec une nouvelle date; seule supposition admissible mais peu probable.

La plupart des détails que donne Colletet sont pris dans l'épître adressée *aux Dames Lyonnaises*, par A. Du Moulin, dont j'ai cité plus haut quelques passages. Les autres réflexions ne sont que des conjectures sur les ouvrages de Pernelle; d'où il conclut *qu'elle n'était pas moins échauffée du flambeau de l'amour que du sacré feu des Muses* (2). L'abbé Goujet, au contraire, en tire une conséquence tout opposée : « Il paraît, dit-il, que l'auteur n'avait connu l'amour, que pour l'arrêter dans de justes bornes, et qu'elle ne lui avait jamais sacrifié son devoir (3).

On est fort entrepris quand on veut savoir quelque chose de certain sur les mœurs de nos deux Muses lyonnaises, Louise et Pernelle. Les auteurs contemporains en parlent fort diversement, et d'une manière si contradictoire, qu'il est permis de supposer un peu d'exagération des deux côtés. Seulement il est juste de dire que Paradin, qui écrivait à l'époque la plus rapprochée du temps où elles florissaient, a fait un grand éloge de leur chasteté (4). Observons en outre que, si les turpitudes reprochées à Pernelle par la plume cynique de Rubys, avaient eu quelque réalité (5), son mari n'eût pas mis un soin si religieux à recueillir les vers d'une malheureuse qui se serait prostituée publiquement; et surtout il n'eût pas permis qu'au moment où elle venait d'expirer, on plaçât au titre de ses

(1) P. 12 de la nouvelle édition.

(2) P. 20, *id.*

(3) *Biblioth. fr.*, T. XII, p. 71.

(4) *Mémoires de l'histoire de Lyon*, à Lyon, par Antoine Gryphius, 1573. In-fol., vol. III, ch. 29, p. 356.

(5) *Histoire véritable de la ville de Lyon*, par C. De Rubys, à Lyon, par Nungo, 1604. In-fol. Voyez l'avant-propos, p. 2.

œuvres l'épithète de *vertueuse* qui, dans ce cas, n'aurait été qu'une sanglante ironie.

Admettons donc, sans plus insister, cet heureux assemblage des vertus et des talens qu'on aime si fort à rencontrer, et que de tristes pensées ne viennent pas gâter le tableau que présente Lyon pendant le cours du seizième siècle. Lyon est la ville de France qui participa le plus à l'heureux mouvement de la renaissance des lettres. La poésie, les arts, l'érudition, rivalisaient avec l'industrie pour animer cette noble cité, pour en faire un séjour délicieux. De toutes parts on y voyait accourir les hommes les plus distingués. Marot chantait en vers naïfs la douce hospitalité qu'il y reçut; Charles Fontaine de Paris, et Pelletier du Mans, célébraient ses richesses et tous les agrémens qu'on y trouvait réunis; et Voulée de Reims faisait imprimer ses poésies latines à Lyon. Une foule d'Italiens célèbres abandonnaient la belle Florence déchirée par les factions, pour chercher un refuge dans nos murs, et donnaient à nos compatriotes ce goût délicat pour les arts du dessin, qu'ils ont toujours conservé. Alors, sur les rians coteaux de Fourvières, s'élevait cette Académie *Angélique* (1), dont les femmes poètes faisaient le plus bel ornement: Louise Labé, Pernelle du Guillet, Claudine et Sibyle Scève, et cette intéressante Clémence de Bourges, qui charmait les rois par ses accens mélodieux, et qui mourut à la fleur de l'âge en apprenant le trépas du héros qu'on lui destinait pour époux. Là sans doute brillaient aussi la vertueuse Marie de Pierre-Vive, dont les contemporains ont célébré les louanges, et Jehanne Gaillard, que Marot avait surnommée la *Plume dorée*. Alors, pour charmer Anne de Bretagne, les fêtes qu'on lui donnait étaient embellies par les jeux du théâtre; et les couvens eux-mêmes ouvraient leurs pieux asiles *aux beaux mystères*, premiers essais de notre muse dramatique (2). Toutefois, durant ce beau siècle, la littérature d'agrément ne fut pas seule cultivée; nos concitoyens s'occupaient aussi de travaux plus graves. Guillaume Duchoul publiait de savantes dissertations sur les antiquités romaines; Jean, son fils, commençait à faire connaître la flore de nos contrées; Symphorien Champier fondait notre collège

(1) Pour l'explication de ce nom, voyez l'histoire littéraire de la ville de Lyon, par le P. Colonia, Lyon, 1730. In-fol., p. 467.

(2) Voyez le même ouvrage. p. 428-9.

de médecine, et tâchait de débrouiller le chaos des vieilles chroniques; tandis que Benoit Court se livrait à l'étude de la jurisprudence et donnait un savant traité sur *les Arrêts d'amour*. L'imprimerie, destinée à multiplier tous ces travaux, ne restait pas en arrière, et signalait ses premiers pas dans notre ville par des chefs-d'œuvre. Les Gryphe, les Detournes, les Dolet, les Henry Étienne, joignant une érudition profonde à l'exercice de leur noble profession, soutenaient avec honneur la concurrence de l'illustre Italie, et leurs noms peuvent sans crainte être mis en parallèle avec ceux des Nerlius, des Baldus, des Junte et des Aldes, comme aujourd'hui M. Louis Perrin, à qui l'on doit l'édition nouvelle, peut rivaliser avec les imprimeries les plus renommées de la capitale.

Tel fut Lyon pendant le seizième siècle, c'est-à dire pendant les troubles sanglans de la ligue, au milieu de tous les déchiremens de la guerre civile. En lisant l'histoire politique et l'histoire littéraire de cette époque, on est frappé de surprise, on a peine à croire qu'il s'agisse d'événemens contemporains. Mais alors la Société était nourrie d'une sève si vigoureuse qu'elle suffisait à tout. Certes, il faut l'avouer, quelque reconnaissance est due aux hommes studieux qui facilitent nos recherches, qui nous aident à connaître ces temps extraordinaires, et par la reproduction fidèle des mouumens originaux, nous font pénétrer le secret de cette régénération sociale. Cependant leurs ouvrages restent inaperçus et sans gloire, on ne leur tient nul compte de leurs veilles et de leurs travaux. Qu'importent en effet aujourd'hui quelques vers échappés à une jeune femme morte depuis environ 300 ans? Nous avons bien d'autres intérêts à démêler; notre organisation n'est pas si forte qu'au seizième siècle; nous ne passons pas si facilement des débats du forum aux paisibles discussions des Jardins d'Académus. Qu'on se rassure pourtant, les lettres auront leur tour, car elles aussi tiennent une haute place dans l'histoire des destinées humaines. Elles répandent la lumière, forment les esprits, nous instruisent du passé, et nous donnent d'utiles leçons pour l'avenir. C'est elles qui nous ont fait ce que nous sommes; c'est elles qui règnent en définitive. Virgile exprime énergiquement une grande vérité, *mens agit molem* (1). Oui, c'est l'intelligence qui gouverne le monde.

DUGAS-MONTBEL.

(1) *Æn.* VI, 727.

TABLE

DES ARTICLES DU CAHIER DE MAI 1831.

<i>Philologie, Ethnographie, Linguistique.</i>	<i>Pages.</i>
Sur la chemise talismanique de Kara-Mustapha; de Hammer.....	1
Observations sur la description de cette chemise; Gevay.....	10
<i>Platonis epistolarum specimen</i> ; G. Wiegand.....	12
<i>Plutarchi Philopœmen</i> , etc.; Baehr.....	<i>ib.</i>
Sur la traduction de Ptolémée par Halma; Letronne.....	13
Sur la dernière traduction des Lettres de Phalaris; Battaglini...	36
Racines latines. — Synonymes latins; Habicht. — Matériaux pour une lexicographie latine; Kiercher.....	37
<i>Cicëronis de oratore</i> ; Billerbeck.....	42
<i>Archæologie.</i>	
<i>De vitis archæologiæ Biblicæ</i> ; Müller.....	<i>ib.</i>
<i>De Diis domesticis priscorum Italarum</i> ; Jaekel.....	43
Antiquités de la Haute-Lusace; Prensker.....	<i>ib.</i>
— germaniques; F. Kruse.....	45
<i>Quæstiones Philippenses</i> ; Rettig.....	48
<i>De principatu urbis Trajecti ad Mosam</i>	49
Antiquités nationales : rapport à l'Académie des inscriptions.....	50
Programme des recherches d'antiquités du départ. du Nord; Le Glay.	60
Châteaux féodaux dans le Cornwall; Will. Cotton.....	<i>ib.</i>
Le dôme de Spire; Geissel.....	64
Armure de Henri VIII; Sam. Rush Meyrick.....	66
Inscription romaine près de Préneste.....	68
Interprétation d'inscriptions chrétiennes antiques; Visconti.....	70
<i>Disputatio de regibus Comagenes</i> ; Jac. Van Lennep.....	74
<i>Distributio numorum Romanorum</i> ; Stieglitz.....	<i>ib.</i>
<i>Histoire.</i>	
<i>Orbis terrarum antiquus</i> ; Reichard.....	74
<i>De erroribus Æneæ ad Phœnices pertinentibus</i> ; Friedler.....	75
Mœurs des Grecs dans l'antiquité; Rappenecker.....	76
<i>De rebus Milesiorum</i> ; Schroeder. — Caractère des Athéniens et des Romains; Withaus.....	<i>ib.</i>
<i>De Tribunitia potestate</i> ; J. Rubino.....	77
<i>Monumenta Germaniæ historica</i> ; Pertz.....	78
Recueil d'actes et de traités politiques.....	84
Histoire du château Gaillard; A. Deville.....	85
Album du Loiret; Vergniaud Romanesi.....	88
Sur l'esprit des anciennes institutions de Marseille; Z. Pons.....	95
<i>Mélanges.</i>	
Lettre inédite d'Astorre Baglioni.....	96
Dictionnaire encyclopédique, etc.; A. Bazzarini. — Bibliothèque des connaissances usuelles.....	97
Mém. sur l'état de l'Académie française, remis à Louis XIV, vers l'année 1696.....	98
Société des sciences et arts de Nancy.....	101
Vie de l'archevêque Cranmer; Todd.....	103
Notice nécrologique sur Stein; Poelitz.....	104
Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai; Leglay. 105 — Poésies de Pernelle du Guillet, Lyonnaise.....	107

BULLETIN

DES SCIENCES HISTORIQUES, ANTIQUITÉS, PHILOGIE.

PHILOGIE, ETHNOGRAPHIE ET LINGUISTIQUE.

46. EXTRAIT D'UN DISCOURS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'ÉTAT ACTUEL DE L'IMPRIMERIE ARABE, tant dans l'Orient que dans l'Occident; offrant quelques moyens pour détruire les obstacles qui l'ont empêchée jusqu'ici d'arriver à la perfection, et qui l'ont même rendu inactive; par F. C. BELFOUR. (Lu dans l'assemblée de la Société royale asiatique de Londres, du 20 juin 1829.)

La première imprimerie arabe fut établie à Rome par l'un de ses papes, en 1610 environ. L'art de l'imprimerie se borna dans le principe à imiter et à multiplier avec facilité les manuscrits les plus susceptibles de vente et les mieux écrits, et de manière à rendre l'impression la plus semblable possible aux originaux. On sait que Faust, par ce moyen judicieux, trouva la gloire et la fortune, et qu'il fonda aussi pour toujours sur une base solide la presse romaine. Les imprimeurs chinois ont suivi les mêmes errements, et chez eux les livres imprimés ont fait négliger entièrement les manuscrits.

Quelques langues de l'Orient ont fourni, de même que l'arabe, des alimens à la presse, comme le grec, le chaldéen et l'hébreu. Il y a quatre-vingts ans, les savans de nos universités voulurent, sans doute à la suggestion des imprimeurs, supprimer tout-à-fait les accens grecs (suppression qui n'est plus soufferte maintenant), et à cette époque il y eut beaucoup de livres imprimés sans ces accens. On se donna beaucoup de peines pour prouver que les points-voyelles des autres éditions étaient contrefaits et inutiles, et nuisaient à l'utilité des livres

religieux, imprimés pour être vendus dans l'Orient, et l'on a continué d'omettre les accens dans la plupart des éditions. Rien cependant ne peut donner une plus grande preuve d'ignorance relativement à la littérature orientale. Les points-voyelles sont aussi nécessaires aux Orientaux qui lisent, c'est-à-dire à celui qui lit à haute voix dans une église ou dans une école, que le sont pour nous l'apostrophe à notre *i's* et à notre *t's*; et sans ces accens les livres envoyés pour l'usage des écoles ou des églises sont presque tous hors d'état de servir. Les Bibles polyglottes de Le Jay et de Walton ont les voyelles pour l'arabe et l'hébreu, et c'est vraiment pitié que dans ces derniers temps, nos éditeurs modernes n'aient imité ni leur correction ni la beauté des caractères, ni l'exactitude parfaite de la ponctuation. On pourrait peut-être négliger, dans des ouvrages d'une moindre importance et qu'on ne fait que parcourir, les points-voyelles; mais dans les saintes Écritures, et pour apprendre par cœur, ou pour déclamer, on ne peut s'en dispenser, et l'artiste doit se borner, comme dans le grec, à dégager le lecteur de ses caprices et non de ses besoins.

L'hébreu, dont les caractères carrés et égaux se prêtent facilement à la main des imprimeurs, a été aussi favorisé que le grec par l'imprimerie. Les Juifs, de même que les Musulmans, ont apporté les soins les plus scrupuleux à la confection de leurs livres de lois, et il est hors de doute qu'ils n'aient envisagé avec horreur et comme un sacrilège que les caractères comptés de presque tous leurs Pentateuques chéris soient maniés par la main impure et malpropre de l'ouvrier. Cependant dès 1475, peu de temps après l'invention de l'imprimerie, une compagnie de Juifs entreprit d'imprimer en Italie leurs livres hébreux, et entre autres la Bible; et maintenant il n'y a aucune nation aussi abondamment pourvue de copies imprimées des livres dont ils font le plus usage, que les Hébreux.

Sélim III, parmi les arts et les sciences de l'Europe occidentale qu'il voulait introduire dans son empire, considérait l'impression et la circulation des livres comme le plus important; et pour cela il établit une magnifique imprimerie à Scutari, sur l'autre côté du Bosphore, et donna le Kiosk appelé maintenant le Kiaghid Khanah, ainsi qu'un autre à l'opposite de Buyukdéré, afin d'y établir des manufactures de papier pour

fournir aux besoins de son imprimerie. Sélim n'était pas le premier qui eût établi l'imprimerie en Turquie : des presses grecques et arméniennes étaient depuis long-temps en activité dans les résidences patriarcales respectives à Constantinople ; les premières datent de 1530, et les secondes de 1697 ; et l'établissement des presses pour l'impression des livres turcs et la manufacture de papier à Kiaghid Khanah sont dus à un renégat nommé Ibrahim, sous le règne d'Ahmed III, en 1727. Les ulémas accordèrent leur consentement à cette entreprise, mais en stipulant expressément que le Koran et les livres contenant la doctrine de Mahomet ne seraient pas imprimés. Les raisons qu'ils alléguèrent caractérisent bien ce peuple : ils disaient que ce serait une impiété si la parole de Dieu pouvait être comprimée et imprimée du même coup ; mais la vraie cause était qu'un très-grand nombre d'entre eux se faisaient un revenu considérable par la transcription de ces livres, revenu qui eût été détruit dès l'instant qu'ils auraient souffert qu'ils fussent imprimés. Comme les Turcs n'ont en général aucune affection pour les autres littératures, l'imprimerie fut bientôt abandonnée dès qu'il fut défendu de publier les seuls livres que les Turcs aient jamais lus ; et l'imprimerie était oubliée quand elle fut rétablie par Sélim. L'établissement de Sélim existait encore en 1821, et il s'imprimait encore quelques livres avec élégance et correction ; mais toutes les presses languirent et déclinèrent à la mort de leur protecteur ; et dès 1827 il n'y avait plus que quelques débris des imprimeries et des fabriques de papier.

En nous occupant de la presse arabe dans l'Occident, nous trouvons qu'en 1596, plus de 120 ans après l'établissement de la presse hébraïque en Italie, Cajetan fit paraître les caractères de quatre langues de l'Orient, mais il n'avait pas de caractère particulier pour son arabe. Ce ne fut qu'en 1610 que les Médicis établirent une presse pour cette langue à Rome ; et il est certain que rien autre que les difficultés extraordinaires qui l'environnèrent, arrêtaient sa fondation ; car déjà, en 1312, près de 300 ans auparavant, le concile de Vienne avait ordonné l'établissement d'une chaire d'arabe à Rome, et que cette étude, si intimement liée aux progrès de la religion, fut propagée par l'église. Mais si le clergé catholique mérite des éloges pour les encouragemens éclairés qu'il a donnés à l'étude des langues

orientales, et si les séminaires de Missionnaires à Rome et à Paris doivent être regardés, jusqu'à une époque rapprochée, comme les seules et constantes sources de la littérature orientale, leur jalousie contre les protestans et les schismatiques grecs, les a rendus nuls pendant long-temps, et par là il s'est privé des plus importans avantages du seul essai bien imprimé dont il soit question lors de la renaissance de l'imprimerie arabe.

Savary de Brèves, qui fut long-temps ambassadeur de France à la Porte ottomane, commença, à ce sujet, par faire une collection nombreuse des manuscrits les mieux écrits qu'il put acheter dans le Levant; ces manuscrits sont placés maintenant à la Sorbonne et y restent négligés (1). Il est probable qu'il avait fait faire ses matrices d'après les manuscrits avant son départ de la Turquie; car en 1613, peu de temps après son retour de l'Orient, il emporta ses poinçons, lorsqu'il se rendit à Rome en ambassade, et là, avec ses superbes caractères de sa propre fonderie, il imprima un catéchisme arabe et un psautier. En 1615, il porta ses caractères à Paris, où dans sa *typographie savarienne* il employa deux Maronites de Syrie, nommés Sionita et Hesronita, pour diriger ses ouvriers. Savary de Brèves mourut en 1627, et la vente de ses matrices, qui avait été faite aux Anglais ou aux Hollandais pour l'avantage de la littérature, fut malheureusement arrêtée par le roi de France à la sollicitation de l'assemblée du clergé. Depuis ce temps jusqu'à 1674, le seul ouvrage important qui ait été imprimé avec les caractères *savariens*, a été la magnifique Bible Polyglotte de Le Jay, qui fut ruiné par les frais de cette entreprise. A la mort de l'imprimeur, Vitré, qui les avait achetés pour le roi de France, et qui par retard de paiement les avait constamment gardés, les fit transporter à l'Imprimerie Royale, où ils restèrent ignorés et inutiles jusqu'en 1788, époque où de Guignes y songea pour les employer à imprimer les *notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*; et là commence une ère nouvelle pour la littérature orientale.

Il ne m'a pas été possible de découvrir comment depuis ce temps le caractère arabe a été altéré dans sa forme et son

(1) Les manuscrits orientaux de la Sorbonne sont aujourd'hui placés à la bibliothèque du Roi. L'observation que fait ici l'auteur et quelques autres seraient susceptibles d'être modifiées. (N. du R.)

essence, et comment, en suivant le système le plus faux, on a vainement essayé d'imprimer l'arabe d'après les principes des caractères romains. Je suis convaincu que l'imprimerie de Clarendon, qui aspire au premier rang parmi les établissemens typographiques de ce pays, se sert, et cela depuis long-temps, d'un caractère difforme et qui choque les yeux accoutumés à la beauté et à la netteté de l'écriture des manuscrits orientaux. Je présume que de cette source dérive l'adoption d'un pareil caractère par les imprimeurs de Londres qui, lorsqu'ils sont chargés d'imprimer les livres en langue orientale, dont plusieurs sociétés utiles ont répandu ces dernières années des éditions nombreuses, cherchaient naturellement à Oxford leurs modèles, et dans leurs efforts ultérieurs pour corriger ce mauvais système, n'ont fait que s'écarter davantage des vrais principes.

La compagnie qui surveille les imprimeries dans les Indes, dirigées par les principaux naturels ou les arabes naturalisés, s'est préservée entièrement des erreurs dont il est ici question; et quant à l'emploi inconvenant de notre encre et de notre papier, aucun d'entre eux ne s'en est servi dans les climats orientaux: l'encre, par son défaut d'ombre et d'éclat, est pâle à l'œil, et par les huiles dont elle se compose, susceptible dans une atmosphère brûlante de s'étendre et d'avoir de l'odeur; le papier, par la rudesse de sa surface, est désagréable à la main habituée aux marges polies des manuscrits orientaux, et par sa propension à se moisir par la chaleur des doigts. Relativement à ces détails, les livres imprimés à Calcutta sont des modèles de perfection typographique, et dès long-temps la typographie européenne y trouvait ses modèles. En même temps il est pénible de songer combien de travaux et de dépenses pour peu de chose.

Quiconque a voyagé dans les régions du Levant, et s'est occupé d'étudier les langues et l'histoire du pays, doit avoir reconnu que sans les secours de cette institution admirable, qui a entrepris la tâche de distribuer les meilleurs livres sur toute la surface du monde habité, et qui a déjà étendu sa bienveillante influence jusqu'aux parties les plus reculées du globe, il se trouverait, à moins qu'il ne fût approvisionné, comme l'est rarement un voyageur, dans l'impossibilité de trouver une page qui méritât d'être lue. Si dans les bazars, il s'avisait de de-

mander des livres turcs, sa demande serait accueillie avec mépris par le Musulman indigné; et s'il trouvait l'occasion de marchander un sale manuscrit, il verrait que cette acquisition difficile n'est qu'un plat commentaire sur les rapsodies du faux prophète, ou quelque conte pitoyable. Son refuge, dans une telle disette littéraire, c'est le ministère étranger qui embrasse le monde entier, et sa ressource, les vastes magasins établis dans chaque ville. Cette Société a des employés toujours prêts à aider les savans dans leurs recherches; et il peut partout se procurer dans ses magasins, à un prix modéré, les plus anciennes et les plus authentiques histoires des pays qu'il visite; et s'il aime un genre plus élevé, il trouve les compositions les plus sublimes de la poésie orientale, traduites dans chacune des langues qu'il est le plus porté à cultiver.

En critiquant les fontes de caractères dont on s'est servi jusqu'ici en Angleterre et sur le continent, j'ai été assez heureux pour avoir à leur donner les éloges qui leur sont dûs, parce qu'ils ont été dessinés exactement d'après les manuscrits les mieux écrits; mais je puis assurer que quoiqu'ils soient les caractères dont on se sert dans plusieurs pays de l'Orient, qu'ils soient semblables à ceux qui ont été employés par le Pacha d'Égypte, par les monastères du Mont-Liban, et dans les imprimeries nouvellement établies à Téhéran, capitale de la Perse, aucun d'eux n'a été exécuté et employé de manière à produire l'imitation parfaite des manuscrits orientaux. Avec le temps on pourra leur donner, comme l'ont fait les Grecs, plus de simplicité et plus de régularité; mais jusqu'à ce qu'ils puissent rivaliser de beauté avec les originaux, et faire tomber dans l'oubli les productions des copistes dont la plume se complaît à peindre un seul exemplaire, le bibliophile oriental préférera la magnifique pauvreté de sa bibliothèque manuscrite à une plus grande quantité de livres imprimés avec moins d'élégance. Autant que la lithographie peut servir à la propagation des livres orientaux, nous l'avons vue récemment employée par sir John Malcolm. Son *Anvari Soheili*, sorti des presses lithographiques, et exécuté comme il est avec le goût le plus pur, doit satisfaire le connaisseur; et il est à désirer qu'il soit suivi d'autres présens aussi précieux. Il est cependant à désirer que les caractères mobiles, par la supériorité infinie qu'ils ont

à multiplier les livres, soient dirigés sur cet objet important, surtout au milieu de la prospérité croissante et des moyens perfectionnés que la Société dont j'ai parlé, a de répandre les connaissances positives et la religion. (*Asiatic Journal*; août 1830, p. 265.)

47. NOTICE DES OUVRAGES ARABES, PERSANS ET TURCS, IMPRIMÉS EN ÉGYPTÉ; par M. REINAUD. (Extrait du *Nouv. journal asiatique*; du mois d'octobre 1831.)

On sait que le Pacha actuel d'Égypte, imitant une institution qui existe depuis un siècle à Constantinople, et qui a commencé de porter d'heureux fruits, a fondé, il y a environ dix ans, une imprimerie à Boulac, dans les environs du Caire. Cette imprimerie publie à-la-fois des ouvrages arabes, persans et turcs. La langue arabe est celle des indigènes. Le turc est la langue maternelle du Pacha et de la plupart des membres de son gouvernement. La langue persane est également cultivée par beaucoup d'Arabes et de Turcs.

Il nous a paru intéressant de faire connaître les ouvrages qui ont déjà été mis au jour et qui sont parvenus à notre connaissance. Si jamais l'on a pu dire que la littérature est l'expression de la société, ce doit être à l'occasion d'une nation qui naît, pour ainsi dire, à la civilisation, et qui, dédaignant l'ordre d'idées où elle avait vécu jusqu'ici, se porte vers un monde presque nouveau pour elle. On verra qu'à l'exception des livres qui traitent des premiers élémens du langage, ces ouvrages appartiennent presque tous aux sciences et aux arts de l'Europe moderne, particulièrement pour ce qui constitue l'art militaire. Dans ce siècle où l'on vise surtout aux intérêts matériels et aux moyens de s'en assurer la possession, le gouvernement égyptien n'a pas encore songé à multiplier par la voie de la presse les anciens traités historiques et géographiques des Arabes et des Persans, qui constituent pourtant, en grande partie, la littérature nationale. Chose singulière, et qui montre bien ce que peut une curiosité savante! C'est chez nous que ces ouvrages sont le plus goûtés. Au reste, une partie des traités que nous allons indiquer avaient déjà été imprimés à Constantinople.

OUVRAGES DE GRAMMAIRE.

1° *Repos des Esprits ; Grammaire arabe d'Ahmed Ibn Massoud* ; un vol. in-8°, imprimé en 1244 de l'hégire (1828, de J. C.)

2° *Ouvrage grammatical arabe*, sans nom d'auteur ; un vol. in-8°, même année.

3° *Ouvrage grammatical arabe* ; un vol. in-8°, même année.

4° *Ouvrage grammatical arabe* ; un vol. in-8°, même année.

5° *Conjugaisons arabes* ; un vol. in-8°.

6° *Traité du prétérit et de l'imparfait* ; en arabe ; un vol. in-8° ; 1244 (1828).

7° Les six traités précédens, réunis en un seul volume.

8° *Ouvrage grammatical arabe*, avec des gloses marginales dans la même langue ; un vol. in-4°, 1241 (1825).

9° *La Djaroumia*, grammaire arabe ; un vol. in-12 ; 1239 (1824).

Ce traité est un des premiers qui aient été étudiés en Europe, lorsqu'après la renaissance des lettres et des arts, on s'y occupa des langues orientales. Il existe une traduction latine et un commentaire sur ce traité par le P. Thomas Obicini de Novare.

10° *Commentaire sur la Djaroumia*, en arabe ; un vol. in-8° ; 1242 (1826).

11° *Traité sur la philosophie du langage*, en arabe et en vers ; un vol. in-8° ; 1241 (1826).

DICTIONNAIRES.

12° *Dictionnaire persan turc*, par Hayret-Effendi, suivi d'une grammaire persane à l'usage des Turcs ; un vol. in-8° ; 1242 (1826).

13° *Dictionnaire poétique persan-turc* ; par Vehby ; un vol. in-8° ; 1245 (1830).

14° *Dizionario italiano e arabo che contiene in succinto tutti vocaboli che sono più in uso e più necessari per imparare a parlare le due lingue correttamente* ; un vol. in-4° ; 1238 (1821).

Cet ouvrage est divisé en deux parties. La première renferme tous les mots vulgaires disposés par ordre alphabétique. Dans la seconde on trouve une partie de ces mêmes mots classés suivant les objets auxquels ils se rapportent.

HISTOIRE.

15° *Annales de l'empire ottoman, en turc*, par Vassif-Effendi, depuis l'an 1166 de l'hégire (1752), jusqu'à l'an 1189 (1775); un vol. in-4°, 1243 (1827). Ces annales avaient déjà été imprimées à Constantinople, et M. Caussin de Perceval fils en a extrait le récit de la guerre de la Turquie contre les Russes, qu'il a publié en français.

16° *Chronique ottomane, en turc*, par Anveri-Effendi, depuis l'an 1173 (1759), jusqu'en 1183 (1769). Un vol. in-4°. Ce n'est ici que la deuxième partie de l'ouvrage, la seule que j'aie sous les yeux. Cette partie commence à la page 132, et finit à la page 265.

17° *Histoire de Russie, en turc*, d'après l'*Histoire de Catherine II*, par Castera. Un vol. in-4°; 1244 (1829). Voy. le *Bulletin* de septembre, 1830, n° 89.

RELIGION MUSULMANE.

18° *La Perle précieuse d'Ahmed, servant de commentaire sur les préceptes de Mohammed*, ou *Commentaire sur l'exposition de la religion musulmane de Mohammed*, fils de Pyr-Ali Berkevi, par Cadi-Zadeh Amed; le texte et le commentaire sont également en turc; un vol. in-8°, 1240 (1825).

Cet ouvrage avait déjà été imprimé à Constantinople. M. Garcin de Tassy en a donné une traduction abrégée en français, avec des notes.

19° *Préceptes de la religion musulmane*, en turc, par Durikta; un vol. in-8°, 1245 (1830).

20° *Traité de la religion musulmane*, en turc; un vol. in-8°, 1243 (1828).

21° *Les routes de l'empressement vers les rendez-vous des amans, et le guide de la passion vers le séjour de la paix*, ou *traité du mérite et des devoirs de la guerre sacrée*, c'est-à-dire, de la guerre que les Musulmans sont obligés de faire aux peuples qui ne sont pas de leur religion. Un vol. in-8°; 1242 (1826).

Cet ouvrage est rédigé en arabe, et renferme les divers passages de l'Alcoran et des autres livres religieux qui sont dirigés contre les chrétiens, les juifs et les idolâtres. Il existe plusieurs traités arabes du même genre. Le célèbre Boha-Eddin, auteur de la *Vie de Saladin*, en avait composé un.

LITTÉRATURE.

22° Recueil de poésies arabes ; un vol. in-18 ; 1242 (1827). Ces fragmens avaient déjà été recueillis et publiés, avec une traduction et des notes, sous le titre d'*Anthologie arabe*, par M. Jean Humbert de Genève. Cette réimpression de l'ouvrage de l'orientaliste genevois, dans un pays où une partie de ces mêmes fragmens avaient été originairement composés, est la meilleure preuve du bon goût qui avait présidé au choix primitif.

23° Le *Gulistan* de Sadi, en persan ; un vol. in-8° ; 1243 (1828).

24° *Pend-Nameh*, ou Livre des conseils, en vers persans, par le Scheikh Feryd-Eddin Attar ; un vol. in-8° ; 1243 (1828). C'est l'ouvrage publié avec une traduction et des notes par M. Silvestre de Sacy.

25° Vers turcs adressés au Pacha actuel d'Égypte, Mohammed-Ali, au sujet de ses exploits ; un vol. in-12 ; 1242 (1826).

ART ÉPISTOLAIRE ET MODÈLES D'ACTES DE TOUT GENRE.

26° Modèles de lettres à toute sorte de personnes, et actes de tout genre, en arabe ; un vol. in-8°.

27° Art épistolaire, en arabe, par le Scheikh Meri ; un vol. in-8° ; 1242 (1826).

28° Modèles de lettres et de requêtes de tout genre, en turc, par Hayret-Effendi ; un vol. in-4° ; 1242 (1826). Voy. le *Bulletin* de septembre, 1830, n° 89.

SCIENCE DU CALCUL ET GÉOMÉTRIE.

29° Traité du calcul, en arabe, par le Scheikh Schehab-Eddin Ahmed Ibn-Mohammed ; un vol. in-8° ; 1241 (1826).

30° *Barème* ou comptes faits, en turc ; un vol. in-18.

31° Éléments de géométrie, en turc ; un vol. in-8°.

32° Géométrie et arpentage, en turc ; un vol. in-8°, avec planches lithographiées ; 1240 (1825).

33° Calendrier copte et arabe ; un vol. in-18 ; 1240 (1825).

34° Calendrier turc, pour l'année 1245 de l'hégire ; un vol. in-18 ; 1245 (1830).

SCIENCES MÉDICALES.

35° Éléments des sciences médicales, en arabe ; d'après le traité de Francesco Vacca, professeur à l'Université de Pise ; deux vol. in-8° ; 1242 (1826).

36° *Le quatrième d'entre les cinq livres du traité des opérations chirurgicales, en turc, par Schany-Zadeh; un vol. in-4°; 1244 (1829). On peut consulter sur ce traité la notice qui en a été publiée par M. Bianchi, d'après un exemplaire complet publié à Constantinople.*

AGRICULTURE ET ARTS INDUSTRIELS.

37° *Code agricole en arabe; un vol. in-8°; 1245 (1830).*

38° *Même ouvrage que le précédent, en turc.*

Cet ouvrage traite du débordement périodique du Nil, de l'époque des semailles, etc.

39° *Art de teindre la soie, en arabe, d'après le traité français de Macquer; un vol. in-4°; 1238 (1823).*

ART MILITAIRE.

40° *Principes de la discipline et de la conduite des troupes, en turc; un vol. in-8°; 1245 (1830).*

41° *Exercices des troupes, en turc; un vol. in-8°; 1245 (1830).*

42° *Seconde règle des leçons militaires, en arabe; un vol. in-8°; 1239 (1824).*

43° *Même ouvrage que le précédent; un vol. in-12, édit. de 1242.*

44° *École du fantassin; un vol. in-8°, avec planches; 1239 (1824).*

45° *Service du caporal, en arabe; un vol. in-8°; 1246 (1830).*

46° *Service du sergent, en arabe; un vol. in-8°; 1244 (1828).*

47° *École du bataillon, en turc; un vol. in-8°; 1240 (1824).*

48° *École du régiment et évolutions de ligne, en turc; un vol. in-8°; 1240 (1825).*

49° *Mines en usage à la guerre, en turc; un vol. in-8°, avec planches; 1239 (1824).*

Cet ouvrage, déjà imprimé à Constantinople, fut rédigé sous Sélim III, d'après les traités français du même genre, par Hosseyn Refky, professeur-adjoint de l'école de géométrie à Constantinople.

50° *Art de lancer les bombes, en turc; un vol. in-8°; 1239 (1823).*

NAVIGATION ET MARINE MILITAIRE.

51° *Traité de la navigation pratique, en turc, d'après le traité français de M. l'amiral Truguet; un vol. in-12; 1242 (1826)*

Cet ouvrage avait déjà été imprimé à Constantinople. On sait que M. Truguet, se trouvant encore capitaine de vaisseau, fut envoyé par Louis XVI à Constantinople, pour donner aux Turcs des leçons de navigation et de tactique navale. Ce traité est un de ceux qu'il rédigea pour ce peuple encore si arriéré.

52° *Réglemens de marine militaire*, en turc; un vol. in-8°, avec planches; 1242 (1827).

53° *Réglemens de marine*, en turc; un vol. in-8°; 1242 (1827).

54° *Traité de l'alignement des vaisseaux de guerre et de leurs manœuvres*, en turc; un vol. in-4°; 1242 (1826).

55° *École de l'artillerie de la marine*, en turc; un vol. in-8°.

L'imprimerie de Boulac a été organisée d'après les conseils de dom Raphael, ancien professeur d'arabe vulgaire à l'école des langues orientales vivantes, établie à Paris, près la Bibliothèque du Roi. Cependant les ouvrages dont on vient de voir la suite, se ressentent, sous le rapport de l'exécution, des difficultés que rencontre toujours un établissement au moment de son origine. Aucun ne porte de frontispice; plusieurs même manquent de titre et de nom d'auteur. A peine si les pages y sont marquées. Sans doute les personnes chargées de diriger un établissement si utile, réaliseront peu à peu les diverses améliorations dont il est susceptible; à cet égard ils n'ont pas de meilleur exemple à suivre, que ce qui se pratique maintenant en Europe.

48. GAZETTE ARABE ET TURQUE D'ÉGYPTE, et GAZETTE TURQUE ET GRECQUE DE CANDIE; extrait d'un article de M. REINAUD, (inséré dans le *Nouv. Journal asiatique*; cahier de septembre 1831.)

Le Pacha actuel d'Égypte fait paraître, depuis près de trois ans, une Gazette imprimée à Boulac, près du Caire, et qui est destinée à tenir les nationaux au courant des nouvelles politiques, administratives, judiciaires et industrielles qui les intéressent. Le journal égyptien a commencé à paraître le 12 de djoumadi premier, 1244 de l'hégire (20 novembre 1828), et porte le titre arabe: *Vekay misryet*, c'est-à-dire, *Événemens d'Égypte*; en effet, il n'existe pas dans les langues orientales de terme qui réponde précisément au mot *Journal*. En tête de la première page est représentée une pyramide, avec un palmier à

droite et une moitié du disque du soleil à gauche. La pyramide et le palmier désignent l'Égypte, et le soleil levant est l'image de la civilisation qui doit y faire chaque jour de nouveaux progrès. Le journal est de format in-fol., et est à-la-fois rédigé en turc et en arabe. C'est afin qu'il puisse être lu par les indigènes, qui parlent tous la langue arabe, et par les membres du gouvernement qui, en général, sont originaires de la Turquie. Chaque version occupe une colonne particulière. Il paraît que la rédaction se fait d'abord en turc, et que c'est d'après le turc qu'est écrite la version arabe. Du moins il est certain que la version turque renferme quelques détails de plus. Le journal paraît au reste deux ou trois fois par semaine.

La Gazette étant particulièrement destinée aux nationaux, on conçoit que la plus grande partie des colonnes soit consacré aux nouvelles qui intéressent spécialement le pays. On y trouve des fragmens de la correspondance des préfets et commandans de province, les décisions des assemblées provinciales et de l'assemblée supérieure du Caire, le prix courant des marchandises, etc. A l'égard des nouvelles étrangères, il n'est fait mention dans le journal que de celles d'un intérêt général. On sait qu'en Orient, le peuple, en butte aux excès du despotisme, et étranger au bien-être qu'enfante l'industrie, croupit à-la-fois dans l'ignorance et la misère. La masse du peuple égyptien est encore en proie à ce double fléau. Il est donc naturel que le gouvernement ne songe pas à faire naître des idées qui créeraient des besoins et ne les satisferaient pas.

Les articles relatifs aux opérations du gouvernement et des diverses branches de l'administration, sont fournis par le secrétaire du conseil supérieur, qui est en même temps le directeur du journal. Ainsi, la Gazette tient à-la-fois lieu de *Moniteur*, de *Messenger des Chambres*, de *Journal du commerce* et de *Gazette des tribunaux*. A l'égard des nouvelles étrangères, elles sont communiquées par le gouvernement lui-même qui est abonné aux journaux français, italiens, etc., et qui a à ses ordres un comité de traducteurs.

Dans les commencemens, le directeur avait adopté un style fleuri et emphatique, tel qu'il a été employé jusqu'ici dans la chancellerie orientale. C'est ce style rempli d'images et de métaphores qui passe en Orient pour le plus éloquent, mais que

la recherche de la pensée et l'exagération de l'expression rendent souvent inintelligible. Ainsi, indépendamment des premières difficultés que devait présenter aux nationaux un ordre d'idées qui leur étaient en partie étrangères, il y avait celles qui résultent nécessairement d'un récit affecté et obscur. Le gouvernement ouvrit de bonne heure les yeux, et les feuilles qui paraissent aujourd'hui sont rédigées à peu près de la même manière que les nôtres.

Nous avons remarqué une méprise qui existe depuis la fondation de la Gazette égyptienne, et qui annonce la plus singulière inadvertance. En tête de la feuille on a voulu marquer l'état de la température, au Caire, pour chaque jour de la semaine. Mais au lieu de mettre les mots arabes qui auraient été l'équivalent d'*observations faites sur le thermomètre*, on a écrit *mesure de l'air*, ce qui se rapporte plutôt au baromètre.

A l'égard de la Gazette de Candie, elle s'imprime à la Canée, et est également en deux colonnes, l'une turque, l'autre grecque moderne. La colonne turque porte, à l'exemple de la Gazette du Caire, le titre de *Vekay Kerydyet*, c'est-à-dire *Événemens de Crète*. Le titre de la colonne grecque est ΚΡΗΤΙΚΗ ΕΦΗΜΕΡΙΣ, ou *Journal Crétois*. C'est le Pacha d'Égypte qui, à peine maître de Candie, a voulu y établir ce nouveau moyen de publicité. Les derniers numéros, outre le procès-verbal des séances des tribunaux et les actes du gouvernement, renferment diverses ordonnances relatives à la salubrité publique. En effet, l'on sait que le Nord et l'Est de l'Europe ne sont pas les seuls pays affligés du choléra-morbus et d'autres maladies non moins funestes. L'Orient, particulièrement l'Égypte, est en ce moment en proie à ces fléaux.

Enfin, l'on annonce comme prochaine la publication d'une Gazette turque et française à Constantinople. C'est le Sultan qui veut ajouter cette innovation à toutes celles qu'il a déjà entreprises. Assurément ce ne sera pas la moins importante de toutes.

Outre l'immense intérêt que ces diverses Gazettes offrent sous le point de vue politique et moral, elles en ont encore un très-grand pour la littérature orientale. Jusqu'ici les livres arabes et turcs, trop arriérés pour les progrès qu'a faits la civilisation, n'avaient presque, pour les nationaux eux-mêmes,

qu'un intérêt de curiosité. Les questions qui se rapportent aux besoins journaliers de la vie, ou étaient vainement cherchées dans ces livres, ou bien elles y étaient traitées d'une manière incomplète. Les Gazettes vont mettre en circulation des idées nouvelles dans les contrées où elles sont lues, et elles vont créer de nouveaux besoins. Sans doute, pour les idées qui étaient jusqu'ici étrangères aux nationaux, les gazettes devront introduire des mots étrangers. On en voit déjà de nombreux exemples dans les feuilles qui ont paru; il n'est guère de pages où l'on ne rencontre quelques termes français, italiens, etc. Mais, d'un autre côté, elles remettront en lumière des mots d'une origine vraiment orientale, et qui étaient tombés en désuétude, ou qui ne nous étaient parvenus qu'altérés. Sous ce rapport, les Gazettes arabes et turques seront fort utiles aux personnes qui veulent approfondir l'étude des langues turque et arabe. Un grand avantage pour ces personnes, c'est que, comme le récit est reproduit dans deux langues à-la-fois, si elles rencontrent un mot qui manque dans les dictionnaires, elles seront éclairées par l'équivalent placé à côté.

On peut dire encore que les diverses langues orientales vont se constituer et se fixer à peu près comme les nôtres. Jusqu'ici les écrivains étaient abandonnés à leur propre goût; nulle part dans ces pays si misérables et si arriérés, il n'existait de public pour former une espèce de tribunal littéraire. En général, les livres étaient écrits d'une manière triviale et barbare; ou bien ils étaient rédigés dans un style tellement boursoufflé, qu'on avait de la peine à en suivre le sens. Il va se former nécessairement une manière d'écrire, simple, claire, précise, qui deviendra celle de tout le monde.

Dans tous les cas, les Gazettes d'Égypte et de Candie resteront comme un monument des nobles efforts que fait le vice-roi d'Égypte pour régénérer ses états. On verra ce qu'il est permis d'espérer relativement à l'état moral, politique et littéraire d'un pays dont l'essor a été jadis si éclatant. R.

49. UEBER DIE AUSSPRACHE DES GRIECHISCHEN, etc. — Sur la prononciation de la langue grecque, et sur la valeur de ses accents, considérés sous les différens aspects de l'époque et des contrées; par K. FR. S. LISKOVIUS. 1 vol. in-8° de x et 246 p. Leipzig, 1825; J. A. Barth. (*Allg. Schulz*; juin 1828.)

Ce livre est divisé en deux parties : la première traite de la prononciation ; la seconde de la valeur des accens ; et , dans un supplément , l'auteur parle de l'accentuation latine.

Il commence par une réfutation des diverses prononciations qu'on a tenté d'introduire :

1° Celle de Reuchlin , ou la prononciation moderne , qu'on a voulu faire adopter comme la prononciation primitive , est celle à laquelle il s'attache comme étant la moins probable , en ce qu'elle rompt l'équilibre naturel qui existe entre les mots et les différens dialectes.

2° La prononciation faussement attribuée à Erasme , et dans laquelle on a germanisé plusieurs diphtongues , est regardée par l'auteur comme entièrement opposée au génie de la langue grecque.

3° La véritable prononciation d'Erasme , dont il expose le système dans ses dialogues , ne lui paraît pas plus justifiée que celle des autres , et il trouve dans les ouvrages des anciens la réfutation de ce système. L'aigreur avec laquelle l'auteur s'élève contre lui annonce trop de partialité , et l'on trouve dans une dissertation d'Hantschke : *De vocalium græcarum pronuntiatione* , la justification du système d'Erasme.

Le moyen qu'il emploie pour déterminer la véritable prononciation et remonter à son origine , est de comparer l'affinité des lettres entre elles , de suivre la trace des voyelles et des diphtongues dans leur aggrégation , dans la forme qu'elles prennent dans les déclinaisons et dans les différens dialectes , pour en tirer les conséquences qui doivent conduire à la découverte de la vérité. Ce moyen a été recommandé par Hermann : *De emend. rat. Gramm.* , p. 5. M. Liskovius veut que , dans le principe , les diphtongues étaient prononcées de telle sorte qu'on entendoit les deux voyelles dont elles sont composées ; qu'on devrait , par conséquent , prononcer *ai* comme *a-i* ; *av* comme *a-v* ; *ei* comme *e-i* ; *ev* comme *e-u* ; *oi* comme *o-i* ; et *ou* comme *o-u* ; que cette dernière diphtongue cependant est de bonne heure devenue un *u* pur. Quoiqu'il soit difficile de réfuter son opinion , qu'il appuie sur de nombreux exemples , on ne peut dire que son système soit entièrement satisfaisant. Quoique les immenses recherches qu'il a faites dans les monumens de l'antiquité , où il espérait trouver la solution du problème qu'il s'est proposé de

résoudre, certains points ne sont pas appuyés de témoignages assez authentiques pour satisfaire l'esprit. Par exemple, les deux lettres α que Strabon appelle Πραϊνεστίνοι étaient appelées, 20 à 30 années plus tôt, par Denys d'Halicarnasse Πρενεστῆνοι; la prononciation de l' ϵ n'est pas irrévocablement prouvée.

Voici ce qu'on peut déduire des observations les plus remarquables puisées dans cet ouvrage.

Il paraît que depuis l'an 280 avant J.-C., α a été prononcé e ; α , a et ai chez les Éoliens; α depuis 280 jusqu'en 1155 an ; et en 1400 af ; β comme v ; γ comme un g doux; ϵ , vers 572 av. J.-C., comme i , en Ionie; à Athènes en 390 $e-i$, et en 330 i , en Macédoine e , et depuis 280 généralement i ; ϵ en 280 a. J.-C. ev , à Alexandrie et en Syrie 50 ans ap. J.-C.; à Éphèse comme $\epsilon\phi$ en 162 après J.-C., à Rome en 600 ef ; η était prononcé i à Alexandrie en 280 av. J.-C., 70 a. J.-C., à Rome, et 30 av. J.-C.; en Carie e , et depuis 37 ap. J.-C. i ; θ comme n ; θ comme le th anglais; cette prononciation n'était pas universelle comme le prouve le fréquent changement de cette lettre en τ ; κ très doucement et sans aspiration; α en 430 et 300 a. J.-C. à Athènes comme $o-i$ ou $ü$; 49 a. J.-C. on le voit se changer en u en i et en ϵ ; depuis 350 ap. J.-C. α et u ne diffèrent plus du simple i ; σ depuis 52 a. J.-C. jusqu'à 87 ap. J.-C. entre ou et u ; $\sigma\chi$ se prononçaient séparément; υ 400 a. J.-C. était prononcé à Athènes un peu différemment d' i , probablement comme u , 30 a. J.-C. jusqu'à 350 ap. J.-C. dans la haute société u , et parmi le peuple i ; dans la suite, la prononciation de i est devenue universelle; υ depuis 178 ap. J.-C. comme u avec un i sur lequel on appuie très-légèrement; ϕ comme f ; χ plus dur que le ch allemand; il ressemblait au x et à l' x espagnol; ω comme ω ; le digamma des Éoliens entre v et f ; etc.

Il en résulte qu'on ne doit employer ni la prononciation moderne, ni la prononciation trop ancienne. L'auteur n'a pas apprécié toute la difficulté de l'application de ce système pour les commençans.

La seconde partie de ce traité sur la valeur des accens est écrite savamment et surpasse tout ce que nous avons jusqu'à ce jour sur ce sujet. L'ordre suivi par l'auteur est, comme dans la première partie, l'ordre chronologique. Le plus ancien témoignage de l'existence des accens est, dans Platon, environ 390

ans av. J.-C. Deux cents ans av. J.-C., les accens devinrent d'un usage général, et la place qu'ils doivent occuper fut fixée par des règles. Ce ne fut que beaucoup plus tard (80 ans ap. J.-C.), qu'ils furent généralement adoptés dans l'écriture. Les recherches de M. Liskovius jettent beaucoup de lumière sur certains points encore obscurs.

Quant aux accens latins, comme ils ressemblent parfaitement aux accens grecs, nous n'avons qu'à faire remarquer qu'il y a dans cette dernière partie la même unité de travail et la même profondeur d'érudition.

G-D.

56. UEBER DEN ZWECK, etc. — Sur le but que Platon s'est proposé en écrivant son dialogue entre Ion et Socrate; par M. WIEGAND de Giessen. (*Allg. Schulzeit.*; déc. 1828, sect. II, n° 157.)

Le mérite philosophique et littéraire de Platon est trop connu pour que nous répétions ici l'apologie qu'en fait le commentateur auquel nous empruntons cet article. Nous dirons seulement que les formes brillantes, que les ingénieuses métaphores dont il revêt les froides pages de la philosophie, ajoutent encore à la difficulté naturelle de ses ouvrages; aussi les commentateurs les plus expérimentés en ont-ils souvent faussement interprété certains endroits. Le dialogue entre Ion et Socrate est un de ceux dans lesquels M. Wiegand a trouvé le plus d'interprétations erronées, et il croit faire plaisir au public en lui soumettant son opinion à ce sujet.

Socrate rencontre Ion le rhapsode d'Éphèse, et lui demande d'où il vient; celui-ci lui répond qu'il vient d'Epidaure, où, dans une lutte de rhapsodes, il a remporté le prix. Le philosophe fait alors l'éloge de son art, et vante le bonheur dont jouissent les rhapsodes qui sont toujours couverts d'habits brillans, et sont sans cesse occupés des œuvres des grands poètes, et d'Homère surtout, dont ils savent non-seulement les vers, mais dont ils prennent aussi le génie. Ion, enchanté des louanges qui lui sont prodiguées, se vante d'avoir parfaitement saisi le génie d'Homère. Au moment où il va pour en donner la preuve, Socrate l'interrompt et lui demande s'il pourrait de même reproduire le génie d'Hésiode et d'Archiloque. Ion répond que non; il affirme cependant pouvoir le faire dans les passages où Hésiode et Homère ont traité le même sujet. Socrate lui prouve

par des exemples tirés de la médecine et de l'arithmétique, qu'un auditeur instruit doit pouvoir distinguer qui parle le mieux de plusieurs personnes traitant le même sujet. Ion en convient et avoue qu'il ne comprend pas Homère scientifiquement. Il demande à Socrate d'où vient que les baillemens le prennent lorsqu'il entend parler d'un autre poète, et que, quand il s'agit d'Homère, il est toujours prêt à parler. Socrate lui répond que cela vient de ce qu'il ne comprend pas Homère et qu'il ne sait pas l'interpréter; que cela ne se rencontre pas seulement dans la poésie, mais encore dans tous les autres arts. Ion réplique qu'il n'a rien à redire à ce jugement, mais qu'il est sûr que, quand il récite les vers d'Homère, son talent semble se doubler, et que, quand il chante les vers des autres poètes, à peine lui donne-t-on le plus petit applaudissement.

Socrate lui apprend fort longuement que les poètes reçoivent immédiatement des dieux l'inspiration qui leur fait enfanter des chefs-d'œuvre, que les rhapsodes ne sont que les interprètes des interprètes, et sont inspirés par les poètes, comme ces derniers le sont par les muses. Il lui demande s'il n'a jamais éprouvé les sensations que doit sentir le héros qu'Homère fait parler. Ion lui répond que souvent il a été ému jusqu'aux larmes, et que, dans certaines scènes pleines d'horreur, ses cheveux se sont hérissés. Il veut alors convaincre Socrate qu'il ne récite pas Homère par un pur instinct, et que son enthousiasme n'est pas aveugle. Socrate l'interrompt et lui dit qu'un médecin, qu'un voiturier, ou un guerrier, comprendront mieux qu'un rhapsode les passages où il est question de leur état ou de leur art, et le force de convenir qu'il ne s'entend à aucun art. A la fin du dialogue, le philosophe fait de grands reproches à Ion qui se refuse de lui faire part de tout ce qu'il a appris d'excellent dans Homère, et lui donne le choix de passer pour un homme de mauvaise foi, parce qu'il n'a pas tenu sa parole, ou pour un interprète divin et inspiré, plutôt que savant et éclairé, des ouvrages d'Homère. Ion renonce à la qualité d'interprète savant et préfère passer pour un interprète inspiré par les dieux.

Tel est en peu de mots le sujet de ce dialogue. En rapprochant les idées qui y sont renfermées, on peut les réduire aux deux propositions suivantes :

1° Que le rhapsode qui, parmi tous les poètes, ne comprend qu'Homère, n'a aucune idée scientifique de la poésie, et que ce n'est que par instinct ou par une inspiration étrangère qu'il devient l'interprète d'un poète.

2° Que s'il n'a aucune idée de la poésie, il ne peut comprendre Homère, et si ce dernier vient à lui manquer, il ne lui reste plus que la connaissance des diverses parties des œuvres de ce poète, qui seraient beaucoup mieux jugées par des connaisseurs et des artistes.

Beaucoup de commentateurs, très-savans d'ailleurs, mais auxquels le style figuré de Platon n'était pas bien connu, n'ont cru voir dans ce dialogue qu'une longue dissertation sur la poésie et sur l'inspiration poétique.

Le jugement qu'en porte Socher n'est pas mieux fondé : il croit que ce dialogue n'est qu'une satire contre les poètes, les comédiens, les rhapsodes qui furent cause de la mort de Socrate, et que Ion représente tous les ennemis du philosophe. C'est très-gratuitement qu'il a avancé une opinion semblable. On ignore entièrement dans quel temps il fut écrit; il n'est pas ensuite conforme au génie de Platon qui n'était pas satyrique et ne mêlait que rarement l'ironie à ses écrits philosophiques.

Selon l'opinion de M. Wiegand, ce dialogue n'est qu'une dissertation spéciale sur la différence platonique entre croire et savoir, et entre φιλόσοφος et un φιλόδοξος. Cette distinction est souvent répétée dans les ouvrages de ce philosophe, et est liée d'une manière étroite à l'édifice de son système.

Dans notre dialogue, les φιλόδοξοι, représentés par les rhapsodes, sont adroitement critiqués par Socrate. Platon a cherché à faire ressortir la folle vanité de ces hommes qui ne possèdent aucune science, ne connaissent aucun art, vivent en parasites au milieu de la société laborieuse, et se croient célèbres parce qu'ils sont parvenus à chanter agréablement les vers des grands poètes. Il était digne de Platon de donner une leçon aux poètes qui, de son temps, causaient beaucoup de désordre dans la société en se mêlant de traiter des sujets religieux et moraux.

Quoique M. Wiegand ne partage pas l'opinion des critiques qui se refusent à croire que ce discours soit de Platon, il n'émet pas la sienne, et laisse au monde savant à prononcer sur une question aussi délicate.

51. SUL TERRORE NELLA TRAGEDIA. — Sur la terreur dans la tragédie classique. In-4°. Palerme, 1826; impr. roy. (*Bibl. Ital.*; n° 130, oct. 1826, p. 139.)

Cet intéressant opuscule est de M. le marquis de Haus, ex-gouverneur de S. M. le Roi des Deux-Siciles, homme très-aimable et infatigable, quoiqu'il soit âgé de plus de 74 ans, et distingué dans la république des lettres, notamment par une belle traduction latine de la poétique d'Aristote, à laquelle il a joint un appendice sous ce titre : *De tragœdiæ officio*. Son but est de démontrer que le mot φόβος de la poétique d'Aristote, jusqu'à présent pris pour *terreur*, n'a d'autre signification propre que *crainte*, et que par cette raison, dans la tragédie, il doit exprimer non pas la terreur, mais bien la *crainte* et la *commisération*, ainsi que l'a déjà pensé M. F. M. Lanotti (*opere scelte*, Milano 1818, vol. 1^{er}, p. 64). L'auteur démontre qu'Aristote, par les mêmes principes de sa poétique, d'après l'objet qu'il entreprend d'y traiter, et d'après l'exemple des plus grands tragédiens de la Grèce, fait observer que les deux pivots sur lesquels s'appuie la tragédie, sont les sentimens de la *crainte* et de la *commisération* φόβον και ἔλεον. « C'est, dit-il, cette crainte que nous éprouvons pour un personnage illustre, qui, par ses vertus et son caractère, a mérité notre bienveillance, lorsque par erreur ou par infortune il se trouve opprimé; ou bien, lorsque ce personnage se trouve à présent dans un état prospère et heureux, et que tout-à-coup il est menacé par un revers de fortune. Notre affliction se change en une douce satisfaction si, par une circonstance inattendue, ce péril imminent est écarté, ou, au contraire, elle devient une tendre compassion s'il est victime d'un sort funeste. Non pas une fois, mais plusieurs, Aristote répète ces mêmes paroles φόβος et ἔλεος; et personne ne peut avoir de doute sur la signification du mot φόβος, lequel n'est employé par lui-même dans ses compositions que pour exprimer la *crainte*, et l'on ne peut savoir comment ni par quelle méchante plume il a été rendu par *terreur*. » L'auteur confirme ceci par un passage d'Aristote (lib. ult. c. 7), où le philosophe, entre les affections de notre âme, qui, pouvant se porter facilement à un dangereux excès, ont besoin d'être contenues, distingue expressément la *crainte* et la *commiséra-*

tion. Dans un autre endroit, l'auteur s'exprime ainsi : « Chaque jour, l'expérience nous démontre que dans une réunion d'amis ou d'hommes de bien, si quelqu'un vient à rapporter qu'une famille honorable se trouve affligée par diverses calamités et est sur le point de périr, un tel récit est accueilli avec intérêt, et la crainte de la ruine prochaine de cette honnête famille émeut les âmes d'une compassion qui les porte à la secourir. En supposant, au contraire, que la conversation ne soit qu'un colloque bruyant, qui peut penser que les auditeurs, à moins que ce ne soient des enfans, trouvent dans cet amusement une égale satisfaction? » Les argumens de M. le marquis nous semblent graves, justes et dictés par une âme belle et généreuse.

T. D.

52. CORPUS SCRIPTORUM HISTORIÆ BYZANTINÆ. — Pars prima. *Dexippi, Eunapii, Petri Patricii, Prisci, Malchi, Menandri* historiarum quæ supersunt e recensione IMM. BEKKERI et B. G. NIEBUHRII cum versione latina per JO. CLASSENUM emendata. Accedunt eclogæ *Photii ex Olympiodoro, Candido, Nonnosio et Theophane*, et *Procopii* sophistæ panegyricus, græce et latine, *Prisciani* panegyricus, annotationes *H. Valesii, Labbei et Villoisonis*, et indices CLASSENI. In-8°, de xxxvi et 657 p. Bonnæ; impensis ed. Weberi. 1829.

Le volume que nous annonçons se recommande par un intérêt tout particulier. C'est le dernier des travaux philologiques du savant et illustre Niebuhr. Le nombre et l'importance des matières dont se compose ce volume, le premier de toute la collection byzantine, nous engageant à en donner l'exposé à nos lecteurs, avec quelques détails qui leur feront connaître les améliorations et additions dues aux travaux réunis de Niebuhr et du célèbre éditeur de Platon, M. Imm. Bekker. Nous suivrons l'ordre dans lequel ils ont classé leurs matériaux.

Après la préface des éditeurs et une notice historique et critique du plus haut intérêt sur les historiens dont les fragmens composent ce volume, viennent les préfaces des éditions d'Hœschelius et du Louvre, enfin les extraits des auteurs rangés dans l'ordre suivant :

(1) On souscrit à Paris pour la collection byzantine ou pour chaque auteur séparément, chez N. Naze, rue de Seine Saint-Germain, n° 31.

I. Περὶ πρέσβειων Ῥωμαίων καὶ ἔθνικῶν προσίμια *de legatis Romanorum et gentium proœmium*. Ce morceau est dû à un certain Théodose que l'empereur Constantin Porphyrogenète avait chargé d'extraire de tous les historiens grecs ce qui était relatif aux ambassades des Romains chez les nations étrangères. Ce qui nous reste de ces extraits fut publié pour la première fois par Hœschelius, en 1603, et admis par le P. Labbe dans le 1^{er} volume de la collection du Louvre sous le titre général de ἐκλογαὶ περὶ πρέσβειων, *excerpta de legationibus*. Le nouvel éditeur a préféré avec raison distinguer ces divers fragmens par des titres, et les ranger sous les noms des auteurs auxquels ils appartiennent.

II. Δεξιππου Ἀθηναίου τὰ σωζόμενα, *Dexippi atheniensis quæ supersunt*. Publius Herennius Dexippus, fils de Ptolomée, naquit à Athènes, et florissait sous Valérien. Sorti d'une des plus illustres familles de la Grèce, il parvint aux honneurs et fut revêtu de la dignité d'archonte éponyme. Aux qualités de l'orateur et de l'historien qui l'avaient déjà rendu célèbre, il joignit celles de l'homme de guerre. Ce fut lui qui, lors de l'irruption des Hérules dans la Grèce, rallia ses concitoyens dispersés après la prise d'Athènes, et qui ayant réuni ses forces à celles des Romains, tailla en pièces les barbares et en délivra son pays. Il avait composé plusieurs ouvrages historiques. Photius en cite trois: 1^o τὰ μετὰ Ἀλέξανδρον, en quatre livres; 2^o σύντομον ἱστορικόν, ou *abrégé historique* depuis les premiers temps historiques jusqu'à la première année du règne de Claude le Gothique; 3^o τὰ σκυθικά, ou histoire des guerres des Romains contre les Scythes. C'est de ce dernier qu'est extrait le premier fragment des ambassades. Il se rapporte aux années 270 et 271.

Le nouvel éditeur y a joint: 1^o ἐκλογαὶ περὶ γνώμων, *excerpta de sententiis*, fragmens la plupart très-incomplets où se trouvent deux morceaux assez étendus de deux discours de Dexippe aux Athéniens; 2^o ἐκ τῶν Μακεδονικῶν, *e libris de rebus macedonicis*, treize chapitres la plupart incomplets, reste de quatre livres des histoires macédoniennes. Ces morceaux importans avaient été publiés à Rome par le célèbre abbé Mai, en 1825, d'après des palimpsestes du Vatican.

III. Εὐναπίου Σαρδιάνου ἱστορίας τῆς μετὰ Δεξιππον; etc., *Eunapii historia post Dexippum*. Eunape, né à Sardes, en l'an 347, et

plus connu par ses Vies des Sophistes, est aussi l'auteur d'une continuation de l'histoire de Dexippe. Elle commence où finit celle-ci, à la première année du règne de Claude le Gothique, et va jusqu'à celui de Julien. Le morceau ajouté sous le titre de *ἐκλογαὶ περὶ γνωμῶν*, d'après M. Maï, contient des chapitres fort étendus avec peu de lacunes, et entr'autres l'introduction à toute l'histoire. Ils embrassent les années 361 à 414, c'est-à-dire une partie du règne de Constance jusqu'à celui de Théodose le jeune.

IV. Πέτρου Πατρικίου ἱστορίων τὰ σωζόμενα, *Petri Patricii magistri historiarum quæ supersunt*. Pierre, surnommé *Patrice* et *Maître* pour avoir été revêtu de ces deux dignités, florissait sous Justinien. Ce prince, au rapport de Procope, l'envoya en députation à Amalasonte, fille de Théodoric. Les témoignages de plusieurs auteurs contemporains s'accordent pour reconnaître dans Pierre un personnage aussi distingué par les hauts emplois qu'il exerça que par son éloquence, son habileté dans les affaires et ses qualités personnelles. Au rapport de Suidas, il avait composé *des histoires*, *ἱστορίαι*, et *un traité de politique*, *περὶ πολιτικῆς καταστάσεως*, dont Photius ne parle point. Les fragmens de l'édition du Louvre vont du règne de Tibère à celui de Julien, de l'an 35 à l'an 358. La nouvelle édition offre de plus un court fragment qui se rapporte aux années 260 et 297.

V. Πρίσκου Πανίτου τὰ σωζόμενα, *Prisci Panitæ quæ supersunt*. Priscus, né à Panium en Thrace, fameux rhéteur de Constantinople, avait composé, au rapport de Suidas, une histoire en huit livres, intitulée : *ἱστορία βυζαντικὴ καὶ κατὰ Ἀττίλαν*. Ce long titre a fait penser à quelques critiques qu'il devait se rapporter à deux ouvrages différens. Ce n'est point l'opinion du savant Niebuhr. Il conjecture que cette histoire générale fut, comme celle de Procope, divisée en deux parties, l'une sous le titre de *γοθικὴ*, *gothica*, et l'autre de *τὰ κατὰ Ἀττίλαν*, *quæ ad Attilam pertinent*. Il reste des fragmens assez étendus de cette histoire très-estimée pour l'exactitude, et même pour le style. Ils s'étendent de l'an 442 sous le règne de Théodose à l'an 472 sous le règne de Léon.

VI. Μάλχου Φιλαδέλφειας τὰ σωζόμενα, *Malchi Philadelphiensis quæ exstant*. Malchus de Philadelphie, en Palestine, est auteur d'une histoire byzantine (*Βυζαντιακά*), en sept livres, qui em-

brassait une période de 7 ans, savoir de l'an 473 à l'année 480. Photius croit que cette histoire n'était point achevée, et Suidas dit positivement qu'elle avait été conduite par l'auteur jusqu'au règne d'Anastase.

VII. Μενανδρου προτίκτορος τὰ σωζόμενα, *Menandri Protectoris quæ supersunt*. Ménandre, avocat de Constantinople, vivait sous le règne de Maurice. Le surnom de *Protector*, qu'on lui donne pour le distinguer du poète comique, lui vient de ce qu'il faisait partie des *Protectores* ou gardes de l'empereur, titre recherché par les plus grands personnages comme une faveur, et qui, sous le Bas-Empire, n'obligeait à aucun service militaire. Ménandre entreprit de continuer l'histoire d'Agathias. Admirateur passionné de cet historien, il imite ses pensées et son style avec une affectation qu'il pousse souvent jusqu'au ridicule, et, comme tous les imitateurs, en hérite encore sur les défauts de son modèle. A l'exemple d'Agathias, Ménandre avait aussi composé des épigrammes dont une seule nous est parvenue. Son histoire est toutefois estimée pour l'exactitude des faits, et renferme une multitude de détails curieux sur les mœurs et la géographie de divers peuples étrangers : le morceau qui nous en reste va de l'année 558 à l'année 581. Les nouveaux éditeurs l'ont fait suivre des fragmens tirés des manuscrits du Vatican et des extraits de Suidas. Ces extraits sont réunis dans l'édition du Louvre, et rangés dans l'ordre alphabétique. Dans la nouvelle édition ils figurent beaucoup mieux, et avec de nombreuses additions, à la suite de chacun des auteurs auxquels ils se rapportent.

VIII. *Excerpta ex Olympiodoro, Candido Isauro, Nonnosus et Theophane*. Ces extraits se trouvent dans l'ancienne édition, à l'exception du fragment important de Nonnosus tiré de Photius. Ce morceau est le récit curieux de l'ambassade de l'auteur en Éthiopie. C'est la seule particularité que l'on connaisse de la vie de Nonnosus, qui florissait sous Justinien.

IX. Προκοπίου Γάζης πανηγύρικος, *Procopii urbis Gazæ panegyricus*. Ce Procope, qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre historien, était un sophiste chrétien, né à Gaza, et florissait en 520. Il reste de cet écrivain des commentaires sur quelques livres de l'Ancien-Testament, et deux discours, l'un desquels est le panégyrique de la ville de Gaza, prononcé devant l'em-

pereur Anastase. Il est tiré des *anecdotes* publiées par Villoison, d'après le manuscrit de St-Marc. A la suite de celui-ci, les éditeurs ont jugé à propos de placer le panégyrique composé par Priscien en l'honneur de l'empereur Anastase. Quoiqu'il soit en vers latins, le sujet faisait entrer dans le plan des éditeurs ce morceau de poésie du célèbre grammairien.

A la suite de ces morceaux ont été réimprimées les notes de H. de Valois, du P. Labbe et de Villoison. Enfin, le volume se termine par un index historique, et par des index de la grécité de chaque auteur, dus à M. J. Classen. On doit encore à ce jeune et savant philologue, que Niebuhr honorait d'une amitié particulière, la révision de la version de Chanteclair (Cantoclarus). En conservant cette version, que son style souvent barbare empêche de nommer *la belle infidèle*, on a été obligé d'y faire des changemens, qui n'ont pas été le travail le moins pénible de tous ceux auxquels a donné lieu la composition de ce volume.

A. P.

53. CLASSICORUM AUCTORUM E VATICANIS CODICIBUS EDITORUM, etc., Tom. I et II, contenant la *république* de Cicéron, les *fragmens* des harangues de Cicéron, découverts jusqu'à présent, et des parties des *verriues*, d'après les anciens palimpsestes du Vatican, avec des fragmens de Gargilius Martial, de Salluste, d'Archimède, et sept planches; par l'abbé Maï, bibliothécaire du Vatican. 2 vol. in-8°. Rome, 1831; imprimerie du Vatican.

M. Maï a pensé que l'édition in-4° de ses magnifiques travaux pouvait être inconnue de beaucoup de bibliothèques, et que l'in-8° servirait à compléter ses éditions de classiques faites sur ce format sans interrompre sa grande collection. Il a donc entrepris cette nouvelle publication qui n'est pas une simple réimpression, car il a ajouté beaucoup, soit aux textes, soit aux notes, soit à la préface qui précède le dernier volume. On remarquera surtout dans ce volume plusieurs fragmens de Proclus, tirés de son commentaire sur le dixième livre de la République de Platon, imités par Cicéron dans le Songe de Scipion. M. Maï a enrichi cette édition non-seulement du fruit de ses propres recherches, mais encore des travaux de Niebuhr et du professeur Peyron de Turin, qui ont recueilli de belles palmes dans le

champ où il moissonne à pleines mains. X. X. X. (*Revue Encyclopédique*; août 1831, p. 366.)

54. BIBLIOTHÈQUE DES CLASSIQUES LATINS, AVEC LA TRADUCTION.

— SATIRES DE JUVÉNAL TRADUITES PAR J. DUSSAULX. Nouvelle édition revue et corrigée par Jules PIERROT. 2 vol. gr. in-8° de 300 p. chacun. Paris, 1826; C. L. F. Panckoucke.

Tous les amis de la littérature latine se sont empressés d'applaudir au projet que plusieurs savans professeurs ont formé de publier une nouvelle édition des classiques latins, enrichie de toutes les connaissances qu'a fait acquérir la direction savante imprimée depuis quelque temps aux études philologiques et archéologiques, tant en France qu'en Allemagne. Ce projet nous a paru d'autant plus louable, que les commentaires, publiés sur plusieurs auteurs latins, tels que Horace, Perse et Juvénal, sont remplis d'idées erronées et d'une fausse appréciation de l'antiquité. Aussi, est-ce avec plaisir que nous avons vu paraître la nouvelle édition des satires de Juvénal, traduites par Dussaulx, revue et corrigée par M. J. Pierrot. Le nom d'un professeur de l'Académie de Paris nous faisait espérer que la traduction de Dussaulx se présenterait enfin dégagée de plusieurs contresens qui la déparent, et sous une forme plus élégante; en d'autres termes, nous pensions que M. Jules Pierrot justifierait les mots : édition revue et corrigée, qui figurent si pompeusement sur le titre de l'ouvrage. Mais, à notre grand étonnement, nous nous sommes bientôt aperçus qu'il n'en était pas ainsi. M. Pierrot, regardant sans doute le texte de Dussaulx comme sacré, ne l'a examiné que superficiellement, et si les notes critiques qu'il a jointes au commentaire de son prédécesseur laissent voir un travail moins consciencieux et moins érudit, il nous serait difficile de saisir en quoi les veilles du savant professeur auraient été utiles à la science.

Pour justifier cette remarque, nous citerons la traduction de plusieurs vers du poète satirique.

Nous sommes loin de prétendre qu'il soit possible de traduire Juvénal en lui laissant toute sa beauté poétique et cette énergie grandiose qui le caractérise, mais il est à désirer qu'un traducteur rende le texte d'une manière fidèle, s'il lui est pos-

sible, d'être élégant, et de conserver le coloris de son modèle; or, c'est ce que ne fait pas toujours M. Dussaulx, revu et corrigé par M. J. Pierrot.

Dans la satire VIII, qui est intitulée Nobiles, Juvénal dit :

..... Tamen ima plebe quiritem
 Facundum invenies : solet hic defendere causas
 Nobilis indocti : veniet de plebe togata
 qui juris nodos, et legum ænigmata solvat.

Dussaulx traduit ainsi :

« C'est néanmoins au sein de cette populace que tu trouveras l'orateur éloquent, le défenseur des droits de la noblesse ignorante; c'est du sang le plus abject à tes yeux que tu verras sortir le jurisconsulte habile à interpréter les lois, à en démêler les nœuds, à en expliquer les énigmes. »

La manière dont le traducteur a rendu le *plebe togata* est non-seulement inexacte, mais elle a, en outre, l'inconvénient de supprimer une idée qui a trait aux mœurs romaines. Évidemment, par *plebe togata* Juvénal donne à entendre que c'est parmi les patriciens, sortis des rangs plébéiens, que l'on trouvera le jurisconsulte habile dans la science du droit : l'épithète *togata*, ajoutée à *plebe*, interdit toute espèce de doute à cet égard.

Il serait aussi difficile de comprendre cette expression, « les nœuds des lois »; telle expression qui, prise dans un sens métaphorique en latin, produit un bel effet, n'est souvent que très-obscure en français. *Juris nodos* exprime parfaitement en latin la complication des lois; mais le terme équivalent, en français, est obscurités, difficultés.

Les tableaux de Juvénal ne sont jamais rendus d'une manière fidèle par son traducteur; ce dernier a toujours soin d'omettre quelques-unes des circonstances caractéristiques de ces tableaux, ou d'en intervertir la disposition.

Dans la même satire, Juvénal, après avoir parlé des spoliations et des vols que Dolabella, Antoine et Verrès commirent dans les provinces romaines dont le gouvernement leur avait été confié, ajoute :

Referebant navibus altis
 Occulta spolia et plures de pace triumphos.

Dussaulx a ainsi rendu ces deux vers :

« De là les sacrilèges de Dolabella, d'Antoine et de Verrès,

dont les vaisseaux rapportaient furtivement les dépouilles de ces infortunés plus complètement vaincus dans la paix que dans la guerre. »

Mais, *referebant plures de pace triumphos*, achevant le tableau si original des proconsuls, il ne fallait pas l'appliquer aux peuples vaincus; car ici l'attention du poète est concentrée tout entière sur Verrès, Antoine et Dolabella. Nous sommes d'autant plus étonnés que M. Pierrot n'ait pas rectifié la traduction de ce passage, qu'il prétend lui-même, dans une note, que Dussaulx n'a pas compris le poète latin.

Dans un autre passage, Juvénal, insistant sur la gravité du sujet qu'il traite, dit :

Quod modo proposui non est sententia : verum

Credite me vobis folium recitare Sibyllæ.

« Ce ne sont pas là de vaines paroles; ce sont, crois-moi, des oracles aussi sûrs que ceux de la Sibylle. »

Il est facile de voir que le trait caractéristique du second vers, qui se trouve dans le mot *folium*, a été laissé à l'écart, en sorte que ceux qui ignorent comment les Sibylles rendaient leurs oracles ne comprendront pas la beauté du vers latin.

Jusqu'à présent nous n'avons reproché au traducteur qu'un manque de goût et de sentiment historique, maintenant nous reverrons quelques contre-sens qui nous ont frappé.

Au commencement de la satire VIII^e on lit ces vers :

Paulus, vel Cossus, vel Drusus moribus esto :

Hos ante effigies majorum pone tuorum.

Traduction de Dussaulx :

« Sois Paulus, Drusus ou Cossus, par tes mœurs; préfère-les aux images de tes pères. »

Le sens du second vers nous paraît tout différent, Juvénal ayant dit dans les vers qui précèdent qu'il faut soutenir sa noblesse par la vertu et les belles actions, et ne pas se contenter d'un vain nom, quelque illustre qu'il soit, ajoute que l'on doit chercher à ressembler aux hommes célèbres par les mœurs, et se placer ensuite devant leurs images, afin de briller d'un lustre qui vous soit propre.

Dans la satire quatrième, qui est intitulée *Rhombus*, Juvénal, après avoir mis en scène le pêcheur qui apporte à Domitien l'énorme turbot qu'il vient de prendre dans la mer adriatique, lui fait dire :

..... Genialis agatur;
 Iste dies; propera stomachum laxare saginis
 Et tua servatum consume in secula Rhombum.
 Ipse capi voluit! quid apertius, et tamen illi
 Surgebant cristæ.

Dussaulx traduit ainsi les derniers vers :

« Il s'est jeté de lui-même dans mon filet, flatterie grossière! Cependant la crête lui dressait », c'est-à-dire que, pour échapper à la difficulté, le traducteur a rendu servilement les expressions de Juvénal, sans examiner si ces expressions présentaient un sens en français.

Évidemment, *surgebant cristæ* est une expression métaphorique qui signifie l'excès de vanité et de sotte fierté qui rayonnait sur la figure de Domitien, alors qu'il s'entendait louer ainsi. C'est ce que Dussaulx n'a pas dit; il a préféré laisser le lecteur dans le vague.

Nous aurions encore une foule de citations à faire; si nous voulions relever les erreurs de la traduction que nous avons sous les yeux, mais nous pensons que nos observations suffiront pour déterminer M. J. Pierrot à publier bientôt une édition de Juvénal, où la traduction de Dussaulx, soit réellement revue et corrigée par lui. C. R.

55. DAV. RUHNKENII SCHOLIA IN SUETONII VITAS CÆSARUM;
 EDIDIT JAC. GEEL. I vol. in-8°; prix, fl. 3-70 c. Lahaye,
 1828; J. Luchtman.

Ruhnken écrivit ses scholies pour ses élèves, et l'on peut avancer en toute assurance que, sans M. Geel, elles n'auraient jamais paru; car, quoique dans ses cours Ruhnken les dictât à ses élèves, il ne les aurait jamais crues dignes du public savant. Si l'on voulait, ainsi qu'on l'a fait avec les *Dictata* de Ruhnken et avec ceux de Wyttenbach sur les traités de *NaturáDeorum* et de *Legibus* de Cicéron, continuer à faire paraître les scholies des grands hommes, tels que Wesseling, Duker, Hemsterhuis, etc. (nous ne parlons ici que des philologues), combien de choses aurait-on à publier; cependant leurs scholies sur les auteurs grecs et latins se trouvent dans un petit nombre de mains.

Comme cet ouvrage est destiné à des élèves plutôt qu'à des

savans, nous ignorons s'il n'aurait pas été mieux de laisser certaines scholies, entre autres celle sur les mots *Rubentibus*, *Auriculis*, *Incomptiore capillo*. Il serait à désirer que la correction eût été plus scrupuleuse et qu'on n'eût pas laissé passer beaucoup de fautes typographiques. Les citations fréquentes, tirées d'ouvrages très-estimables, que les étudiants n'ont pas dans leur bibliothèque et pourraient difficilement se procurer, entravent la marche de l'ouvrage : il eût été mieux que l'éditeur en eût donné sur chacun une notice particulière. Ce n'est, pour sûr, pas au désir de faire briller son érudition qu'on peut attribuer ces fréquentes citations; car tous ceux qui ont connu Ruhnkenius savent combien il était ennemi du pédantisme. Quelle qu'en soit la cause, elles sont de peu d'utilité. La plupart des étudiants qui n'ont pas ces ouvrages ne peuvent se les procurer, et ne veulent pas prendre la peine d'aller dans les bibliothèques publiques pour en avoir connaissance, ce qu'à la vérité les collèges ne peuvent exiger d'eux. Dans beaucoup d'endroits il n'y a que l'indication du nom du commentateur et de son ouvrage; par exemple, pour l'explication du mot *puerperium*, il dit seulement : Burmann ad Anthol. Lat. Tom. I, pag. 78, pag. 266. Au mot *Tiburti*, Graev. ad Cicer. ad Attic. VIII. 14. Comme l'Anthologie de Burmann, ou celle de Graevius, coûte une somme assez considérable, de quelle utilité peuvent être de semblables citations? Cependant, les jeunes gens qui entendent Suétone, peuvent se servir de ces scholies comme d'un guide qui ne les trompera jamais. Elles renferment un trésor de bonne latinité et de notes historiques et archéologiques. Les savans peuvent encore trouver dans cet ouvrage des choses qui les intéressent. Enfin, l'on pourrait mettre pour épigraphe à cet ouvrage :

Indocti discant, et ament meminisse periti.

G-D.

56. SAGGIO DI RIME. — Essai de poésies de quatre poètes du XIV^e siècle, tirées d'un manuscrit inédit publié à l'occasion du mariage du marquis C. Malvezzi avec mademoiselle R. Bonaccorsi Dolcini. Broch. in-8^o de 32 p. Florence, 1829.

57. RAPPORT A M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS SUR LES

ÉPOPÉES FRANÇAISES DU XI^e SIÈCLE, restées jusqu'à ce jour en manuscrit dans les bibliothèques du Roi et de l' Arsenal; par Edgar QUINET. 32 pag. in-8°. Paris, 1831; Levrault.

M. Quinet est persuadé que les poèmes dont il vient de prendre connaissance, *restaient ignorés depuis près de six siècles, et laissaient un vide dans l'histoire nationale; que les éditeurs de la collection des historiens de France, n'ont soupçonné ni la valeur ni même l'existence de ces monumens; qu'on n'a jamais remarqué la magnifique ère de poésie qui s'est ouverte au XI^e siècle; qu'au contraire une opinion générale s'est établie, qui ne fait remonter qu'au XVI^e notre poésie, et qui suppose qu'excepté les troubadours, il n'y avait chez nous, du temps de Philippe Auguste, que barbarie et basse latinité.* En étudiant ces antiques épopées, ensevelies et conservées intactes au fond des bibliothèques du Roi et de l' Arsenal, M. Edgar Quinet en a distingué de tudesques, où le *grand vers héroïque* est employé quelquefois avec une rime uniforme pendant des chants entiers; et de celtiques qui conservent l'octave, qui sont dans l'octave de l'*Arioste*. Malgré ces derniers mots, il paraît que l'auteur entend par octave le vers de huit syllabes : c'est un nouvel emploi de ce terme qui s'applique ordinairement à la stance de huit vers, même du mètre *héroïque*, comme dans l'*Arioste* et le Tasse. Quoiqu'il en soit, M. Quinet, pour que la science de ces origines ne demeure pas plus long-temps ajournée parmi nous, et afin qu'il ne soit pas dit que les Allemands savent seuls profiter de nos propres ressources, vient de présenter à M. le ministre du commerce et des travaux publics un rapport destiné à faire sentir la nécessité imminente d'exhumer enfin ces débris de nos cycles héroïques, ce monument de notre génie national. L'auteur du rapport entreprendra de les mettre en lumière en commençant par le Parceval et le Brut, et en se réservant de nous faire connaître ensuite le Saint-Graal, Lancelot, Tristan, Giron-le-Courtois, Aimery de Narbonne, etc. En effet, il s'en faut que tous ces romans aient été imprimés en entier en vers; mais ils sont lus depuis bien long-temps en prose; et s'il faut l'avouer, nous avons quelque peine à comprendre comment ils pourraient passer aujourd'hui pour ignorés en France, après toutes les analyses qui en ont été publiées dans la Bibliothèque des romans,

dans les mélanges tirés d'une grande bibliothèque, dans le Catalogue des livres de La Vallière, dans les Notices et extraits des manuscrits, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans l'Histoire littéraire de la France, dans plusieurs articles du grand Recueil des historiens de France, dans la Biographie universelle, dans les Histoires particulières de Bretagne, de Normandie, de Languedoc, dans beaucoup d'autres collections, ouvrages ou mémoires. Il nous semblait que Lebeuf, Sainte-Palaye, Tressan, Caylus, Lévesque de la Ravalière, Barbasan, Legrand d'Aussy, Bréquigny, Rivet, Brial, Ginguéné, etc., avaient au moins commencé de recueillir et de répandre l'instruction littéraire et historique qui était à puiser dans les romans en vers et en prose du moyen âge. Le nom de M. Edgar Quinet continuera l'honorable liste de ces écrivains: nous ne pouvons pas dire qu'il marchera sur leurs traces, puisqu'il paraît n'avoir tenu aucun compte de leurs travaux; mais il est animé du même zèle; et s'il s'engage réellement dans la même carrière, il a sans doute le droit d'espérer d'y faire un jour des découvertes plus étendues que les leurs. Ce rapport, sur lequel nous reviendrons peut-être, donnerait lieu à plusieurs discussions que nous n'avons pu entamer ni même indiquer ici. (*Journal des savans*; mars 1831.)

 ARCHÆOLOGIE.

58. COMPARAISON DE L'HERCULE INDIEN ET DE L'HERCULE THÉBAIN; par le lieutenant colonel James Tod. (*Transact. of the roy. asiat. Soc.*; Vol. III, 1^{re} part., p. 138.)

Une pierre gravée, dont on donne le fac-simile, représente un personnage nu, appuyant sa main gauche sur une massue, tenant dans sa main droite une petite figure qui lui présente une couronne. Sur son bras droit est jetée une peau de lion, et sa tête est ceinte d'une bandelette dont les bouts flottent par derrière. A côté de la massue, on voit un monogramme de deux lettres dans ce caractère ancien et jusqu'à présent inconnu que l'on trouve sur des roches monumentales et des colonnes dans

les contrées autrefois habitées par les Pândavas. M. Tod regarde cette pierre comme extrêmement précieuse, en ce sens 1^o qu'elle confirme le fait avoué par Arrien, il y a plus de deux mille ans, qu'il y avait analogie de costume et d'attributs entre l'Hercule Indien et l'Hercule Thébain; 2^o qu'elle prouve l'antiquité de cette mythologie militaire qui subsiste encore; 3^o qu'elle indique que l'art de graver les pierres était ancien chez les Indiens; 4^o qu'elle dénote, par l'emploi de certains caractères inconnus, sa propre antiquité.

M. Tod, à ce sujet, entre dans de grands détails sur cette famille des Pândavas, qui, d'après des calculs astronomiques et généalogiques, a dû exister 1100 ans avant J. C. Lui-même a parcouru le pays qu'ils ont habité, et dans lequel sont toujours vivantes les traditions qui attestent leur gloire et leurs malheurs; et il est vraiment intéressant quand il raconte l'enthousiasme que cause encore le souvenir des exploits de leurs ancêtres aux descendans de ces anciens héros, quand il les montre désignant à l'étranger les lieux signalés par des aventures de trois mille ans d'antiquité, toujours fiers des récits poétiques de leur vieille histoire, et orgueilleux d'une renommée nationale que le temps n'a pu effacer.

M. Tod compare avec les documens indiens, les notions que les Grecs nous ont transmises sur cet objet. Bala-Déva (littéralement dieu de la force) était frère du dieu Crichna, et contribua puissamment à la victoire remportée par les Pândavas et célébrée dans le Mahâbhârata. Malgré certaines circonstances de sa légende qui offrent quelque rapprochement avec celle d'Hercule, j'ai de la peine à croire que ce soit le même personnage mythologique. Cicéron nous apprend que l'Hercule Indien portait le nom de Bélus; sous ce rapport il était bien informé: mais en disant aussi que l'on connaissait six Hercules, il veut par ce mot désigner la force, la valeur divinisée, sans prétendre insinuer que le culte dont on l'honorait, eût été ou emprunté par les Indiens, ou importé dans la Grèce. Baladéva est tout-à-fait indien: sa légende renferme, selon moi, quelques allusions astronomiques, elles sont également indiennes; et malgré toute l'estime que m'inspirent le talent et les connaissances de M. Tod, je ne puis encore souscrire à la conséquence étymologique du mot *haricoula*, dans lequel il croit pouvoir retrouver Hercule. Wilford l'avait dit avant lui, et je me plais à reconnaître

dans M. Tod cette imagination souple et hardie, ce bonheur de rapprochemens souvent probables, mais quelquefois hasardés, qualités précieuses qui distinguaient l'auteur de la dissertation sur l'Égypte. Il se passionne un peu trop pour son sujet, et dans son ardeur de convaincre, il ne donne pas toujours de ses assertions des preuves rigoureuses. Il fournit même des armes contre lui. Haricoula signifie *famille de Hari* : les livres sanscrits ne présentent point cette épithète de Baladéva; et peut-on se permettre de la former, quelque régulière qu'elle puisse être? En tout cas, ce ne serait pas un nom d'homme, mais un nom de famille, et voyez la conséquence de ce fait : ce nom serait devenu celui du héros grec, nécessairement alors postérieur au héros indien; et les Héraclides seraient des Indiens dépossédés, apportant dans la Grèce leur histoire, leurs dieux, et, sous un nom collectif, forgeant un demi-dieu qu'ils se seraient donné pour père. Or M. Tod nous dit que Baladéva vivait 1100 ans avant J. C., et l'âge de l'Hercule Grec est fixé 1200 ans à peu près avant notre ère. Que devient alors l'induction tirée d'une similitude de syllabes?

Le respect que méritent les nombreux et importans travaux de M. Tod, me fermerait peut-être la bouche sur une petite observation que ses divers ouvrages m'ont déjà fait faire. Mais il me semble que je dois parler et pour l'intérêt de la science et pour la réputation de l'écrivain, que ses copistes servent mal. Les noms indiens ne sont pas toujours écrits correctement. J'ai d'abord attribué cette imperfection à la différence des dialectes; j'ai pensé que c'était une particularité de celui que M. Tod a surtout étudié. Mais j'ai dû renoncer à cette opinion, en voyant Abhimanyou, fils d'Ardjouna, nommé tantôt Ubhiman, tantôt Abhimun; en lisant Bhisama pour Bhîchma, Vyâsu pour Vyasa, Agrasena pour Ougraséna, Nycoula pour Nacoula, Sydéra pour Sahadéra, etc.

Le mémoire de M. Tod se termine par le fac-simile d'un certain nombre de ces caractères anciens et non expliqués jusqu'à présent, que l'on trouve dans les inscriptions des rocs de Girnar, et dont quelques-uns sont grecs ou étrusques. La totalité de ces inscriptions est mise par M. Tod à la disposition de la Société, et il est à souhaiter que les savans soient appelés à donner leur avis sur cette particularité curieuse. L.

59. LETTRE DE M. RAOUL-ROCHETTE A M. SCHORN, SUR QUELQUES NOMS D'ARTISTES OMIS OU INSÉRÉS A TORT dans le Catalogue de M. le D^r Sillig (1).

Du Cabinet des Médailles et Antiques de la Bibliothèque du Roi, ce 21 juin 1831.

Monsieur ,

Vous voudrez bien me permettre de renouveler le souvenir d'une amitié déjà ancienne , à l'occasion du nouveau lien qui nous unit (2), en vous adressant quelques notes propres à compléter le travail si savant et si utile de M. le D^r Sillig. Je désirerais que ces notes ne vous semblassent pas trop indignes de paraître, sous vos auspices , à la suite de celles de MM. Welcker et Osann, que vous avez publiées dans votre *Kunstblatt* (3); ce serait du moins un honneur que je serais très-flatté d'obtenir, et le seul peut-être qu'il fût en mon pouvoir de partager avec des savans de ce mérite.

Les observations que j'aurais à vous soumettre sur le livre de M. Sillig, pourraient être de deux espèces; suivant qu'elles concerneraient les artistes, nommés dans ce livre, sur l'histoire ou les travaux desquels les notions recueillies par l'auteur paraîtraient inexactes ou insuffisantes; ou bien, selon qu'elles auraient pour objet de signaler des artistes omis dans ce catalogue. C'est sous ce dernier rapport que MM. Welcker et Osann ont principalement cherché à enrichir l'ouvrage de M. Sillig; et c'est aussi de la même manière que j'essaierai à mon tour d'ajouter au travail de ces savans, en réservant pour une autre occasion les observations d'un genre différent auxquelles peut donner lieu un livre qui embrasse tant de questions importantes de l'histoire de l'art et de la chronologie des artistes.

Pour procéder dans un certain ordre , je m'occuperai d'abord des artistes employés à la fabrication des *vases peints*, qui nous

(1) L'ouvrage de M. Sillig est intitulé : *Catalogus Artificum, sive Architecti, Statuarii, Sculptores, Pictores, Cœlatores et Scalptores, Græcorum et Romanorum, litterarum ordine dispositi*, Dresdæ, 1827. Il en a été parlé dans le *Bulletin*, Tom. XII, n^o 284. Les observations qu'il a fournies à M. Raoul-Rochette, en sont un utile complément qui ne peut manquer d'intéresser les savans, adonnés à l'étude de l'art des anciens et à l'histoire de cet art.

N. du R.

(2) La nomination de l'auteur en qualité de membre honoraire étranger de l'Académie de Munich.

(3) *Kunstblatt*, 1827, n^{os} 81 à 84; 1830, n^{os} 83-84.

sont connus par des découvertes toutes récentes, et dont les noms doivent être pour la plupart réputés les plus anciens noms d'artistes, tracés de leur propre main sur leurs ouvrages, parmi ceux qui nous restent de l'antiquité tout entière. Je parlerai, en second lieu, des *graveurs en pierres fines*, dont il doit être permis de dire que le catalogue est un des moins irréprochables qui se trouvent dans le livre de M. Sillig, comme il est certainement un des plus difficiles à rédiger dans l'état actuel de la science. J'ajouterais immédiatement à cette liste celle des *graveurs en monnaies*, dont les noms peuvent être reconnus à des signes à peu près certains, sur un assez grand nombre de monnaies mêmes de la Sicile et de la Grande-Grèce, si je n'avais fait de la recherche de cette classe d'artistes anciens l'objet d'un travail particulier (1). Dans un troisième article, je rangerai, suivant l'ordre alphabétique qui sera commun à tous ces noms d'artistes, ceux que je croirai pouvoir ajouter à la liste générale dressée par M. Sillig, qui n'auront pu être compris dans aucune des catégories précédentes.

§ I. *Noms d'artistes employés à la fabrication des vases peints.*

Parmi les *dessinateurs de vases peints*, M. Sillig n'a cité que quatre noms, ceux d'Asstéas, d'Alsimos, de Calliphon et de Taleidès. J'observe, au sujet du second, que la vraie leçon m'en paraît encore incertaine entre *Alsimos* et *Lasimos*, bien qu'un savant ait cru pouvoir se prononcer tout récemment en faveur de ce dernier nom (2). Quant au troisième, *Calliphon*, je dois dire que ce nom, aussi bien que la peinture même qu'il accompagne, est de l'invention d'un dessinateur qui abusa plus d'une fois de la confiance de Millin; j'en ai déjà fait la remarque dans mes *Monumens inédits* (3); et j'aurai occasion de signaler plus bas une autre fraude du même genre et de la même main. Il faut donc retrancher de la liste des anciens artistes le nom du faux *Calliphon*. M. Welcker a proposé d'y comprendre celui d'*Euonymianos*, ou plutôt d'*Euonymios*, qui s'est rencontré sur un vase décrit par Lanzi (4). Voici maintenant les autres noms qui

(1) Dans une *Lettre à M. le duc de Luynes, sur les Graveurs des Monnaies grecques*, Paris, imprim. roy. In-4°, 1831.

(2) *Bulletino di Corrispond. Archeol.*, ottobre. 1829, p. 138, et 160.

(3) *Orestéide*, p. 178.

(4) *Giornal dell'ital. Letteratura*, T. XX, p. 180. Ce vase avait été

doivent y être ajoutés, d'après des vases nouvellement découverts, et la plupart encore inédits.

1. *Aeneadès*, dont le nom se lit : ΑΙΝΕΑΛΕΣ, suivi des lettres ΕΟΠΙ, pour ΕΠΟΙ(ΕΙ), sur une patère inédite, provenant de Nola, dans le cabinet de M. Durand, à Paris.

2. *Aeschylus*, nom écrit ΗΙΣΧΥΛΟΣ, sur un vase de la collection de M. le prince de Canino (1).

3. *Andokidès*, auteur de quatre vases de la même collection, sur l'un desquels il a joint à son nom le mot ΕΠΟΙΕΣΕΝ (2).

4. *Archéclès*. Ce nom s'est offert pour la première fois sur une patère de la belle collection de M. le duc de Blacas (3). Il existe, dans celle de M. Durand, une autre patère à peu près semblable, provenant des fouilles récentes faites à Canino, sur laquelle se lit, de chaque côté, l'inscription suivante en lettres parfaitement formées : ΑΡΧΕΚΛΕΣ : ΜΕΠΟΙΕΣΕΝ.

trouvé près de l'ancienne Adria; et j'observe à cette occasion que dans le nombre presque infini de vases ou de fragmens de vases peints, provenant de la même localité, ou que l'on y découvre encore journellement à la surface du sol, il s'est trouvé un fond de vase à l'extérieur duquel étaient gravées en cercle, *κυκληδόν*, les lettres de l'alphabet grec, de A à N; c'est dans les *Saggi di Cortona*, T. III, tav. XI, p. 85, que se trouve la gravure de ce fragment, où l'on n'a vu qu'une inscription indéchiffrable, faute d'y reconnaître une espèce de modèle de l'alphabet grec employé dans la fabrique, ainsi qu'on en a tant d'exemples, sur les vases de Canino, où des lettres grecques à peu près semblables, tracées de même à la pointe, en plus ou moins grand nombre, isolées ou groupées, ne sauraient être considérées que comme des *marques de fabrique*. Du reste, les détails donnés en cet endroit, p. 80-81, sur les nombreux fragmens de vases peints dont le sol d'Adria est semé, détails qui ne m'étaient pas connus, quand je rédigeai la *Notice sur la collection de vases de M. Dorow*, voy. p. 12, acquièrent aujourd'hui beaucoup d'importance; car ils prouvent qu'il exista dans cette ancienne cité étrusque une *fabrique* ou un *dépôt de vases peints, de style grec*; et ils expliquent jusqu'à un certain point, de quelle manière et par quelle voie ont pu se répandre dans l'antique Étrurie les vases de ce genre qu'on y déterre aujourd'hui sur tant de points et en si grand nombre, et que je persiste à regarder comme exécutés pour la plupart *par des mains grecques*.

(1) *Catalogo di scelte Antichità*, etc., n° 558, p. 72.

(2) *Ibid.*, n° 1181, p. 103; n° 1183, p. 105; n° 1381, p. 112; n° 24, p. 14.

(3) *Musée Blacas*, planche XVI.

5. *Cachrylion*, nom quise rencontresur deux vases de Canino(1).

6. *Chélis*, nom écrit ΧΕΛΙΣ, et suivi du mot ΕΠΟΙΕΙ, sur un vase de la collection Candelori, à Rome (2).

7. *Cléophradès*, nom qui se lit, en gros caractères, sur le pied d'un vase brisé en plusieurs morceaux, provenant d'une fouille de Corneto, dans la collection de M. Fossati; l'inscription entière est ainsi conçue : ΚΛΕΟΦΡΑΔΕΣ : ΕΠΟΙΕΣΕΝ : ΑΜΑΣ.Σ. Au premier abord on pourrait croire que le mot ΑΜΑΣ est mis ici doriquement pour ΗΜΑΣ, et l'on serait tenté d'assimiler cette locution : ΕΠΟΙΕΣΕΝ ΑΜΑΣ, à celle-ci du vase d'Eksekias, rapportée plus bas, n° 15 : ΕΠΟΙΕΣΕ ΕΜΕ. Mais la trace d'un Σ final, qui se reconnaît à un assez long intervalle des lettres, ΑΜΑΣ, donne lieu à une autre interprétation; c'est que le mot ΑΜΑΣ.....Σ désignait originairement la *patrie* de l'artiste; or ce mot ne saurait guère être rétabli que de cette manière : ΑΜΑΣΤΡΑΤΙΝΟΣ; et, dans ce cas, qui devra paraître infiniment probable, nous acquérons la connaissance certaine d'une fabrique de vases peints, de la ville d'*Améstratos*, en Sicile (3), dont les productions, semblables, sous tous les rapports du style, de la composition et de la fabrique, aux vases réputés d'Agrigente et de Sélinonte, avaient été portées par le commerce en Étrurie. Nous y trouvons de plus une preuve nouvelle et presque décisive à l'appui de l'opinion qui assigne une origine grecque à la plupart des vases peints découverts dans le territoire de l'ancienne Étrurie, et qui les croit sortis des manufactures siciliennes.

(1) *Catalogo*, n° 560, p. 74, et n° 1186, p. 108. Ce nom, d'une forme peu commune, et dont je doute qu'il se trouve aucun autre exemple, paraît être dérivé du mot attique Κάχρυς, cité par l'auteur du *Grand Étymologique*, v. Κάχρυς, et dans le *Lexique attique* de Moëris, h. v. p. 213; voy. sur ce mot G. D'Arnaud, *Lect. græcar.*, Lib. II, c. 18, p. 125.

(2) *Bulletino degli Annali*, etc., agosto, 1829, p. 84.

(3) Le nom de cette ville, tel qu'il est donné par Étienne de Byzance, d'après les *Chroniques* d'Apollodore, est ΑΜΗΣΤΡΑΤΟΣ, h. v., et l'éthuique, Ἀμηστρατῖνος. Ce nom a été estropié de diverses manières par les copistes; on lit ὁ Μύστρατος, dans Diodore de Sicile, *Excerpt.* lib. XIII, T. IX, p. 330, Bipont.; et τὸ Μυττίστρατον, dans Polybe, I, 24, 11. Il était facile de voir que la leçon Μύστρατος, de Diodore, était celle qui s'éloignait le moins du véritable nom Ἀμήστρατος; cependant on a cor-

8. *Deiniadès*, dont le nom, ΔΕΙΝΙΑΔΕΣ, est accompagné du mot ΕΠΟΙΕΣΕΝ, sur un vase de Canino (1).

9. *Éloris*, nom écrit ΛΟΡΙΣ, sans doute pour ΕΛΩΡΙΣ, avec le mot ΕΛΡΑΦΣΕΝ, sur un vase de la même collection (2). J'observe que le nom ΕΛΩΡΙΣ paraît avoir été très-usité parmi les Grecs de Sicile, où généralement ces sortes de noms terminés en ΙΣ, tels que ΣΩΣΙΣ, ΟΛΥΜΠΙΣ, ΘΕΥΓΝΙΣ, se rencontrent fréquemment sur des marbres antiques, aussi bien que sur des médailles (3). Nous venons de voir un ΧΕΛΙΣ; nous trouverons bientôt un ΗΥΦΣΙΣ; quant au nom ΕΛΩΡΙΣ, il se lit sur une inscription grecque d'Acræ, que j'ai copiée en 1827 à Palazzolo, dans la collection du baron Iudica. D'après cela, je serais disposé à croire que la plupart des auteurs de nos vases peints étaient des *Grecs de Sicile*; et les rapports de *fabrique*, de *style*, de *grandeur* et de *forme*, que ces vases mêmes offrent avec ceux d'origine proprement sicilienne, viendraient à l'appui de cette supposition.

rigé le texte de l'auteur sicilien d'après celui de Polybe, tout en reconnaissant l'identité des villes d'*Amestratos* et de *Muttistratos*; voy. Cluvier, *Sicil. Ant.* lib. II, chap. 12; Holsten., *ad Stephan. Byz. v. Μυτίστρατον*. Le fait est que les leçons Μύστρατος et Μυτίστρατον sont également vicieuses, et qu'elles doivent être corrigées l'une et l'autre par Ἀμήτρατος, quoique ni Wesseling, ni Schweighäuser n'aient songé à proposer cette correction nécessaire. On aurait dû faire plus d'attention au témoignage de Cicéron, qui nomme *Amestratus*, parmi les villes de Sicile, *Verrin* III, 43, et ses habitans, *Amestratini*, *ibid.*, 39; d'après quoi il faut également corriger la leçon *Mutustratini* de Pline, III, 8, en *Amestratini*; et s'il pouvait rester la moindre incertitude à cet égard, elle cesserait à la seule inspection des monnaies mêmes d'*Amestratos*, dont la légende est: ΑΜΗΣΤΡΑΤΙΝΩΝ, *Torremonza*, tab. xv, n^{os} 1, 1, 2 et 4; *Hunter*, tab. 4, n^{os} 1 et 11; voy. *Eckhel*, D. N., I, 197. L'inscription ΑΜΑΣΤΡΑΤΥΟΣ, du vase de M. Fossati, prouve que cette ville était d'origine dorique, comme *Alæsa*, dont elle était voisine. Du temps de Fazello, on voyait encore des ruines considérables et beaucoup d'antiquités appartenant à cette ville, dans le lieu appelé *Mistretta*, qui en a conservé la dénomination antique; voy. *Fazello*, *Decad.* I, lib. X, T. I, p. 561, de l'édit. nouvelle, donnée à Palerme, en 1817.

(1) *Catalogo*, etc., n° 1533, p. 131.

(2) *Ibid.*, n° 1184, p. 106.

(3) J'en ai cité des exemples dans ma *Lettre numismatique à M. le duc de Luynes*, p. 28 et 34.

10. *Epictetos*, artiste dont on connaît *quatre vases*, trois dans la collection du prince de Canino (1), et un dans celle de M. Durand, tous les quatre de la même forme, de la même fabrique, d'un dessin semblable, et sur lesquels le nom du *dessinateur* ΕΠΙΚΤΕΤΟΣ est toujours suivi du mot ΕΛΡΑΦΣΕ.

11. *Ergotimos*, nom d'un artiste appartenant à la Grèce propre, et le premier de ce genre qui nous soit connu avec quelque certitude; car il se lit, écrit ΕΡΑΟΤΙΜΟΣ, avec le mot ΕΠΟΙΗΣΕΝ, sur une belle coupe trouvée dans l'île d'Égine, et possédée actuellement par M. Fontana, à Trieste (2). La ressemblance absolue des caractères de cette inscription avec ceux qui se voient tracés sur des vases de Canino, de la Grande-Grèce et de la Sicile, prouve que tous ces monumens avaient une patrie commune, qui n'était certainement pas l'Étrurie. L'emploi du Λ en place du Γ, qui a lieu ici dans le nom ΕΡΑΟΤΙΜΟΣ, comme il se reproduit habituellement dans le mot ΕΛΡΑΦΣΕ des vasés de Canino, n'est pas une *in correction*, comme l'a pensé un savant antiquaire, mais bien plutôt un *archaïsme*, dont on a tant d'exemples sur des marbres antiques d'une époque contemporaine, gravés avec tout le soin possible, qu'il serait superflu d'en citer un seul.

12. *Euphronios*, auteur de *deux vases* de la collection de Canino (3), et d'un *troisième*, de la forme de patère, récemment trouvé près de Viterbe, sur lequel le nom, écrit ΕΥΚΦΟΝΙΟΣ, est suivi du mot ΕΠΟΙΗΣΕΝ (4). Le même nom, correctement écrit ΕΥΦΡΟΝΙΟΣ, se lit sur un fragment d'un très-beau vase, de la collection de M. Fossati.

13. *Euthymidès*, qui s'est désigné, par une rare exception dont on ne connaît encore qu'un ou deux autres exemples, comme *Fils de Gorgias*, et en qualité de *dessinateur*, dans l'inscription suivante, tracée sur un vase de Canino : ΕΛΡΑΦΣΕΝ ΕΥΘΥΜΙΑΔΕΣ ΗΘ ΛΟΛΙΟΥ (5). J'ai lu ce dernier mot ΓΟΓΙΟΥ pour ΓΟΡΓΙΟΥ; qui me paraît être la vraie leçon, d'après la forme habituelle du

(1) *Catalogo*, etc., n^{os} 561, p. 75; 572, p. 84; 578, p. 86.

(2) *Bulletino*, etc., giugn. 1830, p. 134.

(3) *Catalogo*, etc., n^o 568 et 1911.

(4) *Bulletino*, etc., decemb. 1830, p. 233.

(5) *Catalogo*, etc., n^o 1386, p. 113.

gamma Λ, sur les vases de Canino; mais je dois observer que le même mot a été lu de deux manières différentes, HO ΛΟΛΙΟΥ, *fils de Lolias*, leçon qui ne s'accorde pas avec la forme la plus ordinaire du lambda L, sur nos vases de Canino, et HO ΠΟΛΙΟ, pour HO ΠΟΛΙΟΣ, expression qui se rapporterait au *vieux Priam* (1), et qui offrirait bien plus de difficultés encore. Quelle que soit du reste la leçon qu'on adopte, le nom du *dessinateur Euthymidès* n'en demeure pas moins acquis à l'histoire de l'art.

14. *Euxitheos*; c'est ainsi que M. Amati a proposé de lire (2) le nom écrit : ΕΙΥΧΣΙΘΕΣ, que j'avais cru d'abord pouvoir lire : ΖΕΥΧΣΙΘΕΟΣ (3). Quelle que soit la leçon qu'on adopte, la différence est peu importante, et si c'est l'opinion de M. Amati qui prévaut, comme j'en suis d'avis, je lui cède bien volontiers l'honneur qu'il réclame à cet égard. Du reste, ce nom ΕΥΧΣΙΘΕΟΣ se lit, suivi du mot ΕΠΟΙΕΣΕ, sur un vase de Canino, dont la publication récente peut être regardée comme un vrai service rendu par son illustre auteur à la science archéologique (4). Ce vase, de la forme de *patère*, est l'un des plus beaux et des plus intéressans que l'on connaisse, à la fois par le sujet, qui est grec et héroïque, par les personnages qui y figurent, et par les noms, tous lisiblement écrits sous leur forme grecque, qui les accompagnent. A la suite de l'inscription contenant le nom de l'artiste, se lisent les lettres ΟΛΤΟΣ, peut-être pour ΓΟΛΓΟΣ, suivies de ΕΛ...ΣΕΝ, élémens du mot : ΕΛΡΑΦΣΕΝ. Il y a donc ici un autre nom d'*artiste dessinateur*, dont la vraie leçon encore incertaine nous sera sans doute révélée par quelque monument nouveau.

15. *Exékias*, nom écrit ΕΧΣΕΚΙΑΣ, et suivi du mot ΕΠΟΕΣΕ, sur un vase de Canino (5).

16. *Hector*, dont le nom ΗΕΚΤΟΡ, avec le mot ΕΛΡΑΦΣΕΝ, sur un vase de la même collection, a été si singulièrement interprété, comme ayant rapport au sujet de la peinture, *Hector est*

(1) *Bulletino*, etc., octob. 1829, p. 137 et 142.

(2) *Osservazioni*, etc., p. 13.

(3) *Notice sur les vases de Canino*, p. 6.

(4) *Vases étrusques du prince de Canino*, Livr. I, pl. iv et v.

(5) *Catalogo*, etc., n° 1900. L'inscription est rapportée de cette manière : ΕΧΣΕΚΙΑΣ ΕΠΟΕΣΕ, que M. Amati, dans un écrit qu'il m'a

repoussé (1), au lieu d'y voir, comme dans tous les cas semblables, une inscription relative au dessinateur *Hector*.

17. *Hiéron*, auteur de deux vases de la collection de Canino, où ce nom, écrit HIEPON, est suivi du mot EΠOIESEN et EΠOIESN (2). Ce même nom HIEPON, avec le mot EΠOIESEN, se lit sur le manche d'une patère, dans la collection de M. Fossati; seul exemple que je me rappelle en ce moment d'un nom d'artiste placé de cette manière.

18. *Hippaichmos*, dont le nom, ΗΙΠΠΑΙΧΜΟΣ, suivi du mot ΕΛΡΑΦΣΕ, se lit sur un vase de la collection de Canino (3). M. Amati fait de ce mot une épithète d'*Énée*, l'un des personnages représentés dans la peinture (4), et du mot ΣΕΡΑΓΥΕ, où j'ai cru voir les élémens confusément tracés du mot ΕΛΡΑΦΣΕ, le nom de ΣΕΡΑΠΤΝΕ, forme lycienne ou phrygienne de celui de *Sarpédon*. C'est au lecteur à apprécier cet étrange système qui explique par une langue inconnue des mots exprimés en caractères grecs, et joints toujours à des noms grecs.

19. *Hypsis*, nom qui se lit sous cette forme : ΗΥΦΣΙΣ, accompagné du mot ΕΛΡΑΦΣΕΝ, sur un vase de la collection Candelori (5). Il suffit d'observer la manière dont la double lettre

fait l'honneur de m'adresser, *Osservazioni sui vasi etruschi*, etc., p. 13, prétend que j'ai eu tort de considérer comme conçue en caractères grecs, attendu que c'est, à son avis, une inscription en langue inconnue, in lingua ignota, exprimant le nom d'*Ézéchiass*, artiste syrien, hébreu ou phénicien. Je laisse au lecteur à apprécier de pareilles assertions, accompagnées de beaucoup de personnalités, et renforcées de quelques injures; mais je cite avec plaisir, sur la foi de M. Amati, *ibid.*, p. 14, l'inscription suivante, qui se lit sur un vase de M. Depolletti, à Rome : ΕΚΣΕΚΙΑΣ ΕΛΡΑΦΣΕΚΑ. ΠΟΕΣΕΕΜΕ. Si ces derniers mots : ΚΑΙ ΕΠΟΕΣΕ ΕΜΕ, ont été bien lus, comme il y a tout lieu de le croire, il en résulte que l'inscription est certainement en grec, et non en une langue inconnue; et de plus, que les mots ΕΛΡΑΦΣΕ et ΕΠΟΕΣΕ étaient à peu près synonymes, ou du moins qu'ils désignaient deux opérations tellement en rapport l'une avec l'autre, qu'elles pouvaient être exécutées, comme dans le cas présent, par la même personne.

(1) *Muséum étrusque*, p. 121; *Bulletino*, etc., janv. 1830, p. 134.

(2) *Catalogo*, etc., n° 565, p. 79; n° 1439, p. 121.

(3) *Ibid.*, n° 1005, p. 97.

(4) *Osservazioni*, etc., p. 22.

(5) *Bulletino*, etc., settembr. 1829, p. 109. Le nom d'une Amazone écrit

psi, du mot ΕΓΡΑΦΣΕΝ, est rendue ici par ΦΣ, comme dans la plupart de ces inscriptions, pour être convaincu de la vraie leçon du nom *Hypsis*, où des antiquaires romains n'ont pas hésité à trouver les noms de *Zuphsis*, *Zeuphsis*, *Zeuxis*, en rapportant ce dernier nom au célèbre *Zeuxis* d'*Héraclée*, converti en *dessinateur de vases peints*, pour le plus grand honneur de l'Italie moderne, avec une intrépidité et un patriotisme qu'on ne saurait assez admirer.

20. *Nikosthénès*, dont il existe, dans la seule collection de Canino, deux vases avec son nom régulièrement écrit : ΝΙΚΟΣΘΕΝΕΣ, et suivi du mot ΕΠΟΙΕΣΕΝ (1), sans compter un autre vase, où le nom ΚΟΣΘΕΝΕΣ, qui appartient sans aucun doute au même artiste, a été faussement regardé comme un nom différent (2). J'ajoute que le même nom ΝΙΚΟΣΘΕΝΕΣ se lit sur un vase de la collection de M. le duc de Blacas, provenant d'Agri-gente (3); et j'observe que tous ces vases sont de la même fabrique, du même dessin, en figures noires sur fond jaune, tels que la plupart des vases réputés siciliens. On a donc ici la preuve certaine que les ouvrages des mêmes artistes étaient répandus dans la Grèce ou ses colonies, et dans l'Étrurie : notion neuve et importante pour l'histoire de l'art, qui ne peut s'expliquer que par des rapports intimes de civilisation et de commerce entre les deux peuples.

21. *Panthalios*, nom écrit ΠΑΝΘΑΙΟΣ, et suivi du mot ΕΠΟΙΕΣΕΝ, sur un vase de Canino (4). Le même nom se lit, toujours accompagné du mot ΕΠΟΙΕΣΕΝ, sur deux autres vases, de forme et de fabrique différentes, dans la collection de M. Durand. sur ce même vase, ΗΥΦΟΠΥΛΕ, certainement pour ΗΥΦΣΠΥΛΕ, *Hypsipyle*, et non ΗΟΘΟΠΥΛΕ, vient encore à l'appui du nom *Hypsis*. C'est peut-être aussi un nouveau trait de l'usage où l'on sait qu'étaient les anciens artistes, de se désigner, soit par des symboles, soit par tout autre signe en rapport avec leur propre nom. On peut voir, à ce sujet, des observations très-curieuses récemment publiées par M. Cavedoni, auxquelles il serait facile d'ajouter beaucoup d'exemples, outre ceux que j'ai cités dans ma *Lettre numismatique à M. le duc de Luynes*, p. 33-34.

(1) *Catalogo*, etc., n° 567, p. 80; n° 1516, p. 130.

(2) *Ibid.*, n° 273, p. 28.

(3) *Musée Blacas*, pl. IV, p. 11.

(4) *Catalogo*, etc., n° 1513, p. 127. Ce nom a été omis dans la liste des artistes qui fait suite à ce catalogue.

22. *Pheidippos*, écrit ΦΕΙΔΙΠΠΟΣ, avec le mot ΕΛΡΑΦΕ, sur un vase de la collection de Canino (1).

23. *Phintias*, dont le nom écrit ΦΙΤΙΑΣ et ΦΙΝΤΙΑΣ, sur deux vases de Canino (2), où il est accompagné du mot ΕΛΡΑΦΕΝ, ne semble guère pouvoir se lire autrement que ΦΙΝΤΙΑΣ, nom que l'on sait avoir été d'usage en Sicile, et notamment à Agrigente.

24. *Poseidôn*, fils de *Poseidôn*, auteur d'un vase de la même collection (3).

25. *Sósias*, nom qui se lit, écrit ΣΟΣΙΑΣ, avec le mot ΕΠΟΙΕΣΕ, sur une belle patère récemment publiée, et provenant des fouilles de Canino (4). Ce nom de *Sósias*, aussi bien que celui de *Sósis*, était très-commun parmi les Grecs de Sicile, surtout à Syracuse. J'en ai cité plusieurs exemples, la plupart empruntés à des inscriptions inédites de la colonie syracusaine d'*Acræ* (Palazzolo), dans ma *Lettre numismatique à M. duc de Luy-nes* (5); et c'est peut-être un nouvel indice à joindre, avec les noms de *Cléophradès* et de *Phintias* précédemment cités, concernant la patrie sicilienne de la plupart de nos *fabricans* et *dessinateurs* de vases peints.

26. *Tléson*, fils de *Néarque*, qui s'est désigné de cette manière : ΤΛΕΣΟΝΗΟΝΕΑΡΧΟΕΠΟΙΕΣΕΝ, sur deux vases de Canino, et chaque fois de la même manière (6); ce qui ne permet pas de conserver le moindre doute sur cet usage des anciens artistes, pratiqué aussi par les *fabricans* et *dessinateurs de vases*, de joindre à leur *nom* et à l'énoncé de leur *profession*, le nom de leur *père*. Un troisième vase du même artiste, trouvé dans les dernières fouilles du territoire romain, et possédé actuellement par M. Durand, porte une inscription toute semblable, répétée deux fois, en caractères de très-bonne forme, tracés avec soin : ΤΛΕΣΟΝΗΟΝΕΑΡΧΟΕΠΟΙΕΣΕΝ. Le vase est une *patère*, absolument de la même forme et de la même fabrique, que d'autres patères qui proviennent assez communément des fouilles de Nola, une desquelles, ornée d'une longue inscrip-

(1) *Catalogo*, n° 558, p. 72.

(2) *Ibid.*, etc., n° 551, p. 69; et n° 1533, p. 131.

(3) *Ibid.*, n° 1614, p. 138.

(4) *Monum. ined. pubbl. dall' Istit. archeol.*, tav. XXIv.

(5) P. 28-29.

(6) *Catalogo*, etc., n° 15, p. 12; n° 1146, p. 102.

tion grecque de chaque côté, a été acquise par moi-même à Nola, et se voit aujourd'hui au Cabinet des Antiques. La double inscription de la patère de M. Durand s'y trouve du côté extérieur qui n'offre aucune peinture, si ce n'est la *palmette* accoutumée, de chaque côté des anses; mais l'intérieur est orné d'un *sujet encadré*, représentant un *chasseur* qui court à droite, accompagné d'un *chien*, et portant suspendu à un pieu, qu'il tient sur son épaule gauche, un *lièvre* et une autre *pièce de gibier*. Cette peinture sur *fondjaune* est exécutée en trois couleurs, *blanche*, *rouge* et *noire*, avec les contours tracés à la *pointe*.

27. *Xénoclès*, nom qui se lit écrit, ΚΞΕΝΟΚΛΕΣ, avec le mot ΕΠΟΙΕΣΕ, sur une belle patère inédite du cabinet de M. Durand, qui sera publiée dans la prochaine livraison de mes *Monumens inédits*.

28. *Zeusiadès*, nom que M. Amati croit pouvoir lire ΖΥΣΙΑΔΕΣ (1), avec le mot ΕΛΡΑΦΕΣ, d'après une inscription en lettres tracées à la pointe, d'une manière assez incertaine, sur un fond de vase de la collection de Canino (2). Ce nom de *Zeuxiadès* est cité par Pline (3), comme celui d'un statuaire athénien, disciple de Silanion; et c'est le même nom ΖΕΥΣΙΑΔΗΣ, au lieu de ΤΕΥΣΙΑΔΗΣ, qu'il faut lire, sur un marbre antique rapporté par Spon (4). Du reste, M. Amati ne doute en aucune façon que le *Zeusiadès*, auteur du vase de Canino, ne soit de la famille des *Zeuxis* ou *Zeuxippes*, de la ville d'Héraclée, de Lucanie; ce qui est encore à ses yeux un nouveau trait d'illustration pour cette famille.

Voilà donc au moins *vingt-huit* noms, indépendamment des *quatre* déjà connus, à porter sur la liste des artistes qui eurent part, soit comme *potiers*, soit comme *dessinateurs*, et le plus souvent sans doute en cette double qualité, à la fabrication des *vases peints*, pendant une assez longue période de l'art anti-

(1) *Osservazioni*, etc., p. 12.

(2) *Catalogo*, etc., n° 275 (et non 277), p. 29.

(3) Plin. xxxiv, 8, 19; conf. Sillig. v. Silanio, p. 417-8.

(4) Spon. *Miscellan.*, p. 137. J'observe que M. Sillig a conservé, sur la foi d'une leçon évidemment vicieuse, le nom du faux *Teusiales*, h. v. p. 438. Visconti avait déjà relevé cette faute, désormais bannie de l'histoire de l'art, *Iconogr. grecq.*, T. I, p. 272, note; et c'est avec raison que M. Welcker a loué, *Kunstblatt*, 1827, n° 82, p. 327, cette correction si naturelle et si heureuse de Visconti.

que, et dont les ouvrages disséminés en Sicile, dans la Grande-Grèce, l'Étrurie et la Grèce même, suffisent pour attester la haute prospérité de cette branche de l'art. La liste que je viens de dresser pourrait donner lieu à plus d'une discussion, si je ne devais me renfermer dans l'objet principal que je me suis proposé. Je me contenterai d'observer, au sujet des mots ΕΠΟΙΕΣΕΝ et ΕΓΡΑΦΕΣΕΝ, qui se lisent le plus souvent, sur un même vase, à la suite de deux noms différens, quelquefois ajoutés indifféremment l'un pour l'autre à un même nom, une seule fois enfin joints ensemble au nom d'une seule personne, qu'il ne me paraît plus douteux que le premier de ces mots ne désigne généralement sur nos vases le *potier* ou le *fabricant*, et le second, le *dessinateur*. J'ai été surtout ramené à cette opinion par l'observation d'un vase de la collection de M. le duc de Blacas, où se lit le mot ΕΠΟΙΕΣΕΝ, sans qu'il s'y trouve la moindre *peinture*. Mais en même-temps, la manière dont sont constamment exprimés le travail du *fabricant* et celui du *dessinateur*, m'empêche d'admettre l'idée que des inscriptions telles que celle-ci : ΤΡΕΜΙΟΕΜΙ, d'un vase de M. de Blacas (1), et ΚΑΡΟΝΟΣΕΜΙ, d'un vase de M. Carelli (2), puissent être interprétées comme signifiant : *je suis* (l'ouvrage) *de Trémias*, *je suis* (l'ouvrage) *de Caron*. Cette conjecture de M. le comte de Clarac (3) ne me paraît pas moins contraire au génie de la langue, qu'à l'usage habituellement suivi par nos artistes; et pour le prouver, il suffirait de rappeler l'inscription grecque, tracée sur un vase de la forme de *Kylîx*, où les mots : Κηφισοφῶντος ἢ Κύλιξ, désignent le *propriétaire*, et non l'*auteur* du vase (4). Le même rapport de *propriété* est toujours indiqué par le même mot ΕΜΙ, sur les vases peints, notamment dans la célèbre inscription : ΤΟΝΑΘΕΝΕΘΕΝΑΘΔΟΝΕΜΙ, dont on connaît maintenant un si

(1) Voy. ma *Notice sur les vases de Canino*, p. 5.

(2) *Ibidem*.

(3) *Mélanges d'Antiq. gr. et rom.*, p. 42.

(4) Boeckh, *Corp. inscript.*, n° 545; Welcker, *Sylloge inscr.*, n° 188.

Un exemple analogue est fourni par le vase récemment trouvé à Eboli, avec cette inscription : ΔΙΟΝΥΣΙΟΥΑΛΑΧΥΘΟΣΤΟΥΜΑΤΑΛΟΥ, dont je persiste à croire que la seule vraie interprétation est celle-ci : (je suis) *le lécythus de Dionysius, fils de Matalus*.

grand nombre de répétitions (1); et ce qu'il y a de plus remarquable encore, la même locution s'est rencontrée sur une médaille de Ségeste (2), où elle a certainement rapport à la ville qui fit frapper cette monnaie, et non au graveur.

Il existe encore une classe d'inscriptions tracées sur les vases peints, qui pourraient donner lieu de douter si elles se rapportent aux propriétaires, ou bien aux auteurs de ces vases, peintres ou potiers. Ce sont celles qui se composent d'un nom propre, quelquefois accompagné d'un second nom, avec l'indication de la patrie, sans l'addition des mots ΕΠΟΙΗΣΕΝ ou ΕΓΓΡΑΨΕΝ. Telle est l'inscription : ΧΑΡΜΙΝΟC ΘΕΟΦΑΜΙΔΑ ΚΩΙΟC, *Charminos, fils de Théophamidas, de Cós*, qui se lit sur un vase du Musée royal de Naples (3), et où l'on s'accorde généralement à voir un nom de propriétaire, plutôt qu'un nom d'artiste. Telle est encore celle-ci, d'un autre vase du même musée : ΕΙΤΤΩC ΗΟ ΚΑΙΔΥΜΑ, qui a donné lieu à tant d'interprétations différentes (4), et dont l'explication la plus naturelle est peut-être celle qu'a donnée M. Zannoni (5) : ΚΙΤΤΟC ΗΟ ΚΑΙΔΥΜΑ,

(1) Il doit m'être permis de rappeler que j'ai été le premier à proposer la leçon ΑΘΕΝΕΘΕΝ, au lieu de celle d'ΑΘΕΝΕΟΝ, dans le même temps que M. Gerhard la publiait de son côté; voy. *Journal des Savans*, août 1825, p. 477; et si je relève cette circonstance, c'est uniquement pour me féliciter de m'être rencontré sur ce point, avec un savant tel que M. Gerhard, dont j'honore beaucoup les lumières.

(2) Cette médaille, publiée par Torremuzza, *Auctar. II*, tav. V, offre, du côté de la tête, une inscription ainsi conçue : ΣΕΓΕCΤΑ ΗΙΒΑΜΙ, dont le docte antiquaire avoue ne pouvoir donner aucune explication. Le mot ΑΜΙ pourrait être mis doriquement pour ΕΜΙ, comme ΗΙΑΠΟΝ, pour ΗΙΕΡΟΝ, sur une rare monnaie de Crotoné; mais un second exemplaire de la même médaille, récemment acquis à Londres par M. Millingen, et que j'ai vu dans les mains de ce savant, porte distinctement ΕΜΙ, qui est sans doute la vraie leçon de la médaille de Torremuzza. Les lettres ΗΙΒ, qui sont encore une énigme, ne sauraient en tout cas avoir été qu'une terminaison particulière du mot grec ΣΕΓΕCΤΑΙΩΝ; et la légende entière s'expliquerait par : *Je suis (une monnaie) des Ségestains.*

(3) *Neapels antike Bildwerke*, I, 348.

(4) Scotti, *Monum. ined.*, Fasc. I, tav. IV, p. 37-41; Quaranta, *Illustraz. di un vaso italo-greco*, p. 26.

(5) *Antologia di Firenze*, décembre 1822, n° XXIV. Je ne puis m'empêcher de rappeler à cette occasion l'inscription ΚΙCΚΟC ΚΟΔΑΑΑ, qui se lit sur une pierre gravée, de la collection de Stosch, Winkelmann,

Kittos, fils de Kælymas. Mais, s'il m'est permis d'exprimer une conjecture sur cette sorte d'inscriptions, et sur la destination des vases qui la présentent, je crois que le mot à sous-entendre ici est ANEΘHKEN, et que ce mot sous-entendu indique l'intention funéraire à laquelle était faite l'oblation du vase. On connaît, en effet, l'usage qui eut lieu à presque toutes les époques de l'antiquité, d'inscrire sur les urnes cinéraires ou sur les balsamiques destinés à être déposés dans les tombeaux, le nom de la personne à qui l'on rendait ce dernier hommage. Cette intention semble surtout certaine, quand le nom est gravé à l'aide d'un instrument aigu, comme on en a plus d'un exemple. Un assez grand nombre de vases, avec des inscriptions de ce genre, furent trouvés, en 1732, parmi les tombeaux de la voie Appienne, près de Rome; le savant P. Lupi en a publié la figure et les inscriptions (1), dont une romaine, en caractères grecs, mérite d'être ici rapportée, parce qu'elle indique clairement le nom, la condition et le jour du décès, ou de l'inhumation, de la personne à qui le vase était destiné par quelque main pieuse :

CEECTOC ΚΑΘΑΙΟC

ΔΕΚΟΜΟY ΔΙΒΕΡΤΙΝΟC

ANTI AION TEPTION ΝΘΝΑΙC

Ainsi que cette autre plus curieuse encore, en ce qu'elle est p. 441, n° 213, et qui offre, de l'avis de tous les critiques, le nom du propriétaire, *Kissos*, joint à celui de sa femme, *Sodala*; à moins qu'on ne voulût lire COΔAMA, *fils de Sodamas*, ou peut-être HO ΔAMA, *fils de Damas*; ce que la vue de la pierre, qui se trouve maintenant dans le Musée de Berlin, *Verzeichniss der geschnittenen Steine*, p. 182, n° 213, peut seule mettre à même de décider. En tout cas, l'exemple du nom propre *Kissos*, fourni par cette pierre gravée, méritait d'être cité à l'appui du même nom, tracé sur le vase de Naples.

(1) Lupi, *Epitaph. Sever. Mart.*, p. 86 sqq., tab. XI-XIV. Je crois devoir rapporter ici quelques-unes des expressions mêmes de cet écrivain dont le caractère et le savoir méritent toute confiance: « *Eæ autem omnes urnulæ, incisis cultro vel graphio characteribus, in extima superficie, notatum habent Viri vel Feminae nomen, cui plerumque adscriptus est dies aliquis; ut suspicari possis, hominem feminamve, cujus nomen ibi scribitur, vel eum esse qui Defuncto parentaverit, vel esse Defunctum ipsum, cui lacrimæ, aut unguenta, aut alii liquores in hisce vasculis inferebantur; Diem vero indicatum esse vel supremum, quo ille vixerit, vel cum quo conditus fuerit.* »

purement grecque, gravée aussi à la pointe sur un vase de la forme de *balsamaire*, trouvé dans l'Ombrie (1) : ΔΡΟΣΥΛΑ ΜΗΤΗΡ ΠΛΟΥΤΩΝΙ, que P. Lupi n'a pas bien comprise, en l'interprétant, comme il fait : *Drosyla Mater Hedutoni* (Filio dat), tandis qu'il fallait traduire : *Drosyla Mater Plutoni* (hoc vasculum consecrat). De pareils exemples, bien qu'appartenant pour la plupart à l'époque romaine, semblent laisser peu d'incertitude sur le véritable sens de ces inscriptions, aussi bien que sur la destination réelle des vases qui les présentent; elles ont rapport aux personnes mêmes à qui ces vases étaient destinés pour un motif ou pour un autre, le plus souvent sans doute à titre d'hommage funéraire, et non aux artistes qui les exécutèrent. Et si l'on pouvait douter que la même chose ait eu lieu quelquefois aussi chez les Grecs, à la belle époque de l'art, il suffirait de rappeler les vases de marbre trouvés à Marathon, vases d'usage certainement funéraire, où les noms qui s'y voient gravés, indiquent le personnage défunt et les principaux membres de sa famille qui lui rendent les devoirs funèbres. Vous avez vous-même, Monsieur, décrit récemment un vase semblable provenant d'Athènes, qui se conserve dans la *Glyptothèque* de Munich (2), et vous en avez expliqué le sujet et les inscriptions de la même manière; en sorte que je ne crois pas nécessaire, du moins pour vous, Monsieur, d'insister davantage sur ce point.

§ II. Noms de graveurs en pierres fines.

Le catalogue des anciens *graveurs en pierres fines* qui nous sont connus d'après les monumens, est sujet à tant de difficul-

(1) Lupi, *Épigraph.*, etc., p. 87. Je rappelle à cette occasion un exemple analogue, fourni par un petit vase de bronze, de la forme de *balsamaire*, offrant un *portrait en buste*, avec l'inscription suivante, gravée au-dessous en relief: IVLIO. GRATO. FVLVIA. MESTISS. SOROR. L. C., monument de la piété d'une *sœur*, nommée *Fulvia*, envers la mémoire de son frère *Julius Gratus*; ce vase, qui se voit au Cabinet du roi, a été publié par Caylus, *Recueil I*, pl. LXXI, n° 3, qui n'en a pas méconnu la destination funéraire, quoiqu'il n'ait pas remarqué la forme essentiellement funèbre de l'image en buste, non plus que l'opposition de l'épithète MESTISSIMA, par rapport au surnom GRATO, espèce de jeu de mots très-commun sur les inscriptions sépulcrales.

(2) *Beschreibung der Glyptothek*, etc., n° 80, p. 71.

tés, que je ne suis pas surpris des omissions et des inexactitudes assez nombreuses que présente à cet égard le livre de M. Sillig, et dont M. Welcker n'a relevé que la moindre partie. Vous le savez, Monsieur; les faussaires modernes se sont exercés sur cette branche d'industrie, avec si peu de mesure et avec tant de succès (1), qu'il est bien difficile, à moins d'avoir les originaux mêmes sous les yeux, de discerner les noms véritablement antiques, de ceux qui ont été ajoutés après coup par une main récente; et cette condition équivaut à-peu-près à une impossibilité absolue; car qui pourra jamais parvenir à voir de ses propres yeux, à toucher de ses propres mains, toutes les pierres décrites dans l'immense recueil de Tassie, dont le nombre n'a pas cessé de s'accroître un seul jour? Il régne donc, et il régnera long-temps encore une grande incertitude dans la *liste des anciens graveurs*; et ce ne sera toujours qu'avec beaucoup de réserve qu'on pourra y proposer quelques additions. L'opération contraire, consistant à retrancher comme apocryphes presque tous les noms de graveurs, à commencer par ceux de *Dioscoride* et de *Solon*, présenterait bien moins d'embarras. Par là, en effet, on réduirait la difficulté, aussi bien que la liste elle-même, à rien ou à peu de chose. Il suffirait de décider arbitrairement que tel nom est moderne, ou bien que tel autre nom est répété d'après l'antique, sans donner d'autres motifs de son opinion, que son opinion même; et l'on se donnerait ainsi à peu de frais l'air d'un profond critique, à mesure

(1) Le *Catalogue des Pierres gravées antiques de S. A. le prince Poniatowski*, Florence, in-4°, p. 1-131, peut être regardé comme un monument de ce genre de succès, fait pour exciter la surprise autant que la douleur. Les noms des *Pyrgotèle*, des *Polyclète*, des *Apoilonide*, des *Chromius*, des *Dioscoride*, abondent dans cette collection, avec une profusion qui surpasse toute idée, et qui rend inutile toute observation. Il faut presque renoncer à citer même les pierres les plus authentiques, avec les noms les moins suspects, qui se trouvent dans cette collection, quand on songe en quelle compagnie ces monumens s'y rencontrent. Ajouterai-je que l'on connaît par leurs propres aveux, les noms de tous les graveurs modernes de Rome, qui ont contribué à grossir si démesurément la collection de pierres antiques dont il s'agit? Je me contente d'observer que c'est là sans doute un des plus grands torts que l'audace des faussaires et la crédulité des amateurs aient pu faire, en aucun temps, à la science de l'antiquité.

que l'on inculperait beaucoup de noms honorables de la science moderne, et que l'on appauvrirait l'histoire de cette branche de l'art antique. Je dois vous avouer, Monsieur, que c'est là l'effet qu'a produit sur moi, et sans doute sur toute personne impartiale, l'*Essai* récemment publié par M. de Koehler sur les pierres gravées avec noms d'artistes (1). Jusqu'au moment de cette publication, j'avais cru qu'un savant aussi renommé par une étude longue et assidue de cette branche d'archéologie, ne pourrait que répandre beaucoup de lumières sur la question qui nous occupe; et je partageais, avant de le connaître, la confiance que son travail inspirait à M. Boettiger. Ce travail a-t-il répondu à l'attente favorable qu'il excitait, et à la haute opinion qu'en avait conçue son éditeur? Y a-t-on trouvé des questions discutées avec sagacité et résolues avec bonheur? La science des monumens s'y montre-t-elle partout d'accord avec celle des livres (2), comme l'assure M. Boettiger? Les inscriptions, presque toutes condamnées, le sont-elles toujours d'après les règles d'une saine critique? Et le peu qu'on en conserve est-il judicieusement expliqué? Enfin, les vues nouvelles qu'on propose sont-elles autre chose, pour la plupart, que des assertions gratuites et des allégations arbitraires? C'est ce que j'aurai lieu d'examiner brièvement, en parcourant avec vous, Monsieur, le *Catalogue des graveurs* nommés par M. Sillig, et ce que j'ai déjà fait en partie, dans le compte que j'ai rendu du *Mémoire*

(1) *Einleitung über die Gemmen mit den Namen der Künstler*, dans le recueil publié par M. Boettiger, sous le titre de: *Archäologie und Kunst*, I. B. 1 St. S. 1-55, Breslau, 1828, in-8°.

(2) On aura une idée du savoir bibliographique de M. de Koehler, d'après ce qu'il dit de la liste de Vettori, qu'il assure tirée pour la plus grande partie des premiers écrits de Gori: *nur aus Gori's frühern Schriften*; cependant il est de fait que le premier écrit de Gori, sur cette matière, le texte de la *Dactyliotheca Zanettiana*, n'a paru qu'en 1750; tandis que la dissertation de Vettori est de 1739. Il n'est fait, du reste, aucune mention de ce travail de Gori dans l'introduction de M. de Koehler. Mais un reproche bien autrement grave que l'on peut adresser à ce savant, en fait de livres dactylographiques qu'il passe sous silence, ou dont il donne des idées fausses, c'est d'avoir attribué à Visconti la *Descrizione istorica del Museo di Ch. Dehn*, publiée à Rome, de 1770 à 1772, sous le nom de l'abbé Fr. M. Dolce; voy. *Einleitung*, p. 7 et 8. J'ai réfuté ailleurs cette allégation aussi dénuée de fondement, qu'injurieuse pour la mémoire de Visconti.

de Visconti sur ce sujet (1). Mais, une observation préliminaire qui doit se placer ici, c'est que M. Sillig, avec le zèle sincère et l'esprit consciencieux qui le dirigent dans ses recherches, devait avoir plus d'égard qu'il n'en a eu pour le *Catalogue de ces graveurs* dressé par Millin, dont il ne pouvait ignorer qu'un travail manuscrit de Visconti avait fourni presque tous les élémens (2), et dont il eût pu profiter à son tour, pour éviter plus d'une erreur assez grave; et si c'est de sa part l'effet d'une indifférence générale pour les travaux de Visconti, comme M. Welcker semble le lui reprocher (3), il est permis de regretter qu'une pareille disposition ait pu s'établir dans l'esprit d'un homme aussi judicieux et aussi éclairé que M. Sillig.

Je n'ai pas, du reste, l'intention de dresser la liste exacte des anciens graveurs, encore moins de faire l'énumération complète de tous les ouvrages qu'on en possède, et dont un assez petit nombre a été cité par M. Sillig. Ce serait une tâche trop longue, pour l'entreprendre en cet endroit, peut-être même impossible encore dans l'état actuel de la science, et, en tout cas, trop difficile pour moi. Il faut attendre que M. de Koehler ait publié le travail entier dont il s'occupe, et dont l'*introduction* n'a pas donné, il faut bien en convenir, une idée très-favorable. Mais, en attendant, je me bornerai à quelques observations sur des noms d'artistes trop légèrement admis ou supprimés; ce seront autant d'élémens d'un travail plus approfondi, dont je souhaite que M. Sillig ne dédaigne pas de faire usage, surtout s'il en peut tirer quelque profit.

1. *Admon.* M. Sillig, dans l'article qu'il accorde à ce graveur, le place *au temps d'Auguste*, sans qu'il y ait sur ce point aucune donnée. M. de Koehler affirme de même, sans le prouver, que l'inscription ΑΔΜΩΝ est moderne. Il traite plus durement encore un camée avec la *tête d'Auguste*, où le même

(1) Voy. *Journal des Savans*, mars 1831, p. 138-150.

(2) C'est dans son *Introduction à l'étude des Pierres gravées*, p. 163 et suiv., nouv. édit., Paris, 1828, in-8°, que se trouve ce *Catalogue*, pour lequel Millin déclare en cet endroit, et répète plus d'une fois encore ailleurs, qu'il a beaucoup profité d'un *Mémoire* de Visconti; et ce *Mémoire*, dont il rapporte le titre : *Osservazioni sul catalogo degli antichi incisori in Gemme*, vient d'être en effet publié sous ce titre, dans les *Opere varie* de Visconti, T. II, p. 115-134, Milan, 1829, in-8°.

(3) *Kunstblatt*, 1827, n° 81, p. 321.

nom est écrit d'une manière différente, ΑΔΜΩΝ, et qu'il n'hésite pas à déclarer *une œuvre moderne*, d'après la seule estampe, qui en donne pourtant, quoiqu'il en dise, une idée assez favorable. Il existe encore, dans la collection Poniatowsky, un *Hercule Musagète*, de travail antique, avec le nom ΑΔΜΩΝ; et Millin cite, d'après Visconti, *une belle tête d'Hercule vieillissant*, avec les deux seules lettres ΑΔ, dont il n'est pas fait mention dans l'écrit même de Visconti. J'observe que l'*Hercule Bibax*, publié par Bracci, se voit actuellement dans la collection de M. le duc de Blacas; d'où il suit que la pierre citée par M. de Koehler, comme faisant partie du cabinet de Marlborough (1), doit être une répétition. J'ajoute que le camée d'Auguste, dont il a été question plus haut, ne se trouve pas dans les empreintes de la collection de la Turbie, que je possède, et qui me vient de Visconti lui-même. Tout l'article d'*Admon* mérite d'être discuté et approfondi de nouveau; tel qu'il est présenté par M. de Kochler (2), il ne se compose que d'allégations tout-à-fait dénuées de preuves.

2. *Ælius*. Au sujet de ce graveur, dont le nom est écrit d'une manière assez étrange, quoiqu'elle ne soit pas sans exemple, ΑΕΛΙΟΕ, sur la seule pierre qu'ait publiée Bracci, et qui représente un *portrait de Tibère*, il eût été à propos de rappeler un autre ouvrage de la même main, à ce qu'il paraît; c'est une *tête d'Homère*, de profil, gravée en creux sur *nicolo*, de la plus belle exécution, et avec le nom ΑΙΛΙΟC, qui se trouve au musée de la Haye (3).

3. *Æpolianus*. M. Welcker attribue à cet artiste, auteur présumé d'une *tête de Marc-Aurèle*, une autre pierre publiée par Millin (4), où les lettres: ΑΠΟΔΙ. Φ, lui paraissent signifier, ainsi que l'avait conjecturé Millin lui-même: *Æpolianus, Phrynichi*, ou *Phronimi filius* (5). Je croirais plutôt que la lettre Φ est ici l'initiale du mot latin ΦΗΚΙΤ, exprimé en caractères grecs, suivant un usage très-commun à cette époque, dont il existe une foule d'exemples sur les inscriptions. Du reste, il paraît, par cette seconde pierre, qu'*Æpolianus* appartiendrait, aussi

(1) Worlidge, *Gems*, etc., pl. 76.

(2) *Einleitung*, etc., p. 51 et 53.

(3) De Jonge, *Notice*, etc., p. 159, n° 28.

(4) *Pier. grav. inéd.*, n° XXXII.

(5) *Kunstblatt*, 1827, n° 84, p. 333.

bien qu'*Ælius*, à la classe des artistes romains de l'école grecque.

4. *Agathangelus*. La pierre décrite par Winckelmann, et qui a donné lieu à M. Sillig d'admettre le nom de cet artiste dans son catalogue, est réellement antique; mais ce nom a été ajouté d'une main moderne, d'après le témoignage de Vettori, confirmé par Visconti (1). Lessing en avait fait dès long-temps la remarque (2); ce qui n'a pas empêché Amaduzzi de comprendre ce nom, qu'il estropie de cette manière : ΑΓΑΘΗΓΑΟΔΟΥ, *Agathaglo*, dans son *Supplément au catalogue des anciens graveurs dressé par Gori* (3). Mais cette erreur, depuis si long-temps bannie du domaine de la science, ne devait pas se reproduire dans le livre de M. Sillig; et si j'insiste de nouveau sur ce point, qui semblait décidé, c'est parce que j'ai vu tout récemment encore le nom du *faux Agathangelus* admis comme authentique dans le *Catalogue des pierres gravées* de Berlin (4).

5. *Agathemerus*. La seule pierre connue jusqu'ici de cet artiste, représentant un *portrait de Socrate*, doit avoir passé successivement dans plusieurs collections, d'après les témoignages divers que Visconti allègue à ce sujet (5). C'est ce qui me donne lieu d'avertir qu'elle se trouve actuellement dans le musée de M. le duc de Blacas.

6. *Agathopus*. M. Osann a observé avec raison que l'artiste de ce nom, désigné deux fois, en qualité de *graveur sur métaux*, AVR et AVRIFEX, sur les inscriptions des *Affranchis de Livie* (6), devait être le graveur à qui l'on doit un *portrait* présumé de *Gn. Pompée*. Gori avait eu le premier cette idée, que Visconti était disposé à admettre (7), et à l'appui de laquelle je ferai remarquer à mon tour, qu'indépendamment des procédés communs aux deux branches de la glyptique, qui avaient dû plus d'une fois porter le même artiste à exercer deux pro-

(1) *Opere varie*, T. II, p. 121 et 328.

(2) *Kollectan.*, I, 273.

(3) *Saggi di Cortona*, IX, 145.

(4) *Verzeichniss der geschnittenen Steine*, etc., p. 181, n° 186.

(5) *Oper. var.*, II, 293, n. 424. Winckelmann la cite, *Pierr. de Stosch*, p. 418, n. 61, comme faisant partie du cabinet du duc de Devonshire; mais, dans le recueil de Worlidge, où elle est gravée, pl. 54, on l'attribue à la collection du duc de Portland; c'est peut-être une répétition.

(6) *Columbar. Liv.*, XVI, 20 XIX, 30.

(7) *Oper. var.*, II, 121 et 303.

fessions si analogues (1), les expressions même employées dans l'antiquité romaine pour désigner ces deux classes d'artistes, prouvent qu'elles n'en faisaient habituellement qu'une seule; ainsi les *Graveurs de la monnaie romaine* sont appelés sur une inscription (2) : SCALPTORES SACRAE MONETAE; et c'est du même mot que Pline se sert pour désigner les *Graveurs sur pierre*, notamment dans ce passage (3) : *Expetuntur à SCALPTORIBVS ferroque includuntur*. La même observation s'applique à *Épitynchanus*, qualifié pareillement AVRIFEX, sur une inscription du *Colombaire de Livie* (4); d'où il résulte que cet artiste, aussi bien qu'*Agathopus*, vécut dans le siècle et dans la maison d'Auguste. M. de Koehler a promis d'examiner, dans un article particulier, les motifs sur lesquels se fonde l'opinion de l'existence du graveur *Épitynchanus*; jusques là, je pense qu'on peut continuer de l'admettre en toute sécurité. Le seul point sur lequel je serais d'accord avec le critique, c'est à rejeter la pierre attribuée à *Épitynchanus* par Visconti, d'après les seules lettres EPI, qui s'y lisent; il est évident qu'une indication aussi incomplète ne peut servir à rien. Mais M. de Koehler se trompe à son tour en soutenant que la *forme la plus correcte* du nom de cet artiste serait *Epitynchanón*, au lieu de *Epitynchanos*. Il suffit de parcourir les recueils d'inscriptions latines, pour y voir fréquemment le surnom *Epitynchanus*, tandis qu'on n'y trouverait pas une seule fois, à ma connaissance, celui d'*Epitynchanón* (5); c'est un des cas, si communs dans toutes les langues, où l'usage n'est pas d'accord avec la grammaire. Une erreur bien plus grave encore, à laquelle a donné lieu le nom de ce même graveur, c'est celle de M. Sillig, qui, d'après les lettres : ΠΙΤΥΓΧΑ, les seules qu'on lise aujourd'hui sur la pierre (6), attendu qu'elle est brisée par le bas, a

(1) Voy. à ce sujet les observations de M. Jacobs, dans les *Münchner Denkschrift.*, V, 9; et celles de M. H. Meyer, *Geschichte der bildend. Künste*, I, 141.

(2) Marini, *Iscriz. Alban.*, p. 109.

(3) Plin. xxxvii, 4.

(4) Tab. xvii, n° 9.

(5) *Einleitung*, etc., p. 52-3.

(6) Cette belle pierre est connue et célèbre depuis le XVI^e siècle; C. Dati en a rapporté l'inscription, comme si elle se lisait entière : ΕΠΙΤΥΓΧΑΝΟΣ ΕΠΟΙΕΙ, *Vite dei Pittori*, p. 197, éd. Milan, 1806. Après

cru voir le nom d'un graveur *Spitynchas* (1), différent d'*Épitynchanus*. Il est singulier que ce savant ne se soit pas aperçu qu'il s'agissait, à l'article des deux graveurs, d'une seule et même pierre, et que le nom *Spitynchas*, outre qu'il était d'une forme barbare, ne pouvait être que le nom *Epitynchanus*; et il est plus étrange encore que cette double méprise ait échappé à l'attention de MM. Welcker et Osann, dans le travail critique auquel ils se sont livrés sur l'ouvrage de M. Sillig.

7. *Alexander*. Ce nom, qui figure dans la liste de Stosch et de Bracci, a été omis par M. Sillig. M. Welcker, qui regarde l'artiste en question comme père d'*Aulus*, graveur dont il nous reste plusieurs beaux ouvrages, semble, d'après cela, reconnaître *Alexander*, au même titre que l'avaient fait Stosch et Bracci (2). Cependant, Visconti donne d'assez bonnes raisons (3) pour prouver que la plupart des pierres publiées sous ce nom sont l'œuvre du graveur moderne *Alessandro Cesari*, dans la liste des travaux duquel Vasari cite en effet une pierre avec un sujet semblable à celui d'une des gravures du prétendu *Alexander* (4). Du reste, ni Visconti, ni aucun des antiquaires les plus récents, n'a fait mention, que je sache, d'un camée avec le *portrait de Drusus*, et l'inscription : ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΕΠΙΟΙΕΙ, qui est décrit dans l'ouvrage de C. Dati (5), comme appartenant alors au cardinal Léopold, et qui sortait sans doute de la même fabrique. Mais, en retranchant définitivement de la liste des anciens graveurs le nom du *faux Alexander*, il faut y rétablir un *M. Lollius Alexander*, qualifié *Gemmarius*, sur une inscription du recueil de Doni (6). Il est fait mention, sur un autre

avoir fait long-temps partie de la collection Strozzi, Gori, *Mus. Flor.*, Gemm. II, 1x, 1, elle a passé dans le musée Blacas.

(1) Sillig, *v.* *Spitynchas*, p. 428.

(2) *Kunstblatt*, 1827, n° 84.

(3) *Osservazioni*, etc., dans les *Oper. var.*, T. II, p. 118.

(4) Vasari, IV, 260, ed. Fior. Voy. l'article consacré à ce graveur par Fuesslin. Il florissait vers 1550, et fut surnommé *Græcus*, sans doute à cause de l'habitude qu'il avait prise de graver son nom *en grec* sur ses ouvrages; conf. Lessing, *Kolletan.*, I, 284.

(5) P. 194, not. 1.

(6) P. 319, n° 14. Doni assure qu'il avait copié cette inscription chez un particulier, près de l'église de *St-Adrien* à Rome. Fabretti l'avait publiée auparavant, c. II, n° 172, mais sans donner aucune indication.

marbre antique (1), des *Gemmarii de Sacra Via* ; et nous savons en effet, par une foule de témoignages, que cette classe d'artistes avait ses établissemens sur la *Voie Sacrée*. Quant au sens du mot *Gemmarius*, il semble qu'on ne puisse guère l'interpréter autrement que *graveur sur pierre*, ou tout au moins, comme désignant un de ces artistes dont la profession est ainsi indiquée, sur une inscription de Spon (2) ; *et molle in varias aurum disponere gemmas*. On disait, dans le même sens, *Margaritarius* ; et il est fait mention, sur une autre inscription du recueil de Doni (3), d'une femme, qualifiée *Auraria et Margaritaria de Via Sacra*.

8. *Allion*. L'article de ce graveur est un de ceux qu'on regrette de voir traités le plus superficiellement dans l'ouvrage de M. Sillig. De *quatre pierres* publiées, sous ce nom, dans le recueil de Bracci (4), chacune desquelles offre une leçon différente : ΑΛΛΙΟΝ, ΑΛΛΙΩΝ, ΑΛΛΥΩΝ (5), ΑΛΛΙΩΝΟΣ, M. Sillig se contente d'en citer une seule, sans dire ce qu'il faut penser de cette variété de leçons, qui provient, suivant toute apparence, de ce que les graveurs de diverses époques, en répétant quelques-uns des sujets traités par *Allion*, y ont inscrit son nom d'une manière différente. En effet, toutes ces pierres ne sauraient être de la même main, à en juger d'après le travail. Mais une œuvre originale d'*Allion* est sans doute la belle cornaline, oubliée aussi par M. Sillig, offrant le *portrait d'Ulysse*,

(1) Doni, p. 320, n° 20. Cette inscription est rapportée comme provenant *ex schedis vaticanis*, et je n'ignore pas combien cette source a paru suspecte. Spon, qui l'a publiée le premier, assure qu'il l'avait copiée lui-même, *exscripsi*, *Miscellan.*, p. 245 ; mais il l'a publiée sans la dernière ligne : GEMAR... DE SACRA VIA, où je lis GEMARII, pour GEMMARII. Muratori, qui l'a rapportée aussi, comme existant *in villa Cæsarina*, p. CMXLI, 2, donne ainsi la dernière ligne : GEMARI DE SACRA VIA, et il interprète GEMMARII par *Gioielleri, bijoutiers*. Enfin M. Orelli, si scrupuleux en fait d'inscriptions, n'a pas fait difficulté d'admettre, sur la foi de celle-ci, les *Gemmarii de Sacra Via*, n. 4302.

(2) *Miscellan.*, p. 219.

(3) P. 319, n° 13.

(4) T. I, tab. x, xi, xii et xiii.

(5) Ce dernier nom, d'après l'orthographe vicieuse qu'il présente, doit être le produit de quelque imposture moderne ; et c'est, en effet, l'opinion que semble en avoir eue Visconti, *Oper. varie*, II, 187, n° 95.

avec le nom ΑΑΔΙΟΝ, qui doit être la vraie leçon ; cette pierre, qui fit d'abord partie de la collection du chevalier Hamilton (1), a passé depuis dans le Musée Worsley, où elle est publiée et décrite comme un des beaux ouvrages de la glyptique grecque (2). De plus, M. Sillig fait un *second graveur*, qu'il nomme *Dalion* (3), de l'auteur d'une superbe gravure, sur améthyste, qui se voit actuellement au Musée de La Haye (4); et cela, d'après la fausse leçon ΔΑΔΙΟΝ, au lieu d'ΑΑΔΙΟΝ, que porte certainement la pierre. Je ne puis m'empêcher de relever, à cette occasion, les nombreuses erreurs commises par M. de Koehler, au sujet de ce même artiste (5). Afin de le rayer plus commodément de la liste des anciens graveurs, il ne cite qu'un de ses ouvrages, celui qui offre une *tête* présumée d'*Apollon*, de profil, avec l'inscription ΑΑΔΙΟΝ, qu'il lit ΔΑΔΙΟΝ, et qu'il explique par (*j'honore le dieu*) de *Délos*; et à l'appui de cette interprétation déjà si arbitraire, il n'allègue qu'un seul exemple, qui devient encore pour lui le sujet d'assertions non moins étranges et tout aussi gratuites. Il s'agit des petites médailles d'argent, avec l'inscription ΑΑΔ, qu'il prétend appartenir à *Délos*, contre l'opinion unanime des antiquaires, qui les attribuent à *Delphes* (6); et pour cela, il est obligé de repousser le témoignage des voyageurs (7), qui ont trouvé ces médailles *sur l'emplacement même de Delphes*; de nier le rapport frappant du type avec les traditions locales de *Delphes*; de soutenir qu'on n'a jamais écrit *Dalphi* pour *Delphi*, non seulement sans la moindre preuve, mais au mépris des monumens les plus authentiques, tels que les monnaies d'*Aptéra* de Crète, métropole mythologique de *Delphes*, dont la légende la plus habituelle est ΑΙΤΤΑΠΑΙΟΝ, conformément au dialecte dorique; enfin, de ne tenir aucun compte de la légende constamment et uniquement ioni-

(1) Visconti, *Oper. var.*, T. II, p. 284, n° 393.

(2) *Mus. Worsleyan.*, 131, n° 20.

(3) Sillig, *v. Dalion*, p. 178.

(4) De Jonge, *Notice, etc.*, p. 153, n° 18. La pierre a été publiée et décrite par Hemsterhuis, *OEuvres philosoph.*, T. I, p. 341-48. Voy. aussi Lessing, *Kollectan.*, I, 280.

(5) *Einleitung*, p. 26-28.

(6) Mionnet, *Description, etc. Supplém.*, T. III, p. 497.

(7) De Bosset, *Essai sur les méd. de Céphal. et d'Ithaque*, p. 30.

que, ΔΗ, ΔΗΛΙΩΝ, des monnaies connues de *Délos* (1), d'accord avec l'origine ionienne de cette cité, en s'appuyant de préférence sur la forme dorique donnée au nom de *Délos* par Pindare. Ajouterai-je qu'en citant *Thasos*, *Méthymna* et *Mésembria*, parmi les villes qui n'employaient pas le dialecte dorique sur leurs monnaies, M. de Koehler décele une inexpérience des monumens numismatiques, ou une préoccupation, dont on a droit d'être surpris, de la part d'un homme qui s'exprime avec tant d'assurance ? Car c'est précisément tout le contraire qui est vrai ; et il n'est personne qui ne connaisse les légendes ΘΑΛΣΙΩΝ ou ΘΑΤΙΩΝ, ΜΑΘΥ et ΜΕΤΑΜΒΡΙΑ, inscrites sur tant de monnaies de *Thasos*, de *Méthymna* et de *Mésembria* (2). Je le dis à regret ; mais il est difficile d'entasser plus d'erreurs matérielles et de suppositions gratuites, qu'il ne s'en trouve dans ce seul paragraphe de M. de Koehler.

9. *Alpheus*. L'article consacré à cet artiste par M. Sillig, renferme plus d'une inexactitude. On lui attribue *plusieurs pierres gravées en commun avec Aréthon*, et il n'en existe que *deux*. On ne cite qu'un *seul* ouvrage qui lui soit propre (3), et l'on en connaît au moins *quatre autres*, savoir : *l'Amour et Psyché*, dans le musée Venuti, à Cortone (4) ; *Pluton ravisseur de Proserpine*, dans la collection Poniatowsky ; un *vieux Guerrier mourant*, dans celle de l'anglais Diering, cité par Winckelmann (5) ; et un *Ajax, fils d'Oïlée*, gravure superbe, d'ancien style d'imitation, dont le propriétaire m'est inconnu, mais dont je possède une empreinte tirée de la collection de Cadès. Il n'est pas inutile d'observer que M. de Koehler, tout en admettant l'authenticité de l'inscription : ΑΛΦΗΟC CYN APEΘΩNI, du célèbre camée de l'abbaye St-Germain des-Prés, maintenant dans la collection impériale de St-Pétersbourg, soutient que ce ne sont point des *noms d'artistes*, mais ceux de *particuliers*, qui auraient

(1) Mionnet, *Ibid.* Supplém., T. IV, p. 389.

(2) Eckhel, *Doctr. Num.*, II, 35.

(3) C'est le célèbre camée Albani, publié par Bracci, I, xvi, dont Visconti a donné la meilleure explication, *Oper. var.* II, 316, n° 514.

(4) Cette pierre est gravée dans les *Saggi di Corton.*, IX, 157.

(5) *Pierres de Stosch*, p. 380, n° 274. Lessing, en citant cette pierre d'après Winckelmann, a cru qu'il s'agissait d'une *Penthésilée blessée, soutenue par Achille*, *Kollectan.*, I, 275 ; méprise qu'il aurait évitée, en lisant avec plus d'attention le passage entier de Winckelmann.

consacré cette pierre dans quelque temple antique (1); en conséquence, il lit ΑΛΦΗΟΣ, au nominatif, et il sous-entend ΑΝΕΘΗΚΑΝ, au lieu d'ΕΠΟΙΟΥΝ; quant au second camée, où se reproduit l'inscription ΑΛΦΗΟΣ ΣΥΝ ΑΡΕΘΩΝΙ, il affirme que cette inscription est fautive et copiée d'après celle du camée de St-Germain-des-Prés (2); et il déclare le portrait lui-même très-suspect, quoique, de son propre aveu, il n'en ait vu ni l'original, ni une empreinte. Il suffit d'énoncer de pareilles assertions pour les faire apprécier. L'arbitraire s'y montre trop à découvert, pour mériter qu'on s'arrête à le combattre. Je me contente d'observer, au sujet de l'inscription ΑΛΦΗΟΣ ΣΥΝ ΑΡΕΘΩΝΙ, qu'elle est conçue dans la forme la plus convenable à tous égards, pour désigner le travail de deux artistes qui auraient associé leurs talents, en sous-entendant ἔργον, ou τέχνη, ou tout autre terme équivalent (3); tandis que pour une dédicace, les deux noms auraient dû être produits sous une forme différente; sans compter que la suppression du verbe ΑΝΕΘΗΚΑΝ offrirait ici plus d'une difficulté (4). Reste l'inscription où figure le nom seul d'Alphée, ΑΛΦΗΟΣ; mais M. de Koehler a sa réponse toute prête; c'est que ce nom est gravé de main moderne; et quant à l'objection qu'on pourrait tirer des autres pierres avec le même nom d'Alphée, et jamais avec celui d'Aréthon, que les faussaires auraient pu tout aussi bien reproduire, M. de Koehler, ou n'a pas prévu cette objection, ou n'a pas daigné y répondre. Je me suis étendu sur cet article un peu plus que je ne l'aurais

(1) *Einleitung*, etc., p. 30-36.

(2) M. de Koehler nomme ici l'abbaye de St-Denys; inadvertance que je ne releverais pas, si ce critique s'était montré moins rigoureux à l'égard de quelques fautes du même genre, échappées à l'auteur de cet écrit; voy. sa note (1), p. 45.

(3) C'est d'ailleurs ce que l'on peut inférer d'une locution employée par Plin, quand il veut désigner deux artistes qui ont travaillé ensemble, Craterus cum Pythodoro, Polydectes cum Hermolao, etc., xxxvi, 5, 4.

(4) On a un exemple de la formule usitée en pareil cas, sur une belle pierre gravée, de la collection Andreini, de Florence, où se lit l'inscription: ΗΦΑΙΣΤΙΩΝ ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥ ΑΓΟΝΟΘΕΤΗΣ (sic) ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ ΑΝΕΘΗΚΕΝ. Cette pierre a été publiée par Gori, *Inscript. ant. Etrur.*, Tom. I, p. xxxiv; et je ne puis dire, n'ayant jamais vu ni l'original, ni une empreinte, jusqu'à quel point on peut se fier à cette inscription qui, du reste, n'a rien que de conforme à toutes les notions antiques.

dû faire, s'il ne se fût agi que de suppléer à quelques omissions de M. Sillig; mais je tenais à donner une idée de la critique de M. de Koehler; désormais je tâcherai d'être plus court.

10. *Ammonius*. Indépendamment de la pierre publiée par Raspe, et citée par M. Sillig, avec le nom de ce graveur, laquelle fait actuellement partie de la collection Beverley, il n'était peut-être pas inutile d'avertir qu'on avait voulu trouver le même nom d'artiste, sur un *nicolo*, portant l'inscription suivante: AMMᵒNIOᵒ ANEᵒHKEN EΠAΓAᵒᵒ, que Venuti traduisait de cette manière: *Ammonio ha dedicato ad Epagatho* (1). Il me paraît évident qu'il fallait lire: EΠ AΓAᵒᵒ, ἐπ' ἀγάθᵒ, pour son bien, pour son propre avantage (2); mais en tout cas, on ne saurait voir ici un nom d'artiste, d'après l'intention exprimée par le verbe ANEᵒHKEN; et cet exemple vient à propos, pour appuyer l'observation qui a été faite à l'article précédent.

11. *Amphoterus*. Rien n'est moins prouvé que l'existence d'un graveur de ce nom, d'après les seules lettres AMᵒᵒ, qui se lisent sur une seule pierre. Les diverses manières de lire ces quatre lettres, que propose M. de Koehler (3), Oᵒ. MA, O. ᵒ. MA, AM. ᵒᵒ, et A. M. ᵒᵒ, ajouteraient des difficultés de plus, par l'insertion arbitraire de ces points, dont il n'y a pas la moindre trace sur la pierre. Il vaut mieux supprimer un nom, presque entièrement d'invention, et attendre qu'un monument nouveau nous fournisse à cet égard la preuve qui nous manque.

12. *Anteros*. Des deux pierres attribuées à cet artiste par M. Sillig, sur l'autorité de Bracci, l'une avec le nom entier ANTEᵒᵒTOC, l'autre avec les seules lettres ANT, cette dernière ne lui appartient pas, bien que ce soit d'après elle qu'on a cru pouvoir inférer l'âge de l'artiste; car les lettres ANT se rapportent, suivant toute apparence, au sujet qui est un portrait d'*Antinous*. M. Sillig aurait dû faire mention du nom ANTHᵒᵒC, qui se lit sur une pierre gravée, publiée dans plusieurs recueils (4),

(1) *Sagg. di Corton.*, VII, 39, et IX, 148.

(2) Voy. entre autres exemples de cette formule, souvent employée sur les inscriptions, celui qui est rapporté dans le recueil de Gruter, mx, 11.

(3) *Einleitung*, p. 49-50.

(4) Lessing, qui possédait cette pierre, l'a publiée dans ses *Antiquar. Brief.*, II, 173, 304; 324-25; elle se trouve aussi dans le recueil des *Gemm. astrif.* de Gori et de Passeri, I, 141; et dans celui de Raspe, pl. xx, n° 1041.

et qu'on a regardé comme le nom du graveur. A la vérité, M. de Koehler, fidèle à son système, en fait un nom de *propriétaire*, et qui plus est d'*affranchi*, par la grande raison, que le nom *Erós* était très-commun dans cette classe de personnes (1). Mais il n'y a réellement aucun rapport entre les noms EPΩΣ et ANTHPOΣ, si ce n'est en changeant, comme le fait M. de Koehler, E en H et Ω en O, toujours de cette manière arbitraire et tranchante qui lui est propre; et encore ANTHPOΣ, converti en ANTEPΩΣ, ne serait-il pas le même nom que EPΩΣ. Ce sont là toutes suppositions gratuites qu'on ne saurait admettre. Le mot ANTHPOΣ est tout aussi grec (2) que celui d'ANTEPΩΣ, dont il diffère radicalement; il n'est donc pas besoin d'y rien changer. J'observe de plus, que sur une inscription citée plus haut (3), on lit le nom d'un *Q. Plotius. Q. L. ANTEROS*, parmi ceux de plusieurs *affranchis*, compris tous sous la qualification commune de *Gemmarii de Sacra Via*. Ce pourrait être là un témoignage applicable au graveur *Antéros*; et ce serait, en tout cas, un exemple direct du nom d'*Antéros* porté par des *affranchis*.
(La suite au prochain cahier.)

60 . LETTERA INTORNO ALCUNI VASI SEPOLCRALI. — Lettre d'Al. VISCONTI sur quelques vases sépulcraux trouvés dans le voisinage d'Alba-Longa. (*Atti dell. Acc. rom. d'Arch.*; T. I, part. II, p. 319, 1823.)

Les urnes funéraires sur l'origine desquelles M. Visconti a écrit l'intéressant mémoire que nous avons sous les yeux, remontent à la plus haute antiquité : elles diffèrent par leur forme, par leur travail et par leur couleur, de toutes celles qui ont été trouvées jusqu'à ce jour, et il est certain qu'elles n'appartiennent pas aux sépultures romaines.

Ces restes antiques ont été trouvés dans le voisinage du lieu où a existé l'infortunée ville d'Alba-Longa, détruite sous Tullus Hostilius.

(1) *Einleitung*, p. 41-42.

(2) Soit qu'on le dérive d'Ἀντέω, ou Αντάω, comme les mots ἀντήρις, ἀντήρη, ἀντήριος, et autres pareils; soit qu'on le considère comme équivalent à Ἀνθηρός, sous la forme dorique qui remplaçait le Θ par un T, ainsi qu'on en a plus d'un exemple dans des noms propres, tels que celui du graveur NEYANTOΣ, pour NEYANΘOΣ, sur la célèbre médaille de Cydonie de Crète.

(3) *Doni*, p. 320, n° 20; voy. plus haut. p. 170.

Comme les fondemens de cette ville avaient été jetés sur les cendres d'un volcan éteint, ou, selon Denys d'Hal. sur une montagne élevée, au milieu d'un lac dont le lit avait été creusé par les flammes, il est à présumer que les monumens trouvés dans son voisinage sont antérieurs au temps de sa fondation, ce qui les porterait à l'an 1176 avant l'ère chrétienne.

Ce qui prouverait en faveur de cette opinion, c'est que lors de l'établissement des Troyens dans le Latium, les arts plongés dans l'enfance s'élevèrent tout-à-coup à un degré de perfection auquel ils étaient loin d'atteindre, et que les urnes dernièrement trouvées ont une parfaite ressemblance avec les fragmens de vases en terre cuite retirés de cendres volcaniques non changées en peperin, et recouvertes d'une couche de peperin qui couvrait le premier lit à une profondeur de trois ou quatre palmes.

Les premiers Romains se servaient de cette pierre, à laquelle ils donnaient le nom de marbre albin, dans la construction des bâtimens ; on en voit encore dans la voie Appienne, qui sont bâtis avec cette substance, et c'est également en peperin qu'est construit le tombeau de Scipion qui se trouve aujourd'hui dans le musée Pie Clémentin.

Si lors des premiers temps de Rome, les sables volcaniques rassemblés par les eaux depuis tant d'années étaient déjà changés en peperin, il fallait que leur état primitif datât de plusieurs siècles avant la fondation d'Albe, et remontât au temps où cette belle contrée était habitée par les peuples que les Grecs nommaient Aborigènes, etc. : les urnes paraissent avoir appartenu à ce peuple.

Ce qui jette tant d'obscurité sur l'origine des monumens anciens, autres que ceux des Grecs et des Romains, c'est que les historiens ne s'occupent que de l'histoire de leur nation, et ne parlent jamais des peuples ennemis, ni de leurs mœurs, ni de leurs magistrats.

La cause qui portait les anciens à confier les cendres de leurs morts à ces terrains volcanisés, était l'horreur qu'inspiraient ces lieux mystérieux, et la crainte qu'ils avaient que le repos des morts fut troublé par des sacrilèges.

Après avoir prouvé, autant qu'il était possible de le faire, que ces curieux monumens remontent aux antiques Aborigènes,

M. Visconti passe à la démonstration que la combustion, l'urne d'argile et les choses qui y sont renfermées n'appartiennent pas exclusivement à l'obscur antiquité à laquelle on les fait remonter.

Chacun pouvait choisir le genre de sépulture qui lui convenait. Les uns se faisaient entourer de bandelettes trempées dans des baumes, d'autres voulaient être plongés dans l'huile, d'autres entourés de feuilles comme des fruits à mûrir, ou bien brûlés et réduits en cendres, et les cendres renfermées dans des urnes de terre, de verre ou de métal. Comme dans les fouilles de ces derniers monumens on n'a trouvé aucun autre genre de sépulture que la combustion et la conservation des cendres dans des urnes funéraires, on peut déduire de-là, que cette coutume remonte à des temps très-éloignés.

Le mot *bustum*, sous lequel les anciens désignaient le sépulcre, vient de *uro* ou *buro*, je brûle. Voici comment Festus explique ce terme. *Bustum proprie dicitur locus in quo mortuus est combustus et sepultus, diciturque bustum bene ustum.*

Les anciens Grecs et les Troyens brûlaient les corps des défunts, comme on le voit dans le récit que fait Homère, des funérailles de Patrocle et d'Hector.

Stace, dans sa Thébaïde, raconte les funérailles d'Étéocle et de Polynice, dont les corps furent livrés aux flammes du bûcher.

Les Romains brûlaient aussi les cadavres; et l'on voit dans les Commentaires de César que cette coutume était également pratiquée chez les Gaulois.

Dans une partie de l'Inde seulement la combustion des cadavres est encore en usage.

Les anciens croyaient que le feu avait la propriété de séparer du corps ce qu'il renferme de divin.

Après la combustion du cadavre on versait sur les os et sur les cendres du vin et du lait. Ces libations avaient pour but de procurer le repos à l'âme du défunt. Lorsque les cérémonies funèbres étaient terminées, les cendres et les os étaient renfermés dans une urne.

L'usage des urnes de terre est fort ancien. Élien raconte dans ses narrations diverses que Xercès, fils de Darius, ayant fait ouvrir le monument de l'antique Bélus, *Urnâ reperit vitream*

in qua cadaver positum erat in oleo. Si à cette époque les arts étaient déjà parvenus à un degré de perfection tel qu'on put fabriquer des vases de verre d'une assez grande dimension pour renfermer un cadavre, il faut que la fabrication des urnes d'argile soit bien ancienne.

Cet art était très-répendu en Grèce et y jouissait d'un grand honneur.

Les poteries d'Italie, et principalement celles de Toscane, étaient très-célèbres. On lit dans Pline, liv. 35, chap. 13, que ce fut Démarate, père de Tarquinius Priscus, qui fit connaître cet art en Italie, en y montrant des vases qu'il avait apportés de Samos. On doit entendre par là que ce fut lui qui introduisit l'usage de faire des vases à la façon de ceux de Samos, parce qu'il dit plus loin que le même Tarquin fit venir de Fregelle, aujourd'hui Ponte Corvo, un certain Turonius pour faire une statue de Jupiter en terre cuite.

La multitude de vases qui se trouve dans chaque urne ou autour de chacune d'elles jetterait dans une grande perplexité sur l'emploi qu'on en faisait, si l'on ne savait que l'usage des anciens était de se faire enterrer avec une grande quantité de vases en terre cuite.

Voici ce qu'on sait de cet usage qui se trouve constaté par la découverte de ces derniers monumens.

Dans l'urne principale se trouvait le vase qui renfermait les cendres : il contenait un petit vase de baume ou d'onguent appelé *Lecytus*, qu'on mettait sur la poitrine du mort lorsque le cadavre n'était pas brûlé; un anneau de cuivre du poids d'environ 3 liv., que l'on posait sur les cendres enveloppées dans une toile d'amiante, une petite roue, deux couteaux de sacrifices (*secespitae*), une petite lame, et un stilet à écrire dont la forme indique l'antiquité. Tous ces instrumens étaient en cuivre, dont l'usage était connu bien avant celui du fer, et portaient le nom de *Munera*.

En dehors de l'urne se trouvait un vase appelé *Calfactorium*; un autre vase exhalant des parfums, nommé *Guttus*; quelques autres encore parmi lesquels se trouvait l'*OEnophora*, une coupe et trois patelles ou assiettes.

Les vases étaient destinés à contenir l'eau lustrale, le vin, le lait, l'huile, le miel, le baume et les onguens; et comme

aux obsèques d'un mort on faisait un repas appelé *Siliurnium*, et que les anciens pensaient que le mort se trouvait présent à ce repas, ils y joignaient une coupe pour boire et des assiettes pour les mets.

Il y avait en outre la lampe funèbre qui se mettait en dehors ou en dedans du tombeau, et dont, chez les nobles et les personnes riches, on entretenait sans cesse la flamme, afin que l'âme, en sortant de son tombeau, ne s'égarât pas en se trouvant au milieu des ténèbres. Les anciens pensaient que l'âme, après avoir quitté le corps, errait autour du tombeau, et ce qui les entretenait dans cette erreur, c'est l'apparition des feux follets qui s'échappaient des sépulcres lorsqu'on les ouvrait, et s'enflammaient au contact de l'air.

Au nombre des vases déterrés se trouve une petite figure d'argile cuite, précieuse par la grossièreté de sa fabrique. Ces statues se nommaient *Oscillæ* et étaient offertes aux dieux en expiation. L'usage de ces simulacres en terre remonte, selon Pline, aux Éthiopiens. Lactance en attribue l'invention à Prométhée, après le Déluge d'Ogygès.

Ces urnes renferment également des grains d'ambre perforés. On ne peut attribuer leur présence dans un monument qu'à l'idée extraordinaire que les anciens avaient de cette résine.

Ces monumens sont couverts de signes inconnus. On ne sait si ce sont des ornemens ou bien des lettres; mais il y a tout lieu de croire que si ces signes ont une signification quelconque, elle sera toujours une énigme pour nous.

G-D.

61. DESCRIPTION DE DEUX ANCIENS BOUCLIERS BRETONS, conservés dans l'arsenal de Goodrich Court; par Samuel RUSH MEYRICK.

Quoique les habitans de la Grande-Bretagne possédassent, lorsqu'ils furent envahis pour la première fois, des armes offensives et défensives, ils étaient absolument privés d'armures; mais, après qu'ils eurent imité leurs conquérans (dont la politique était, comme le remarque Tacite, de les instruire dans leurs arts), et se furent servis de ce secours, ils lui donnèrent le nom de *Llurig*, adaptant à leur prononciation le mot *Lorica*. Quoique les Gaulois, selon Diodore, portassent des casques d'airain, Herodien et Xiphilin affirment que les Bretons n'en

portaient pas. Les casques gravés sur les médailles, quoique attribués aux Bretons, et, par de bons juges, attribués aux Gaulois, ne sont donc pas des preuves décisives du contraire, et nulle découverte n'a pu décider cette question. En ayant égard à ce guide instructif, le langage, le seul terme breton que nous trouvions est *Penswisg evydd*, coiffure d'airain, ou *Penswisg dur*, coiffure d'acier; car le *Penfestin* des lois du pays de Galles était le bonnet de maille, comme le passage suivant de Gruffydd ab Arthur le démontre évidemment: *Taraw Arthur yn ei dal a wnacth Frollo, a fei na rybylai y cleddyv ar vodrwiau y penfestin.* «Frapper Arthur sur le front, voilà ce que fit Frollo, de manière à ce que l'épée s'émoussa sur les anneaux de son bonnet.»

Ma lettre renferme un dessin qui représente le revêtement extérieur d'un bouclier, tels qu'étaient ceux des Bretons avant l'invasion des Romains, et tels que les Phéniciens leur avaient appris à les fabriquer; car, lorsque les Phéniciens commencèrent à commercer avec les îles Britanniques, les boucliers des Bretons étaient d'un travail plus grossier que les leurs; les Phéniciens passaient pour les fabriquer parfaitement; ils étaient d'une forme circulaire, unie, et revêtus de peaux. Les marchands de Tyr, curieux de montrer aux insulaires quels avantages ils pouvaient retirer du commerce, ne firent pas seulement comme le capitaine Cook, qui ordonna à l'armurier de son vaisseau de fabriquer en métal les casse-têtes des guerriers de Tahiti, mais comme le gouverneur Philips qui, dans la Nouvelle-Galles du sud, fit mettre sur les boucliers d'étain une légère couche de bronze.

Je joins également à ma lettre le dessin du revêtement d'un autre ancien bouclier breton, tel que les Bretons les fabriquaient après qu'ils eurent été portés à imiter les usages des Romains. Car, quoique Diodore de Sicile nous assure formellement que les Gaulois avaient de longs boucliers, d'une capacité plus que suffisante pour couvrir ceux qui s'en servaient, et qui ne différaient que par quelques insignes particuliers dont on les couvrait, les Bretons n'avaient pas adopté d'eux cette forme; ce fut le *Scutum* romain qui leur servit de modèle, et de là ils le nommèrent *Y* (prononcé *E*) *Sgwyd*, (*Sgooyd*) «le Sgooyd», ensuite

par corruption, *Ysgwyd* (prononcé *Usgooyd*). Cette pièce très-curieuse est formée de deux morceaux d'airain qui se joignent dans le milieu par le point qui en forme l'ornement, et s'étend dans toute sa longueur; il s'attachait au bras par une courroie ajustée dans le creux produit par l'ornement, le bras étant protégé par la bosse convexe. On peut objecter que si le *scutum* avait servi de prototype, il y aurait eu des courroies pour la main et le bras. Mais les Bretons ne pouvaient pas facilement altérer une mode à laquelle ils avaient été si long-temps habitués; et comme un exemple récent de la force de l'habitude, je me bornerai à dire que les Grecs ont raccourci les crosses des fusils anglais qu'ils avaient reçus, afin de les rendre plus semblables à ceux des Albanais, et leur ôtent par cette réduction la proportion nécessaire au poids du canon. Ce bouclier paraît avoir été doré dans le principe, car, quoique Pline nous informe (lib. xxxiv, c. 8) que les Romains avaient une méthode de colorer ces feuilles de cuivre comme si elles devaient servir à des couronnes ou à des guirlandes que les acteurs portaient sur le théâtre, et de là nommées *Æs coronarium*, avec du fiel de bœuf pour imiter l'or, cela me paraît être particulier aux Bretons, et surtout quand il s'agissait de personnes d'un rang élevé.

Ces boucliers curieux ont été trouvés dans une tourbière appelée *Rhyde-y-gorse*, près d'Aberystwyth, dans le Cardigan-shire, il y a environ 20 ans, et furent généreusement ajoutés à la collection des armes anciennes de Goodrich Court, par miss Probert, de Copthorne, dans le Shropshire. (*Archæologia, or Miscellan. Tracts relating to antiquity*; vol. xxiii, p. 92.)

62. STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU LOT; par M. A. J. DELPON.

ANTIQUITÉS (1).

Le département du Lot offre de nombreux monumens, il est peu de communes où il ne se trouve des restes d'antiquités auxquels se rattachent des souvenirs plus ou moins imposans: les uns précèdent la conquête des Gaules par les Romains, d'autres doivent être rapportés aux époques où les Wisigoths, les Sarrasins ou les Anglais envahirent le Quercy; enfin chaque siècle

(1) Voyez ci-après, n° 80, le titre entier de cet important ouvrage, et l'extrait de la partie relative à l'histoire du département du Lot.

du moyen âge y vit élever des églises , des monastères , des villes enceintes de murs , des tours , des châteaux.

Les monumens les plus anciens n'offrent qu'une seule pierre brute élevée en forme d'obélisque et enfoncée en terre d'environ un mètre ; ils sont placés indistinctement sur les montagnes , dans les vallées , sur les plateaux , et appartiennent toujours aux rochers constituant le sol où ils furent érigés ; jamais on n'a trouvé à leur base ni ossemens , ni fragmens de poterie , ni aucun objet d'art ; c'est ce qu'on nomme *Béthels* ou *Peulvans*.

Tel est celui de Livernon près Bélinac , formé d'une dalle calcaire de 15 pieds de haut , un pied d'épaisseur et 5 de large à sa base ; il en existait un autre à trente mètres , qui fut renversé à la fin du dernier siècle ; on reconnaît dans la même commune les vestiges de cinq autres peulvans. Il existe les vestiges de 37 dans le département entre Gréalou et Cajarc ; il y en a un qui s'élève encore à 18 pieds du sol.

On doit considérer comme tel , la pierre dont parle Domini dans son histoire du Quercy. Un auteur désigne ces monumens sous le nom de *menhirs* (pierre longue en langue bretonne) ; ils ont sans doute la même origine que les *thôts* , les *hermes* et les *béthels* , élevés dans les temps primitifs par tous les peuples qui commencèrent à avoir des idées religieuses.

Il existe sur la crête des montagnes de Roquebert , commune de Junies , vis-à-vis de Preissac , quatre groupes principaux formés d'énormes blocs d'un grès ferrugineux rouge ou violacé , entouré de fragmens de la même roche , mais d'une moindre dimension , nommés *Cromleks* ou *Kromleks*. Sur la route de Paris à Toulouse , près St.-Projet , on voit des pierres de la même nature.

Les monumens nommés ailleurs *Dolmens* ou *pierres levées* , sont appelés ici *Peiras levadas* : ils représentent à l'extérieur une grande table , à l'intérieur une tombe ; ils sont ordinairement formés de quatre pierres plates , deux placées parallèlement à environ trois pieds de distance , sont enfoncées en terre , elles supportent une troisième qui les dépasse dans tous les sens , et dont la position est toujours horizontale ; une quatrième , aussi enfoncée en terre , réunit les deux premières vers une des extrémités , et semble fermer le monument d'un côté ; quelquefois une cinquième le ferme de l'autre ; comme les peulvans ils

appartiennent au sol ; les cantons de Gramat , de Livernon , de Cajarc , de Limonye , sont ceux où on les rencontre le plus souvent. On en voit aussi à Loubresac, et très-peu dans les cantons de Castelnau , de Moncuq et de Puy-l'Évêque ; ils occupent la crête des montagnes et sont posés sur une éminence factice , plusieurs offrent deux ou trois lignes de pierres peu saillantes placées à égales distances , traçant des cercles parallèles ; tout annonce que ces pierres n'ont point été taillées.

Le mieux conservé de tous ces monumens est celui qui est situé au couchant de Livernon et appelé *Pierre Martine*. La pierre horizontale a 22 pieds de long , 10 de large , et 15 pouces d'épaisseur , elle est parfaitement en équilibre , et la seule pression de la main suffit pour la faire osciller , et ce mouvement se conserve pendant plus d'une minute.

L'auteur a fait faire des fouilles sous 52 dolmens et y a presque toujours trouvé des ossemens humains , des flèches , des haches de diverses pierres , des fragmens de poteries grossières , d'ossemens d'animaux , des ornemens en os ou en pierre de la forme d'un œuf et percés , et des petits disques aussi percés.

Il en décrit plusieurs autres , et se livre à différentes réflexions sur la nature et l'usage de ces monumens qu'il croit être des tombeaux.

Il passe ensuite à la description des *Tumuli* ou éminences artificielles appelées *Poypes* en Franche-Comté , ailleurs *mottes* , *tombes* , *combles* , *barrows* , et que l'on trouve à Livernon , à Reilhac , à Gramat , à Lapanonie près de Figeac , et dans d'autres endroits , et qui tous , en les fouillant , ont présenté des ossemens , des fragmens de poterie , et des ornemens de différentes espèces.

Il décrit également des éminences dues en partie à l'art , en partie à la nature , et dans lesquelles on a trouvé des cercueils en pierre ; on en voit de ce genre dans les communes de Mechmont-du-Vern , aux environs de St.-Céré et à Puy-les-Martres sur la route de Figeac à Gramat.

On a aussi découvert dans la commune de St-Jean-de-Laur près Cajarc , au milieu d'une enceinte fermée par un rocher à pic et une muraille très-épaisse , plusieurs petits blocs de pierre calcaire enchâssés dans la terre et dessous des cercueils de 5.

pieds de long , ce qui semble faire croire qu'il y avait près de là un vaste camp ; on en trouve également dans d'autres communes.

L'auteur passe ensuite à la description des retranchemens , grottes fortifiées , souterrains creusés à mains d'hommes , qui , d'après le témoignage de César , servaient aux anciens Gaulois à s'enfermer pour éviter de tomber entre les mains de leurs ennemis , et où plus tard les malheureux sujets de Waïffre crurent échapper à la fureur des soldats de Pépin , et qui , plus tard encore , servirent aux Quercinois à se préserver des pillages et des massacres des Anglais.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans cette description dont l'analyse excéderait les bornes d'un article , mais qu'on lira avec grand intérêt dans l'ouvrage même.

De-là il passe à la description des anciennes villes et des châteaux , et nous montre *Divona* , aujourd'hui Cahors , comme *une autre Rome* , suivant l'expression attribuée à César , d'après une tradition écrite à la marge de quelques manuscrits de ses commentaires , et jouissant des droits de cité sous Lucterius , fils ou petit-fils du grand Lucterius. Il rapporte ici l'inscription à sa mémoire si heureusement découverte par M. Champollion Figeac dans l'église de Pern , et maintenant placée dans le vestibule de l'escalier de la préfecture ; elle est ainsi conçue :

M . LVCTER
 LVCTERII . SEN
 CIANI . F . LEON
 OMNIBVS . HO
 NORIBVS . INPA
 TRIA . FVNCTO
 SACERD . ARAE
 AVG . INTERCON
 FLVENT ARAR
 ET RHODANI
 CIVITAS CAD
 OB MERIT . EIVS
 PVBL . POSVIT .

Sur la surface opposée on lit (1) :

(1) Cette 2^e inscription est du moyen âge ; la pierre romaine a servi à ce second usage , quand la mémoire du vaillant Lucterius était oubliée.

CONDITVS HOC TVMVLO TEGITVR
 GREGORIVS EXVL
 EXVLIS ET PETRI QVEM POSVERE
 MANVS .
 QVI TAMEN HISPANA NATVS
 TELLVRE SVPREMVM
 COMPLET CADURCIS MORTE
 DEFLENDA DIEM

Divona fut embellie par les Romains, on y voit encore les ruines des bains publics, d'un théâtre, d'un aquéduc; les traces d'un pont et d'un forum qu'on y avait élevés ont disparu; on a vu précédemment tout ce que cette ville eut plus tard à souffrir des guerres particulières ou générales.

L'auteur est d'accord avec M. Champollion pour voir l'ancienne *Uxellodunum* dans la ville de Capedenac, dont il donne ensuite la description et l'histoire.

De-là il passe à celle de Figeac, fait dériver ce nom de la réponse qu'un abbé fit à des pèlerins qui craignaient de s'égarer dans la vaste forêt en venant visiter l'église; *fige acum* (plantez une aiguille), d'où furent élevés les fanaux en forme d'obélisque dont on parlera ci-après.

Les tours de St.-Laurent près St.-Céré, Sousseyrac, Martel, Gourdon, Catus, Castelnau de Montratier, Moncuq, Puy-l'Évêque et Duravel, sont ensuite décrites dans leurs monumens remarquables, et tous les faits historiques qui s'y rattachent, sont rappelés.

L'auteur en fait autant pour tous les châteaux-forts de la province qui subsistent encore ou dont les ruines offrent quelque intérêt.

L'auteur décrit ensuite les monumens d'utilité publique, tels que l'aquéduc des Romains destiné, à ce qu'on croit, à apporter à Divona les eaux de la fontaine *Polémie* par un développement de 32 kilomètres, les thermes de cette ville, son théâtre et ses ponts; il donne la description des voies romaines et des anciennes routes qui se trouvent dans le département; enfin des aiguilles dont vient le nom de Figeac, ainsi qu'il a été dit ci-devant: elles présentent une base de cinq marches formant piédestal, qui supportent un prisme de cinq mètres de haut sur quatre de circonférence; ce prisme se ter-

mine par une corniche saillante, au-dessus de laquelle le monument prend une forme pyramidale et s'élève de quatre à cinq mètres : le prisme et la pyramide ont huit côtés, on en reporte la construction au onzième siècle.

L'auteur donne ensuite la description des vastes excavations de Felzins, qu'on croit être d'anciennes mines, et qui n'offrent les traces d'aucune espèce de végétation. Il traite ensuite avec beaucoup de détails des temples gaulois, romains et chrétiens, des anciennes abbayes, et enfin de quelques objets d'antiquités, parmi lesquels se trouve un petit meuble en fer présentant un sceau en forme de grande bague ; les lettres qu'on y voit sont en relief et en beaux caractères romains ; le petit cadre qui les entoure est aussi en relief, en voici l'épreuve qui en fera connaître la dimension et l'ensemble :



Ce monument a été trouvé dans la commune de Camboulit. Nous ferons connaître, aussitôt sa publication, le second volume de cet important ouvrage. A. P.

63. DESCRIPTION D'UN TOMBEAU DU CAMPO SANTO DE PISE, avec des observations sur la date contestée de ce monument. Lettre de SYDNEY SMIRKE, esq., adressée à Henri Ellis.

Regent Street, 1^{er} août 1829.

M., ce tombeau, conservé dans une des chapelles du Campo Santo, est de 1359. Comme production de l'art, ce morceau de sculpture est d'un grand mérite ; sa forme en général est élégante, et ses détails sont d'une grande délicatesse ; et sa date, inscrite sur un filet du piédestal, lui donne un intérêt de plus aux yeux de l'antiquaire.

Ce monument confirme la remarque fréquemment faite par ceux qui sont versés dans la connaissance de l'architecture ita-

lienne du moyen âge, que les artistes de l'Italie ont adopté moins promptement que ceux des autres pays, le style qui prédominait partout en Europe durant une partie de cette époque; on y voit le mélange du classique et du gothique: les petites pyramides découpées, les arches en ogive, les toits à pente rapide, ont tous une ressemblance générale avec les mêmes constructions en Angleterre, dans le même temps; mais la forme des voûtes, et beaucoup de leurs ornemens portent les marques les plus incontestables de leur origine classique.

Le XV^e volume de l'Archéologie contient un mémoire de M. Robert Smirke, dans lequel on assigne pour date à ce tombeau, l'an de grâce 1278, d'après l'autorité d'une inscription.

Dans un mémoire postérieur, sir H. Englefield conteste l'exactitude de cette date, et prétend que la vraie est attestée par une autre inscription, qui la fixe à 1464. (*Archæologia*; vol. XXIII, partie 1^{re}, p. 1.)

64. SYLLOGE EPIGRAMMATUM GRAECORUM. — Collection d'inscriptions grecques, recueillies et classées par F. TH. WELCKER. 2^e édition, revue et augmentée; ornée d'une planche. 1 vol. in-8^o de XL et 304 pag. Bonne 1828; Marcus.

65. LETTRE DE M. CARDINALI SUR UNE PIERRE CHRÉTIENNE. (*Atti dell' Acc. rom. d'arch.*; Tom. II, pag. 237. Rome, 1825.)

Dans le cimetière de Ciriaca, à Velletri, se trouvait un tombeau qui renfermait les restes d'une martyre et une fiole qui avait contenu du sang. Les os furent recueillis par le cardinal Stéfano Borgia, et donnés à la basilique de St-Clément de Velletri, où ils sont exposés à l'adoration des fidèles dans la chapelle de la Visitation. La pierre qui couvrait ce tombeau fut scellée dans les murs de cette chapelle, du côté où on lit l'Évangile. Les caractères sont assez bien sculptés, eu égard à la décadence des arts et à la difficulté des circonstances; et l'on peut encore y reconnaître les traces du minium avec lequel ils furent peints. La fiole de sang trouvée à côté des os est en cristal, ce qui est fort rare, car la plupart sont en terre cuite ou en plomb. Le soin particulier qui a été mis dans l'exécution du travail prouve que le rang de cette martyre était au-dessus

du commun. Sur la table de marbre est gravée l'inscription suivante :

EXSVPERIA. CONJVX. CASTI. SSIMA.
 MIHIQVEVIXIT.
 ANNOS. XXXIII. DEPOSITA. XI. KAL. AVG.
 P
 X
 I
 DATIANO. ET. CEREALE. CONSS
 IN PACE.

Les chroniques nous apprennent qu'*Esuperia* naquit l'année 234 de l'ère chrétienne, année célèbre par la condamnation d'Arius, et le concile d'Alexandrie. Le pape Silvestre était alors chef de l'Église, Constantin-le-Grand maître de l'empire, et Crispus et Constantin César, tous deux consuls pour la troisième fois. Les mêmes chroniques rapportent que ce fut l'an 358 qu'*Esuperia* rendit l'âme.

Nous voyons dans l'histoire de l'Église combien la période de 34 ans renfermée entre ces deux époques fut fatale aux chrétiens. Tous les schismes religieux étaient alors en présence, et tous leurs efforts semblaient se réunir pour renverser la religion chrétienne. Ces 32 années ne furent cependant pas toutes signalées par des persécutions contre les chrétiens. Ce fut en 342, 355 et 356 qu'eurent lieu les persécutions de Constantinople, d'Alexandrie, d'Égypte et de Lybie ; la seconde fut générale, et le fanatisme des persécuteurs s'y montra sous les couleurs les plus horribles. En 358, année du martyre d'*Esuperia*, on trouve encore des persécutions : elles eurent pour cause le retour de Liberius et l'exil de Félix. Les ministres de l'empereur, profitant de son absence et abusant du pouvoir remis entre leurs mains, se livrèrent à des excès affreux envers les néophytes, et *Esuperia* fut sûrement une de leurs victimes. Toutes les recherches pour découvrir quel était son rang et celui de son époux ont été infructueuses. On trouve bien dans l'histoire des fastes chrétiens des martyres appelées *Esuperie*, *Esuperi*, *Esuperanzi*, mais aucune d'elles n'a de rapport avec notre *Esuperia*.

M. Cardinali fait observer au sujet du consulat indiqué sur l'inscription, que la coutume de mettre dans les monumens de l'Orient le nom du consul d'Occident le premier, et vice versa, ainsi que l'avancent Pagi dans la *Dissertatio Hypatica*, et le

cardinal de Noris dans la *Littera consularis*, n'est pas invariable; car on trouve sur l'inscription d'Esuperia le nom de Datianus, consul d'Orient, mis avant celui de Cerealis, consul d'Occident.

Dans le code de Théodose, sous le règne de Constantin-le-Grand, on trouve une loi dans laquelle il est fait mention d'un patricien nommé Datianus. Dans l'ouvrage qui a pour titre *de munificentia Constantini*, et dans la Vie de St-Silvestre, par Anastase, on parle d'un superbe édifice situé à Antioche, et appartenant à ce Datianus, à qui il fut acheté par Constantin pour en faire le don à la cathédrale de St-Pierre. Dans la Vie de St-Vincent, Prudentius parle aussi de ce Datianus, et dans le Martyrologe il y a une notice sur un consul de ce nom; mais il paraît être autre que celui dont parle Prudentius, comme celui-ci l'est du Datianus d'Anastase. Comme ce dernier était contemporain de Constantin et de Constance, on pourrait croire qu'il est le consul cité dans notre inscription; mais on verra qu'il est impossible que ce soit celui-ci, si l'on se reporte à la notice qu'on en trouve dans Libanius le sophiste, qui était un de ses amis intimes, et qui dit que de la misère la plus profonde et de la condition la plus obscure il fut élevé par Constance au faite des grandeurs. Il est question de ce Datianus dans St-Épiphane et dans St-Anastase. L'on voit dans Baroni-
us qu'il fut élevé par l'empereur Constance au-dessus des autres nobles au titre de juge de Photin, en l'année 358, et qu'il vivait encore sous Jovin et Valentinien.

Neratius Cerealis exerçait à Rome, en 328, la surveillance sur les vivres. En 352, il devint préfet de Rome. On trouve son nom dans plusieurs inscriptions, et il est connu comme collègue de Datianus. On ne peut dire s'il vivait encore du temps de Théodose, quoiqu'il en soit question dans une lettre d'Aurelius Symmachus à cet empereur; peut-être aussi cette lettre était-elle adressée à un autre. Sa famille est aussi célèbre que lui. Son frère Rufinus fut consul vers l'année 347, et ses deux sœurs s'allièrent aux Césars.

La redondance de l'S dans le mot *EXSUPERIA* est une suite de l'orthographe vicieuse du vulgaire, abusivement reproduite dans les inscriptions, comme on le voit très-fréquemment dans les marbres du beau siècle d'Auguste.

Le point placé au milieu du mot *CASTISSIMA* est, selon l'interprétation de quelques antiquaires, employé dans les inscriptions tumulaires pour peindre l'effet des sanglots et des soupirs qui entrecourent les paroles. M. Cardinali trouve cette explication plus ingénieuse que vraisemblable; car cette profusion des points se trouve sur toutes les inscriptions, et semble plutôt l'effet du caprice du sculpteur que du raisonnement. On remarque en général que les inscriptions antiques sont souvent gravées d'une manière très-incorrecte. G-D.

66. ANCIENNE INSCRIPTION DE DÉMÉTRIUS, expliquée par M.....
(*Atti dell'acc. rom. d'arch.*; T. II, p. 127, Rome, 1825.)

C'est au milieu d'un verger, qui se trouve dans la villa du cardinal Albani, qu'a été découverte cette précieuse inscription. Ce qui fait que depuis longtemps elle avait échappé aux recherches des archéologues, c'est qu'elle était scellée par la face dans le mur d'un temple en marbre grec qui décore ce verger.

Elle est conçue en ces termes :

+ *Hoc iacet humatum tumulo corpus superistae
Demetrii, Dominus nomine quem veniens
Reddere quae gessit fallaci tempore quisque
Advocat affatim : euge serve bone :
Suscipe mansurum regnum peritura relinquens,
Quo sanctis junctus carmina laeta canas.
Posside tu coeli sublimia culmina gaudens,
Nec timeas potius quicquid obesse potest.
Accedens fors quicquid huc vertis ocellos,
Supplex : parce Deus, dicito Demetrio.*

Au-dessus, en lettres plus grossièrement tracées :

*Depositus in pace. Mensis aprilis die decima septima.
Indictionis undecimo.*

A droite :

Tempore Domini Formosi papae pontificatus anno tertio.

Il y a dans cette épitaphe plusieurs choses dignes de remarque. Ce sont : La fonction laïque de ce Demetrius; le mauvais goût de ces vers, qui trahissent la barbarie du siècle dans lequel ils ont été composés, etc.; l'indication du mois, du jour de l'indiction, et le nom du pape Formosus. Quant à l'usage

de cette pierre, elle paraît avoir d'abord renfermé les cendres de quelque païen, et avoir ensuite rendu le même service à ce Demetrius. On ignore quel était cet homme; mais le plus important est de rechercher ce que signifie le nom de *superista*.

On est d'accord sur un point : c'est que ce mot indique un emploi; mais on ne sait s'il est laïque ou ecclésiastique.

Du Cange lui donne pour étymologie le mot grec *ὑπερίστης*, *præses*, et le traduit par l'expression latine *ædituus*, celui qui avait la garde du temple.

Macrius, dans son Hierolexicon, soutient qu'il faut lire *sphærista* au lieu de *superista*; et dit que c'était un emploi dans le palais apostolique, et que celui qui en était revêtu était placé auprès des clercs en qualité de pédagogue.

L'opinion de Macrius est évidemment fautive, et celle de Du Cange, plus vraisemblable que la sienne, a trouvé crédit chez plusieurs savans; il est cependant très-probable qu'il n'a pas rencontré juste.

On lit dans la Vie de St-Adrien, par Anastase, que ce pontife envoya à Desiderius, roi de Lombardie, une ambassade composée de laïques et d'ecclésiastiques, et parmi eux était un *Superista*. Voici comment s'exprime Anastase : *Quorum juramentis credens ejus beatitudo direxit ad eundem Desiderium regem suos missus pro his omnibus perficiendis, scilicet Stephanum notarium regionarium et sacellarium atque Paulum cubicularium, et tunc superistam*. Ce *Superista*, nommé Afiarta, est regardé comme un laïque par tous les historiens. L'office de *cubicularius* qu'il remplissait auprès du pontife, annonce assez que l'emploi de *superista* est purement laïque. On ne sait qui succéda à Afiarta après sa mort qui eut lieu en DCCLXXII, mais LIV ans après on retrouve encore cette expression. Dans les annales des Bénédictins recueillies par Mabillon, on trouve, en DCCCXXVI, un Quirinus qui remplit les fonctions de *superista* auprès du pape Eugenius, lorsque le corps de Saint-Sébastien fut accordé à Rodoinus, supérieur du couvent de St-Médard. Le passage des annales où il en est question, cité mal à propos par Du Cange, prouve que l'emploi de *superista* est vraiment laïque. Il est conçu en ces termes : *Erant præ omnibus pontificii familiares Quirinus superista, hæc curiæ dignitas; Theophilactus nomenclator : et Ingoaldus abbas reveren-*

dissimus, haud dubio Farfarensis. Pour donner plus de poids à sa citation, Du Cange avait omis *hæc curiæ dignitas*, qui prouve clairement que *superista* est un emploi laïque.

Anastase, dans la Vie du pape Léon IV, parle d'un certain Gratianus, général d'armée, *magister militum et romani palatii egregium superistam ac consiliarium*. Il est maintenant inutile d'accumuler les preuves pour démontrer que *superista* est un emploi laïque.

A l'examen critique de l'épithète, on rencontre dans les vers les fautes les plus grossières contre les règles de la prosodie.

Il reste encore à expliquer le passage de cette épithète relatif à l'année et au pape.

L'année se rapporte à la troisième du règne du pontife Formosus. Baronius dit : *Annus Redemptoris octingentesimus nonagesimus tertius indictione undecima, Formosi papæ annus III. Leonis VI. vulgo sapientis VIII*.

Les indictions de Constantin commencèrent l'an du Christ CCCXCII, au mois de septembre, et par conséquent l'année de notre pierre répond à l'année DCCCXCII. L'expression *undecima* vient de ce que le mois d'avril était le onzième.

Les savans lisent *indictione undecima*, et cette lecture ne paraît pas exacte. Si on lit *indictionem undecimam*, on comprend un espace de quinze années qui est la onzième des indictions, ce qui serait également faux; car la onzième année de notre inscription était la trente-neuvième de l'indiction constantine. Il faudrait lire *indictionis undecimo* en sous-entendant *anno*.

Il est question du pape Formosus dans beaucoup d'autres pierres, et l'on conserve dans le musée de Borgia une bulle de plomb de ce pontife.

G—D.

67. DESCRIPTION DE QUELQUES MÉDAILLES ANGLAISES trouvées près de High Wycombe, dans le Buckinghamshire, en 1827; par John NORRIS, esq.

De Hig Wycombe, Bucks, près Hughenden House, 5 juin 1827.

M., je prends la liberté de vous offrir, comme étant le secrétaire de la Société des antiquaires (dont j'ai été long-temps un des membres), les dessins de cinq médailles, que je regarde comme d'anciennes médailles anglaises, et qui ont été

trouvées récemment, bien par hasard, près de High Wycombe, Bucks. Ces cinq médailles, ainsi que six autres, furent aperçues par l'enfant d'un meunier dans l'endroit appelé Keep-hill, paroisse de Chipping Wycombe, à environ un demi-mille de la ville. On avait envoyé cet enfant dans cet endroit, qui est très-près du moulin, pour chercher les moutons de son maître, et s'avisant de prendre un caillou pour découvrir une taupinière nouvelle, deux de ces médailles tombèrent d'une cavité en longueur qui se trouvait dans le caillou; et après l'avoir examiné, il s'y en trouva neuf autres; l'enfant emporta le tout chez son maître, où elles restèrent quelques jours, jusqu'à ce que le père de cet enfant, ayant entendu parler de cette découverte, s'en empara et les emporta pour les vendre. Ces médailles sont d'or; elles ont environ le dixième d'un pouce d'épaisseur; la face en est concave, le revers convexe; elles pèsent environ 3 pennyweights $\frac{1}{2}$. Les cailloux avec des cavités semblables à celles où ces médailles furent trouvées se trouvent en abondance dans ce sol pierreux; et à coup sûr, si quelqu'un était jaloux de cacher son argent, il ne pourrait trouver un endroit plus favorable. Il y a là des restes de fossés artificiels, visibles encore au dessus de Keep-hill, et je pense qu'on peut présumer avec raison qu'il y a eu là une place fortifiée.

L'une de ces médailles représente un guerrier à cheval. Le corps et les bras sont revêtus d'une armure, qui, étant vue au microscope, paraît semblable à une chaîne de larges anneaux à l'entour du corps. La lettre T se montre au-dessus de la queue du cheval, la lettre A se voit distinctement au-dessous; la lettre S se voit à peine sous les jambes de devant; et la médaille est altérée près de la tête du cheval, sous laquelle on avait gravé la lettre C pour produire le mot TASC. Le cheval est très-bien exécuté en haut relief, et l'or de cette médaille est d'une couleur plus rouge que celle des autres qui sont d'un jaune clair. La jambe et la cuisse du guerrier paraissent être nues.

Il y en a une autre qui ressemble beaucoup à celle-ci, mais moins bien exécutée, et l'armure n'est nullement visible sur aucune partie du corps, et pourtant le guerrier a dans sa main une hache d'armes. On voit sur cette médaille les mêmes lettres qui sont empreintes sur celle décrite ci-dessus, et dans les si-

tuations correspondantes; et il y a une roue à quatre rais au-dessus de la tête du cheval. Les revers de ces médailles se ressemblent beaucoup, mais dans le milieu de la première, il y a la lettre T et la lettre A dans un des compartimens, et la seconde ne les a pas.

Il y en a deux qui sont presque semblables quant aux dessins, mais l'une est exécutée plus grossièrement; les jointures des jambes du cheval ne sont que des protubérances arrondies, et les sabots sont séparés des jambes. Dans ces deux médailles il y a une figure de taureau, et dans l'une d'elles se voit un instrument, dont la sommité seulement est visible dans l'autre. J'ignore si l'on a déterminé au juste à quoi servait cet instrument, mais je suis persuadé qu'il a pu servir à attacher les chevaux dans les champs; la partie aiguë, ressemblant à une ancre, était fixée dans la terre, et le haut servait à attacher la bride ou la longe. Sur l'une de ces médailles, l'inscription, où l'on distingue toutes les lettres entières, est TASCIAV; sur l'autre, on ne distingue que la partie la plus basse des quatre lettres TASC.

Il y en a une où se trouvent plus de lettres que dans toutes les autres, mais les sommités de plusieurs sont rongées; néanmoins il est évident que l'inscription est TASCIOVAN.

Les six autres médailles ressemblent à celles dont nous avons la description.

JOHN NORRIS.

(*Archæologia*; vol. XXII, pag. 26.)

68. MONNAIE D'ÉDOUARD, roi d'Angleterre.

Jeudi matin 20, le bateau de pêche n° 20, *le St-Charles*, de Calais, patron Alexis Walle, étant à trois lieues dans le nord du port, a éprouvé une assez grande résistance pour amener ses filets à bord; après quelques efforts, l'équipage arracha du fond de la mer une partie d'une ancre qui, par ses dimensions, paraît avoir appartenu à un navire de fort tonnage. Arrivé au port, on se mit en devoir de débarrasser cette ancre de la rouille qui l'avait rongée profondément et des gales et coquillages dont elle s'était recouverte pendant son long séjour sous l'eau. Les mousses que l'on avait chargés de cette besogne ne furent pas peu surpris en frappant sur la partie intérieure de l'une des pattes, de découvrir quelques

petites pièces d'argent d'Angleterre qui furent recueillies avec soin, grâce à la présence fortuite d'un de nos concitoyens, M. Derheims, courtier, dont nous nous sommes plus à différentes reprises à louer le zèle éclairé; on en a trouvé une douzaine environ. M. Derheims en a obtenu trois, dont une est d'assez belle conservation. C'est un *Penny* (deux sous); sur la face est une tête couronnée. Autour on lit la légende :

+ EDWAR ANGL. DNS HYB.

Au revers, douze tourteaux au centre, partagés par une croix; pour légende : CIVITAS LONDON.

Rudding, dans ses *Annales des Monnaies de la Grande-Bretagne* (Londres 1819, six vol in-8^o et in-4^o), fait observer que les monnaies des trois premiers rois qui ont porté le nom d'Édouard (1272-1377), ne peuvent pas se distinguer les unes des autres. Elles étaient restées jusqu'à présent assez rares; mais on en a trouvé une très-grande quantité il y a quatre ou cinq mois à Talbury, près de Burton-on-Trent, en Angleterre. Nous en avons vu une parfaitement semblable à celle que nous venons de décrire. Les archéologues anglais pensent que cet immense dépôt provient d'une caisse militaire qui a dû être enfouie sous le règne d'Édouard II. Il est impossible d'assigner une époque exacte au naufrage du navire d'où provient la nouvelle trouvaille. On peut cependant supposer avec vraisemblance que ces pièces sont au fond de la mer depuis le milieu du XVI^e siècle, c'est-à-dire y ont séjourné environ 500 ans. Nous regrettons de n'avoir pu examiner les débris de l'ancre; la rouille les avait tellement réduits, qu'à peine les pêcheurs en ont-ils retiré quelques livres de fer. (*L'Indicateur de Calais*; n^o 107, 23 octobre 1831.)

HISTOIRE.

69. LEHRBUCH DER HISTORISCHE PROPÆDEUTIK. — Manuel d'Études préparatoires à la science de l'histoire; par Frédéric REHM. In-8^o. Marbourg, 1830.

La chronologie, la géographie, l'ethnographie et la généalogie, sont des sciences que, sous le rapport historique, l'auteur

qualifie d'élémentaires. En conséquence, il consacre à chacune d'elles un examen et un résumé particulier, en indiquant de la manière la plus complète possible les sources où il faut puiser et les principaux ouvrages de l'érudition moderne. Il ne se borne pas à cela : il expose l'état de la science, en fait connaître à ses lecteurs les parties les plus essentielles, et leur abandonne le soin de suivre la route qu'il leur indique. Il y a, dans cette division relative à la chronologie, un grand talent d'exposition et une louable rapidité de style; toutes les ères sont indiquées, toutes les règles de calcul appréciées. L'auteur recommande l'usage et surtout la composition de tables synchronistiques, et dans une note il en cite un bon nombre de fort recommandables; celles que vient de donner M. Humbert n'avaient pas encore paru; mais nous regretterons qu'il ait gardé le silence sur celles que M. Lamp de Strasbourg a publiées en 1825; on pense bien que pour la géographie il n'a pu suivre la même méthode que pour la chronologie, ni parcourir la terre avec ses lecteurs comme il avait descendu avec eux le cours des âges. Cependant il examine l'état des connaissances géographiques chez les différens peuples, et à cette occasion je remarquerai qu'il fait vivre Scylax 390 ans avant J.-C., contrairement à l'opinion de MM. Niebuhr et Letronne. J'engagerai fort les lecteurs à méditer ce qu'il dit de la géographie du moyen âge. Les chapitres de l'ethnographie et de la généalogie comportent moins de développemens. Ayant ainsi passé en revue les sciences élémentaires de l'histoire, il en vient à celles qui lui servent d'auxiliaires; telles sont la philosophie, la grammaire, le droit public. La philosophie a son histoire particulière; par grammaire il entend surtout la connaissance des langues, sans laquelle il n'y a pas de recherches possibles. Dans une autre section il est parlé d'historiomathie, c'est la critique des faits, la recherche de la vérité. Là sont examinés les sources de l'histoire, les traditions, les monumens, les médailles, les écrits, les inscriptions, les chartes, etc. Enfin, l'on donne des règles pour écrire l'histoire, et l'on donne l'histoire de l'histoire elle-même. L'ouvrage est terminé par un sommaire de leçons qui divise la science en époques et rapporte à chacune d'elles tous les titres d'ouvrages à consulter. Il y aurait un grand avantage à suivre un pareil guide. De quelque partie de

l'histoire qu'on voulût s'occuper, on serait assuré de ne rien omettre d'important.

P. DE GOLBÉRY.

70. INTRODUCTION A L'HISTOIRE UNIVERSELLE; par M. MICHELET. Paris; imprimer. d'Éverat, librairie classique de L. Hachette, avril 1831. In-8°.

Cette introduction a 75 pages, et se termine par ces lignes : « Quiconque veut connaître les destinées du genre humain, doit approfondir le génie de l'Italie et de la France. Rome a été le nœud du drame immense dont la France dirige la péripétie. C'est en nous plaçant au sommet du Capitole que nous embrasserons du double regard de Janus, et le monde ancien qui s'y termine, et le monde moderne que notre patrie conduit désormais dans la route mystérieuse de l'avenir ». Les pages 77-132 contiennent des notes et éclaircissemens. A la fin du dernier de ces articles, l'auteur s'exprime en ces termes : « Personne ne méconnaîtra la liaison qui existe entre la publication de Vico et celle-ci. Dans la philosophie de l'histoire, Vico s'est placé entre Bossuet et Voltaire, qu'il domine également. Bossuet avait resserré dans un cadre étroit l'histoire universelle, et posé une base immuable au développement du genre humain. Voltaire avait nié ce développement, et dissipé l'histoire comme la poussière au vent en la livrant à l'aveugle hasard. Dans l'ouvrage du philosophe italien, a lui pour la première fois sur l'histoire le dieu de tous les siècles et de tous les peuples, la Providence. Vico est supérieur même à Herder. L'humanité lui apparaît, non sous l'aspect d'une plante qui, par un développement organique, fleurit de la terre sous la rosée du ciel, mais comme système harmonique du monde civil. C'est Vico qui doit nous enseigner le passé et l'avenir. »

M. Michelet avait publié, en 1829, un précis de l'histoire moderne, ouvrage adopté par le conseil royal de l'université de France, et prescrit pour l'enseignement de l'histoire moderne dans les collèges royaux et dans les établissemens d'instruction publique. Paris, imp. de Decourchant, librairie de L. Colas et de L. Hachette. In-8°, iv et 256 pages. Le nom d'histoire moderne s'applique ici aux temps qui ont suivi la prise de C. P. par les Turcs, en 1453, et que l'auteur du précis divise en trois périodes ou sections, la première jusqu'à l'an

1517, ou à la réforme de Luther ; la seconde jusqu'au traité de Westphalie , en 1648 ; la troisième jusqu'en 1789. (*Journal des Savans* ; mars 1831.)

71. OEUVRES HISTORIQUES DU COMTE DE SÉGUR, traduites en espagnol avec des notes, additions et corrections, par D. ALBERTO LISTA. TOM. IX. Madrid, 1831. (*Estafeta de San Sebastian* ; 20 mai 1831.)

Le volume que nous annonçons est le 9^e de la collection générale et le premier de l'histoire moderne. Le traducteur fait précéder cette histoire d'une introduction dont le but est d'expliquer l'influence du christianisme sur les sociétés au moyen âge.

72. I. SUR BOUDDHA ET LE PHRABAT ; par le capitaine James Low. (*Transact. of the roy. anat. Soc.* ; vol. III, 1^{re} partie, p. 57.)

73. II. TABLE CHRONOLOGIQUE DES PLUS CÉLÈBRES PATRIARCHES, et des événemens remarquables de la religion bouddhique. (*Nouv. Journ. asiat.* ; n^o 39, mars 1831.)

Nous avons déjà plusieurs fois entretenu nos lecteurs des travaux divers qui avaient été faits sur cet antique personnage, fondateur d'une religion qui couvre une grande partie du monde. Nous avons signalé les difficultés qui arrêtent encore les savans appelés à décider les grandes questions qui ont rapport à Bouddha. Nous avons désiré que tout jugement fût suspendu jusqu'au moment où des matériaux suffisans auraient été rassemblés pour éclairer cette cause importante, et nous nous faisons un devoir d'indiquer à ceux qui peuvent s'intéresser à la solution de ce problème historique les différentes publications qui viennent ajouter quelque lumière à ces notions nombreuses, mais encore confuses, que l'on a jusqu'à présent recueillies. Voici des documens qui nous arrivent de points différens et éloignés : ce sont les livres siamois et les livres mongols qui nous fournissent et qui augmentent de leurs témoignages cette masse de renseignemens que nous possédons déjà.

Le capitaine James Low a communiqué à la Société asiatique de Londres les extraits qu'il a été dans le cas de faire des

livres balis et siamois, concernant Bouddha et son *Phrabdt*, ou son pas divin. Il y raconte en détail les 18 voyages du législateur indien : je suppose que ces voyages désignent les progrès successifs de sa réforme, et sous ce rapport, malgré leur apparence fabuleuse, ils méritent quelque attention. M. Low s'occupe ensuite de ces représentations du pied de Bouddha, qui sont pour ses sectateurs un objet de vénération. Elles ont ordinairement quatre pieds de large, et sont longues en proportion. Elles forment une ellipse tronquée par l'une de ses extrémités. Les Siamois reconnaissent comme authentiques cinq *phrabdt*, ou impressions du pied divin de Bouddha. M. Low donne quelques indications sur ces pas mystérieux en général et sur chacun d'eux en particulier. Mais ce qu'il y a de vraiment important dans son mémoire, c'est la représentation qu'il a copiée sur un original siamois de ce symbole religieux. Partagé en un certain nombre de cases marquées par une figure particulière, il présente l'apparence d'un zodiaque tracé d'après un système inconnu, et peut en quelques points être comparé à la fameuse table isiaque. On y voit des traces du culte brahmanique, qui doivent étonner au premier abord, et dont la présence est expliquée par l'esprit ordinaire à tous les sectaires qui, en changeant les principes, aiment à conserver les symboles extérieurs pour ne point choquer la multitude. Nous en avons plus d'un exemple dans nos monumens chrétiens, et il n'est pas surprenant que le bouddhisme, vainqueur du brahmanisme, ait gardé dans un objet d'art, dont il faisait un emblème mystique, la figure de Brahma, de Vichnou, de Ganésa avec sa trompe d'éléphant, etc. L'explication de ce zodiaque est sans doute difficile même impossible en ce moment. Mais M. Low n'en a pas moins rendu à la science un service signalé par cette publication qui plus tard portera ses fruits. Les livres siamois donnent des détails sur plusieurs des figures représentées sur le pas de Bouddha. M. Low a rapporté quelques-unes de ces explications, et même a pris la peine de les commenter. Mais, en général, il a évité de trancher les questions; il ne semble avoir voulu que fournir des matériaux à la critique.

Elle trouvera encore un document précieux dans une table chronologique des plus célèbres patriarches et des événemens remarquables de la religion bouddhique, insérée dans le 39^e

n° du nouveau journal asiatique. Elle a été rédigée en 1678 en mongol. M. Klaproth, en la communiquant à ce journal, y a joint un commentaire et un morceau traduit aussi du mongol, sur la naissance et la vie de Sakya Mouni.

Quand on pense à l'abondance des documens déjà réunis sur cette question et à l'obscurité dont elle est toujours couverte, on ne peut que désirer vivement la publication annoncée dans le 42^e n° du nouveau journal asiatique, d'un mémoire fort étendu que M. Abel Rémusat nous promet sur cet objet. L'esprit juste et le raisonnement profond de ce savant feront sans doute avancer une question que nul, plus que lui, n'est en état de résoudre.

L.

74. DE LA POLITIQUE ET DU COMMERCE DES PEUPLES DE L'ANTIQUITÉ; par A. H. HEEREN. Traduit de l'allemand sur la 4^e et dernière édition, enrichie de cartes, de plans et de notes inédites de l'auteur; par W. SUCKAU. T. III, 489 pag. In-8°. Paris, 1831; Firmin Didot. (*Voy. Bull.*; T. XV, n° 42.)

Après une interruption, causée sans doute par les circonstances politiques, nous annonçons avec plaisir la continuation de l'ouvrage utile et intéressant de M. Heeren, traduit de l'allemand. Dans les deux premiers volumes, le savant auteur a entamé l'Asie; il nous a entretenu de l'état politique et des relations commerciales des Perses, des Phéniciens, Babyloniens et Scythes. Il arrive, dans le 3^e volume, à un pays intéressant sous tous les rapports, l'Inde ancienne; mais ici ses guides, les auteurs de l'antiquité classique l'abandonnent, et l'auteur est réduit aux monumens, aux traces antiques qui existent encore aujourd'hui dans les institutions du pays, enfin aux ouvrages anciens que présente la littérature nationale ou le sanscrit. Cette littérature est une mine féconde pour la connaissance de l'Inde ancienne; malheureusement l'exploitation d'une mine aussi riche est d'une date trop récente, pour qu'on puisse en espérer déjà les résultats satisfaisans, et à l'époque où M. Heeren publia ce volume en allemand (en 1824), on était encore bien moins avancé qu'aujourd'hui sous ce rapport. L'auteur reconnaît l'état imparfait et incomplet des sources qu'il avait à sa disposition; mais il fait observer qu'il ne s'agit point de tracer le tableau de la mythologie hindoue ou d'exposer l'histoire des antiquités de

l'Inde. Il semblerait en effet que pour le but de l'auteur, des traits épars puisés à de bonnes sources peuvent suffire. Toutefois, il est à regretter que M. Heeren n'ait pas eu ici la même abondance de matériaux que dans les volumes précédens. Les éditeurs font observer dans une note ajoutée à la préface de l'auteur, qu'ils auraient pu donner beaucoup plus de notes, mais qu'ils ont été retenus par la crainte de grossir le volume et de déplacer le point de vue sous lequel l'auteur a envisagé les choses. Ils ajoutent que l'ouvrage allemand de M. de Bohlen, qui peut compléter et rectifier celui de Heeren, ne tardera pas à être traduit en français.

M. Heeren commence par indiquer les ouvrages publiés sur l'Inde. Il décrit ensuite les principaux monumens antiques de ce pays, tels que les cavernes sculptées d'Ellora, d'Éléphanta, et les grandes pagodes de Mavalipouram. Les derniers volumes des mémoires de la Société littéraire de Bombay ont beaucoup ajouté à l'histoire de ces monumens étonnans. L'auteur passe ensuite à la littérature sanscrite, aux védas, aux pouranas. Il analyse le poème de Ramayan, et ce que l'on connaît de Mahabharat, et traite ensuite des diverses formes de la poésie hindoue, autant que le peu de modèles publiés lui a permis d'en juger.

La 2^e section de ce volume est intitulée : Fragmens sur l'histoire, la constitution et le commerce de l'Inde ancienne. L'auteur cherche à rassembler le peu de traits historiques qui se trouvent chez les anciens et dans les livres sacrés des Hindous. La différence des castes lui paraît indiquer une différence de nations, et il présume avec William Jones que les Brahmes sont venus du dehors. Les pays du Gange avaient, plusieurs siècles avant notre ère, des empires considérables et des villes brillantes; quant à la presqu'île occidentale, nous n'avons que les fables des épopées. « C'est là pourtant, dit l'auteur, que subsistent encore tous ces antiques monumens qui paraissent au-dessous et au-dessus du sol comme autant de témoins vivans de l'ancienne existence de cette caste dominante qui, avec les deux autres castes supérieures, ne peut avoir, d'après les lois de Menou, son domicile ailleurs que dans cette contrée. »

Ce n'est que par le Périple de la mer rouge, et par Ptolémée que nous recevons les premières notions certaines sur la pres-

qu'île de Décan. A cette époque, le pays était divisé entre plusieurs rajahs. Dans les lois de Menou, on voit clairement l'existence des communes, et toutes ces communes gouvernées isolément formaient l'état. On retrouve cette forme antique dans le midi de l'Inde où les conquérans étrangers ont moins effacé que dans le nord les traces de mœurs particulières. Plus tard, le pouvoir monarchique vint resserrer les libertés de toutes ces petites républiques, et leur imposer des fonctionnaires royaux.

M. Heeren examine les attributions des rois de l'Inde. Au sujet des tribus, il soulève la question de savoir si les anciens Indiens avaient des monnaies. Les auteurs anciens font mention de pièces d'or de l'Inde; mais rien ne prouve qu'elles fussent monnayées.

L'auteur arrive ensuite au commerce et à l'industrie. Depuis une haute antiquité, les Indiens tissaient le coton et la soie. D'après le témoignage d'Hérodote et de Ctésias, l'écorce d'arbre fut aussi employée à l'habillement des Indiens dès les temps les plus reculés. Nous voyons dans le Sacountala que les pieux ermites et les pénitens en faisaient usage. Sacountala portait un manteau fait d'écorce, tout différent des vêtemens magnifiques que lui offrirent les Dévanis lorsqu'elle devint l'épouse de Duschmanta. Dans le Périples, la canne à sucre et le vin sont mentionnés comme objets d'exportation de l'Inde. Quoique ce pays exporte depuis une haute antiquité les épices, les livres sanscrits n'en font pas mention; mais ils parlent des parfums qu'on employait dans les solennités religieuses et civiles. Les auteurs grecs citent encore des esclaves du sexe féminin destinées à peupler les Harems, l'indigo, la lacque. Les marchés et les foires avaient lieu auprès des lieux sacrés. Ojène, maintenant Oudjèin, capitale actuelle du chef mahratte Scindiah, était un des grands entrepôts du commerce intérieur. « Plus tard, dit l'auteur, ce lieu devint aussi l'entrepôt du commerce extérieur pour les mousselines, les onyx, les toiles de coton fines et grossières; c'est de là qu'on expédiait ces produits indigènes au port de Barygaza; c'est probablement aussi de ce point central qu'on faisait passer à l'étranger les produits de contrées septentrionales plus reculées. Ojène fut de tout temps au nombre des villes saintes et du premier ordre, et tout le pays à l'entour, à 2 coss de circonférence, est également sacré aux yeux de la

religion; aussi est-elle le rendez-vous des pèlerins. Tous les ans, à une certaine époque, on y voit affluer une grande quantité d'hommes, et cette circonstance explique comment cet endroit saint a pu devenir le principal entrepôt du commerce intérieur.

M. Heeren ne pense pas que les Indiens aient jamais été un peuple marin, quoique le Ramayan cite des traficans qui font des spéculations sur mer, et apportent des présens au roi. En général, les étrangers venaient eux-mêmes chercher les marchandises dans l'Inde. Les voyages des Arabes sont très-anciens; le périple fait mention de la route de terre par laquelle l'Inde communiquait avec la Chine. Une autre route avec l'étranger partait de Barygaza et traversait la Bactriane. M. Heeren recherche avec sa sagacité habituelle les traces de ces routes anciennes. Il présume que Mavalipouram, où se trouvent de si belles ruines, a pu être un grand *emporium* pour le commerce entre les deux presqu'îles de l'Inde. Le commerce avec l'Égypte se faisait par l'intermédiaire des marins arabes. A ce sujet, l'auteur recherche les anciens rapports entre l'Inde et l'Égypte. Ces rapports sont frappans. « La constitution des anciens états indiens et égyptiens porte incontestablement le même caractère. Tous sont des états sacerdotaux; la législation et toutes les connaissances sont là entre les mains d'une tribu sacerdotale qui restreint le pouvoir des rois, choisis dans la caste des guerriers. La cour de ces rois a la même forme. Leur pouvoir et leurs affaires se ressemblent, ainsi que leurs alentours. »

M. Heeren développe plus au long ces rapports, qui, au reste, ont été indiqués aussi par d'autres savans. L'auteur ne veut pas en conclure que les Égyptiens descendent des Indiens; mais il n'est pas invraisemblable, selon lui, que des colons indiens, des familles de Banianes, en allant en Afrique, y aient porté leur industrie et peut-être aussi leur culte. L'objection que les Indiens ne furent pas un peuple navigateur, ne réfute pas cette assertion. Les Égyptiens l'étaient encore moins, et pourtant nous savons qu'ils envoyèrent des colonies en Crète et en Grèce. Comme ils se servaient probablement dans ce cas de navires phéniciens, les Indiens pouvaient recourir à ceux des Arabes. Quel que soit le poids qu'on veuille attacher à la tradition indienne et au témoignage positif d'Eusèbe, qui confirme les émigrations

des bords de l'Indus en Égypte, il n'y a cependant rien d'in vraisemblable dans la chose elle-même, puisque la cupidité pouvait servir de mobile. Comment l'Inde, avec une si grande population, qui, dans quelques parties, était même excessive, n'aurait-elle pas employé cet excédant de peuple pour en former des colonies.

C'est par ces considérations que l'auteur termine le volume et la partie de son ouvrage qui traite de l'Asie. Il promet de s'occuper, dans le volume suivant, des institutions politiques et commerciales de l'Afrique.

Les appendices du 3^e volume contiennent d'abord une courte dissertation sur les sources de la géographie de Ptolémée, extraite d'un mémoire plus considérable (*De fontibus geographi- corum Ptolemæi*, 1824). Profitant des recherches de Brehmer, M. Heeren fait voir que le géographe grec a profité beaucoup des travaux géographiques des savans de Tyr. Le second morceau traite des routes commerciales (le traducteur dit *commer- çantes*) de l'ancienne Asie, que fréquentaient les caravanes.

Nous espérons que les autres volumes de l'ouvrage impor- tant de Heeren ne tarderont pas à être traduits, et que le pu- blic pourra bientôt jouir de l'ouvrage entier, ou du moins de ce que l'auteur en a publié.

D—c.

75. UEBER POLYBIUS DARSTELLUNG, etc. — Sur la description de la ligue étolienne par Polybe; par le D^r LUCAS. 1^{re} partie.

76. G. T. SOLDAN D. PH., RERUM MILESIARIUM COMMENTATIO PRIMA. Darmstadii, 1829; typis Goebelianis. (*Goetting. Ge-lehrte Anzeigen*; 11 sept. 1830.)

Après avoir jeté un coup-d'œil rapide sur la position et l'état de l'Ionie, et principalement de la vallée du Méandre, l'auteur indique la ville de Palatscha comme le lieu sur lequel était bâti Milet, et traite des changemens qu'a subis cette contrée. A l'aide des inscriptions, il détermine la position des points les plus importans, et donne une description de la ville, puisée dans les ouvrages des Anciens, et dans les documens fournis par les voyageurs modernes.

Une des parties intéressantes de l'ouvrage est celle de ses recherches sur les révolutions produites dans l'aspect du pays par la conversion en terres arables du détroit de Latmos et l'envahissement toujours croissant du Méandre.

Ces changemens, décrits avec précision et exactitude, sont rendus intelligibles par une carte dressée sur les données de M. de Choiseul-Gouffier.

Parmi les inscriptions qu'il cite à l'appui des opinions qu'il avance sur la position géographique de certains lieux, se trouve celle à laquelle Jacques Spon reconnut que Palatsha était bâti sur l'emplacement de Milet, et qui renferme cette invocation que les Milésiens adressaient à un dieu pour obtenir sa protection. Elle consiste en une formule composée des voyelles $\alpha, \varepsilon, \iota, \sigma, \upsilon, \omega$, associées deux fois l'une à l'autre, mais dans un ordre différent, et répétées cinq fois. Pour l'explication de cette formule, M. Solden se borne à répéter ce qu'en ont dit Barthélemy et Kopp; mais, quoiqu'il ne la cite que comme preuve géographique, on pouvait s'attendre à le voir chercher à donner sur ce sujet quelques réflexions qui auraient servi à y jeter du jour.

G—D.

77. HISTOIRE ROMAINE. 1^{re} partie; République; par M. MICHELET. 2 vol. in-8°. Tom. I, xvi et 408; Tom. II, 423 pag. Paris, 1831; imprimerie de Ducessois; librairie classique de L. Hachette.

Les 188 dernières pages du 1^{er} volume et les 90 dernières du second, renferment des notes et éclaircissemens. Le corps de l'ouvrage se compose d'une introduction et de trois livres, dont les titres généraux sont : I. Origine et organisation de la Cité. II. Conquête du monde. III. Dissolution de la cité. L'introduction est précédée d'une préface, où l'auteur expose ses théories historiques : « L'humanité, dit-il, part du symbole en histoire, en droit, en religion. Mais de l'idée matérialisée, individualisée, elle procède à l'idée pure et générale. Dans l'immobile chrysalide du symbole, s'opère le mystère de la transformation de l'esprit; celui-ci grandit, s'étend tant qu'il peut; il crève enfin son enveloppe, et celle-ci tombe, sèche et flétrit. Ceci est sensible surtout dans le droit; le droit date ses révolutions, et les grave sur l'airain; celles des religions, des langues

et des littératures ont besoin d'être éclairées, suppléées par l'histoire de la législation et de la jurisprudence. Rome, qui est le monde du droit, devait occuper une grande place dans une formule de l'histoire du genre humain : nulle part n'est plus visible et plus dramatique la lutte du symbole et de l'idée, de la lettre et de l'esprit. » Voici comment Niebuhr est apprécié par M. Michelet : « Niebuhr entra en possession de Rome par droit d'occupation, *tanquam in rem nullius*, et dressa dans le théâtre de Marcellus son *prætorium*; c'est de là que, pendant quatre ans, il a fouillé hardiment la vieille ville, l'a partagée en maître entre les races qui l'ont fondée, l'adjugeant tantôt aux Étrusques, tantôt aux Latins. Il a remué la poussière des rois de Rome, et dissipé leurs ombres. C'est le sort de Rome de conquérir ses maîtres; Niebuhr est devenu romain : il a su l'antiquité, comme l'antiquité ne s'est pas toujours sue elle-même. Que sont auprès de lui Plutarque et tant d'autres Grecs, pour l'intelligence du rude génie des premiers âges? Il comprend d'autant mieux la vieille Rome barbare, qu'il en porte quelque chose en lui. C'est comme un des auteurs chevelus de la loi Salique, Wisogast ou Windogast, qui aurait acquis le droit de cité, et siégerait avec le sage Coruncanus, le subtil Scévola et le vieux Caton. Ne vous hasardez point d'attaquer ce collègue des décemvirs, ou d'en parler à la légère; prenez garde, la loi est précise : « *Si quis malum carmen incantassit...* » L'aspic qui tue et délivre Cléopâtre, ferme la longue domination du vieux dragon oriental. » (*Journ. des Savans*; mars 1831.)

78. ESSAI SUR L'HISTOIRE DE L'ACTION PUBLIQUE ET DU MINISTÈRE PUBLIC, par M.-J.-A. DELPON. 2 vol. in-8° de 528 et 472 p.; prix, 15 fr. Paris, 1830; Achille Desauges.

Sous le titre modeste d'Essai, cet ouvrage est un traité approfondi, une histoire à peu près complète d'une des institutions des temps modernes les plus fécondes en conséquences heureuses sur l'administration de la justice. Tout attentat contre l'existence, la sûreté d'un citoyen, ne blesse pas seulement l'individu qui en est l'objet, il menace la société entière. L'offensé peut d'ailleurs manquer de la force ou de la volonté nécessaire pour demander et obtenir le châtement du coupable; il peut apporter dans cette poursuite des passions, des ressentimens

qui nuisent à l'équité du jugement. Si les lois sont impuissantes pour assurer, dans tous les cas, la punition impartiale de l'agresseur, la victime ou sa famille rentre alors dans le droit naturel, qui consiste à se défendre ou à se venger de l'injustice par la violence. C'est ainsi que chez les peuples sauvages, et parmi ceux où l'empire des lois est affaibli, s'éternisent les haines, les querelles, les vengeances privées. L'idée de confier à une magistrature spéciale le soin de provoquer la punition des crimes, non-seulement dans la vue de défendre ou de protéger celui qui a souffert, mais dans un intérêt public et pour prévenir ou diminuer les désordres, paraît si simple et si naturelle qu'on doit s'étonner qu'elle ne se soit pas présentée à l'esprit des législateurs de l'antiquité.

L'ouvrage que nous annonçons fait voir pour quelles causes cette magistrature leur fut inconnue, par quelles institutions analogues elle fut précédée. Il ne passe pas seulement en revue sous ce rapport, les lois, les usages de la Grèce et de Rome; mais l'Égypte qui faisait subir, après leur mort, à ses monarques l'épreuve d'un jugement public; la Perse dont la sagesse antique était passée en proverbe, et dont les lois flétrissaient l'ingratitude comme un crime public; l'Inde plus renommée encore par la douceur de ses mœurs que par la beauté de son ciel et la fécondité de son sol; les Hébreux, au contraire, où des mœurs dures et rebelles avaient appelé une législation impitoyable, toute théocratique, et qui regardait le crime comme une souillure que le peuple entier devait expier, fournissent à l'auteur des remarques précieuses sur l'origine de l'action publique sous le double rapport de la poursuite des coupables et de la conservation des richesses de l'État.

Dans les républiques anciennes qui admettaient tous les citoyens à l'exercice direct et immédiat de la souveraineté, l'action publique appartenait à tous. Chacun pouvait intenter, à ses risques et périls, une accusation, et si le magistrat intervenait, c'était pour en régler les formes, non pour la restreindre ou la diriger. Quelquefois un patriotisme ardent et désintéressé, souvent aussi une basse jalousie portaient les orateurs à s'emparer de cette arme puissante. L'exil d'Aristide, la condamnation de Phocion, celle de Socrate furent provoqués par des accusateurs sans caractère public.

Chez les Romains, peuple plus grave et plus difficile à émouvoir, l'accusation publique laissée aux citoyens n'offrait pas les mêmes dangers. L'auteur relève ici une erreur dans laquelle sont tombés quelques écrivains. Il démontre, avec des textes de lois romaines et le témoignage des historiens, que les questeurs étaient chargés de rechercher et de poursuivre d'office devant le tribunal du préteur plusieurs sortes de crimes. Mais cette attribution conférée à une classe de magistrats n'excluait pas le droit des citoyens de se rendre accusateurs de tous les délits publics.

Sous les empereurs, qui réunirent en leur personne tous les pouvoirs de l'État, le système de l'accusation publique fut entièrement dénaturé. Les délateurs, dont le nom a été justement flétri par le pinceau énergique de Tacite, devinrent l'instrument le plus actif de la tyrannie. En même temps, comme la confiscation des biens des condamnés formait une des principales branches des revenus du prince, il fallut établir des agens connus sous le nom *d'avocats du fisc*, de *procurateurs de César*, et, chose monstrueuse! ces officiers ne furent pas seulement chargés de veiller au recouvrement des impôts, à la conservation des propriétés acquises par la confiscation ou par la conquête, mais des lois de Claude, de Septime Sévère, de Constantin et de ses successeurs les investirent du droit de décider eux-mêmes les contestations qui pouvaient s'élever à cet égard : ce qui les rendait juges et parties, et ne laissait aucun recours contre l'oppression.

La plupart des institutions de l'empire romain survécurent à sa chute. Elles durent cependant subir une grave altération par le mélange des coutumes particulières aux conquérans. Ainsi le système des compositions en argent pour réparation des crimes privés devint un usage général, et forma pendant plusieurs siècles le droit public des peuples nouveaux. Ces compositions variaient suivant le rang de la victime et la dignité de l'auteur de l'offense. A ce système succéda celui plus barbare des épreuves par l'eau, par le fer et le feu, par le combat judiciaire dont l'issue servait à distinguer l'innocent et le coupable.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans ses savantes recherches sur les diverses magistratures désignées dans nos premiers his-

toriens sous les dénominations de *Saions*, de *Schulcettes*, de *Graffions*, de *Defensores civitatis*, de *Missi dominici*.

L'établissement des baillis et des sénéchaux, au commencement de la 3^e race, d'abord dans les domaines du roi, ensuite dans les terres des seigneurs, fut le premier pas qui conduisit à la séparation des fonctions militaires et des fonctions judiciaires. Ce n'est qu'à la fin du XIII^e siècle qu'on voit auprès de ces officiers des agens chargés, sous le titre d'*actores regis*, ou de *procureurs du roi*, de soutenir les droits de l'État, et de se rendre demandeurs dans l'intérêt du prince.

L'auteur cite à ce sujet un arrêt du premier parlement tenu à Toulouse en 1280, sous le roi Philippe-le-Hardi, dans lequel il est fait mention d'un procureur du roi de la sénéchaussée de Carcassonne.

Philippe-le-Bel, en ordonnant que le parlement de Paris serait sédentaire, donna le signal d'une complète révolution dans l'ordre judiciaire. L'ordonnance de ce monarque de 1319 créa dans ce parlement un office de procureur du roi. Celui d'avocat du roi était antérieur de peu d'années. Le pouvoir de ces officiers, borné d'abord à soutenir les causes dans lesquelles le roi était intéressé, s'étendit bientôt à la poursuite de tous les délits, à la répression de toutes les offenses. On les voit figurer en cette qualité dans plusieurs procès criminels, entre autres sous Philippe de Valois, dans le fameux procès entre Robert d'Artois et la comtesse Mahault.

Une ordonnance du roi Jean, d'octobre 1351, en fit de véritables magistrats, en leur interdisant de plaider pour des particuliers, excepté pour leurs proches.

Depuis cette époque, l'histoire du ministère public en France est celle de toute la législation. Il faut voir dans l'ouvrage annoncé quelles sages précautions avaient été prises pour que cette institution fût garantie des abus qui en auraient altéré la bonté, pour qu'elle devînt ce qu'elle devait être, une magistrature aussi redoutable au crime que rassurante pour l'innocence, chargée de veiller à la conservation des droits du monarque, d'être son organe dans les cours de justice et d'y protéger les intérêts des mineurs, des femmes, des absents, des interdits, des établissemens publics, de tous ceux, en un mot, qui sont incapables d'agir seuls et par eux-mêmes.

La défense de la religion, le maintien de la pureté du culte entraient aussi parmi leurs attributions, et l'auteur ne dissimule pas les actes de sévérité outrée, les écarts de zèle auxquels se laissèrent aller, sous ce prétexte, des officiers du ministère public. Mais ces reproches, qu'il serait injuste de leur faire sans tenir compte des préjugés du temps, sont peu de chose auprès des immenses avantages de cette magistrature.

Les droits du domaine maintenus contre l'avidité des courtisans et la prodigalité des lois, les prétentions usurpatrices de la cour de Rome repoussées avec une constance et une fermeté non démenties depuis Pierre de Cugnières, revêtu le premier du titre d'avocat-général en 1329, jusqu'au célèbre d'Agnesseau et aux magistrats du dernier siècle, voilà une partie des services rendus par ces hommes éminens. Quand on les étudie, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer en eux, le vaste savoir, l'intégrité de mœurs, le patriotisme éclairé. On peut dire de beaucoup d'entre eux ce qu'un des hommes les plus vertueux et les plus éloquens de notre siècle (1) a dit de M. l'avocat-général Séguier : qu'ils furent *les hommes de la loi et les orateurs de la patrie*.

Tels se montrèrent les Juvénal des Ursins, les Achille de Harlay, les Molé, les Talon, et tant d'autres dont le souvenir est une des gloires de la France. L'auteur n'a eu garde d'oublier ce courageux La Chalotais, victime de son zèle pour le bien public et de la haine d'une corporation trop fameuse, à qui il ne craignit pas d'arracher le masque dont elle se couvrait. C'était aussi de la magistrature, et par l'organe d'un digne successeur du procureur-général du parlement de Bretagne, que devait partir de nos jours le premier cri d'alarme contre les envahissemens de cette société pernicieuse (2).

Peut-être l'auteur aurait-il pu justifier les éloges qu'il donne à notre ancien ministère public par un plus grand nombre d'applications particulières. Son ouvrage n'en eût pas été moins instructif, et l'intérêt s'en serait accru. Il est vrai que son plan, dont il n'a pas voulu s'écarter afin de le remplir dans toute son

(1) M. Portalis père.

(2) L'ancien régime, avec les jésuites de plus et les libertés de l'église gallicane de moins.

étendue, était surtout de faire connaître l'organisation intérieure du ministère public sous l'ancienne monarchie.

Il suit cette institution à travers les orages de notre révolution qui, dans son fol amour des nouveautés, en avait comme brisé les ressorts en séparant des attributions dont la réunion seule faisait la force.

Il flétrit avec la juste indignation d'un ami de la liberté les excès commis en son nom, et qui devaient, comme il arrive toujours, nous faire tomber plus tard dans le despotisme. Il peint le monstre qui remplit les fonctions d'accusateur public auprès d'un tribunal de sang, surpassant l'astuce et la férocité des plus odieux instrumens employés par les Tibère, les Néron et les Domitien. Alors les crimes réels, le vol, l'homicide, les attentats contre la pudeur n'attiraient plus l'attention de l'autorité. L'action publique n'avait de force que pour anéantir la civilisation et seconder d'exécrables plans d'extermination.

Lorsque le mal s'arrêta, l'organisation de l'action publique était trop faible pour présenter un remède efficace.

Une conséquence plus salutaire devait cependant sortir de tant de ruines, c'est le principe nettement posé par l'Assemblée constituante, de la séparation entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir administratif : le premier redevint ce qu'il aurait dû être toujours, une branche de la puissance exécutive, mais une branche indépendante, chargée de l'application des lois, et étrangère à leur confection.

Il fut dès lors plus facile, après des essais infructueux, de fonder notre système judiciaire, tel qu'il existe aujourd'hui, sur des bases assez larges pour qu'il offrît toute garantie à l'ordre public, en le renfermant néanmoins dans des attributions mieux définies, et par là sans danger pour les autres pouvoirs de l'État. En même temps, le ministère public recouvra l'unité et l'ensemble dont il a besoin pour agir utilement.

Notre Code d'instruction criminelle paraît à l'auteur conçu dans l'intérêt d'une domination ombrageuse. Il blâme le droit de lancer des mandats d'amener confié aux procureurs du roi. Il reconnaît cependant qu'on ne leur a guère reproché d'abuser de cette faculté, bornée aux cas de flagrant délit et fort limitée par le concours des juges d'instruction.

L'inamovibilité des juges est la principale garantie des justi-

ciables : c'est dans l'intérêt de ceux-ci qu'elle a été établie et qu'elle doit être maintenue, sous peine de tomber dans une désorganisation complète. Il n'en est pas de même des membres du ministère public. Inamovibles, ils annihileraient l'autorité, sans fruit pour les particuliers. L'exercice de leurs fonctions est un mandat, et il ne peut y avoir de mandat irrévocable : ce serait aliéner les droits du mandant. Leur indépendance doit donc résider dans leur caractère personnel, dans leur refus de concourir à des actes qui répugnent à leur conscience. Soumis à la direction du gouvernement, c'est en se retirant et en préférant toujours une destitution qui les honore à une obéissance avilissante, qu'il leur est permis de faire de l'opposition. *Fais ce que tu dois, adviene que pourra*, doit être leur devise.

Malgré l'asservissement des consciences tenté sous le dernier gouvernement, malgré l'influence illégale exercée sur les élections et les complaisances déplorables de plusieurs magistrats entraînés par un faux zèle ou de tristes calculs d'ambition, d'honorables exceptions ont noblement protesté contre ces excès d'un pouvoir qui se précipitait vers sa ruine.

L'auteur termine par des considérations pleines de sagesse et d'élévation sur les modifications que l'action publique a reçues de la liberté des cultes.

Un essai sur cette liberté complète le 2^e volume, et contient des développemens non moins dignes de l'attention du jurisconsulte, du philosophe, du législateur.

L'ouvrage que nous venons d'analyser est un travail de conscience, plein de cette érudition qui devient plus rare de jour en jour, et de ces vues applicables dans tous les temps, parce qu'elles sont le résultat de l'expérience, de l'observation, et non de ces vagues théories dont le vide se fait sentir dès qu'on vient à la pratique. Nous mêlerons pourtant une critique à nos éloges. Une lacune nous a frappés. Nous aurions voulu que l'auteur étendît ses regards au-delà de la France, qu'il signalât la différence entre l'action publique, telle qu'elle existe parmi nous et telle que la connaissent quelques-uns de nos voisins. La législation anglaise, par exemple, qui laisse la poursuite des délits privés uniquement à la charge et à la discrétion de la partie plaignante, qui ne punit le vol que sur la requête du volé, qui prescrit aux agens de la couronne de plaider pour les particu-

liers, et qui ne les investit pas, au même titre, du caractère dont ils se glorifient parmi nous, d'être les hommes de la loi et les défenseurs de la société, pouvait présenter des points utiles de comparaison (1). En bon citoyen, l'auteur y aurait puisé des raisons de plus pour nous faire aimer notre pays dont nous sommes trop portés à déprécier les lois, les usages. Peut-être aurait-il tiré de ces comparaisons la conséquence que l'institution du jury, empruntée aux Anglais, s'est améliorée parmi nous, et que, de tous les pays de l'Europe, la France est celui où la répression des délits contre les personnes et les propriétés est la mieux garantie par les lois, lorsqu'elles sont exécutées avec franchise et fermeté.

79. WALLENSTEIN, HISTORISCHER VERSUCH. — Essai historique sur la vie de Wallenstein ; par Jean SPORSCHIL. Leipzig, 1829; Fischer.

L'auteur commence par déclarer que, s'il a publié cette Biographie, c'est uniquement dans l'intention de dissiper entièrement les nuages obscurs qui couvrent encore la vie politique de Wallenstein, malgré les beaux vers de Schiller, et les nombreux écrits de toute espèce qui ont paru sur cet homme extraordinaire. Il prétend avoir puisé aux meilleures sources pour peindre avec autant de vérité que de précision le caractère de cet illustre guerrier ; mais en parcourant l'ouvrage, on est frappé de la partialité avec laquelle M. Sporschil s'attache à justifier la conduite de Ferdinand II pour blâmer sans ménagement celle de Wallenstein. Son enthousiasme pour l'empereur est si grand, qu'il va presque jusqu'à faire l'apologie des assassins de Wallenstein, en transformant leur crime en un acte de justice. Mais la partialité de l'auteur une fois reconnue, on est forcé de mentionner honorablement les nombreuses recherches auxquelles il s'est livré, et les détails précieux, et très-intéressans, que contient son ouvrage. Il écrit en homme consommé dans l'art historique, et ses récits sont toujours pleins de vie et de couleur. La description qu'il fait de la guerre de trente ans est surtout empreinte d'un grand cachet de vérité, et ses observations sur les opérations militaires, sur l'esprit et

(1) V. Hallam, *Hist. const. of England*; Meyer, *Inst. jud. des principaux pays de l'Europe*.

les mœurs du temps, révèlent un talent fort remarquable. Il termine en déclarant que l'exemple dangereux de rébellion donné par Wallenstein à l'armée fut cause que plus tard les généraux autrichiens ont été mis si rigoureusement dans la dépendance du conseil aulique. (*Revue encyclopédique*; août 1831, p. 260.)

80. STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU LOT; ouvrage couronné par l'Académie des sciences; par M. J. A. DELPON, membre de la Chambre des Députés, et du conseil général du département. Tom. 1^{er}, in-4^o de XIX - 554 pag. Paris; Bachelier père et fils. — Achille Désauges. — Cahors; G. Richard.

Le 1^{er} volume, le seul qui ait paru de cet important ouvrage, est divisé en quatre livres; les deux premiers contiennent des détails étrangers à cette section, et pour lesquels nous renvoyons le lecteur aux sections du Bulletin qu'ils concernent. Le troisième traite de l'histoire et de la biographie des hommes célèbres. Nous suivrons cette marche de l'auteur dans l'analyse que nous allons présenter à nos lecteurs de la partie relative à l'histoire du département du Lot.

On n'a point de documens assez certains sur l'histoire des Gaules avant la conquête, pour qu'on puisse découvrir comment la civilisation s'introduisit dans le Quercy, pour connaître son gouvernement et la part qu'il prit aux affaires générales des Celtes; tout ce que l'on peut dire, c'est qu'à l'époque où les Romains s'emparèrent de la Gaule, les diverses plantes céréales devaient y prospérer; le continuateur de César rapporte que Lucterius prévoyant le siège d'Uxellodunum y fit entrer, en très-peu de jours, une quantité de blé considérable qu'il prit dans la contrée.

Après avoir d'abord subi le joug pendant la troisième année du gouvernement de César, les peuples de cette province, voulant recouvrer leur liberté, se réunirent aux habitans de l'Auvergne et du Gévaudan pour défendre la célèbre ville d'Alise, qui cependant tomba devant la fortune de Rome et de César. Ils avaient à leur tête l'ami de l'infortuné Vercingetorix, le vaillant Lucterius. Les victoires de César n'abattirent point son courage; il voulut porter la guerre au sein de la province romaine, et défendit au dedans et au dehors Uxellodunum, qui, n'ayant qu'une source d'eau que les Romains détournèrent, fut

forcé de se rendre; Lucterius, qu'on peut appeler le dernier des Gaulois aussi bien que Philopœmen le dernier des Grecs, après avoir erré quelques temps chez les Arvernes, fut livré à César, et subit le dernier supplice.

Le Quercy entièrement soumis adopta la religion du vainqueur, bien que celle des Druides fût plus simple en ses cérémonies, et que les Gaulois retrouvassent Taranus dans Jupiter, Heus dans Mars, et les Celtes leur Belen dans Apollon, Teutatès dans Mercure, Dis dans Pluton, Herta dans Cybèle ou Rhéa, Bélisana dans Minerve, etc.

Quelques auteurs ont cru que saint Martial répandit l'évangile dans le Quercy sous l'empereur Claude; cependant on n'en trouve pas de traces avant le règne de Valérien et de Galien, et saint Genulphe fut le premier évêque de Cahors.

Cette province ravagée en 406, par les Vandales, les Suèves et les Alains, resta au pouvoir des Romains jusqu'en 471, les Visigoths s'en étant emparés l'année suivante, sous la conduite de leur roi Euric : ariens intolérans, ils persécutèrent les vaincus éclairés par la foi catholique, et respectèrent encore moins les propriétés; ils s'emparèrent des deux tiers du terrain, d'après les traités faits avec les empereurs d'Occident, qui livraient les Gaulois à l'avidité des vainqueurs sous la seule condition de reconnaître la suprématie de l'empire; c'est peut-être à ce traité qu'il faut faire remonter les servitudes féodales qui pesèrent si longtemps sur les terres de France; ils maintinrent, toutefois, les droits politiques des vaincus, lorsqu'un de leurs souverains, Alaric II, remplaça le chaos du droit romain par le code théodosien, qu'il fit commenter par d'habiles jurisconsultes.

Ce fut alors que le Quercy, qui venait de recevoir ce bienfait, changea de maître; Clovis s'en empara après la bataille de Voulié, qu'il gagna sur les Visigoths.

Thierry, fils de Clovis, dévasta ces provinces; elles passèrent successivement à Clotaire, à Charibert, roi de Paris, à Sigebert, qui les donna à sa belle sœur Galsuinde, et furent encore dévastées par les troupes de ce dernier, de Chilperic et de Théodebert, son fils, auquel on attribue la destruction de Divona.

Le Quercy passa sous la domination de Brunehaut; il fut ensuite réuni aux autres provinces du royaume sous Clo-

taire II, plus tard il fut compris dans l'apanage de Charibert, Dagobert s'en empara, et le rendit après lui à ses neveux, Boggie et Bertrand; mais il en retint la souveraineté. Eudes, que l'on croit fils de Boggie, parvint à se rendre indépendant des rois mérovingiens, et exerça les droits de souveraineté. Vers ce temps, les Sarrasins l'envahirent : Eudes les attaqua et les vainquit. Pour se venger, les Sarrasins battent les Aquitains sur la Dordogne, saccagent Cahors, détruisent un monastère ainsi que ceux du haut Quercy, et de là marchent triomphants vers le nord de la France, lorsqu'en 732, Charles-Martel les mit en déroute près de Tours, et préserva ainsi la France du joug de l'islamisme; il attaqua lui-même le Quercy après cette expédition. Hunoud, successeur d'Eudes, ayant embrassé l'état monastique, laissa l'Aquitaine à son fils *Waiffre*, *Waiffier* ou *Gaiffier*, dont le règne agité eut une fin déplorable, que Pépin-le-Bref lui suscita; après quoi il s'empara de ses états où il répandit la terreur et la dévastation; on voit encore aujourd'hui, dans les excavations des rochers et dans les cavernes, les murs que les habitans élevèrent pour se préserver de ces horreurs.

Le Quercy fut donc encore réuni au royaume; il en fut séparé pour former celui que Charlemagne donna à son fils Louis-le-Débonnaire.

En 824, les Normands pillent et dévastent Cahors, détruisent les monastères.

En 848, le royaume d'Aquitaine fut converti en duché, dont Bordeaux devint le chef-lieu. C'est sans doute alors que le Quercy fut donné à titre de comté à Raymond, comte de Toulouse et du royaume.

Toujours fidèle au sang de Charlemagne, cette province ne reconnut les rois Eudes et Raoul que lorsque les armes l'y contraignirent, un grand nombre d'actes sont datés : *Regnant notre seigneur, en attendant un roi*. Charles-de-Lorraine fut même proclamé dans le Quercy après que Hugues-Capet eut été couronné en 987, et lui obéit jusqu'au moment où le sort le livra à son rival.

Les annales du Quercy, pendant les dixième et onzième siècles, ne présentent que ravages des Normands, fondations de monastères, querelles de seigneurs, usurpations des droits régaliens, famines, aveugle crédulité et absurdes superstitions.

Ce fut dans la province du midi que le système féodal développa sa funeste influence; les châtelains opprimaient le clergé et le peuple, et les plus grands crimes restaient impunis. Les armes spirituelles étaient impuissantes; le sang ne cessait de couler; enfin les seigneurs d'Aquitaine, sous la domination du comte de Toulouse, se réunirent aux évêques pour mettre un terme à tant de maux, dans la prairie de Tuléjus près de Perpignan, et l'on se borna à la défendre pendant certains jours de la semaine et à certaines époques de l'année. C'est ce qu'on appela la *trêve de Dieu*. Elle ne produisit rien de bon pour le peuple, jusqu'à ce que l'hermite Pierre prêcha la première croisade: 100,000 hommes se levèrent alors et suivirent Raymond comte de Toulouse.

Cette province fut ensuite ravagée et pillée tour-à-tour par les armées des rois de France et d'Angleterre et du comte de Toulouse. Elle apercevait un avenir plus heureux par l'établissement des institutions municipales que les Romains leur avaient fait connaître lorsqu'elles devinrent la proie des inquisiteurs, des sectaires et d'une armée de croisés commettant mille excès sous des prétextes sacrés. On avait renouvelé quelques-unes des opinions du fameux hérésiarque Manès; les sectaires séduisaient la multitude en s'élevant contre la puissance et les richesses du clergé, ce qui fit qu'Innocent III chargea deux moines, auxquels il donna le titre d'inquisiteurs, de faire punir les hérétiques: Raymond VI, comte de Toulouse, fut la victime de ces ordres. Son fils, Raymond VII, rentra dans une partie de ses possessions, à l'exception de Cahors qui resta aux évêques et à la couronne sous St-Louis. C'est dans cette ville que les inquisiteurs achevèrent de poursuivre le reste des malheureux Albigeois. Alphonse fit alors jouir les habitans du Quercy de la liberté civile, en changeant la servitude en un cens annuel. Cet exemple fut suivi, et la province était entièrement libre, lorsque Louis X ordonna à tous les possesseurs de fiefs de leur accorder la liberté. Le traité, fait en 1246, entre le seigneur Barrase de Beduer et les habitans de Gréalou, est le monument le plus précieux sur ces transactions. On vit alors Figeac et Brives, Carjacet Gréalou, Fons et Feycelles se liguier contre les châtelains; on poursuivit encore les Albigeois; mais l'hérésie disparut lorsque les religieux de Figeac et de Montauban, par

la régularité de leur conduite et l'onction de leurs discours, entreprirent de les ramener à la foi orthodoxe.

En 1258, cette province fut cédée avec le Limousin et une partie de la Guienne à Henry III, roi d'Angleterre; ses habitants ne cessèrent de regarder la domination anglaise comme usurpée; ils furent rendus à la France moyennant 3,000 fr., rente abolie par le parlement en 1269, et rétablie en partie sous Philippe-le-Bel en 1286. En 1316, cette province acquit un brillant éclat par la nomination au trône pontifical du cardinal d'Euse, sous le nom de Jean XXII; huit ecclésiastiques de la même contrée qui furent décorés de la pourpre augmentèrent la célébrité du Quercy.

Au commencement du 14^e siècle, le Quercy fut ravagé par un grand nombre de bergers associés à des brigands.

Après le honteux traité de Bretigny, le Quercy retomba sous la domination anglaise, et fut gouverné par le fameux Jean Chandos, qui, pour justifier ses excès, disait comme son compatriote Talbot : *Si Dieu était gendarme, il serait pillard*. Cette province fit de nombreux efforts pour secouer le joug, et l'on vit les femmes et les filles vendre leurs bijoux pour redevenir Françaises. Enfin leurs vœux furent exaucés sous le règne de Charles VII et de Louis XI, après une série de guerres, d'exactions et de combats trop longs à rappeler et dont il résulta que plusieurs communes furent dépeuplées.

De nouvelles scènes d'horreur se préparèrent pour cette province par l'émission des opinions de Luther et Calvin. Le protestantisme s'introduisit à Montauban, et de là dans le reste de la province malgré les efforts du parlement de Toulouse qui sévit contre les sectaires avec une vigueur extrême. Nous n'essaierons pas de retracer toutes ces horreurs qui ne finirent qu'en 1593, époque où le Quercy revit la paix faire fleurir ses campagnes; elle fut de nouveau troublée à la mort de Henry IV jusqu'en 1629. La levée des impôts causa plusieurs émeutes qui cessèrent par l'établissement de l'élection de Cahors en 1684.

La tranquillité fut encore troublée lors de la guerre de la Fronde; mais elle fut rétablie par l'énergie et le courage de M. d'Aussone, auquel Louis XIV écrivit à ce sujet les lettres les plus affectueuses. Cette tranquillité se perdit de nouveau sous le ministère de Louvois, à cause des vexations qu'on fit éprou-

ver aux protestans dont un grand nombre fut obligé de quitter le royaume, et par suite des conversions qui eurent lieu; on n'en comptait plus vers le milieu du 18^e siècle.

Établie en 1779, l'administration provinciale de la Haute-Guienne versait un nombre infini de bienfaits sur les communes du Quercy, lorsqu'elle fut abolie par la révolution, et ses projets renversés; on en a repris plusieurs, mais que de bien n'eût-elle pas fait si elle eût existé vingt ans de plus!

Le plus ancien comme le plus illustre des grands hommes, dans la carrière des armes, auxquels le Quercy a donné le jour, est *Lucerius*, dont la fatalité n'a permis de recueillir de ses actions que ce qu'on trouve dans les Commentaires, mais qui osa braver toutes les forces de Rome, rendues plus redoutables encore par le génie de César, et ce, après l'entière défaite de Vercingetorix, et de la dernière armée des Celtes.

Un autre *Lucerius*, fils ou petit-fils du premier, devint le bienfaiteur de son pays, sous la puissance romaine, comme l'atteste le monument récemment découvert dans l'église de Pern.

Priscus, qui n'est connu que par une inscription qu'on voyait jadis à Lyon, est né dans le Quercy, et fut tribun d'une légion, et questeur de trois provinces des Gaules.

Exupère, que cette province peut réclamer par le long séjour qu'il y fit dans sa capitale, où il se retira, comme l'attestent les vers de son neveu Ausone lorsqu'il fit l'éducation des deux fils de Dalmatius, beau-frère de Constantin, après avoir gouverné une province d'Espagne.

Aléthius, évêque de Cahors vers 392, qui, au rapport de St-Jérôme, préserva Toulouse du joug des Vandales.

Ursus ou St-Ours naquit à Cahors, pendant la domination d'Alarie sur le Quercy.

St-Didier ou St-Géry, après avoir été intendant du roi Dagobert et du duc de Marseille, remplaça sur le siège épiscopal de Cahors son frère Rusticus. Cette ville lui dut la reconstruction de ses remparts et l'embellissement de ses temples.

Il paraît que c'est sans fondement que quelques auteurs réclament pour le Quercy le troubadour Vidal, ce que prouvent les recherches faites à ce sujet.

Raymond de Durfort, dont les descendans existent encore,

et Turemale, chevaliers quercinois, se distinguèrent en 1190, à la cour du comte de Toulouse par leurs poésies.

Au commencement du siècle suivant, Hugues de St-Cyr, né à St-Thréga, se distingua dans la même carrière, ce qui lui valut l'amitié des rois d'Aragon et de Castille, et des liaisons intimes avec le bon Dauphin d'Auvergne, le comte de Rhodéz et le vicomte de Turenne.

Le pape Jean XXII naquit à Cahors en 1244 ; ses deux neveux, Jacques et Armand de Via, tous deux décorés de la pourpre, virent le jour dans la même ville.

Bertrand du Pouget et Bertrand de Montfavez, nés à Castelnaud, reçurent le chapeau de cardinal à la même époque ; le dernier négocia la paix entre Philippe-de-Valois et Édouard III, et le premier appaisa, en Italie, les factions des Guelfes et des Gibelins.

Pierre Le Tissier, de Cahors, fut nommé cardinal pour avoir empêché la guerre d'éclater entre le roi de Naples et celui de Sicile.

Guillaume Farinier, de Gourdon, le fut aussi, et s'occupa de discipline monastique. Fortuné Vassal, moine cordelier de Gourdon, devint aussi cardinal relativement aux affaires des Gibelins.

Bernard du Bousquet, de Cahors, obtint le chapeau de cardinal d'Urbain V, et devint ensuite archevêque de Naples. Il fut un des quatre qui reçurent la profession de Jean Paléologue empereur d'Orient.

Girufred de Vayrals, archevêque de Toulouse, du Quercy, s'illustra par son patriotisme, et persuada à ses concitoyens d'expulser les Anglais.

Bertrand Lagié, de Figeac, fut promu à la dignité de cardinal par Grégoire XI en 1371, et publia deux ouvrages, l'un sur les schismes et l'autre sur les hérésies.

Pierre Fortunac, de Cahors, dut au même pape le chapeau de cardinal.

La famille Séguier, originaire de Figeac, était déjà illustre au 15^e siècle, la France sait ce qu'elle lui doit.

Castelnaude Grammont, né dans le Quercy, fut fait cardinal à la sollicitation de Louis XII.

François Ricard Gourdon de Ginouillac, surnommé Gailliot,

naquit à Assier vers 1465 ; il fut surintendant des finances après Semblançay, sénéchal d'Armagnac, et Viguiier d'Épée de Figeac, grand - maître de l'artillerie , et grand - écuyer sous François premier.

Clément Marot est né à Cahors ou à Marot près St-Clément, canton de Castelnaud ; il est assez connu pour que nous nous dispensions d'en dire davantage.

Hug. Salel, né à Cazals en 1503, aussi instruit que Marot l'était peu, traduisit douze livres d'Homère.

Salvesous, fils d'un professeur à l'école de droit de Cahors, se montra brave parmi les braves du règne de François I^{er}.

Charry, un des braves du 16^e siècle, naquit aux environs de Moncuq vers 1530 ; il organisa le régiment des gardes-françaises sous Henri III, et en fut le premier mestre-de-camp.

Jean Bessonies, sieur de la Bessonie, naquit à Sousceyrac, vers 1530, embrassa la carrière des armes, et devint capitaine par son courage.

Geraud Maynard, naquit à St.-Céré ; il est auteur d'un recueil précieux intitulé : *Notables et singulières questions du droit écrit, décidées et préjugées par arrêt mémorable de la cour souveraine de Toulouse.* Il brilla au barreau.

Jean de la Barrière vit le jour au même lieu en 1544, prêcha à Paris sans succès contre la ligue ; mais il n'en fut pas de même dans la Guienne et le Languedoc, où il fit triompher la cause de Henry IV.

Jean Lacoste, plus connu sous le nom de *Joannes Acosta* : on croit qu'il naquit à Cahors : il laissa plusieurs ouvrages qui ont été imprimés et plusieurs restés manuscrits.

Marc Antoine Dominici naquit à Cahors, au 16^e siècle et publia divers ouvrages de jurisprudence, et une *Histoire des comtes de Quercy.*

Jean Dartis, né en la même ville que le précédent, suivit avec distinction la même carrière que lui, et publia aussi plusieurs ouvrages.

François Maynard, poète, disciple de Malherbe, un des quarante de l'Académie française, appartient au Quercy par le long séjour qu'il fit à St.-Céré.

Louis Mesplide né à Cahors en 1601, de l'ordre des dominicains, publia plusieurs ouvrages.

Pierre Delbrun, jésuite, auteur du *Grand apparat français latin*, et de divers autres ouvrages.

Antoine Dadine de Hauteserre, né à Cahors en 1602, s'illustra au barreau et en publiant une foule d'ouvrages.

Son frère François de Hauteserre fut professeur à l'université de Poitiers, et composa plusieurs écrits.

Georges-Guiscard, naquit à Pui-Lévêque en 1606, et se distingua dans la carrière des armes. Il fut l'un des sous-gouverneurs de Louis XIV.

Son fils Louis Guiscard, marcha sur ses traces.

Raymond Antoine de Fouillac, savant antiquaire, vit le jour au château de Mordissen près Grumal, en 1622.

François de Marsis, lieutenant-général du sénéchal de Gourdon, publia un ouvrage de jurisprudence profond, et qui offre des rapprochemens neufs.

La Calprenède, né, suivant Voltaire, à Cahors en 1612. On connaît ce fameux romancier.

Jean Gisbert, né à Cahors en 1639, théologien. Son principal ouvrage est intitulé : *Scientia religionis universa*.

Salignac Lamothe Fénélon, fit ses études à l'université de Cahors.

Guillaume de Lavour, né à St. Céré en 1653, auteur de l'*Histoire secrète de Néron* etc., et de la *Conférence de la Fable avec l'Histoire Sainte*.

Blaise Gisbert, jésuite et auteur de plusieurs ouvrages, naquit à Cahors en 1665.

Jean Louis Ignace de la Serre, poète, est né à Cahors en 1662, mort censeur-royal en 1756.

Jean de Montaudier, célèbre avocat au parlement de Toulouse, né à Cahors en 1669.

François de Boutaric, né à Figeac en 1672, célèbre avocat et jurisconsulte, auteur de plusieurs ouvrages de droit.

Antoine de Lauriquesque, sieur de la Garouste, né à St. Céré en 1644, célèbre mathématicien et mécanicien, auteur du levier qui porte son nom et de plusieurs autres machines, entr'autres la *salope*, machine destinée à enlever le sable qui encombre les ports de mer.

Louis Siries, né à Figeac en 1675, graveur en taille-douce et en pierres fines, il étudia ce dernier art à soixante ans et at-

teignit la perfection, ce qui prouve que le talent n'a pas d'âge; il trouva aussi le moyen de rendre l'or aussi dur que l'acier et de l'employer aux mêmes usages, découverte plus curieuse qu'utile.

Bellet, né à St. Céré, en 1702, théologien.

Lefranc de Pompignan, né à Montauban, mais ayant habité long-temps sa terre de Cayx près Cahors, poète et magistrat.

Valet de Regagnac, né à Cahors en 1719; poète.

Pierre Louis Bessombe, naquit à Cahors en 1719, auteur et magistrat.

Pierre Brunis, né à Carjac en 1754, orateur et poète, traversa notre révolution, à laquelle il mêla sa voix, et mourut en 1808.

Raymond de Verninac St-Maur, naquit à Souillac en 1761, poète et jurisconsulte, fut préfet du Rhône, et mourut en 1822.

Jean Louis Amable Baudus, né à Cahors en 1761, avocat, eut le même sort que les précédens,

Joseph Treneuil, né à Cahors en 1763, auteur de différentes poésies, et entr'autres de l'élogie sur la profanation des tombeaux de St.-Denis.

Le maréchal Bessières, duc d'Istrie, est né à Preissac, en 1769; mort à Lutzen.

Joachim Murat, Roi de Naples, né à Labastide-Fortunière.

Guillaume Louis Ramel, maréchal-de-camp, chevalier de St.-Louis et de la Légion-d'Honneur, naquit à Cahors en 1775.

Auguste Vernhial, né à Figeac en 1790; médecin.

A. P.

TABLE

DES ARTICLES DU CAHIER DE JUIN 1831.

<i>Philologie, Ethnographie, Linguistique.</i>	<i>Pages.</i>
Extrait d'un discours sur l'établissement et l'état actuel de l'imprimerie arabe; Belfour.....	113
Notice des ouvrages arabes, persans et turcs, imprimés en Egypte; Reinand.....	119

Gazette arabe et turque d'Égypte, et gazette turque et grecque de Candie; le même.....	124
<i>Ueber die Aussprache</i> , etc. — Sur la prononciation de la langue grecque; Liskovius.....	127
<i>Ueber den Zweck</i> , etc. — Sur le but que Platon s'est proposé en écrivant son Dialogue entre Ion et Socrate; Wiegand.....	130
<i>Sul Terrore</i> . — Sur la terreur dans la tragédie classique.....	133
<i>Corpus Scriptorum historiarum Byzantinæ</i> ; Bekker et Niebuhr.....	134
<i>Classicorum auctorum e Vaticanis codicibus editorum</i> ; etc.; Mai..	138
Bibliothèque des classiques latins : Satires de Juvenal, traduites par Dussaulx; nouvelle édition, par J. Pierrot.....	139
<i>Dav. Ruhnkenius scholia in Suetonii Vitas Cæsarum</i> ; Geel.....	142
Rapport à M. le ministre des travaux publics, sur les Épopées françaises du XI ^e siècle; Edgar Quinet.....	143

Archæologie.

Comparaison de l'Hercule indien et de l'Hercule thébain; J. Tod.	145
Lettre de M. Raoul Rochette à M. Schorn, sur quelques noms d'artistes omis ou insérés à tort dans le Catalogue du D ^r Sillig.	148
<i>Lettera intorno</i> , etc. — Lettre d'Al. Visconti, sur quelques vases sépulcraux trouvés dans le voisinage d' <i>Alba-Longa</i>	175
Description de 2 anciens boucliers bretons, conservés dans l'arsenal de Goodrich-Court; Meyrick.....	179
Statistique du département du Lot; Antiquités; Delpon.....	181
Description d'un tombeau du <i>Campo-Santo</i> de Pise; Sydney-Smirke.....	186
Lettre de M. Cardinali sur une pierre chrétienne.....	187
Ancienne inscription de Démétrius expliquée.....	190
Description de quelques médailles anglaises trouvées près du High-Wycombe; Norris.....	192
Monnaie d'Edouard, roi d'Angleterre.....	194

Histoire.

<i>Lehrbuch</i> , etc. — Manuel d'études préparatoires à la science de l'histoire; Fréd. Rehm.....	195
Introduction à l'histoire universelle; Michelet.....	197
Œuvres du comte de Ségur, trad. en espagnol par D. Alb. Lista. — 1 ^e Sur Bouddha et le Phrabat; J. Low. — 2 ^e Table chronologique des plus célèbres patriarches de la religion bouddhique.....	198
De la politique et du commerce des peuples de l'antiquité; trad. de Heeren par Suckau: Tom. 3 ^e	200
<i>G. T. Soldan Rerum milesiarum Commentatio prima</i>	204
Histoire romaine: 1 ^{re} part. République; Michelet.....	205
Essai sur l'hist. de l'action publique du ministère public; Delpon.	206
Essai historique sur la vie de Wallenstein; J. Sporschil.....	213
Statistique du département du Lot: Histoire; Delpon.....	214

IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,

RUE JACOB, N^o 24.

BULLETIN

DES SCIENCES HISTORIQUES,

ANTIQUITÉS, PHILOGIE.

PHILOGIE, ETHNOGRAPHIE ET LINGUISTIQUE.

81. NOTICE SUR LE RAMAYANA DE BODHAYANA; par feu ELLIS, de Madras. (*Quarterly Orient. Magaz.*; n° XI, juillet-sept. 1826.)

Il existe en sanscrit plusieurs poèmes dont l'objet est de célébrer les exploits de Râma. Le plus connu est le Râmâyana de Vâlmîki; mais on cite encore l'Adhyâtma Râmâyana, et le Râmâyana de Bodhâyana.

Les Indiens, accoutumés à faire des contes sur tout, disent que Vâlmîki, après avoir fini son ouvrage, s'appliqua à le corriger, et que tous les matins il ne prenait de nourriture que lorsque ses disciples lui avaient récité son poème, qui avait autant de stances qu'il y a de lettres dans la Gayatri. Un jour il fit une visite à Bodhâyana, qui lui offrit à manger: il refusa sous prétexte qu'il n'avait encore rien entendu, ce jour là, de son Râmâyana. Bodhâyana lui proposa de lui faire réciter son poème par ses soixante mille disciples qui, chacun, en répéteraient une stance: ce qui déjà donnait à cet ouvrage une longueur de trois cinquièmes de plus qu'à celui de Vâlmîki. Celui-ci se récriait à chaque instant, en disant que ce qu'il entendait était rempli de faussetés. Bodhâyana affirmait la vérité de son récit poétique. Ils convinrent que les deux poèmes seraient jetés dans le Gange, et que celui qui surnagerait serait considéré comme authentique. L'épreuve en fut faite: l'ouvrage de Vâlmîki flotta sur les eaux; il ne surnagea

de celui de Bodhâyana que quelques feuilles, qui furent portées sur la rive, et qui constituent ce qui nous reste aujourd'hui de ce poème.

C'est par ce conte que les Indiens expliquent l'état mutilé dans lequel se trouve le Râmâyana de Bodhâyana. Au reste, le style en est assez élégant et les pensées assez belles pour faire croire que l'envie d'un rival ait pu contribuer à le faire disparaître. Le poète qui a traduit en Tamul le Râmâyana, il y a 1000 ans, et qui prétend avoir suivi Vâlmîki, a, dit-on, pris beaucoup de choses de l'ouvrage de Bodhâyana, qui existait encore.

L'article que nous citons ici du *Quarterly Oriental Magazine* contient un passage du Râmâyana de Bodhâyana, traduit par feu M. Ellis. C'est un épisode qui ne se trouve pas dans Vâlmîki et qui représente Râvana arrêté, dans son projet de violence contre Sitâ, par l'apparition d'un Brahmane; ce Brahmane est le dieu Yama qui cherche d'abord par la raison à calmer la passion du tyran. Ils en viennent aux mains, et Brahmâ lui-même intervient pour les séparer. L.

82. LETTRES DE SIR W. JONES A SAMUEL DAVIS, de 1785 à 1794. (*Transact. of the R. Asiat. Soc.*; vol. III, 1^{re} partie.)

M. John Francis Davis avait communiqué à la Société asiatique de Londres plusieurs lettres écrites à son père Samuel Davis par le fameux W. Jones. On a jugé à propos de les imprimer dans le 3^e vol. des Transactions de la Société: c'est un hommage rendu à la mémoire de ce savant orientaliste. Elles n'offrent rien à recueillir à la science, mais elles peignent au naturel la douceur de caractère, qui, dans ce célèbre écrivain s'unissait à l'âme la plus ardente; on y voit son desir passionné d'étendre le domaine des connaissances, de propager l'étude des langues orientales, et les soins assidus et minutieux qu'il donnait à l'impression du recueil, intitulé *Recherches asiatiques*, immense trésor d'érudition qui est devenu pour la critique une mine féconde et nouvelle.

Le seul objet dont la science ait à profiter dans cette publication, c'est la représentation d'un zodiaque indien où les mansions lunaires sont figurées d'une autre manière que dans le 2^e et le 9^e vol. des *Recherches asiatiques*. Il a été trouvé dans le

Carnatique méridional. La forme est un carré, partagé comme un échiquier, en cases qui sont inégales. Au centre on en voit 9 représentant les agens planétaires sur un char traîné par quatre chevaux : (au nombre des planètes les Indiens mettent les deux nœuds de la lune). Ces 9 chars sont enfermés chacun dans une figure géométrique différente. Dans les 12 cases, qui environnent, sont les 12 signes du zodiaque, et les cases extérieures, au nombre de 28, renferment des figures d'animaux, qui représentent sans doute les astérismes lunaires, mais qui sont totalement différentes de celles que l'on connaissait déjà. Ce monument est curieux, et mérite d'être étudié. L.

83. KABAKTIAN SAHARI HARIAN : *dan sombohiang i ang Dijadkan deri parochianus Romanus.* — Exercices et prières en malai. In-12 de 9 feuilles 1/2. Paris 1830; Imp. Royale.

84. PENGAJARAN MESEHI *i ang besar atas pengajaran elkaniset el katholica-romana.* — Catéchisme malai, à l'usage de l'Église catholique romaine. In-12 de 6 feuilles. Paris 1827; Imp. Royale.

85. VON DER UEBERSETZUNGSKUNST. — De l'art de traduire par le docteur WILLMANN. Cologne, 1828. In-4°. (*Jahrbücher für Philologie und Pædagogik*; III^e Jahrg., V^e Heft).

L'auteur, après avoir répété la remarque déjà faite, que de tous temps les peuples moins cultivés ont traduit les ouvrages des peuples plus civilisés, continue ainsi :

« Lorsque les grecs reconnurent la supériorité du génie de l'Égypte, et s'efforcèrent de s'en servir pour se cultiver eux-mêmes, Manethon, dit-on, traduisit l'histoire de cette nation dans la langue hellénique. » Sans contester ce fait, nous laisserons cependant à M. W. la tâche de défendre l'assertion, si les Hellènes ont jamais été à même et dans la nécessité de former leur littérature sur celle de l'Égypte qui ne nous est pas connue. Heureusement, nous ne nous apercevons aucunement, pourquoi la traduction d'un monument littéraire quelconque ne paraîtrait désirable que par le sentiment d'une supériorité de génie renfermée dans l'original, opinion tant combattue par l'histoire littéraire de toutes les nations. Les traductions qui rendent, autant que possible, le sens et la forme de

L'original, sont à juste titre regardées comme l'agrandissement de la littérature. La traduction de l'Odyssée est, pense-t-on, ce qui a donné naissance à *Louise, Hermann et Dorothee, Parthenais et le jour à la campagne*, productions de Voss, Goëthe, Baggesen et Neuffer. « Des philologues précédens, dit l'auteur, p. ex. Ernesti, n'estiment pas beaucoup les traductions allemandes des chefs-d'œuvre grecs ou latins, ou parce qu'il n'existait pas encore de littérature allemande, ou parce qu'ils ne la connaissaient pas. » La phrase que nous avons soulignée est sans contredit de toute fausseté; car, sans vouloir remonter plus haut, il y avait déjà une littérature allemande, du moins, dans les onzième et douzième siècles; qui plus est, la véritable poésie nationale y avait déjà atteint le plus grand période de perfection. Puis, on cite l'assertion de Voss, sur l'art de traduire, dans la préface des Nuées d'Aristophane.

Dans les derniers temps, il existait deux méthodes de l'art de traduire: l'une avait admis et reconnu pour principe unique, celui de l'intelligibilité claire, et l'autre au contraire la fidélité rigoureuse, quoique la grande majorité ait osé opiner pour le concours de l'un et l'autre principe. A cette première classe appartiennent entr'autres, *Juvenal*, en iambes, par Bahrdt, et les traductions des Satires et Epîtres d'Horace, par Wieland. M. W. fait observer avec raison que de pareilles traductions ne rendent que l'ensemble des idées; mais que lorsque le poète a exposé les pensées, dès-lors le coloris, la situation des idées, la concision, la grace du rythme, etc., sont perdus par la voie de la traduction. Ce ne fut que lorsqu'on vit que dans un chef-d'œuvre il fallait faire sortir du même moule et le sens et la forme, et rendre en même temps l'un et l'autre par une gracieuse liaison, ce ne fut qu'alors que la traduction a été élevée au rang d'un art spécial. Eschenburg traduisit d'abord en vers métriques le *Songe d'une nuit* et *Richard III*, de Shakspeare, mais il ne se soutint pas. J. H. Voss est désigné comme le champion de la fidélité rigoureuse. Mais l'auteur se contredit bientôt après, lorsqu'il prétend, en parlant de Voss, qu'il avait prouvé par le fait que l'art du traducteur consiste dans l'étroite union de la fidélité la plus rigoureuse et de la plus grande intelligibilité. Il appartiendrait donc, dans ce cas, à la troisième classe qui, sans doute, ne

peut l'y comprendre, car, pour qui, par exemple Horace, traduit par Voss, sera-t-il intelligible, s'il ne connaît pas le latin? La Bible de Luther est citée comme le plus ancien chef-d'œuvre de la traduction allemande, réunissant tout à la fois la fidélité des pensées et la représentation des formes du texte selon ses propriétés et le génie de la langue allemande. J. C. Wolf a le mieux traduit *les Oraisons de Cicéron*.

L'auteur dit (page 8) « qu'il ne faut pas que la traduction soit plus intelligible que ne l'est le texte lui-même; s'il y avait besoin de plus de clarté pour l'intelligence, ce serait alors à l'érudition d'ouvrir ses trésors et d'en donner au lecteur moins instruit l'explication qui lui semble nécessaire. Puisque le génie de l'antiquité et de l'étranger doit nous apporter son souffle au moyen de la traduction, il faut, tel que le (sic) *nobilis aerugo* des médailles, il faut, dit-il, qu'une certaine obscurité règne dans la traduction des ouvrages de la haute antiquité et des pays étrangers. Cette obscurité est la même que cette étrangeté qui nous surprend dans les productions animales et végétales des climats lointains. Mais quant à la fidélité, on ne doit céder en rien; elle est le premier principe de la traduction, car elle embrasse toute la manière de représenter l'original; les idées partielles doivent se reproduire avec la même force, afin que la même énergie et la même émotion saisissent et réveillent avec une égale vigueur l'esprit du lecteur. Le flux du discours ne doit être ni interrompu ni suspendu par la construction des périodes. La même euphonie dans la liaison des mots, la même facilité de mouvement dans les propositions, autant que le génie des deux langues le permet, doit flatter avec la même suavité l'oreille du lecteur. » Nous aurions encore désiré que l'auteur eût eu plus d'égard à l'assertion avancée par A. W. de Schlegel, dans la Bibliothèque indienne, et qu'il eût cité comme modèle l'*Agamemnon d'Eschyle*, traduit par M. Guillaume de Humboldt. Voici encore une leçon pleine de force, donnée pour le même sujet, dans la préface des Poètes grecs élégiaques, par W. L. Weber de Francfort sur le Mein, l'un des traducteurs les plus distingués des temps modernes. « Il y a deux points essentiels qui fixent les qualités du traducteur des anciens. La première, c'est de ne pas apporter dans son ouvrage original une

plus grande mesure de sa propre force créatrice; ou de savoir maîtriser la surabondance, tant qu'elle suffit pour être capable de le rendre avec une fidélité ingénieuse. La seconde, est de posséder le sentiment pour la forme et la capacité de la forme dans ce degré, d'après lequel un ouvrage traduit demeure en même temps antique, et soit pourtant pour le lecteur allemand de l'abord le plus agréable. En un mot, que ce lien si tendre mais sûr, qui existe entre le génie et la forme, et qui enlace tous les ouvrages de l'antiquité, ne soit pas brisé par la main du traducteur, tellement que l'or pur des idées antiques paraît trait comme perdu à travers le minerai brut d'une exposition négligée et dépourvue de beauté, ou, ce qui serait bien plus désagréable, si ce noble métal mis en une sculpture grossière et sans vie, rappelait l'impression que fait naître une marionnette de Nuremberg, au lieu de cette impression si vive que produit une Pallas de Phidias. » Le principe que le même écrivain a émis tout récemment aux mois de janvier et février, dans les Annales Critiques et scientifiques de Berlin, à l'occasion d'une analyse de la traduction de Sophocle, ne mérite pas moins de fixer l'attention du lecteur.

ZAY.

86. VORSCHULE ZUM STUDIUM DER GRIECHISCHEN TRAGIKER. — École préliminaire de l'étude des Tragiques Grecs; par C. G. HAUPT, docteur en philosophie, Berlin 1826. In-8°.

L'introduction contient des observations sur l'utilité de la lecture des Tragiques grecs par rapport aux sentimens moraux et religieux qu'elle produit. L'auteur cite à ce sujet les témoignages de Philippe Melanchthon et de Jean de Muller.

L'ouvrage est divisé en six parties générales. I. Sur les Tragiques grecs. II. La vie et les ouvrages de ceux dont les livres ne sont pas venus jusqu'à nous. III. Sur la mesure de leurs vers. IV. Dialectes des Tragiques. V. Syntaxe. VI. Remarques pour conclusion, sur le caractère du style, diction, et exposition, etc., des Tragiques grecs. Après avoir subdivisé ces différentes parties générales en plusieurs paragraphes, M. Haupt cite les principaux auteurs qu'il a consultés. Malheureusement ces citations ne sont pas toujours exactes, ainsi, par exemple, au commencement de la première partie, § 1, l'auteur, cite : *Bentley, Dissertat. in Phalarid. Epist. Lips.* 1581, au lieu de : *Rich. Bentley*

Opuscula philolog. Lips. 1781. § III. il y a : *W. Schneider*, *De origine gr. tragoediae.* Bresl. 1818, au lieu de : *Guil. Schneider*, *De originibus tragoediae græcæ.* Vratislav. 1817, etc.etc. Nous espérons que M. Haupt, dans une seconde édition de son ouvrage, fera disparaître ces méprises typographiques. Nous lui conseillons aussi de consulter le tom. X *des Mémoires de l'Académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, premier mémoire sur les Tragiques grecs*, par M. le président d'Ouwaroff.

E. C.

87. NOUVELLE ÉDITION DU THESAURUS LINGUE GRÆCÆ, publiée par MM. Firmin Didot. 1^{re} livraison, pages, in-folio. — Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur cet ouvrage par une Commission spéciale. (*Séance* du 7 oct. 1831.)

Invitée par M. le ministre du commerce et des travaux publics à lui faire connaître son sentiment sur l'édition du Trésor de la Langue grecque de H. Estienne, dont la première livraison a paru il y a quelques mois, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a nommé dans son sein, pour cet objet, une commission composée de MM. Boissonade, Letronne, Raoul-Rochette et Thurot. Ce dernier a été chargé par ses confrères de soumettre à l'Académie les résultats suivans de leur opinion :

En se référant au prospectus raisonné que les éditeurs ont publié pour annoncer leur entreprise, après l'avoir préalablement soumis au jugement de l'Académie, dont il obtint l'approbation, la Commission a regardé avec satisfaction que l'exécution de la partie de l'ouvrage qu'elle avait sous les yeux répond parfaitement aux conditions énoncées dans ce prospectus; et elle s'est ainsi convaincue de l'importance et de l'utilité incontestable d'un pareil ouvrage.

En effet, quoique l'immense érudition de H. Estienne et l'ardeur infatigable avec laquelle il s'était livré à la composition de son grand dictionnaire l'eussent mis à même de profiter des lexiques grecs connus de son temps, pour en joindre dans une infinité d'endroits des extraits aux exemples et aux citations qu'il puisait dans presque tous les écrivains grecs, il s'en fallait beaucoup qu'il eût pu en tirer tout le parti désirable et toute l'utilité qu'ils pouvaient offrir. Il suffit de parcourir les com-

mentaires des philologues et grammairiens des temps postérieurs jusqu'à nos jours sur les lexiques d'Hésychius, de Suidas, d'Ammonius, de Timée, de Phrynichus, et plusieurs autres, publiés et annotés à des époques plus ou moins récentes par cette foule d'hommes célèbres qui ont cultivé les lettres grecques dans toute l'Europe avec le plus grand succès, sans parler des notes savantes dont ils ont enrichi les auteurs qu'ils ont publiés; il suffit, disons-nous, de réfléchir sur l'immense développement qu'a pris cette partie des connaissances humaines, pour reconnaître de combien d'acquisitions précieuses, ou même de ressources indispensables, le Trésor de H. Estienne pouvait s'enrichir encore.

Déjà les judicieuses observations de J. Aug. Ernesti sur l'emploi des lexiques grecs, et notamment de celui d'Hésychius, avaient fait voir depuis long-temps que ces mêmes lexiques ne pouvaient offrir d'utilité réelle qu'aux hommes profondément versés dans la connaissance de la langue et familiarisés avec le plus grand nombre des auteurs; que, dans bien des cas, ils pourraient égarer les lecteurs qui n'ont qu'une instruction superficielle, loin d'être pour eux des guides sûrs. Le même savant avait proposé, à cette occasion, quelques règles générales, propres à étendre et à propager l'utilité de ces lexiques, en indiquant quelques-uns des cas où les gloses, qui s'y trouvent entassées avec une brièveté qui ajoute à leur obscurité, se rapportent à des mots pris dans un sens spécialement applicable à des sciences ou à des arts particuliers, à des opinions déterminées de sectes, soit philosophiques, soit religieuses, à des usages peu familiers, ou même à des circonstances dont la connaissance peut seule donner l'intelligence de la valeur et de la signification véritables de ces mêmes mots.

Le parti qu'avaient pris les auteurs de l'édition récente du *Thesaurus* de H. Estienne, de donner à part et dans leur intégrité ces gloses des lexiques à la suite du mot auquel elles se rapportent, ne remédie qu'en partie aux inconvénients signalés par Ernesti. Les collaborateurs du nouveau *Thesaurus*, au contraire, en reproduisant ces mêmes gloses dans le corps de l'article auquel elles peuvent se rapporter, et comme autorisant les significations particulières des mots, qu'ils appuient d'ailleurs par les textes des auteurs, ont répandu plus de clarté sur

le travail des anciens lexicographes, en même temps qu'ils lui donnent un plus haut degré d'utilité.

Les suppressions qu'ils ont faites dans l'édition anglaise, qu'ils ont prise pour base, et la meilleure disposition qu'ils ont donnée aux interprétations des mots, contribuent aussi à rendre plus profitable ce qu'ils ont conservé et souvent ajouté de relatif à la grammaire et à la syntaxe, dont on pourra faire, à l'aide de leur travail, des traités plus riches et plus complets.

Enfin, on peut compter au nombre des avantages que présente cette grande entreprise, le soin qu'ont pris ses auteurs d'indiquer pour chaque mot la prosodie la plus généralement admise : c'est un moyen de propager la connaissance de la métrique des poètes grecs et d'en rendre l'acquisition plus facile aux lecteurs. Cette partie de l'érudition présente encore, à la vérité, des difficultés presque insolubles, et a donné lieu à de nombreux dissentimens entre les hommes les plus habiles qui s'en sont occupés ; mais cela même peut rassurer sur les critiques dont cette partie pourrait être l'objet, car dans bien des cas on serait autorisé à en appeler de Brunck à Porson et de Porson à Hermann, ou à quelqu'autre érudit dont le système diffère encore de celui de ce dernier : *Sæpe premente deo, fert deus alter opem.*

La question de la prééminence de l'ordre étymologique adopté par les éditeurs anglais, d'après H. Estienne, et constitué (s'il le faut ainsi dire) par lui après tant de recherches, de méditations et de peines, sur l'ordre alphabétique adopté par les éditeurs français, paraît désormais à peu près décidée en faveur du dernier système. Sans doute cette filiation des mots rangés en quelque sorte par familles, cette succession de nuances diverses que présentent leurs nombreuses et souvent régulières compositions, se reproduisant sans cesse pour chaque terme radical, surtout pour les verbes, sont éminemment propres à faire acquérir une connaissance approfondie de la langue grecque, de ses richesses, de ses ressources et de son génie, à ceux qui voudront faire d'un immense dictionnaire ainsi ordonné une lecture fréquente et une étude assidue. Mais il s'élève aussi contre ce même ordre des objections dont la force paraît devoir prévaloir sur l'avantage que nous venons de signaler.

Car d'abord, l'ordre étymologique est et sera toujours en grande partie arbitraire, et l'on voit par ce que dit H. Estienne lui-même dans sa préface, combien il s'est vu souvent gêné et déconcerté par cet inconvénient inévitable du plan qu'il avait adopté.

En second lieu, une conséquence non moins inévitable de ce premier et capital inconvénient, c'est l'incommodité qui se fait sentir, presque à chaque instant, dans l'emploi d'un pareil dictionnaire, par la nécessité où l'on est souvent de recourir à l'index alphabétique général, que l'on ne pourra jamais se dispenser d'y joindre, et la perte de temps que cette circonstance occasionne.

Troisièmement, il n'y a guère que les philologues et grammairiens de profession qui entreprennent de lire de suite quelques parties plus ou moins étendues d'un vaste lexique; ceux qui cultivent d'autres branches de l'érudition classique, qui s'adonnent spécialement à l'étude des historiens, des orateurs, des philosophes ou des poètes, à celle des auteurs qui ont traité de la médecine, ou de quelque autre science ou art que ce soit, désirent surtout de trouver le plus promptement et le plus sûrement possible la signification précise du mot qui les arrête. Il leur est facile de remonter à son origine, si elle est naturelle et authentique, tandis qu'ils peuvent être égarés ou tout-à-fait arrêtés, si le dictionnaire lui en assigne une qui soit douteuse ou fausse.

Enfin, outre que parmi ceux qui sont dans le cas de faire un usage fréquent d'un pareil ouvrage, il y en a bien peu qui n'aient recueilli de leurs premières études, de la lecture des grammairiens anciens ou modernes, et de celle d'un certain nombre des principaux auteurs, une connaissance déjà assez étendue de l'étymologie, l'index ou tableau général de tout l'ordre adopté par H. Estienne (sans doute avec l'indication des corrections et améliorations que les travaux des philologues plus récents y pourront faire désirer) suppléera heureusement, ce semble, à tous les besoins en ce genre, et justifiera d'autant plus l'ordre alphabétique que les derniers éditeurs ont cru devoir adopter.

Si, en reproduisant en très-grande partie l'édition anglaise, ils ont cru devoir y faire de nombreuses et considérables sup-

pressions, on doit reconnaître que, loin de nuire à la bonté et à l'utilité de leur travail, cette détermination servira, au contraire, beaucoup à l'améliorer. Un dictionnaire ne doit point renfermer des discussions critiques ou grammaticales fort étendues, et moins encore des traités entiers sur un nombre plus ou moins grand de questions de ce genre ; il suffit qu'il présente les résultats les plus sûrs, les points de doctrine les plus incontestables que l'on peut puiser dans cette sorte d'ouvrages, avec l'indication de leurs titres et du nom de leurs auteurs. Peut-être même trouvera-t-on que dans la partie du nouveau *Thesaurus* dont nous rendrons compte à l'Académie, il y a encore sous ce rapport une sorte de luxe qui ajoute peu à la richesse réelle.

Au reste, ce léger inconvénient n'a point échappé à la sagacité des nouveaux éditeurs, qui se proposent d'y obvier dans les livraisons suivantes. Seulement il leur a paru convenable de mettre les érudits des pays étrangers qui peuvent attacher plus d'importance aux minuties philologiques ou grammaticales, à même de reconnaître que les collaborateurs du nouveau dictionnaire ont une connaissance étendue et très-complète de ce qui a été publié sur ces matières dans toute l'Europe, depuis la renaissance des lettres jusqu'à notre temps. On peut donc ainsi s'assurer que les suppressions ou les omissions qui auront lieu en ce genre seront motivées sur l'inutilité et non pas sur l'ignorance de beaucoup de choses.

En effet, quelques points de critique, de grammaire, de prosodie, ou de métrique, ont été traités par certains philologues avec tant de prolixité, et quelquefois il sort si peu de lumière de la foule des autorités pour et contre qu'ils allèguent sur une même question, que l'on peut raisonnablement douter que leurs dissertations puissent être lues en entier par ceux qui les ont écrites ou qui en ont corrigé les épreuves. Or, ce sont ces articles là qu'il est permis et même convenable de supprimer, ou au moins d'abrégier et de réduire considérablement.

Mais puisqu'il a été question de suppressions ou d'omissions qui ne peuvent au moins nuire en rien à l'utilité du nouveau dictionnaire, nous croyons devoir en indiquer aux éditeurs d'autres qui, à notre avis, contribueraient à l'élégance matérielle (s'il le faut ainsi dire) de l'ouvrage, et qui, en somme,

feraient gagner un nombre assez considérable de pages ou même de feuilles d'impression. Nous voulons parler de ces nombreuses répétitions de noms propres imprimés en petites capitales, soit dans leur entier, soit en partie, et dont chaque article est plus ou moins surchargé, dans la nouvelle édition comme dans l'édition anglaise. Sans doute, lorsqu'une acception nouvelle ou inusitée est donnée à un mot, lorsqu'il est question d'établir un point de critique ou de grammaire auparavant douteux ou mal déterminé, le nom du savant à qui l'on doit cette lumière nouvelle peut ajouter à la confiance que le lecteur y prendra, et, dans ce cas, il est convenable et juste de l'indiquer : mais la plupart du temps, cet emploi des signes typographiques de tout genre pour indiquer à qui appartiennent précisément deux ou trois lignes ajoutées à un article, ou à une portion d'article, produit une bigarrure peu agréable à l'œil, et qu'aucun motif d'utilité ne justifie. On ne peut guère présumer que des érudits qui se sont fait par leurs ouvrages un nom honorable dans toute l'Europe, tiennent à voir signaler ainsi les moindres mots échappés de leur plume; et quant à notre savant confrère, M. Boissonade, à qui les deux nouvelles publications du Trésor de H. Estienne auront tant d'obligations, il a été le premier à nous suggérer l'observation que nous soumettons au jugement de l'Académie.

Par tous les motifs qui viennent d'être exposés ou indiqués, votre Commission, Messieurs, estime que la publication du Trésor de la Langue grecque, entreprise par MM. Firmin Didot, ne saurait manquer d'avoir de nombreux et considérables avantages sur l'édition du même ouvrage donnée il y a quelques années en Angleterre; elle sera beaucoup plus complète par le nombre des mots et des significations déjà si considérablement augmenté dans l'édition anglaise, et cette richesse sera due aux communications aussi bienveillantes qu'empressées des savans les plus distingués de l'Angleterre elle-même, de l'Allemagne et de la France.

Ainsi, l'Université d'Oxford, ayant eu dernièrement le projet de publier une nouvelle édition du Lexique de Constantin, avait chargé le révérend docteur Cramer, principal du collège de New-Inn-Hall, dans la même ville, de recueillir pour cet objet tous les mots nouveaux et toutes les acceptions nouvelles

que renferme le *Thesaurus* publié par Valpy, et d'y joindre ce que la lecture des ouvrages de philologie les plus récents et ses propres observations pourraient lui offrir d'utile à ce but. Mais aussitôt que cette célèbre université a eu connaissance de l'entreprise qui se faisait à Paris dans les mêmes vues, elle a renoncé à son dessein, et M. le docteur Cramer, qui a donné avis de ce fait aux éditeurs français, leur annonce en même temps qu'il ne doute point que l'Université d'Oxford ne s'empresse de mettre à leur disposition tous les matériaux qu'elle possède, pour contribuer à en enrichir leur immense dépôt des richesses de la langue grecque.

D'un autre côté, M. Passow, savant professeur de philologie à Breslau, écrit aussi aux mêmes éditeurs qu'il vient d'être chargé par M. le baron d'Altenstein, ministre de l'Instruction publique à Berlin, de lui faire un rapport sur leur première livraison, afin de leur faire accorder (s'il y a lieu) un privilège, et de faire prendre par le gouvernement un certain nombre d'exemplaires pour les bibliothèques du royaume. M. Passow dont l'érudition et les importants travaux en lexicographie sont connus dans toute l'Europe, n'a cessé de témoigner, en toute circonstance, l'intérêt le plus vif pour le succès de cette grande entreprise, et il exprime, dans la lettre que je viens de mentionner, l'entière satisfaction que lui a donnée la lecture de ce qui en a été publié jusqu'ici.

Enfin, presque tous les princes souverains de l'Allemagne, sur le témoignage favorable que leur ont rendu les hommes les plus capables de juger cette même entreprise, se sont prêtés à lui accorder un privilège dans leurs divers états.

La Commission de l'Académie ne pouvait, au reste, qu'avoir d'avance l'opinion la plus avantageuse d'un travail dont les éditeurs et les collaborateurs présentaient toutes les garanties de zèle, de science et de sagacité. Nous savons tous avec quelle ardeur infatigable, avec quelle constance et quel dévouement notre confrère, M. Hase, qui a la principale surveillance de l'exécution de ce grand travail, y consacre tous ses momens. Nous n'ignorons pas davantage quel fonds d'érudition aussi étendue que variée, quel jugement solide et mûri par la réflexion, quel goût de la saine littérature il était capable d'y porter. L'on devait donc s'attendre que les premiers fruits de tant de soins

et de peines justifieraient, comme ils l'ont fait, l'opinion avantageuse qu'on était autorisé à en concevoir.

Maintenant il suffit de considérer l'immense amas de matériaux que les éditeurs ont dû s'occuper de recueillir, le nombre considérable d'éditions rares et coûteuses, de lexiques, d'ouvrages de grammaire, de critique et de philologie, qu'ils ont dû mettre à la disposition de leurs savans et laborieux collaborateurs, pour comprendre que les frais de l'impression et du papier, indispensables pour cette vaste publication, ne sont qu'une partie, peut-être la moins considérable, des avances qu'elle exige.

Dans les circonstances difficiles, et, puisqu'il faut le dire, réellement désastreuses, où se trouvent aujourd'hui le commerce et l'industrie dans presque tous les états de l'Europe, peut-on raisonnablement espérer que la fortune de deux particuliers, qui ont nécessairement d'autres entreprises à suivre, et un grand établissement à soutenir, puisse suffire à l'accomplissement de celle dont nous venons de signaler l'importance et l'incontestable utilité? Peut-on du moins se flatter qu'elle n'éprouvera pas des délais ou des retards plus ou moins prolongés, et qui seraient un dommage non moins fâcheux pour les hommes studieux, appelés à en recueillir les fruits, que pour les entrepreneurs eux-mêmes? C'est ce qui paraît bien difficile, pour ne pas dire impossible.

Votre Commission, Messieurs, a donc pensé que l'Académie regarderait sans doute comme un devoir de recommander l'entreprise de MM. Didot à l'intérêt et à la bienveillance de M. le ministre du commerce et des travaux publics. Ce ministre paraît avoir jugé lui-même tout ce que la nouvelle publication du Trésor de la Langue grecque, tel qu'il a été conçu et annoncé, pouvait avoir d'heureuse influence sur le progrès des sciences, de la saine littérature et de la philosophie, puisqu'il a provoqué le jugement de l'Académie sur cette première livraison. Il est donc à présumer qu'il consentira volontiers à favoriser l'exécution de l'ouvrage entier par tous les moyens qui seront en son pouvoir; et il y sera sans doute d'autant plus disposé, qu'outre les caractères d'utilité publique que présente cette importante publication, elle annonce dans ses auteurs un noble et rare désintéressement, et des citoyens bien plus vive-

ment touchés de la gloire nationale que de leur intérêt propre.

En effet, Messieurs, un rapprochement fort naturel se présentait ici de lui-même à l'esprit des membres de votre Commission, comme il s'est sûrement offert à votre pensée, et il est si honorable pour notre patrie, qu'il constitue à lui seul un puissant motif à l'appui du vœu que nous venons d'émettre. S'il est vrai que ce sera à jamais une chose glorieuse pour la France que la composition et la publication du *Thesaurus Linguæ græcæ* par l'un de ses plus savans et plus habiles typographes, par cet H. Estienne qu'elle s'honore de compter parmi tant de noms illustres qui brillent dans ses fastes littéraires; si l'immense utilité de ce grand ouvrage a été reconnue et proclamée de siècle en siècle, depuis son apparition, par les érudits de toutes les nations, sera-t-il moins honorable pour notre pays d'y voir encore une fois une famille d'illustres typographes, recommandables par la plus grande habileté dans leur art, par les progrès qu'il doit à leurs talens et à la constance de leurs travaux, distingués aussi par leur instruction et leur mérite littéraire, reproduire ce chef-d'œuvre de H. Estienne, enrichi d'une foule de matériaux précieux, et porté enfin, pour la forme comme pour le fonds, au degré de perfection qu'exige l'état actuel de nos progrès dans ce genre de connaissances?

Ajoutons une dernière observation, propre peut-être à prévenir des objections qui pourraient n'être pas sans valeur aux yeux des partisans d'une sévère économie dans l'emploi des deniers publics, sentiment toujours respectable, parce qu'il est l'effet d'un sincère amour de la justice et d'un véritable patriotisme.

Si, par exemple, M. le ministre du commerce et des travaux publics jugeait convenable de souscrire, aux frais du gouvernement, pour un nombre d'exemplaires suffisant pour faciliter en effet et accélérer autant que possible l'achèvement de l'ouvrage entrepris par MM. Didot, nous ne doutons point que ces exemplaires, répandus dans les bibliothèques publiques et dans les principaux établissemens d'instruction littéraire dont le gouvernement a la surveillance ou la direction, ne fussent extrêmement utiles aux maîtres et aux élèves les plus avancés, qui seraient ainsi à portée d'y puiser de précieux se-

cours pour leurs études. Par ce moyen, la connaissance approfondie de la plus belle des langues et des littératures se propagerait avec plus de rapidité et d'étendue. Ainsi le gouvernement obtiendrait d'heureux résultats de sa sollicitude pour le progrès de ce genre de connaissances, et rendrait au public d'importans services, propres à le dédommager des sommes qu'il aurait avancées.

Conclusion. — Résumant donc en peu de mots, et rapprochant les principales idées de ce rapport, dont la longueur paraîtra peut-être à l'Académie pouvoir être excusée par l'intérêt de la question qui lui était soumise, nous dirons que l'édition anglaise du *Thesaurus Linguæ græcæ*, qui renferme sans doute d'immenses et utiles additions, outre les inconvéniens que nous y avons déjà signalés, laisse pourtant à désirer, en beaucoup d'endroits, plus de précision dans les citations des auteurs, qu'elle reproduit un grand nombre de notes tirées des *Adversaria* d'hommes fort habiles, mais qui n'avaient pas eu besoin d'en indiquer le but et l'intention, en sorte que leur utilité devient ici presque nulle, que cette édition enfin, malgré les justes et honorables éloges qu'elle a reçus de toutes parts, est plutôt une vaste collection de matériaux nécessaires à la composition d'un lexique grec complet et en rapport avec l'état actuel de la science, qu'elle n'en est l'exécution satisfaisante.

Dans l'édition française du même ouvrage, au contraire, ordre facile et naturel, d'où résulte une connaissance plus précise des mots et de leurs acceptions diverses, exactitude dans les citations portée jusqu'au scrupule, prosodie de tous les mots marquée avec autant de justesse que le permet l'état actuel de cette partie de la grammaire, augmentation considérable dans le nombre des mots et des acceptions, subsituée à des dissertations oiseuses ou superflues, correction remarquable du texte, genre de mérite trop souvent négligé et toujours si désirable dans ces sortes d'ouvrages, élégance typographique telle qu'on est accoutumé à la trouver dans les livres soignés par MM. Didot, et enfin, ce qui n'est pas une considération à dédaigner pour les livres d'une utilité si grande et si générale, la diminution de deux tiers dans le prix total de l'ouvrage.

Tels sont, Messieurs, les motifs qui nous ont déterminés à proposer à l'Académie de recommander cette belle entreprise

à l'intérêt de M. le ministre, en lui faisant connaître quelles raisons d'utilité publique et d'honneur national peuvent le porter à lui accorder toute la faveur et tout l'encouragement nécessaires à son entier accomplissement.

L'Académie adopte les conclusions du rapport.

Certifié par le secrétaire perpétuel de l'Académie, membre de l'Académie française; *signé*, Baron DACIER.

88. SAPPHONIS MYTILENAEAE FRAGMENTA. — Fragmens des œuvres de Sapho de Mytilène, pour servir à la composition d'un recueil de tous les fragmens des poésies lyriques grecques à l'exception de Pindare; par C. F. NEUE. 1 vol. in-4°, de 106 pag. Prix, 22 gros. Berlin, 1827; Nauck. (*Allg. Schulzeit.*; février 1829, sect. 11, n° 22.)

Le projet de réunir en un corps d'ouvrage les fragmens des poésies lyriques grecques échappés à la destruction des siècles, a été formé plus d'une fois et toujours abandonné sans qu'on en ait pu découvrir la cause. Le savant Welcker, bien pénétré de l'intérêt qu'inspirerait cet ouvrage, commença à réunir les fragmens des œuvres d'Alcman et s'en tint là sans qu'on ait su pourquoi. Blomfield, après lui, donna, dans le *Museum criticum Cantobrigiense*, les fragmens de Sapho, d'Alcée et de Stésichore; mais son ouvrage eut le même sort que celui de Welcker. Depuis ces deux savans, d'autres hellénistes ont fait paraître isolément des fragmens lyriques grecs, et M. Neue propose aujourd'hui de reprendre ce projet dont les travaux des savans ont rendu l'exécution plus facile; et comme il est persuadé que cette collection ne sera vraiment utile et intéressante que lorsque le peu qui nous reste des œuvres de ces poètes aura été revu avec soin et épuré au creuset d'une saine critique, il vient de comparer entre elles les diverses éditions des fragmens de la célèbre Sapho, et ce n'est qu'après avoir fait les recherches nécessaires, pour s'assurer de la fidélité des documens qu'il avait sous les yeux, qu'il a fait paraître l'ouvrage que nous annonçons.

Dans la notice historique qui précède son ouvrage, il jette beaucoup de jour sur la vie de cette femme célèbre, et venge sa mémoire de plusieurs imputations dont la calomnie a cherché à ternir sa réputation.

Avec Strabon il la fait fleurir au siècle d'Alcée, de Stésichore et de Pittacus.

Sapho de Mytilène (et non Mitylène), dit-il, ne doit pas être confondue avec la courtisane du même nom, que son amour pour Phaon et sa fin tragique au rocher de Leucade ont rendue si célèbre.

Avec Welcker il éloigne également d'elle l'accusation de cette passion honteuse (αἰσχρὰ φιλία) pour les jeunes Lesbiennes, dont on a voulu la flétrir, et il prouve que ses liaisons avec elles étaient semblables à celles de Socrate avec ses disciples. M. Neue appelle au secours de cette assertion le passage suivant d'Hermetianax :

Καὶ γὰρ τὴν ὁ μελιχρὸς ἐφωμίλησ' Ἀνακρείων
στελλομένην πολλαῖς ἄμμιγα Λεσβιάσιν.

« Anacréon lui-même, ce chanteur délicieux, aimait à s'approcher quand elle paraissait, dans sa parure, au milieu des filles de Lesbos. »

On ne sait rien de positif sur sa beauté, car l'épithète de καλή que lui donne Platon se rapporte à son talent poétique. Strabon l'appelle une merveille (θαυμαστόν τι γῆμα), d'autres la dixième Muse. Voici le plus ancien jugement, et par conséquent le plus digne de foi, sur le mérite des poésies de Sapho, il est de Solon, et se trouve dans Ælien (*Stob. florileg. XXIX, 58, p. 200.*) Σόλων ὁ Ἀθηναῖος, Ἐξηκεστίδου παρὰ πότον τοῦ ἀδελφιδοῦ αὐτοῦ μέλος τι Σαπφοῦς ἄσαντος, ἤσθη τῷ μῆλει, καὶ προσέταξε τῷ μειρακίῳ διδάξει αὐτόν. ἐρωτήσαντος δέ τινος, διὰ ποίαν αἰτίαν τοῦτο ἐσπούδασεν, ὁ δὲ ἔφη, ἵνα μαθὼν αὐτὸ ἀποθάνω.

D'après les témoignages des grammairiens, les poésies de Sapho étaient composées en dialecte éolien, et on ne peut applaudir M. Neue de ne l'avoir rétabli que dans les passages incontestables, bien qu'il avoue l'avoir reconnu dans plusieurs fragmens.

Le caractère des poésies de Sapho est erotique, ce qui leur a valu le nom d'ἐρωτικὰ μέλη. Elles sont cependant également appelées ἐπιγράμματα καὶ ἐλεγεία, ἱαμβοὶ καὶ ὑμνώδια.

Ces poésies étaient divisées en 9 livres, et M. Neue a cherché à conserver la même division, et il a placé dans le premier livre, contenant 13 fragmens, les vers qui portent son nom; dans le second, les vers éoliens, contenant les fragmens 14 à

18; dans le troisième, les tétramètres choriambiques acatalectiques, fragm. 19-24; dans le livre 5, les fragmens 25-30 en vers glyconiens; dans le 7^e, les tétramètres antispastiques catalectiques; les autres fragmens sont classés par ordre de vers.

La collection de M. Neue est la plus complète, elle contient 139 fragmens, tandis que Blomfield n'en a donné que 94 et trois épigrammes. Pour ne pas augmenter sans besoin le volume de l'ouvrage, il a entièrement rejeté ou mis à la fin les fragmens apocryphes.

Le seul reproche qu'on puisse faire à M. Neue est d'avoir adopté trop légèrement la lecture des manuscrits, et en cela il est resté en arrière de son prédécesseur (Blomfield), qui avait atteint au but auquel il est possible de parvenir dans la composition d'ouvrages d'un travail aussi pénible et aussi difficile.

G—D.

89. EINIGE BEMERKUNGEN, etc. — Quelques Observations à l'occasion de la lecture des Suppliantes d'Euripide; par J. H. BREMI. (*Allg. Schulz.*; mars 1828.)

Les remarques mises par Hermann en tête de l'édition des tragédies d'Euripide, publiée en 1811, à Leipzig, jettent beaucoup de jour sur l'intelligence de cet ouvrage. Voici comment il s'exprime au sujet de la présente tragédie : « Illo ipso tempore acta est hæc fabula, quo Athenienses fœdus fecerunt cum Argivis, Olymp. LXXXIX. 4.—Hoc igitur tempore, et præsentibus, ut videtur, Argivorum legatis, si actas Supplicæ esse interpretes meminerit, habebit, quo ea certe, quæ ad reipublicæ statum, cujus generis plurima sunt in hac fabula ut quæ tota in commendando illo fœdere versetur, recte et intelligere et explicare possit. » Les conditions les plus importantes pour lire avec fruit les tragiques sont : de connaître le temps où la pièce fut composée, les personnes célèbres ou décriées de l'époque, les dissensions qui existaient entre les citoyens, et les rapports des différens états entre eux. Sans ces connaissances on ne pourra jamais comprendre une foule de passages qui ont trait aux événemens ou aux opinions de l'époque.

Voici quelques remarques fort intéressantes de M. Bremi sur la lecture des Suppliantes d'Euripide.

V. 12, — ἐπὶ γυναιῶν τέκνων,
ἄπαιδές εἰσιν, οὗς ποτ' Ἀργείων ἀναξ
Ἄδραστος ἦγαγ'.

Après τέκνων on met ordinairement le pronom relatif, ou un participe masc. ou fém. qui indique le sexe de l'enfant. Ainsi, V. 45, τέκνα λῦσαι — οἷ, etc. Andr. 571. τέκνου τε τοῦδ', ὄν, etc.—Le pronom relatif se trouve même entre le pronom possessif et le substantif. V. 65, σὸν, ὃν λισσόμεθ', ἐλθεῖν, τέκνον. Markland n'aurait pas dû séparer τέκνων de ἄπαιδες. Au reste ce pléonasme se retrouve fort souvent; mais ici ἐπὶ γυναιῶν isolé serait insuffisant, car jamais on ne met à la fin d'un vers, et surtout d'un trimètre iambique, un mot qui se rapporte à celui qui précède; il doit être séparé de ce vers et rapporté au commencement du vers suivant. La raison de cela est la propension naturelle qu'on a de faire une petite pause.

V. 22 κεῖται. Markland l'unit à ἔχων et dit : *verba gestus*, sicut *stare, jacere, sedere*, sæpe nihil volunt præter *esse vel existere*. M. Bremi ne pense pas que cela veuille dire seulement *esse* ou *existere*; il ajoute que les langues modernes expriment une existence simple, sans idée accessoire; tandis que les Grecs y joignaient une idée plus vaste. *κεῖσθα*: n'a pas la même signification que *εἶναι*, il indique un état de l'âme qui ne peut être rendu que par une expression composée du sentiment; c'est une prostration des forces morales, qui, quoique intérieure, se manifeste par des symptômes extérieurs, et la remarque de Matthiæ, *lugenter humi jacere solent*, est exacte.

V. 31. ἐνθα πρῶτα φαίνεται. Heath et Markland veulent que *φαίνεται* soit mis pour *ἐφαίνετο* et appuient leur opinion sur la règle généralement connue de l'emploi du présent dans la narration au lieu du prétérit; leur observation est juste, quoique la règle ne soit pas applicable dans toutes les circonstances; mais elle ne peut être d'aucun poids ici, où, par le sens véritable de la phrase, il doit y avoir un passé, et M. Bremi propose de lire, avec Valckenaer, *πρῶτ' ἐφαίνετο*.

V. 41. αἵτινες σοφοί. Avec la plupart des manuscrits, M. B pense qu'on doit lire *σοφαί*, et fait observer que, dans beaucoup de cas, ce changement a lieu au pluriel, surtout quand il n'est question que d'une seule personne. Hécube, par exemple, dit à Talthybius, vers 506 :

αἶμοι, τι λέξεις; οὐκ ἄρ' ὡς θανούμενους.
μετῆλθεσ ἡμᾶς,

Dans beaucoup de manuscrits on trouve θανούμενας.

V. 79. ἐν χειρὶ θεῖναι, et V. 67., εἰς χέρας θεῖναι.

On ne doit pas croire que ἐν avec le datif soit pour εἰς avec l'accusatif. Dans εἰς χέρας θεῖναι, le mouvement est l'objet principal qui indique que quelque chose arrive à un but donné. Dans ἐν χειρὶ θεῖναι on cherche à faire sentir l'importance qu'attache une personne à ce qu'une chose se trouve entre les mains d'une autre, et il faut pour cela que cette chose lui parvienne; cette dernière idée est rendue par le verbe, et l'existence entre ses mains par la préposition.

V. 188. Jusqu'à cet endroit, tout ce que dit Adraste est sans réplique; mais depuis le 188^e vers jusqu'au 195^e son débit est lourd et maladroit; ce qui ferait croire que ces passages sont intercalés ou ont été étrangement défigurés, puisqu'ils sont si peu conformes au génie du poète.

V. 206 à 261. Le discours de Thésée n'est pas un modèle d'éloquence, c'est un bavardage ennuyeux qui ne convient nullement à un héros. Adraste ne devait croire entendre dans tout ce verbiage que les paroles insignifiantes d'un homme de mauvaise foi, qui voulait à tout prix faire paraître sa fausse sagesse, s'amusait à faire le pédagogue, et n'avait nullement l'intention de lui prêter assistance.

V. 306. ἀλλ' εἰς ὄκνον μοι μῦθος, ὃν κεύθω, φέρει.

Markland traduit εἰς ὄκνον φέρει, *tendit, spectat ad cunctationem*; et cite plusieurs exemples où φέρειν εἰς τι a la même signification. Mais dans beaucoup d'endroits tirés des tragiques, on trouve qu'il signifie conduire à quelque chose, et nulle part on ne le voit avec un datif. Il faudrait plutôt lire : ἀλλ' ὄκνον μοι μῦθος, ὃν κεύθω, εἰς φέρει.

V. 333. ὄρα; ἀβούλωσ ὡς κεκερτομημένη

τοῖς κερτομοῦσι, Γοργόν' ὡς ἀναβλέπει

σὴ πατρίς.

ἀβούλας est une rectification un peu légèrement adoptée par Hermann. Les manuscrits ont ἀβούλωσ. Γοργόν' doit être écrit γοργόν. La construction est : ὄρα; ὡς γοργόν ἀναβλέπει σὴ πατρίς, κεκερτομημένη τοῖς κερτομοῦσι ὡς ἄβουλος. γοργόν ἀναβλέπει veut dire avoir un regard fier et imposant, et se rapporte fort bien à la conduite d'Athènes, qui souvent prenait une attitude plus fière

que ne lui permettait sa force, et que ses ennemis accusaient de peu de réflexion, κεκερτομημένη ὡς ἄβουλος,

V. 412. Καδμείος, ὡς ἔοικεν; οὐ σάφ' οἶδ' ὅτι

μολῶν ὑπαντᾶ τοῖς ἐμοῖς βουλευμάσιν

κῆρυξ. ἐπίσχεσ, ἦν σ' ἀπαλλάξῃ πόνου.

L'arrangement de ces vers est une supposition d'Hermann; car dans les manuscrits le second est après le troisième, et un δ se trouve après μολῶν. Cette construction est celle que M. Bremi regarde comme la plus naturelle, et cependant il n'est pas ennemi de celle de Scaliger et de Reisker qui mettent μολῶν δ' ὑπαντᾶ τοῖς ἐμοῖς βουλευμάσιν devant Καδμείος. ὡς ἔοικεν, οὐ σάφ' οἶδ' ὅτι doivent être réunis, et signifient, comme il paraît, je ne le sais pas précisément; c'est un pléonasme qu'on rencontre fréquemment.

V. 428. οὐδ' ἔστιν, αὐτὴν ὅστις ἐκχαυνῶν λόγους

πρὸς κέρδος ἴδιον ἄλλος ἄλλοσε στρέφει.

Markland veut que ce soit ἄλλοτ' ἄλλοσε, et justifie cette opinion par plusieurs exemples. S'il y a ἄλλος ἄλλοσε, cette expression a trait au nombre de ceux qui cherchent à mettre le peuple dans leur intérêt, et le tirent chacun de son côté. ἄλλοτ' ἄλλοσε marque au contraire qu'un seul individu tire le peuple tantôt à droite, tantôt à gauche, selon que son intérêt l'exige. La première expression rend mieux l'idée que la seconde.

V. 451 ἔστιν δ' ἐνισπεῖν τοῖσιν ἀσθενεστέροις

τὸν εὐτυχοῦντα ταῦθ, ὅταν κλύη κακῶς.

Il ne faut pas croire avec Markland que τοῖς ἀσθενεστέροις doive être pris au neutre; car quoique souvent le neutre puisse être mis pour le masculin, cela n'a lieu que lorsque l'adjectif comprend en général tout ce qui a une qualité, et jamais lorsqu'il se rapporte immédiatement et particulièrement à un masculin.

V. 548. ἕθεν δ' ἕκαστον εἰς τὸ σῶμ' ἀφίκετο,

ἐνταῦθ' ἀπῆλθε.

Markland qui, dans cette tragédie surtout, passe pour un critique épuré et un profond helléniste, est malheureux dans son opinion. Il veut que le subjonctif ἀπῆλθε ne soit pas à sa place, et que ce doit être ἀπελθέτω. Comment ἕκαστος qui se trouve au masculin se rapporterait-il à ce qui suit? ἕκαστος aurait alors la même signification que πνεῦμα; ce qui n'est pas; parce qu'après ce mot on sous-entend μέρος partie. Le sens de ce passage est: «chaque partie doit s'en retourner d'où elle est venue.»

V. 551. πλὴν ἐνοικῆσαι βίον signifie « qu'y demeurer toute sa vie. » Cette tournure de phrase est meilleure que celle de Toup qui veut qu'on remplace πλὴν par μόνον.

V. 566.

εὐτυχοῦσι δὲ

οἱ μὲν τάχ', οἱ δ' ἐσαῦθις, οἱ δ' ἤδη βροτῶν.

Markland veut remplacer τάχ' par τόθ, afin que les trois temps soient indiqués; M. Bremi n'est pas de cette opinion, et regarde le passé non-seulement comme inutile, mais comme choquant.

V. 586. οὐ γὰρ ἀλλὰ δεῖ δοῦναι μέρος.

Quelques critiques veulent que οὐ γὰρ ἀλλὰ soit pour καὶ γάρ. D'autres y voient une ellipse dont ils veulent à tout prix compléter le sens. Primitivement, cette locution était elliptique, et se rapportait à ce qui précédait : mais elle est devenue proverbiale, et l'on aurait grand peine à chercher à compléter l'ellipse.

V. 602.

στόμα

ἀφρῶ καταστάζοντα.

Markland fait à ce sujet une singulière remarque. Video, dit-il, virum acutissimum et accuratissimum ad Phoeniss. 145, 891, offensum tali hiatu, στόμα ἀφρῶ inter finem senarii præcedentis et initium consequentis. Sed in senariis hiatus hujus modi numeravi, prope 140 in hoc dramate supplicum et plus quam 200 in Phoenissis. Il appelle hiatus la rencontre de la voyelle finale du vers avec la même voyelle qui se trouve au commencement du vers suivant. M. Bremi est dans ce cas de l'opinion de Walckenaer, qui pense que la voyelle finale d'un vers était élidée, et propose par conséquent d'écrire στόματ'.

V. 653. τὸ σὸν ἄγαλμα, τὸ σὸν ἱδρυμα πόλεως, ἐκκόμιζέ μοι

πρὸς πυρᾶν ὑβρισθέν.

Les manuscrits portent ἐκκομίζομαι.

L'on a traduit ce passage : Tuum simulacrum et tuam statuam ex urbe porto contumelia affectam ad rogam i. e. aram. M. Bremi n'approuve pas cette traduction, et rétablit le sens véritable qui est : « Apporte-moi hors de la ville la statue outragée; et viens établir ton temple près du bûcher. »

V. 730. οὐ γὰρ τὸ νικῶν τοῦτ' ἐκύδαινεν μόνον.

ἐκύδαινεν est une rectification d'Hermann, mais elle n'est pas satisfaisante : l'expression louer, vanter, est plate; car quel

général serait assez inepte pour se contenter de vanter l'aile droite victorieuse quand il voit plier l'aile gauche. Les manuscrits ont ἐκέρδαιεν qui donne le sens plus expressif. Il ne se contentait pas de l'avantage que lui procurait l'aile victorieuse.

V. 762. μέτρια θέλοντος οὐκ ἐχρήζομεν λαβεῖν.

Markland propose μέτρια τε δόντος; Hermann a mis θέλοντος entre deux virgules, de manière que μέτρια dépend de λαβεῖν et θέλοντος est pour θέλοντος αὐτοῦ. On voit souvent devant le participe absolu le pronom élidé. Le sens de cette phrase est : nous ne prendrions pas le modéré quand même il le voudrait.

V. 787. φαίης ἄν, εἰ παρῆσθ'. L'optatif s'emploie avec ἄν et l'imparfait de l'ind. avec εἰ. φαίης ἄν signifie tu le ferais.

V. 1061. ὦ δυστάλαινα.

C'est à tort que Musgrave croit qu'Iphis s'adresse à Evadne qu'il ne voit pas encore. Cette exclamation s'adresse au chœur des mères. L'on ne doit pas s'étonner de voir ici un singulier : en s'adressant au chœur on emploie indifféremment les 2 nombres.

V. 1168. ποῦ νυγεμάτων χάρις, doit être traduit par : où est le remerciement pour les veilles, et non pas, comme le veut Markland, où est le remerciement pour les réjouissances nocturnes.

M. Bremi n'est pas de l'avis d'Hermann qui dit que les altérations du texte sont très-fréquentes, il regarde au contraire cette tragédie comme très-bien conservée. G—D.

90. ZU EURIPIDIS' ALCESTIS. — Sur l'Alceste d'Euripide; par J. H. BREMI. (*Allg. Schulzeit.*; avril 1829, sect. 11, n° 48).

Tous les travaux philologiques de M. Bremi sont marqués au coin d'une profonde expérience et d'une sagacité rarement en défaut; aussi croyons-nous faire plaisir à nos lecteurs en leur faisant connaître les productions nouvelles de ce savant helléniste.

Comme ses observations sur Alceste ne sont que de très-peu d'étendue, nous allons les reproduire ici presque dans leur intégrité.

V. 49. οὐ γὰρ οἶδ' ἄν, εἰ πείσαιμί σε.

Plusieurs hellénistes ont été surpris de trouver ἄν avec un verbe ayant la signification du présent, ils ont cru ce passage

défectueux, l'ont critiqué, et ont appuyé leur critique sur cette règle grammaticale qui dit que chez les Attiques on ne trouve jamais la particule $\alpha\upsilon$ avec le présent ou le parfait de l'indicatif. Porson s'est donc cru par là autorisé à rectifier ce passage, et a remplacé $\alpha\upsilon$ par $\alpha\rho$; mais comme sa rectification choque plus le sens qu'elle ne le satisfait, elle n'a été approuvée d'aucun philologue. Mathiae a adopté l'ancienne lecture, et Brunck a cité à l'appui de cette opinion ce passage de Sophocle dans OEd. 2. 1424.

$\epsilon\delta\rho\alpha\sigma' \alpha\upsilon$, $\epsilon\upsilon \gamma\acute{\alpha}\rho \iota\sigma\theta' \alpha\upsilon$.

M. Bremi pense aussi que toute critique doit tomber quand on remarque que le verbe $\iota\sigma\theta'$ quoiqu'ayant la signification du présent est au prétérit.

V. 95. β . $\pi\acute{\omicron}\theta\epsilon\nu$; α . $\omicron\upsilon\kappa \alpha\upsilon\chi\omega$. β . $\tau\acute{\iota} \sigma\epsilon \theta\alpha\rho\sigma\acute{\upsilon}\nu\epsilon\iota$;

Le mot au sujet duquel il y a dissidence est $\alpha\upsilon\chi\omega$ qu'on interprète différemment. Les uns traduisent par *glorior*, je me glorifie, les autres par *non inania edo*, je ne dis pas de choses frivoles, mais toutes ces interprétations sont fades ou insignifiantes. La supposition de Reiske $\omicron\upsilon \kappa\alpha\upsilon\chi\omega$, que ce verbe est à l'impératif, est insoutenable, parce qu' $\omicron\upsilon$ ne peut être joint à un impératif. Le plus sage est de conserver la lecture ordinaire qui satisfait complètement. $\alpha\upsilon\chi\epsilon\iota\nu$ a le sens particulier de croire, avoir confiance; de sorte que la traduction de ce vers est celle-ci : Comment cela? — Je n'ai aucune espérance. — Qui te donne tant de courage?

V. 145. $\omicron\upsilon\pi\omega \tau\acute{\omicron}\delta' \omicron\acute{\iota}\delta\epsilon \delta\epsilon\sigma\pi\acute{\omicron}\tau\eta\varsigma$, $\pi\rho\iota\nu \alpha\upsilon \pi\acute{\alpha}\theta\omicron\iota$.

M. Bremi croit que ce doit être $\pi\acute{\alpha}\theta\eta$ parce qu'il est question d'une chose future qui est supposée passée, et $\pi\rho\iota\nu \alpha\upsilon$ doit être avec un verbe à l'aoriste du subjonctif. Le maître ne le sait pas bien jusqu'à ce qu'il l'ait appris.

V. 153 f. $\tau\acute{\iota}\varsigma$, $\mu\grave{\eta} \gamma\epsilon\nu\acute{\epsilon}\sigma\theta\alpha\iota \tau\eta\nu \upsilon\pi\epsilon\rho\beta\epsilon\beta\lambda\eta\mu\acute{\epsilon}\nu\eta\nu$
 $\gamma\upsilon\nu\alpha\acute{\iota}\kappa\alpha$.

Cette lecture doit être préférée à celle de Reiske qui suppose qu'on doit lire $\omicron\upsilon \mu\grave{\eta} \gamma\epsilon\nu\acute{\epsilon}\sigma\theta\alpha\iota$, et à celle qu'on trouve dans l'édition de Leipzig, $\tau\acute{\iota} \chi\rho\grave{\eta} \gamma\epsilon\nu\acute{\epsilon}\sigma\theta\alpha\iota$.

Dans les notes on ne trouve aucune autre lecture.

V. 197. $\kappa\alpha\acute{\iota} \kappa\alpha\theta\alpha\nu\acute{\omicron}\nu \gamma' \alpha\upsilon \omicron\lambda\epsilon\tau\omicron$.

Jacob croit rectifier cette phrase qui lui semble obscure, en mettant $\chi\acute{\alpha}\pi\alpha\chi \theta\alpha\nu\acute{\omicron}\nu \alpha\upsilon \omicron\lambda\epsilon\tau\omicron$ qu'il traduit par : Si mortem obis-

set, periisset semel. S'il mourait, il périrait en même temps. La traduction ordinaire diffère beaucoup de celle-ci; elle est, selon M. Bremi, qui est mort est bien mort.

V. 307. καὶ γὰρ τ' ἂν ἔζην. καὶ σὺ τὸν λοιπὸν χρόνον,
καὶ οὐκ ἂν μονωθεῖς...

Les anciens grammairiens ne sont pas d'accord sur le mot ἔζην. Les uns veulent que ce soit ἔζην et les autres ἔζων. M. Bremi pense que la première lecture est celle qu'on doit préférer, et il traduit de la manière suivante le premier membre de cette phrase : Je vivrais, et toi le reste du temps. καὶ οὐκ ἂν μονωθεῖς lui paraît ralentir la phrase, et il préfère οὐκ à καὶ.

V. 676. καὶ γὰρ τῶνδ' ἐμοὶ χάριν
τοιάνδε καὶ σὺ γῆ τεκοῦσ' ἠλλάξατον.

Walckenaer pense que ce doit être ἠλλάξατον. Il se trompe; car il est d'usage de mettre le verbe à la seconde personne du pluriel ou du duel, lorsqu'il se trouve deux sujets dans la phrase, et que l'un soit à la seconde personne et l'autre à la troisième.

V. 695. M. Bremi trouve que dans ce passage le talent du tragique est en défaut, et son Admète déjà méprisable par la mort de son épouse qu'il laisse périr pour lui, devient digne d'horreur en demandant que ses parens fassent en sa faveur le même sacrifice.

V. 695. καὶ νεανίας λόγους
ρίπτων ἐς ἡμᾶς, οὐ βαλὼν οὕτως ἄπει.

« Comme tu m'as injurié, tu ne t'en iras pas sans être châtié. » Tel est le sens que M. Bremi donne à cette phrase.

Reiske semble n'avoir pas bien compris la construction, car au lieu de οὐ βαλὼν il pense qu'il faut οὐ μάτην; ce qui altère sensiblement le sens de la phrase.

Il termine ses remarques par la critique du caractère d'Hercule auquel le poète a fait tenir le langage d'un gastronome et d'un athlète au lieu de celui qu'on pouvait attendre d'un héros tel que lui.

G—D.

91. CORPUS SCRIPTORUM HISTORIÆ BYZANTINÆ. I. *Joannis Malalæ chronographia ex recensione* LUD. DINDORFII. Accedunt CHILMEADI HODIIQUE annotationes et RIC. BENTLEII epistola ad Jo. Millium. In-8° de VIII et 795 pag. Bonnæ, 1831; impensis Weberi. II. Pars vicesima. *Joannis Cantacuzeni ex*

imperatoris historiarum lib. IV. græcè et latinè curâ LUD. SCHOPENI, Vol. II. In-8° de VIII-616 pag. Bonnæ, 1831; Weber.

Nous rendrons compte, dans un des prochains cahiers, de ces deux nouveaux volumes de la collection Byzantine qui se publie à Bonn.

92. P. TERENTII AFRI COMOEDIÆ. AD FIDEM OPTIMARUM EDITI-
NUM RECOGNOVIT, ACCENTIBUS RHYTHMICIS, BENTLEII INVENTO,
ET NOTIS VEL AD INTELLIGENDUM VEL AD EMENDANDUM IN-
STRUXIT D. TH. FRID. GAD. REINHARDT.— Comédies de Té-
rence, texte revu sur les meilleures éditions, accompagné
des accens prosodiques de Bentley, et de notes pour faciliter
l'intelligence ou rectifier des passages. 1 Vol. de XXII et 314
pag. Leipzig, 1827; Teubner.

93. LEGUM REGIS CANUTI MAGNI QUAS ANGLIS OLIM DEDIT VER-
SIONEM ANTIQUAM LATINAM EX CODICE COLBERTINO, VARIANTI-
BUS LECTIONIBUS ATQUE OBSERVATIONIBUS ADDITIS CUM TEXTU
ANGLO-SAXONICO EDIDIT J. L. A. KOLDERUP-ROSEVINCE. 1
Vol. XII et 120 pag. in-4°. Copenhague, 1826; Schultze.

Pour entretenir nos lecteurs de cette importante collection, nous attendons la publication de la nouvelle édition qui se prépare en ce moment en Angleterre. L'éditeur de cette dernière a été à même de consulter le manuscrit unique conservé dans la Bibliothèque royale à Paris. Cette précieuse communication lui a donné les moyens de restituer plusieurs passages du texte, de remplir quelques lacunes, et de comprendre dans sa nouvelle édition quelques constitutions postérieures au roi Canut, qui sont insérées à la suite de ses lois dans le manuscrit de Paris, et qui n'entraient point dans le plan adopté par l'éditeur danois qui a mis aussi, en regard du texte latin, le texte anglo-saxon tiré d'un autre manuscrit. Ω.

ARCHÆOLOGIE.

94. DESCRIPTION D'UN BAIN ANTIQUE DANS L'ÎLE DE LIPARI; par

W. H. SMYTH. Lue à une séance de la Société des antiquaires de Londres, le 14 janvier 1830.

Bedford, 3 janvier 1830.

M., Ayant appris depuis peu que la main féconde de la nature avait déjà réalisé mes craintes, relativement à la position précise d'un bain extrêmement intéressant dans l'île de Lipari, qui devenait un sujet de controverse, je crus qu'il était de mon devoir de me procurer promptement pour la Société des antiquaires, le modèle de cet édifice auquel je renvoyais dans ma description de ce pays.

Beaucoup d'autres vestiges épars sur le même lieu tendent à montrer l'ancienne importance de cet amas d'îles volcaniques. Des inscriptions grecques, des sculptures mutilées et des sépulcres vides frappent les yeux de toutes parts; mais principalement les restes des bains de tous les siècles, et dont les précieuses sources minérales ont été constamment renommées.

Nous trouvons que les bains chauds datent des temps les plus reculés; ainsi, outre les sources chaudes du Scamandre, Homère fait préparer par Andromaque un bain chaud à Hector, lors de son retour du combat : τὰ θερμὰ λουτρὰ sont également ordonnés par Nestor; et il est dit qu'Agamemnon a été tué dans un bain. Les bains de Dédale existent encore à Sciacca, en Sicile, et avec le même luxe décrit par Pindare; et en outre, il paraît que ces établissemens étaient regardés comme étant si sacrés, que ceux qui en dérobaient les vêtemens ou les meubles, étaient regardés comme sacrilèges, flétris d'un nom caractéristique et punis de mort.

Les bains les plus anciens des Romains de même que ceux des Turcs étaient un peu sombres, ne recevant le jour que par le toit; « car nos ancêtres, dit Sénèque, pensaient qu'un bain ne pouvait pas être assez chaud s'il n'était bien fermé. » Nous avons une idée exacte de la disposition, de la grandeur, du plan de ces temples du luxe, d'après les restes des bains magnifiques de Paul Émile, de Titus, de Caracalla et de Dioclétien, ainsi que par les descriptions précises que nous ont laissées Pline le jeune, Lucien et Vitruve.

Mais celui dont je vous fais la description, quoique d'une beauté remarquable, était destiné plutôt à la santé et au repos,

avant et après les cérémonies du culte, qu'à l'ostentation; car il n'offre ni les Palæstræ, Exedræ, Xysti, ni aucun des autres accessoires des thermes magnifiques. Il est enfermé dans une superbe vigne, à une petite distance d'une humble capitale, et le ruisseau qui lui fournissait autrefois ses gaz salutaires, coule encore près de là, avec une température de 120° de Farenheit; mais il lui est permis maintenant de se perdre, et tombant encore sur de brûlantes matières souterraines, il s'élève probablement en vapeurs à travers les nombreuses crevasses qu'on voit dans toutes les parties de l'île. Les restes de cet édifice consistaient d'abord dans une antichambre, ou ἀποδυτήριον, où les baigneurs laissaient leurs habits sous la garde des *Capsarii*, ou esclaves gardiens. Celle-ci conduisait, en descendant trois pas vers la gauche, dans un bain, le *frigidarium* ou *tepidarium* des bains romains, nommés moins délicatement par les Grecs λουτρὸν. Le long d'un côté de ce bain était une vaste salle ἀλειπτήριον ou *unctuarium*, divisée en quatre longs compartimens, dans lesquels on trouvait beaucoup de vases en terre cuite et des fioles de verre, *ampullæ* et *lenticulæ*, qui paraissaient avoir contenu des substances huileuses, probablement des parfums et des onguens dont nous savons que les anciens étaient prodigues. Par une autre porte, l'antichambre conduisait dans le *media-cella*, petite chambre carrée, servant aussi de *laconicum*, dans ce petit établissement. Ici, les baigneurs trouvaient les *Aliptæ* ou *Unctores*, qui, avant de les huiler, les massaient avec un frottoir de corne ou de métal, ou avec une pierre ponce semblable à celle que je vous envoie avec le modèle et que j'ai enlevée à un tombeau, parmi les ruines d'Oæa, près de Tripoli. Cette *media-cella* a un pavé grossier en mosaïque, composé de cubes noirs et blancs, représentant dans le milieu, d'une manière distincte, deux monstres marins, avec des cercles et des cases d'échiquier à l'entour. Un de ces carrés porte à l'entrée la mesquine figure d'une paire de pantoufles, probablement pour avertir les baigneurs de ne pas marcher les pieds nus. Une porte dans le milieu de la muraille opposée conduit dans le θερμολουσία ou *Concamerata sudatio*, chambre plus grande, parce que presque toutes les autres y aboutissent. Son pavé était également en mosaïque, seulement le dessin en était plus bizarre, et de plus elle avait un retour

en carré sur le côté gauche, probablement pour les *sudationes*; tandis qu'un autre retour semi-circulaire renfermait les *baptisteria piscina* ou de vastes bassins pour les baigneurs. Les murailles de ces deux chambres étaient garnies de tuyaux carrés d'argile en ligne verticale qui communiquaient avec l'*hypocauste*, espace creusé sous le pavé, d'environ deux pieds de hauteur, où un *propigneum* ou fourneau augmentait la chaleur du ruisseau. Le pavé en mosaïque, et son ciment abondant, repose sur des tuiles de deux pieds carrés et de près de trois pouces d'épaisseur; chacun des quatre angles repose sur un petit pilier carré composé de douze ou quatorze briques. L'usage de cette petite colonnade est indiqué par une ouverture à une extrémité pour y allumer le feu de bois et y introduire le ruisseau dont nous avons parlé, ainsi qu'une ouverture semblable à l'autre extrémité pour sa sortie. Malheureusement il ne reste rien du toit de cette construction singulière, pour montrer comment, en définitive, on disposait de l'eau qui avait monté par les tubes latéraux ou qui s'en était échappée.

D'après le voisinage du temple de Minerve, quelques personnes ont pensé sans raison que cet appartement était destiné à une Pythie, qui, comme celle de Delphes, se plaçait sur un trépied pour rendre ses oracles, avec le secours des vapeurs inspiratrices qui s'élevaient à l'entour par les tubes dont les murailles étaient garnies. Cette explication, quoique peu propre à satisfaire les amateurs des antiquités, n'est pas aussi puérilement absurde que celle qui prétend qu'il était destiné à Éole. Cette idée venait sans doute de la tradition qui disait qu'il y avait eu « un sépulcre à Lipari, dont personne n'osait approcher la nuit, à raison des voix discordantes, des hurlemens horribles, et des bruits d'instrumens dont le son barbare retentissait dans le voisinage. »

En retournant en Sicile, après avoir visité cette source féconde de fables, j'eus le bonheur de trouver des militaires de mes amis qui faisaient exécuter des fouilles à Capo di Faro, également dans le voisinage d'un temple, et qui étaient charmés d'avoir trouvé quelques bronzes antiques d'un beau fini : l'un était un buste de Minerve d'environ trois pouces de hauteur, mais d'un caractère sévère et surnommé de convention; un autre était une lionne couchée, d'environ quatre pouces de long,

imitant parfaitement la nature. Parmi un nombre infini de morceaux, se trouvait une crapaudine qui paraissait destinée à faire tourner un pivot très-massif. A deux pieds seulement de la surface de la terre, ils découvrirent des pavés en mosaïque noire et blanche, avec un retour demi-circulaire, dans une chambre qui avait ses murailles garnies de tubes communiquant à un espace creux au-dessous, qui servait, comme dans le bain de Lipari, à distribuer plus également aux baigneurs la chaleur du feu souterrain.

J'ai trouvé encore une construction exactement semblable dans les vestiges de quelques anciens bains à Catane, également dans le voisinage d'un temple sacré. La ressemblance constante des accessoires des thermes avec ceux des temples grecs et romains dans la Grande Grèce, se fait généralement remarquer.

Cette espèce d'air chaud et de bain de vapeur ressemble à ceux qui sont actuellement en usage chez les Turcs, dont les pavés de marbre sont si fortement échauffés, que les baigneurs ont besoin de porter des sabots élevés, usage qui semble avoir de l'analogie avec les pantouffles de la mosaïque de la première pièce chaude des bains de Lipari. Quand on a besoin d'augmenter la quantité de vapeur, ils n'ont qu'à y jeter de l'eau tirée d'une vaste baignoire de marbre placée dans un retour de la chambre, et elle s'élève à l'instant en vapeur. L'observateur attentif ne manquera pas de remarquer que les modernes ont substitué à la *strigile*, l'espèce de gant garni de poils de chameaux, dont les esclaves se couvrent une main pour nettoyer la peau de ceux qu'ils servent, tandis que les onguens et tous les autres trésors de *l'unctuarium* sont surpassés de même par la variété des savons dépilatoires et par les cosmétiques dont on fait usage de nos jours.

Je finirai par dire, pour donner une juste idée de la grandeur de l'édifice de Lipari, que sa longueur en-dedans est de 70 pieds; sa largeur à la *media-cella* de 33 pieds, et qu'il a 50 pieds de hauteur. (*Archæologia, or Miscellaneous Tracts relating to Antiquity*; vol. XXIII, p. 98.)

L.

95. DEL CIRCUITO DELLE MURA DI ROMA FATE DA AURELIANO. — Du circuit donné à la ville de Rome par l'empereur Aurélien; par St. PEALI. (*Atti dell' Accademia Romana d'archeologia*; Tom. I, part. 2, p. 95, 1823.)

Grâce aux infatigables travaux des archéologues italiens, une erreur accréditée depuis long-temps vient d'être rectifiée.

On lit dans la vie d'Aurélien par Vopiscus « *Muros urbis sic ampliat ut quinquaginta prope millia murorum ejus ambitus teneant.* » L'immense disproportion existant entre ce circuit et celui qu'a la ville aujourd'hui donna lieu à une vive controverse. Les partisans de l'opinion puisée dans Vopiscus s'appuyaient sur le passage de cet auteur dont ils invoquaient l'authenticité. Leurs antagonistes prouvaient par un raisonnement plus puissant encore, qu'il y a erreur dans le texte et que tout s'oppose à ce que la ville ait jamais eu un circuit d'une aussi grande étendue; ce qui supposerait que les anciens murs devaient être à quatre milles plus loin qu'aujourd'hui; qu'au reste il est impossible que les empereurs Arcadius et Honorius, qui les réparèrent environ 130 ans seulement après Aurélien, en eussent diminué le circuit des quatre cinquièmes.

Voici des preuves irrécusables de l'exagération de ce circuit.

Nous savons d'abord par Ammien Marcellin qu'en l'année 357 l'empereur Constance fit transporter d'Égypte en Italie l'obélisque de Latran; que cet obélisque arriva par le Tibre jusqu'au bourg d'Alexandre, à trois milles de Rome, et que de là il fut transporté dans la ville où il entra par la porte d'Ostie et la piscine publique. Cette porte, au couchant de la ville, était sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la porte de St.-Paul.

En second lieu, on lit dans la vie du pape St.-Silvestre, par Anastase (316 à 366), qu'outre les dons faits par l'empereur Constantin à la basilique de St.-Marcellus et de St.-Pierre, élevée à près de 3 milles de la voie Lavicana, se trouvaient tous les champs qui s'étendaient depuis la porte Sessoriana jusqu'à la voie Prénestine, où était une porte peu connue, nommée Porte Major, dont Malmesburg parle en ces termes: *Septima porta modo Major olim Sirucrana alias Siracusana dicebatur, et via Lavicana dicitur, quae ad beatam Helenam tendit.* On dit que la voie Prénestine n'aboutissait pas à cette porte, comme cela eut lieu après les réparations faites par Arcadius et Honorius. Ce fait se rattache d'autant mieux à notre démonstration, qu'à cette époque les murs du sud de la ville étaient près de Sessorium où ils sont encore aujourd'hui, et non pas quatre à cinq milles plus haut.

Le même Anastase dit dans la Vie de St.-Liberius (352 à 366), que ce pontife revint à Rome après son exil et s'établit dans le cimetière de Ste-Agnès, et que ce fut seulement d'après un conseil d'Arianus qu'il en fut rappelé par Constance et qu'il fit son entrée dans Rome. Il est indubitable que le cimetière de Sainte-Agnès était alors hors de Rome comme il l'est maintenant et par conséquent à l'orient de la ville. Les murs étaient donc à la même place qu'ils occupent aujourd'hui.

La victoire que remporta l'empereur Constantin sur le tyran Maxence, près du pont Milvius, que tous les écrivains s'accordent à mettre hors de la ville, prouve encore que les murs de Rome, au septentrion, sont à la même place qu'autrefois.

Dans la description des quartiers de Rome, par Rufus et Victorius, ouvrage de cette époque, on trouve beaucoup d'objets placés hors du circuit que lui donne Servius, mais absolument rien qui dépasse le circuit actuel qui, n'étant pas alors supposé existant, ne pouvait établir de limites. Est-il en outre possible qu'une ville de 50 milles de tour ne contînt pas un seul monument digne de remarque situé hors d'un circuit de dix à treize milles.

L'exactitude si indispensable à la description de Rufus et de Victorius, et la surface mesurée par eux offrant le même résultat que la notice écrite postérieurement à Honorius, prouvent l'impossibilité d'admettre un circuit de 50 milles.

On peut ajouter à ces preuves l'autorité du récit d'Anastase qui dit que les quinze pontifes morts pendant toute cette période furent enterrés hors de la ville, c'est-à-dire hors des limites actuelles et en-dedans des 50 milles supposés.

Comment serait-il possible d'avoir détruit 50 milles de murs plus beaux que les murs actuels, sans qu'il en restât le moindre vestige sur la place qu'ils ont occupée, et que les matériaux aient été employés, sans aucun reste, à construire les murs nouveaux sur un espace quatre fois plus petit ?

Ce qui a pu causer l'erreur qui nous occupe est sans doute un oubli dans le texte, qu'on peut attribuer au copiste; en y ajoutant le mot *pedum*, et lisant alors *muros urbis sic ampliat ut quinquaginta prope millia pedum murorum ejus ambitus teneant*, on trouvera par conséquent le circuit des murs de Rome, sous Aurélien, réduit à 50 mille pieds qui ré-

pondent au circuit actuel. Peut-être encore le mot *prope*, moins exact que *ferre* ou *ferme*, n'aurait-il été reproduit dans les dernières éditions que par l'erreur d'un copiste ignorant qui aura interprété par *prope* l'abréviation *p p* qui indique le pluriel de *pes*, et selon toute apparence Vopiscus a écrit : « *muros urbis sic ampliavit ut quinquaginta pedum millia, murorum ejus ambitus teneant.* »

Dans la description des quartiers faite par Rufus et Victorius au 14^e siècle, et dans la notice du 5^e, on trouve le mot *ambitus* généralement employé, et toutes les mesures réduites en pieds, comme l'indique l'exemple suivant. *Regio IX. Circus Flaminius habet in ambitu pedes triginta mille et quingentos*, et dans la notice, *continet pedes triginta duo mille et quingentos*.

Pour prouver maintenant qu'Arcadius et Honorius ne firent point élever autour de la ville une nouvelle enceinte, nous allons citer ici le passage suivant de Claudien qui, sous le 6^e consulat d'Honorius, s'exprime de la sorte :

Sic oculis placitura tuis insignior, auctis
Collibus, et nota major se Roma videndam
Obtulit, addebat pulchrum nova mœnia vultum,
Audito perfecta recens rumore Getarum;
Profecitque opifex decori timor, et vice mirâ
Quam pax intulerat bello discussa senectus :
Erexit subitas turres, cinctosque coëgit
Septem continuo montes juvenescere muro.

Si, comme on le croyait, Honorius avait fait ceindre Rome de nouvelles murailles en en diminuant le circuit, Claudien n'aurait pas dit qu'elle était devenue plus grande et plus belle, *insignior* et *major*, et n'aurait pu dire *auctis collibus*. Il paraît bien clairement, d'après le témoignage de Claudien, qu'Honorius enferma de nouvelles collines dans l'enceinte de Rome, y fit élever d'autres tours, *erexit subitas turres*, et fit réparer les anciennes murailles, *discussa senectus nova moenia perfecta*.

L'inscription suivante, qui se trouve au-dessus du portail de St.-Lorenzo, prouve que l'on peut ajouter foi à ce que dit Claudien sur la réparation des murs de Rome par Honorius.

S. P. Q. R.

Impp. Caess. dd. n n. invictissimis principibus
Arcadio et Honorio victoribus et triumphatoribus
Semper aug. ob instauratos vrbi æternæ muros

Portas et turres egestis immensis ruderibus ex
 Suggestione viri clarissimi et inlvstris comitis
 Et magistri vtrivsqve militiæ Flavii Stiliconis
 Ad perpetvitatem nominis eorum simvlacra constitvit.
 Cvrante Flavio Macrobio Longiniano viro clarissimo.
 Præfecto vrbi devoto nvmi majestatique eorum. G-D.

96. LETTRE DE M. RAOUL-ROCHETTE A M. SCHORN; SUR quelques noms d'artistes omis ou insérés à tort dans le Catalogue de M. le D^r SILLIG. (Voy. le précédent cahier, n^o 59.) (Suite.)

13. *Anthias*. Je cite ce nom, d'après l'inscription, en lettres d'une forme archaïque, ANOIA ou AIONA, gravées sur un scarabée d'ancien style (1), uniquement pour répondre à un doute exprimé par Visconti (2), c'est-à-savoir, si le nom en question appartenait à un artiste ou à un propriétaire. Suivant toute apparence, il ne s'agit ici ni de l'un ni de l'autre. Le mot AIONA doit se lire AITNA, puisqu'il est reconnu que la lettre O tenait, dans l'alphabet étrusque, la place du T grec; et la forme des caractères, aussi bien que le travail et le style de la pierre, indiquent positivement un ouvrage étrusque. Cette inscription, lue ainsi, s'accorde d'ailleurs parfaitement avec le sujet, qui représente *Hercule recevant dans un grand vase l'eau qui s'épanche d'un amas de rochers*. Le même sujet est reproduit sur un autre scarabée, de style étrusque, où *Hercule*, désigné par son nom étrusque HERCLE, reçoit l'eau thermale qui jaillit d'une tête de lion (3); et l'on a expliqué ce sujet par une circonstance du mythe d'Hercule, se remettant de ses fatigues aux bains chauds d'Himère en Sicile (4). Le nom d'AITNA, gravé sur le premier scarabée, se rapporte donc à l'*Ætna*, où l'on pouvait, avec assez de vraisemblance, placer la source des eaux thermales de la Sicile; et

(1) Winckelmann, *Pierr. de Stosch.*, p. 286, n^o 1767; voy. Gori, *Mus. Florent. Gemm.*, T. II, tab. XIV, n^o 4.

(2) *Oper. varie*, II, 224, n^o 227.

(3) Ce second scarabée est décrit et expliqué par Visconti, *ibid.*, II, 226, n^o 234. J'en possède une empreinte, aussi bien que du précédent, l'une et l'autre tirées de la collection de Cadéz; et c'est d'après cette empreinte que j'ai pu lire avec toute certitude l'inscription AIONA, mal figurée par Winckelmann.

(4) Gori, *Mus. Florent. Gemm.*, T. II, p. 38-4; Visconti, *ibid.*, 226-7.

c'est en effet d'un énorme amas de rochers, et non pas d'un masque de lion, que jaillit l'eau recueillie par Hercule, sur celui des deux scarabées portant l'inscription ΑΙΟΝΑ; en sorte qu'il ne saurait plus rester le moindre doute à ce sujet.

14. *Anthus*, artiste romain, qualifié *Gemmarius*, graveur sur pierres, et qui nous est connu par une inscription du recueil de Fabretti (1).

15. *Antiochus*. Cet artiste, dont le nom a été omis par M. Sillig, ne doit figurer, dans le catalogue des anciens graveurs, que comme auteur de la *Tête de Minerve* décrite par Winckelmann (2), et publiée par Bracci (3), et d'une autre pierre publiée par Raspe (4); mais il est constant, d'après l'observation de Visconti (5), que la pierre, avec un *portrait de femme*, du temps des Antonins, et le nom ANTIOXIC, ne désigne que la personne même à qui cette pierre appartenait, et non pas, comme on l'avait cru, le graveur *Antiochus*.

16. *Apellès*. Au sujet de cet artiste, M. Sillig se contente de dire que Bracci et Visconti ont *mal lu* son nom; cela n'est pas exact; Bracci *seul* s'est trompé, en lisant ce nom ΑΠCΑΛΟΥ, d'*Apsalus*; mais Visconti avait reconnu la vraie leçon ΑΠΕΛΛΟΥ, d'*Apellès* (6), admise sur son autorité par Millin (7), et par M. de Clarac (8). M. de Koehler ne paraît pas très-éloigné de lire ΑΠΕΛΛΟΥ, uniquement pour se donner le plaisir de créer un nom barbare, et le prétexte d'écarter un nom d'artiste (9).

17. *Apollonidès*, l'un des quatre célèbres graveurs cités par Pline, et celui-là même qu'il nomme immédiatement après Pyrgotélès. M. Sillig s'est borné à rapporter le passage de l'écrivain, sans faire mention d'aucun ouvrage de l'artiste. Il ne pouvait cependant ignorer qu'un fragment représentant *une vache*, et portant le nom ΑΠΟΔΔΩΝΙΔΟΥ, a été publié par

(1) C. I, p. 59, n° 341; voy. Orelli, n° 2661.

(2) *Pierr. de Stosch*, p. 61, n° 188; voy. aussi *Werke*, VI, Anm. 1300.

(3) T. I, tab. XXI.

(4) Pl. XLIII, n° 7064.

(5) *Oper. var.*, II, p. 125. Cette pierre publiée par Bracci, I, XXIX, avait passé depuis dans la collection de la Turbie; elle est maintenant dans celle de M. le duc de Blacas; et j'en possède l'empreinte.

(6) *Oper. var.*, II, p. 125.

(7) P. 189.

(8) *Notice*, etc., p. 418.

(9) *Einleitung*, p. 47.

Stosch et par Bracci (1). De plus, il existe, dans le cabinet royal de la Haye (2), une pierre avec le même sujet et le même nom, d'une intégrité parfaite, et d'une authenticité indubitable, au jugement d'Hemsterhuis; et cette pierre méritait bien de n'être pas passée sous silence, quoique je partage l'opinion de Visconti, au sujet de l'inscription qui s'y lit, ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΟΥ, et qu'il croit moderne (3). Peut-être aussi, n'eût-il pas été hors de propos de faire mention d'une pierre du musée de Berlin (4), représentant un *masque scénique*, de travail médiocre, avec le nom APOLLONIDES; copie romaine de quelque ouvrage grec d'*Apollonidès*. J'ai déjà dit, au commencement de cet article, ce que je pensais de tous les *Apollonidès* de la collection Poniatowsky.

18. *Archion*. Ce nom ne se trouve, ni dans le livre de M. Sillig, ni dans les *Additions* de MM. Welcker et Osann. Cependant il se lit, très-lisiblement écrit, APXIONOC (ouvrage) d'*Archion*, sur le vêtement d'une *Vénus marine portée par un Triton*, sujet d'une belle cornaline, qui se voit maintenant au musée de la Haye (5); elle venait de la collection du comte de Thoms, où elle est gravée (6); et le nom de son auteur n'avait pas échappé à l'attention de Lessing, qui le cite sur la foi de Natter (7). Ainsi donc, les moyens de connaître le nom du graveur grec *Archion* n'avaient pas manqué à M. Sillig; et il ne paraît pas qu'il se soit d'ailleurs élevé aucun doute sur l'au-

(1) Stosch, *Gemm. litterat.*, tab. xi; Bracci, I, xxv; ni Winckelmann, *Pierr. de Stosch*, p. 546, n° 19; ni Visconti, *Oper. var.*, II, p. 330, n° 557, n'ont élevé le moindre doute sur l'authenticité de l'inscription; et il n'y a qu'une opinion sur le mérite de l'ouvrage.

(2) De Jonge, *Notice*, etc., p. 157, n° 12.

(3) P. 330, n° 556; il la cite, d'après le recueil de Dolce, CC, 139, comme une *améthyste*, de collection incertaine; c'est une *cornaline*, provenant, à ce qu'il paraît, du cabinet de Smeth.

(4) *Verzeichniss der geschnittenen Steine*, n° 1353.

(5) M. de Jonge, qui l'a décrite, *Notice*, etc., p. 145, n° 6, a négligé de rapporter l'inscription; et c'est sans doute cet oubli de sa part qui a causé l'omission de M. Sillig.

(6) Pl. XIII, n° 2. Je cite d'après l'exemplaire que je possède de ce recueil, dont l'extrême rareté a été signalée récemment par M. Reuvsen, *Lettre II^e à M. Letronne*, p. 4, et dans lequel l'ordre des planches n'est pas partout le même, attendu que l'ouvrage n'a point été terminé, ni livré au commerce.

(7) Lessing, *Kollectan.*, I, 277; Natter, *Préface*, p. 37.

thenticité de ce nom, non plus que sur celle de la pierre qui le porte. Quant à cette manière, qui semble avoir été assez souvent employée par les anciens artistes, d'écrire leur nom *sur le bord du vêtement* de leurs figures, j'en ai cité quelques exemples antiques qui nous sont restés, dans ma *Lettre numismatique à M. le duc de Luynes* (1).

19. *Ariston*, graveur, inconnu du reste, dont le nom, écrit ΑΡΙΣΤΩΝΟΣ, se lit sur un jaspe rouge, représentant un *Héros grec*, de travail assez médiocre, qui fait partie de notre cabinet des Antiques (2).

20. *Aristoteichès*. Ce nom se lit, ΑΡΙΣΤΟΤΕΙΧΗΣ, sur une pierre trouvée dans l'Asie-Mineure, dont je possède une empreinte tirée de la collection de Cadèz (3). La pierre a la forme de scarabée; la gravure, d'ancien style et de beau travail, paraît bien antique; et le nom n'offre rien de suspect. Ce n'est donc pas sans raison qu'Amaduzzi l'a compris dans son *Appendice* à la liste des anciens graveurs (4); et je pense qu'on peut l'y rétablir, à ce titre, dans le livre de M. Sillig.

21. *Aspasius*. L'article de ce graveur, tel qu'il est traité par M. Sillig, peut donner lieu à quelques rectifications assez importantes. On ne devait pas se borner à faire mention d'un *seul* ouvrage de cet artiste, la célèbre intaille du musée de Vienne (5), même en ne tenant aucun compte d'un *fragment d'une tête de Jupiter*, avec le même nom, dans la galerie de Florence (6), non plus que d'une troisième pierre citée par Millin (7). Mais on a commis une double méprise, en ne reconnaissant pas le nom et le travail de cet artiste, dans une très-belle pierre du musée Worsley (8), qui représente une *tête de la ville d'Antioche*, et où l'on a lu ΑΙΠΑΣΙΟΥ, de *Lipasius* (9), au lieu de: ΑΣΠΑΣΙΟΥ, d'*Aspasius*. Il faut donc retrancher du catalogue

(1) Voy. pag. 9-10.

(2) Dumersan, *Notice*, etc., p. 14, n° 229.

(3) La pierre a été publiée et décrite dans les *Novelle letterarie di Firenze*, dell' ann. 1787, n° 48, col. 735, sgg.

(4) *Sagg. di Corton.*, IX, 149.

(5) Eckhel, *Choix de pier. grav.*, pl. XVIII.

(6) Stosch, tab. xv; Bracci, I, XXVIII.

(7) *Ouvr. cité*, p. 185.

(8) *Mus. Worsleyan.*, 143, n° 6.

(9) Sillig, v. *Lipasius*, p. 244.

de M. Sillig le nom du *faux Lipasius*, et ajouter à la liste des travaux d'*Aspasius* la pierre en question du musée Worsley. Peut-être aussi ne devait-on pas passer sous silence une autre pierre d'*Aspasius*, décrite par Visconti (1), représentant un *Hermès de Bacchus*, avec l'inscription : ΑΠΛΑΓΕΙΟΥ (sic), gravée sur la poitrine; inscription qui prouve, par sa forme incorrecte, qu'elle ne peut appartenir à une œuvre originale de l'artiste, mais bien à quelque répétition d'un âge postérieur. Enfin, je ne sais si l'on ne pourrait pas regarder le nom ΑΧΟΥ, qui se lit sur une pate antique de la collection de Thoms (2), comme une abréviation du nom ΑΧΑΚΙΟΥ, qui ne serait pas sans exemple, et qui s'appliquerait aussi à une copie de quelque ouvrage d'*Aspasius*, d'une époque plus récente. On connaît encore d'autres ouvrages d'*Aspasius*, tels qu'une *Junon debout avec le paon à ses pieds*, dont je possède une empreinte, et qui paraît être un ouvrage original; une répétition de la *tête de Minerve*, sur cornaline, que j'ai vue à Rome, chez M. Basseggio, et que l'on croit de travail antique, bien que quelques amateurs en aient jugé différemment. Mais quant à la *tête* de la prétendue *Agrippine en Cérès*, gravée sur bérylle, de la collection du duc de Marlborough (3), il est reconnu que c'est un ouvrage de Natter (4).

22. *Aulus*. Sous ce nom, devenu célèbre dans nos glyptothèques, à cause d'un assez grand nombre de belles pierres qui le portent, M. Sillig distingue deux graveurs différens; l'un, et le plus habile, qu'on présume avoir vécu sous Auguste; et le second, d'un âge postérieur, qui a inscrit son nom sur ses ouvrages, de cette manière : ΑΥΔΟC ΑΔΕΞΑ ΕΠ. Cette distinction de deux *Aulus* avait été proposée par Raspe. Bracci avait été plus loin, en reconnaissant, avec plus de subtilité que de certitude, jusqu'à six graveurs du même nom. L'opinion la plus probable est peut-être encore celle de Visconti (5), suivie par Millin, d'après laquelle la diversité de nom et de travail qu'on remarque dans les ouvrages d'*Aulus*, tiendrait à l'imposture des faussaires, qui auraient abusé de ce

(1) *Mus. P. Clem.* VI, VIII, p. 12, not. (a).

(2) Pl. XIII, n° 4.

(3) *Choice of Gems*, I, 14. Cette pierre est citée dans le recueil de Worlidge, n° 84, comme appartenant à lord Bessborough.

(4) Raspe, *Catalogue de Tassie*, p. xxvii, n° 1822.

(5) *Oper. var.*, II, p. 122-3; voy. aussi *Mus. P. Clem.* III, 53.

nom, ou bien à l'usage, pratiqué certainement chez les anciens, d'inscrire le nom du maître sur des copies souvent très-médiocres. Cette idée, dont j'ai déjà eu l'occasion de citer quelques applications probables, et à l'appui de laquelle il serait facile d'alléguer plus d'un exemple antique, servirait peut-être mieux qu'aucune autre, et surtout, mieux que le système de M. de Koehler, qui consiste à faire main basse sur toutes les inscriptions, servirait, dis-je, à résoudre quelques-uns des problèmes dont est embarrassée l'étude de la lithoglyptique. En tout cas, l'une ou l'autre circonstance peuvent très-bien avoir contribué à multiplier dans nos collections les ouvrages d'*Aulus*. Il est certain, par exemple, que la célèbre *Vénus* de cet artiste, possédée et publiée par Vettori (1), fut copiée avec quelques changemens par Natter, qui en fit une *Danaë*, et qui y mit le nom d'*Aulus*, ainsi qu'il le raconte lui-même dans sa *Préface* (2). Mais ce n'est pas ici le lieu de s'engager dans la discussion des ouvrages certains ou douteux du véritable *Aulus*, et de son homonyme, ou de ses copistes. M. Sillig aurait pu seulement citer le fragment de la *tête d'Esculape*, jadis de la collection Strozzi, aujourd'hui du musée Blacas, où le nom ΑΥΛΟΥ, se lit gravé sur un *cartel*, ou *tessère* (3), non-seulement comme un ouvrage original de cet artiste, mais encore comme un des chefs-d'œuvre de la glyptique antique. Quant au nom ΑΛΕΞΑ, ajouté à celui d'un *second Aulus*, je pense que M. Sillig a eu tort de regarder ce nom comme une abréviation de celui d'ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ, et de croire que cet *Alexandre*, père du *second Aulus*, était aussi le père du graveur *Quintus*, dont il nous reste un ouvrage, avec une inscription toute pareille : ΚΟΙΝΤΟC ΑΛΕΞΑ ΕΠΟΙΕΙ. Il me paraît évident, d'après la similitude absolue des deux inscriptions, que le nom ΑΛΕΞΑ, commun aux deux artistes, s'y produit sous sa véritable forme, et non, comme abréviation d'ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ, ainsi que l'a pensé

(1) *Dissertat. Dactylogr.*, c. 3, 4 et 27.

(2) Voy. Lessing, *Kollectan.*, II, 428. Visconti observe que sur la pierre même de Vettori, Bracci, I, xxxi, le nom d'*Aulus* est réputé de main moderne, *Oper. var.*, II, 187, n^o 97.

(3) J'ai cité les témoignages qui concernent ce point d'archéologie, avec quelques exemples antiques qui viennent à l'appui, dans ma *Lettre numismatique à M. le duc de Luynes*, p. 15.

aussi M. Welcker (1), ni au génitif dorique, pour ΑΛΞΕΟΥ, comme l'a supposé en dernier lieu M. Osann (2). Le nom *Alexa* est un surnom, de la même origine et de la même forme que ceux de *Artema* (3), *Dama* (4), *Epaphra* (5), *Heracla* (6), et autres diminutifs pareils, qu'on rencontre si souvent dans des inscriptions romaines du même âge. Celuid'*Alexa* s'y trouve aussi plusieurs fois (7); et ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'un *D. Segulius ALEXSA*, nommé sur une inscription du recueil de Gruter (8), y est désigné comme *Aurifex*, c'est-à-dire, précisément en qualité de *graveur sur métaux*, dont la profession se liait si étroitement à celle de *graveur sur pierres*. Ce ne serait donc point une conjecture trop hardie, que de regarder nos deux graveurs, *Aulus* et *Quintus Alexa*, comme appartenant à la famille de cet autre graveur, *D. Segulius Alexa*, dont, en tout cas, le nom, omis par tous les historiens de l'art, devra être ajouté au catalogue des anciens artistes dressé par M. Sillig.

23. *Axéochus*. Le nom de cet artiste se lit, ΑΞΕΟΧΟΣ ΕΠ, sur une pierre de la collection Strozzi, aujourd'hui dans le musée Blacas, la seule qu'ait citée M. Sillig. On connaît cependant plusieurs autres ouvrages du même graveur, tels qu'une *belle tête d'Omphale*, où il a écrit son nom ΑΞΕΟΧΟΣ; un *Persée* et une *Bacchante*, l'un et l'autre gravés dans le recueil du comte de Thoms (9), avec les seules lettres : ΑΞΕΟΧ; et je suppose

(1) *Kunstblatt*, 1827, n° 84.

(2) *Ibidem*, 1830, n° 84.

(3) *Reines. Inscript.*, cl. XI, n° 23; *Gudi*, p. 224, 9.

(4) *Monum. Mattei.*, III, 128, 4, et 142, 14. On lit de même, ΔΑΜΑ ΚΑΛΟΣ, sur le célèbre vase de Sappho et d'Alcée, *Millingen, Anc. uned. monum.*, P. I, pl. xxxi, p. 85.

(5) *Reines. cl. XI*, n° 79.

(6) *Columbar. Liv.*, p. 157.

(7) *Fabretti, Inscript.*, c. VI, n° 111; *Marini, Iscriz. Alban.*, p. 8. Sur un marbre, contenant une liste d'affranchis, publié par Bianchini, *Iscriz. sepolcr.*, c. V, n° 30, p. 72, on lit à la fois les noms *Alexa* et *Epaphra*.

(8) *Gruter, DCXXXIX*, 1. Voy. au sujet de ces surnoms romains, empruntés à la langue grecque, les observations de Buonarotti, *Vetri antichi*, p. 136, et celles de l'éditeur du *Musée Capitolin*, *Bust.*, T. I, p. 140, édit. rom. 1824, in-8°.

(9) *Pl.* xiv, n° 6 et 9.

que ce sont ces mêmes lettres, mal lues : ΑΧΙΩΦ, sur une pierre publiée par Beger (1), qui ont donné lieu à Amaduzzi de forger le nom barbare *Achiophilus* inséré dans sa liste des anciens graveurs (2). L'ouvrage est d'ailleurs si médiocre, à en juger d'après l'estampe, que ni l'inscription, ni la pierre elle-même, ne semblent guère dignes de figurer dans l'histoire de l'art.

24. *Boëthus*. Ce nom se lit, ΒΟΗΘΟΥ, sur un très-beau camée, représentant *Philoctète blessé*, publié par M. le comte de Choiseul-Gouffier (3). Le travail de cette pierre ne serait pas indigne du célèbre artiste du même nom, *graveur sur métaux*, dont l'antiquité a vanté une *statue d'Esculape*; sans compter les rapports de profession qui existent entre les deux artistes, et qui pourraient, jusqu'à un certain point, autoriser à croire que notre pierre gravée est l'œuvre du *cœlateur Boëthus*. On pourrait aussi, d'après la contrée de l'Asie d'où cette pierre a été rapportée, conjecturer que l'artiste *Boëthus*, dont elle porte le nom, est le *statuaire de Nicomédie*, qui nous est connu par ses deux fils, *Menodotus* et *Diodotus*, auteurs d'une *statue d'Hercule* (4). J'observe, à cette occasion, que c'est sans motif suffisant, qu'un critique moderne a voulu lire Βοηθός le nom d'un sculpteur cité par Tatien (5), au lieu de Βόισκος, que porte le texte de l'auteur ancien. Le nom de Βόισκος, purement et indubitablement grec, se lit sur plusieurs inscriptions (6), sur l'une desquelles la présence de ce nom a excité

(1) *Thes. Brandeb.*, III, 201.

(2) *Sagg. di Corton.*, IX, 146.

(3) *Voyage pittoresq.*, II, 155, pl. xvi. La pierre avait été publiée auparavant, mais d'une manière très-défectueuse, par Raspe, pl. LIII, n° 9357. J'ignore, du reste, où se trouve actuellement l'original, qui doit être un ouvrage excellent, à en juger d'après l'empreinte que j'en possède.

(4) C'est ce qui résulte d'une inscription rapportée par Winckelmann, *Werke*, VI, 38, et par Bracci, II, 270.

(5) Tatian. *Adv. Græc.*, § LII, p. 113, ed. Worth.; conf. Gesner, *ad. h. l.* add.; Sillig. v. Boiscus.

(6) On lit : ΕΣΤΙΑΙΟΣ ΒΟΙΣΚΟΥ, sur une inscription de l'Asie mineure, Chandler, *Inscript. ant.*, Part. I, n° LIX, 2. Le nom d'un Βόισκος, de Cyzique, se trouve dans une épigramme publiée par M. Welcker, *Sylloge*, etc., n° 182, p. 226; et celui d'une femme Βοίσκιον, dans un des petits poèmes de Léonidas de Tarente, *Carm.*, IX, p. 21, éd. Meineke.

sans raison les doutes d'un savant antiquaire (1); et j'ajoute que, sur une médaille de Crotona, de ma collection, médaille inédite et même unique encore, à ma connaissance (2), le nom ΒΟΙΣΚΟΥ, qui s'y voit gravé dans le champ, pourrait être rapporté à un *artiste*, avec autant de raison qu'à un *magistrat*, bien que j'aie cru devoir laisser cette question indécise.

25. *Cækas*. C'est à tort que M. Sillig a écrit ce nom *Slécas*, en supposant qu'il était exprimé en lettres grecques, ΣΛΕΚΑΣ; ce qui n'est pas; et sans réfléchir qu'il admettait ainsi deux formes différentes, C et S, de la même lettre, dans le même mot; ce qui est contraire à toute vraisemblance. Cependant, la gravure de Bracci qu'il cite lui-même (3), porte bien clairement CAEKAS, en lettres latines, et sans aucune trace d'autres caractères, comme le dit encore M. Sillig. La vraie leçon paraît être KASCAE, ainsi que Visconti a proposé de lire ce nom (4), en ajoutant que c'était, suivant toute apparence, le nom du *propriétaire* romain de la pierre, et non celui de l'*artiste*. Cette opinion, admise en dernier lieu par M. de Koehler (5), me paraît en effet la seule probable; et il suit de là que le nom de *Cækas* doit être rayé de la liste des anciens artistes. Du reste, la gravure est bien certainement d'époque romaine, et le sujet, dont il existe plus d'une répétition antique (6), paraît être, non un *Gladiateur*, comme on l'a supposé sans aucune vraisemblance, mais un *Héros grec*, et probablement *Thésée*, contemplant le glaive qu'il vient de trouver sous le rocher, et qui lui a révélé sa naissance.

26. *Chrysès*. Ce nom, qui se lit ΧΡΥΣΟΥ, sur une pierre pu-

(1) Au sujet du nom ΒΟΙΣΚΟΝ ΛΥΚΟΦΡΟΝΟΣ ΔΩΔΩΝΑΙΟΝ, qui s'est rencontré sur une *tessère d'hospitalité*, le savant P. Biagi a déclaré que ce nom était *senza tema greco*; dans Guattani, *Monum. ined.*, T. IV, p. LXXII; les exemples cités à la note précédente prouvent, sans compter la composition même du mot, combien il était dans l'erreur à cet égard.

(2) Voy. ma *Lettre à M. le duc de Luynes*, pl. I, n° 10, p. 21 et 30, où cette rare et curieuse médaille est publiée et décrite.

(3) Bracci, I, xxxiv.

(4) Visconti, *Oper. var.*, II, p. 321, n° 530; voy. *Journal des Savans*, mars 1831, p. 149-150.

(5) *Einleitung*, etc., p. 39.

(6) Deux, entre autres, dans la seule collection de la Turbie, sans aucune inscription.

blée par Caylus (1), a été admis par Amaduzzi (2); et je ne vois pas de raison pour l'exclure.

27. *Crateros*, nom présumé d'un graveur, qui n'est connu que par une seule pierre, représentant *Diane d'Éphèse*, de la collection de Stosch, d'un travail fort médiocre, au jugement de Winckelmann (3).

28. *Crescens*, graveur romain, qui a inscrit son nom en lettres grecques, ΚΡΗΚΗΚ, sur une pierre représentant la *Muse Terpsichore*, de la collection Poniatowsky.

29. *Dalion*; voyez plus haut ce qui a été dit à l'article *Alion*.

30. *Decimii*. Deux frères, portant ce prénom, avec les noms de *Faustus* et de *Fortunatus*, sont désignés, sur une inscription du recueil de Gruter (4), en qualité de : CABATORES. DE. VIA. SACRA. Sous ce titre de *Cabatores*, pour *Cavatores*, on ne peut entendre que des graveurs sur pierres, ainsi que l'a pensé Saumaise (5), qui cite à cet égard un témoignage décisif (6). Nous avons donc ici deux graveurs romains, dont l'habitation, sur la Voie Sacrée, vient encore à l'appui de l'observation faite plus haut, au sujet des *Gemmarii de Via Sacra*.

31. *Deuton*. Je doute encore que ce nom, qui ne s'est rencontré que sur une seule pierre, ait été bien lu. Dans le recueil du comte de Thoms, où elle est gravée (7), l'inscription est ΔΕΥΤΟΝΟC. L'auteur de la *Description du cabinet de la Haye*, où la pierre se trouve actuellement, a lu ΔΕΥΤΟΝΟC, (ouvrage) de *Deuton* (8); et c'est la leçon que M. Sillig a cru devoir admettre. Natter, suivi par Lessing (9), donne ΔΕΥΚΟΝΟC; il n'y a donc encore rien de bien certain à cet égard. En tout

(1) Recueil VII, pl. xxvii, n° 4, p. 159.

(2) Sagg. di Corton., IX; conf. Bracci, II, 284.

(3) Pierr. de Stosch, p. 78, n° 304; voy. Lessing, *Kollectan.*, I, 280.

(4) P. dcxxxii, n° 1.

(5) *Ad Vopisc. in Saturn.*, 8, T. II, p. 730.

(6) C'est celui-ci de Palladius, dans les *Vies des Pères*: Ἦν γὰρ... Αἰθουργός, ἐν λέγουσι Καβιδάρτιον. Quant au sens propre du mot *cavare*, il est établi par ce passage de Pline, xxxvii, 4 : Expetuntur a SCALPTORIBUS, ... nullam non duritiem ex facili CAVANTES; voy. Forcellini, au mot *Cabator*, et Orelli, n° 4155, T. II, p. 249.

(7) Pl. xiv, n° 1.

(8) De Jonge, *Notice*, etc., p. 163 (et non 153).

(9) *Kollectan.*, I, 277.

cas, l'ouvrage, qui est d'époque romaine et même assez basse, est trop peu remarquable, pour que cette variété de leçons soit jugée bien importante.

32. *Dioclès*, graveur dont on ne connaît pareillement qu'un seul ouvrage, très-médiocre, où il a écrit son nom de cette manière : ΔΙΟΚΛΕΟΥΣ. La pierre même n'est connue que par le jugement peu favorable qu'en a porté Winckelmann (1). Amaduzzi, qui l'a décrite de nouveau (2), n'en parle pas de manière à changer l'opinion à cet égard. C'est peut-être ce qu'aurait dû observer M. Sillig, qui n'a cité le nom de *Dioclès* que sur la foi de Bracci.

33. *Diphilus*. M. Sillig admet le nom de ce graveur, d'après une pate antique de Stosch, publiée d'abord par Winckelmann (3). Millin, observant que c'était un nom grec écrit en caractères latins, doutait, par ce motif, de l'authenticité de l'inscription (4). Mais M. Welcker est d'un autre avis, et il pense que *Diphilus* est véritablement un *nom d'artiste grec sous une forme romaine*, ainsi qu'on en a plus d'un exemple (5). C'est peut-être l'usage contraire, celui des *noms romains écrits en caractères grecs*, qu'il serait le plus facile de justifier par les monumens mêmes; quoi qu'il en soit, il me paraît certain, non d'après le motif allégué par Millin, mais bien d'après la place que le nom DIPHILI occupe sur le vase, qui fait le sujet de la gravure en question; d'après la forme et la dimension des caractères; et surtout, d'après l'usage à peu près général chez les Romains, d'inscrire leur nom au génitif, sur les pierres qui leur servaient de *sceaux* ou de *cachets*, il me paraît, dis-je, certain, que c'est ici le nom du *propriétaire* de la pierre; ce qui est en effet le cas de presque tous les noms romains qui se rencon-

(1) *Pierr. de Stosch*, p. 238, n° 1485; voy. Lessing, *ibid.*, I, 275. J'ai sous les yeux l'empreinte décrite sous le n° 1485, du *Catalogue des Pierres gravées de Berlin*; et l'ouvrage me paraît effectivement des plus médiocres.

(2) *Sagg. di Corton.*, IX, 151. La pierre se trouvait alors dans une collection particulière de Florence.

(3) *Pierr. de Stosch*, p. 490, n° 122. Cette pierre est du nombre de celles qui avaient été gravées pour le second recueil de Stosch, et dont l'estampe se trouve jointe à quelques exemplaires de l'ouvrage de Winckelmann, tels que celui que j'ai entre les mains.

(4) *Ouvr. cité*, p. 187.

(5) *Kunstblatt*, 1827, n° 83.

trent sur les pierres gravées. Tels sont, outre le nom de KASCAE, précédemment cité, ceux de M. CL. FAVSTI et de HILARI, dont Amaduzzi a fait deux *graveurs* romains, *Faustus* et *Hilarus* (1); de M. VIRRI, interprété de la même manière par Bracci (2). Tel est le SERVILIUS GEM, qu'Amaduzzi a pris encore pour un *Servilius Gemmarius* (3), au lieu de voir, sous ce nom, un *Servilius Geminus*, dont cette pierre était le cachet, suivant l'explication très-plausible qu'en a donnée Ficoroni (4). Tel est encore le prétendu graveur *Potitus*, admis par Lessing, sur la foi de Lippert (5). Tel est enfin, pour ne pas trop prolonger cette énumération, le *Quintillus*, auteur présumé d'une gravure figurée dans tous les recueils dactylographiques, et que M. Sillig n'a pas fait difficulté d'admettre dans son catalogue, en qualité de *graveur*, sous le nom de *Quintilius* (6). La forme et la grosseur des caractères de l'inscription KVINTIA, s'opposent à ce qu'on puisse y reconnaître un nom de graveur; et je suis, sur ce point, tout-à-fait de l'avis de M. de Koehler (7); mais il sera sans doute charmé d'apprendre que Visconti, qu'il accuse, toujours d'après Millin, d'avoir approuvé et partagé l'erreur commune, s'était au contraire prononcé dès long-temps contre cette opinion, en voyant dans les lettres KVINTIA, le sceau d'un *Quintilius*, d'un *Quintilianus*, ou d'un *Quintillus* (8).

34. *Euplus*. M. Sillig a semblé n'admettre qu'avec quelque hésitation ce nom de graveur, qui se lit EVΠΑΟ (et non EYΠΑΟY), sur un camée publié par Bracci. Ce doute, exprimé déjà

(1) *Sagg. di Corton.*, IX, 151, 153. Ces deux pierres sont maintenant dans la collection impériale de St-Petersbourg, et M. de Koehler en rapporte ainsi les inscriptions, *Einleitung*, p. 45 : FAVSTVS. M. M., et METIVS HILARVS.

(2) T. II, Tab. suppl. XIX, n° 1.

(3) *Sagg. di Corton.*, IX, 155.

(4) *Gemm. ant. letterat.*, P. II, tav. XI, n° 10, p. 106.

(5) *Kollektan.*, I, 277; Lippert, II, 70.

(6) Sillig, v. *Quintilius*, p. 406.

(7) *Einleitung*, p. 40. J'observe seulement que M. de Koehler a lu l'inscription de cette manière : KV. INTIA, je ne sais sur quelle autorité; car l'estampe et l'empreinte que j'ai sous les yeux portent certainement : KVINTIA.

(8) *Oper. var.*, II, p. 184, n° 90.

par Millin (1), et avant lui par Winckelmann (2), est on ne peut plus légitime. L'inscription, qui paraît défectueuse, devait être ΕΥΠΛΟ (IA); et elle était en rapport avec le sujet, qui est un *Génie à cheval sur un Dauphin*. De pareilles images d'une *navigatio heureuse*, Εὐπλοία, se reproduisent de tant de manières, notamment sur les pierres gravées, presque toujours avec une intention funéraire (3), qu'on ne saurait guère expliquer celle-ci différemment. Je me contenterai de citer une pierre de la galerie de Florence (4), qui nous offre une représentation analogue, un *Dauphin*, un *Papillon*, et le mot ΕΥΤΥΧΙ, pour ΕΥΤΥΧΕΙ; représentation, dont tous les élémens correspondent exactement à ceux de la pierre publiée par Bracci. Sur une belle lampe antique, d'argile, qui a la forme d'une *barque*, on lit le mot ΕΥΠΛΟΙΑ (5), qui ne permet pas de conserver le moindre doute sur le véritable sens de l'inscription ΕΥΠΛΟ., de la pierre en question, et qui nous autorise à retrancher définitivement le nom du prétendu *Euplus* de la liste des anciens *graveurs*. M. de Koehler est du même avis (6); ce que je remarque avec plaisir; mais il élève, sur l'authenticité de la pierre, des doutes qui ne semblent pas fondés; car le sujet et l'inscription s'y trouvent si bien d'accord avec toutes les notions antiques, qu'on ne voit pas à quel signe on pourrait y soupçonner l'œuvre d'un faussaire moderne.

35. *Eutychès*. M. Sillig ne cite de ce graveur que la pierre publiée par Bracci, où se lit l'inscription: ΕΥΤΥΧΗC ΔΙΟCΚΟΥΡΙΑΟΥ ΑΙΓΕΑΙΟC ΕΠ. Peut-être n'était-il pas inutile d'observer que la prétendue découverte attribuée par Millin à Visconti, de la patrie de Dioscoride, et fondée seulement sur le mot ΑΙΓΕΑΙΟC, que ce savant lisait ΑΙΓΑΙΕΩC (7), n'avait rien de

(1) *Ouvr. cité*, p. 190.

(2) *Pierr. de Stosch*, p. 139, n° 737.

(3) J'en ai déjà fait l'observation dans *mea Monumens inédits*, Achilleïde, p. 95, note 1. Je puis ajouter ici que le mot ΕΥΠΛΟΙ s'employait assez fréquemment, à cette intention, sur les inscriptions sépulcrales, de même que les mots ΕΥΨΥΧΕΙ, ΕΥΤΥΧΕΙ, dont il y tant d'exemples; on peut en voir un du mot ΕΥΠΛΟΙ, dans Muratori, p. MCDXXXVI, 1; et consulter à ce sujet Marini, *Iscriz. Alban.*, p. 98.

(4) Zannoni, *Galler. di Firenz. Camm.*, tav. xxx, n° 5; voy. aussi une pierre publiée par Raspe, pl. XLII, n° 6845.

(5) Dans le cabinet de M. Durand, à Paris.

(6) *Einleitung*, p. 31.

(7) *Ouvr. cité*, p. 177; voy. Visconti, *Oper. var.*, II, 124.

réel. La pierre porte véritablement ΔΙΓΓΑΙΟC, mot qui ne peut s'appliquer qu'à *Eutychès*, fils ou disciple de *Dioscoride*, et sans doute l'un et l'autre à la fois. J'ajoute que l'on connaît deux autres ouvrages de cet artiste, où il a pareillement mis son nom, l'un, au musée royal de La Haye (1), provenant du cabinet du Comte de Thoms (2); l'autre, dans la collection Poniatowsky, représentant *Minerve* dans l'attitude connue de déposer son suffrage (3); l'artiste s'y est désigné de cette manière: ΕΥΤΥΧΗC: ΔΙΟC. Cette abréviation du nom de *Dioscoride* se retrouve sur plusieurs pierres de cet artiste, entre autres sur la célèbre intaille du prince Eugène, gravée dans le musée Worsley (4).

36. *Felix*. Outre la pierre publiée par Bracci, avec le nom de ce graveur, qui s'y est désigné comme fils de *Calpurnius Severus*, par l'inscription grecque: ΚΑΛΠΟΥΡΝΙΟΥ ΓΕΟΥΗΡΟΥ ΦΗΔΙΕ ΕΠΟΙΕΙ, Visconti cite du même artiste une cornaline de la collection Strozzi, où il a seulement écrit son nom, en caractères grecs: ΦΗΔΙΕ (5); et c'est sans fondement, à ce qu'il me semble, que Visconti a cru voir ici un nom de propriétaire, plutôt qu'un nom d'artiste (6).

37. *Gamus*. Le mot ΓΑΜΟC, qui se lit sur une jolie émeraude du cabinet de M. Kestner, à Rome, représentant une de ces figures dites d'*Espérance*, si souvent reproduites sur les médailles de grand bronze du Haut-Empire, me paraît désigner le graveur de la pierre. On ne saurait guère y chercher, en effet, une signification en rapport avec le sujet; tandis qu'il est certain que ce mot était devenu un nom propre assez usité chez les Grecs (7), et l'un de ces surnoms puisés à la même source, qui se reproduisent si fréquemment sur les inscriptions romaines des temps où doit avoir été gravée la pierre dont il s'agit (8).

38. *Glycon*. En citant le nom de ce graveur, d'après la Notice de M. de Clarac, M. Sillig semble ignorer que la pierre

(1) De Jonge, *Notice*, etc., p. 163, n° 4.

(2) Pl. XIV, n° 3.

(3) Eckhel, *Choix de Pierr. grav.*, pl. XXI.

(4) *Mus. Worsleyan.*, 143, n° 1.

(5) *Oper. var.*, H, p. 192, n° 112; Dolce, I, 98.

(6) Cette conjecture conviendrait mieux à une pierre de la collection de Pétersbourg, qui offre un portrait d'homme, de profil, avec le nom latin, FELIX.

(7) Ce nom se lit dans une épigramme de Lucilius, la XXI^v, dans Brunck, *Analect.*, II, 322 (III, 34, Jacobs).

(8) Gruter, DLXXXIV, 9; DCLXXXVIII, 10; DCLXXXIX, 8; Fabretti,

elle-même, qui est un de nos plus beaux camées, a été publiée par Millin (1).

39. *Heius*. Visconti croyait que ce nom, écrit ΗΕΙΟΣ, devait se lire *Éeios* (2). Je crois qu'il était dans l'erreur à cet égard. Il eût dû se rappeler le nom de cet *Heios*, de Messine, si célèbre par les chefs-d'œuvre de l'art grec qu'il possédait, et dont il fut dépouillé par Verrès (3). Cicéron qui l'avait connu, et qui écrit son nom *Heius*, parle ailleurs (4) d'un autre personnage du même nom, *Cn. Heius*; et c'est sous la même forme que ce nom se reproduit sur des inscriptions latines (5). Le seul marbre grec, où se trouve, à ma connaissance, le nom ΗΕΙΟΣ, est un fragment d'inscription trouvé récemment près de Cumes, et ainsi conçu (6): [ΘΕ]ΟΔΕΚΜΟΣ ΕΙΟΣ ΠΑΚΙΟΥ.

40. *Hellen*. La seule pierre connue ou publiée jusqu'ici de ce graveur, et représentant, non pas *Antinoüs ET Harpocrate*, comme le dit M. de Clarac (7), mais *Antinoüs EN Harpocrate*, donne lieu à des difficultés assez graves. Il en existe deux exemplaires, l'un dans la collection impériale de St-Pétersbourg (8), l'autre dans celle de La Haye (9), chacun desquels passe pour l'original; ce qui est nécessairement faux, de l'un ou de l'autre. Pour juger une contestation de ce genre, que M. de Koehler tranche à sa manière, du ton absolu qui lui est propre, par une décision arbitraire, qu'il n'accompagne d'aucune preuve, d'*Inscript.*, p. 17; n° 73. Bianchini, *Iseris. sepulcr.*, n° 146; Muratori, *mcxxxI*, 6; Visconti, *Mus. Jenkins*, cl. v, n° 22. L'inscription où il est parlé d'un *Gamus*, *Aug. L. præp. Auri Escari*, et qui est rapportée par Pignorius, *de Serv.*, p. 127, se trouve actuellement dans la galerie de Florence, où j'ai copié également une inscription offrant les noms *Gamala* et *Gamalaë*, dérivés du même mot. On lit *Gamice*, dans Fabretti, *Inscript.*, p. 30, n° 146; *Eugamo*, dans Boldetti, *Osservaz. sopra Cimiteri*, etc., 373; *Eugamis*, dans le même auteur, p. 392.

(1) *Galer. mythol.*, I, XLII, 177.

(2) *Oper. var.*, II, 116.

(3) *Cicer. Verr.*, II, 5; IV, 2.

(4) *Idem, Pro Cluent.*, § 38.

(5) Gruter, *cdxviii*, 1.

(6) Jorio, *Guid. di Pozzuoli*, etc., tav. II, n° 20.

(7) *Notice*, etc., p. 420.

(8) Koehler, *Einleitung*, p. 23.

(9) De Jonge, *Notice*, etc., p. 161.

cun éclaircissement (1), il faudrait avoir sous les yeux les deux pierres en question : jusque-là, le débat reste ouvert entre les deux parties intéressées. En attendant, je dois signaler l'une des idées les plus étranges qui aient pu passer par la tête d'un antiquaire, et dont cette pierre a encore été l'objet; c'est l'explication toute nouvelle qu'en a donnée M. de Koehler, en y reconnaissant *Harpocrate* sous une forme grecque; et cela, d'après l'inscription, ΕΛΛΗΝ, équivalant, suivant lui, à Ἑλληνικός; en sorte que cette inscription, d'accord avec le sujet de la représentation, signifierait : *Harpocrate le Grec*, ou *le Grec Harpocrate*. Voilà certainement, vous en conviendrez, Monsieur, une interprétation si neuve dans son genre, qu'elle donne lieu de s'attendre à une révolution complète dans l'étude des pierres gravées, pour peu que l'auteur étende à toute cette étude le même système d'interprétation, avec la même sagacité. Quelle que soit, du reste, l'opinion des antiquaires sur cette explication, je me contenterai d'y opposer une légère difficulté; c'est qu'il existe dans la collection de la Turbie, maintenant dans le musée Blacas, une seconde pierre, avec le nom ΕΛΛΗΝ, représentant un *masque scénique*; et je ne vois pas trop comment on pourrait s'y prendre, pour établir un rapport quelconque entre cette inscription et ce masque. A la vérité, je présume que M. de Koehler répondra que, sur cette seconde pierre, le nom ΕΛΛΗΝ est gravé par un faussaire moderne, à l'imitation de l'autre; car c'est la réponse qu'il a toujours prête en toute occasion, et qui lui sert à tout propos. Ce sera à vous, Monsieur, et aux véritables maîtres de la science, à juger du mérite de cette réponse.

41. *Lipsius*. J'ai déjà observé plus haut qu'il fallait lire *Aspasius*.

42. *Midias*. C'est ainsi qu'on doit lire le nom de ce graveur, écrit ΜΙΔΙΟΥ, plutôt que *Midius*, comme l'a fait M. Sillig. J'observe encore qu'au lieu de citer, d'après la *Notice* de M. de Clarac, le seul ouvrage qui nous reste de cet habile artiste, et qui consiste en un *fragment* de la plus grande beauté, il eût mieux valu rappeler que la pierre même avait été publiée par

(1) Voici les propres paroles de M. de Koehler, p. 23, note 1 : « Allein « diese Nachricht ist ungegründet und es ist wahrscheinlich, dass der « Carneol in dieser Sammlung (des Königs der Niederlande) eine geringe « Nachahmung jenes des Orsini ist. » Comment peut-on s'exprimer ainsi, quand on n'a pas sous les yeux la pierre même, ou tout au moins une bonne empreinte ?

Caylus (1) et par Bracci (2), d'une manière, à la vérité, bien inférieure au mérite de l'original. Du reste, il est assez étrange que Millin, qui avait le monument sous les yeux, puisqu'il se trouve au cabinet du Roi (3), ait omis le nom de l'auteur dans sa liste des anciens graveurs.

43. *Musicus*, nom d'un graveur romain, écrit en grec, ΜΟΥΣΙΚΟΥ, sur une sardoine du cabinet royal de La Haye (4), représentant *Harpocrate debout*, avec ses attributs ordinaires.

44. *Mycon*. Au sujet de cet artiste, dont on connaît une seule pierre (5), avec le nom ΜΥΚΩΝΟΣ, il n'était pas inutile de rappeler que cette pierre avait été publiée précédemment, d'une manière plus correcte, ΜΙΚΩΝΟΣ, par Spon (6).

45. *Myron*. Sous ce nom, M. Sillig n'a mentionné que le célèbre statuaire grec Myron, et un autre sculpteur, d'âge et de pays incertains, dont le nom se trouve sur un buste du palais Corsini. C'est uniquement sur la foi de Winckelmann que repose cette dernière assertion (7), bien que M. Sillig n'allègue aucune autorité. Dans ce cas, il devait citer en troisième lieu, un graveur, qui a écrit son nom, ΜΥΡΩΝ, sur une cornaline de la collection de Stosch, représentant une tête de *Muse*, et décrite au même endroit par Winckelmann (8). J'ajoute à cette occasion, que le nom ΜΙΡΩΝΟΣ, qui appartient sans doute au même artiste, malgré la différence de l'orthographe, se lit sur une pierre de la collection de M. le duc de Blacas.

46. *Nestor*. A l'appui de la pierre, citée par M. Sillig, portant le nom de ce graveur, il devait rappeler celle qui existe dans le musée de La Haye, avec les seules initiales, ΝΕΣΤ, et qui est décrite comme une excellente gravure grecque (9).

47. *Nicephorus*. Ce nom, qui se lit, écrit ΝΙΚΗΦΟΡΟΣ, sur une pierre du cabinet du landgrave de Hesse-Cassel (10), rappelle le

(1) *Recueil I*, pl. LIII, n° 4, p. 144.

(2) Tom. I, pl. suppl. xxv, n° 1, p. 261.

(3) Dumersan, *Notice*, etc., p. 26.

(4) De Jonge, *Notice*, etc., p. 155.

(5) Bracci, II, LXXIII.

(6) *Miscellan.*, p. 122.

(7) *Pierrr. de Stosch*, p. 207, n° 1249.

(8) Voy. *Verzeichniss der Geschnittenen Steine*, n° 1249, p. 98.

(9) De Jonge, *Notice*, p. 143.

(10) Millin, *Ouvr. cité*, p. 195.

nom de *Q. Plotius, Q. L., NICEPHORUS*, l'un des *Gemmarû de Via Sacra*, dont il est fait mention sur un marbre antique (1).

48. *Nympheros*, nom écrit ΝΥΜΦΕΡΩΣ, sur une pierre publiée par Gori (2), et qui ne me semble ni moins, ni plus digne de confiance, que le nom de *Bisitalus*, écrit ΒΕΙCITΑΛΟC, et admis par M. Sillig (3), d'après la même autorité. Mais tout en recueillant de pareils noms, le dernier desquels me paraît surtout fort suspect, il faudrait convenir que l'histoire de l'art à bien peu de chose à gagner à des acquisitions de ce genre.

49. *Onésimos*. M. Welcker a proposé (4) d'ajouter ce nom à la liste des anciens graveurs, sur la foi d'une pierre du cabinet de Hoorn, publiée par Millin (5). Plus tard, une seconde pierre, avec le même nom différemment écrit, ΟΝΗΣΙΜΟC, au lieu de ΟΝΗCΙΜΟC, a paru dans le même recueil (6); et M. Sillig en a fait mention, dans son *Addenda* (7), d'après un *Manuel d'archéologie* publié à Paris (8), mais en témoignant quelque défiance. Je dois déclarer ici que le prétendu *Onésimos*, aussi bien que la seconde pierre qui porte ce nom, et qu'on assure avoir été trouvée aux environs de Forlì, vient de la même fabrique que le vase et le nom de *Calliphon*, dont il a été parlé plus haut (9). Millin, trop tard averti des infidélités de ce genre dont il avait été dupe, comme tout autre eût pu l'être à sa place, n'aurait sans doute pas publié la pierre du *faux Onésimos*, s'il eût vécu; et ce n'est qu'assez long-temps après sa mort, qu'a eu lieu cette publication, non moins fâcheuse dans l'intérêt de sa mémoire, que dans celui de la science.

50. *Panæus*. C'est sur la seule autorité de M. de Clarac, que M. Sillig cite le nom et la pierre de cet artiste. Cependant cette pierre est gravée dans le recueil de Caylus (10); ce qui eût été meilleur à dire. Du reste, on peut douter encore si la double

(1) Doni, p. 320, n° 28; voyez plus haut, p. 169, note 6.

(2) *Inscript. ant. Etrur.*, T. I, tab. IX, n° 5, p. LXVII.

(3) M. Sillig, v. *Bisitalus*, cite ce nom d'après le témoignage de Bracci, I, p. 262; mais la pierre même est gravée dans l'ouvrage de Gori, tab. v, n° 2.

(4) *Kunstblatt*, 1827, n° 84.

(5) *Pierr. grav. inéd.*, pl. II, p. 5-6.

(6) *Ibid.*, pl. LVIII, p. 156.

(7) P. 488.

(8) T. II, p. 33, Paris, 1826.

(9) P. 149.

(10) *Recueil VI*, pl. XLII, n° 3, p. 137.

inscription : ΠΑΝΑΙΟΥ ΑΦΡΟΔΙΤΗ, en admettant qu'elle soit antique, n'est pas plutôt relative au sujet, c'est-à-savoir, un *Satyre assaillant une Nymphe*, qu'à un nom d'artiste; et j'avoue que j'incline vers la première supposition.

51. *Pergamus*. Sous le nom de ce graveur, d'âge et de pays incertains, comme le dit M. Sillig, il ne cite que la seule pierre publiée par Bracci (1). On en connaît une seconde, dans la collection du prince Poniatowsky, avec le *portrait de Nicomède IV*, roi de Bithynie (2), et le nom ΠΕΡΓΑΜ; d'où l'on peut inférer que cet artiste, né dans l'Asie mineure, a vécu vers le siècle d'Auguste; notion qui n'est ni indifférente à recueillir, ni indigne de confiance. Mais il y avait encore ici une observation plus importante à faire; voyez plus bas, au mot *Pygmon*.

52. *Phocas*. Au lieu d'indiquer, seulement d'après Raspe, la pierre où cet artiste a gravé son nom, ΦΩΚΑΣ, c'était la pierre même, publiée et décrite par Caylus (3), d'après une empreinte qui lui avait été fournie par le savant P. Pacciaudi, que M. Sillig aurait dû citer.

53. *Phocion*. On est surpris de voir ce nom figurer encore dans le livre de M. Sillig, comme auteur du célèbre camée où l'on vit long-temps un prétendu *portrait de Phocion* (4). Il est reconnu que ce nom et ce camée sont l'ouvrage du graveur moderne, Alessandro Cesari (5).

54. *Polycratès*. Un graveur de ce nom, qui s'est désigné par l'inscription : ΠΟΛΥΚΡΑΤΗΣ ΕΠΟΙΕΙ, sur une pierre représentant *Amour et Psyché*, doit être ajouté à notre liste, sur la foi de Mariette (6), qui assure, d'après l'examen attentif qu'il avait fait de l'un et de l'autre, que la gravure et le nom étaient incontestablement antiques.

(1) T. II, tab. xcii.

(2) Visconti, *Oper. var.*, T. II, p. 360, n° 54. C'est une *pâte antique*, qui faisait partie de la collection Bartholdy, à Rome, et dont je possède une empreinte; les lettres ΠΕΡΓΑΜ sont certainement antiques, comme la pâte elle-même.

(3) *Recueil VII*, pl. xxvii, n° 2, p. 157.

(4) Stosch, tab. lvi; Bracci, II, xcix.

(5) Visconti, *Oper. var.*, II, p. 295, n° 435; voyez aussi *Iconogr. grecq.*, T. I, p. 149.

(6) *Traité*, etc., T. I, p. 421.

55. *Pygmon*. La pierre où le nom de cet artiste se trouve sous sa véritable forme, ΠΥΓΜΩΝ, a été décrite par Lanzi (1), ainsi que l'a déjà observé M. Welcker. C'est pour s'en être rapporté uniquement à M. de Clarac, suivant son usage, que M. Sillig a défiguré le nom de ce graveur, en l'écrivant *Pigmo*. Mais ce qu'il fallait observer avant tout, c'est que la pierre même avait été publiée par Gori (2), qui y avait lu ΟΜΠΙΕΤΙ, et c'est de là qu'est venue la fausse leçon *Peigmo*. Or, il est singulier que personne encore ne se soit aperçu que la pierre en question est la même qui a été reproduite par Stosch (3) et par Bracci (4), et où ils ont cru lire, l'un et l'autre, ΠΕΡΓΑΜΟΥ; en sorte que la notion du graveur *Pergamus*, et celle du graveur *Peigmo* ou *Pygmon*, ne reposent en définitive que sur une seule et même pierre, qui se voit dans la galerie de Florence. Quelle que soit donc la leçon que l'on adopte, il est clair que le nom de l'un ou de l'autre doit disparaître de la liste des anciens graveurs; et si c'est celui de *Pygmon*, qui doit prévaloir, sur l'autorité de Lanzi, il restera, pour le nom de *Pergamus*, la pierre du cabinet Poniatowsky, citée plus haut, avec le *portrait de Nicomède IV*.

56. *Pyladès*. La pierre citée, sous le nom de cet artiste, par M. Sillig, d'après la description qu'en fait M. de Jonge (5), est gravée dans le recueil du comte de Thoms (6); elle avait été publiée encore auparavant par Venuti (7); ce qui n'était pas non plus inutile à dire. Je ne comprends pas pourquoi Visconti, qui l'a décrite avec soin (8), d'après une empreinte de la collection de Dolce (9), a voulu voir dans l'inscription ΠΥΛΑΔΟΥ, le nom du propriétaire plutôt que celui de l'artiste. En tout cas, il aurait dû appuyer sa conjecture de quelques motifs, et il n'en a donné aucun.

57. *Pyrgotélès*. M. Sillig a eu raison de se prononcer, d'après

(1) *Giornale de' Letterat.*, T. XLVII, p. 112.

(2) *Inscript. ant. Etrur.*, T. I, tab. v, n° 1, p. iv, où Gori relève lui-même la fausse leçon ΠΕΡΓΑΜΟΥ donnée d'abord par Stosch.

(3) Tab. XLIX.

(4) T. II, tab. XCII.

(5) *Notice, etc.*, p. 167, n° 4.

(6) Pl. XIII, n° 5.

(7) *Collectan. antiq. roman.*, tab. LXXIV, Rom. 1736, folio.

(8) *Oper. var.*, T. II, p. 162, n° 21.

(9) B, 51.

l'avis de Winckelmann, contre l'authenticité des deux pierres publiées par Bracci, avec le nom de ce graveur. L'audace et la maladresse des faussaires modernes ne se sont jamais signalés d'une manière plus sensible, qu'en s'exerçant aux dépens de ce nom illustre; et j'ai déjà eu l'occasion de citer la collection *actuelle* du prince Poniatowsky, où il se trouve plus de Pyrgotélès qu'il n'en exista sans doute jamais dans l'antiquité même (1). Cependant il y a peut-être quelques restrictions à faire à l'opinion généralement établie, qu'il ne nous est parvenu aucun ouvrage de cet artiste. Sans parler d'une belle pierre, offrant le *portrait d'Alexandre* et le nom ΠΥΡΓΟΤΕΛΗΣ, qui se voit dans le cabinet de M. le duc de Blacas (2), et que cet illustre amateur ne fait aucune difficulté de regarder comme antique, Visconti assure (3) qu'il fut trouvé, en 1788, dans la campagne de Rome, une cornaline représentant le *combat d'Hercule contre l'hydre*, et portant le nom de *Pyrgotélès*, dont la *gravure*, aussi bien que le nom, était *certainement antique*. A la vérité, il pense, d'après la médiocrité du travail, que ce ne pouvait être qu'une *copie*, dont l'auteur, au lieu de son propre nom, aurait inscrit celui de l'artiste original. Cette conjecture, à l'appui de laquelle j'ai déjà rapporté plus d'un exemple, aiderait peut-être mieux qu'aucune autre supposition, à résoudre les difficultés nombreuses qu'occasionne cette foule de noms de graveurs ajoutés à des ouvrages médiocres, en caractères d'assez mauvaise forme pour inspirer de la défiance. C'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, qui me paraît surtout frappant, que le nom de *Gnaios*, ΓΝΑΙΟΥ, se voit gravé en gros caractères sur un *nicoło* du ca-

(1) Les collections anglaises ne sont guère moins riches en productions décorées du nom de Pyrgotélès, à en juger d'après le *Lysimaque* de lord Montagne, Worlidge, pl. 32, le *Philippe* et l'*Alexandre* de lord Bessborough, *ibid.* pl. 85, 87.

(2) Il existe aussi dans cette collection une très-belle *tête de Méduse*, sur améthyste, qu'on croit un ouvrage de Pyrgotélès, et qui est décrit dans une *lettre* publiée à Rome, en 1819. Voici comment s'exprime à cet égard l'auteur de cette lettre, feu M. Gherardo de' Rossi, qui s'y est désigné par les initiales, G. G. D. R., p. 5 : « Le ingiurie del tempo hanno « in parte consumato quel nome (dell' autore) scritto a caratteri minutis- « simi. Pare, che vi si possa leggere Pirgotele. »

(3) *Opere varie*, T. II, p. 119.

binet du Roi, copie médiocre du même original qu'un célèbre bérylle publié par Bracci (1), avec le même nom ΓΝΑΙΟΥ; d'où il suit, que deux artistes, de talens bien inégaux, ont, en des temps différens, exécuté deux ouvrages, dont ni l'un ni l'autre sans doute n'est l'original, quoiqu'ils portent tous les deux le nom du premier auteur, *Gnaios*. Je me borne à indiquer ici cette idée qui pourra trouver ailleurs ses développemens, et qui ne manque pas de preuves, dès ce moment.

58. *Rhégio*. Ce nom de graveur, admis par M. Sillig, toujours sur la foi de M. de Clarac, n'est qu'une des leçons vicieuses auxquelles a donné lieu le nom de *Gnaios*. Ce nom, écrit ΓΝΑΙΟΥ, a été lu ΓΗΑΙΟΥ et ΠΗΓΙΟΥ. De pareilles erreurs, signalées dès le temps de Lessing (2), ne devaient pas trouver place dans un livre aussi estimable que celui de M. Sillig; il fallait laisser celle-là où elle était.

59. *Rufus*. M. Sillig cite ce graveur d'après une pierre décrite dans le catalogue de Raspe, où se lit simplement son nom: ΡΟΥΦΟΣ. M. de Koehler déclare que ce ne peut être ici que le nom du propriétaire. Mais il ne fait aucune mention d'une seconde pierre, représentant l'*Aurore avec les chevaux du Soleil*, et l'inscription: ΡΟΥΦΟΣ ΕΠΟΙΕΙ, qui, si elle est authentique, ne peut désigner que l'auteur. Cependant, cette pierre, qui est, à ce qu'il paraît, un très-beau camée, du cabinet d'Orléans, où il est décrit et publié (3), ne pouvait être inconnue de M. de Koehler, puisqu'elle doit se trouver dans la collection de St-Pétersbourg. N'y aurait-il pas lieu d'attendre quelques explications à ce sujet, de la part de M. de Koehler?

60. *Saturninus*. Ce nom de graveur romain nous est connu par un beau camée, offrant le portrait d'*Antonia la jeune, femme de Drusus*, avec l'inscription, en caractères très-fins: CATOP-NEINOY. La pierre existe dans la collection Arcieri, à Rome.

61. *Scopas*. M. Welcker a rétabli le nom de ce graveur, omis par M. Sillig, sur la foi d'une pierre décrite par Amaduzzi (4), avec l'inscription: ΣΚΟΠΙΑ; le sujet est un *Apollon Citharœde*. On connaît aujourd'hui une autre pierre, où ce même nom est

(1) T. I, tab. 41.

(2) *Kollectan.*, I, 273-4.

(3) *Pierr. grav. d'Orléans*, T. I, pl. 45, p. 195-6.

(4) *Sagg. di Corton.*, IX, 155.

écrit ΕΚΟΠΑΣ, avec le *portrait* présumé de *Sextus Pompée* (1); d'où il résulte que cet artiste, de l'école grecque, appartient à la période romaine. La différence qui se remarque entre ces deux inscriptions, n'a rien qui doive surprendre, d'après les exemples semblables qu'offrent les noms de *Pharnace*, de *Philémon*, de *Solon*, et d'autres encore, exprimés de cette double manière. Une troisième pierre du même artiste, où il s'est pareillement désigné par le nom ΣΚΟΠΑ, et qui représente une *femme nue sortant du bain*, avait été publiée en premier lieu par Caylus (2). M. Welcker ne semble pas en avoir eu connaissance, puisqu'il n'en a point parlé.

62. *Scymnos*. A la mention, faite par M. Sillig, du nom de cet artiste *statuaire* et *cœlateur*, d'après le texte de Pline, j'ajoute qu'il existe une pierre gravée, de beau style, avec le nom ΣΚΥΜΝΟΥ, qui paraît antique, autant que j'en puis juger d'après l'empreinte, tirée de la collection de Cadèz, que j'en possède, et ne sachant pas dans quelle collection se trouve l'original. S'il était prouvé que le nom de *Scymnus*, ΣΚΥΜΝΟΥ, inscrit sur cette pierre, appartînt au *cœlateur* cité par Pline, on aurait ici un nouvel exemple de l'union des deux arts dans la personne du même artiste, et un élément curieux de l'histoire de l'art antique. Dans tous les cas, le nom de *Scymnus* semble devoir être ajouté à la liste des anciens graveurs.

63. *Sosthènes*. C'est le nom que propose M. Sillig, au lieu de celui du prétendu *Sosoclès*, que Bracci et d'autres antiquaires avaient cru trouver dans les lettres : ΩΩΟΕΝ. Mais il eût été juste de rapporter l'honneur de cette correction à Visconti, qui l'avait suggérée à Millin (3).

64. *Sostratus*. Le doute que semble conserver encore M. Sillig, au sujet d'un graveur nommé *Sotratus*, différent de *Sostratus*, a réellement droit de surprendre, de la part d'un homme aussi éclairé. La leçon ΩΩΠΑΤΘC, qui n'est pas grecque, n'a pu provenir que de l'inadvertance de l'artiste. En tout cas, M. Sillig eût dû faire mention d'un superbe camée, de la col-

(1) Raspe, *Catalogue de Tassie*, pl. LV, n° 12192; Dolce, *Descriz. istor. dellu collez. di Ch. Dehn*, Y, 23. Cette cornaline appartient à la ville de Leipzig. Visconti qui l'a décrite, en témoignant quelque doute sur l'authenticité de l'inscription, *Oper. var.*, T. II, p. 328, n° 546, ne paraît pas avoir connu les autres pierres du même graveur.

(2) *Recueil VI*, pl. XXXVIII, n° 4, p. 128.

(3) *Ouvr. cité*, p. 188; voy. Visconti, *Oper. var.*, II, 126.

lection Farnèse, qui appartient d'abord à Laurent de Médicis, et qui se voit maintenant dans le musée de Naples, avec le nom ΚΩΤΡΑΤΟΥ (1), dont l'authenticité n'est pas douteuse.

65. *Teucer*. M. Sillig n'a cité qu'une seule pierre de cet habile artiste. Cependant il ne pouvait ignorer qu'il en existe deux autres, publiées par Winckelmann (2), et qui toutes deux ajoutent à l'idée qu'on pouvait se faire du talent de leur auteur.

66. *Thamyrus*. Outre la pierre connue avec le nom de cet artiste (3), il en existe une seconde, qui est un camée, d'ancien style, représentant un *Enfant assis*, et qui méritait d'autant plus d'être cité par M. Sillig, que c'est, suivant toute apparence, un sujet dérivé de la main de quelque maître célèbre, d'après les nombreuses répétitions qu'on en possède (4). M. de Koehler reproche à Visconti d'avoir nommé cet artiste *Thamyrus*, au lieu de *Thamyras* (5). L'une et l'autre leçon pouvait se déduire avec une égale justesse de l'inscription : ΘΑΜΥΡΟΥ; et il n'y avait certainement pas là matière à critique. Mais il existe, à l'appui du nom *Thamyrus*, une autorité que M. de Koehler ne devait pas ignorer, et qui réduit son observation au néant; c'est que ce nom se lit sur une inscription latine, laquelle concerne précisément un *artiste*, qualifié *vascularius*, c'est-à-dire *sculpteur, fabricant de vases* (6); et c'est encore un de ces artistes, omis dans le catalogue de M. Sillig, dont le nom devra y être rétabli à ce titre.

67. *Tryphon*. Au sujet de ce graveur, duquel il existe un camée célèbre, dans la collection du duc de Marlborough, sans compter plusieurs répétitions antiques, dont une, en creux, au musée de Naples (7), M. Sillig ne devait pas passer sous silence une épigramme de l'Anthologie, où il est fait mention de *Tryphon*, comme auteur d'une figure de la nymphe

(1) Raspe, *Catal. de Tassie*, n° 7774; Visconti, *ibid.*, II, 233, n° 253. Je puis citer encore une intaille, dont je possède une empreinte, représentant la *Victoire qui sacrifie un taureau*, avec le nom, en très-petits caractères : ΚΩΤΡΑΤΟΥ.

(2) *Pierr. de Stosch*, p. 240, n° 1494, avec l'estampe destinée pour le second recueil de Stosch; et *Monum ined.*, n° 126.

(3) *Stosch*, tab. LXIX; Bracci, II, cxiii.

(4) Caylus, *Recueil I*, pl. XLV, n° 2, Eckhel, *Pierr. gr. de Vienne*, pl. xxx.

(5) *Einleitung*, p. 13.

(6) Gruter, DCXLIII, 4. Stosch a cité lui-même cette inscription, p. 92.

(7) Visconti, *Oper. var.*, II, 192, n° 114.

marine *Galéné*, gravée sur bérylle, et d'où il résulte que cet artiste a dû fleurir sous les premiers successeurs d'Alexandre. Brunck (1), dans sa note sur cette épigramme, n'a pas manqué de rappeler notre camée de Tryphon; et Visconti, qui avait signalé ce témoignage à l'attention de Millin (2), aurait pu rendre le même service à M. Sillig. On possède encore un autre ouvrage de *Tryphon*, également omis par M. Sillig; c'est une cornaline, gravée en creux, représentant un *Amour assis conduisant un lion*, avec le nom ΤΡΥΦΩΝ. La pierre, décrite comme une *belle gravure antique*, se trouve dans le musée royal de la Haye (3).

68. *Zosimus*. Ce nom se lisait sur des camées connus des antiquaires du XVII^e siècle, d'après le témoignage de J. Faber (4), recueilli par Lessing (5); ce devait donc être un nom de *graveur*. M. Sillig a rapporté, dans son *Appendix*, une inscription du recueil de Gruter, où il est question d'un M. *Canuleius ZOSIMUS*, *cælateur* de profession, c'est-à-dire, *graveur sur métaux*, duquel il est dit, dans cette inscription : HIC. ARTE. IN. CAELATVRA. CLODIANA. EVICIT. OMNES. Si ce M. *Canuleius Zosimus* est le même artiste que celui dont le nom s'est trouvé inscrit sur des camées antiques, comme il y a tout lieu de le présumer, on aurait ici une nouvelle preuve, ajoutée à celles que j'ai déjà produites, de l'alliance intime qui existait, chez les anciens, entre les deux branches de la glyptique. (*La fin au prochain cah.*)

97. OBSERVATIONS SUR UN BUSTE BICEPS DE SÉNÈQUE ET DE SOCRATE; par le prof. LORENZO. (*Atti dell' accadem. Rom. d'archeologia*; Tom. I, part. II, 1823).

La persévérance avec laquelle le prince de la Paix continue ses recherches archéologiques, et les découvertes dont il a enrichi la science, lui méritent la reconnaissance de tous les antiquaires. Des fouilles faites dans sa délicieuse villa de Celismon-tana sont sortis mille restes précieux des temps les plus reculés, et entre autres un buste biceps représentant Sénèque et Socrate. Le buste du premier de ces philosophes manquait à toutes les collections, et l'on est bien convaincu que tous ceux qui ont paru sous son nom sont apocryphes. Le célèbre antiquaire Ful-

(1) Brunck, *Analect.*, II, 242; c'est la vi^e des *Épigrammes* d'Addæus.

(2) *Ouvr. cité*, p. 171; Visconti, *Oper. var.*, II, 119.

(3) De Jonge, *Notice*, p. 148, n^o 16.

(4) *Ad Imag. Viror. illustr.* F. Orsin., p. 52.

(5) *Kollectan.*, I, 276.

vio Orsino avait cru reconnaître sur une médaille appartenant au cardinal Maffei, le portrait du maître de Néron, et de là vint l'erreur qui fit prendre pour la statue de Sénèque au bain de mort, celle d'un vil pécheur en marbre brun; on le mit en tête de ses ouvrages : mais plus tard, Visconti le reconnut pour le pécheur qui se trouve dans le Musée Pio Clémentin, et le rendit à sa première origine.

Sur le buste actuel sont gravés les noms des deux philosophes; mais comme celui de Sénèque n'est précédé d'aucun prénom, on a hésité quelque temps à prononcer si le buste représentait M. Anneus Seneca, le père, ou bien L. Anneus Seneca, le fils; mais après une mûre réflexion on s'est généralement accordé à reconnaître dans ce portrait L. Seneca. Voici les raisonnemens qui ont amené à prononcer ce jugement. La vaste réputation dont jouissait L. Sénèque, son nom si généralement répandu et auquel se rattachaient un mérite si éminent, un caractère si noble, des malheurs si déplorables, ont rendu inutile l'emploi d'un prénom qui servît à le distinguer de son père. C'est ainsi qu'en parlant de M. Tullius, on entend l'orateur, et que par César on désigne le dictateur et non tout autre dont le nom est moins universel.

La comparaison du portrait qui a été fait de lui par divers auteurs avec le buste qui vient d'être retrouvé, vient encore corroborer l'idée qu'il n'est autre que celui du philosophe; et la preuve la plus convaincante, est l'alliance de son buste avec celui de Socrate, si bien justifiée par la conformité qui existait entre leur doctrine et entre leur mérite; conformité si frappante qu'elle avait valu à ce philosophe le surnom de Socrate romain.

Une autre question non moins embarrassante se présentait; il s'agissait de savoir à quelle époque a été fait ce buste, et de prononcer sur le mérite du travail.

En considérant le soin avec lequel ont été reproduits les détails de ce portrait, la différence de travail entre les deux têtes, car celle de Socrate, par la régularité et le moelleux de ses formes, est tout-à-fait dans le style du beau idéal, tandis que celle de Sénèque présente des aspérités, des angles saillans, des détails plus rudes qui annoncent la nature, on serait tenté de croire que le portrait de ce dernier n'a pu être fait que d'après nature. Mais la forme des lettres propre au siècle des Antonins, la manière de travailler le marbre qui est particulière à cette

époque, et certaine raideur qu'avec de l'observation on remarque dans les formes, annoncent que c'est la copie d'un excellent modèle.

Quant au mérite du travail, il est parfait; le style en est grand, noble et soutenu : aussi ce buste est-il d'un prix inestimable, tant à cause de sa rareté qu'à cause du mérite de celui qu'il représente.

G—D.

98. INSCRIPTION ROMAINE DU MUSÉE DE TOULOUSE. (*Mémoires de la Société des antiquaires de France*, p. 261.)

Cette galerie formée par M. Dumège, auteur de la notice que nous extrayons, renferme une longue suite d'autels consacrés à des divinités gauloises et romaines, des idoles égyptiennes, des bustes, des bas-reliefs, plusieurs colonnes milliaires, une nombreuse collection d'inscriptions sépulcrales, des urnes, des tombeaux, des cippes et plus de trois cents monumens français.

Parmi ces antiquités, on distingue particulièrement une inscription découverte à Rome au pied du mont Cœlius, dans la partie qui était appelée *Clivus Scauri* et qui regarde le mont Palatin; elle est gravée sur une pierre blanche en forme de parallélogramme; on y voit sept lignes de caractères romains; elle fut portée à Toulouse par l'abbé *Capmartin de Chaupy* qui en fit don, en 1771, à l'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de cette ville.

La première ligne n'offre que deux lettres entières L. V. et une partie de la lettre C.

Voici, suivant M. Dumège, comment cette inscription doit être lue, sans s'occuper de la première ligne.

CVRatoribus VIARUM

electis LEGE VISELLIA DE CONLegio SENatorum,
CNEio CORNELio, Quinto MARCIO, publico HOSTILio,
caio ANTONIO, Galerio FUNDANIO, caio POPILio.
MARCO VALERIO, ANTIO, Quinto CAECILIO.

OPVS CONSTAT, Nummum Sestertiorum 11072.

La forme des caractères de cette inscription annonce qu'elle appartient au Haut-Empire; on pourrait en fixer l'époque au règne de Tibère; en effet, sous ce prince, l'an 775 de Rome, *Lucius Visellius Varro* et *Sextus Cornelius Cethegus* étant consuls, on promulgua une loi appelée *Visellia* du nom de *Visel-*

lius son auteur : ses dispositions n'étant pas connues, on croirait les retrouver dans cette inscription qui indique que cette loi avait pour objet l'entretien et la réparation des rues de Rome et qu'elle fixait à neuf le nombre des magistrats chargés de l'inspection des voies publiques qui étaient pris dans l'ordre des sénateurs, et enfin que ces *curateurs* devaient inscrire leurs noms sur les monumens élevés par leurs soins et indiquer le prix qu'ils avaient coûté. Sous les premiers empereurs le mot *collegium* fut quelquefois écrit *conlegium*, comme dans cette inscription.

Cette inscription offre une singularité frappante dans la forme des caractères qui expriment la somme employée à la réparation dont il est parlé dans l'inscription $\text{I}\Lambda\text{I}$. $\langle \uparrow \rangle$. D . Le premier est inconnu, il ne peut indiquer que le sesteree puisqu'il suit le N qui tient la place du mot *nummorum* ; le second signifie 10,000 et le troisième 1000.

99. NOTICE SUR DIVERS MONUMENS ANTIQUES, inscriptions et bas-reliefs inédits de l'église de Notre-Dame du Puy et du baptistère de St-Jean (Haute-Loire); par M. JOHAND. (*Mémoires de la Société des antiquaires de France*, p. 282.)

La Pierre des Fées, à une lieue et demie au S.-O. de la ville de Langeac, se trouve sur la sommité d'une montagne couverte de sapins, dans la commune de Pinols, là où commence la fameuse forêt de la Margeride, chaîne de montagnes qui sépare le Cantal de la Haute-Loire; les pierres qui composent ce monument, de l'espèce de celles qu'on appelle *pierres-levées* ou *dolmen*, sont d'un schiste micacé; les paysans l'ont renversé, dans l'espoir d'y trouver des richesses. Ce monument est connu dans le pays sous les noms de la *Thioula dous Fadas*, la *Table de las Fadas*, la *Tuile* ou la *Tombe des Fées*; on raconte « que trois fées blondes et pâles s'assemblaient en cet endroit, et que, venant y filer leur quenouille, elles y avaient apporté ces pierres sur leur tête. » On rencontre également un monument semblable au nord de Langeac, dans la commune de Mazeyrat-d'Allier, dont les pierres sont de lave.

A une distance peu éloignée de la route de Clermont au Puy, se voient les restes d'un autre *dolmen* dans un champ appelé *Champ des pierres de Fages*, que l'on désigne sous le

nom de *Tombeau-Gaulois*, ainsi que par celui de la *Peyra dous Fadas*. C'est encore une fée filant sa quenouille qui apporta ces pierres sur sa tête ; on y compte une douzaine de pierres qui sont du basalte noir.

Il existe à St-Vidal un monument d'un autre genre, mais qui appartient aux époques gauloises, c'est un *tumulus* composé de pierres amoncelées, formant une masse conique d'environ une vingtaine de pieds de haut sur un diamètre de base de pareille largeur ; on en rencontre deux autres près de Polignac, et un autre à Chaumel, ayant huit pieds de haut.

A Murillac, se trouve une pierre de basalte d'une forme pyramidale, de 7 pieds et demi environ de haut, elle est du nombre des pierres *limitantes* connues sous le nom de *bornes du Velay*.

Dans une petite cour située au chevet de l'église de Notre-Dame du Puy près de la sacristie, se trouve à la base du clocher une inscription latine en lettres onciales de six pouces de haut, le plus grand nombre est de l'époque romaine du bas temps, les autres appartiennent à la calligraphie des premières époques du moyen âge, ainsi que la petite frise élégante qui couronne les deux lignes dont se compose cette inscription. Voici comment M. Drojat a proposé de les lire :

*Spe divina anguentibus est medicina
Veniens gratis, deficit ars Hypocratis.*

Ce serait selon lui deux vers léonins qu'on pourrait traduire ainsi :

Qui souffre n'est guéri que par le doigt divin,
Privé de ce concours, l'art d'Hippocrate est vain.

Dans une note qui suit la notice que nous extrayons, se trouve l'opinion de M. Dulaure sur la manière de lire, traduire et expliquer cette inscription. Il veut qu'on lise :

*Spe divina anguentibus est medicina
saniens gratis ubi deficit ars Hypocratis.*

Il dit qu'*anguentibus* est facile à expliquer, *anguens*, suivant le glossaire de Ducange, signifiant une personne atteinte de la contagion anguinaire ou anguinale. Grégoire de Tours rapporte que vers la fin du sixième siècle, cette maladie désola le midi de la Gaule, ce qui ferait conjecturer qu'on doit rapporter à ce temps l'inscription en question.

Le premier mot du second vers n'offrant qu'un fragment, M. Dulaure propose de lire *saniens*. Dans cette même ligne se trouve

un ν auquel il donne la signification d'*ubi*, et il traduit ainsi :

« Lorsque l'art d'Hippocrate est impuissant pour guérir
« ceux qui sont atteints de la contagion inguinale, il faut
« recourir à l'assistance divine qui les guérit gratuitement. »

Au-dessus de cette inscription se trouve une frise représentant des cerfs, une biche et une petite figure assise ; le reste de cette frise a été transporté au musée du Puy. Le tout appartient à la décadence des arts ; et comme il paraît prouver qu'il y avait un temple de Diane sur l'emplacement qu'occupe maintenant l'église de Notre-Dame, il est naturel de croire que ces fragmens appartiennent à l'ancien édifice.

Quelques inscriptions se trouvent tout auprès, et tiennent à la construction du mur du baptistère de St-Jean, cour de l'ancienne prévôté ; elles sont mutilées et incomplètes, à l'exception de la tessère sur laquelle sont gravées les lettres F. D. C.. Les plus grandes lettres ont un pied de haut.

On trouve encore beaucoup de fragmens dans l'église, et qui ne paraissent pas avoir été relevés.

100. DENKMAEHLER DER DEUTSCHEN BAUKUNST. — Monumens de l'architecture allemande ; publiés par George MOLLER. 4 cahiers in-folio, figures et plans. Darmstad, 1830 ; Ch. Leske.

Les quatre cahiers que nous avons sous les yeux donnent les descriptions accompagnées de vues, plans et profils des églises : de Sainte-Élizabeth à Marbourg, de St-George à Limbourg, de St-Paul à Worms, et enfin de la cathédrale de Fribourg en Brisgau. Ces églises sont renommées dans l'histoire de l'art pour être les premiers monumens de l'architecture gothique. Nous renvoyons nos lecteurs à la sixième section du *Bulletin* (Tome XXVI, n° 25.) pour de plus amples détails sur cet ouvrage, que son exécution remarquable rend si précieux pour l'histoire et la théorie de l'art. Ω

101. NOTICE SUR LE CHATEAU DE TOURNOELLE ; par M. B. GONOD. (*Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne* ; mai 1831.)

Ce château est appelé en latin *Tornoilla*, *Turnella*, *Tornolium*, *Turnolium*, et on le trouve désigné en français sous les noms suivans : *Turniole*, *la Turniole*, *Torniel*, *Tournoyre*,

Tournelles, Tourneil, Tournouille, Tournælle, Tornoelle, Tournoelles, Tournoile, Tournoelle; il est situé dans la commune de Volvic, à environ 1,200 mètres N.-O. de ce chef-lieu, et à 6,000 mètres de Riom.

Il est bâti sur un monticule élevé de 603 mètres au-dessus du niveau de la mer, de nature feld-spathique, et qui fait suite à la montagne volcanique de la Bannière. Immédiatement sous la tour principale, existe un filon de gneiss en décomposition, qui se présente avec l'aspect du kaolin.

On croit y reconnaître des constructions de trois époques différentes : la plus ancienne serait du 8^e ou 9^e siècle. Les pierres calcaires et blanchâtres, qui sont à la base de la tour carrée, et qu'on employait avant la découverte des carrières de Volvic, semblent être ce qu'il y a de plus ancien ; on y distingue facilement trois enceintes : sept ou huit habitations chétives ont été formées sur l'emplacement et avec les débris de la troisième.

Avant l'invention de l'artillerie, il était très-fort et regardé comme imprenable. Il est connu dans l'histoire par deux sièges.

1^o En 1197, Guy II, comte d'Auvergne, se brouilla avec Robert de la Tour son frère, évêque de Clermont, qui leva des troupes (des *Routiers* et des *Coteraux*); ravagea les terres du comte et puis les mit en interdit. Cette rupture, entremêlée de quelques réconciliations, dura près de vingt ans.

En 1209, Guy recommença la guerre contre l'évêque de Clermont qu'il prit et fit emprisonner. Celui-ci demanda du secours à Philippe-Auguste qui envoya des secours au prélat sous la conduite de Guy de Dampierre, seigneur de Bourbon, et de Renaud, archevêque de Lyon, oncle des deux frères ennemis. Cette armée ravagea tout sur son passage. Guy de Dampierre après s'être rendu maître de Riom, fit le siège de Tournoelle, le fort résista, et, dans une sortie vigoureuse, les assiégeans furent défaits. Le roi Philippe informé de cet événement donna ordre de lever le siège; mais le jour même où cet ordre arriva, Tournoelle se remit à l'obéissance du roi; Gualeran de Corbelles, commandant du fort, remit les provisions et munitions de guerre à Guy de Dampierre, le vendredi d'avant Noël 1213.

Robert fut mis en liberté. Les autres forteresses qui étaient au pouvoir de Guy, entr'autres Nonette se rendirent égale-

mément ; Guy fut dépouillé de son comté et de presque tous ses biens ; il mourut en 1224.

Guillaume X, son fils et son successeur, continua la guerre et finit par recouvrer, en 1229, les biens de son père, excepté la terre d'Auvergne qui forme un comté particulier, dont Clermont fut la capitale, et que le roi St.-Louis donna, en 1241, en apanage à son frère Alphonse, après la mort duquel ce premier comté revint à la couronne. Guillaume X fit sa résidence à Vic-le-Comté, qui prit alors ce nom, et devint la capitale du deuxième comté.

C'est ce partage qui rend cet événement remarquable dans l'histoire d'Auvergne.

2^o La Ligue avait reçu le coup mortel à la célèbre bataille d'Ivry, le 14 mars 1590. Le même jour elle avait perdu son plus ferme appui en Auvergne dans le comte de Randan qui fut vaincu et tué à Issoire. Cependant ce parti n'avait pas perdu tout espoir ni déposé les armes : il vint assiéger Tournoelle. Charles d'Apchon, qui en était alors seigneur, le défendit avec vigueur, et périt dans une sortie sur le chemin de Charbonnière-les-Varenes, le 23 avril 1590. Il paraît que néanmoins la Ligue ne put s'en emparer alors, puisqu'au mois de mars 1594, le duc de Nemours envoya des troupes qui, après y avoir pénétré et l'avoir pillé, le livrèrent aux flammes.

On n'a point d'autres détails sur ces sièges.

Les habitans de Volvic ont eu souvent à défendre par les armes, la liberté de leurs personnes et de leurs biens contre les gens armés par les seigneurs de Tournoelle, et par ceux de la province qui étaient leurs alliés. Mais l'autorité royale, dans la lutte contre la puissance féodale, les délivra de l'oppression et leur accorda le droit de commune et de consulat.

Dans d'autres temps, et lorsque les seigneurs de Tournoelle abusaient de leur juridiction, ils ont obtenu, de l'autorité des juges royaux, le privilège de se nommer eux-mêmes des juges ; ces marques éclatantes de protection, ils les avaient méritées par leur fidélité et leurs services dans les temps de troubles, et ils en conservaient dans leurs archives les preuves les plus honorables.

Au nombre des droits seigneuriaux qui dépendaient de cette vicomté, le plus singulier était celui qui obligeait le seigneur du

Château-Guy de porter le premier jour de chaque année un verre d'eau au seigneur suzerain de Tournoelle; celui-ci, à son tour, devait faire hommage aux chanoines de la cathédrale de Clermont, pour le village de Rochdun, son territoire et ce qu'il y possédait; du reste, il n'avait point de titre pour les *corvées personnelles* contre les habitans de Volvic.

Ce château fut vendu en 1765 à M. Chabrol, grand' père de M. Louis-Gaspard de Chabrol de Volvic, ancien préfet de la Seine, qui le possède aujourd'hui, et c'est aux soins éclairés de ce magistrat qu'on doit la conservation d'un des plus vieux monumens de l'Auvergne.

On y remarque plusieurs peintures assez bien conservées, et sur une de ses tours on jouit de la vue d'un rayon de plus de deux cents lieues d'étendue.

Avant de finir cet article nous rapporterons que, parmi les droits bizarres que la force avait imposés à la faiblesse, et que le temps avait consacrés, il ne faut pas oublier celui de l'abbesse de Cusset, ville autrefois dépendante de l'Auvergne.

« En qualité de dame *foncière, décimatrice et curé primitif* de « la ville et paroisse de Cusset, elle percevait chaque jour de « mardi gras, dans tous les jardins de la ville et faubourgs de « Cusset, *trois légumes*, comme choux, porreaux, etc., et à défaut « de légumes, elle avait le droit de donner trois coups de pioche « ou bêche dans ces jardins. »

102. DE L'YNX MAGIQUE DES ANCIENS. Mémoire de M. L. NEGRI.
(*Giorn. delle Provincie Venete*; février 1828, p. 94.)

Ce mémoire traite d'une question philologique sur l'*Iynx* magique que les magiciennes employaient dans les enchantemens d'amour. L'auteur prouve d'abord, en citant le texte de Pindare et la glose de son Scholiaste, que l'*Iynx* était un oiseau, nommé *il collo torto* ou oiseau de Vénus, quoiqu'Aristote et Pline aient prétendu que c'était la bergeronnette. Les magiciennes l'attachaient à une quenouille à quatre branches; cet oiseau, par le mouvement perpétuel de son cou, était le symbole de l'inconstance des amans. Ensuite elles faisaient tourner cette quenouille en chantant certains vers. L'auteur diffère du Scholiaste relativement à la manière de lier l'oiseau. Le Scholiaste prétend qu'on le liait par les ailes et par les pieds. M. Negri, au contraire,

prétend qu'on ne l'attachait que par les pieds, et cela, parcequ'en se débattant pour fuir, il mettait en mouvement la quenouille. M. Negri démontre ensuite que l'*Iynx* signifiait aussi l'instrument que les Latins nommaient Rhombus.

Enfin, il s'attache à prouver que par *Iynx* on entendait tout ce qui était susceptible de faire naître des desirs, des affections tendres, et des plaisirs; et à l'appui de ses opinions il cite plusieurs passages d'auteurs. Ces divers points sont mis en lumière avec un luxe d'érudition grecque et latine qui ne permet pas de douter que l'auteur n'ait connu parfaitement ces deux langues. C. R.

HISTOIRE.

103. DISCUSSION SUR LES CASTES, par un bouddhiste; communiquée par M. HODGSON. (*Transac. of the Asiat. Soc.*, vol. III, 1^{re} part., p. 160.)

Un bouddhiste, nommé Achu Gocha, dont on ignore la patrie, est célèbre dans le Népal par plusieurs grands ouvrages dont il est l'auteur, et par deux entr'autres, intitulés *Bouddha Tcharitza cdvya*, et *Nandi Moukhasoughocha aradân*. Il a aussi composé un petit traité sur la distinction des castes: il y combat d'une manière vive et serrée les prétentions des brahmanes, et réfute leurs objections par des preuves tirées de leurs propres livres. M. Hodgson a communiqué à la Société asiatique de Londres une traduction de cet écrit, et elle se trouve insérée en entier dans le volume précité. On ne sait pas dans quel temps vivait Achu Gocha. Pag. 167, au lieu de *Baisham*, lisez *Baishampâyana*. L.

104. NOTICE SUR LES CÉRÉMONIES DU MARIAGE DES HINDOUS ET DES MUSULMANS, telles qu'elles sont pratiquées dans le sud de la presqu'île de l'Inde, par feu le colonel Colin MACKENZIE; communiquée par sir A. JOHNSTON. (*Transactions of the Asiatic Society*, etc.; tom. III, part. 1^{re}, p. 170—184.)

Les cérémonies du mariage des Hindous ont été décrites dans plusieurs ouvrages récemment publiés en France et notamment dans l'ouvrage de notre savant et respectable collaborateur

M. l'abbé Dubois, intitulé: *Mœurs, institutions et cérémonies des peuples de l'Inde*; ainsi nous n'en dirons rien ici. Il n'en est pas ainsi des cérémonies du mariage des Musulmans, elles sont inconnues à l'Europe, et nous devons, par conséquent appeler sur elles l'attention du lecteur.

Lorsqu'un jeune-homme arrivé à l'âge de 18 ans, le père réunit ses parens pour les consulter s'il y a opportunité à marier son fils. Sur leur réponse affirmative, il choisit la future et envoie un ami la demander en mariage. Si le père de la jeune personne juge convenable l'union proposée, il offre au messenger une coupe de sorbet et quelques sucreries, lui demande des arbres généalogiques de la famille du jeune homme, tant du côté du père que de celui de la mère, et en envoie de pareils au père du jeune homme. Ces arbres généalogiques sont soumis aux parens et amis La première fois que le jeune homme vient chez son futur beau-père, il reçoit des boules de sucre, des coupes de sorbet, de l'eau de rose, des guirlandes de fleurs, du bétel, des schalls, un anneau d'or, et même de l'argent monnayé. Quelques jours après, des parentes du jeune homme viennent faire à la jeune-fille des cadeaux du même genre, mais sans la voir. Depuis ce temps l'échange des cadeaux ne cesse pas.

Lorsque le jour du mariage est fixé, le père assemble un mois d'avance ses parens et amis dans un lieu désigné et orné convenablement, où se rendent des joueurs de tambour et d'autres instrumens. Le jeune homme s'y présente couvert de vêtemens de couleur et parfumé d'essences de rose et d'autres parfums avec des guirlandes de fleurs au cou, et se place au milieu de l'assemblée. Alors on le dépouille de ses vêtemens et on lui lave le corps avec de la fécule de pois, du safran bâtard et on le revêt de nouveaux habits. Cette sorte de fête porte le nom hindoustan de *manjha*, et le lieu où on la célèbre celui de *manjha khana*, ou *maison du manjha*. Dès ce jour le jeune homme prend le titre de *nouveau marié*. Une cérémonie pareille a lieu pour la jeune fille, qui prend aussi, dès-lors, le titre de *nouvellé mariée*. . . . Cependant les parens des futurs, en attendant le jour du mariage, donnent des fêtes à leurs parens et amis.

La surveillance de ce jour, le marié fait porter à sa future épouse, dans des vaisseaux de terre, des sucreries, etc. Une procession de parens et amis accompagne cet envoi. Au soir il y a

illumination et musique à la maison du marié. La veille on adresse à Dieu des prières pour les ancêtres défunts, et au soir, le père de la nouvelle mariée envoie en grande pompe à son futur gendre, de la poudre du *lausonia inermis*, végétal nommé *minhdi* en hindoustan, et *hinna* en arabe. Cette poudre est contenue dans des vases d'or ou d'argent, et placée sur des litières ornées de papier peint et de talc. On en teint les mains et les pieds des futurs époux, et on se retire. Enfin, le jour du mariage, le père de la mariée fait les dispositions nécessaires pour ce qu'on nomme en hindoustan *barat*, c'est-à-dire *la procession du mariage*, la réunion des invités au mariage. On baigne le marié, on le revêt ensuite de vêtemens de couleur, on met des ornemens à son turban, des guirlandes à son cou, etc. Il monte à cheval et, accompagné du *barat*, il s'avance en grande cérémonie. . . . Si on va à une grande distance, les principaux membres de la procession sont montés sur des éléphans ou des chevaux, et même sur des palanquins ; si la maison de la mariée est tout près, on s'y rend à pied. A leur arrivée ils remettent de la part du marié des cadeaux à la jeune épouse, et le père de celle-ci leur offre des rafraîchissemens. Un des parens du marié, son frère ou son cousin, va, du consentement du père de la nouvelle mariée, au gynécée, et là, derrière un rideau, il lit à celle-ci les quatre articles, les arrangemens de la famille relativement au mariage, et lui demande son consentement. . . . De son côté le père de la mariée envoie aussi des cadeaux à son futur gendre. . . . Tout étant arrangé par l'agent ou le courtier du mariage, le marié signe le contrat, ainsi que les assistans, et le *cazi* récite les prières usitées dans cette cérémonie ; après quoi on distribue du bétel et des sucreries. Puis le marié, escorté par la procession, se présente à la porte du gynécée où une servante lui remet un verre de sorbet et du bétel : ensuite il vient rejoindre la compagnie qui prend part à une grande fête donnée par le beau-père, laquelle dure le restant de la nuit. . . . Au matin, le mari est conduit par les assistans au lit de la femme qui est élevé dans la cour de la maison sous un baldaquin. On le fait asseoir auprès, et on lui met un morceau de sucre dans la bouche. Sur ces entrefaites, des dames de la famille parent la mariée et viennent l'asseoir bien couverte sur le lit dont il s'agit. On y place aussi le marié

à côté d'elle. Ensuite une dame ouvre un Coran et le met devant les yeux des époux, ainsi qu'un grand miroir ; tandis qu'une autre, dressant le voile de la mariée, l'invite à lire dans le code sacré. Par ce moyen les deux époux se voient d'abord dans le miroir. . . . Après cela le père de la mariée remet à son gendre les effets dont on est convenu, et celle-ci est conduite en grande pompe à la demeure de son époux, où le père donne des présens aux convives et les congédie poliment.

Pendant les trois jours qui suivent son mariage, la jeune femme ne doit voir personne. Ce n'est qu'à partir du quatrième qu'elle reçoit les visites de sa famille et de celle de son mari. . . . Quelques jours après il est d'usage que les époux aillent passer quelque temps à la maison du père de la mariée. Le dixième jour, le père du jeune homme envoie des personnes de la famille chargées d'offrir des présens de sucreries à la mère de sa belle-fille, et de ramener les époux. Il est bon de faire observer que les natifs de l'Inde dépensent souvent de telles sommes à l'occasion du mariage de leurs enfans, que leurs familles en sont réduites à la misère.

G. T.

105. DISSERTATION SUR LES ÉLÉPHANS BLANCS ; par le capitaine J. LOW. (*Transactions of the Asiatic Society*, etc. T. III, partie 1^{re}, p. 185—189.)

On a long-temps douté de l'existence des éléphants blancs. On pensait que les rois de Siam leur donnaient cette couleur par des moyens artificiels ; mais aujourd'hui il ne reste plus de doute sur ce point. Il y a des éléphants qui, à la vérité, ne sont pas tout-à-fait blancs, mais qu'on peut à la rigueur appeler tels. On les voit à Siam, on peut s'en approcher, et il n'y a pas de mystère à leur sujet.

L'objet de la dissertation que nous indiquons aux lecteurs du *Bulletin* est de prouver que ces éléphants blancs n'appartiennent pas à une espèce particulière, mais qu'ils naissent quelquefois des noirs, par l'effet d'une bizarrerie de la nature. L'auteur y parle ensuite des honneurs qu'on rend à ces éléphants, considérés par les Siamois comme sacrés, ainsi que chacun le sait.

G. T.

106. DESCRIPTION DE LA CHINE, par un naturel du pays. Lettre d'un moine chinois à l'archevêque de Tarente (1). (*Asiatic Journal* ; septembre 1830, p. 14.)

Vastissimum, atque incolis frequentissimum Sinarum imperium in decem et octo provincias, quarum singuli innumeros habent mandarinos, alios aliis subordinatos; quorum precipui sunt, qui negotia totius alicujus provincii procurant, scilicet, gubernator provincii, examinador generalis, dux generalis militum Sinarum, thesaurius, prefectus causarum criminalium, prefectus salis aliarumque rerum, prefectus frumentorum, et prorex qui fere duobus provinciis preest, cujus potestas amplissima quidem est, sed non absoluta; nam, ut vitetur occasio rebellionis, ille, in rebus magni momenti, nihil facere potest, sine consensu gubernatoris provincii. In nonnullis etiam provinciis reperiuntur, duces generales Tartarorum, eorumque Sinarum, qui militant sub vexillo Tartaro. Toti autem imperio presunt sex tribunalia suprema, quorum primum est, *Li Pu*, sive Tribunal Cœli, ad quod spectat promotio litteratorum ad honores, et officia publica. Alterum tribunal est *Ku Pu*, sive redituum publicorum, ad quod spectat pro vectigalia exigere, et stipendia mandarinis solvere. Tertium est *Li Pu*, sive Tribunal rituum, cujus est, ordinare ritus sacros et pietatis officia, quæ filii parentibus, et inferiores superioribus, debent. Quartum est *Pin Pu*, sive militum. Quintum *King Pu*, sive criminale. Sextum *Kun Pu*, sive edificiorum publicorum.

At inter omnes mandarinos, principem locum obtinent, quatuor supremi consiliarii imperatoris, quorum consilio imperator omnia negotia componit. Hi olim *Ko-Lao*, nunc *Chai Siang*, vocantur. Litterati sunt in magno honore apud Sinas, hique propemodum soli sunt nobiles; nobilitas enim apud illos, non hereditate, sed labore acquiritur. Horum quatuor sunt ordines, qui conferuntur per rigorissimum concursum: primus ordo est *Hieu Chai*, sive baccalauriorum; hic ordo confertur in provinciâ ab examinatore generali. Secundus est *Kiu*

(1) Nous avons pensé que nos lecteurs ne liraient pas sans intérêt la copie de cette lettre curieuse dont l'original se conserve dans la Bibliothèque de l'archevêque à Naples. Nous la reproduisons textuellement d'après le journal cité au titre.

Jin, sive magistrorum qui examinantur et approbantur a duobus examinadoribus specialiter destinatis, ab imperatore, ordinis tamen insignibus decorantur a gubernatore provincii. Tertius est *Chin Su*, seu doctorum. Quartus est *Han Lin*, seu doctorum collegii imperialis. Hi duo ordines conferuntur in urbe Pechina; atque hi soli habent jus ad gubernandum. In singulis civitatibus, collegia publica sint oportet, ubi ludimagister suos quisque discipulos, et docendos, et regendos, suscepit, nec tamen de eorum victu et cultu curat. Quotidem fit in collegiis privatis quæ abundant in toto imperio. Scholæ autem sunt propemodum infinitæ, ubi juvenes sub disciplinâ alicujus magistri indesinenter studio litterarum vacant, nec domum revertuntur, nisi cum manducandum, aut quiescendum sit. Omnes urbes, et oppida, altis et validis muris cinguntur, et ut plurimum sunt quadrati: eorumque janua, nocte clauduntur. Edificia fere omnia unam contignationem habent, fenestra nulla in platias patent, ne femina ab extraneis conspiciantur. Inter artes qui vigent apud Sinas principem locum obtinent liberales, subsequuntur rurales et mecanici, inter quas magis existimantur pictura et sculptura, nec tamen laudabile in efformando effigii humana; incisiones vero heborum sunt percelebres, medecina apud Sinas, celebris est, medici si quidem ex solo arteriarum tactu, omnes morbos cognoscunt. Chirurghi vero sunt nullius momenti, eo quod, sub gravissimis pœnis, prohibita sit cadavorum incisio, ac proinde ipse nullum in hac arte exercitum habere possunt. Ignis artificiales et quidem percelebres sunt in maximo usu apud Sinas, adeo, ut affirmet fundator noster testis oculatus in unâ urbe Pechina, plures fieri quam in totâ Europâ. Sinæ magni faciunt instituta suorum majorum, ceteras nationes ceu barbaras despiciunt, propterea quod, fere omnes populi vicini, eorum comparatione revera sunt tales, et Sinæ ipsi de rebus Europæis parum admodum sciunt, atque hoc est precipua causa, cur Christiana religio, tam difficilem aditum ad Sinas habuerit; cæteroque tamen sunt dociles, et rationem ducem sequuntur. Sinæ omnes uniformæ vitæ, sistema in omnibus, servant nam apud eos, omnia sunt constituta, vestes, prandia, cœnæ, visitationes, matrimonia, exequiæ, etc., etc. Tria suntque maxima cum solemnitate celebrantur apud Sinas, annus novus, nuptiæ et exequiæ. Nam

in anno novo convivia instruuntur, ignes artificiales appa-
rantur, spectacula scenica exhibentur, et fiunt mutue visitationes,
quas inferiores superioribus, et equales equalibus, cum urba-
nitatis officiis, insignum pacis adhibent atque omnia commer-
cia, et opificia, complures dies cessant. In nuptiis vero invi-
tantur omnes cognati, affinis, et amici, eisque lautissimum
convivium instruitur, atque maximo cum apparatu, plurimisque
instrumentis musicis, sponsa in domum sponsi traducitur in
lectico, qui a quartis viris portatur; qui quidem apparatus,
extra hanc occasionem, solis mandarinis convenit et deinceps
complures dies nuptialis festivitas perseverat, atque in hac tra-
ductione, matrimonii ratio consistere videtur. In iniendo ta-
men conjugio consensus sponsorum non exquiritur, sed paren-
tis pro filiis suis sponsalia et ipsorum infantia contrahunt,
ipsosque tempore suo jungunt, unde fit ut non raro sponsi
inviti in matrimonium consentiant. In exequiis autem, non solum
adhibentur iidem conjuncti qui invitantur in nuptiis, et con-
vocantur musici, sed etiam conducantur. Bontii, qui orent pro
anima defuncti, qui hac occasione pinguescunt, accidunt etiam
apparatus varii, et spectacula scenica; cum vero cadaver ef-
fertur, omnes invitati illud comitantur, viciniore quidem
consanguines induti vestibus albis, qui color apud Sinas lugu-
bris est, remotiores vero saltem piliolum album gestentes,
atque ita longissima fit processio sonique musici cum fletu
miscetur. Spectacula et comedia indesinenter aguntur apud
Sinam, non solum in urbis, sed etiam in singulis oppidis, et
pagis; in illis representari solent, historia imperatorum, re-
gum, et aliorum magnorum, in primisque eorum prelia, et
regiminis mutationes. Actores omnes sunt mares licet persona
femina etiam inducatur, et quia hæ comediam in fores et platiis,
ut plurimum fiunt spectatores nihil solvunt. Sinam prohibentur
regna longinqua commere. In commerciisque in provincia
Cantone fiunt cum Europæi, Sinam vendunt herbas, the, aro-
mata, saccharum, serica, telas, etc. Ab Europæis emunt pan-
nos, gossipium, vinum, res indicas, etc. Nundinarum celebratio
in omnibus locis frequens est apud Sinam, quibus comediam sem-
per associantur, atque ex aliis locis, consanguinæ et affines
invitantur quibus et mensa apponetur, quod fit in comediis
qui quotannis statim diebus aguntur. In his nundinis venduntur

omnes res ad vitam, cultum, aliosque vitæ usus necessarii, ut animalia, vestimenta, instrumenta, innumeraque alia; exceptis solis frumentis, pro quibus extant alii mercatus frequentissimi.

Commercia precipua, quæ apud Sinas exercentur, sunt earum rerum, quæ ex una in aliam provinciam transmittuntur, ut sunt frumenta, animalia, sericum, gossipium, the, sal, oleum, saccharum, fructus terræ et maris, pelles, lana, etc. Sinæ fluminibus abundant, quorum alia sunt naturalia, alia artificia quibus ex uno, in alium locum comitant, et merces transmittunt in omnibus provinciis australibus. In quibus propterea non est Carpenterum usus. Apud Sinas non creduntur nummi auri, neque argentei, sed tantum ænei iique funduntur, litantur enim auro et argento juxta estimationem quantitatis et qualitatis. Sinæ summo honore suos progenitores observant et colunt et in singulis familiis aliquas ædes ipsis sacras dedicant, ubi statis diebus in ipsorum honorem sacrificia afferunt. Sacerdotis idolorum quos Sinæ *Ho Xang*, Europæi Bonzi vocant nec honore nec auctoritate pollent, apud Sinas, quippe quia fere omnes sunt pauperes, et infime conditionis, nec alia de causa se idolas dedicant, nisi ut vitam commodius transigant. Hi in viti instituto non sunt absimiles nostris monachis, vitam enim communem in aliquo monasterio, sub prescriptis regulis, ut alicujus superiores regimine, agunt celes in speciem quidem austeram, reipsa autem commodam, et dissolutam; ætate convenienti faciunt professionem; habent etiam suas professiones, nec barbam, nec capillos gerunt, et utuntur vestibus diversis a vestimentis aliorum Sinarum. Nec desunt eremitæ, qui in montibus et cavernis, vitam admodum austeram, stupenda civitate, degunt. Sunt etiam feminæ religiosæ, quas Sinæ *Ni Ku* vocant; hæ in omnibus sunt similes Bontiis. Polygamia permittitur apud Sinas, sed concubinæ honore differunt a matri-familias, filii tamen earum, ad hereditatem paternam pariter habent ac filii matris-familias. Sinæ communiter ter in die vescuntur, quænam autem ex his refectionibus sit lautior varium est, nam in multis provinciis prandium, in aliis cœna solemnior est. Utuntur fere cibis quibus Europæis, licet diversi modo preparati; panis enim ad aquæ fervorem coquantur, carnis minutatem mensæ inferuntur, potusque calidæ propinantur; australis magis oriza, borealis magis tritico utuntur.

Atque hic quidem est quædam brevis descriptio imperii Si-

narum : qui plura desiderat , adeat historicos , quæ his de rebus , fuso calamo scripserunt .

107. SUR LES ANCIENNES DYNASTIES ÉGYPTIENNES, d'après les auteurs arabes ; par M. HAMAKER. (Note extraite de l'édition de la Chronique Arabe d'Aboulfeda antérieure à Mahomet ; par M. FLEISCHER. Leipzig, 1831, p. 216 et suiv.)

M. Hamaker, après avoir relevé les variantes des manuscrits d'Aboulfeda de la bibliothèque de Leyde, relativement aux dynasties égyptiennes, indique celles que fournissent sur le même sujet les *prairies d'or* de Massoudi et la description de l'Égypte par Makrizi, puis il ajoute :

« Il est évident que Makrizi a combiné diverses listes qui toutes commençaient au même point de départ. De là la quantité de rois qu'il nous donne. Le même auteur, qui paraît avoir connu quelques écrivains occidentaux, entr'autres Orose, cite encore d'autres traditions relatives aux rois d'Égypte. J'y ai trouvé quelque chose qui intéressera sans doute. Makrizi dit que selon l'opinion de quelques-uns, vingt-sept rois coptes avaient régné sur l'Égypte après la mort de Dalouka et de son fils pendant six cent vingt-six ans. Ensuite il ajoute que c'est là le *Diospolitain* qui régna suivant les uns 78 ans, et selon d'autres 88. Après lui vint Smendès, qui régna 26 ans. Il continue l'énumération des vingt-cinq rois qui restent et des années de leur règne, jusqu'au dernier qui est Amasis, lequel, selon lui, a gouverné l'Égypte pendant quarante-deux ans. Ce passage répond à la phrase de la chronique d'Eusèbe Ἀμώσις ἔτη μϞ' , et à cette autre Σμενδῆς ἔτη κς . Smendès est le premier roi de la 21^e dynastie et Amasis le dernier de la 26^e et des rois indigènes avant Cambyse. La comparaison des autres noms qui, pour la plupart sont très-reconnaissables, démontre que Makrizi a suivi la liste d'Eusèbe depuis le commencement de la 21^e jusqu'à la fin de la 26^e dynastie, et non pas celle de Jules l'Africain, qui nous offre quelques rois de plus, et plus ou moins de différence dans les années attribuées à certains règnes. Dans la liste de Makrizi on remarque la plus scrupuleuse exactitude à cet égard, et dans cette longue série de rois, je n'ai trouvé que deux erreurs dans les nombres. L'une se rapporte à P. Susennès II, septième roi de la 21^e dynastie, à qui Eusèbe

attribue 41 ans de règne , et Makrizi 101. L'autre erreur se trouve dans le passage rapporté ci-dessus. Makrizi, en prenant le 20^e dynastie des *Diospolitains* pour un nom de roi, attribue à ce monarque de sa façon 78 ou 88 années de règne. D'après Eusèbe , il faut lire 178. Il résulte de toute cette discussion, que Dalouka , cette reine si fameuse chez les Orientaux , mais dont on ne trouve aucune trace chez les Grecs, représente la 19^e dynastie; car , comme nous venons de le voir , les Diospolitains de la 20^e la suivent immédiatement , et de l'autre côté elle remplaça le Pharaon qui périt dans la mer Rouge. C'est là une circonstance sur laquelle tous les Orientaux s'accordent. Or, ce Pharaon, si nous en croyons Eusèbe, appartenait à la 18^e dynastie. La longue vie de Dalouka , qui parvint à l'âge de 180 ans (la 19^e dynastie en compte 194), confirme cette conjecture.» (Communiqué par M. Reinaud.)

108. QUELQUES DÉTAILS SUR LES CHRÉTIENS APPELÉS CHALDÉENS; par le D^r WALSH, chapelain de l'ambassade anglaise à Constantinople , lequel les tenait de l'évêque Chaldéen résidant à Pera , et de quelques autres Chaldéens. (*Bibl. univ.* ; avril 1826, p. 395.)

Dès les premiers siècles de notre ère il exista une secte de chrétiens qui se donnent le nom de *Chaldéens*. Ces peuples habitent les rives du Tigre et les montagnes qui bornent ce fleuve à l'Orient. La situation géographique de leur pays les a isolés du reste du monde. Jamais aucun voyageur ne les a visités. Leur territoire, quoique montagneux , est cependant fertile.

La peste qui règne souvent chez leurs voisins , n'a jamais pénétré chez eux. Ils forment une population d'environ cinq cent mille âmes. Ils ne sont soumis à aucun autre peuple , bien qu'ils soient entourés d'Arabes , de Turcs , de Persans et de Tartares. Leurs voisins ont fait à diverses époques, des tentatives pour les soumettre à leur joug , sans jamais y réussir. Au commencement du dix-huitième siècle les Turcs essayèrent d'envahir cette contrée, et ils perdirent dans cette entreprise 100,000 hommes et 5 pachas. Depuis lors les Chaldéens sont en paix avec les nations voisines; mais ils craignent leur surprise et ne quittent jamais leurs armes, pas même lorsqu'ils se rassemblent dans les

églises pour le service divin. Leur gouvernement est républicain. Le patriarche exerce tout à la fois une juridiction spirituelle et civile. Leur capitale est Iolemark ; elle est située dans une région montagneuse sur les bords de la rivière Zabat qui verse ses eaux dans le Tigre ; cette rivière a 400 pieds de large à son embouchure. La ville est traversée dans toute sa longueur par une large rue à laquelle viennent aboutir toutes les autres ; elle est enceinte d'une muraille , défendue par des canons que des ingénieurs français ont fournis au patriarche ; sa population est d'environ 12,000 hommes ; en été , elle se disperse dans les villages situés sur les hauteurs environnantes.

Iolemark est à quatre journées de l'endroit où le Zabat se jette dans le Tigre. Le patriarche ne fait pas sa résidence dans la capitale ; il habite une ville nommée Kosharin. Amadia est le lieu le plus considérable après les deux villes que nous venons de nommer. Il y a encore dans la partie montagneuse plusieurs bourgs que l'on dit imprenables à cause de leur position et des ouvrages qui les défendent.

La capitale de la portion du pays qui est en plaine est Djeziras , bâtie dans une île du Tigre sur les confins du Diarbekir et à trente journées ou 900 milles de Bagdad , lorsqu'on fait le voyage par terre ; par eau , la distance n'est que de moitié.

Les Chaldéens ne construisent jamais que des ponts de planches fort légères et que les eaux emportent fort souvent. Lorsqu'ils veulent passer d'une rive à l'autre du fleuve , ils se servent ordinairement de radeaux faits avec des peaux préparées pour cet usage. Dans quelques endroits du pays les montagnes sont tellement rapprochées du Tigre , qu'il n'y a pas même de place pour un étroit sentier.

La ville de Djeziras était autrefois indépendante comme toutes les villes chrétiennes du pays , et sous la seule juridiction du patriarche ; mais sa position géographique et son voisinage des frontières de Turquie l'exposaient davantage aux invasions. Elle a été forcée de recevoir un pacha comme gouverneur. Les Turcs ne séjournent que passagèrement dans les autres villes chaldéennes. L'exercice de leur religion n'y est pas ouvertement libre , en sorte qu'ils n'y ont point de minarets , et jamais on n'entend le muezzin appeler les fidèles à la prière. Si un

Turc était assez imprudent pour se montrer dans les rues le dimanche pendant le service divin, il serait à l'instant mis à mort.

Les Chaldéens n'ont point de livres imprimés et aucune école publique pour l'instruction de la jeunesse : leurs connaissances se bornent donc à peu de chose. Un très-petit nombre d'entre eux, même parmi les gens de la haute classe, apprennent à lire. L'instruction ne leur paraît utile que pour le clergé. Celui-ci étudie les manuscrits qui sont déposés dans les églises et les couvens, mais surtout les saintes Écritures traduites dans leur langue et dont ils possèdent un assez grand nombre de copies.

Ils ne savent point à quelle époque et par qui le christianisme fut introduit parmi eux ; ils ont une vénération toute particulière pour St-Grégoire, le grand apôtre de l'Orient, que les Arméniens révèrent aussi sous le nom de *Sarp-Savorich*.

Il est remarquable que ces deux peuples, habitans du pays limitrophe, séparés du reste de la chrétienté, entourés de nations qui ont une autre croyance que la leur, soient demeurés étrangers l'un à l'autre. Non-seulement ils parlent des langues différentes, mais la doctrine et la discipline de leurs églises diffèrent essentiellement. Leurs patriarches et leurs évêques n'ont aucune communication entr'eux. Les Chaldéens adoptèrent les opinions de Nestorius, de bonne heure. La position de leurs pays les a soustraits à l'influence de l'Église grecque, et ils ont conservé l'hérésie dans la forme primitive ; ils sont probablement les seuls chrétiens de notre âge chez qui elle se soit maintenue. Cependant des missionnaires de la propagande ont été envoyés dans ce pays. Ce peuple est maintenant divisé d'opinions, et forme deux partis distincts, les Nestoriens primitifs, qui ne veulent se soumettre à aucune autre autorité que celle de leur patriarche ; et les Nestoriens devenus catholiques, qui reconnaissent la suprématie du St-Siège. Leur église est gouvernée par trois patriarches, un Nestorien et deux catholiques ; ces deux derniers ne sont pas Chaldéens et résident dans les provinces soumises aux Turcs.

Les Chaldéens des montagnes, et ce sont de beaucoup les plus nombreux, repoussent absolument tout rapprochement avec la cour de Rome.

Parmi les événemens remarquables de leur histoire , il en est qu'ils racontent avec un grand intérêt ; ils disent que dans des temps fort reculés , une partie de leur tribu émigra de leurs montagnes , se dirigea vers l'Inde et s'établit sur la côte de la presque île en deçà du Gange ; que cette migration eut lieu avant que leur croyance eut été entachée d'hérésie , et qu'ainsi cette colonie avait conservé la doctrine de l'église chrétienne dans toute sa pureté primitive.

Quoique leur littérature soit peu de chose maintenant , ils ont eu autrefois des auteurs qui ont écrit en divers genres ; le plus célèbre est *Hebed-iesu* , qui était évêque de Saba en 1550 ; il prit la résolution de faire le voyage de Rome , bien qu'il fut alors dans un âge très-avancé. Le trône pontifical était occupé à cette époque par Jules III. *Hebed-iesu* ne tarda pas à abjurer les erreurs de sa secte ; il reconnut la suprématie du St-Siège et fut nommé patriarche de la Syrie Orientale.

L'un des ouvrages de cet auteur est un catalogue raisonné de tous les livres écrits ou traduits en langue chaldéenne ; le D^r Walsh en possède une copie , il commence par ces mots :

« A l'aide de votre mémoire , ô Dieu ! et par les prières de tous ceux qui se sont illustrés dans l'étude de la justice et avec le secours de la mère de sa sublime puissance , je vais essayer d'écrire un ouvrage admirable contenant les livres divins , et je ferai connaître tout ce qui a été écrit en matière religieuse et profane dans tous les temps. Me confiant en Dieu , je vais commencer par Moïse. »

Ce catalogue contient les titres de 220 ouvrages , avec des remarques sur deux auteurs , et leur contenu. Parmi les ouvrages traduits des langues étrangères , sont ceux de l'historien Joseph ; ceux qui sont écrits en langue chaldéenne , traitent pour la plupart de sujets religieux ; il s'y trouve cependant quelques poésies , de l'histoire et même des tragédies ; on y remarque une dissertation philologique sur la langue chaldéenne et son alphabet.

Quelques traits de l'histoire des Chaldéens rapportés par eux-mêmes , se trouvent confirmés d'une manière curieuse par quelques historiens de l'antiquité. Les 10,000 Grecs , dans leur retraite de Perse , traversèrent une grande partie de ce pays ,

que Xénophon décrit avec détail ; ce qu'il en dit est parfaitement d'accord avec les observations faites de nos jours.

Il y a tout lieu d'espérer que l'histoire de ce peuple, ignorée jusqu'à ce jour, ne tardera pas à être mieux connue. La Société Biblique de Constantinople s'est mise en rapport avec les chefs, et ils paraissent fort désireux de connaître notre version de l'Écriture sainte.

109. TOPOGRAPHICAL SKETCHES OF MEGALOPOLIS.—Topographie de Mégalopolis, Tanagre, Aulis et Érétrie; par Jean SPENCER STANHOPE. In-fol. de 6 pages, avec cartes et plans. Leeds, 1831.

Parti en mai 1814 pour aller visiter la position de l'ancienne Mégalopolis, l'auteur, après avoir traversé le village de Sinano, arriva à la rivière nommée Barbutana, que les ruines qui l'entourent lui font présumer être l'ancien *Hélisson*. Suivant Pausanias, l'Hélisson partageait la ville en deux parties; dans celle du nord et en remontant la rivière était l'*Agora*. On y remarquait un temple de Jupiter *Lycæus*, un portique appelé *Philippeion*, près duquel était un temple de Mercure *Acacesius*, dont la statue était tout ce qui restait du temps de Pausanias. Près du *Philippeion* était un plus petit portique où se gardaient les archives. Il se composait de six pièces dans l'une desquelles se trouvait une statue de Diane, et dans une autre celle de Pan, surnommé *Scoleites*, du nom d'une hauteur voisine. Près de là se voyait un temple de la Fortune et sa statue de cinq pieds de hauteur. Le portique appelé *Myropolis* appartenait aussi à l'*Agora*. Derrière le temple de Jupiter *Lycæus* s'élevait une colonne supportant un buste de Polybe, et à sa gauche était la chambre du conseil. L'*Aristandreion* était un autre portique de l'*Agora*. A côté de lui, à l'est, était le temple de Jupiter *Soter*; et à l'extrémité occidentale, une place consacrée aux grandes déesses. Là, outre un grand nombre de statues décrites par Pausanias, s'élevait un temple de Jupiter *Philius*, puis un bois où les hommes ne pouvaient entrer. Venait ensuite un grand temple consacré aux grandes déesses, et un autre à la fille de Cérès. Au levant, près de l'*Agora*, était situé le gymnase. Derrière le *Philippeion* on rencontrait deux collines dont l'une conservait des ruines d'un temple de Mi-

nerve *Polias*, et l'autre celles de Junon *Teleia*; au pied était la fontaine *Bathylle* dont les eaux coulaient dans l'*Hélisson*.

Guidé par cette description de Pausanias qui l'a aidé à reconnaître les principaux points topographiques, l'auteur est parvenu à déterminer la situation de quelques-uns des édifices d'après les ruines qu'il en a retrouvées.

La partie méridionale de la ville n'est pas décrite avec moins d'exactitude par Pausanias. Au nombre des édifices qu'on y remarquait était le théâtre, le plus vaste de toute la Grèce, et auprès, le Stade. Quelques ruines du Stade, et surtout celles qu'il a retrouvées du théâtre, ont mis l'auteur en état de déterminer avec certitude la position de quelques édifices, et de mesurer le diamètre du théâtre. Il est de 480 pieds, ce qui donne 25 ou 30 pieds de plus qu'au théâtre de Sparte.

Nous ne suivrons pas M. Stanhope dans les intéressantes excursions qu'il fait ensuite à Tanagre, à Aulis et à Érétrie. C'est un plaisir dont nous ne voulons pas priver le lecteur qui, en voyant les résultats déjà obtenus par l'auteur dans ses explorations, se convaincra comme nous qu'elles peuvent mener aux découvertes les plus importantes pour la science des antiquités, la philologie et l'histoire.

A. P.

110. TABLEAU SYNOPTIQUE DE L'HISTOIRE DE POLOGNE, depuis son origine jusqu'à nos jours (avril 1831); par GRESSIN et A. REVILLE; avec carte de la Pologne moderne. In-f°; prix, 2 fr. Lille, Vanackère.

Ce Tableau est divisé en deux parties; la première présente l'histoire de la Pologne sous ses ducs et princes, au nombre desquels on compte la célèbre Vanda, fille de Cracus, exemple unique dans les fastes de la Pologne, qui, avant ni depuis, ne confia jamais le gouvernement aux femmes.

La seconde partie contient l'histoire de ce pays sous ses rois jusqu'au démembrement en 1794, et depuis, jusqu'à la révolution de 1830, dont le fatal dénouement n'est pas rapporté, puisque ce Tableau ne va qu'au mois d'avril 1831.

Chacune de ces parties est divisée en quatre colonnes: la première indique l'ordre chronologique; la seconde, le nom de ceux qui ont gouverné la Pologne, sous quelque titre que ce soit; la troisième, l'historique des événemens; et la quatrième, le nom

des souverains français et russes contemporains, avec la date de leur avènement.

En regard de ces deux parties se trouve un tableau géographique de la Pologne, par Malte-Brun, et une carte typographiée de la Pologne moderne.

L'intérêt avec lequel on accueille en ce moment tout ce qui concerne une valeureuse nation, dont on déplore généralement les revers, ne peut manquer d'assurer le succès de cette publication.

A. P.

III. LA POLOGNE ET LA RUSSIE; par M. J. H. SCHNITZLER, auteur de *l'Essai d'une statistique générale de l'empire de Russie*. In-8° de v-52 pag. Paris, 1831; Firmin Didot.

Cette brochure n'est que le prospectus, mais un prospectus parfois éloquent et animé, d'un ouvrage en trois parties que l'auteur prépare et annonce par souscription, sous le titre de: *La Pologne et la Russie, ou Coup-d'œil sur l'histoire de ces deux puissances, leur longue rivalité, leur dernière lutte, leurs forces respectives et la situation politique et morale de chacune d'elles.*

Ily a tout à la fois du sentiment et de la raison dans le tableau, empreint des idées politiques du moment, que M. Schnitzler trace de la situation actuelle du peuple polonais, tableau qui nous promet une histoire impartiale de ce peuple; et nous avons remarqué un progrès sensible dans la manière et dans le style de l'auteur, qui n'avait guère fait, dans son premier ouvrage sur la statistique de l'empire de Russie, que rassembler des matériaux, fort utiles sans doute, mais qui n'étaient pas présentés avec l'ordre et la méthode que l'on est en droit d'attendre dans de semblables compilations.

Les considérations, toutes d'un ordre politique, dans lesquelles l'auteur entre, ne nous permettent point de le suivre ici. Disons seulement qu'il partage entièrement, sur les chances de rétablissement de l'ancien royaume de Pologne, l'opinion grave et réfléchie d'un orateur ministériel de la Chambre de 1831, dont les paroles n'ont pu être accueillies, du reste, avec faveur par ceux qui mettent le sentiment à la place du raisonnement dans des questions que celui-ci, malheureusement peut-être, doit seul être appelé à résoudre. C'est aussi lui qui doit

guider la plume de l'historien ; mais il n'exclut pas entièrement la sympathie pour le malheur. M. Schnitzler nous paraît disposé à ne point l'oublier, et nous lui devons, nous aimons à le croire, une bonne histoire de ce peuple si courageux et si digne d'intérêt, qui nous semble sacrifié pour toujours, ou pour long-temps du moins, à la politique de ses voisins. E. H.

112. MEMORIALS OF CHARLES JOHN, KING OF SWEDEN AND NORWAY, etc. — Mémoires de Charles-Jean, roi de Suède et de Norvège : explication de son caractère, ses relations avec l'empereur Napoléon, et situation actuelle de ces royaumes, etc., par Williams George MEREDITH, esq. In-8°. Londres, 1829; Colburn. (*Athenæum* ; août 1829, p. 531. — *London and literary Gazette* ; 8 août 1829, p. 530.)

Ayant demeuré quelque temps à Stockholm, où il fut très-bien accueilli, M. Meredith a cherché à témoigner sa reconnaissance en publiant un ouvrage qui, sans nul doute, place la Suède et son roi sous un point de vue très-favorable. Cependant c'est principalement un recueil de documens, et nous pouvons dire qu'il renferme plutôt les semences de l'histoire, que l'arbre avec ses branches et ses feuilles. La Suède, dont la force avait décliné pendant près d'un siècle, depuis 1721, que le tsar Pierre obtint par la paix de Nystad *plus qu'il n'avait espéré*, jusqu'à nos jours, donne une leçon utile à toutes les nations. Bernadotte en fut élu roi en 1810. M. Meredith passe rapidement sur les événemens de la guerre qui eut lieu depuis, et compose son recueil de discours, d'adresses, de proclamations et de correspondances officielles. La situation des affaires est résumée ainsi à la fin de ce volume.

« On finit par abandonner la dernière possession continentale de la Suède, et d'une grande péninsule on forma un royaume par l'union des deux nations scandinaves, qui avait eu lieu dans une longue suite de révolutions pendant plus d'un siècle. Un tel changement dans les localités de son territoire devait nécessairement produire également des changemens dans sa politique intérieure, et dans la nature de ses relations. . . .

« De cette manière, libre et unie, dégagée par une incorporation avec les États de l'Empire germanique, n'ayant plus de rapports avec cette confédération, la variété de ces intérêts et l'intercalation de ces territoires avaient causé des différends

sans fin ; la Suède n'est plus, comme autrefois, livrée aux contrecoups de l'ambition continentale ; possédant des points éloignés d'attaque, et n'excitant point l'envie, elle est paisible et concentrée en elle-même. Elle peut choisir son rôle ou se tenir à l'écart ; elle peut s'interposer ou garder la neutralité avec beaucoup plus de facilité et de dignité. Elle n'est pas sujette à être troublée par les pitoyables débats relatifs à la liberté de la navigation des rivières ou de la direction des routes militaires qui traversent son territoire ; elle ne voit pas de garnisons dans ses villes, ni ses provinces occupées par les forces amies d'un voisin ambitieux. La délimitation de son royaume n'est pas une ligne imaginaire tirée à travers un lac, un amas confus d'îles et les détours des rivières, ou ceux que causent les montagnes. La mer Glaciale et la mer du Nord, la Baltique, le Sund et le Cattegatt, sont les gardiens de ses frontières, et de même qu'ils excluent de sa part toute idée d'agrandissement, ils empêchent aussi toute idée d'agression de la part des autres puissances. Ce n'est que du côté de la Russie que la terre forme sa frontière ; mais tracée comme elle l'est par le cours des rivières, et décrite minutieusement dans l'acte de démarcation de 1819, il n'y aurait que la plus opiniâtre violation des lois des nations qui pourrait porter l'un ou l'autre pays à les méconnaître. La Suède trouve dans tous ces motifs de sécurité la garantie de son repos intérieur. Le paysan cultive ses champs sans craindre que les marches et les contre-marches des armées ennemies ou amies dépouillent ses magasins ou foulent aux pieds ses moissons. De là, et par la protection spéciale accordée par le monarque précédent et par le monarque actuel aux différentes branches de l'industrie agricole, la culture s'est tellement améliorée, que quoiqu'elle fût naguère hors d'état de fournir d'elle-même à sa consommation de blé, la Suède aujourd'hui en récolte suffisamment pour ses habitans et exporte son superflu. Dans les villes de Suède, le marchand ne craint ni siège ni bombardement, ni ce pillage légitimé, levé si souvent, sous le nom de contributions, sur les villes du continent. Et même la plupart de ses ports, placés comme ils le sont, sur les bords des bras de mer, mais à une grande distance de l'Océan, et dont de bonnes fortifications défendent l'entrée, sont moins exposés à des attaques, que ces ports qui sont à peine à la distance d'une portée de bombe de la pleine mer. »

Cet extrait suffit pour donner une idée de ce volume, et nous n'y ajouterons que le portrait que l'auteur trace du roi.

« Il y a long-temps que Charle-Jean de Suède n'est plus l'objet des écrits politiques éphémères. L'envie ne se tait pas encore, mais ses plaintes sourdes ne parviendront pas jusqu'à la postérité. Nous avons, en Angleterre, été trop à même de regarder ce roi comme le plus petit de ceux créés par Napoléon; heureux de n'être pas exposé à disparaître du trône aussi aisément que ses frères. Nous oublions qu'il fut le libre choix d'un peuple libre, et que nul événement, peut-être, dans la vie de Napoléon, ne le vexa davantage que l'élection de son ancien frère d'armes au trône des Vasa. Ceux même qui sont tout-à-fait impartiaux, et qui rendent justice aux talens du roi de Suède, ne le regardent que comme un habile général et un politique insidieux. Nous ne prétendons pas nous interposer dans l'opinion que les lecteurs peuvent se former des documens qui suivent, et qui doivent commander, sinon son admiration, au moins son attention. Nous y pouvons suivre le roi depuis le moment où il débarqua sur le quai d'Helsingburg, jusqu'à la dernière assemblée des représentans de son peuple. Nous le trouverons dans sa carrière extraordinaire, dans toutes les situations et sous l'influence de tous les sentimens avec lesquels les hommes peuvent sympathiser. Comme guerrier, comme homme d'état, comme patriote, comme père, comme concourant au progrès des sciences, comme protecteur des arts; dans la tente, dans le cabinet, cherchant à plaire à un despote implacable, et s'occupant des études de son fils; sous les halles des agriculteurs; dans les salles des universités, à l'académie des sciences, il fixe également notre attention. On est étonné d'entendre celui qu'on n'avait considéré que comme un soldat heureux, développer les expressions de la sensibilité la plus délicate, avec toute la majesté de l'éloquence. »

Le reste de l'ouvrage roule sur les événemens de la Russie auxquels la Suède a été forcée de prendre part, etc.

Nous renverrons les lecteurs, à l'occasion de cet ouvrage, au *Recueil de lettres, proclamations et discours de Charles-Jean, roi de Suède*, annoncé dans le *Bulletin*, Tom. IX, n° 450.

113. KONG CHRISTIAN DEN FJERDES DAGBÖGER, etc.—Journal du roi Christian IV, pendant les années 1618-1620, 1625 et

1635, d'après les originaux ; par M. le professeur NYERUP. Prix, 1 Rbd. 8 sch. Copenhague; Brummer.

La période dont il est question a eu une influence si grande et si permanente sur les destinées de l'Europe, elle a été illustrée par tant d'hommes extraordinaires, que les observations écrites par un grand roi, qui sut s'y faire remarquer, même à côté du grand Gustave-Adolphe, d'un roi qui, dans un siècle si fécond en grands généraux, sut s'acquérir une si belle gloire militaire, et qui veillait et travaillait toute sa vie, avec autant de sollicitude que de génie, à la prospérité de sa nation, ne saurait qu'intéresser, non-seulement les historiens de profession, mais en général toutes les classes de lecteurs.

Ce précieux journal est rédigé par M. *Nyerup*, savant dont les ouvrages précédens garantissent l'exactitude, le profond jugement et les recherches laborieuses.

114. JOHANN REUCHLIN UND SEINE ZEIT. — Jean Reuchlin et son siècle; par le D^r E. T. MAYERHOFF. Un vol. in-8° de xv et 280 pag. Berlin, 1830; Stuhr.

L'histoire d'un grand homme est celle de son siècle : il est le centre de la vaste sphère dans laquelle se meuvent les élémens existans de civilisation morale, scientifique et religieuse, et il exerce sur chacun d'eux une puissante influence. Ignorance, barbarie, préjugés, tout tombe devant lui, c'est un athlète terrible qui renverse tout ce qui s'oppose à son passage. Tel parut Reuchlin au milieu du 15^e siècle. Né avec un profond amour de la vérité, une conscience pure, un désir inextinguible d'acquérir des connaissances utiles pour les transmettre à ses concitoyens encore plongés dans les ténèbres de l'ignorance, il fut une des premières causes des progrès rapides que fit l'Allemagne dans la civilisation. A sa vie se rattachent les premiers germes de la liberté religieuse qui donna naissance à la réformation dans laquelle il joua un des plus grands rôles.

Il naquit à Phorzeim, en 1455, de parens peu aisés qui le destinèrent à l'étude des sciences et le mirent à l'école publique où il apprit le latin, la musique et un peu de grec. Ce genre d'étude n'offrait pas à son ardente imagination une assez vaste carrière; il était trop superficiel; aussi fut-il contraint d'aller chercher dans un pays étranger les ressources qui lui man-

quaient dans sa patrie. En 1473 il vint à Paris avec le jeune Margraff Friedrich, et se livra à ses études avec une ardeur sans égale. La chute de l'empire grec avait conduit dans cette ville une foule de savans qui y avaient transporté les riches trésors littéraires des temps antiques; aussi sous de tels maîtres le jeune Reuchlin fit-il de rapides progrès, et il fut bientôt en état de professer les humanités dans l'université. Il s'y fit remarquer par la profondeur de ses connaissances philologiques, et c'est de là que date cette célébrité qui le suivit dans toute sa carrière.

L'Allemagne, la France, l'Italie le virent tour-à-tour apporter ou puiser chez elles de nouvelles connaissances, et partout il s'attira les regards et l'estime des hommes les plus marquans de son époque.

Une des circonstances qui influèrent le plus sur sa vie et fut cause des longs et violens combats qu'il eut à soutenir contre les fougueux obscurantistes, est l'étude de la langue hébraïque, alors peu répandue chez les chrétiens. Il suivit les leçons de Jehiel Loans, médecin de Friedrich III. Dans cette étude comme dans les autres il montra la supériorité de son génie. Il acquit une telle force, qu'il fit paraître, après quelques années d'étude, une grammaire et un dictionnaire, incomplets sans doute, mais bien précieux pour les hébraïsans qui manquaient de moyens auxiliaires pour étudier cette langue.

L'invention de l'imprimerie qui eut lieu à l'époque où son génie était dans toute sa force, fut très-favorable au vœu qu'il formait de voir les connaissances se propager avec facilité.

Nous ne l'avons vu jusqu'alors que comme philologue; mais nous l'allons voir jouer comme philosophe un rôle très-important.

Le scholasticisme qui avait essuyé plus d'un échec en France et en Italie, trouva en lui un terrible adversaire. La mauvaise foi et les principes erronés de cette école étaient depuis longtemps l'objet de son aversion, et il cherchait à en dévoiler toute la turpitude. Il triompha, et l'étude de l'histoire de la philosophie fut le signal de la chute de cette secte ennemie de la vérité et de la raison. On peut le regarder comme le chef de la secte pythagoreo-platonico-cabalistique, dont les principes étaient fondés sur les systèmes philosophiques de Pythagore et de Platon, mêlés aux opinions cabalistiques qui se propageaient à cette époque avec une effrayante rapidité. C'est à

cette propension de son siècle qu'on peut attribuer les écarts fantastiques auxquels il se livra, avec d'autant plus d'ardeur, qu'il était naturellement porté au mysticisme. Il appelle la cabale l'art de classer, de changer les lettres et d'interpréter les saintes écritures que nous avons reçues de Dieu pour élever notre esprit : comme elle est d'essence divine, elle ne peut être comprise du peuple. Moïse ne la répandit pas généralement, il n'y initia que les élus, tel que Josué, et ce fut par la tradition qu'elle parvint aux 70 interprètes. Ce système, quoique bien éloigné de la perfection, fut reçu avec transport, et on lut avec avidité les ouvrages qu'il écrivit sur ce sujet.

La longue querelle qu'il eut avec les dominicains de Cologne est un des événemens les plus remarquables de sa vie, en ce qu'elle fut le signal des vigoureuses attaques dirigées contre l'autorité toujours envahissante des prêtres, et l'esprit d'obscurantisme qui condamnait à l'ignorance une population avide de lumières. Voici quelle en fut la cause : Un juif renégat, appelé Pfeffer Kom, homme bouffi d'orgueil et plein d'ambition, plus porté à satisfaire aux passions haineuses qui tourmentaient son cœur qu'à chercher la vérité, avait été contraint de changer de religion pour échapper aux persécutions dirigées contre lui par ses co-religionnaires envers lesquels il s'était indignement conduit. Le premier usage qu'il fit du pouvoir que lui donnaient ses liaisons avec les dominicains de Cologne fut de chercher à perdre les juifs. Il écrivit contre eux plusieurs ouvrages dans lesquels il cherchait à éveiller la haine et la méfiance des chrétiens. A force d'intrigues il parvint à extorquer de l'empereur Maximilien un mandat qui condamnait au feu tous les livres des juifs qui contenaient des injures ou des diffamations contre les chrétiens. On procéda par des recherches dans les livres hébreux, et presque tous, sans en excepter le Talmud, furent jugés dignes des flammes. Reuchlin avait, dans le principe, été un des examinateurs ; mais quand il vit que la passion et la haine étaient la seule cause des persécutions qu'on faisait éprouver aux juifs, il entreprit de les défendre, et il écrivit son *Augenspiegel*. La polémique dont il avait donné le signal fut longue et se termina en sa faveur. Son triomphe donna naissance à une ligue qui porta le nom de celui en faveur de qui elle se formait, et les Reuchlinistes comptèrent bientôt dans leurs rangs tout ce que l'Europe renfermait de savans et d'hommes de mérite. Elle avait

pour but de s'opposer aux efforts des obscurantistes pour étouffer les lumières. Comme ces derniers avaient les prêtres pour soutien, les suites de cette lutte furent l'ébranlement de leur puissance, et dès-lors les partisans de la réforme religieuse conçurent le vaste projet de modifier la croyance d'un peuple tout entier.

Reuchlin, las de tous ces débats, se livra entièrement aux études, et finit, à Stuttgart, en 1522, sa longue et glorieuse carrière à l'âge de 67 ans.

Ses travaux les plus remarquables sont : un *vocabularius breviloquus*, le *verbo mirifico*, la *grammaire grecque* dont il se servait dans ses cours à Poitiers, et qui n'a jamais été imprimée, l'*ars cabalistica*, le *rudimenta hebraica*, le *lexicon hebraicum* et le *speculum oculare* (Augenspiegel). Le reste de ses ouvrages consiste en travaux sur les auteurs anciens, en satires dramatiques contre les obscurantistes, et en mémoires contre ses ennemis, etc.

Cette biographie est écrite avec pureté et élégance; la marche de l'auteur est lucide, mais trop ralentie par fois par des détails oisieux sur lesquels il eut pu passer légèrement. G-n.

115. STORIA D'ITALIA. — Histoire de l'Italie; par le C. Cesare BALBO. Tomes 1 et 2. In-8° de xx-382 et 380 p.; prix, 10 liv. Turin, 1830; Giuseppe Pomba,

M. César Balbo s'est proposé de remplir une lacune de la littérature italienne. Sauf les écrits de Muratori, qui sont d'ailleurs plutôt d'excellens matériaux qu'une histoire régulière, il n'existe, dit-il, aucune histoire générale de la péninsule, mais seulement des histoires particulières de ses diverses provinces. L'ouvrage de M. Balbo, destiné à reproduire, d'une manière suivie et sur un plan uniforme, toute la série des événemens dont l'Italie a été le théâtre depuis le 5^e siècle jusqu'en 1789, est distribué de manière que chaque livre ou volume comprend une période complète et forme un ouvrage distinct, qu'on peut acquérir séparément. On peut s'en convaincre en parcourant l'indication du contenu et des divisions de l'ouvrage :

Livre I^{er}. Événemens arrivés sous la domination d'Odoacre, des Goths, des Grecs; de l'an 476 à 567.

L. II. Empire des Lombards; an 568 à 774.

L. III. Règne des Carlovingiens; 774 à 888.

L. IV. Pouvoir disputé entre les Italiens et les étrangers.

L. V. Règne de la maison de Franconie; 1024 à 1125.

L. VI. Règne de Lothaire et de la maison de Hohenstaufen jusqu'à la paix de Constance; 1125 à 1183.

L. VII. De la paix de Constance à la mort de Mainfroi roi de Naples et dernier prince de la maison de Hohenstaufen; 1183 à 1266.

L. VIII. De la mort de Mainfroi à celle de Robert, dernier prince mâle de la maison d'Anjou; 1266 à 1343.

L. IX. De la mort du roi Robert à celle de Ladislas, dernier rejeton mâle de la seconde maison d'Anjou; 1343 à 1414.

L. X. De la mort de Ladislas à celle de Laurent de Médicis, l'homme le plus propre qui ait jamais existé, à fonder la confédération de tous les peuples d'Italie; 1414 à 1492.

L. XI. Débats pour la prépondérance entre la France et la maison d'Autriche; 1492 à 1559.

L. XII. Prépondérance de la maison espagnole d'Autriche; 1559 à 1700.

L. XIII. Équilibre entre la France et l'Autriche; 1700 à 1789.

Les deux premiers livres seulement sont renfermés dans les deux volumes que nous annonçons aujourd'hui. En les publiant séparément, contre son dessein primitif, l'auteur a voulu consulter le goût du public, et avant de continuer son entreprise, non pour l'abandonner si le jugement des lecteurs lui était peu favorable, mais pour en modifier l'exécution en mettant à profit les conseils de la critique. Il avoue, dès ce moment, un défaut qu'il se propose d'éviter dans les volumes suivans. Par une trop grande prédilection pour les formes des historiens de l'antiquité, il avait d'abord négligé absolument la citation des sources; il a reconnu les inconvéniens de cette omission et l'a même déjà réparée en partie dans des notes placées à la fin de chaque volume, et où l'on trouve non-seulement l'indication des principaux documens originaux, mais encore celle des ouvrages des historiens du siècle dernier; et des savans de nos jours, soit en France, soit en Allemagne, qui se sont appliqués avec le plus de succès à des recherches sur les temps qui virent s'écouler l'empire romain et se fonder les nations modernes; tels que MM. Guizot, Thierry, Raynouard, Savigny, Eichhorn, Lanzirolle, Manso, etc. Nous nous bornons aujourd'hui à une sim-

ple annonce de cet important ouvrage, dont nous donnerons une analyse détaillée quand le 3^e volume aura paru.

C. A. PELLAT.

116. *THE GLORIOUS RECOVERY*, etc. — Rentrée glorieuse des Vaudois dans leurs vallées; d'après l'ouvrage original de Henri ARNAUD, leur commandant et pasteur; avec une histoire abrégée de ce peuple, avant et après cet événement; par HUGH DYLE ACLAND. In-8^o, p. 239. Londres, 1827; Murray. (*Lit. Chron.*; sept. 1827.)

Cet ouvrage donne des renseignemens pleins d'intérêt sur un peuple dont les souffrances n'ont pu ébranler la constance dans la foi de ses pères, et qui a résisté avec succès aux usurpations de la cour de Rome; l'intrépidité étonnante que les Vaudois ont employée pour rentrer dans leurs vallées, leur a mérité la sympathie et l'admiration de toute la chrétienté.

L'ouvrage commence par un abrégé de l'histoire des Vaudois avant Henri Arnaud, qui remonte jusqu'aux temps les plus reculés de l'ère chrétienne, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où le culte des images s'introduisit dans l'Église romaine, et où elle s'écarta de la simplicité et de l'esprit de la foi chrétienne. Ils s'y opposèrent avec force, et se décidèrent dès ce moment à former une communion séparée. Ils furent mis au ban de Rome, et encoururent toute son indignation.

Il faut lire dans l'ouvrage une courte confession de leur foi, qu'ils publièrent en 1655. On y verra la ressemblance de leur doctrine avec celle de l'Église d'Angleterre; cette confession comprend 33 articles.

La traduction du journal de Henri Arnaud contient une suite d'événemens remarquables où s'illustra ce peuple intrépide pour assurer le succès de son entreprise pendant un intervalle de trente-un ans. Cependant, malgré leurs privations et leur infatigable persévérance, ils ne purent obtenir une pleine tranquillité; ils furent de nouveau condamnés à subir les persécutions qui eurent pour cause leur séparation de Rome, et à abjurer leur doctrine.

117. *NOUVELLES ARCHIVES HISTORIQUES DES PAYS-BAS*, ou Recueil pour la géographie, la statistique et l'histoire civile.

militaire, religieuse, politique et littéraire de ce royaume; publié par le baron de REIFFENBERG.

Le titre de ce Recueil en explique suffisamment le but. L'homme de lettres qui le publie désire qu'il devienne une espèce de portefeuille où les personnes instruites puissent déposer leurs observations et le résultat de leurs recherches sur l'histoire des Pays-Bas, considérée dans sa plus vaste étendue.

Des mémoires sur des points difficiles ou peu connus, des anecdotes intéressantes, des pièces inédites données en entier ou par extraits, des notices biographiques, même de simples remarques de bibliographie, tout peut entrer dans *les Archives*. On y joindra une revue des écrits imprimés soit dans le pays, soit à l'étranger, qui se rapporteront à l'objet que l'éditeur se propose.

M. De Reiffenberg a déjà mis au jour quatre volumes de mélanges relatifs à cette histoire. Ces nouvelles Archives, conçues d'après un plan plus large, laisseront aussi moins à désirer sous le rapport de l'exécution typographique.

Elles ne seront point périodiques, mais paraîtront par livraison à des intervalles rapprochés. Les abonnés auront droit, chaque année, à un volume in-8° d'environ 400 pages, imprimé sur bon papier et en caractères agréables à l'œil. Le nom de l'éditeur est une garantie sous ce rapport.

Le prix de l'abonnement est de 6 florins pour Bruxelles, de 7 florins pour les autres villes du royaume, et de 8 fl. pour l'étranger. On souscrit, à Bruxelles, chez l'éditeur C. J. De Mat, et chez les directeurs des postes et les principaux libraires du royaume et de l'étranger.

118. RELAZIONI DELLO STATO DI SAVOIA NEGLI ANNI 1574, 1670, 1743. — Rapports sur la Savoie écrits en 1574, 1670 et 1743, par les ambassadeurs vénitiens Molini, Bellegno et Foscarini, avec des notes et des éclaircissemens par Louis CIBRARIO. xx et 208 p. in-8. Turin, 1830; Andrea Alliana.

Une loi de la république de Venise, rendue le 24 juillet 1296, ordonnait à tous les ambassadeurs de rendre compte, au conseil qui les avait nommés, du résultat de leur mission et de tout ce qu'ils avaient observé. Cette loi d'une utilité évidente pour la république, parce qu'elle tenait en activité la vigilance des ministres envoyés aux puissances étrangères, et

fournissait au gouvernement un moyen sûr pour connaître les forces, les penchans, les coutumes des peuples avec qui il avait affaire, a été aussi très-favorable aux progrès de l'histoire, de l'économie politique, de la statistique et des autres sciences qui se rattachent à celles-ci, en leur fournissant une riche moisson de notions importantes recueillies sur les lieux par des personnes capables d'observer fidèlement et intéressées à le faire. Entre tous les états italiens, celui avec lequel les Vénitiens furent le plus souvent unis par la conformité des vues, ce fut la Savoie. Il est certain que dès les temps les plus reculés, ces deux états entretenirent, l'un avec l'autre, des rapports diplomatiques suivis. Toutefois la relation la plus ancienne sur la cour de Savoie que l'on connaisse, est celle de *Bertuccio Valerio* qui y fut en ambassade en 1497; mais peu de temps après, Charles III, duc de Savoie, ayant, par son adhésion à la ligue de Cambrai, interrompu le cours de la longue amitié qui avait existé entre ses prédécesseurs et la république de Venise, les ambassades cessèrent jusqu'en l'année 1559, où Andrea Boldù fut envoyé pour féliciter Emmanuel Philibert sur le rétablissement de son pouvoir.

Des trois relations que publie aujourd'hui M. Cibrario, la première est de *Francesco Molino* ou *Molini*, qui la présenta au sénat vers la fin de l'année 1574, époque où furent restituées à Emmanuel Philibert les forteresses qui étaient encore occupées par les Français. La seconde est de *Catterin Bellegno*, et doit appartenir à l'année 1670; c'est du temps de cet ambassadeur que la bonne intelligence qui régnait entre la cour de Savoie et la sérénissime république, s'altéra de nouveau à l'occasion des contestations qui s'étaient élevées quarante ans auparavant pour le titre de roi de Chypre. Après Bellegno il s'écoula soixante-douze ans avant qu'on revît à la cour de Savoie un ambassadeur vénitien. En 1742 il y fut député un homme d'un très-grand mérite, non moins illustre par la réputation qu'il acquit comme écrivain que par la dignité de dōge à laquelle il fut élevé ensuite dans sa patrie. C'est *Marco Foscarini*, auteur de la 3^e relation que renferme le volume que nous annonçons. Ces trois pièces sont tirées de la bibliothèque du comte Balbo, et ont été corrigées sur d'autres exemplaires que M. Cibrario a eus sous les yeux. L'éditeur y a joint des notes explicatives, des documents originaux et des observations critiques

sur la série des princes de Savoie, dans lesquelles il rectifie plusieurs erreurs accréditées. Une planche lithographiée, qui accompagne ce volume, reproduit l'empreinte de deux sceaux du comte de Savoie : l'un, apposé à un acte de 1293, appartient à Amédée V; l'autre, mieux conservé, se trouve sur un acte de 1381, et appartient à Amédée VI dit *il Conte Verde*. M. Cibrario en fait l'objet d'une petite dissertation numismatique et héraldique.

C.—A. PELLAT.

119. MÉMOIRS, CORRESPONDENCE AND STATE-PAPERS, etc. — Mémoires, correspondance et documens politiques de Thomas JEFFERSON, président des États-Unis; publiés pour la première fois d'après les manuscrits originaux, par T. JEFFERSON RANDOLPH. In-8°, 1^{er} et 2^e vol. Londres, 1829; Colburn and Bentley, (*London lit. Gazette*; 14 nov. 1829, p. 740.)

Il paraît que la famille de Jefferson est originaire du pays de Galles, dans les environs de Snowdon. Son grand-père avait formé un établissement dans la Virginie, vers le commencement du seizième siècle. Pierre, le père de Thomas, ayant épousé Jeanne Randolph en 1739, ledit Thomas, né vers 1745, faisait partie de cette famille, composée de deux fils et de six filles, restés avec leur mère, qui était veuve, en 1757. Le D^r William Small, écossais, lui enseigna les mathématiques, et il étudia le droit sous George Wythe. Il commença à plaider en 1767, et continua jusqu'à ce que les cours de justice fussent formées. En 1769, il fut nommé membre de la législature de son comté natal, la Virginie, et y continua ses fonctions jusqu'à ce qu'elle fût dissoute par le même événement. En 1772, il épousa mistriss Skelton, veuve, âgée de vingt-trois ans, dont la grande fortune contribua puissamment à le placer dans des circonstances où il put exercer une grande influence.

L'histoire de la déclaration de l'indépendance de l'Amérique, en 1776, qu'une autographie de Jefferson accompagne, et ses notes sur les débats du Congrès, sont éminemment curieuses et intéressantes.

Nous ne dirons rien de plus sur les événemens de cette grande révolution de l'Amérique, où la France prit une si grande part. Tout ce qui s'y rapporte a été consigné avec plus ou moins de détails dans une multitude d'ouvrages écrits soit en anglais soit en français.

TABLE
DES ARTICLES DU CAHIER DE JUILLET 1831.

<i>Philologie, Ethnographie, Linguistique.</i>	<i>Pages.</i>
Notice sur la Ramayana de Bodhayana; Ellis.....	225
Lettres de W. Jones à Samuel Davis.....	226
Prières et catéchisme en Malai. — De l'art de traduire; D ^r Willmann.....	227
Ecole préliminaire de l'étude des tragiques grecs; C. G. Haupt... ..	230
Rapport de l'Académie sur la nouvelle édition du <i>Thesaurus linguæ græcæ</i>	231
<i>Sapponis Fragmenta</i> ; C. F. Neue.....	241
Observations sur les Suppliantes d'Euripide; Remi.....	245
— sur l'Alceste du même; <i>id.</i>	248
<i>Corpus scriptorum historiciæ Byzantinæ</i> ; Malala et Cantacuzène....	250
<i>Terentii Comædiæ</i> ; Reinhardt. — <i>Canuti magni Leges</i> ; Kolderup-Rosevinge.....	251
<i>Archéologie, Numismatique.</i>	
Bain antique dans l'île de Lipari; W. H. Smyth.....	<i>ib.</i>
Circuit de Rome sous Aurélien; St-Peali.....	255
Lettre à M. Schorn sur les noms d'artistes, etc. (suite); Raoul-Rochette.....	259
Sur un buste biceps de Sénèque et de Socrate; Lorenzo.....	283
Inscription romaine du Musée de Toulouse.....	285
Monumens antiques, etc., de Notre-Dame du Puy, Jorand.....	286
— de l'architecture allemande; George Moller.....	288
Notice sur le château de Tournoelle; B. Gonod.....	<i>ib.</i>
De l'Inyx magique des anciens; L. Negri.....	291
<i>Histoire.</i>	
Sur les Castes, par un Bouddhiste; Hodgson.....	292
Cérémonies du mariage des Hindous, etc.; Colin Mackenzie.....	<i>ib.</i>
Sur les Eléphants blancs; J. Low.....	295
Description de la Chine, par un chrétien Chinois.....	296
Anciennes dynasties égyptiennes; Hamaker.....	300
Sur les chrétiens appelés Chaldéens; D ^r Walsh.....	301
Topographie de Megalopolis, etc.; Stanhope.....	305
Tableau synoptique de l'empire de Russie; Gressin et Réville.....	306
La Pologne et la Russie; Schnitzler.....	307
Mémoires de Charles Jean; Meredith.....	308
Journal de Christian IV; Nyerup. — J. Reuchlin et son siècle; Mayerhoff.....	311
Histoire de l'Italie; comte C. Balbo.....	314
Rentrée des Vandois dans leurs vallées; Acland.....	316
Nouvelles archives des Pays-Bas; par le Baron de Reiffenberg....	<i>ibid.</i>
<i>Relazioni di Savoia</i> , Cibrario.....	317
Mémoires de Th. Jefferson; Jefferson Rodolphe... ..	319

 PARIS. — IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,

 RUE JACOB, N^o 24.

BULLETIN

DES SCIENCES HISTORIQUES,

ANTIQUITÉS, PHILOGIE.

PHILOGIE, ETHNOGRAPHIE ET LINGUISTIQUE.

120. EXTRAITS DU MOUALIJAT-I DARÄ CHIKOHI, choisis et traduits par le major D. PRICE. (*Transactions of the R. asiatic Society*, etc.; T. III, part. I^{re}, p. 32-56.)

L'ouvrage intitulé Mouljat-i Dara Chikohi est une grande compilation en trois volumes in-fol., sorte d'encyclopédie indienne, qui contient des traités non-seulement sur toutes les maladies auxquelles nous sommes sujets, avec les remèdes qui y sont applicables, mais aussi sur presque tout ce qui rentre dans la sphère de l'intelligence humaine. Le compilateur, nommé Hakim Nur-uddin Chirazi paraît avoir été petit-fils ou neveu du célèbre et savant Abou-Fazel : il annonce dans sa préface qu'il commença cet ouvrage sous le règne de Chah-Jahan en 1642, et le termina quatre ans après.

Les articles que M. Ch. D. Price donne dans l'importante collection des *Mémoires de la Société royale asiatique de Londres* sont fort curieux. Ils font partie du 40^e traité qui commence par la préface du *Zad-ul Mouçafarin*, par Hakin-naçar Kosrou, ancien ouvrage fort important, écrit de 840 à 847, où notre auteur a puisé une grande partie des matériaux de son travail. Après les louanges d'usage envers Dieu et son prophète par excellence, Mahomet, cette préface, ou chapitre préliminaire, dont M. D. Price donne d'abord la traduction, contient des réflexions philosophiques de l'auteur sur le temps, l'existence, la religion, lesquelles l'ont déterminé à écrire ce livre et à le

nommer *Zad ul Mouçafarin* c.-à.-d. Viatique des voyageurs, Il annonce qu'il y traitera de la destination de l'homme, et des questions accessoires qui y sont relatives. Les articles qui suivent celui-ci sont tirés en abrégé de l'ouvrage dont il s'agit. Le premier traite de la faculté de parler, à laquelle l'auteur donne la prééminence sur celle d'écrire, parce que, dit-il, la première est instantanément utile à ceux qui sont présents, tandis que la deuxième n'a qu'un avantage éloigné et seulement pour ceux qui sont absents, sur lesquels ceux qui sont présents doivent avoir la préséance dans l'acquisition de la science... D'ailleurs, l'individu à qui on parle peut demander qu'on lui explique mieux ce qu'on lui dit; tandis que celui qui lit un écrit ne peut avoir aucune explication sur ce qui l'embarrasse, s'il n'en trouve l'auteur... Ce qu'on dit est le récit de ce qui existe dans l'esprit; tandis que ce qu'on écrit est la copie de ce récit, En d'autres termes, le langage est l'original, l'écriture la copie... Le langage est spirituel, pour ainsi dire, l'écriture est corporelle; le langage est à l'écriture ce que l'âme est au corps; et de même que le langage est l'âme de l'écriture, le sens est l'âme du langage... L'auteur définit ensuite ce que c'est au juste que le langage, puis il analyse sa définition en la développant longuement.

Le deuxième article ou discours roule sur la faculté d'écrire qui est, dit l'auteur, comprise au nombre des sciences mathématiques, et que l'homme seul possède, à l'exclusion des autres animaux; car ceux-ci parlent en quelque sorte, mais ils ne sauraient écrire... L'écriture est une sorte de langage: la plume est la langue, la ligne droite, le son prolongé, etc.; mais tandis que le langage n'est utile qu'aux gens présents, l'écriture l'est, non-seulement aux absents, mais aux générations futures, et ne peut éprouver de changement. Toutefois, de même que celui qui entend parler un langage qu'il ne comprend pas, n'acquiert aucune connaissance de ce qu'on dit, quoique les sons frappent son oreille, de même celui qui ne sait pas lire, voit bien les mots et les figures, mais il a comme un voile devant les yeux qui l'empêche de lire... Ces gens, quoiqu'ils entendent et voient, sont sourds et aveugles...

Dans le troisième discours il est parlé des sens intérieurs. Les sens, dit l'auteur, ont plus ou moins d'excellence ou d'im-

portance, selon qu'ils ont plus ou moins de tendance au bien ou au mal... Ainsi l'ouïe est le premier des sens : car la prééminence de l'homme sur les autres animaux consiste dans la capacité à acquérir les connaissances. Mais l'individu qui n'a pas le sens de l'ouïe est destitué de cette capacité : il est presque hors de l'échelle des êtres humains. Et l'odorat est le dernier des sens, parce que s'il nous procure quelque plaisir, il nous occasionne souvent des sensations pénibles qui nous font regretter d'en être doués... Au sens de l'ouïe que le langage représente, succède, au deuxième rang, celui de la vue, représenté par l'écriture. Ces deux sens ont la prééminence sur les autres ; ce sont les plus nobles facultés de l'homme....

Le quatrième discours a pour objet les sens intérieurs. Les idées, dit l'auteur, que les sens extérieurs, par le moyen du langage de l'écriture, font parvenir à l'esprit, lui sont communiquées par les sens intérieurs qui sont l'imagination, la conjecture, la réflexion, la mémoire, le souvenir, lesquels dépendent des sens extérieurs. La conjecture ou le soupçon excitent la réflexion, sens intérieur qui agit le premier sur l'intelligence de l'homme ; et après la conjecture vient la perception... Les mouvemens volitifs sont l'effet de la réflexion... L'imagination transmet l'image des objets à la mémoire, et le souvenir cherche cette image qui est renfermée dans la mémoire... Et de même que nous avons la faculté extérieure d'écrire, de même aussi notre esprit a une sorte d'écriture qui n'occupe point d'espace, où peuvent se trouver consignées sans confusion les nombreuses parties de la science. L'esprit, par le moyen du souvenir, est capable de lire cette écriture intérieure que l'imagination a écrite sur la page de la mémoire... On voit, par ces considérations, continue l'auteur, combien est absurde l'opinion vulgaire qui consiste à croire que l'ange Gabriel communiqua de vive voix le Coran au prophète, qui l'aurait par conséquent reçu de son oreille corporelle ; puisque le son ne peut être produit que par l'émission de voix provenant du contact de deux corps, et que les anges sont de purs esprits et par conséquent incorporels.

Les deux derniers articles de ces extraits, quoique moins remarquables, sont fort intéressans l'un et l'autre. Le premier est relatif au clepsydre indien nommé *gharial*, mot hindoustani

qui signifie *horloge*, et le deuxième à la mesure de distance nommée *korah*.

Le major Price, à qui on doit la traduction des morceaux que nous indiquons ici aux lecteurs du *Bulletin*, est connu dans le monde savant par plusieurs ouvrages importants, et notamment par la traduction des mémoires de *Jahanguir*, empereur Mogol. Il ne faut pas confondre avec deux orientalistes du même nom M. W. Price, professeur d'hindoustani au collège de Fort William à Calcutta, et un autre M. W. Price, membre de la Société royale de Londres. Ils ont publié l'un et l'autre des ouvrages relatifs à l'hindoustani. G. T.

121. CORPUS SCRIPTORUM HISTORIÆ BYZANTINÆ EDITIO EMENDATIOR ET COPIOSIOR, consilio B. G. NIEBUHRI instituta. Pars XX, CANTACUZENUS; Volum. II; cura Ludovici SCHOPEN. Bonnæ, 1831, In-8°.

La mort prématurée de l'illustre Niebuhr faisait craindre une interruption dans la publication des historiens de Byzance; mais nous apprenons, avec un plaisir véritable, que l'Académie de Berlin s'est chargée de la suite de cette belle entreprise, et que les noms célèbres qui lui promettaient un succès mérité ne disparaîtront pas de son titre. M. Schopen, jeune ami de Niebuhr, nous donne aujourd'hui son second volume de Cantacuzène, qui renferme le troisième livre de l'histoire que cet auteur nous a laissée. Ce livre est beaucoup plus étendu que les autres, il commence par les funérailles d'Andronicus, et se traîne à travers une infinité de détails jusqu'à la prise de Constantinople par Cantacuzène, c'est-à-dire depuis 1341 jusque et compris 1347. Le troisième volume ne se fera pas attendre; du moins M. Schopen nous le promet à la fin de sa préface, où il nous annonce aussi de précieuses variantes du manuscrit de Munich; variantes dont il n'a eu connaissance que depuis la publication du premier volume, et dont il n'a pu faire usage pour les deux premiers livres. Jusqu'ici le texte de Cantacuzène n'était que la reproduction du manuscrit de Paris; un extrait de la Bibliothèque critique de Seebode indiqua à M. Schopen celui de Munich, qui est le même dont s'était servi Pontanus, lorsqu'il publia la version latine. Le bibliothécaire, M. Lichtenthaler, l'envoya à feu Niebuhr. Ce manuscrit, fort

bien écrit, est du 16^e siècle, et porte en marge bon nombre de leçons provenant, la plupart, d'une plus ancienne copie. Les changemens qu'il a fournis à l'éditeur sont indiqués, et l'on reconnaît que le texte renferme une conjecture, quand la note porte la double mention des divergences de Munich et de Paris. Toutefois, l'éditeur a été fort prudent, et a souvent conservé des leçons qu'il aurait plus volontiers changées. Il en indique deux dans la préface, et prouve ainsi jusqu'où va sa réserve à cet égard. L'impression est toujours aussi belle, nous désirons qu'elle reste confiée aux soins de M. Thormann; il y a très-peu de *corrigenda*. P. DE GOLBÉRY.

122. RÉPONSE DE THOMAS TAYLOR AUX CRITIQUES DU PROFESSEUR LOBECK (1).

..... Ἐτ' ἄβλητος καὶ ἀνούτατος ὄξει χαλκῷ
Δινεύω κατὰ μέσσον, ἄγος δέ με Παλλὰς Ἀθήνη,
Χεῖρος ἐλοῦσ', αὐτὰρ βελέων ἀπερύκοι ἐρωήν.

Quand je trouvai dans le dernier numéro du *Foreign Quarterly Review* un article du professeur Lobeck dans lequel il me taxait non seulement d'une ignorance presque incroyable, mais, ce qui est pis encore, de plagiat (quoique ma conscience me décharge entièrement de cette dernière inculpation), je conclus qu'il fallait que j'eusse, sans m'en apercevoir, commis une erreur grossière qui pût justifier la première accusation.

Lorsque j'eus lu ce que M. Lobeck dit de moi dans ses *Orphica*, je trouvai que les accusations qu'il dirige contre moi, lorsqu'elles sont examinées avec attention, ne sont pas seulement malignes et injustes au plus haut degré, mais aussi vagues, aussi vaines et vides de sens, que l'est, en langage pindarique, « le songe d'une ombre » (Σκιᾶς ἕναρ ἀγθρώπας.)

Les observations suivantes convaincront, j'en suis sûr, le lecteur intelligent et instruit de la vérité de ce que j'ai avancé.

(1) Dans le Tom. XVI du *Bulletin*, n^o 178, nous avons consacré un article à l'ΑΓΛΑΟΦΑΜΥΣ de M. Ch. Aug. LOBECK, professeur à l'Académie de Kœnigsberg. C'est dans cet ouvrage que M. LOBECK a attaqué M. Thomas Taylor. Notre impartialité nous faisait un devoir d'admettre la défense de ce dernier, après avoir accueilli l'ouvrage qui a soulevé cette polémique entre deux hommes également recommandables par un vaste et profond savoir.

Dans le premier passage, le professeur dit, en parlant de ma collection des Oracles chaldéens : « *Ex illa collectione judicare possum Taylorum in interpretandis veterum sententiis sic versari solere, ut neque librariorum menda, neque typhetarum errata animadvertat, sed verbum de verbo reddere contentus saepe grammaticam, saepe sensum pervertat.* » Pag. 95. Il ajoute à cela un passage de Proclus in Polit. p. 376, dans lequel on trouve l'Oracle chaldéen suivant relatif au Demiurgus de l'univers.

Δυὰς γὰρ παρὰ τῶδε καθῆται, καὶ νοεραῖς ἀστράπτει τομαῖς
καὶ τὸ κυβερνᾷ τὰ πάντα, καὶ τάττειν οὐ ταχθὲν.

Il fait observer que c'est sans m'apercevoir de l'erreur du typographe, que j'ai adopté dans le dernier de ces vers οὐ ταχθὲν au lieu de οὐ ταχθὲν, et ajoute : « *et postremam hujus Saturnini carminis partem quæ intellectu caret nihil cunctatus sic reddidit* : en mettant en ordre chacune des choses irrégulièrement disposées ; *ne indicio quidem ad lectorem facto, unde illa verba νοεραῖς ἀστράπτει τομαῖς sumpserit, quorum nullum in l. c. vestigium exstat, sed e Comm. in Tim. III, 216, huc translata sunt.* »

Avant de m'occuper de la réfutation de ce passage, qui montre autant d'injustices que d'erreurs, il est nécessaire de remarquer qu'avant ma collection des oracles chaldéens mentionnée dans le Journal classique, il en existait deux éditions très-estimées : la première, de Patricius, et la seconde de Stanley, à laquelle J. Le Clerc ajouta des notes et des corrections de texte ; ainsi que le fait chaque écolier familier avec la Bibliothèque Grecque de Fabricius. C'est sur cette dernière édition, avec les corrections de Le Clerc, et que Fabricius a justement reconnue comme la meilleure, que j'ai composé ma collection, en y ajoutant plus de 50 oracles chaldéens, et des fragmens de ces oracles ; en mettant chaque oracle au chapitre qui lui convient, et en indiquant l'auteur et le passage. » (quelques-uns exceptés), où l'on peut les trouver.

Après ce préambule je n'ai rien à répondre à la première accusation du professeur, sinon que la plus grande partie de ma collection a été copiée dans les éditions des hommes célèbres que j'ai cités plus haut ; que je ne pense pas qu'il soit honnête, le traducteur qui, dans la traduction d'un ouvrage ancien et abstrus, ne fait aucun effort pour conserver fidèlement

le sujet et la touche de l'original; ce qui ne peut avoir lieu que par une version aussi littérale que possible; et que s'il se rencontre quelques fautes dans les éditions ci-dessus, ce sont les premiers auteurs qui en sont responsables et non moi; car je n'ai voulu que traduire et expliquer ce qu'ils ont fait, et non pas les corriger. Quant aux oracles que j'ai ajoutés, comme le professeur ne parle en aucune façon de leur mérite, ou de leur démerite, je puis présumer que le premier l'emporte sur le dernier.

En réponse à la seconde accusation du professeur au sujet d'un passage de Proclus dans lequel il dit: « que c'est sans m'être aperçu de l'erreur de l'imprimeur que j'ai adopté οὐ ταχθὲν au lieu de οὐ ταχθέν, je ferai observer que si le *sagace* professeur avait consulté l'une des éditions ci-dessus mentionnées, il aurait trouvé cet oracle absolument semblable à celui que j'ai donné, et s'il avait une connaissance un peu vaste de l'ancienne théologie, qu'il ignore entièrement, selon toute apparence, il aurait vu que οὐ ταχθὲν est la véritable leçon: car l'oracle parle de Jupiter, créateur de l'univers, qui est constamment célébré par les anciens théologiens, et principalement par Platon, dans le Timée, qui le regarde comme la cause de l'ordre et de l'étroite union qui existent entre les choses naturellement confuses et en désordre. Ma traduction, quand même, s'accorde fort bien avec celle des premiers éditeurs de ces oracles. Patricius s'exprime de la sorte: « *Duitus enim apud hunc sedet, et intellectualibus fulget sectionibus. Et gubernare cuncta, et ordinare quodcumque non ordinatum.* » On lit dans l'édition de Stanley, revue par J. Le Clerc: « *Dyas enim apud hunc sedet, et intellectualibus fulgurat sectionibus. Et gubernare omnia, et ordinare quodque non ordinatum.* » Quant aux mots νοεραῖς ἀστράπτει τομαῖς, qui ne se trouvent pas dans le passage imprimé ci-dessus de Proclus, j'ai pensé que Patricius les a tirés de quelques manuscrits de Proclus, dans lesquels l'oracle existe tout entier; et conséquemment j'ai attribué tous ces vers à Proclus.

Comme s'il n'avait pas démontré suffisamment sa malveillance, le professeur dit de moi dans une note relative à cet oracle. « *Hæc omnia tacite sumpsit e Kircherò, Oed. Aeg. T. II, p. 131, qui eadem verba eodem modo scripsit et interpretatus est.* » Cette bévue du professeur est, en me servant de l'ex-

pression du rédacteur anglais, bien au-dessous de « *une presque incroyable ignorance* ; » car il est au-delà de toute conception, de croire qu'ayant tiré cet oracle de Patricius qui existait avant Kircher, je puisse être accusé de plagiat envers le dernier ; surtout, quand il est évident que ce dernier écrivain l'a dû tirer du premier, et que la version qu'il en donne est exactement la même. On peut ajouter à cela que si ça été une erreur d'adopter ω ταχθεν au lieu de ω ταχθεν, Patricius, Stanley, Kircher et J. Le Clerc auraient dû être les premiers l'objet de sa maligne et stupide diffamation.

L'accusation suivante du professeur est si pleine d'impudence, que les expressions sont trop faibles pour en exprimer l'énormité, et l'indignation trop impuissante pour la repousser comme elle le mérite. Voici ce qu'il dit : « *Alium ejusdem Procli locum in Tim. III, p. 107. Τοιοῦτος γὰρ ὁ ἐκεῖ νοῦς πρὸ ἐνεργείας ἐνεργῶν, ὅτι μηδὲ πρὸ ἦλθεν, ἀλλ' ἐν τῷ πατρικῷ βυθῷ, etc. Taylorus sic truncavit, ut schema Alabandicum, sensus autem nullus appareat : Μηδὲ πρόηλθεν ἀλλ'... T. XVII. 132. « Neque hoc bis terque fecit, sed fere omnibus locis verba ad intellectum sententiae necessaria resecurit, aliena et supervacanea addidit quasi ex ipsis Oracula deprompta, etc. . . . Si le lecteur veut se reporter à la page du Journal Classique citée par M. Lobeck, il y trouvera cet oracle exactement semblable à celui de Proclus.*

Μηδὲ πρόηλθεν, ἀλλ' ἔμενον ἐν τῷ πατρικῷ βυθῷ

Καὶ ἐν τῷ ἀδύτῳ κατὰ τὴν θεοθρέμμονα σιγῆν.

Cet oracle, comme je l'ai fait observer, se rapporte à la fin de la triade intelligible. C'est aussi une copie fidèle des éditions de Patricius, de Stanley et de Le Clerc.

Non content de cette autre accusation, M. Lobeck ajoute : « que j'ai non seulement mutilé deux ou trois fois les oracles, mais que presque partout j'ai retranché des mots nécessaires à l'intelligence de la pensée, etc. » J'ai déjà fait observer que ma collection n'est qu'une copie des éditions précédentes, à l'exception de quelques additions que j'y ai faites ; et si M. Lobeck peut me prouver que dans un endroit quelconque j'ai altéré l'original, je conviendrai que j'ai été coupable de *plagiat* comme le dit l'auteur de l'article anglais. Mais comme le lecteur le moins érudit peut voir que j'ai fidèlement copié les morceaux que j'ai rassemblés, j'abandonne le professeur à tous les reproches de sa propre conscience.

Dans une note, pag. 107, M. Lobeck dit :

« *Trifida et trisulca vulgò dicuntur Jovis tela. Ἀλλῆ τριγλώχινι legebatur ni fallor in Oraculo quod Taylorus, T. XVII, p. 261, vitiose sic edidit :*

Ἀλλῆ τριγλικῶ νόον ψυχὴν ὀπλίσαντα.

Pour répondre à cette attaque, je n'ai qu'à faire observer que l'oracle auquel appartient ces vers est classé, dans ma collection, parmi les oracles dont le sens est imparfait ou incertain. C'est pourquoi je n'ai cherché ni à le traduire ni à le corriger. Je l'ai tiré des excellentes éditions ci-dessus mentionnées des oracles chaldéens, et l'on trouve dans chacune d'elles, le mot τριγλικῶ. Voici comment Patricius a traduit ce passage : « *Vigore triglichio mentem animamque armantem.* » Celle de Stanley et de Le Clerc est : « *Vigore trisulco mentem animamque armantem.* » Ainsi, si l'adoption du mot τριγλικῶ est erronée, elle ne vient pas de moi, mais du manuscrit dont on a tiré cet oracle, et des savans écrivains qui ont jugé à propos de le conserver. A la page 221, le professeur, après avoir cité le passage suivant des oracles chaldéens :

Συνύφισταί γάρ τὰ φυσικὰ ἔργα τῷ νοεῶν φεγγεῖ
τοῦ πατρὸς ψυχὴ γὰρ ἡ κόσμήσασα τὸν μέγαν
Οὐρανὸν, καὶ κοσμοῦσα μετὰ τοῦ πατρὸς
κέρατα δὲ καὶ αὐτῆς ἐστῆρικται ἄνω.

dit, en parlant de moi : « *et hoc e Procli Tim. p. 106, sumpsisse se dicit ubi tantummodo priora verba συνυφίσταται πατρὸς.... afferuntur, extera ubi legantur lectoribus quærendum relinquit Taylorus ridiculo mendo κέρατα pro κῆρατα nihil offensus.* M. Lobeck est, dans ce cas, ou réellement ignorant, ou bien il feint malicieusement de l'être. Ces vers sont donnés par Patricius, Stanley et Le Clerc comme un oracle chaldéen, et je les ai fidèlement copiés dans ces écrivains célèbres. J'ai attribué le tout à Proclus, quoiqu'on ne le trouve plus en entier dans ses commentaires sur le Timée; mais j'ai pensé que comme une partie lui appartient évidemment, Patricius peut l'avoir trouvé en entier dans quelque copie du manuscrit ci-dessus.

Quant au mot κέρατα que M. Lobeck prétend que j'ai ridiculement substitué à κῆρατα, je réponds à cela que si κέρατα est erroné, cette faute ne peut m'être attribuée, elle a été faite long-

temps avant par Patricius. En second lieu, comme ψυχὴ qu'on rencontre dans cet oracle est sans contredit l'âme du monde, κέρατα, les cornes qui lui sont données, sont en parfaite harmonie avec les dogmes de l'ancienne théologie. Pan, comme je l'ai trouvé dans Damascius, et comme je l'ai consigné dans une note sur l'hymne orphique à cette divinité, est, quant à sa première existence, le même que Protogonus ou Phanes qui existe à l'extrémité de l'ordre intelligible; mais dans l'ordre intellectuel il n'est autre que Jupiter Demiurgus. Comme Jupiter est, selon Orphée, celui qui combine toutes les choses, ainsi que nous le voyons dans Jo. Diac. Allegor. in Hesiod. p. 205, les cornes (1) sont un symbole propre au Demiurgus du monde, qui est représenté par Platon, dans le Timée, comme mêlant les essences identiques et hétérogènes pour produire l'âme du monde. C'est pourquoi les cornes de cette âme sont supposées avec raison être élevées sur une hauteur, et indiquent que sa nature complexe est unie à sa cause paradigmatique.

M. Lobeck continue ses accusations en ces termes : φέγγος νοερὸν Plotin. VI. L. VII. 15, *in oraculis lectum, quorum diversos versus conservavit Proculus, Tim. III. p. 153, ubi amorem rebus omnibus ingenitum dicit* :

ὄφρα τὰ παντὰ μένη χρόνον εἰς ἀπεραντόν
 Ἴοντὰ μένη πάση τὰ πατρὸς νοερῶς ὑφασμένα
 φεγγεῖ. Διὰ γὰρ τοῦτον τὸν ἔρωτα παντὰ ἤρμονται,
 ἀλλήλοις, ὡς ἐν ἔρωτι μένη κοσμοῦ στοιχεῖα θεόντα.

Taylorus pari ubique acumine Plotini et Proculi verba pro Zoroastreis vendit. » Ici, la malice et l'erreur de M. Lobeck apparaissent dans tout leur jour; car la plus grande partie du passage ci-dessus est donnée par Proclus pour un oracle chaldéen, et publié comme tel par Patricius, Stanley et J. Le Clerc. Serait-ce par malveillance que le professeur aurait omis les deux premiers vers de l'oracle, ainsi que le verra chaque lecteur instruit, dans la collection de l'un des trois écrivains ci-dessus, et dans ma collection de ces oracles dans le Journal Classique. Il est facile de dévoiler toute la malignité

(1) Dans l'hymne orphique, Pan porte le nom de ἀληθὴς Ζεὺς ὁ κεράστης, le vrai Jupiter serpent cornu; et le mot κεράστης vient, ainsi que le fait observer Gessner, du verbe κεράννυμι, mêler.

de M. Lobeck; car ce qui suit est tout ce qui existe des passages de Proclus in Tim. p. 155, si malicieusement mutilé par M. Lobeck.

Ἔργα νοῆσας γὰρ πατρικὸς νόος αὐτογένεθλος,
πᾶσιν ἐνέσπειρα δεσμὸν πυριβρίθη ἔρωτος.

Proclus dit ensuite que l'oracle ajoute la cause (καὶ τὴν αἰτίαν προσέθηκεν)

Ὅφρα τὰ παντὰ μενῆ χρονὸν ἐς ἀπεραντὸν ἔρωντα (1),
μὴ δὲ (lege μενη) πάση τὰ πατρὸς νοερῶς ὑφασμένα φεγγεῖ.

Il ajoute : Διὰ γὰρ τοῦτον τὸν ἔρωντα

παντὰ ἤρμωσται ἀλληλαῖς, et termine par :

ὡς ἐν ἔρωτι μενη κοσμοῦ στοιχεῖα θέοντα.

Il appartient au lecteur instruit et intelligent de prononcer sur la punition que mérite une telle action.

Dans le passage suivant, p. 221, le professeur ajoute : « *Taylorus pari ubique acumine Plotini et Proculi verba pro versibus Zoroastreis vendit, atque adeo Homericos versus* »

Od. M., 56.

Ἄλλ' ἄλλην ἐνίησι πατὴρ ἐναρίθμιον εἶναι.

et, Il. N., 355.

Ἄλλὰ Ζεὺς πρότερος γέγονει καὶ πλεῖονα ἦδη.

quam forte apud Proculum legisset continuo illum Chaldeis inscripsit T. XVII, 257, hunc Orpheo, T. XXI, 253 et 361, nisi forte Homerum quoque et Orpheum oracula illa et legisse et expressisse putavit, quod de Platone etiam atque etiam affirmat. »

Pour répondre à cela, je ferai observer que ce vers de l'Odyssée, que M. Lobeck m'accuse d'avoir attribué à Zoroastre, forme le second vers d'un oracle chaldéen, de la collection de Patricius et de Stanley, d'où je l'ai tiré; mais l'oracle entier est comme suit :

Κάν γὰρ τῆδε ψυχὴν ἴδης ἀποκαταστάσαν

ἄλλ' ἄλλην ἐνίησι πατὴρ ἐναρίθμιον εἶναι.

Vid. J. Cleric. p. 340.

En conséquence, cette faute, si c'en est une (car je pense que le prêtre qui donna cet oracle, y inséra avec intention, ce vers d'Homère), ne vient pas de moi, mais des savans éditeurs. Comme j'ai simplement copié ce que j'ai trouvé dans leur édition, sans avoir annoncé que j'étais dans l'intention d'en faire la critique, je puis donc, en ce cas, être entièrement affranchi de toute res-

(1) C'est sans autorité que M. Lobeck substitue ἴοντα à ἔρωντα.

ponsabilité. Quant au vers de l'Iliade que j'attribuai à Orphée, il est tellement semblable aux vers orphiques, que, par oubli, je le citai comme un vers orphique. Je dis par oubli, parce que dans le 5^e vol. de mon Platon (1), j'ai cité ce vers comme appartenant à l'Iliade.

Le professeur, non content de ces insinuations, ajoute pour terminer sa dure censure, que j'ai affirmé à plusieurs reprises, que les oracles chaldéens ont été lus et cités par Platon. Si le lecteur se reporte à l'exposition du dogme des Chaldéens, de Psellus, dont j'ai donné la traduction en tête de ma collection, il trouvera affirmé par Psellus *qu'une grande partie de ces dogmes sont admis par Platon et Aristote*. J'ai fait observer dans une note où Psellus dit : *Que celui qui a pénétré dans la profondeur de la doctrine de Platon, a dû trouver qu'elle s'accorde parfaitement avec ces dogmes chaldéens, comme l'a avancé Proclus*. Ni Proclus ni moi, n'avons jamais dit que ces oracles eussent été lus par Platon ; car la doctrine d'un écrivain peut être conforme avec celle d'un autre, sans pour cela qu'elles dérivent l'une de l'autre. Si ce que j'avance est vrai, comme on peut le croire, que devient le *etiam atque etiam* de M. Lobeck ?

Après cette fausse accusation de M. Lobeck, je laisse au lecteur intelligent à prononcer si, par ce qui précède, je puis être convaincu d'une ignorance presque incroyable, et, ce qui est pis encore, de plagiat, comme le dit le *Foreign quarterly Review*, et si ces reproches graves ne s'appliquent pas plus justement et d'une manière plus frappante au professeur lui-même.

Quoique je n'aie entrepris mes grands travaux littéraires que pour le bien des autres et particulièrement de mes concitoyens, je n'en ai encore été récompensé que par de l'ingratitude. Ce qui est cependant pour moi une grande consolation, c'est de voir qu'ils ont obtenu les suffrages de la plus grande partie des plus célèbres littérateurs du continent. Ainsi M. Boissonade, professeur de grec à Paris, me fait, à la page 23 de son édition de la Scholie de Proclus sur le Cratylus de Platon, l'honneur de m'appeler : « *Vir in Platonicorum philosophia versatissimus.* »

Le célèbre Victor Cousin, professeur de philosophie à Paris, qui, aussi bien que moi, est un vaillant défenseur de la doctrine de Platon, m'honore dans une de ses lettres, accompagnée du

(1) Mon Platon a été publié 17 ou 18 ans avant que l'article ci-dessus mentionné ait paru dans le *Classical Journal*,

présent du dernier volume de son Proclus, du titre de : « *Judex optimus talium laborum* ; » et dans la philosophie de Platon, « *Dux peritissimus*. ». Le savant Frid. Creuzer, professeur de grec à Heidelberg, dans les notes additionnelles à son édition des élémens de théologie de Proclus, cite fort souvent ma version de ces élémens, et adopte presque toutes mes nombreuses corrections du texte. Je ne parlerai pas de la manière honorable dont il me traite dans les lettres qu'il m'adresse. Le prof. Kopp, dans la préface de son édition de Damascius *περι ἀρχῶν*, dit, page 12, en parlant des oracles chaldéens : « *Ista oracula Stanleius historice philosophice inseruit. Eadem plenius dedit Taylor, vir vere Platonicus in Class. Journ.* (1). Je ne dois pas omettre de parler ici des honorables mentions faites par le D^r Parr, dans son catalogue, et par le D^r A. Clarke, dans ses mélanges biographiques, 2, 189.

Je puis déduire ceci de la critique de M. Lobeck, et de celle de mon propre pays, j'ai été outrageusement censuré par leur basse et malveillante abusive, c'est que je suis à la fois un homme heureux et célèbre ; car Sénèque dit : *Nondum felix se, si te turba non deriserit* ; et *malis displicere est laudari*. Il ajoute non moins justement : *si vis beatus esse cogita hoc primum contemnere et contemni* (2). J'ajoute que j'ai suivi ses avis ; car j'ai commencé à mépriser mes diffamateurs avant que j'en fusse méprisé.

Thomas TAYLOR.

123. DIE LEGES RESTITUTÆ DES JUSTINIANEISCHEN CODEX, VERZEICHNET UND GEPRÜFT. Catalogue et Examen critique des lois rétablies dans le Code de Justinien ; par Charles WITTE, professeur à Breslau. Gr. in-8^o de XII et 272 p. ; prix, 6 fr. 25 c. Breslau, 1830 ; J. Fr. Korn.

On entend par lois ou constitutions rétablies dans le Code Justinien (*leges* ou *constitutiones restitutæ*), celles qui, dans les manuscrits qui ont servi de base aux éditions de ce recueil, ou manquent absolument, ou n'ont pas pu être déchiffrées par les éditeurs, ou se trouvent dans une forme différente de celle qu'elles avaient originairement, et qui, maintenant, au moyen de sources autres que ces manuscrits, ont été replacées, soit en

(1) Si, dans mon édition, j'ai mutilé ces oracles, comme le dit M. Lobeck, le prof. Kopp, selon lui, est un menteur en ce qu'il dit de moi.

(2) Vid. Senecæ Proverbia. Loudini, 1699. 12.

entier, soit en substance, dans le lieu où elles manquaient. Quant aux constitutions qui n'ont été conservées que par quelques manuscrits du Code, et ont été omises dans la plupart, notamment dans le canon de la glose, à cause de leur peu d'importance pratique ou de leur authenticité douteuse, elles ne font point partie des *leges restitutæ*.

La raison pour laquelle un si grand nombre de constitutions manquent dans les manuscrits, c'est que ces constitutions furent employées par les auteurs du Code dans leur rédaction originale en langue grecque; car, quoique ce soit seulement après Justinien, peut-être sous Héraclius, que le grec remplaça complètement le latin, comme langue du gouvernement et des affaires, les empereurs avaient déjà, surtout depuis Constantin, émis beaucoup d'ordonnances en cette langue. Ainsi, par exemple, dans le Code Justinien, les constitutions qui ont été écrites en grec forment $\frac{1}{5}$ des constitutions de Zénon, $\frac{1}{7}$ de celles d'Anastase, et $\frac{1}{7}$ ou $\frac{1}{8}$ de celles de Justinien; et en considérant l'ensemble des constitutions rassemblées dans ce recueil, elles sont aux latines dans la proportion de 1 à 25. Ces constitutions furent le plus souvent omises par les copistes des provinces latines, qui ne les comprenaient pas; et comme elles étaient peu nombreuses et relatives, en grande partie à des matières ecclésiastiques, on négligea de les remplacer par une traduction latine, comme on fit pour les Nouvelles grecques, plus importantes par leur étendue et par les matières qu'elles traitaient. Les lacunes qui en sont résultées dans les premières éditions du corps de droit ont été remplies plus tard.

M. Witte, dans l'introduction de l'ouvrage que nous annonçons, se propose à ce sujet deux questions: 1° Comment pouvons-nous reconnaître les endroits où ces constitutions manquent? 2° Dans quelles sources pouvons-nous puiser les restitutions reconnues nécessaires? Sur la première question, il indique deux manières de reconnaître la place qu'occupaient ces constitutions perdues: d'abord l'état matériel des manuscrits qui présentent une lacune précédée de ces mots: *græca constitutio*; ensuite par le témoignage des anciens écrivains qui, ayant connu la constitution perdue depuis, la citent en indiquant la place qu'elle occupait, et fournissent ainsi et l'indication de la lacune et les moyens de la remplir. Ceci conduit également à la solution de la 2^e question. M. Witte distingue

les résultats de ces restitutions en quatre classes : 1^o Constitutions retrouvées dans leur forme originaire, telles qu'elles étaient avant leur insertion au Code de Justinien; 2^o constitutions retrouvées avec les modifications qu'elles avaient éprouvées lors de leur admission dans ce recueil; 3^o abrégés d'une constitution entière; 4^o abrégés d'une partie de constitution. Ces quatre classes sont distinguées par des caractères ou des signes typographiques différens dans le Catalogue donné par M. Witte. Cet auteur examine en détail l'importance de chacun de ces résultats; il énumère les diverses sources qui les fournissent, telles que le Code Théodosien, les Basiliques, leurs Scholies, leurs *Synopsis*, deux collections de constitutions ecclésiastiques du 7^e siècle, le *Romocanon* de Photius, le *Prochiron* de Léon, etc. Il détermine ensuite le nombre de constitutions qu'a restituées chacun des auteurs qui se sont occupés de ce genre de recherches. Après cette introduction, on trouve une revue chronologique de tous les essais qui ont été faits sur ce sujet, depuis l'édition du Code avec glose de Lyon, 1551, jusqu'aux travaux récents de MM. Spangenberg et Heimbach.

Vient ensuite une dissertation sur l'ordre et le nombre des titres du Code de Justinien, dans laquelle M. Witte recherche si, de même que des constitutions isolées se sont perdues, il s'est perdu également des titres entiers; question qui rentre dans le plan général de son livre, et fournit le moyen d'éviter des erreurs dans l'emploi des citations du Code que contiennent les Basiliques, citations qui sont toujours faites par les numéros des livres, titres et constitutions. Il examine, en conséquence, non-seulement si quelque titre a été omis, mais encore si quelquefois deux titres ont été réunis en un seul, ou un seul divisé en deux.

Tels sont les morceaux importans qui précèdent le travail plus spécialement annoncé par le titre du livre de M. Witte, le Catalogue de toutes les *leges restitutæ* du Code Justinien. Sur chacune des lois énumérées dans cette liste étendue, l'auteur a soigneusement indiqué les sources de la restitution, les auteurs auxquels elle est due, les éditions qui la présentent plus ou moins parfaitement. Enfin, dans un appendice, M. Witte donne textuellement 19 constitutions grecques (avec une traduction latine en regard), qui manquent entièrement ou ne se trouvent

que sous une forme défectueuse, dans les éditions du Code Justinien que nous possédons. C.-A. PELLAT.

124. PROVERBES ET DICTONS POPULAIRES, avec les *Dits du Mercier et des Marchands*, et les *Crieries de Paris* aux 13^e et 14^e siècles, publiés d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale, avec des remarques et des notes; par G.-A. CRAPELET. Grand in-8^o Jésus vélin cartonné, avec deux *fac simile* de deux manuscrits; prix, 18 fr. Paris, 22 mars 1831; G.-A. Crapelet.

Ce volume est le huitième d'une *Collection des anciens monuments de l'histoire et de la langue française*, commencée par M. Crapelet en 1826, et dont nous avons annoncé déjà plusieurs parties (1). Les pièces qui le composent paraissent pour la première fois, à l'exception des *Crieries de Paris*, curieux document rimé de la vie privée au moyen âge, et que l'on aimera sans doute à retrouver ici. Il est accompagné de deux extraits ou *fac-simile* de l'écriture et du format des deux manuscrits de la Bibliothèque royale (N^{os} 1830 et 7218), dans lesquels l'éditeur a puisé ses matériaux.

Les historiens et les philologues trouveront un nouveau sujet de réflexions et d'études sur les révolutions du langage, dans ces petites phrases proverbiales, d'un emploi habituel dans le langage du peuple, et qui, « sous la forme d'insignes et de devises, » comme l'a fort judicieusement remarqué déjà un critique distingué (2), » expriment les traits les plus caractéristiques et les plus saillants des mœurs d'une profession, des coutumes d'un pays, de la physionomie morale des habitants d'une province; dictons très-vulgaires, mais très-expressifs, que l'on appelait alors *Blasons*, et dont il reste encore de nombreux exemples dans le style familier et dans le style proverbial, tels que *soif de templier*, *foi de Normand*, *vérité de Gascon*, *fierté*

(1) 1^o *L'Histoire du Châtelain de Coucy et de la Dame de Fayel. Bulletin*, Tom. XIII, p. 35, cah. de septembre 1829.

2^o *Cérémonies des gages de bataille*; Tom. XIV, n^o 146 (fév. 1830).

Nous ne connaissons les autres parties que par leurs titres, rappelés en note du premier des deux articles, auxquels nous renvoyons ici.

(2) M. Ch. Nodier, dans un article du *Journal Le Temps*, feuilleton du 2 juin 1831.

d'Écossais, etc. » Le commentaire ou la glose dont l'éditeur accompagne ce texte, déjà si intéressant par lui-même, est bref, explicite, et M. Crapelet s'y montre sobre de ces citations que l'on peut qualifier de pédantesques chez tant de commentateurs. Il atteint enfin le but que les recherches littéraires doivent avoir, surtout dans un siècle où les esprits sont occupés d'intérêts si graves : il instruit en amusant.

Le volume contient d'abord, sous le titre de l'*Apostoile* (1), la liste de locutions, proverbes et dictons populaires, aux XIII^e et XIV^e siècles, insérée dans le Mss., n^o 1830 de la Bibliothèque royale. Ce titre, qui n'a aucun rapport à la pièce, est pris de la première ligne par laquelle elle commence, *Concile d'Apostoile* (assemblée de prélats); dans d'autres manuscrits, elle est intitulée : *Fatrasseries*, ou *Grant Riote*. Cette première ligne du manuscrit, la seconde : *Parlement de rois*, et les vingt-deux qui suivent, dit M. Crapelet, ne peuvent être considérées comme des proverbes ou des dictons. Ce sont des façons de parler qui étaient en usage pour mieux fixer le rapport de l'idée à un objet déterminé. Le recueil de ces *quotibets* traditionnels, comme les appelle M. Ch. Nodier, qui sont à l'espèce ce que le sobriquet est à l'individu, ne commence, à proprement parler, qu'à la p. 21, avec l'expression d'*Avarisce de provoire* (avarice de prêtres) (2).

A la p. 56, viennent quelques proverbes particuliers à la Picardie; à la p. 125, l'énumération ou catalogue des foires de Champagne et de Brie, aux XIII^e et XIV^e siècles; puis, à la p. 130, la désignation des marchandises apportées en Flandre et dans le pays de Bruges, aux mêmes siècles (3).

(1) Le mot *Apostoile*, chez les Grecs et les Latins, désignait un envoyé, un délégué; dans les XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, il était spécialement affecté au Pape; il est employé ici pour évêques, archevêques, chefs d'abbayes, supérieurs de convents, qui, réunis pour régler les affaires qui regardaient la foi, la religion et la discipline, formaient un *Concile*. (Commentaire de M. Crapelet.)

(2) *Provoire* vient de *provisor*, *providere*, pourvoir; le mot *prêtre*, de *presbyter*, qui, en grec, signifie *ancien*, *vieillard*. (Commentaire de M. Crapelet.)

(3) Il a été fait un tirage à part de toutes ces parties, avec le titre de : *Remarques historiques, philologiques, critiques et littéraires, sur quelques*

Les *Crieries de Paris* (Mss. 7218, folio 246, verso), par Guillaume de la Villeneuve, avec une traduction en langage moderne, le *Dit d'un Mercier* (Mss. 1830, folio 42, verso), et celui *des Marchéans* (Mss. 7218, folio 282, verso), les *Proverbes au conte de Bretagne* (Mss., n° 1830, folio 114, verso, col. 2), et ceux *de Marcoul et Salemon* (*Ibid.*, folio 116, verso, col. 1), occupent les p. 135 à 200; après quoi vient la table alphabétique des proverbes et dictons contenus dans la pièce de l'*Apostole* (1).

Nous ne pouvons mieux faire, pour exprimer notre opinion au sujet de ce huitième volume d'une Collection suspendue dès le mois de septembre 1829, par la funeste influence du ministère de cette époque, et reprise depuis une révolution dont il ne semblait pas d'abord que les lettres dussent tant avoir à souffrir, que de reproduire ici le dernier paragraphe de la préface du savant et consciencieux éditeur. « Je demandais, dit-il, en 1829, des temps meilleurs pour continuer cette Collection, à laquelle j'ai déjà consacré tant de veilles. En publiant aujourd'hui ce nouveau volume, j'ai l'espoir que les bonnes lettres trouveront accueil et protection de la part du gouvernement du roi; car les lettres, en France, sont aussi une partie de la fortune et du bonheur public; et il serait aussi impolitique que dangereux de les laisser plus long-temps dépérir. Une littérature polémique, de pamphlets et de libelles, n'est pas de celles qui charment, qui instruisent et polissent une nation; elle chagrine, au contraire, et irrite les esprits. Cette littérature n'a pas de Muse, et il faut des Muses à la France. » E. H.

125. DISSERTATION CRITIQUE ET APOLOGÉTIQUE SUR LA LANGUE BASQUE; par un ecclésiastique du diocèse de Bayonne. Prix, 2 fr. 25 cent. Bayonne; chez Duhart-Fauvet. In-8°, sans indication d'année, mais vraisemblablement de 1830.

La France possède un monument historique de l'importance duquel on ne paraît presque pas se douter, et qu'on a négligé jusqu'à présent d'une manière impardonnable. Ce monument, *locutions, proverbes et dictons populaires inédits du moyen âge*; par G. A. CRAPELET. In-8° de ij-138 p. Paris, 22 mars 1831; le même.

(1) L'édition in-8° des *Remarques* contient aussi cette table alphabétique.

c'est la langue basque; cet idiome appartient incontestablement à une époque antérieure à l'arrivée des tribus de la Haute Asie qui sont venues s'établir en Europe, et desquelles descendent la plupart des peuples qui habitent actuellement cette partie du monde. En effet, si nous examinons les idiomes européens, nous trouvons que tous, à l'exception du basque, du turc et des langues finnoises, appartiennent à une seule et grande famille, à laquelle on a donné le nom d'*indo-germanique*, parce qu'elle s'étend depuis les bords du Gange jusqu'aux extrémités occidentales de l'Europe. On connaît l'époque assez récente de l'arrivée des Turcs en Europe; les peuples finnois qui habitent plusieurs contrées de sa partie orientale, y étaient probablement plus nombreux avant la migration des peuples, et trouvent encore aujourd'hui leurs parens dans les tribus qui habitent la partie de l'Asie septentrionale la plus voisine de l'Europe. Les Basques seuls et leur langue, qui ne montre presque aucun rapport avec d'autres, restent une énigme pour l'histoire.

Nous ne savons pas positivement si toute la péninsule hispanique a été anciennement habitée par une seule et même nation. Strabon assure que les peuples qui occupaient cette vaste contrée se ressemblaient tous pour les mœurs, leur manière de vivre et leurs armes, et qu'ils ne différaient entre eux que par la langue et par le degré de civilisation. Suivant le même auteur, la moitié méridionale de l'Espagne était occupée par les Ibériens, et la septentrionale par les Cantabres. A présent, la plupart des anciens habitans de l'Espagne ont disparu, et il n'en reste qu'un petit nombre de descendans des Cantabres, qui, sous le nom de Basques, occupent les campagnes de la Biscaye et de la Navarre, et au nord des Pyrénées celles de la Basse-Navarre française et des pays de Labour et de Soule en France, où la Basse-Navarre et le pays de Soule sont compris dans l'arrondissement de Mauléon, dans le département des Basses-Pyrénées, et le Labour dans celui de Bayonne du même département.

La langue basque, appelée par le peuple qui la parle *es-cuara*, a adopté un bon nombre de mots latins, pendant le temps que les Basques étaient en relation avec les Romains; mais ces mots sont pour la plupart modifiés d'après le génie de la langue; la même observation a lieu pour les termes espa-

gnols et français qu'on y rencontre. On y trouve également plusieurs mots qui, sans doute, sont d'origine germanique; ceux-ci ont probablement été introduits dans le basque à l'époque de la domination des Visigoths; mais tous ces élémens étrangers ne sont qu'importés dans la langue, qui, pour le fond et pour la substance, diffère de tous les idiomes connus.

Plusieurs savans philologues se sont occupés à comparer les radicaux du basque avec ceux des langues de l'Asie antérieure, qu'on comprend ordinairement sous la dénomination d'idiomes sémitiques. Cette comparaison est restée sans résultat, et l'on n'a trouvé qu'un petit nombre de mots qui montrent quelque analogie avec l'hébreu, l'arabe et le syriaque. D'autres racines basques se retrouvent dans les langues finnoises et dans celles de l'Asie septentrionale et moyenne, et entre autres dans le turc; cependant leur nombre est assez limité, et les ressemblances qu'on a découvertes proviennent plutôt du rapport primitif qui existe entre les radicaux de toutes les langues du monde, que d'une parenté de famille spéciale. Ces ressemblances ne peuvent donc, en aucune manière, servir de base à un système tant soit peu plausible sur l'origine asiatique du peuple basque.

Le nord-ouest de l'Afrique est, en grande partie, occupé par les diverses tribus qui forment la nation des Berbers, originaire des deux versans du mont Atlas. Les Berbers se trouvent aujourd'hui entremêlés de peuplades nègres, et quoique brunis par le climat brûlant du désert, ils montrent, de même que les Basques, des traits européens. La langue des Berbers offre comme le basque le phénomène d'un isolement complet, car elle n'a de rapport ni avec les idiomes sémitiques, ni avec les différens dialectes des nègres qui partagent avec les Berbers les sables de la Libye. Ces traits de ressemblance auraient pu faire supposer quelque parenté entre les Berbers et les Basques. Le seul moyen de la constater était la comparaison des langues de ces deux peuples; mais cette comparaison a démontré justement le contraire, puisqu'on ne trouve aucune analogie entre elles, ni sous le rapport des mots, ni sous celui des formes grammaticales.

Tous les efforts pour rattacher les Basques à une des grandes familles de nations que nous connaissons, ont été infructueux.

L'espoir de quelques savans du pays, qui ont cru entrevoir une parenté de leur langue maternelle avec celle des anciens Carthaginois, a été également vain. Il ne nous reste du carthaginois que quelques vers qui se trouvent dans le *Pœnulus* de Plaute; l'idiome dans lequel ils sont écrits est évidemment d'une origine sémitique, et ce fait n'est nullement en opposition avec ce que nous savons historiquement sur l'origine des Carthaginois, qui étaient une colonie phénicienne, et devaient, par conséquent, parler un idiome peu éloigné de l'hébreu et du syriaque.

Mais si le basque diffère presque entièrement pour ses mots radicaux de toutes les langues de l'ancien continent, il s'en éloigne encore davantage par ses formes grammaticales, qui, pour la conjugaison, montrent une analogie frappante avec les langues de l'Amérique. Le basque est riche et sonore; il doit la dernière qualité à l'absence de toute rencontre désagréable de consonnes, surtout au commencement et à la fin des mots; il peut, par l'addition de certaines particules, changer un nom en verbe, adverbe et autres parties du discours, et, par des terminaisons ajoutées aux substantifs, exprimer la qualité bonne ou mauvaise d'un objet quelconque. Sa conjugaison est extrêmement difficile, et montre la même richesse sauvage qui caractérise celle des idiomes des Indiens de l'Amérique septentrionale; elle exprime non-seulement la signification active et passive des verbes, mais elle peut aussi rendre les nuances que d'autres langues ne peuvent exprimer que par une réunion de plusieurs verbes, ou même par des phrases entières.

Les bornes de cet article ne nous permettent pas d'entrer dans les nombreux détails de la grammaire basque, nous ne citerons que quelques exemples de la richesse presque puérile en formes variées que possède cet idiome. Par exemple, le mot *handi*, grand, comme tous ceux de la même classe, présente la série suivante de dérivations produites par des terminaisons différentes qui en font de nouveaux mots signifiant : assez grand, plus grand, un peu plus grand, d'un rien plus grand, trop grand, un peu trop grand, d'un rien trop grand, grandement, plus grandement, un peu plus grandement, d'un rien plus grandement, trop grandement, un peu trop grandement, d'un rien trop grandement, ayant la disposition de grandir,

grandeur, grandeur (en mauvaise part), un peu de grandeur, aimant les grands, les grandeurs, grandir, faire grandir, fait grandir, etc.

De *giçon*, homme, on dérive d'une manière semblable des mots qui signifient : devenir homme, devenu homme, de l'espèce de l'homme, homme de rien, bonhomme, plus homme, un peu plus homme, le plus homme, etc. Enfin on se convaincra que la richesse des formes est portée en basque jusqu'au ridicule, quand on apprend qu'on y peut décliner et *verbiser* les caractères alphabétiques, *verbiser* les pronoms *déclinaisonnaux*, et même les pronoms verbaux; changer les participes en nominatifs, et les décliner comme des noms ordinaires, ayant chacun jusqu'à seize cas différens, produits par des désinences nouvelles; on peut décliner tout ce qui est indéclinable dans les langues modernes, comme les prépositions, les adverbes, les interjections, et même les *verbiser*; on peut conjuguer chaque verbe radical jusqu'à vingt-six fois, sans augmenter ni varier son unité indivisible et toujours avec des désinences nouvelles; tous les infinitifs et tous les participes se peuvent changer en nominatifs, et être déclinés ensuite comme les noms ordinaires, ayant chacun onze cas. Enfin, selon un célèbre grammairien basque, cet idiome ne connaît ni verbes réfléchis, ni verbes défectueux; il a quatre langages différens dans l'unité indivisible de la même conjugaison, savoir : un langage enfantin diminutif, un langage adulte ou d'égalité, un langage de majorité ou de respect, et un langage féminin; et chacun de ses noms substantifs a jusqu'à douze cas différens et six degrés de nominatifs, et chacun de ses adjectifs jusqu'à vingt cas différens.

Voici un exemple de six degrés de nominatifs : 1^o *ait*, père; 2^o *aitaren*, celui du père; 3^o *aitarenarena*, celui de celui du père; 4^o *aitarenarenganicacoarena*, celui de celui de celui du père; 5^o *aitarenarenganicacoarenarena*, celui de celui de celui de celui du père; 6^o *aitarenarenarenganicacoarenarena*, celui de celui de celui de celui de celui du père, dont l'ablatif est *aitarenarenarenganicacoarenarenarenarequin*, mot qui n'a pas moins de quarante-deux lettres, et qu'on ne saurait prononcer sans une extrême difficulté.

L'auteur de la dissertation sur la langue basque, qui fait

l'objet de cet article, nous paraît moins imbu que ses prédécesseurs, d'admiration pour la perfection transcendante de cet idiome. Son livre contient un aperçu clair et simple de la grammaire du cantabre, parlé au nord des Pyrénées, et mérite, sous ce rapport, l'attention du philosophe et de l'historien. Il fait vivement désirer que le gouvernement français fasse enfin les frais pour la rédaction et la publication d'un dictionnaire complet de la langue basque, ouvrage qui manque totalement, car le lexique de Larramendi n'est plus trouvable et d'ailleurs fait sans critique. Il faudrait confier ce travail à des mains habiles, et en écarter les enthousiastes et les celtomanes, qui, au lieu d'avoir avancé la connaissance des antiquités de la France, ont plongé cette étude dans la bourbe de la fausse science et de l'étymologie déraisonnable. (*Le Temps*, 11 juin 1831.)

J. KLAPROTH.

ARCHÆOLOGIE.

126. SEING ET SCEAU DU GRAND VISIR IBRAHIM, SOUS le règne du grand Soliman; par M. DE HAMMER.

On trouve dans le précieux ouvrage de M. Reinaud (*Monuments arabes, persans et turcs du musée Blacas*) beaucoup de notions instructives sur les sceaux de l'Orient; mais on n'a encore dit que peu de chose sur les différens seings des Arabes, des Persans et des Turcs. Le seing des califes, des schahs et des sultans s'appelle en arabe *Tewkii*, chute, en persan *Nischan*, signe, en turc *Tughra*. Le dernier est le seing du sultan lié au nom de son père, et a la devise: *toujours vainqueur*. On ne peut douter que ce seing n'ait été originairement l'empreinte de la main du sultan avec l'encre rouge. Dans les histoires tatares, il est souvent question de ces seings, et aujourd'hui encore le seing des visirs et des pachas s'appelle *Pentsche*, c.-à.-d. la main et les cinq doigts. Les trois branches du *Tughra* ou *Pentsche* représentent les trois doigts du milieu de la main, l'échancrure de droite et de gauche, le pouce, le petit doigt et la paume de la main. Le *Pentsche* ne porte ordinairement que le nom de celui qui signe.

On voit la figure exacte du seing et du sceau d'Ibrahim pacha sur la lettre conservée dans les archives impériales. Le seing aussi bien que le sceau seraient déjà d'un grand intérêt à cause de la fidélité avec laquelle ils sont reproduits, mais ils sont d'une curiosité bien plus étonnante par leur déviation de la forme ordinaire des seings et des sceaux, et le seing par une addition unique dans son genre.

En 1524 Soliman célébra le mariage d'Ibrahim, son favori, avec sa sœur, et la magnificence déployée dans ces fêtes donne lieu à une des plus pompeuses descriptions de l'histoire des Osmanlis sous le règne de Soliman. Ibrahim, fier du luxe de cette fête, et de ce que Soliman était son hôte, prit le titre de *Ssahib-essur*, possesseur de la noce. Ce titre est ajouté à son nom et s'y lit facilement.

Outre le sceau de l'empire, les grands visirs en ont un petit, ou anneau à cachet, qui ne contient, pour l'ordinaire, que le nom avec quelques mots de piété. Le sceau de l'empire avec le seing est apposé sur la marge droite et large des actes politiques écrits en travers; le petit sceau l'est derrière les lettres particulières ou les avis écrits en colonne et portant le nom de *Kaime*, c'est-à-dire, lettre debout, de sorte qu'il se trouve derrière la signature.

Les Orientaux écrivent fréquemment sur le dos de la lettre le mot *Kitmir*, qui est le nom du chien des sept dormans et qui monta au ciel avec eux. Le *Kitmir* joue le rôle du *Camillo* qu'on adjoignait aux *Cabires*. Les *Cabires* étaient, comme on sait, des divinités protectrices de la navigation, et l'empereur Galba avait dans son sceau un chien placé sur la proue d'un vaisseau et regardant en bas. Les sept dormans et leur chien ont pris plus tard en Orient la place des Cabires et de leur chien; il n'est donc pas étonnant que les sept dormans soient devenus les protecteurs de la navigation chez les Arabes, les Persans et les Turcs, et que le chien *Kitmir* soit le guide des lettres. (*Wien's erste aufgehobene türkische Belagerung*. Pest., 1829, p. 171 à 174.) G-D.

127. ANTIQUITÉS DÉCOUVERTES A KERTCH EN CRIMÉE.

On a récemment découvert à Kertch, ville maritime de la Russie méridionale dans la Crimée, plusieurs objets d'antiquité grecque très-intéressans; ce sont dix petites statues, six vases

de terre cuite et beaucoup d'ornemens de femmes ; le plus important de ces restes est un petit groupe en marbre , d'un travail exquis , représentant Vénus qui vient de sortir de la mer , avec deux amours à ses côtés ; l'un sur un dauphin , l'autre sur un cygne. Ces objets sont placés dans le muséum d'Odessa. (*Journal des débats* ; 1^{er} nov. 1831.)

128. BULLETTINO DEL INSTITUTO DI CORRESPONDENZA ARCHEOLOGICA.—Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique ; années 1829 et 1830. Rome et Paris, imprimerie de Crapelet.

Dans notre cahier de février , nous avons parlé des 3 premiers cahiers du *Bulletin* archéologique pour 1829. Les autres livraisons de cette année nous étant parvenues , nous jetterons un coup-d'œil rapide sur ces publications déjà anciennes , puis nous suivrons pas à pas les travaux plus récents , ceux qui ont été publiés en 1830 et en 1831 , enfin nous analyserons les deux volumes d'*Annales* , qui , joints aux *Monumens inédits* et au *Bulletin* , suffisent pour faire connaître l'état de la science archéologique sur la terre classique des études , des antiquités et de l'histoire. Divisons par ordre de sujets les articles insérés depuis mars 1829 au 1^{er} janvier 1830. Deux grandes impressions dominant le lecteur après avoir lu ce volume. Pompéies lui apparaît dans toute sa splendeur ; il a parcouru ses murs , lu ses inscriptions , admiré le luxe et l'élégance de ses maisons. Surtout il s'est arrêté devant les tableaux qui décorent la maison de Castor et Pollux , celle dite de Méléagre , etc. , etc. L'autre impression est d'un genre différent : l'Étrurie n'avait point de volcan , et cependant elle est sous le sol , bien plus encore que Pompéies , non que la cendre ou la terre l'aient recouverte , mais Rome a effacé l'ancienne couleur locale ; elle a passé sur cette région le vernis de sa gloire , et les morts seuls dans leurs nécropoles ont résisté à cette altération. Il faut lire et relire les comptes rendus des fouilles de Corneto , de Camino , de Chiusi , de Vulci , de Ponte della Badia. La description des vases , les recherches sur leur origine , leur nationalité , leur date , ne peuvent qu'intéresser vivement les lecteurs. Leurs débilés fragmens nous gardent , pour une découverte future , des noms et des mots de cette langue étrusque dont les derniers sons ont cessé de vibrer , et dont l'écriture ne nous présente

plus que des énigmes. On fera bien de lire, avant d'étudier ces articles, la topographie de Tarquinies et de Vulci, que M. Henri Westphal a insérée dans le second volume des Annales. Le Bulletin analyse et fait connaître presque tous les livres importants pour l'archéologie. Nous citerons quelques articles remarquables sur des découvertes récentes, par exemple, ce qui regarde les amphithéâtres de Falernes, de Venouse, les tombes de Délos, etc., etc.

Le Bulletin du mois de janvier 1830 est consacré à un rapport. Un des morceaux les plus intéressans de cette belle collection est sans contredit celui qui est inséré dans le cahier de février, sous le titre de *Monumenti di Basilicata*. La province du royaume de Naples, ainsi nommée, a été explorée par M. Lombardi. Là se trouvent Métaponte et Héraclée. Il n'y a de la première que quinze colonnes encore sur pied, mais on voit çà et là les fondations de beaucoup d'édifices. On détermine aussi l'emplacement d'Héraclée, et l'on fait cette remarque assez singulière : que ni les ruines de cette ville, ni celles de Métaponte n'ont offert aux antiquaires beaucoup de vases peints, tandis qu'il s'en trouve en grande quantité sur les collines que baignent le Badrano et le Bassento. C'est Anglona qui tient la place de l'antique Pandosia, et d'Anglona même, il ne reste presque que la cathédrale, édifice d'une belle construction gothique. Du reste, les fouilles ont été à peu près infructueuses sur ce sol. Aux confins de la Calabre, sur le territoire de Bollata, il y a des restes d'édifices; mais on ne sait à quoi les rattacher. Il y a quelques années, un paysan trouva deux belles lames de plomb chargées de caractères grecs : l'ignorant qui les a achetées, les fit fondre à l'instant. Nous passons ensuite aux ruines de Blanda qu'on croit avoir été à S. Venere, à celles de Venouse, de Potentia et de Grumentum. Venouse a encore des aqueducs et des temples, son église midome est construite de pierres dérobées à l'amphithéâtre, et la plupart sont chargées d'inscriptions. Potentia est réduite à peu de restes; mais Grumentum est, de toutes les cités de la Lucanie, celle qui garde les plus importantes ruines : amphithéâtre, théâtre, forum, aqueducs, édifices publics, statues, bronzes, bas-reliefs, etc. Il faut lire tout cela dans le Bulletin, ou plutôt, il faut l'aller voir. Nous ne pouvons, faute d'espace, suivre M. Lombardi ni à

l'Acheruntia des anciens, ni à la place où fut Acerronia. On trouve dans la même feuille une discussion remarquable sur une inscription étrusque, travail du savant M. Zannoni. Au sujet d'un article sur le musée Bourbon, je ferai une réflexion que m'avait suggérée la lecture de plusieurs autres annonces, c'est que la critique complimenteuse est étrangère aux rédacteurs du *Bulletino*, et que, sans abandonner les convenances, ils savent s'armer d'une sévérité qui doit inspirer la confiance. Enfin, en signalant à nos lecteurs ce que le cahier de mars contient sur les fouilles de Tarquinies, de Rome, de Modène; en leur indiquant aussi un bel article de M. Inghirami sur un monument des environs de Volterre, nous terminerons en signalant la belle collection d'empreintes de pierres gravées et de scarabées entreprise par M. Cadès. Soit que l'on veuille acquérir celle qu'il a réunie, soit que l'on veuille compléter celles déjà publiées d'après les travaux de Stosch, Lippert, Tassie, Raspe, on peut acquérir à bon compte les supplémens déjà préparés par l'auteur. Il donne aussi, année par année, les empreintes provenant de nouvelles découvertes, et nous avons sous les yeux le catalogue de celles de 1829.

Le cahier d'avril commence par une discussion sur les résultats qu'on pourrait obtenir de fouilles pratiquées sur la place Sciarra à Rome, lieu où était l'arc de triomphe de Claude. En 1527, Fulvius publia des antiquités de Rome, et il affirma que de son temps ce monument fut détruit; mais l'auteur de l'article du Bulletin établit que le sol de Rome s'étant considérablement élevé, la destruction n'a pu atteindre que les parties de cet arc qui étaient au-dessus du sol moderne. Il ne se borne pas à cette assertion, il la prouve; car sous Pie IV, on trouva le buste de Claude et beaucoup de fragmens; puis en 1641, ainsi que l'atteste le continuateur de Donati (*Roma vetus ac recens*), on opéra des fouilles dans lesquelles on retrouva une grande partie de cet arc qu'on croyait détruit. Des événemens politiques empêchèrent le pape Urbain VIII de donner suite à ces travaux qui ne furent plus repris. On rend compte ensuite des derniers efforts de M. Massari pour curer l'*emissarius* du lac Fucin. On y trouva 27 vases de cuivre et beaucoup d'instrumens qui probablement servaient au curage. L'émissaire est déjà nettoyé sur une longueur de 7400 palmes ou 1952 mètres. Une note nous apprend qu'il y a dans ces cavités des stalactites qui

peuvent rivaliser avec celles d'Antiparos. Sous le titre de *Monumens d'antiquités envoyés de la Grèce*, M. de Witte donne en français une explication ingénieuse mais bizarre, d'un ornement de toilette, rosacé à 12 rayons, où il trouve des vestiges du culte de *Jupiter Apomyos* ou Jupiter Chasse-mouche. Le premier numéro de mai est presque rempli par une lettre de M. Lenormant sur les fouilles de Bernay, département de l'Eure. Un cultivateur de Berthouville labourant un champ, heurta du soc de sa charrue une tuile romaine; l'ayant déplacée, il trouva une telle quantité d'objets d'argent, qu'ils pesaient 50 livres (1). M. Lenormant décrit avec beaucoup de précision, et juge avec une grande sagacité les admirables vases qui faisaient partie de cette trouvaille, et dont les uns représentent en relief des sujets de la guerre de Troie, les autres des scènes d'initiation, etc., etc. Ce morceau n'est pas susceptible d'analyse. Le cahier est terminé par un renseignement sur des papyrus d'Herculanum, dont on espérait un traité de mathématiques, mais qu'on ne pourra pas lire, tant ils sont endommagés; on sait cependant que l'ouvrage est d'un Démétrius. M. Scotti se demande lequel, et penche à croire que c'est l'Épicurien cité par Sextus Empiricus. Le second cahier de mai rend compte d'abord des travaux extraordinaires occasionnés par des éboulemens dans l'*emissarius* de Claude. On a été obligé de recourir aux moyens employés par M. Brunel dans le Tunnel de Londres. Deux inscriptions, l'une de Colano, l'autre d'Avienzo (*ara gentium*) offrent un peu d'intérêt; puis on se trouve à Pompéies devant les peintures de la maison de Méléagre, compositions pleines de grâces et de fraîcheur, qui représentent les sujets les plus ingénieux de la mythologie, tels qu'Ariane voyant fuir le vaisseau de Thésée, un Silène portant un petit Bacchus qui reçoit des raisins d'une nymphe. En février, trois maisons magnifiquement décorées ont été déblayées; en mars, on a trouvé dans une boutique 38 poids avec la singulière légende : EME et d'autre part HABBEBIS, ce qui signifie *achète et tu l'auras*. En réparant une maison on a trouvé, à la fin d'août, une belle colonne qui appartenait, dit-on, à la Basilica Ulpia; et, dans une vigne de la voie Appia, un vase remarquable en ce qu'il repré-

(1) Ils sont aujourd'hui au cabinet des Antiques de la Bibliothèque du Roi. M. Raoul-Rochette en a donné une notice plus détaillée dans le *Journal des Savans*, n°s de juillet et août, 1830. (NOTE DU RÉDACT.)

sente une bataille de Romains contre les barbares. On a déterré aussi à côté de la voie de Preneste, un buste colossal de Marc Antoine. Nous appellerons surtout l'attention sur un sarcophage découvert près de la voie Labicana. L'inscription est relative à un affranchi de Marc-Aurèle. Les charges occupées par cet affranchi peuvent mériter quelque intérêt historique. On rend compte enfin du bel ouvrage de M. Panofka sur les véritables noms des vases grecs ; chose plus importante qu'on ne pense, puisqu'il est besoin de s'entendre, et que les anciens les ont nommés sans les décrire, attendu que tout le monde les avait sous les yeux.

Le cahier de juin contient un rapport sur les progrès et les travaux de l'Institut ; là se trouvent consignés les noms de tous les antiquaires de Sicile et d'Italie, et l'on y peut prendre connaissance des détails financiers de l'association : ils lui promettent un long avenir. La feuille distribuée en juillet donne quelques espérances sur des découvertes à faire à Naples dans la rue dite *Sopramuro*, où M. Avellino a déjà déterré une maison qu'il décrit ; puis vient un examen d'un miroir étrusque où sont représentés deux héros. M. Vermiglioli y reconnaît un mythe que nous a conservé Apollodore, mais que l'art jusqu'à présent n'avait point retracé à notre vue. Selon lui, c'est Hercule qui prend Phylée à témoin pour garantie du 10^e des troupeaux d'Augias, lorsqu'à ce prix il promet de nettoyer en un seul jour ses écuries. Trois vases de lave trachite avaient été découverts à Mugagnano ; M. Orioli en discute les inscriptions qui font connaître l'existence d'une famille *Steperna*. Cela donne occasion à ce savant de comparer d'autres inscriptions ; et je remarque que contrairement à l'opinion de Niebuhr, il veut de l'affinité entre les langues grecque et étrusque. Les comptes rendus de deux ouvrages terminent ce numéro. Le premier de ces articles est de M. Panofka. M. Politi, artiste distingué, voulant reconnaître sur un vase d'Agrigente Hercule terrassé par Apollon, M. Gerhard y voyait, au contraire, la fable de Thésée et de Sinnis. M. Panofka pense que c'est un fils de la Terre qui va tomber sous les flèches de Diane ; puis il donne place au doute, et cite un passage de Théocrite. Le second ouvrage examiné par M. Schluttig a pour principal mérite la discussion d'une inscription sur bronze trouvée en Sardaigne à Ysellus, l'ancienne Usellis. La ville prend le titre de Colonia Julia Au-

gusta, et fait un pacte de clientèle avec M. Aristius Albinus Atinianus. Les magistrats signent, et même le greffier. Ce monument a le mérite de fixer les noms des consuls pour l'an de Rome 158. Dire que le livre est de M. Gazzera, c'est en faire assez l'éloge. Il a de plus réuni 26 décrets de patronage et de clientèle. En août, on rend compte des fouilles exécutées à Pompéies pendant les mois précédens. La rue de Mercure est désormais entièrement déblayée, elle offre un magnifique coup-d'œil. Dans cet article, M. Charles Bonucinus entretient des beautés de la maison de Méléagre, et donne des inscriptions tracées sur le mur extérieur; elles paraissent être des votes pour l'élection de magistrats. Le même architecte annonce des découvertes faites en divers endroits du royaume de Naples, et notamment à Herculanium. Un article assez long expose les opinions de cet artiste et du prince de Canino sur l'époque et l'origine des vases étrusques ou italo-grecs; un autre annonce le 3^e volume des œuvres de Visconti publiées à Milan par le célèbre Labus.

Quelques objets trouvés dans les îles de la Grèce sont décrits par M. de Witte dans une lettre à M. Panofka, et M. Gerhard y ajoute une note envoyée par le consul de France à Milos, sur la découverte d'une statue et de quelques inscriptions de cette île. Le prince de Canino avait refusé des vases étrusques à la Grèce, et il doutait de la sincérité de la découverte faite à Égine, pensant que les vases attribués à cette île y avaient été portés par quelque amateur. M. Wolff se sentit blessé par cette opinion; mais le *Bulletin*, sans iuser de polémique, a donné en français une lettre datée d'Athènes, et écrite par le chevalier Gropius. Il y est dit que les fouilles présentent partout de ces vases qui sont nécessairement indigènes; l'on cite encore à l'appui l'autorité de M. Raoul-Rochette et celle de M. Beugnot, lequel se trouvait à Égine presque en même temps que M. Wolf. Viennent ensuite 6 inscriptions de Tarquinies, au sujet desquelles on fait remarquer que l'orthographe *Tarquinensium* au lieu de *Tarquinensium* doit prévaloir, ainsi que l'avait pensé Cluverius. Les notes sont d'une main habile. On se demande s'il est vrai qu'il faille lire *Fulminata* pour épithète de la célèbre légion que l'on trouve partout qualifiée de *Fulminatrix*; enfin l'on élève plusieurs doutes sur l'authenticité

de la copie. Je signalerai là, la sagacité avec laquelle le comte Borghèse réunit en une seule les inscriptions 5 et 6, et prouve qu'elles sont étrangères aux 4 premières. Cette discussion importe à l'histoire, en ce que nous apprendrions à connaître trois consuls *suffecti*, de ceux qui ne figurent point dans les fastes. Ces monumens paraissent remonter au temps d'Adrien et d'Alexandre Sévère. Un paysan abreuvait ses poules dans une urne étrusque, M. Fabroni l'acheta et y lut en caractères de cette langue *Carthia Stephoronia* (ou *Stephenna*) *Aranthiæ filia*.

Quelques inscriptions romaines déterrées dans le Piémont commencent le cahier d'octobre, puis l'on s'occupe d'une médaille d'Andronicus I^{er}, pièce essentielle pour la numismatique, qui ne se trouve ni dans la collection de Bandurio, ni dans le supplément de Tanini, ni même dans le catalogue de M. Mionnet. Rien de plus ingénieux que la discussion qui fixe à l'an 1184 ou 1185 l'origine de cette médaille. Nous passons à Halicarnasse, pour y lire une inscription expliquée par le célèbre Bœckh: c'est M. de Brøndsted qui l'a communiquée à ce savant; elle donne le catalogue des prêtres de Neptune *Isthmius*. Il y a des remarques très-profondes sur l'histoire d'Éleusis, qu'on prouve avoir été unie à Athènes avant l'Olympiade 24. M. Fea donne une belle inscription de l'aqueduc de Trajan. A la fin de cette feuille, on rend compte d'un petit traité de M. Pagano de Naples sur la ligula ou fourchette des anciens. Il existait déjà un singulier traité intitulé *de armis convivalibus*. M. Pagano ne veut pas que la ligula soit la cuiller; il prouve que, d'une part, elle était bonne à cet usage; que de l'autre, une pointe était destinée à piquer les alimens solides. *Fouilles de la Grèce*, tel est le titre d'un morceau de M. Alexandre Lenoir, qui a aussi écrit à M. Gerhard une lettre sur les ruines de Solunte entre Palerme et Messine. On y a trouvé un portique grec qui paraît avoir contenu des boutiques. Entre ces deux notices est intercalée celle de M. Pietro Bianchi, qui retrouve et recompose un 4^e temple à Pestum. Une magnifique chambre sépulcrale a été trouvée à Corneto, on en décrit les peintures, puis on rend compte de la découverte d'une nécropole à Bomarzo (*Polimantium*). M. Cinci a déterré près de Volterre une foule d'objets curieux; et près d'Arezzo on a fait aussi des recherches heureuses. Après tant de détails, une revue générale était nécessaire :

M. Gerhard l'a faite avec étendue, lucidité et érudition; elle remplit 2 feuilles ajoutées au cahier de décembre. DE GOLBÉRY.

129. LETTRE DE M. RAOUL-ROCHETTE A M. SCHORN, sur quelques noms d'artistes omis ou insérés à tort dans le Catalogue de M. le D^r SILLIG. (Voy. le précédent cahier, p. 259) (Suite.)

§ III. *Additions à la liste générale des Artistes, dressée par M. Sillig.*

Je comprendrai dans ce dernier article le petit nombre d'artistes de toute profession qui ont pu échapper aux recherches de MM. Welcker et Osann, ou sur le compte desquels il y aurait encore quelques observations à faire. J'abrègerai autant que possible les détails, et pour ne rien dire d'inutile, je supprimerai tout préambule.

1. *Aeschinès*. Il semble qu'on pourrait restituer ainsi le nom en partie mutilé d'un *statuaire* qui fit en commun avec un autre artiste une *figure de Silène* trouvée à Gabies (1). L'inscription qui se lit sur la base est ainsi conçue :

.....ΓΕΝΗΣ ΚΑΙ ΑΕΣ.....
.....ΟΙΕΠΟΙΟΥ.

Elle pourrait être restituée ainsi :

ΔΙΟΓΕΝΗΣ ΚΑΙ ΑΕΣΧΙΝΗΣ
ΡΟΔΙΟΙ ΕΠΟΙΟΥΝ.

L'orthographe vicieuse du nom ΑΕΣΧΙΝΗΣ pour ΑΙΣΧΙΝΗΣ, est tout-à-fait d'accord avec le style même de l'ouvrage, qui accuse une époque de décadence (2); et le rang qu'occupe un *statuaire* de ce nom, dans la liste dressée par Diogène Laërce, des personnages grecs qui lui donnèrent quelque célébrité (3) viendrait à l'appui de notre conjecture. On peut présumer que nos deux *statuaires* étaient *Rhodiens*, parce que nous apprenons

(1) Visconti, *Monum. Gabin.*, n° XII, p. 34.

(2) Les exemples de l'emploi des lettres A E pour A I, sont si fréquents sur les marbres grecs des 2^e et 3^e siècles de notre ère, qu'il suffira de citer les mots ΚΗΔΕΤΑΕ, sur une inscription de la collection Mattei, *Monum. Mattei*, III, 169; et ΧΑΕΡΕΤΕ, sur un marbre de Venise, Thiersch, *Reisen*, etc. T. I, p. 260. Mais cette orthographe n'était pas étrangère à la haute antiquité grecque; témoin le mot ΔΑΡΙΣΑΕΟΝ, pour ΔΑΡΙΣΑΙΟΝ, sur une rare médaille de Larisse, Millingen, *Ancient Coins*, etc. Pl. III, n° 15.

(3) Diog. Laërt., II, § 64.

de plusieurs monumens que c'était surtout l'usage des artistes de ce pays, et généralement des écoles asiatiques, d'inscrire ainsi leurs noms sur leurs ouvrages. J'en puis citer un autre exemple qui, bien que défectueux en partie, comme l'inscription qui nous occupe, et peut-être même étranger à l'histoire de l'art proprement dit, ne laisse pas d'avoir quelque intérêt. C'est un fragment de vase, en pierre de touche, portant sur le bord extérieur l'inscription que voici : ΔΩΡΟΣ ΡΟΔΙΟΣ ΕΠΟΙΗΣΕΝ, publiée par Caylus (1). La terminaison de ce nom d'artiste, ou artisan rhodien, offre un rapport curieux et sans doute purement accidentel avec les noms de *Polydōros* et d'*Athanolōros*, célèbres statuaires de Rhodes; mais il n'en résulte pas moins de cet exemple, une preuve de plus à l'appui de l'usage où étaient les artistes, même ceux du dernier ordre, de graver leurs noms sur leurs ouvrages. Puisque j'ai eu occasion de rapporter quelques-uns de ces fragmens d'inscriptions relatifs à des artistes, que M. Welcker n'a pas jugés indignes d'être recueillis, j'en rappellerai un autre à la mémoire de M. Sillig; c'est celui qui est gravé sur la plinte, en partie détruite, de notre Vénus de Milo, et qui se compose des lettres suivantes :

. . . ΑΝΔΡΟΣ. ΗΝΙΑΟΥ
 . . . ΟΧΕΥΣ ΑΠΟ ΜΑΙΑΝΔΡΟΥ
 ΕΠΟΙΗΣΕΝ.

Cette inscription, qui ne saurait guère être rétablie autrement que ne l'a proposé M. de Clarac (2) : ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΗΝΙΑΟΥ ΑΝΤΙΟΧΕΥΣ ΑΠΟ ΜΑΙΑΝΔΡΟΥ ΕΠΟΙΗΣΕΝ, et qui doit se rapporter, quoiqu'on en ait pu dire, à l'artiste qui exécuta cette belle copie d'un excellent modèle, nous ferait connaître un habile statuaire, de l'école grecque, de la ville d'Antioche du Méandre, et d'une époque probablement bien peu éloignée de celle des premiers successeurs d'Alexandre.

2. *Agrypnus*. D'après le titre Α STATVIS, de ce serviteur de la maison d'Auguste, qui avait d'abord appartenu à celle de Mécène, on peut conjecturer que c'était un de ces artistes grecs, chargés de l'entretien et de la restauration des statues du palais impérial. L'inscription qui nous fait connaître cette

(1) *Recueil I*, pl. LVI, n° 4.

(2) *Dissertat. sur la Vénus de Milo*, p. 52.

sorte d'emploi et la personne qui en était revêtue, fut trouvée dans le *Colombaire de Livie* (1).

3. *Alexander*. Un prince de ce nom, troisième fils de Persée, roi de Macédoine, méritait d'avoir place parmi les artistes, d'après le talent que lui reconnaît Plutarque (2) : εὐφυῆς μὲν ἐν τῷ τορρεύειν καὶ λειπτουργεῖν. Ce passage, qui a échappé aux recherches de Facius, est curieux sous plus d'un rapport, notamment par la réunion des mots τορρεύειν et λειπτουργεῖν, ce dernier assez rarement employé, qui s'appliquent à deux opérations de la statuaire tout-à-fait distinctes. Par le mot λειπτουργεῖν, on désignait sans doute, chez les Grecs, l'espèce de travail qu'exerçaient plus tard, à Rome, les *Bractearii Aurifices*, dont la mention existe sur plusieurs marbres antiques (3). Un autre genre d'industrie, qui paraît avoir eu beaucoup d'analogie avec l'espèce de travail dont il s'agit, est celui qui se trouve exprimé, sur une curieuse inscription latine, par les mots : TRITOR ARGENTARIVS (4). Mais, c'est surtout le titre de *Crustarius*,

(1) Gori, tab. xx, n° 13; Bianchini, n° 150. Il est fait mention, sur un marbre antique rapporté par Pignori, *de Serv.*, p. 465, d'un certain Entychès, affranchi de la maison impériale, et qualifié *Officinator à statuis*.

(2) *In P. Æmil.*, § 37, II, 318, Reisk. Add. P. Oros. IV, 20.

(3) Une inscription du recueil de Gruter, MLXXIV, 12, fait mention *Brattiariorum inauratorum*. Au sujet de ce marbre, publié de nouveau dans les *Monumens du musée Jenkins*, cl. 1, n° 5, Visconti a cité, p. 14, une inscription du Vatican, où sont nommés des *Aurifices Bractearii*. On doit croire que le principal objet du travail de ces artistes consistait à dorer les statues de bronze; opération qui s'exécutait au moyen de lames d'or très-minces, *bractæ*, appliquées sur le bronze; de là les noms, devenus synonymes, de *Statuæ imbracteatae et deauratae*; voy. Pacciaudi, *Mon. Pelopon.*, II, 46; F. Aur. Visconti, *Lettera sopra la colonna di Foca*, p. 18. J'observe, à cette occasion, que sur une inscription romaine de Lyon, Spon, *Miscellan.*, p. 220, où il est fait mention ARTIS CHARACTERIAE, c'est sans doute BRACTEARIAE qu'il aurait fallu lire, quoique M. Orelli ait admis la première leçon, n° 4302, T. II, p. 266, sans dire quelle idée il attachait à ce prétendu *Ars characteria*. Une autre faute, à peu près pareille, commise par Spon, *ibid.*, p. 232, et reproduite par M. Orelli, est le mot SPECIARIA, qu'il fallait lire SPECLARIA.

(4) Cette inscription, publiée d'abord par Reinesius, cl. XI, n° xcviij,

donné par Pline à l'un de ces *sculpteurs sur argent*, ou *cælateurs* (1), qui s'étaient signalés par des travaux d'une délicatesse exquise en ce genre; c'est, disons-nous, ce titre de *Crustarius* qui me paraît répondre le plus exactement à l'idée que nous donne Plutarque du talent de son Alexandre; et le haut mérite qui brille dans nos vases d'argent de Bernay, évidemment produits par un procédé semblable, permet d'assigner une place distinguée dans l'histoire de l'art aux personnes qui le possédaient.

Un autre prince du même nom, l'empereur *Alexandre Sévère*, n'est pas non plus indigne de figurer sur la liste des anciens artistes, à raison de son goût et de son talent pour la peinture, attestés par son biographe (2) : *Pinxit mirè*.

Je puis ajouter encore à cette liste un autre *artiste*, du nom d'*Alexander*; c'est le *Julius Alexsader* (sic), africain, né à Carthage, qui s'est désigné en qualité d'*ouvrier en verre*, OPIFEX ARTIS VITRIAE, sur une inscription romaine de Lyon (3). Cette désignation, peut-être la seule de cette espèce qui nous soit restée de toute l'antiquité, répondait sans doute au mot ἱαλογλύφος, qui s'appliquait chez les Grecs à la même classe d'artistes. Du moins, est-ce ἱαλογλύφου, ou bien ἱαλούργου, que je crois devoir lire, au lieu de ἱαλοψοῦ, mot qui ne me paraît pas grec, dans ce passage d'un Scholiaste de Lucien (4) : Μεντορουργῆς δὲ, ἀπὸ Μέντορος τινος ἱαλοψοῦ τούτου καταχρησαμένου τῷ εἶδει τῶν ποτηρίων. M. Sillig qui cite ce passage (5), a lu ἱαλόφου, mot qui n'offre non plus aucun sens. En tout cas, il me semble que les artistes qui travaillaient le verre, pour en faire, par exemple, *des cachets, en pâtes diversement colorées, montés sur un cercle d'or*,

p. 643, et par Spon, *Miscellan.*, p. 219, se trouve maintenant à Naples, dans la collection Farnèse, et M. Guarimi l'a reproduite dans ses *Select. quæd. Monum.*, n° xvii, p. 55-6, Napoli, 1825, in-8°.

(1) Plin. xxxiii, 12, 55.

(2) Lamprid. *in Alex. Sev.*, § 27.

(3) Cette inscription a été publiée par Donati, II, 335, 2, et reproduite par Millin, qui la croyait inédite, *Voyage*, T. I, p. 508; elle se trouve aussi dans le recueil de M. Orelli, n° 4299.

(4) Lucian. *Lexiphan.*, § 7, T. V, p. 186, Bipont.

(5) Sillig, *v. Mentor*, p. 274.

dont il est parlé sur une inscription attique (1) : σφραγίδες ὑάλιναι ποικίλαι, περιεχρυσωμένοι, ne pouvaient guère s'appeler autrement que Ἰαλογλύφοι, ou Ἰαλουργοί; tel qu'était le célèbre *Mentor*, au témoignage du Scholiaste, cité plus haut, et tel qu'était aussi, mais à un degré bien inférieur sans doute, notre *Jul. Alexander*. de Lyon, *opifex artis vitriæ*, ou plutôt *vitrariorum*.

4. *Aloisius*, *Architecte* du temps de Théodoric. Au sujet de cet artiste, dont le nom, cité en premier lieu par Bracci (2), a été rétabli par M. Osann, il n'est pas inutile de rappeler que les soins d'entretien et de réparation des édifices publics, attestés par la lettre qui lui est adressée, dans le recueil de Cassiodore, sont de jour en jour mis à découvert par les fouilles qui s'entreprennent sur tous les points de Rome. On y rencontre partout des briques avec l'inscription : THEODERICVS REX ROMA FELIX, qui prouvent avec quelle active sollicitude s'exerçait la vigilance de ce prince, pour prévenir ou pour retarder la chute des anciens monumens de la grandeur romaine. On a trouvé surtout en abondance de ces sortes de briques dans les fouilles faites récemment aux Thermes de Caracalla; et c'est précisément à la restauration des Thermes antiques qu'était commis le talent de l'architecte *Aloisius*, dans la *Lettre* de Théodoric qui le concerne.

5. *Angéliou* et *Tectæus*. Ces deux *Statuaires* de l'ancienne école éginétique sont principalement connus par la statue colossale de l'Apollon de Délos. Mais à propos de cette statue célèbre, il n'était pas inutile de rappeler qu'une image s'en était conservée sur des pierres gravées et sur des médailles. Une de ces pierres a été publiée par Millin (3), qui s'est trompé, en y voyant *Hercule*, au lieu d'*Apollon*, dans le *Dieu nu, de face*, tenant de la main gauche un *arc*, et sur la droite, *les trois Graces*. Deux autres pierres inédites, dont une se trouve au Cabinet du Roi, ne permettent pas de douter que ce ne soit ici une imitation, aussi exacte que possible, de l'antique Apollon de Délos. Ce qui a induit Millin en erreur, c'est qu'il a pris pour une *peau de lion*, l'espèce de coiffure qui couvre la tête du dieu de Délos. Cette coiffure, empruntée des usages égyptiens, et quel-

(1) Boeckh, *Corp. inscript. græc.*, n° 150, p. 237.

(2) *Memorie*, etc., T. II, p. 260.

(3) *Galer. mytholog.*, pl. xxxiii, n° 474.

quefois remplacée par le *Modius*, meuble symbolique, puisé à la même source, est rendue sensible sur des tétradrachmes d'Athènes, où se voit la même figure d'*Apollon*, pareillement *de face*, en une attitude raide, tout-à fait conforme à l'ancien style, avec *l'arc*, d'une main, et *les trois Graces*, de l'autre; figure qui a été prise généralement pour une *Femme avec un trident* (1). Plusieurs de ces tétradrachmes ont été récemment publiés par M. Sestini (2), qui n'a pas manqué de relever, à cette occasion, la singulière méprise que je viens d'indiquer, en observant, du reste, que le même type avait été déjà reconnu sur une monnaie de bronze d'Athènes, publiée par Taylor Combe (3); et si l'on considère les rapports intimes de métropole à colonie qui existaient entre Athènes et Délos, on ne sera pas surpris que parmi les nombreux symboles gravés sur la monnaie d'Athènes, une place ait été accordée à l'image de l'Apollon de Délos. C'est là sans doute un des exemples les plus remarquables de l'utilité que peut offrir l'étude des médailles pour la connaissance de l'art antique; et M. Sillig ne pourra me savoir mauvais gré de l'avoir signalé à son attention. Je profiterai de cette occasion, pour relever une autre erreur, commise au sujet de la même statue par un savant français, qui semble croire que cette figure d'Apollon, telle qu'elle est décrite par Plutarque, était la même que l'ancienne idole, attribuée au siècle de Dédale (4). Cette méprise, à laquelle Plutarque lui-même n'est pas resté étranger, vient uniquement de ce qu'on n'a pas rapproché du texte de cet écrivain les témoignages de Pausanias, qui prouvent que c'est bien à la statue

(1) Mionnet, *Descript.*, etc., T. II, p. 127, n^{os} 167, 168, 169.

(2) *Mus. del prin. di Danimarck.*, p. xvi, tav. II, fig. 6.

(3) *Mus. Brit.*, tab. vii, n^o 9, p. 133, n^o 24.

(4) Émeric-David, *Essai sur le classement chronologique des anciens artistes*, nouv. édit., p. 5. J'observe que cet antiquaire nomme *Smilis* et *Emilus* d'Égine, comme deux artistes différents, qui auraient vécu à plusieurs siècles de distance l'un de l'autre, p. 5 et 7. C'est encore une erreur qu'il n'est pas inutile de relever, puisque la fausse leçon *Ἐμίλιος*, pour *Σμίλιος*, depuis si long-temps corrigée par Valckenaër, se reproduit encore de nos jours dans des ouvrages estimés, et que, même dans le *Jupiter Olympien* de M. Quatremère-de-Quincy, p. 175, elle n'est pas expressément condamnée.

d'Angéliion et de Tectæus que se rapportent tous les traits de la description de Plutarque (1).

6. *Anicetus*, *Architecte*, d'abord serviteur, puis affranchi, de la maison impériale, duquel il est fait mention, en ces termes :

ANICETVS AVGG LIB
VERNA ARCHITEC
FEC.

sur une inscription sépulcrale publiée par Marini (2).

6. *Anteros*, esclave ou affranchi de Livie, dont le titre : COLORATOR (3) peut donner lieu de le comprendre parmi les artistes de profession, qui formaient la maison de cette impératrice, bien qu'il soit encore douteux à quelle branche de l'art de peindre s'appliquait ce titre de *Colorator*.

7. *Antiochus*. Au sujet de cet artiste, nommé par M. Sillig, je n'ai à dire rien autre chose, si ce n'est, pour répondre au doute exprimé par ce savant, que la statue de Minerve, avec le fragment d'inscription : ... ΤΙΟΧΟC...ΙΝΑΙΟC. ΠΟΙΕΙ, se trouve encore actuellement dans la villa Ludovisi, où je l'ai vue, et où j'ai copié de nouveau cette inscription en 1827. Peut-être ne sera-t-il pas non plus inutile d'observer que l'inscription dont il s'agit est gravée sur le bord extérieur de la tunique, *lacinia*, et non pas sur la base de la statue, ainsi que l'a dit Winckelmann (4). Maffei, qui a rapporté l'inscription, comme si elle était entière (5), a commis une infidélité, qui méritait aussi d'être relevée, aussi bien que la fausse leçon, ΙΔΑΙΟC, publiée par C. Dati (6); et, comme s'il était dans la destinée de ce monument d'être toujours l'objet de quelque méprise, un antiquaire romain, qui en cite l'auteur, nomme cet artiste *Apolonius* (7). Du reste, la statue colossale de Minerve, exécutée par cet *Antiochus d'Athènes*, ne mérite pas le jugement sévère, et peut-être un peu superficiel, qu'en a porté Winckelmann.

8. *Antiphonès*, fils de Thrasonidès, natif de Paros, *Statuaire*,

(1) Voy. Facius, *Excerpt. à Plutarch.*, p. 56-57.

(2) *Att. de' Arval.*, T. I, p. 256.

(3) Bianchini, n° 116.

(4) *Pier. de Stosch*, p. 61, n° 188.

(5) *Mus. Veron.*, CCCXVIII, 4.

(6) *Vite de' Pittori*, p. 196.

(7) Guattani, *Notizie per l'ann. 1805*, p. LXVI.

qui nous est connu par l'inscription suivante, gravée sur la plinte d'une statue d'*Homme nu*, sans doute quelque *Héros* ou *Athlète grec*, trouvée à Milo, dans le même champ où fut découverte, il y a peu d'années, notre belle *Vénus du Louvre* (1) :

ΑΝΤΙΦΑΝΗΣ
ΘΡΑΣΩΝΙΔΟΥ
ΠΑΡΙΟΣΕΠΟΙΕΙ.

9. *Apollonius*. En citant l'artiste de ce nom, qui s'est déclaré l'auteur d'une statue de *jeune Satyre*, par l'inscription : ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣ ΕΠΟΙΕΙ, M. Sillig aurait pu rapporter au même artiste une inscription toute semblable, trouvée dans la *Villa Adriani*, à Tivoli, et publiée par Visconti (2).

J'ajoute ici le nom d'un T. *Claudius Apollonius*, désigné comme *Argentarius*, sur un marbre de la collection Mattei (3). J'aurai bientôt occasion de montrer que ce mot *Argentarius* désigne le plus souvent une classe d'artistes, appelés en général *cælatores*, *sculpteurs sur argent*; plusieurs desquels, connus par des inscriptions romaines, appartiennent sans aucun doute à l'histoire de cette période de l'art, et doivent y être rétablis en cette qualité.

10. C. *Aptus*, qualifié A CORINTHIS, sur une inscription du recueil de Gruter (4). A ce titre, qui s'est reproduit sur quelques autres marbres antiques (5), un desquels offre la même désignation, conçue d'une manière plus complète (6) : A CORINTHIS FABER, on doit reconnaître un *Sculpteur fabricant de vases en métal de Corinthe*; et de pareils artistes n'étaient pas indignes de figurer dans le livre de M. Sillig.

11. *Architélès*, fils d'Eunomus, de Mycalessé. L'inscription qui concerne ce personnage, gravée *in parte quâdam statuæ Veneris*, et conçue en ces termes (7) : ΑΡΧΙΤΗΛΗΣ (sic) ΕΥΝΟ-

(1) *Bulletin. dell' Instit. di corrispond. archeol.*, 1830, p. 195.

(2) *Mus. P. Clem.*, III, XLIX, 66.

(3) *Monum. Matteian.*, III, 121.

(4) Gruter, DCXXXIX, 10.

(5) *Apud* Pignor. *de Serv.*, p. 210; Bianchini, *Iscriz. de' Serv.*, p. 78; Marini, *Att. de' Arval.*, II, 712.

(6) Pignor. *ibid.*, 211; add. Bianchin. et Marini. *ll. sup. ll.*

(7) Gudi, *Inscript.*, p. CCXII, 2.

ΜΟΥ ΜΥΚΑΛΗΣΣΙΟΣ, autorise à croire qu'il s'agissait d'un artiste.

12. *Aristander*. Au sujet de ce *Statuaire*, natif de l'île de Paros, il n'eût peut-être pas été inutile de rappeler l'inscription grecque du monument élevé par une corporation d'*artistes de Délos*, en l'honneur d'un magistrat romain (1), inscription qui témoigne que l'*architecte* chargé de la conduite de ce monument, se nommait *Aristander, fils de Scopas, né à Paros* : ΑΡΙΣΤΑΝΔΡΟΣ ΣΚΟΠΙΑ ΠΑΡΙΟΣ ΕΠΕΣΚΕΥΑΣΕΝ. Ce dernier mot ne peut s'entendre, en effet, surtout après la mention du nom et du travail du *statuaire*, que de la part prise par l'*architecte* à l'érection du monument; et l'identité de nom et de patrie autorise à croire que cet *architecte Aristander, de Paros*, était un descendant du *statuaire Aristander, aussi de Paros*, qui fleurit vers la 94^e olympiade.

13. *Aristo*, auteur d'une *mosaïque* trouvée il y a peu d'années sur la voie Appienne, et qui s'y est désigné de cette manière : ARISTO. FAC., inscription qu'on ne peut suppléer autrement que par *Faciebat*, comme l'a proposé un antiquaire romain (2).

14. *Attilianus*. M. Sillig adopte la leçon proposée par les commentateurs allemands de Winckelmann, en citant, pour la leçon *Atticianus*, le témoignage de Bracci. Il eût été plus convenable de s'en rapporter sur ce point à Buonarotti (3) et à Gori lui-même (4), qui avaient le monument sous les yeux, et qui ont donné un fac-simile de l'inscription. La copie exacte que j'en ai prise moi-même se rapproche beaucoup de celle de Buonarotti, que je crois la plus exacte. Mais ce qui n'eût pas dû échapper non plus à l'attention de M. Sillig, c'est qu'il existe, dans la même collection, une statue de personnage consulaire, sur le *scrinium* de laquelle est écrit, en caractères latins, le nom ATTICIAI... , pour *Atticiani* (5), inscription qui fixe la vraie leçon de ce nom d'artiste, en même temps qu'elle nous fait connaître un second ouvrage de sa main.

15. *Caphisias, Statuaire* béotien, dont le nom s'est trouvé

(1) *Apud Gronov. ad Plin.*, T. III, p. 826.

(2) *Atti dell' Acad. rom. d'Archeol.*, T. II, p. 671.

(3) *Vetri Artichi*, Prefaz., p. XXI.

(4) *Mus. Florent.*, Stat. I, xviii.

(5) *Ibid.*, I, LXXXVII, p. 89.

inscrit de cette manière : ΚΑΦΙΣΙΑΣ ΕΠΟΕΙΣΕ (1), sur une base de statue détachée près de Tanagra.

16. *Capito*, affranchi d'Arrius, exerçant la profession de *Sculpteur sur argent, Argentarius* (2).

17. *Casatus Caratius*, qualifié *Fictiliarius* (3), un de ces *Sculpteurs* qui exécutaient de *petites figures en terre, fictiles* (4), tels que le *Summanus fictilis*, dont parle Cicéron (5), et l'*Hercules fictilis*, de Martial (6).

18. *Cephalio* (L. Sempronius, L. L.), artiste, connu en qualité de *Sculpteur sur or et sur argent, Aurifex*, et domicilié à Rome, hors de la porte *Flumentana*, ainsi qu'il résulte d'une inscription publiée par Marini (7).

19. *Clarianus*, fabricant de *vases de terre*, nommé sur plusieurs inscriptions romaines de la Gaule (8), et qui peut bien figurer dans la liste des anciens artistes, au même titre que l'*Artas de Sidon*, ajouté par M. Welcker, sur la foi d'un vase de verre, de la collection Bartholdy (9). Toutefois il est nécessaire d'observer que de pareils vases de terre ne méritent d'être admis dans l'histoire de l'art, qu'autant qu'ils sont décorés de figures ou d'ornemens en relief, qui exigent quelque habileté dans la plastique, tels que sont, en effet, plusieurs de ces vases, de fabrique romaine, qui se rencontrent dans quelques-unes de nos provinces, notamment aux environs de Lyon, qui fut un des principaux sièges de la civilisation romaine dans les Gaules.

20. *Cléoménès*. M. Sillig a oublié de faire mention d'un quatrième artiste de ce nom, auteur d'un bas-relief sculpté sur un

(1) Leake, *Mus. crit. Cantabr.*, II, 570; Boeckh, *Corp. inscr. gr.*, n° 1582; Welcker, *Sylloge*, n° 158.

(2) Gruter, DCXXXIX, 3.

(3) *Ibid.*, DCXLIII, 1; Schœpflin, *Alsat. ill.*, I, p. 527; Orelli, n° 4189.

(4) C'est ce que Cicéron, *de Nat. Deor.*, I, 26, appelle *in ceris aut fictilibus figuris fingere aliquid*.

(5) *De Divinat.*, I, 10.

(6) *Apoph.*, 178.

(7) *Att. de' Arval.*, I, 254.

(8) Millin, *Voyage*, etc., T. IV, p. 114.

(9) *Mus. Bartoldian.*, p. 157.

autel rond, de la galerie de Florence, que j'ai publié (1), et qui porte l'inscription: ΚΑΕΟΜΕΝΗΣ ΕΠΟΙΕΙ. Visconti avait parlé de cet artiste et de l'inscription qui le concerne, dans son *Mémoire sur les Cléomènes* (2), et il avait cité à cette occasion quatre autres ouvrages attribués à un statuaire du même nom, sur la foi d'inscriptions semblables que présentent quatre statues de la collection de Wilton House, deux desquelles, une *Amazone* et une *Euterpe*, sont encore inédites.

21. Q. Critonius Dassus, Sculpteur romain, fabricant de vases de bronze, qui nous est connu par une rare et curieuse inscription du musée Kircher, à Rome. Cette inscription, souvent publiée, et en premier lieu, à ce que je crois, par Fabretti (4), est rapportée par M. Sillig, dans son *Appendix* (5), mais d'une manière qui n'est pas tout-à-fait exacte. Les expressions qui ont rapport à la profession de l'artiste, d'après la leçon suivie par M. Sillig, sont celles-ci : SCALPTORIS. VILARI; M. Osann a fait observer que la vraie leçon donnée par Muratori (6), était : VCLARI, qu'il explique, comme Muratori lui-même, par *viri clarissimi, viri clari*. Mais il est assez singulier

(1) *Monum. inéd.*, Orestéide, pl. xxv, p. 130, n° 4.

(2) *OEuvres diverses*, T. III, p. 21-22. Je m'aperçois que M. Sillig a réparé dans son *Addenda*, p. 487, l'omission que je relevais ici. Mais comme il cite seulement M. Uhden, sans faire mention de Visconti, ni de Lauzi, dont la dissertation, imprimée récemment dans le recueil de ses *OEuvres posthumes*, T. I, p. 333 et suiv., est la plus ancienne de toutes celles qui concernent le monument en question, je laisse subsister ma remarque.

(3) L'*Amazone* et l'*Euterpe* sont décrites dans la *Description of the Antiquities and Curiosities in Wilton-House*, by Kennedy, Salisbury, in-4°, 1769, p. 9 et 11. Les deux autres statues, publiées dans le même ouvrage, sont un *Faune*, pl. 11, p. 49, et un *Cupidon*, répétition du du type antique si connu, pl. 12, p. 50. Du reste, l'inscription qui attribue ces statues à Cléomènes, est rapportée seulement de cette manière : *By Cleomenes*; et je dois dire que les fraudes de toute espèce dont abonde cette collection de Wilton-House, rendent cette inscription fort suspecte.

(4) *Inscript.*, p. 17, n° 75.

(5) P. 472.

(6) T. II, p., 948, 9.

que M. Osann, non plus que beaucoup d'autres savans, qui ont écrit sur cette inscription, tels que Ficoroni (1) et Oderici (2), n'aient pas vu que le mot VCLARI était mis pour VASCLARI ou VASCVLARI, d'après un système d'abréviation dont il y a une foule d'exemples. C'est pourtant ce qu'avait remarqué, avec sa sagacité ordinaire, le docte et judicieux abbé Marini (3), dont l'observation n'aurait pas dû rester inconnue à M. Orelli, qui a reproduit récemment encore cette inscription (4), en rejetant, il est vrai, l'interprétation de Muratori, mais en témoignant quelque doute sur le sens du mot VASCLARI, pour VASCVLARI. Je ne crains pas d'affirmer que le mot, SCALP-TORIS, qui précède, tranche toute difficulté; et j'ajoute, à l'appui de l'abréviation VCLARI, et de la manière dont j'explique le mot VASCLARI, qu'il est question d'artistes, exerçant la même profession, et qualifiés AERARI. VASCL., pour AERARII. VASCLARII, sur une inscription que j'ai copiée moi-même dans le cloître de St Paul Hors des Murs, à Rome (5).

J'ajoute ici, à cause de la ressemblance de *nom* et de *profession*, la mention d'un *P. Critonius, P. L. Hilus*, désigné sous le titre de *Sculpteur sur or et sur argent, Aurifex*, dans une inscription du recueil Doni (6).

22. *Démétrius*, d'Éphèse, qualifié Ἀργυροκόπος, *Sculpteur sur argent, et fabricant de petits temples de Diane d'Éphèse en ar-*

(1) *Bolla d'oro*, p. 75.

(2) *Sylloge inscription.*, p. 70-71. Oderici se moque beaucoup, et avec raison, de l'interprétation *virī clarissimi* donnée par Muratori; mais celles qu'il propose lui-même, en lisant VELARI, ou VELABRI, ne sont certainement pas moins étranges. Du reste, l'on doit lui savoir gré d'avoir publié le monument entier, avec les deux figures de *squelettes*, qui s'y voient sculptées de chaque côté du cartel, et qui offrent une représentation rare et curieuse.

(3) *Iscriz. Alban.*, p. 110.

(4) N° 4276 : An hic opificium latet scalptoris vascularii, qui varias imagines vasculis insculpsit?

(5) Cette inscription a été publiée d'abord par Gori, *Symbol. Litter.*, T. V, p. 21, et reproduite par Oderici, *Sylloge*, p. 61, qui, en expliquant l'abréviation VASCL par VASCLARII, se trouvait sur la voie de la véritable interprétation du mot VCLARI, de l'inscription du musée Kircher.

(6) P. 321, n° 24.

gent, πικίων ναοὺς ἀργυροῦς Ἀρταμίδος, n'est pas plus indigne de figurer dans le catalogue des anciens artistes, que beaucoup d'autres *cœlateurs*, ou *orfèvres*, du même genre, qui y sont nommés, avec plus ou moins de distinction, à raison du mérite de leurs ouvrages; et celui-ci a de plus l'avantage d'une célébrité qu'il doit au rédacteur des *Actes des Apôtres* (1).

Je profite de cette occasion pour faire connaître un *Architecte*, nommé *Aur. Demetrius*, que je crois avoir été employé à la construction ou à la restauration d'une partie des *Thermes de Caracalla*, à Rome, d'après une inscription trouvée dans la fouille entreprise aux frais de M. le comte Vélo, en 1825. On lit, sur cette inscription, après la mention des *Consuls, Sabinus* et *Aemilianus*, ligne 4^e, le nom que voici, ligne 5^e : AVR. DEMETRI. . . . , qui me paraît être celui de l'architecte *Aurelius Demetrius*, et plus bas, ligne 6^e, les lettres. . . . : RA AVR. EPITY. . . . , qui ne peuvent guère se lire que de cette manière : opeRA AVReli EPITYnchani; paroles qui nous donneraient le nom de l'*operarius*, ou *chef des travaux*, employé sous les ordres de l'*architecte*. Du reste, l'inscription entière, gravée en caractères presque cursifs, et restée jusqu'ici inédite, mais dont j'ai dû à la bonté de M. le comte Vélo, de pouvoir prendre une copie, en 1826; sur le lieu même de la fouille, mérite d'être l'objet d'un travail particulier dont je m'occuperai plus tard, aussi bien que les *briques avec noms d'empereurs et de consuls*, provenant du même édifice, et trouvées dans la même fouille, dont je possède la série entière, et qui nous font connaître la suite non interrompue des réparations faites aux Thermes de Caracalla jusqu'au siècle de Théodoric (2).

23. *Dionysius, Architecte*, dont l'âge et la patrie nous sont inconnus, mais qui avait construit à *Pataræ*, en Lycie, le toit d'un *Odéon*, et dont l'épitaque, conçue en vers, s'est retrouvée dans les ruines de cette ville où il était mort (3). M. Welcker, qui a reproduit en dernier lieu cette inscription, a commis une légère erreur, en considérant cet *architecte* comme né à *Pataræ*,

(1) C. 19, § 24.

(2) On est surpris qu'il ne soit fait aucune mention, ni aucun usage, de ces briques, dans l'ouvrage de M. Blouet, qui est en grande partie le résultat des fouilles en question.

(3) Welcker, *Sylloge*, n° 35, p. 44.

architectum Patarensem (1), puisqu'il résulte de ces paroles mêmes : ἡ ξείνη Πατάρων γῆ, qu'il y était *étranger*.

24. *Ecphantos*, ancien artiste, nommé sur la célèbre inscription du musée Nani, d'après l'explication très-plausible qu'en a donnée récemment M. Boeckh (2). Suivant cet habile critique, le mot ΓΡΟΦΟΝ est écrit pour ΓΡΑΦΟΝ; et il y a lieu d'être surpris que M. Welcker ait fait de ce même mot le nom du sculpteur *Grophon* ou *Trophon*, tout en adoptant l'interprétation de M. Boeckh (3).

25. *Emmocharès*. Je pense que ce nom, admis par M. Sillig, sur la foi d'une inscription de P. Ligorio (4), doit se lire *Hermocharès*, si tant est que l'inscription soit authentique.

26. *Epicratès*. C'est le nom d'un personnage, que je crois pouvoir regarder comme *Architecte*, d'après une inscription grecque, de Sicile, qui n'a pas encore été expliquée, quoiqu'elle ait été publiée plusieurs fois, avec quelques variantes (5); voici cette inscription :

ΕΠΙΚΡΑΤΗΣ ΑΙΓΑΥΙ [ΟΣ]
ΑΣΤΟΥΜΑΣ ΟΙΚΟΛ
ΟΜΗΣΑΣ ΠΕΛΕΟΡΟΝ
ΤΟΙΣ ΑΥΤΟΥ ΥΕΕΣΣΙΝ
ΕΔΩΚΕ ΤΑΙ ΠΟΔΩΝ.

Il est inutile de s'arrêter à combattre les étranges interprétations dont ce marbre a été l'objet. Je lis Αἰγᾶ υἱός, nom propre, formé à l'exemple de ΕΙΣΑ, ΕΥΦΑ, et d'autres semblables, qui se rencontrent sur des marbres de l'Attique et de la Grande-Grèce (6);

(1) Welcker, *Sylloge*, n° 139, p. 191.

(2) *Corp. inscr. gr.*, n° 3, p. 5-9.

(3) Welcker, *Kunstblatt*, 1827, n° 83, p. 331; conf. *Sylloge*, n° 119, p. 156, sqq.

(4) Dans Gudi, p. 214, n° 7: ΕΜΜΟΧΑΡΗΣ, lisez: ΕΡΜΟΧΑΡΗΣ.

(5) Gruter, CLXXIII, 9; Torremuzza, *Inscript. vet. Sicil.*, cl. VII, n° XXIII, p. 72.

(6) Boeckh, *Corp. inscr. gr.*, nos 275, 277, 287. Le nom ΕΥΦΑ se lit sur de belles monnaies de Thurium, où il désigne, suivant moi, l'artiste qui les a gravées; et ce même nom se lit sur le célèbre vase de Mithridate, du musée du Capitole, dans cette courte inscription: ΕΥΦΑ ΔΙΑΣΩΖΕ dont on a hasardé tant d'interprétations diverses; voy. *Mus. Capitol.*, T. III, tav. XCII, p. 210-211, et ma *Lettre à M. le duc de Luynes*, p. 41.

ou peut-être ΔΙΔΑ, nom abrégé de ΔΙΔΥΜΟΣ, comme ΔΑΜΑ, de ΔΑΜΑΤΡΙΟΣ, et qui n'est pas non plus sans exemple (1). Le nom ΑΣΤΟΔΥΜΑΣ est évidemment le même que ΑΣΤΥΔΑΜΑΣ, sous une forme dorique. Le mot ΟΙΚΟΔΟΜΗΣΑΣ, qui ne peut s'entendre que d'un *édifice* quelconque, dont *Epicratès* aurait été l'*entrepreneur* ou l'*architecte*, doit se construire avec le mot qui suit ΠΕΛΕΘΡΟΝ. C'est là qu'est la plus grande difficulté de notre inscription ; et la manière dont un savant a lu ce mot : ΠΕΛΑΣ ΟΡΟΝ, *propè terminum* ; dont un autre a cru y voir une *statue fabriquée à l'image du mont Pelore*, n'est sans doute pas propre à lever cette difficulté. Je lis, sans presque aucun changement, ΠΕΛΕΘΡΟΝ, forme éolienne et poétique de ΠΛΕΘΡΟΝ, laquelle a bien pu être employée dans quelque dialecte local de la Sicile. Il résulterait de là, que notre *Epicratès* aurait dirigé une *construction couvrant l'espace d'un plèthre*, dont il aurait cédé à ses enfans une certaine quantité de pieds ; car les lettres numériques ΤΑΙ, ainsi placées, ne sauraient mériter assez de confiance. Si l'on adopte cette interprétation, qui ne me paraît pas tout-à-fait exempte de difficultés, mais à laquelle j'avoue que je ne puis substituer rien de plus satisfaisant, l'*édifice* dont il serait ici question, serait sans doute un de ces *tombeaux de famille*, ΗΡΩΑ, avec jardin et dépendances, dont il est fait mention sur tant de marbres antiques (2).

27. *L. Gavidius Eros*, artiste, qualifié *Faber Arg.*, c'est-à-dire, *Faber Argentarius*, sur son épitaphe publiée par Gori (3). C'est ici qu'il convient d'exposer la notion attachée au mot *Argentarius*. Dans le cas où ce mot est joint, comme il l'est ici, au mot *Faber*, il n'est pas douteux qu'il ne désigne un *sculpteur sur argent* ; et c'est ainsi, en effet, que Gori, et avant lui, Spon, qui

(1) Le nom d'un *Clodius Dida* se lit sur une inscription du recueil de Gruter, DCXLIII, 5. J'ai déjà cité le nom ΔΑΜΑ, tracé sur un vase peint, Millingen, *Anc. uned. mon.*, P. I, pl. xxxiii.

(2) Je me borne à citer l'inscription du musée Nani, publiée par Pacciandi, *Mon. Pelop.*, II, 62, et en dernier lieu par M. Thiersch, *Reisen*, I, 264, où il est dit qu'un certain *Philotechnus* a érigé la statue sépulcrale de son fils, *Albidius Hipparchus* (et non *général de cavalerie*), et qu'il a fait de plus à ses frais la moitié de l'*Héoon* : ΚΑΙ ΤΟΥ ΗΡΩΟΥ ΤΟ ΗΜΙΣΥ ΕΠΟΙΗΣΕΝ.

(3) *Inscript. ant. Etrur.*, T. I, p. 411, n° 234.

avait publié cette inscription (1), ont entendu et expliqué l'expression dont il s'agit. Sur d'autres inscriptions, qui seront successivement indiquées, le mot *Argentarius* se trouve joint à *Vasclarius*; et il résulte encore indubitablement de ces deux qualifications réunies, que le personnage auquel elles s'appliquent, exerçait la profession de *sculpteur* et *fabricant de vases d'argent*. Ailleurs encore, on lit: AVRARIVS et ARGENTARIVS (2), deux mots qui ne peuvent s'entendre que d'un *sculpteur sur or et sur argent*; de même que ces expressions: NEGOTIATOR ARGENTARIVS VASCVLARIVS, d'une inscription de Muratori (3), désignent, sans nul équivoque, un *négociant qui faisait le commerce de vases d'argent*. Il suit de là que, dans beaucoup de cas, le mot ARGENTARIVS, mis absolument, a pu s'employer comme synonyme de CAELATOR; et c'est ainsi effectivement qu'on le trouve dans une inscription de Gruter, que M. Sillig a rapportée (4), et où ce savant a eu tort de ne reconnaître, en qualité d'*artiste*, que le personnage qualifié *Cælator*, tandis que l'autre affranchi de Germanicus, désigné comme *Argentarius*, pouvait sans scrupule être admis au même titre. C'est aussi ce qu'a pensé, au sujet de cette inscription même, M. Orelli (5), qui suivait en cela la doctrine de Marini (6); et, d'après de pareilles autorités, il semble

(1) *Miscellan.*, p. 218-219: Quicumque ex argento fabricabant aliquod opus, *Argentarii*, aut *Fabri Argentarii* dicebantur.

(2) Sur une base, trouvée à l'isola Farnesiana; en 1773, et dont l'inscription, en partie mutilée, est rapportée ainsi qu'il suit, par Marini, *Att. de' Arval.*, I, 248:

.....
 DE BASII..A
 VASCVLA..A
 AVRARI..ET
 ARGENTARIO.

(3) P. 959, 3.

(4) Gruter, p. DLXXXIII, 5; vid. Sillig, *Append.*, p. 467.

(5) N° 3146; voici comment M. Orelli s'exprime à ce sujet: In hoc et similibus significatur libertas, qui post manumissionem vel *argentarii* vel *cælatoris* artem exercuerit.

(6) Voyez les nombreux exemples, cités par Marini, *Att. de' Arval.*, T. I, p. 249, des inscriptions où figure le mot *Argentarius*, soit seul, soit joint à d'autres mots, tels que *Faber*, ou *Vasclarius*, qui en déter-

qu'on ne serait pas fondé à m'opposer l'opinion qui n'admettait d'autre interprétation du mot *Argentarius*, que celle de *Banquier* (1). Sans nier que ce mot n'ait eu quelquefois l'acception indiquée en dernier lieu, il paraît que celle qui faisait du mot *Argentarius* un synonyme de *Cælator*, fut la plus usitée à Rome, dans les temps où le goût pour la *sculpture sur argent* fut porté à un si haut degré. Ainsi, le Scholiaste de Juvénal interprète les mots *Curvus Cælator* (2) par : *Servus ARGENTARIVS, Laboriosus, Anaglyfarius* (3), qui ne laissent lieu à aucune incertitude. J'ai cru devoir donner ces éclaircissemens, avant de rapporter les inscriptions où sont nommés plusieurs de ces *Cælatores* ou *Argentarii*, d'époque romaine, qui me paraissent dignes, à tous égards, de figurer dans le catalogue des artistes de cette époque.

Si l'on considère, en effet, l'extrême perfection de travail et le haut mérite d'art qui brillent dans quelques-uns des ouvrages de la *cælature* ou *argenterie antique*, venus jusqu'à nous, tels que le célèbre vase Corsini, celui de l'*apothéose d'Homère*, et surtout les admirables vases d'argent récemment trouvés en France, près de Bernay (4), on ne saurait se faire la moindre

minent le sens, et d'après lesquels il contredit, en ces termes, l'opinion vulgaire : *che non è vero così si chiamassero sempre i Banchieri, secondo il volere del Muratori.*

(1) Sur cette espèce d'*Argentarii*, voy. la *Dissertation* de Sieber, Lips. 1737; et sur la différence de ces *Argentarii* d'avec les *Nummularii*, voy. une observation de Marini, *Iscriz. Alban.*, p. 107.

(2) Sat. IX, 145.

(3) *Apud Pignor. de Serv.*, p. 210. C'est par une allusion, dérivée du même sens, qu'il faut interpréter l'inscription satirique qui fut attachée à une statue d'Auguste, Sueton., *In August.* § 70 : PATER ARGENTARIVS. EGO CORINTHIARIVS. Ce dernier mot répond sans nul doute à l'idée que nous avons vue ailleurs exprimée par FABER A CORINTHIS, ou simplement : A CORINTHIS, c'est-à-dire *fabricant de vases d'airain de Corinthe*; d'où il suit que le mot *Argentarius*, dans l'usage populaire, ne pouvait signifier que *fabricant de vases d'argent*.

(4) Voy. la *Notice* que j'ai donnée des *principaux objets de cette collection*, dans le *Journal des Savans*, juillet et août 1830, en attendant la description complète et détaillée de tous ces objets, accompagnée de planches gravées avec tout le soin possible, que je compte publier, dès que les circonstances le permettront.

difficulté d'admettre, parmi les artistes, les auteurs de pareils ouvrages, même ceux de la période romaine. On pourrait sans scrupule aller plus loin encore, et comprendre dans l'histoire de l'art quelques autres professions qui, à une époque où toutes les branches de l'imitation étaient cultivées avec succès, dans les principes du goût antique, n'étaient pas simplement mécaniques ou industrielles, comme elles le deviennent aux époques où la pratique de l'art, moins favorisée par l'état de la civilisation, est abandonnée à des mains mercenaires, ou exercée dans des vues purement mercantiles. Ainsi, quand on se rappelle avec quel talent, le *bois*, l'*ivoire*, le *fer* même, étaient travaillés en Italie, aux XV^e et XVI^e siècles, on ne peut s'empêcher de regarder comme de véritables artistes, et non plus comme de simples artisans, les auteurs de ces admirables travaux de menuiserie, ou de *Tarsia*, ceux de ces beaux bas-reliefs et figures d'ivoire, qui décorent tant de cathédrales d'Italie. Quand on songe d'ailleurs que des artistes du premier ordre, tels que Ghiberti et Cellini, n'étaient en réalité que des *orfèvres*, *orefici*, et que, sous ce nom, équivalent au mot latin *aurifices*, on comprenait une foule de travaux de tout genre, qui embrassaient le domaine entier de la sculpture, on doit croire, par analogie, que chez les anciens, où l'art était encore plus profondément entré, et plus généralement répandu dans toutes les habitudes sociales, et où les divers travaux de la *Toreutique*, de la *Cælature* et de la *Plastique*, étaient le plus souvent exercés par les mêmes mains, des qualifications, telles que celles d'*Aurifex*, de *Cælator*, d'*Argentarius*, de *Sculptor vasclarius*, et d'autres encore, s'appliquaient à de véritables artistes. Au même titre, sans doute, les *sculpteurs en ivoire*, *Eborarii*, dont il est fait mention sur plusieurs marbres antiques (1), devraient aussi être

(1) Tel est le Q. Considius Eumolpus, qualifié *Faber Eborarius*, *sculpteur sur ivoire*, à la mémoire duquel est consacrée une inscription de la villa Strozzi, à Florence, Spon, *Miscell.*, p. 222; Fabretti, *Inscript.*, p. 700, n° 216; Gori, *Inscr. ant. Etrur.*, T. I, p. 366, n° 109. Un P. Clodius Bromius, désigné simplement comme *Eborarius*, est nommé sur une inscription du recueil de Gruter, DCXL, 8; Orelli, n° 4180. Il est fait mention d'un M. Antonius, *affranchi*, qualifié de même *Eborarius*, et domicilié à Rome, A LVCO SEMELes, dans une inscription rapportée par Reinesius, cl. XI, n° XCIV, et par Fabretti, *ibid.*, p. 717, n° 388.

considérés comme des artistes, bien que le nom d'aucun de ces sculpteurs ne figure dans le livre de M. Sillig. Mais je dois me borner à indiquer ces idées, qui ne sauraient trouver ici les développemens qu'elles comportent; et je continue la liste que j'ai commencée.

28. *L. Esoterichus*. C'est le nom d'un sculpteur, ou cœlateur sur argent, et fabricant de vases de ce métal, qui remplissait en même temps une charge municipale assez distinguée, en qualité de Sévir, VIVIR. L'inscription qui nous fait connaître cet artiste, élevé au-dessus de la classe ordinaire des affranchis (1), et qui devient par là même très-curieuse, a été trouvée et placée depuis peu d'années au musée de Vérone, où je l'ai copiée en 1827; je la crois encore inédite :

L. ESOTERICHS
VIVIR. ARGENT.
VASCLARIVS.

On remarquera ici, à l'appui de l'observation faite plus haut, l'expression *Vasclarius* pour *Vascularius*, conformément à un usage qui paraît avoir été généralement suivi sur les inscriptions de cet âge, où l'on trouve si souvent des mots contractés de la même manière, *Speclarius*, *Utriclarius*, *Tabernacclarius*, etc. J'observe encore, au sujet du mot *Vasclarius*, que l'addition du mot *Argentarius* paraît nécessaire pour déterminer la qualité d'artiste propre au personnage auquel s'applique cette désignation. Du moins, dans le cas où se trouve le mot *Vascularius*, seul et dépourvu de toute autre qualification,

Deux autres affranchis, nommés P. Matrinius Eutyches et L. Plotius Sabinus, figurent également en qualité d'*Eborarii*, sur des marbres rapportés par Reinesius, *ibid.*, n°s XCIII et CXXII; et, sans doute, il en est plusieurs encore qui m'ont échappé.

(1) Il est souvent fait mention d'affranchis, qualifiés *Décursions*, sur des inscriptions du *Colombaire de Livie*; et l'on peut voir, à ce sujet, les observations de Bianchini. J'ai peine à concevoir, d'après cela, les difficultés qui se sont élevées dans l'esprit de Winckelmann et d'autres savans, à l'occasion de la double qualité de *Décursion* et de *Duumvir*, attribuée au prétendu Sculpteur Q. Lollius Alcámenes, sur un marbre célèbre de la villa Albani; voy. Sillig, *h. v.*, p. 34; et j'avoue néanmoins que l'opinion de Marini, *Iscriz. Alban.*, n° CV, p. 97, qui refuse de voir un Sculpteur dans ce *Duumvir* Lollius Alcámenes, me paraît la plus probable.

comme sur quatre inscriptions du recueil de Gruter (1), peut-on douter, avec quelque raison, que ce mot désigne de véritables *artistes*, ou *sculpteurs de vases d'argent*. M. Welcker a pourtant admis, en cette qualité, le *C. Fictorius*, nommé comme *Vascularius*, sur une de ces inscriptions de Gruter; et de quelque manière qu'il ait interprété cette expression, j'observe qu'il devait reconnaître, en la même qualité, les trois autres artistes désignés sous le même titre.

29. *L. Canidius Euelpistus*, qualifié *Geniarius*, c'est-à-dire un de ces *sculpteurs* qui, exécutaient de *petites figures de Génies*, d'or, d'argent ou d'ivoire, suivant l'interprétation de Gori (2), admise par M. Orelli (3). L'artiste dont il est question, était domicilié à Rome, POS. AED. CAST., c'est-à-dire *Post Ædem Castoris*, ainsi qu'il résulte de l'inscription qui le concerne; et l'on connaît un autre artiste, de la même profession, dont le nom, qui sera cité plus bas, est suivi de la même désignation.

30. *Eutropus*, artiste chrétien, dont la profession particulière était de sculpter des sarcophages. On le voit occupé à ce travail, aidé d'un *jeune apprenti*, *θηρατός*, *alumnus*, et entouré de tous les instrumens de son état, sur la pierre sépulcrale érigée à sa mémoire par la piété de son fils, et trouvée dans le cimetière de Ste-Hélène, à Rome (4).

31. *Eutyhidès*. Au sujet du *premier statuaire de ce nom*, M. Sillig a négligé d'observer que, suivant une conjecture très-plausible de Visconti (5), la statue de la *ville d'Antioche*, per-

(1) P. DCXLIII, n^{os} 4, 5, 6, 7.

(2) *Ad Doni*, p. 453, 12; add. Muratori, 943, 4.

(3) N^o 4195 : *Geniarius*, qui *Geniorum simulacra conficiebat*. Si la leçon *Geniarius*, admise généralement, présentait moins de certitude, on pourrait lire : GEMARIVS; et, dans ce cas, on se rappellerait qu'il existe une pierre gravée, de travail médiocre et de bas temps, avec le nom : ΕΥΕΛΠΙΣΤΟΥ, qui a été regardé par Stosch, p. 4, et par Lessing, *Kollectan.*, I, 277, comme un *nom de Graveur*, et que M. de Koehler a déclaré de son côté un *nom de propriétaire*, *Einleitung*, etc., p. 47. Mais je ne propose cette idée que comme une conjecture sans conséquence; telle qu'est aussi celle de M. de Koehler, rapportée en dernier lieu.

(4) Fabretti, *Inscript.*, c. VIII, n^o CII, p. 587.

(5) *Mus. P. Clem.*, Tom. III, XLVI, p. 60, 72 et 73.

sonnifiée avec l'*Oronte* à ses pieds, dont il s'est conservé plus d'une répétition antique (1), était une copie de la statue décrite par Pausanias (2), sous le titre de ΤΥΧΗ, que la plupart des savans, et parmi eux, M. Sillig lui-même, ont eu tort de regarder, en cet endroit, comme une *statue de la Fortune*.

Relativement au *troisième sculpteur du même nom*, il n'était pas non plus inutile d'avertir que cet artiste était *Milé sien* et *fls de Zoïle*, d'après l'inscription qui le concerne, et que Spon a publiée le premier (3).

32. C. *Calpurnius Festus*. Il est fait mention de ce personnage, avec le titre de *Peintre*, *Pictor*, sur une inscription latine trouvée, il y a peu d'années, près de Pouzzoles (4). D'après d'autres inscriptions, provenant du même lieu et appartenant à la même famille (5), on doit croire qu'une branche de la famille *Calpurnia* était établie à Puteoli, à moins que ce ne fût une famille du pays, placée dans la clientèle des *Calpurnii*, qui en avait adopté le nom, ainsi qu'on en a tant d'exemples.

33. T. *Flavius*, auteur d'une mosaïque, trouvée sur la Voie Appienne, au même lieu et à la même époque que celle dont il a été fait mention plus haut (6). Cet artiste s'y est désigné de la même manière, par l'inscription : T. FLAVIVS...faC (7).

34. *Gaudentius*, personnage chrétien, mis à mort sous vespasien, et, à ce titre, rangé parmi les martyrs de cette époque. Sur la foi d'une expression très-équivoque de son épitaphe, qui se conserve dans l'église de Sta-Martina, au *Campo Vaccino*, on le regarde comme l'*architecte* du Colisée. Quelle que soit la confiance que mérite cette opinion, et j'avoue, quant à moi,

(1) Sur des médailles, telles qu'un grand bronze de Caracalla, rapporté par Visconti, *ibid.*, tav. agg. A, 8, et sur des pierres gravées, dont une, de la collection de Dehn, est décrite par le même savant, *Oper. var.*, T. II, p. 238, n^o 266, qui a commis en cet endroit une légère inadvertance, en nommant Eutychides, statuaire *athénien*, au lieu de *sicyonien*.

(2) Pausan., VI, 2, 4.

(3) *Miscellan.*, p. 347.

(4) Jorio, *Guid. di Pozzuol.*, tav. II, n^o 15; add. Orelli, n^o 4261.

(5) Jorio, *Ouvr. cité*, p. 82, pl. II, n^{os} 6, 11, 14 et 15.

(6) Au mot *Aristo*.

(7) *Att. dell' Acad. rom. d'Archeol.*, T. II, p. 671.

qu'elle ne me paraît rien moins que prouvée, peut-être n'était-elle pas indigne d'être au moins indiquée dans le livre de M. Sillig, ne fut-ce qu'à cause de l'assentiment à peu près général qu'elle a obtenu des antiquaires romains (1).

35. *Glycon*, le célèbre sculpteur athénien, auteur de l'Hercule-Farnèse. Une inscription qui le concerne existe au musée Biscari, à Catania, sur une base qui dut porter une statue; voici cette inscription, telle que je l'ai copiée moi-même en 1827 :

ΓΛΥΚΩΝ ΑΘΗΝΑ
ΙΟΣ ΕΠΟΙΕΙ

Torremuzza, qui l'a publiée (2), comme provenant du même musée, a lu ΕΛΥΚΩΝ, *Saukôn*, nom barbare (3), qui a échappé sous cette forme à l'attention de M. Sillig. L'épithète ΑΘΗΝΑΙΟΣ, et le mot ΕΠΟΙΕΙ, ne permettent pas de douter qu'il ne s'agisse ici du même artiste à qui nous devons l'Hercule-Farnèse. C'est donc un second témoignage que nous possédons des travaux de cet artiste; malheureusement, sans que l'ouvrage même auquel se rapportait cette inscription se soit conservé jusqu'à nous.

36. *Gourgos*. Un Athénien de ce nom, qualifié χρυσοχόος, titre qui répondait au mot latin *Aurifex*, sculpteur sur or et sur argent (4), nous est connu par un bas-relief antique, au-dessous duquel se lit l'inscription : Γούργος χρυσοχόος καίμαι πολλοῖσι ποθεινός (5).

37. *Gryllio*, artiste, contemporain d'Aristote, dont M. Sillig fait un *Peintre* (6), mais qui était plus probablement un *Sta-*

(1) L'inscription est rapportée par Marangoni, *Memor. dell' Anfit. Flav.*, p. 18, et par Muratori, p. 1888, n° 40; voy. à ce sujet, Nardini, *Rom. antic.*, T. I, p. 234, éd. Nibby; Venuti, *Descriz. di Rom.*, T. I, p. 51, éd. Piale; et surtout P. Visconti, dans les *Att. dell' Acad. rom. d'Archeol.*, T. II, p. 629-30.

(2) *Inscript. vet. Sicil.*, cl. VII, n° XVI, p. 69.

(3) La seule forme de ce nom, qui puisse se rapporter à une origine grecque, est celle de ΣΩΚΩΝ, nom d'un magistrat, qui se lit sur une rare médaille d'Acauthe, de la collection de feu M. Allier d'Hauteville, pl. IV, n° 14, maintenant au Cabinet du Roi, Miounet, *Supplém. III*, 16.

(4) Hemsterhuis, *ad Lucian. Contempl.*, § 12, T. I, p. 506; add. *Fac. Excerpt. à Plutarch.*, p. 8 et 14.

(5) Boeckh, *Corp. inscr. gr.*, n° 930; Welcker, *Sylog.*, n° 16, p. 17. Ce dernier a donné, par une faute d'impression, πολλοῖσι.

(6) Sillig, *h. v.*, p. 221. Le seul témoignage est celui de Diogène de Laërte, V, § 15.

taire, suivant l'opinion de Visconti (1). (*La fin au prochain numéro.*)

130. ANTIQUITÉS TROUVÉES A NÎMES.

En creusant la terre pour former une cave, M. Gavanon vient de découvrir dans sa maison, près le canal de la Fontaine, à Nîmes, à 3 mètres au-dessous du sol moderne, des parties d'un pavé antique, en *marbre vert d'Afrique*, posé sur une couche de *béton*.

Parmi les nombreux débris trouvés dans cette fouille, il a été possible de reformer en entier la corniche de l'entablement, qui était, ainsi que les colonnes, en marbre blanc de *Luni*; elle est du plus beau temps et d'une grande richesse d'ornemens. Elle a 63 centimètres de hauteur, ce qui donne à l'entablement à peu près 1 mètre 50 centimètres, et au monument entier environ 8 mètres 50 centimètres. Il est fâcheux que l'on n'ait pu, par une suite de fouilles, suivre cette fondation qui aurait donné l'étendue et la forme de ce riche monument.

Ces précieux fragmens ont été recueillis avec soin et acquis par la ville de Nîmes, ils sont actuellement placés dans le Musée. (*Le National*; 25 novembre 1831.)

131. OUVERTURE DU CERCUEIL DE CHARLES I^{er}, ROI D'ANGLE-TERRE.

Sir Henri Hallford, dans ses *Essays and Orations*, rapporte ce qui suit sur l'ouverture faite, au mois d'avril 1813, du cercueil de Charles I^{er}, roi d'Angleterre, décapité en 1648 : « Après que l'on eût pratiqué dans le cercueil de plomb une ouverture assez grande pour que l'on pût en voir distinctement l'intérieur, on trouva dans un cercueil de bois tout vermoulu le cadavre, soigneusement enveloppé de toile cirée, dans les plis de laquelle on avait versé une grande quantité de substances grasses et résineuses pour le garantir de l'effet de l'air extérieur. La couleur de la peau était foncée et incertaine; le front et les tempes n'avaient rien ou presque rien perdu de leur substance musculaire; le cartilage du nez n'existait plus; l'oreille gauche était tout entière, et le visage était parfaitement semblable aux portraits qui nous ont été transmis par les médailles, les bustes

(1) *Iconogr. grecq.*, T. I, p. 185.

et les portraits de Vandyck. En observant le cou, on remarqua que les muscles s'étaient considérablement retirés; que la quatrième vertèbre était coupée par le milieu, et que les parties séparées étaient extrêmement unies, ce qui n'avait pu être que l'effet d'un coup violent avec une hache très-tranchante. Lorsque ces recherches furent terminées, tout fut soigneusement remis en place et le cercueil refermé. (*Notizen aus dem Gebiete der Nat. und Heilk.*; n° 664, juillet, 1831.) G—D.

132. CHAIRE DU DIABLE, monument de l'ancien Maine. LETTRE DE M. DUGNÉ, du 26 septembre 1822. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*. Tome VIII page, 256.)

En allant du bourg de Hambert à celui de Jublains, département de la Mayenne, le chemin passe sur la croupe nord du tertre de la Saulaye; à 50 mètres environ, au sud du chemin, peu au-dessous du sommet oriental du tertre, se trouvait la *Chaire du Diable*, l'un des monumens les plus intéressans du Maine, autel druidique, composé de gros blocs de granit posés sur le côté; ils portaient une table de granit, d'environ 5 mètres de longueur, 4 de large et 60 centimètres d'épaisseur, inclinée vers l'est; cette table brute était gravée sur son milieu, d'une gravure ressemblant à l'empreinte qu'aurait pu faire, sur une tuile non cuite fabriquée depuis quatre jours, un homme d'au moins deux mètres de haut, fortement musclé, armé de griffes aux extrémités de tous les doigts des pieds et des mains, complètement nu, en s'asseyant sur le milieu de la pierre et en profitant de son inclinaison pour s'en servir comme d'un fauteuil, et que par son poids il fût entré d'un décimètre au plus profond dans la pierre. On y voyait les plantes des pieds, les griffes au bout des doigts, les jambes, les mollets très-prononcés, les cuisses, les bourses, les deux fesses très-prononcées, le dos jusqu'à la naissance des omoplates, les vertèbres du milieu du dos, les deux bras écartés et fortement appuyés, surtout aux coudes, le gras des bras, les mains ouvertes, avec leurs griffes au bout, appuyées sur le plat. Le tout était assez grossièrement fait, mais rien n'y était méconnaissable. Cette gravure semblait faite avec une pointe de marteau bien acérée.

Autour du monument, le sommet d'une dizaine de pierres de granit, formant l'ossature du tertre, paraissait au-dessus du

sol et présentait des plats creusés en rond, qu'on pourrait penser qui étaient destinés à recevoir des offrandes.

Ce monument fut détruit quelques années avant 1815, par un maçon qui débita les pierres pour faire l'entourage des portes et fenêtres d'une maison qu'il avait à Hambert.

Près de là, on voit, dans un champ, un autel druidique bien conservé, d'environ 2 mètres de hauteur au-dessus du sol, qui mérite d'être visité.

Près d'un patis précédant l'entrée de la ferme de la Chaise-du-Diable, on voit un monument d'environ 1 mètre 30 centimètres de hauteur au-dessus du sol, sur lequel sa base paraît un peu entrée, et le monument un peu incliné vers l'est, sur le bord d'un fossé; il est en granit et figure, à peu de chose près, une cloche pleine, dans laquelle on aurait fait perpendiculairement une section qui aurait enlevé environ le quart méridional de la cloche; au lieu de sa couronne, on voit un plat creusé en rond, d'environ 1 décimètre de profondeur. Serait-ce une ancienne table d'offrande d'autel druidique?

On trouve à Jublains une foule de monumens romains, ainsi que dans les lieux circonvoisins.

133. A BIBLIOGRAPHICAL, ANTIQUARIAN, etc. — Voyage en France et en Allemagne, sous le rapport de la bibliographie, des antiquités et de la peinture; par Thomas FROGNALL DIBDIN. 3 vol. in-8°. Londres, 1830. (*London and Paris Observer*; 14 mars 1830, p. 163.)

Une assez grande partie de l'ouvrage de M. Dibdin roule sur de vagues digressions sur les délices et les bizarreries des bibliomanes, les extases où les plonge la vue des éditions *princeps*, *velin*, etc., des critiques assez insignifiantes relatives à quelques imprimeurs et relieurs de Paris. Cet ouvrage n'en a pas moins été accueilli très-favorablement du public, et méritait cet accueil favorable, nonobstant sa cherté; car si on en ôtait la partie bibliographique, il offrirait encore un grand intérêt, sous le rapport du plaisir que procurent les récits de voyages. Le style en est simple, concis, clair et agréable, et propre aux objets qu'il décrit; on peut rarement lui reprocher de la négligence ou de l'affectation. Non seulement M. Dibdin décrit bien les cathédrales, les sites, mais aussi les caractères

et les personnages; et en décrivant ces derniers, il donne la preuve qu'il connaît les hommes aussi bien que les livres. Peut-être peut-on l'accuser d'être un peu trop minutieux.

M. Dibdin, entre autres livres curieux de la Bibliothèque du Roi, à Paris, cite *les Heures d'Anne de Bretagne*, comme une perle de la plus grande rareté. Il faut en lire la description pleine d'intérêt dans l'ouvrage même. Le livre qu'il décrit ensuite, est le *Livre des Tournois*, in-folio, n° 8351; ce volume est de la plus belle conservation. Il a été publié depuis par M. Champollion-Figeac.

Dans la bibliothèque particulière du Roi, M. Barbier lui fit voir les fameuses Heures de Charlemagne; il lui montra ensuite le *Calendrier chrétien*, de 775 à 797.

Nous ajouterons que, comme supplément au tome 1^{er} de cette édition, se trouve un récit curieux du siège de Rouen par Henri V, vieux poème anglais, récemment découvert dans les trésors inépuisables de la bibliothèque Bodléenne. L.

HISTOIRE.

134. STUDIEN DES ROEMISCHEN RECHTS. — Études de Droit romain; par Édouard HUSCHKE, professeur à l'université de Breslau. T. I^{er}, gr. in-8° de VIII et 408 p.; prix, 9 fr. 50 c. Breslau, 1830; Fr. Korn.

C'est un recueil de quatre traités, dont le premier avait déjà été publié séparément en 1824, et est cité avec éloge par plusieurs auteurs, notamment par M. Zimmern, dans son 3^e vol. de son Histoire du Droit romain. C'est la seule partie de ce livre qui soit écrite en latin, les trois autres sont écrites en allemand. Ce premier morceau, intitulé : *De causa Silaniana*, a pour objet d'expliquer, sous le point de vue juridique, une lettre de Cicéron au jurisconsulte Trebatius (*Cic. epist. ad diversos, lib. VII, ep. 21*). Il y est question d'une promesse (*sponsio*) à faire dans un procès relatif à la succession d'une femme appelée Servilia, dont la capacité de tester était en question. Le prêteur avait accordé la possession des biens de la

défunte à Silius. Cicéron recommande vivement l'affaire de son ami Silius à Trebatius Testa, qui avait déjà donné un avis favorable, en opposition avec le sentiment des jurisconsultes Servius Sulpicius et Ofilius. Quel est précisément le point du procès? Quel rôle y jouait Silius? Quels sont les motifs sur lesquels étaient fondées les opinions divergentes des grands jurisconsultes nommés dans cette lettre? Tels sont les points que M. Huschke tâche d'éclaircir. Pour y parvenir, il expose d'abord sa manière de concevoir l'origine et la marche de la procédure des interdits (*interdicta*), les rapports et les différences qui existaient entre ce mode d'agir et les actions proprement dites (*actiones*). Sa doctrine sur ce sujet me paraît fort bonne; mais l'application qu'il en fait ensuite à l'espèce pourrait être contestée sur plusieurs points. Son opinion sur les motifs du doute qui s'élevait touchant la capacité de la testatrice (*testamenti factio*), me semble tout à-fait conjecturale, quoiqu'il cherche à la justifier d'une manière ingénieuse en rapprochant cette lettre d'un autre passage de Cicéron (*Topic. c. 4*), et de plusieurs textes de Gaius (*Comm. II, § 118, et I, § 190*).

Le 2^e traité est consacré à l'explication du droit de succession aux biens des affranchis. Il se compose de cinq dissertations, dont voici l'objet spécial : 1^{re}. De quelques dispositions douteuses de la loi *Papia Poppaea*, relativement à la succession dont il s'agit.— 2^e : De la *Bonorum civis Romani liberti intestati possessio quinto gradu*. C'est une discussion fort approfondie d'un passage très-difficile des Institutes de Justinien (§ 3, *Inst. de bon. possess.*), conforme à un texte d'Ulpien (*Fragm. XXVIII, 7*), reproduit dans la *Collatio leg. Mosaicarum et Rom. XVI, 9*. M. Huschke, d'accord avec M. Gœscher pour rejeter, avec raison à mon avis, l'explication donnée par Théophile, combat sur quelques points l'opinion que le savant professeur de Berlin a émise dans sa dissertation sur cette matière, insérée au 4^e vol. du *Civilist. Magazin*.— 3^e : De la 4^e et de la 7^e classe de *Bonorum manumissi civis Romani possessio*.— 4^e : De l'influence de la *Capitis deminutio* du patron ou de ses enfans sur leur droit de succéder *ab intestat* à l'affranchi.— 5^e : De la succession *ab intestat* aux biens d'un enfant ou autre descendant d'un affranchi.

Le 3^e opuscule, renfermé dans le volume que nous avons sous

les yeux, est un recueil de notes critiques et explicatives sur divers passages des quatre livres des Institutes de Gaius. L'auteur s'est borné ordinairement à discuter la manière dont les éditeurs ou les critiques ont lu les passages difficiles, traduit les abréviations ou rempli les lacunes du manuscrit de Vérone. C'est un supplément fort utile aux travaux des Gœschen, des Blume, des Brinkmann, des Baumbach, des Gans, des Dirksen, des Heffter, des Klenze, etc. Quelques-unes de ses conjectures sont heureuses, d'autres trop hasardées; quelquefois, mais rarement, l'auteur se livre à la discussion des principes du droit exposés dans le texte. Je puis citer, à cet égard, le commentaire étendu qu'il donne sur les deux formes de l'adoption des fils de famille, indiquées dans le § 134 du I^{er} livre. Son explication de la première forme (*aut patri remancipatur...*) est claire et d'accord avec les idées reçues. Mais la restitution qu'il tente du passage qui exposait la seconde forme (*aut jure mancipatur patri...*), et qui est illisible dans le manuscrit, est purement conjecturale. La voici : « *Aut jure mancipatur patri adoptivo vindicanti filium ab eo apud quem is in tertia mancipatione est.* » L'explication dont il l'appuie, quoique spécieuse au premier coup-d'œil, me paraît difficile à admettre; car il faut supposer une fusion de la *mancipatio* et de la *cessio in jure*, telle qu'il y ait vente d'une part, sans achat de l'autre, et cession à l'égard de celui qui *vindicat* et *cui addicitur*, sans que l'autre partie soit, proprement *in jure cedens*. Les jurisconsultes romains étaient sans doute quelquefois subtils; mais cette subtilité qui consistait dans une déduction trop rigoureuse des conséquences logiques d'un principe une fois admis, était fort différente de la subtilité d'imagination qui règne dans ce passage et dans quelques autres du livre que nous annonçons.

Un traité sur une matière qui a été, dans ces derniers temps, l'objet de plusieurs dissertations insérées dans divers recueils périodiques d'Allemagne, *l'interdictum Silvanum*, termine le 1^{er} volume. La lecture des opuscules qu'il renferme est instructive, et fait vivement désirer la publication de la suite de ces recherches. M. Huschke est déjà connu des érudits allemands par un commentaire sur un ouvrage dont l'auteur est incertain, touchant les magistratures et les sacerdoxes du peuple romain, dont nous rendrons compte incessamment. C.-A. PELLAT.

135. **ESQUISSE CHRONOLOGIQUE DES RÉVOLUTIONS NATIONALES DE POLOGNE**, d'après la méthode de Lesage (comte de Las Cases); par A. JARRY DE MANCY. 2^e édit. Tableau in-fol. Paris, 1830; l'auteur, rue du Pot de Fer, n^o 20, et au bureau de la *Revue des deux mondes*, rue des Beaux-Arts, n^o 6.

Ce tableau est le premier d'une série qui devra former un *Atlas historique des révolutions nationales dans les deux mondes*. Il comprend seulement la partie contemporaine de l'histoire de Pologne, et vient ainsi remplir une lacune de l'excellent Atlas de Lesage, en outre du but spécial auquel l'auteur le destine. On connaît la manière de M. Jarry de Mancv; on sait que personne jusqu'à lui n'avait trouvé le secret de si bien remplir le cadre d'un tableau et de renfermer autant de choses en un espace aussi resserré. Ce nouveau tableau ne le cède en rien, sous ce rapport, à ceux de son *Atlas des littératures*, dont nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs.

Il se compose de deux parties principales : 1^o Révolution nationale de la Pologne, depuis Stanislas-Auguste Poniatowsky, c'est-à-dire de 1764 à 1831, divisée en 6 époques; quatre périodes polonaises, une période française et une période russe. 2^o Les Polonais hors de Pologne : c'est l'histoire des Polonais se sacrifiant pour la France, dont les couleurs nationales sont unies, en tête du tableau, aux couleurs nationales polonaises.

La carte placée au centre et coloriée présente la Pologne de 1772 et celle de 1830, indique les trois envahissemens russes et les marches de K. Pulawski, Kosciuszko et J. Poniatowsky.

E. H.

136. **RESTES DE LA REINE CUNÉGONDE OU CATHERINE DE HONGRIE**, découverts à Bude en 1827. (*Monatschrift der Gesellschaft des Vaterland. Mus. in Böhmen*, 1829; mars, pag. 243.)

Les prisonniers employés par l'autorité de Bude à la démolition de la place St.-Georges, en fouillant les fondations de l'église de St.-Sigismond, découvrirent une fosse dans laquelle étaient épars quelques ossemens encore à demi enveloppés de

vêtemens brillans, et un crâne ceint de franges d'or. Ils s'empressèrent de recueillir ces restes et les emportèrent chez eux ; mais bientôt, sur un ordre de l'autorité, ils remirent le tout tel qu'ils l'avaient trouvé.

M. Niklas Jankovics, après avoir mûrement examiné ces restes et fait plusieurs recherches pour découvrir à qui ils pouvaient appartenir, reconnut qu'ils devaient être ceux de la reine Cunégonde ou Catherine, morte de consommation, à l'âge de 16 à 17 ans, et fit sur ce sujet un mémoire *magyare* (hongrois), dont nous allons donner l'extrait.

Le crâne, dit-il, est très-petit et appartient à une personne du sexe féminin ; les dents de sagesse, sur le point de sortir, annoncent que la personne était âgée de 16 à 17 ans. La racine des cheveux subsistant encore est d'un brun noir, mais cette couleur paraît plutôt l'effet du temps que la couleur naturelle. Le vêtement est de soie brodée de fleurs d'or d'un travail parfait.

La sépulture isolée de ce cadavre dans les caveaux de l'église bohémienne, et la richesse de ces vêtemens, annoncent que ces restes sont ceux d'une personne de haut rang.

Un coup-d'œil rapide sur l'histoire de l'église St.-Sigismond ne sera pas dépourvu d'intérêt, et pourra puissamment servir à démontrer que les restes trouvés dans les fondations de cette église sont ceux de la reine Catherine.

Sigismond, empereur d'Allemagne et roi de Hongrie, avait, ainsi que l'affirme Bohuslaw Balbin, à l'exemple de son père, une grande vénération pour St.-Sigismond. C'est à l'intercession de ce saint que le père avait dû la naissance de son fils, et le fils sa délivrance de dangers imminens. Pénétré de reconnaissance pour les bienfaits de ce saint, l'empereur fit élever à Bude, en face du château royal, une église sous le patronage de St.-Sigismond, et y joignit un couvent richement doté.

Le service divin se faisait en allemand à l'église de la mère de Dieu, en hongrois à celle de Ste.-Madeleine, et l'empereur ordonna qu'il fût célébré en bohémien dans celle de St.-Sigismond, pour les courtisans qui appartenaient à cette nation. Cette coutume se perpétua sous ses successeurs ; et les desservans de cette église, hongrois dans le principe, furent, sous Charles IV, choisis parmi les Bohémiens.

A l'exemple du temple de la Concorde à Rome, c'est dans l'église de St.-Sigismond que les grands du pays se réunissaient dans les momens de danger. Ce fut dans cette église qu'en 1490, après la mort du roi Mathias, il y eut plusieurs assemblées pour délibérer si l'on devait appeler au trône de Hongrie Johann Hunyadi ou Wladislaw II, et ce fut sur la place St.-Georges, qu'en 1512, le cardinal Thomas Bakats prêcha la première croisade, si fatale à la Hongrie.

Lorsque Bude tomba au pouvoir des infidèles, les églises chrétiennes furent converties en écuries. L'église St-Sigismond seule échappa à cette profanation, et servit alternativement aux différentes confessions. En 1686, le comte Kolonits, archevêque de Gran, y célébra le Te Deum des actions de grâces pour la reprise de Bude par les armées alliées.

En 1738, Charles VI fit rétablir le monastère, et 40 ans plus tard Sixtus Schier, moine Augustin dit de cette église : « *Superfuere ad aetatem nostram rudera prioris aedificii cum aedícula S. Sigismundo dicata dum annis præteritis haec quoque iussu Augustissimæ Dominæ diruta sunt, iure omni ad novam ecclesiam in aula nova regia extractam translato.* »

Maintenant que les recherches historiques prouvent que les fondations sous lesquelles étaient enfouis les restes découverts, sont celles de l'église de S. Sigismond, voici ce que l'on trouve dans Pessina au sujet de ces restes : « *Anno 1464 mense Februario Cunegundis Regina, quam Hungari Catharinam dixere, phitisi consumpta in aede S. Sigismundi Budæ honorificentissime, nec absque luctu Mathiæ regis sepulta est.* »

Comme cette citation ne prouve pas irréfragablement que les restes soient ceux de Catherine ; que des personnes riches de son âge ont sans doute, ainsi qu'elle, été enterrées dans cette église, et que les riches vêtemens trouvés dans ce tombeau étaient communs, non-seulement aux reines et aux dames d'une haute naissance, mais encore aux demoiselles nobles et aux femmes de riches bourgeois, voici les preuves que l'auteur déduit des documens qu'il a recueillis, pour démontrer que si ces restes ne sont pas ceux de Catherine, toutes les probabilités s'accroissent pour le donner à croire.

1^o Il est évident que le crâne appartient à une femme.

2^o L'Histoire ne fait pas mention qu'une dame de haute

naissance, autre que Catherine, ait été enterrée dans l'église St.-Sigismond.

3° L'état des dents de sagesse annonce que l'âge de la défunte est de 16 à 17 ans. En 1461, Catherine, âgée alors de 13 ans, fut conduite à Trentsin, à son fiancé Mathias, et en 1464, c'est-à-dire à 16 ans, elle mourut de consommation.

4° Quoique Catherine fût véritablement reine, elle ne pouvait porter de couronne, parce que l'empereur Frédéric retenait, comme gage, la couronne de Hongrie, et qu'à cette époque ni Mathias, ni Catherine ne pouvaient être couronnés.

5° On verra par les raisons suivantes, pourquoi la sépulture de Catherine n'était pas aussi somptueuse que celles des autres reines de Hongrie. Morte en bas âge, elle n'avait pas joui de la puissance royale, et n'était pas couronnée. Quoique le roi Georges lui eût promis une riche dot, l'histoire ne dit point qu'elle lui fût jamais donnée. Catherine, qui, quoique reine, n'était ni riche ni couronnée, n'avait pu, à l'exemple des autres reines, faire pour le salut de son âme, des dons aux prêtres ni aux églises. Si les grandes occupations du roi Mathias lui permettaient de célébrer avec pompe la mémoire de la compagne de sa captivité, beaucoup de raisons l'en empêchèrent; les plus puissantes sont : son second mariage avec l'orgueilleuse Béatrix, fille du roi de Sicile, qui se fût offensée des regrets accordés à la mémoire de Catherine; Mathias, défenseur de la religion romaine, fit la guerre au roi Georges, protecteur des Hussites, et il ne pouvait célébrer avec une pompe ecclésiastique la mémoire de sa femme élevée dans une autre croyance que lui.

G—D.

137. MEMOIRS OF THE RIVAL HOUSES, etc. — Mémoires sur les maisons rivales d'York et de Lancastre; par Emma ROBERTS. 2 vol. in-8°. Londres, 1827; Harding and Lepard. (*Lond. liter. Gaz.*; 2 juin 1827. (*The Lit. chron.*; 18 août 1827).

Miss Roberts est déjà connue du public par des contes, où l'intérêt des événemens se mêle à l'élégance du style; et de plus par deux tragédies généralement estimées. Nous pensons que ce premier pas dans le champ de l'histoire, confirme l'idée que des recherches historiques ne sont pas précisément analogues au génie des femmes. Mais puisqu'elles peuvent se vanter de

noms, comme ceux de Stael et de Benger, nous ne nous sommes pas laissé dominer par un préjugé défavorable, et nous avons parcouru ces volumes. Nous devons recommander cet ouvrage comme des archives fidèles de l'époque. Ses mémoires sont écrits avec facilité et discernement, et sans aucune trace de ces préjugés religieux qui ont défiguré la plupart de nos histoires populaires. L'ouvrage commence par un coup-d'œil sur la maison de Lancastre, qui pendant si long-temps usurpa le pouvoir, et noya notre île dans le sang de nos enfans.

Nous croyons inutile d'accumuler des citations des événemens remarquables, l'histoire de cette fatale rivalité des maisons d'York et de Lancastre est trop universellement connue. L.

138. MÉMOIRE POUR PROUVER QUE CHARLEMAGNE EST NÉ EN FRANCE ET NON PAS EN ALLEMAGNE; par DANVILLE. (Communiqué à la Société royale des antiquaires de France par M. BARBIÉ DU BOCCAGE, membre résident, d'après un manuscrit original.) (*Mémoires de cette Société*, Tome VIII, p. 315).

Le premier moyen d'y parvenir c'est de déterminer l'année de sa naissance. Lambert d'Aschaffembourg, écrivain allemand très-exact, dit pour l'an 742: *Carolus magnus natus est*; la même chose est écrite au 2^e livre de l'Épitome de Siffroi, et dans la Chronique publiée à la suite de Sigebert de Gemblours; il faut citer encore l'extrait de la vie de saint Goar, évêque de Hildesheim, où l'auteur, après avoir dit que, l'an 741, Charles laissa par sa mort, l'administration de son royaume à ses fils Carloman et Pépin, ajoute immédiatement: *Quo etiam sequenti anno iste Pippinus Carolum magnum genuit.*

On ne peut douter que Charlemagne ne soit né l'an 742. Eginhard (1) et Sigebert de Gemblours (2) ont écrit qu'il avait 72 ans à sa mort, qui arriva certainement l'an 814. Il est vrai que dans ce calcul ils ont compté toutes les années juliennes que Charlemagne avait vues, et que la dernière de sa vie n'était pas complète; c'est la raison pour laquelle les annales at-

(1) Anno ætatis suæ LXXII, et ex quo regnare cœperat XLVII, V. kalend. febr. hora diei tertia.

(2) Carolus imperator gloriosus moritur et sepelitur Aquis anno ætatis suæ LXXII.

tribuées à Eginhard (1), les annales de Fuldes (2), et le chroniqueur Hermanus Contractus (3) ne lui donnent que 71 ans.

Cependant le père Le Cointe a retardé la naissance de Charlemagne jusqu'en 747. Fondé sur les annales de Pétau, qui ont été corrompues en cela, le P. Pagi (4) a prouvé que la cause de cette interpolation est un passage de l'histoire de la translation de saint Germain, évêque de Paris, écrite par un moine de St-Germain-des-Prés. Les paroles de ce moine ont été, dans ce siècle dernier, l'occasion d'une autre erreur. Car, parce que Carloman, en prenant l'habit monastique, céda, l'an 747, le majorat d'Austrasie à son frère Pépin, quelques auteurs allemands ont écrit que la même année Charlemagne naquit dans cette partie de la Germanie qui obéissait alors aux Français. Ils ne sont point convenus du lieu, comme on le voit dans Ferrarius (5): les uns ont nommé Carl-Bourg près de Munich; les autres un château sur le Mein, vis-à-vis Carlstadt; quelques-uns Liège, et la plupart Ingelheim dans le Bas-Palatinat, à deux lieues de Mayence. Mais ceux-ci ignoraient apparemment que la maison royale d'Ingelheim est un ouvrage de Charlemagne; Eginhard (6) le dit, et le P. Mabillon (7) a cité de plus Wandelbert, au livre des miracles de saint Goar, et Hermoldus, contemporain de Louis-le-Débonnaire, qui l'affirment aussi.

Les Allemands allèguent comme une chose favorable à leur opinion, que Charlemagne parlait la langue théodisque ou française, et qu'il en corrigea la barbarie par des règles grammaticales. Ils ne songent pas que cette langue était alors celle de la cour, et qu'il n'y avait en ce pays-ci que le peuple qui fit usage de la langue romaine ou gauloise.

Mais on ne peut mieux prouver l'erreur des Allemands qu'en

(1) Dominus Carolus imperator anno ætatis circiter LXXI, V. Kalend. febr. rebus humanis excessit.

(2) Anno ætatis circiter LXXI, rebus humanis excessit.

(3) Carolus imperator magnus febre et pleuresi pulsatus, V. kalend. febr. Aquis obiit, ibique honorifice sepultus est anno ætatis suæ LXXI.

(4) Critica historico-chronologica in annales Baronii, T. III, p. 255.

(5) Lib. III. Rerum moguntinarum, not. 37.

(6) Inchoavit et palatia operis egregii; unum haud longe a Moguntiaco, juxta villam cui nomen est Ingelheim.

(7) Lib. IV. De re diplomatica, p. 287

rapportant ce que fit Pépin l'an 742, qui est celui de la naissance de son fils. Le continuateur anonyme de Frédégaire (1) récite que pour châtier la rébellion du duc Hunaud et des Gascons, Pépin, secouru de son frère Carloman, passa la Loire à Orléans, brûla les faubourgs de Bourges, et ruina le château de Loches. Les annales de Dutillet (2) ajoutent : qu'en un lieu nommé *Vieux-Poitiers*, Carloman et Pépin partagèrent entre eux le royaume des Français. C'est alors que les annales de Petau, et celles de l'abbaye de Macé, ne parlent de la guerre d'Aquitaine qu'en l'année qui la suivit. Il est vrai qu'à cette expédition succéda immédiatement une expédition en Allemagne et sur le Danube; mais on lit dans le même supplément à Frédégaire (3), que les princes ne quittèrent l'Aquitaine qu'en automne. Ainsi, supposé que Charlemagne ne fût pas encore né, la grossesse de sa mère était trop avancée pour qu'on puisse croire vraisemblablement qu'elle suivit son mari dans une guerre qui fut presque aussitôt terminée que commencée.

Charlemagne est né en France, dans un lieu qui n'est point nommé, mais qui était du majorat de son père, dont les bornes n'allaient pas jusqu'au Rhin, puisque la domination de Carloman s'étendait jusqu'en Champagne, où il occupait Reims, Laon et Châlons.

139. DE LA CHARTE DE LA COMMUNE DE BOULOGNE. (*Premier article.*)

» On ne soulève que peu à peu, dit de Bréquigny, en terminant son premier mémoire pour servir à l'histoire de Calais, le

(1) *Rebellantibus Vasconibus in regione Aquitanie, cum Chunoaldo duce, filio Eudoxe quondam, Carlomanus atque Pippinus, princeps Germanie, congregato exercitu, Ligeris alveum Aurelianis urbe transeunt, usque Biturigas urbem accedunt, suburbana ipsius igne comburunt; Chunoaldum dncem persequentes fugant, cuncta vastantes; Lucea castrum diruunt atque funditus evertunt.*

(2) *Carlomannus atque Pippinus, majores domus duxerunt exercitum contra Hunoldum, ducem Aquitanorum, et ceperunt castrum, quod vocatur Luceus, et in ipso itinere dividerunt regnum Francorum inter se, in loco qui dicitur Vetus Pictavis.*

(3) *Inde reversi, circa tempus autumnii, eodem anno iterum exercitum ordinauerunt ultra Rhenum, contra Alemannos, sederuntque castra, metati, super fluvium Danuvii in loco nuncupante, usquequo habitatores*

voile immense qui couvre nos antiquités, et le temps qui a englouti le plus grand nombre des vérités historiques ne nous rend que rarement quelques débris. Recueillons soigneusement ces restes précieux », et joignons nos efforts à ceux des hommes courageux qui ont entrepris de porter la lumière à travers les épaisses ténèbres que l'insouciance ou le malheur des temps fait peser encore aujourd'hui sur l'histoire pleine d'intérêt du pays que nous habitons.

L'*Annotateur boulonnais*, pour répondre à un besoin impérieux du moment, a entrepris de retracer l'*Histoire des Communes en France* en traits larges et rapides. Dans un deuxième article publié la semaine dernière, l'auteur, en traitant des communes, de leurs droits et de leur administration, regrette d'être réduit à des inductions au sujet de la commune de Boulogne par la perte des titres originaux. Cette perte, qu'un arrêt du parlement nous révèle implicitement dès 1571, a empêché peut-être nos historiens de se livrer à de grandes recherches sur ce point important de nos annales. Nous possédons un excellent mémoire de Bréquigny sur les coutumes de Calais; et nous devons à Henry la charte des privilèges accordés aux habitans d'Ambleteuse en 1209, par Renaud de Dammartin et Ide sa femme; mais nous ne connaissons rien sur les coutumes des autres villes du comté: Wisant, Marck, Estaples, Desvres et Boulogne. Nous nous occuperons incessamment de celle de Marck en traitant de l'ancienne constitution municipale de Calais.

Nous venons aujourd'hui apporter quelques faits nouveaux à l'historien des communes en France, pour qu'il les coordonne avec les faits que la science possède déjà, avec la lucidité et le savoir qui le caractérisent. Voici une charte latine de 1203, donnée à Hardelot (1), en présence de Simon, prieur du Wast, Daniel de Bétencourt, sénéchal du Boulonnais, Robert Maréchal, Willaume et Nicolas, ses clercs, et par laquelle « Renaud, comte

Alemanni se victos videntes obsides donant, jura promittunt, munera offerunt, et pacem petentes, eorum se ditioni submittunt.

(1) La date de cette charte prouve que l'on a attribué faussement au comte Philippe la construction de ce château, mais peut-être y a-t-il ajouté de nouvelles fortifications.

de Boulogne, et Ide, comtesse de Boulogne, sa femme, jurent d'observer la *coutume* de Boulogne selon les us et coutumes de la ville de Tournai, ainsi que l'ont jurée leurs prédécesseurs; de façon que lorsque les jurés ne sauront comment décider une affaire, ils iront à Tournay pour s'en informer, et à leur retour ils pourront la terminer.

» Tous ceux qui auront juré la commune et qui en auront été pendant un jour et une nuit sans calenge (opposition), seront, de quelque pays et profession qu'ils soient, francs et quittes, pourvu qu'ils paient à leurs seigneurs ce qu'ils devront pour leurs tenemens.

« Tous ceux qui demeureront dans la banlieue de Boulogne, qui seront de la commune, et qui auront une maison à Boulogne, jouiront de la même franchise.

« Tous ceux de la commune pourront demeurer trois mois par an hors de la banlieue, pour faire leurs affaires, savoir, les mois de mars, août et septembre. On placitera (plaidera) dans la ville de Boulogne, pour toutes les conventions de quelque espèce qu'elles soient, qui auront été faites dans la banlieue, envers un juré de la commune.

« Tous ceux qui apporteront des marchandises par terre ou par mer, soit en paix soit en guerre, et de quelque pays qu'elles soient, seront sous la sauve-garde du comte et de la ville, et ils seront saufs, tant pour eux que pour leurs marchandises, en payant les droits accoutumés.

» Tous bailli, sergent ou autre habitant de la ville de Boulogne, ne pourront prendre aucune marchandise ou victuaille que de la volonté particulière du vendeur, si ce n'est le comte ou la comtesse qui auront *credulitatem* (crédit) dans la ville, pendant un mois pour leurs vivres, pourvu qu'ils donnent à la fin du mois une caution suffisante; et ils ne jouiront de cette caution que pour ce qui leur sera nécessaire.

« Les comte et comtesse auront dans la ville deux appréciateurs, qui jureront d'estimer au même prix que si c'était pour eux et que si l'on payait comptant. Si un des jurés de la ville veut entreprendre sur les droits du comte, son sergent avertira le mayeur de lui faire droit, et il sera tenu de le faire dans le jour; si le mayeur s'y refuse, le sergent du comte pourra le prendre. »

Mahaut, comtesse de Boulogne, a confirmé et approuvé comme Dame, le 13 novembre 1258, ces lettres accordées par ses père et mère.

Cette charte ne contient malheureusement qu'une confirmation pure et simple des privilèges que les habitans possédaient déjà, sans qu'aucune indication nous fasse connaître quel comte a le premier reconnu dans une charte les droits d'une partie de ses sujets; car, les détails, très-importans à la vérité, que l'on y trouve, ne sont que des modifications apportées à ce que leurs prédécesseurs avaient accordé ou plutôt vendu aux bourgeois de Boulogne. Cette commune établie selon les us et coutumes de Tournay, indique suffisamment qu'elle ne saurait être postérieure à Mathieu d'Alsace, fils du comte de Flandre, qui, après avoir arraché de l'abbaye de Ramsay Marie de Boulogne, devint comte de Boulogne, et mourut en 1173; mais elle pourrait appartenir à une époque beaucoup plus éloignée.

La charte de Robert, comte de Boulogne et d'Auvergne, est beaucoup plus claire, plus positive; ici, il n'est plus renvoyé à la loi d'une ville éloignée, on y stipule directement les droits de chacun. Je dis stipule, car le comte ne paraît pas seul, le maire, échevins et toute la communauté de Boulogne *veulent et consentent* que tous les articles contenus dans les lettres de Robert, soient exécutés, et s'obligent de les tenir. Ces lettres, écrites en français, sont du mois d'avril 1269, sans date de lieu.

« Robert, comte de Boulogne et d'Auvergne, accorde à tous ses bourgeois de Boulogne d'avoir loi, scel commun, beffroi, cloches et *ghihale*, ainsi qu'en ont joui tous leurs prédécesseurs.

« Ils pourront connaître et juger toutes les affaires qui arriveront dans cette ville, tant de ceux de la commune que des étrangers qui y auront couché, excepté celles du comte et de ses hoirs, de sa maison et de ses sergens, et sauf son héritage.

« Ils seront obligés de rendre leurs jugemens en dedans trois quinzaines, sans tarder davantage, s'ils en sont requis par le comte. S'ils condamnent quelqu'un à perdre son corps ou un membre, ils rendront au comte *ce qu'ils en auront eu*, pour en faire sa volonté comme *Sire*, sauf qu'ils prendront pour eux les amendes, ainsi que leurs prédécesseurs ont joui.

« Le comte Robert veut que toutes ces choses soient exécu-

tées, et promet de ne jamais aller au contraire. » (*L'Indicateur de Calais*; n° 107, 23 oct. 1831.)

140. PIÈCE HISTORIQUE RELATIVE AU SIRE DE JOINVILLE (1).

C'est la réponse que les gens des comptes firent au roy, le 16^e jour de may 1331, sur les droicts que le seigneur de Joinville demandoit à court pour cause de la seneschaussée de Champagne.

Inquisitio facta per gentes compotorum circa jura quæ Senescallus Campaniæ sibi deberi contendebat in hospitio regis.

Très puissant et très redoubté seigneur, vous nous avez mandé que nous veissions une information qui a esté faicte de vostre commandement par monsieur Estienne de Mournay et monsieur Guillaume de Noë, chevalier, sur les droicts que le sieur de Gienville demande à avoir en vostre hostel, tant comme seneschal de Champagne et par raison de sa seneschaussée. Sy vous signiffions, très cher seigneur, que nous avons veue la dicte information et les escripts de vostre chambre de vos comptes le plus dilligemment que nous avons peu, et pour ce que ne trouvons point qu'il doye prendre aucun droict quel qu'il soit, sur vous, excepté vingt sols tournois, lesquels sont père et luy ont bien accoustumé prendre chacun jour, sous le nom de Seneschal de Champagne, quand ils estoient en leurs personnes ès hostiex de vos prédecesseurs : et aussy avons gardé ès tables des despens de vos prédecesseurs, et trouvons par icelles de quarante huict ans à passé, c'est assavoir,

(1) Cette réponse a été adressée à Philippe-le-Long (mort le 3 janvier 1322) (nouveau style).

L'intitulé de cette pièce porte la date du 16 mai 1331, la pièce porte la date de 1321, qu'il faut, à ce qu'il me semble, suivre de préférence.

On y voit que le sénéchal de Champagne avait 20 sous de gage, par chaque jour qu'il était à cour. Il prétendait à d'autres droits qu'on lui contestait.

Cette pièce est restée inconnue à Ducange et au père Anselme : autrement Ducange en aurait parlé à la page 23 de la généalogie du sire de Joinville, et le père Anselme, tome VI, page 692, de son histoire général. des grands officiers.

(Note de M. Francisque Michel, qui a bien voulu nous communiquer cette pièce intéressante.)

avant que le roy Philippes vostre oncle, nostre tout cher seigneur ne prenoit que dix sols tournois par jour, sous le nom de Seneschal de Champagne; mais depuis trente ans çà, il a bien pris sous le nom de Seneschal de Champagne vingt sols tournois pour chacun jour qu'il estoit à la cour en sa personne, et quant à l'article de vaisselle d'argent qu'il demande avoir aux festes annuelles, très cher seigneur, nous n'en trouvons riens, fors tant que nostre cher seigneur le roy Philippes-le-Long, vostre cousin, que Dieu absolve, fut une fois à la Toussaints mil trois cents dix neuf, à Romay en Champagne, à laquelle feste le dict sire de Gienville eut bien six escuelles et deux plats d'argent (soixante et une livres parisis), et les donna à Estienne et Everart, vos gens, et manda le roy à la chambre que l'on leur en rendist la vallue, et trouve l'on bien que les dictes gens eurent les dictes soixante et une livres parisis, pour le compte de vostre trésorier de la Sainct Jehan mille trois cent vingt et un, mais pour ce que la chambre ne trouvoit pas que il appartissent au dict seigneur pour cause de sa dicte sénéchaussée, ne que oncques mais luy ou ses prédécesseurs en eussent rien prins qui apparaisse, l'on les mit en debtes à recouvrer sur luy et pour ce qu'il fut advis aux gens de la chambre que se il voulait ensaisiner de tiers dons qu'il ne apert pas qu'il en eust autre fois eus, la chambre en advisa le dict roy Philippe-le-Long, li suspendi tous les droicts qu'il demandoit; et quant est des pièces de chair, vin, chandelles et autres choses qu'il demande pour cause de sa dicte Seneschaussée, nous n'en trouvons riens, ni ne pouvons en trouver en la chambre; car telles choses ne se trouvent pas particulièrement par le compte, ainçois sont entre les despens de l'hostel en général, se estre y doyvent; néant moins ès tables de l'hostel, que nous avons pour ce veues, n'en est faict nulle mention.

Sur ce, très cher seigneur, si faictes et ordonnez ce qu'il vous plaira. Notre Seigneur vous veuille garder l'âme et le corps. Escript à Paris, le seizième jour de may l'an treize cent vingt et un.

(Tiré du recueil de la Chambre des comptes de la Biblioth. du Roi, reg. B, fol. 2.), et recueil de M. de Montmerqué, Tom. V, page 70.

141. HISTOIRE DES TRIBUS INDIENNES DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Il existe à Washington, au département des Affaires Indiennes, une curieuse collection de portraits d'hommes rouges, qui, commencée en 1821, a été continuée avec soin depuis cette époque sous la direction du pouvoir exécutif. Elle compte environ cent vingt figures. Cette piquante galerie, dont on ne peut nier l'importance pour l'histoire physique de la race humaine, a toujours attiré une nombreuse affluence de visiteurs, nationaux et étrangers. On se propose aujourd'hui de publier un recueil de fac-simile des portraits dont elle se compose. La grandeur des originaux, dus presque tous au talent de M. King de Washington, sera fidèlement conservée dans la copie; et les noms des dessinateurs chargés de ce travail offriront une garantie certaine de l'exacte ressemblance des gravures. Dix-huit tribus sont comprises dans cette collection; on y ajoutera quelques autres portraits épars dans des maisons particulières. Pour compléter cet ensemble de documens authentiques sur un peuple dont l'existence ne se prolongera probablement point dans un avenir fort éloigné, le colonel Kenney, depuis long-temps employé par le gouvernement américain dans ses relations avec les derniers restes des peuplades rouges, s'est chargé de la rédaction d'un texte historique et biographique. Il comprendra, outre un essai général sur l'histoire et les mœurs de cette intéressante nation, des vocabulaires de ses différens idiomes, des notices particulières sur les principaux personnages dont on a conservé les traits, et des anecdotes relatives aux mêmes sujets. Une carte sera jointe à l'ouvrage, et donnera l'indication des localités attribuées à chacune des dix-huit tribus. Vingt livraisons, du prix de six dollars (30 fr. environ) chacune, composeront ce recueil, qui a déjà obtenu l'approbation et l'encouragement des hommes les plus éclairés et les plus distingués des États-Unis. On se propose d'en publier simultanément une seconde édition en Europe, où l'attention paraît devoir être doublement stimulée par l'ignorance où nous sommes restés jusqu'ici sur presque tout ce qui concernait l'ancienne population de l'Amérique du Nord, (*Revue Encyclopédique*; août 1831, p. 410.)

MÉLANGES.

142. SUR LE PROJET D'UN MUSÉE ETHNOGRAPHIQUE; par le Baron de FÉRUSSAC.

Un journal (1) vient d'annoncer le projet de création d'un nouveau Musée, destiné à recueillir les monumens divers de l'industrie des peuples sauvages ou à demi-civilisés, monumens qui, chaque jour, devenant plus rares, emportent avec eux, par leur destruction, presque les seuls témoignages sur lesquels

(1) *Constitutionnel* du 12 nov., suppl.

Il est question de fonder incessamment, en France, un établissement que nous enviera l'Europe savante, et qui n'a jusqu'à présent de modèle qu'aux États-Unis : nous voulons parler d'un *Musée ethnographique*.

On appellerait ainsi un vaste emplacement divisé en une foule de salles, portant le nom de tous les peuples qui existent aujourd'hui, soit à l'état sauvage, soit à l'état demi-civilisé, soit avec des formes sociales essentiellement différentes des nôtres. Le but de cette création serait de ne point laisser perdre dans le naufrage des temps le souvenir de ce qui se rattache aux nations actuelles, et de conserver tous les objets, armes, instrumens, costumes, débris d'arts et de monumens, etc., qui leur sont particuliers.

Les salles du *Musée ethnographique* seraient principalement consacrées ou à ces rares tribus indiennes, que refoule constamment dans les déserts d'Amérique, et qu'anéantira bientôt tout-à-fait, l'envahissante civilisation moderne, ou à ces insulaires des mers du Sud, dont les missions anglaises effacent et dénaturent tous les jours les mœurs et le caractère primitif, ou bien enfin aux peuples dont les usages nous sont mal connus, tels que les Mogols, les Chinois, les Tatars, les Kamtchadales, les Lapons, les Samoïèdes, etc.

C'est la Commission nommée par le ministre du commerce, pour l'organisation du matériel des bibliothèques, qui a conçu la pensée de l'établissement dont nous parlons, pensée digne d'une nation et d'un siècle comme les nôtres. M. Abel Régnat a été chargé de faire un rapport à ce sujet, et M. D'Argout a déjà approuvé, dit-on, l'idée première. L'emplacement qu'on a destiné au *Musée ethnographique* est le bâtiment qui est maintenant en construction, rue Vivienne, dans l'ancien local du Trésor public.

on puisse s'appuyer pour résoudre une foule de questions qui intéressent, au plus haut point, l'histoire du genre humain, et surtout cet important problème de l'établissement successif de la population dans les innombrables Archipels de la mer du Sud.

Ce projet ne peut manquer d'intéresser vivement les amis des sciences géographiques et historiques; mais nous devons à la vérité des faits de dire *qu'il n'est point nouveau*. Il remonte à l'année 1826, et c'est à M. le duc de Doudeauville, alors ministre de la Maison du Roi, et à M. le vicomte de Larocheffoucauld, que l'on doit reporter l'honneur d'avoir, les premiers, adopté cette belle pensée. La création de ce Musée fut décidée par eux, et son exécution commencée. Par leurs ordres une foule d'objets précieux ont été réunis au Louvre, place naturelle de cet établissement, et placés *provisoirement* au Musée naval dirigé par M. Zédé, en attendant que l'importance des acquisitions demandât un conservateur spécial. Des instructions furent données à divers voyageurs, entr'autres à M. le Capitaine D'Urville pour son voyage de circumnavigation, et à M. D'Orbigny, qui se rendait dans l'Amérique méridionale; des achats ont été faits par les soins de M. Dubois, dessinateur du Musée royal du Louvre; divers particuliers ou des voyageurs se sont empressés d'offrir pour ce Musée naissant les objets qu'ils possédaient; j'en ai remis moi-même une assez grande quantité, que je devais à l'obligeance des officiers des deux expéditions commandées par MM. de Freycinet et Duperrey, et, à bien dire, il ne peut plus être question d'une *création*, mais seulement de donner à ce Musée tout le développement qu'il comporte et que l'on s'était promis en le fondant.

Nous croyons d'autant plus utile de faire connaître les faits à ce sujet, qu'il serait déplorable que les bonnes intentions de l'autorité fussent paralysées par une mesure qui enleverait ce Musée à la place naturelle et obligée qu'il doit occuper, pour en faire une annexe d'un établissement dont la spécialité de destination exclut hautement une alliance aussi bizarre, et lorsque d'ailleurs le Musée dont il s'agit doit compléter celui du Louvre, pour composer, avec le Musée égyptien et le Musée des monumens grecs et romains, ce vaste ensemble au moyen duquel on peut tenter d'entreprendre l'histoire des peuples

par les monumens des arts qu'ils cultivaient, de leur industrie, de leur religion, de leurs mœurs et de leurs usages divers.

L'idée de la formation d'un Musée ethnographique a été reprise dans ces derniers temps, mais *bien avant* la création de la Commission nommée pour l'organisation du matériel des bibliothèques. A peine M. le comte d'Argout venait-il d'être nommé ministre, qu'un des savans conservateurs de la Bibliothèque du Roi, M. Jomard, auquel j'avais eu, dans le temps, l'honneur de communiquer ce projet, ainsi qu'à MM. de Humboldt, Cuvier et Abel Rémusat, crut devoir, à ce qu'il paraît, appeler l'attention du ministre sur cette *création*. L'on était certain qu'une pensée aussi utile serait avidement saisie par M. d'Argout, lequel, en effet, s'empessa de nommer une Commission qui, sous la présidence de M. le baron Cuvier, fut chargée de lui faire un rapport.

Ignorant complètement les points sur lesquels cette Commission a été appelée à donner son avis, je ne puis raisonner que par conjecture; mais il m'est permis de penser que le rapport de cette Commission n'étant point fait encore, le ministre n'a pris aucune détermination qui puisse autoriser à dire que le Musée ethnographique sera réuni à la Bibliothèque du Roi et ne continuera pas à former une des divisions du Musée royal du Louvre; je puis d'autant moins croire à une semblable détermination que, par cet arrangement, il faudrait nécessairement créer une nouvelle place de conservateur à la charge du trésor public, et qu'on est aujourd'hui peu porté à augmenter le budget des sciences. En effet, il n'est pas supposable que le Musée ethnographique soit annexé aux imprimés, ou aux manuscrits. MM. Van Praet, De Manne, Abel-Rémusat, Champollion refuseraient sans doute un genre de surveillance et de travaux auxquels ils sont étrangers, et qui ne pourrait que porter un préjudice notable à tout ce qu'ils font pour les importants dépôts qui leur sont confiés. On ne peut supposer qu'on le réunisse à la conservation des estampes! Resterait les médailles et les cartes géographiques. Le Musée ethnographique se compose de monumens d'un autre ordre que les médailles. A la vérité, quelques inscriptions, quelques vases, quelques figurines et des monumens égyptiens, grecs ou romains, font aussi partie de la conservation de M. Raoul-Rochette; mais la

véritable place d'une partie d'entr'eux serait au Louvre, depuis qu'il est devenu le grand dépôt de toutes nos richesses de l'antiquité, et il y a long-temps que les savans et le public éclairé réclament un échange entre les deux établissemens du Louvre et de la Bibliothèque, qui permette de réunir à chacun d'eux, selon sa destination particulière, ce que l'autre offre d'étranger à sa spécialité. On ne peut penser qu'en appelant l'attention du ministre sur le Musée ethnographique, M. Jomard ait eu en vue de se charger de sa direction; on ne peut pas plus réunir aux cartes géographiques qu'aux estampes les pirogues, les casse-têtes, les arcs et les flèches des sauvages, les pagodes de l'Inde, ou les fétiches des insulaires de la mer du Sud? et d'ailleurs M. Jomard ne voudrait point se détourner de ses importants travaux habituels et des soins que demande le dépôt dont il est chargé et qui est appelé à devenir si important, pour se livrer à une étude laborieuse et toute nouvelle, seul moyen cependant pour organiser convenablement ce nouveau Musée, et le mettre en état d'être réellement utile et de remplir son importante destination.

Il ne s'agit point, en effet, de réunir simplement dans un ordre quelconque et de disposer convenablement dans une suite de salles les monumens dont se composerait ce Musée. Et, d'abord, il faudra beaucoup d'activité pour le former; prendre une foule de mesures, rédiger des instructions, et entretenir une correspondance suivie avec les voyageurs et les agens du gouvernement dans les diverses contrées lointaines.

Dès qu'un acte public aura manifesté les intentions généreuses et bienfaisantes de l'administration à cet égard, le noyau existant sera bientôt accru par les offrandes volontaires des navigateurs et de quelques curieux qui, sans avoir de collection, possèdent cependant quelques monumens qui s'y rapportent. Ce noyau peut se grossir dès à présent : 1° de quelques beaux objets, en petit nombre, échappés au pillage de la belle collection rapportée par Bougainville, et déposés à la Bibliothèque de Sainte-Généviève; 2° de quelques monumens de ce genre, négligés et dédaignés, placés dans les magasins ou les galeries du Jardin du Roi, de l'Institut et à la Bibliothèque royale; 3° d'une grande quantité d'instrumens divers, d'armes, de vêtemens, d'ornemens, etc., réunis dans les divers ports de France, et dont on

peut, pour des motifs d'intérêt général, demander la réunion au Musée ethnographique, en leur laissant tous les objets doubles; 4° de quelques armes, et de grands bateaux qui se trouvent dans divers établissemens publics, entr'autres au ministère de la Marine; 5° enfin, d'un nombre, à ce qu'il paraît fort considérable, de curiosités indiennes et surtout chinoises disséminées dans les palais et châteaux royaux. Il faudrait les rechercher et les réunir dans l'établissement qui nous occupe.

Des instructions données par le ministre de la marine aux officiers de la marine royale et de la marine marchande, procureront successivement une foule d'objets, de même que celles que l'on pourra donner aux voyageurs du Muséum d'histoire naturelle et à nos agens consulaires, aux gouverneurs de nos colonies d'Alger et du Sénégal, aux chefs de nos comptoirs en Asie, et à tous les voyageurs que l'amour de la science peut porter à parcourir les régions centrales de l'Asie, de l'Afrique et des deux Amériques.

Il faudra apporter le plus grand soin à constater et à enregistrer exactement l'origine de chaque objet, c'est-à-dire à quel peuple, à quelle tribu il appartient; par quel voyageur il a été apporté, ou comment il a été acquis; quel est son usage, sa destination, et enfin dresser de tous ces objets un catalogue exact et méthodique. Tous ces travaux devront être faits ou suivis par le Conservateur chargé de la direction de ce Musée. Mais là ne doit point se borner sa tâche. Il devra faire une revue consciencieuse et générale de toutes les relations de voyages, pour connaître tout ce qui a été dit à l'égard de ces monumens, les descriptions qui en ont été faites; chercher à se procurer ceux que l'on ne possède point ou que l'on ne reconnaît que dans les récits des voyageurs; constater les rapports ou les différences des objets analogues; déterminer l'étendue, la circonscription géographique des pays où chacun d'eux est en usage, enfin créer la science de ces monumens, science qui n'existe pas encore, afin de pouvoir les reconnaître, en déterminer l'origine, l'âge, l'usage, comme les antiquaires sont parvenus à le faire pour les monumens égyptiens, grecs et romains (1).

(1) La place de Conservateur d'un semblable Musée nous paraît appartenir de droit à un voyageur qui aura pu parcourir les diverses parties

Je ne citerai qu'un seul exemple de l'utilité de ce genre de recherches, ce sont ces petits coussinets en bois et sculptés que M. de Freycinet, et après lui MM. Duperrey et d'Urville, ont rapportés de la Nouvelle-Zélande, où les insulaires s'en servent pour tenir leur tête éloignée, lorsqu'ils sont couchés, du sol brûlant sur lequel ils s'étendent. On les retrouve absolument semblables dans les tombeaux de l'antique Égypte, sous la tête des momies; on les voit sculptés sur les monumens, avec la même destination, et M. Cailliaud en a retrouvé l'usage chez les peuples actuels de l'Éthiopie, berceau primitif des peuples de la partie inférieure de la vallée du Nil. Lorsque l'on réfléchit à la simplicité, à la constance des usages des peuples non civilisés, au petit nombre des objets dont ils se servent, on ne peut se refuser à admettre que chacun de ces objets est caractéristique. Ce coussinet n'est pas, au reste, le seul témoignage, fort singulier, qui semblerait constater les rapports des peuples les plus anciens avec des contrées dont on croyait la découverte toute récente: l'emploi du beurre de muscade, constaté dans l'embaumement de quelques momies, vient prouver des relations fort anciennes entre l'Égypte et les Moluques, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'Inde. Mais on conçoit que toutes ces indications précieuses ont besoin d'être étudiées avec soin, discutées avec toute la rigueur scientifique; et l'on ne pourra réussir à éclairer ces importantes questions, qui tiennent à l'histoire de l'établissement successif de la population sur une partie du globe et des premiers rapports des peuples anciens, qu'à l'aide des données comparatives que fournira le Musée qui nous occupe.

du monde, surtout les archipels de la mer du Sud, et qui aura étudié les langues, les mœurs, les usages de leurs habitans; recueilli leurs monumens de toute nature, et qui, par l'ensemble de ses connaissances, serait propre au genre d'études que commande la direction de ce Musée. S'il était permis d'émettre un vœu à cet égard, nous serions certains d'être généralement applaudi, en nommant M. le capit. de Freycinet, qui réunit tout ce que l'on peut chercher sous ce rapport, s'il consentait à accepter ce poste honorable, et qu'il lui fût offert. A son défaut, j'avais signalé à M. le duc de Dondeauville, lorsqu'il me fit l'honneur de me consulter à ce sujet, M. Lesson, l'un des plus habiles collaborateurs de mon célèbre ami M. de Freycinet.

Pour qu'il remplisse cette importante destination, il ne faut point le séparer des autres collections avec lesquelles il est dans une dépendance obligée. Peut-on, en effet, éloigner les monumens indous des monumens égyptiens? Ne faut-il pas, au contraire, les rapprocher pour en saisir les rapports, ou en constater les différences? et leur comparaison serait-elle facile quand, pour les étudier, il faudrait se transporter dans deux établissemens différens, perdre ces aperçus, fruits d'une inspiration soudaine que produisent les premières impressions, ou s'adresser à deux administrations distinctes pour obtenir les facilités désirables? On ne sert bien la science qu'en mettant les choses et les hommes à leur véritable place.

Une collection d'un haut intérêt est offerte dans ce moment au gouvernement : c'est celle de M. Lamarre-Picot, composée de deux parties fort distinctes. L'une est une suite considérable d'objets d'histoire naturelle, offrant une des plus riches collections zoologiques de l'Inde, qui soit encore parvenue en France, et dans laquelle on remarque une quantité d'animaux non encore connus des naturalistes; l'autre est une magnifique réunion de monumens indous de tout genre qui font connaître, non-seulement toutes les castes du peuple immuable qui habite cette vaste contrée, mais aussi les mœurs, les rites, les usages, l'état des arts et la théogonie de ce même peuple. Les savans rapports des professeurs du Jardin du Roi, de la Société asiatique et de la Société de géographie, émettent le vœu commun que cette précieuse collection soit conservée à la France, et il est vivement à désirer que la première de ses deux divisions soit acquise pour le Muséum d'histoire naturelle, et que la seconde aille augmenter le noyau des objets déjà réunis au Louvre, pour former le Musée ethnographique, d'autant plus que nous sommes fort pauvres en France dans ce genre de monumens.

Les conditions auxquelles M. Lamarre-Picot offre de céder le fruit de ses pénibles recherches font honneur à son désintéressement, et nous sommes heureux de pouvoir dire que M. le comte d'Argout a accueilli avec intérêt ses propositions. Espérons qu'aucun obstacle ne s'opposera à la réalisation de ses vues généreuses, et qu'il n'en sera pas de ces collections comme

de celle de M. Drovetti, qui a laissé de si vifs regrets à la France.

Félicitons-nous du retour à une position qui permet de s'occuper de ces paisibles objets d'utilité générale, et sachons en rendre grâce au gouvernement du Roi. Le public éclairé, comme le monde savant, applaudiront à la sollicitude et à l'intérêt que M. le comte d'Argout a mis à s'occuper du Musée ethnographique, et leur reconnaissance ne peut manquer au ministre jaloux d'illustrer le nouveau règne, en assurant le développement d'un établissement d'un haut intérêt et qui sera un nouveau titre de gloire nationale.

Ce Musée aurait d'autant plus d'importance et d'intérêt qu'il n'en existe, à bien dire, aucun en ce genre en Europe que celui de Gœttingue formé, surtout, par la collection de Forster, et où l'on voit quelques pièces rapportées par Cook, et une belle suite d'objets de l'Asie septentrionale et de la côte N.-O. de l'Amérique. Quelques collections peu considérables et plus spéciales, telle que celles de St-Pétersbourg, pour les îles de la mer du Sud, celles de Vienne et de Munich, résultats des voyages des savans autrichiens et bavares au Brésil; celles de curiosités chinoises de Dresde, de Munich, etc.; la magnifique collection de manuscrits Astèques de lord Kingsbury, les collections de monumens indous de la Compagnie des Indes et de la Société asiatique de Londres, et quelques autres encore, sont presque les seules que l'on puisse citer; mais elles ne forment point une suite importante; même dans la partie toute spéciale qu'elles embrassent, et la collection particulière d'un amateur de Paris, M. Panckoucke, peut seule donner une idée, sur une très-petite échelle sans doute, de ce que devrait être un Musée de ce genre. Nous citerons le Musée ethnographique de Salem aux États-Unis, qui paraît fort riche et bien entendu.

Nous croyons utile de donner ici le projet de Rapport au Roi, dont M. le duc de Doudeauville et M. le vicomte de La Rochefoucauld voulurent bien me demander la rédaction, lorsqu'ils adoptèrent avec tant d'empressement l'idée de cette création, que j'eus l'honneur de leur proposer. J'ai cherché à y exposer les motifs de l'utilité de cet établissement, et à préciser ses analogies et sa place dans l'organisation générale du Musée royal du Louvre. La lecture de ce rapport achevra, nous le

pensons du moins, de prouver l'impossibilité d'enlever au Louvre ce nouveau Musée projeté.

PROJET DE RAPPORT AU ROI.

SIRE,

Le moyen le plus prompt et le plus sûr de hâter les progrès d'une étude est, sans contredit, la réunion des monumens et des documens épars qui la concernent; car les forces de l'intelligence, comme les rayons lumineux, n'acquièrent toute leur énergie qu'en les concentrant dans un seul et même foyer. Telle est l'origine des musées, des cabinets, dans lesquels les particuliers et les gouvernemens, amis des sciences et des arts, se sont empressés en tout temps de rassembler les objets dont la réunion pouvait servir à constater, soit les mœurs, les usages, les progrès ou la décadence de la civilisation d'un peuple, soit les procédés, les découvertes, les mouvemens progressifs ou rétrogrades d'une science ou d'un art quelconque, ou bien enfin l'ensemble des productions naturelles du globe, d'une contrée déterminée, ou de tel règne seulement.

C'est ainsi que chez les nations savantes de l'Europe et de l'Amérique les musées ou cabinets d'histoire naturelle, ceux où l'on a réuni un grand nombre d'antiquités ou de productions des arts, des suites de médailles, ont offert et offrent encore les ressources les plus variées et les plus fécondes pour les études propres à augmenter et à perfectionner nos connaissances.

Ce sont ces considérations, Sire, dont V. M. a apprécié tout le poids, qui ont déterminé la création d'un musée égyptien, formé d'après ses ordres et sous ses auspices, lorsque V. M., voulant consacrer une découverte qui honore la France, désira fonder une école nouvelle, et faciliter aux nationaux et aux étrangers l'étude de la langue et des écritures de l'antique Égypte, d'après ses monumens mêmes.

Si l'utilité d'une collection de ce genre est évidente pour apprécier avec justesse l'état de la civilisation des anciens Égyptiens, leurs mœurs, leurs usages, leurs idées religieuses, leur degré d'instruction, leurs progrès dans les arts, et pour y rattacher avec quelque certitude l'origine de la plupart des pratiques sociales de l'Europe, il en est de même relativement aux monumens de toute nature qui peuvent nous mettre à

portée de constater l'état des peuples non anciennement civilisés, et indigènes des deux Amériques, de l'Afrique, des archipels de l'Asie et de l'Océanie, spécialement des îles de la mer du Sud, jusqu'au moment où la civilisation européenne a remplacé par ses propres usages leur physionomie primitive. Parmi tous ces peuples si différens par leur origine, leurs langues, leurs mœurs et leurs habitudes, les uns, peu visités par les étrangers, sont encore à l'état sauvage, d'autres ont acquis par eux-mêmes un certain degré de civilisation; les Malais, les Mexicains et les Péruviens, qui étaient déjà parvenus, avant l'arrivée des Européens sur leur territoire, à un degré de culture et d'intelligence très-remarquables, ont perdu par la conquête leur manière d'être naturelle, comme les peuples sauvages qui ont subi le joug des peuples civilisés. Les uns semblables, ou à peu près, à ce qu'ils furent toujours, n'ont point d'âge pour leurs monumens; à l'égard des autres, on pourrait dire que leur époque antique est moderne comparativement aux anciens peuples de l'Orient: leur histoire semble n'avoir point eu de moyen âge; les derniers enfin ont passé presque sans transition de leur état primitif aux exigences de la civilisation. Malgré ces différences notables, l'étude de leurs monumens doit conduire aux mêmes résultats; c'est-à-dire à la connaissance exacte du degré de culture, des usages, des mœurs, des idées religieuses et de l'industrie de ces peuples, qui sont aussi des fractions de la race humaine, et l'on aperçoit dès-lors l'avantage réel que présenterait pour ce genre d'étude une réunion des monumens et des productions des arts et de l'industrie de ces mêmes peuples.

Les voyageurs de toutes les nations qui ont successivement exploré ces diverses parties de la terre nous ont, à la vérité, donné, pour la plupart, quelques notions plus ou moins étendues à cet égard; mais toutes ces relations, fruit d'un examen rapide, pendant le court séjour, souvent environné de périls, que pouvait permettre un voyage de circumnavigation, sont bien loin de pouvoir satisfaire les vœux des savans. Sans doute il n'en est point ainsi pour les contrées habitées depuis longtemps par les Européens; la colonisation des Archipels de l'Asie et celle des Deux-Amériques a procuré sur l'histoire de leurs peuples indigènes plus anciens et ayant une civilisation

bien plus avancée que ceux de la mer du Sud ou de l'intérieur de l'Afrique, des données plus positives et bien plus étendues ; on connaît les savantes recherches sur les Péruviens et les Astèques, d'un illustre voyageur qui, quoique étranger à la France, l'a dotée si généreusement de travaux importans ; cependant les dévastations qui accompagnèrent les conquêtes, et le peu d'intérêt qu'à cette époque on accordait, en général, aux recherches scientifiques, ont fait perdre en grande partie les fruits qu'on aurait pu retirer des circonstances où se trouvèrent les premiers colons. Les monumens de l'ancienne civilisation des Péruviens et des Astèques sont très-rares en Europe et même en Amérique, à l'exception des constructions qui ont résisté aux ravages du temps et des hommes ; l'on est surpris du petit nombre de documens qui ont été réunis à leur sujet, et de l'incertitude qui accompagne encore les questions les plus importantes concernant l'histoire et l'origine de ces nations.

Les recherches dont il s'agit, Sire, et qui pourraient paraître à des esprits peu attentifs plus curieuses qu'utiles, sont en effet d'une haute importance pour résoudre des questions d'un grand intérêt et qui tiennent d'une part à l'histoire du genre humain en général, et de l'autre à l'origine, aux migrations, au développement successif de la population des Archipels de l'Asie, de l'Océanie, de l'Afrique et des Deux-Amériques, et par conséquent aux considérations géographiques les plus curieuses et les plus importantes. Les caractères physiques de leurs habitans et l'étude comparée des langues qu'on y parle ont été jusqu'ici presque seuls employés comme élémens propres à résoudre ces grandes questions ; mais l'étude des monumens qui constatent les usages, les croyances, l'état des arts, offre aussi beaucoup d'utiles moyens pour chercher à reconnaître, ou une communauté d'origine ou une filiation non équivoque, et pour fonder toutes les autres considérations sur lesquelles on peut appuyer la solution des questions que la science s'est proposées ; l'on peut même attendre de cette étude la confirmation des indications premières qui ont été recueillies et des lumières nouvelles pour résoudre complètement ces mêmes questions.

Mais, si l'on veut faire servir les monumens des peuples qui nous occupent à la solution de ces importans problèmes, il

faut se hâter de les arracher à une destruction totale et trop certaine; et en effet, les discordes intestines et les guerres continuelles entre les peuplades qui habitent l'Afrique et les îles de la mer du Sud, et entre les princes malais des Archipels de l'Asie; la domination des étrangers, les progrès de la civilisation par l'introduction du christianisme et des goûts et des jouissances de l'Europe, font journellement disparaître, comme autrefois au Mexique et au Pérou, les traces de l'existence passée et du culte de ces peuples. On s'aperçoit déjà, sur les lieux mêmes, de la rareté progressive des monumens, et l'on peut en prédire la disparition totale avant un quart de siècle, du moins pour les contrées qui ne sont pas de l'intérieur de l'Afrique, où l'influence européenne a eu jusqu'ici si peu d'empire. Déjà les navigateurs qui, dans ces derniers temps, ont abordé aux îles de la Société et aux îles Sandwich, n'ont pu y reconnaître les peuples dont Cook et Bougainville ont donné des descriptions si renommées. Les Missionnaires anglicans ont entièrement changé les mœurs et les habitudes de leurs habitans, et dans ces îles, comme dans beaucoup d'autres, les usages signalés par les premiers voyageurs ont disparu entièrement; en sorte qu'on est embarrassé aujourd'hui pour reconnaître certains objets dont ils parlent dans leur relation.

Il paraît donc urgent, Sire, de rassembler tous les monumens des peuples dont il s'agit, et que l'on pourra désormais se procurer, et de les réunir dans un dépôt où ils seront classés dans un ordre méthodique et propre à éclairer par leur étude comparée les grandes questions à la solution desquelles ils se rattachent. Presque tous ceux de ces monumens qui ont été portés en France, souvent en très-grand nombre, pour certains d'entre eux, depuis les premiers voyages autour du monde, ont été disséminés et sont perdus pour la science, faute d'un dépôt semblable destiné à les réunir. Les marins en apportent journellement, qui éprouvent le même sort. Ne les considérant que comme de simples objets de curiosité, les établissemens publics ont presque toujours dédaigné de les recueillir. A la vérité, on a eu depuis quelques années, dans les divers ports militaires du royaume, Sire, l'heureuse idée de former, de ces monumens, des collections qui se sont accrues par les dons volontaires des officiers de votre Marine

royale ; dans toutes les occasions le zèle éclairé de ces officiers saisit les moyens d'être utile aux progrès des sciences , et par là ces monumens ont échappé à leur dissémination, et enfin à la perte inévitable qui en eût été la suite. Les deux plus brillantes expéditions autour du monde qui aient été faites dans ces derniers temps , sous les auspices et par les ordres de feu S. M. Louis XVIII, furent très-riches en résultats de ce genre ; mais presque tout ce qu'avaient rapporté les officiers qui les composaient a été malheureusement disséminé, ces officiers n'ayant trouvé aucun dépôt destiné à le recueillir. Toutefois , il existe à Paris et dans l'intérieur du royaume une assez grande quantité de ces monumens qui , dans leur isolement , ont peu d'intérêt , mais qui , par leur réunion , acquerraient beaucoup de prix ; et nul doute, Sire, que si V. M. daigne ordonner la création d'une collection spéciale pour tous les produits de l'industrie et des arts des peuples indigènes de l'Afrique, des Archipels de l'Asie, de l'Océanie et des Deux-Amériques, le zèle d'une foule de voyageurs, de savans, de quelques particuliers et de tous les marins de votre Marine royale ou de la marine marchande ne les porte à enrichir successivement cet établissement royal d'une quantité de monumens précieux déjà recueillis , ou que leur désir d'accroître ces richesses leur fera rechercher dans leurs voyages de long cours. Déjà des dons de cette nature ont été offerts par divers officiers de marine et par quelques hommes zélés pour la science, dont je m'empresserai de mettre les noms sous les yeux de V. M., si elle daigne m'y autoriser ; quelques monumens de cette espèce existent aussi depuis long - temps dans des établissemens publics, où ils ont été relégués dans des magasins parce qu'ils ne sont pas en harmonie avec le but spécial de ces établissemens ; dès que l'on saura qu'il existe un point central de réunion pour ces monumens, il est dans la nature des choses que bien des objets isolés soient déposés dans la nouvelle collection, qui pourra ainsi , en peu d'années , être assez riche pour remplir son utile destination.

La création de ce Musée, Sire, sera une nouvelle preuve de la sollicitude de V. M. pour les sciences géographiques et historiques , honorées d'une constante protection par les illustres prédécesseurs de V. M., et dont elle-même a donné un si

éclatant témoignage par les importans monumens dont sa munificence a doté, l'année dernière, le Musée du Louvre. En ouvrant ainsi, dans la capitale de ses États, aux nationaux et aux étrangers un nouveau champ d'observations et d'études, pour lequel on n'avait point jusqu'ici les ressources nécessaires, V. M. assurera des résultats qui ne peuvent manquer d'avoir le plus haut intérêt pour l'histoire du genre humain, en général, et pour toutes les sciences qui sont l'objet des plus utiles études.

La collection que j'ai l'honneur de proposer à V. M. de former, compléterait ainsi la série des monumens des différens peuples dans son Musée royal du Louvre, et sur lesquels s'appuient les recherches historiques auxquelles ces monumens peuvent servir de base.

Pour mettre cette nouvelle fondation en harmonie avec l'organisation actuelle du Musée royal du Louvre, il suffira que V. M. daigne considérer, 1^o que la première section du Musée se compose des monumens antiques ou du moyen âge, provenant de tous les peuples de l'Europe, surtout des monumens grecs et romains. 2^o Que la seconde section renferme les monumens égyptiens et orientaux de toute origine, dans lesquels sont compris les monumens phéniciens et carthaginois et ceux de tous les peuples de l'Asie (1). Les monumens de ces derniers peuples ne peuvent se séparer selon l'ordre des temps, malgré l'antique civilisation de la plupart des nations asiatiques, à cause de l'immutabilité de leurs doctrines et de leurs habitudes, ni selon

(1) Au sujet de cette classification basée sur les convenances historiques, et qui, du reste, n'aurait pas rompu l'ordonnance géographique, ni les divisions subordonnées de celle-ci, d'après la nature des monumens, nous croyons devoir rapporter le billet ci-joint, de M. de Humboldt, qui m'avait permis de recourir à ses lumières.

« C'est une belle et noble entreprise que de faire, comme vous le dites, l'histoire du genre humain par les monumens. L'exécution de ce projet est bien digne d'un ministre qui encourage aussi généreusement les arts et l'érudition, que d'autres ministres semblent apporter de soin à les étouffer. Je ne querellerai pas sur la division en 3 sections, dont la 2^e me paraît renfermer des objets un peu hétérogènes. Les Égyptiens, les Assyriens et les Perses; les embranchemens de la religion de Brahma et du Bouddhisme; les Chinois et les Japonais, me paraissent former des groupes bien distincts; mais ces divisions peuvent toujours se faire dans la suite», etc.

leurs divisions géographiques, à cause des rapports que présentent tous les monumens des peuples de cette vaste contrée, depuis la Perse jusqu'au Japon. Il convenait donc de rallier dans la même section tous les monumens de l'Asie et ceux des nations de l'Afrique qui ont joué un rôle dans l'antiquité. La troisième section projetée comprendrait tous les monumens des peuples de l'Afrique chez lesquels la civilisation européenne n'a point encore pénétré; ceux de tous les Archipels de l'Asie (malgré les traces d'une sorte de civilisation assez ancienne, et du culte de Bouddha chez les peuples malais de quelques-unes de ces îles, dont les monumens ont par là des rapports avec ceux de l'Inde; mais afin de conserver une division géographique, qui, sous les points de vue généraux, est plus convenable), des îles de la mer du Sud et des deux Amériques.

Pour la plupart de ces peuples modernes, on trouve plutôt des témoignages de leurs habitudes physiques que de leurs opinions sociales; leurs monumens formeraient le dernier chaînon du Musée, qui présenterait ainsi dans un vaste ensemble le tableau méthodique des travaux intellectuels des peuples les plus célèbres, antérieurs à la civilisation moderne, et celui des premiers essais des peuplades qui n'ont pas encore ressenti ses bienfaits: ce serait l'histoire entière du genre humain par les monumens.

Le projet d'ordonnance qui suit ce rapport réalise toutes ces vues: je les soumets respectueusement à l'approbation de V. M.

NOTE ADDITIONNELLE.

Cette note était imprimée lorsque M. Jomard a bien voulu m'adresser un exemplaire d'un écrit publié sous le titre de *Considérations sur l'objet et les avantages d'une Collection spéciale consacrée aux cartes géographiques et aux diverses branches de la géographie*. Cet écrit, qui m'était inconnu, a été distribué à un très petit nombre d'exemplaires, et j'ignore s'il vient de paraître ou s'il est publié depuis quelques mois. Il m'explique d'ailleurs le nouveau projet d'un Musée ethnographique près la Bibliothèque du Roi, et c'est seulement sous ce point de vue que je m'en occuperai ici.

M. Jomard, cherchant comment la Collection des cartes peut atteindre son plus haut degré d'intérêt et d'utilité scientifique,

arrive à cette conclusion, qu'il faut y réunir, 1^o *tous les produits des arts et de l'industrie des peuples sauvages*; 2^o *les représentations topographiques en relief*, dont il forme une division sous le nom d'*Hypsologie*; 3^o *les cartes hypsographiques et les cartes en relief*.

Il est évident que la Collection des cartes géographiques ayant pour objet de réunir les diverses représentations graphiques de la surface terrestre et de toutes ses parties, on peut, on doit y réunir les cartes, les plans ou les globes qui, par des procédés divers, sont également destinés à reproduire tout ou parti de la configuration et des détails de cette même surface. Ce sont des choses de même nature, qui ont un but semblable, et il ne peut, il ne doit point en être autrement. Mais il n'en est plus de même pour les monumens qui doivent composer le Musée ethnographique; ces monumens appartiennent à l'histoire des arts, de l'industrie et de la civilisation des peuples; ce sont, en un mot, des *monumens historiques*.

Il est incontestable qu'ils peuvent, dans bien des cas, être utiles aux connaissances géographiques, qui trouvent dans leur étude des secours efficaces; mais il en est ainsi des médailles qui nous ont fait connaître quelques *municipium* dont Ptolémée et Plinè n'ont pas fait mention; des inscriptions qui constatent l'existence de peuples dont les livres des anciens ne parlent pas et d'une foule de monumens grecs, romains, étrusques, qui nous font seuls connaître certains usages des peuples qui nous ont devancés dans l'ordre des temps. Le dépôt des cartes géographiques pourrait-il aussi revendiquer les médailles, les inscriptions, les monumens antiques par suite de ces lumières que leur empruntent les connaissances géographiques? Les produits directs du sol, les végétaux et les animaux, dont les espèces les plus marquantes caractérisent les diverses parties de la surface terrestre auraient plus de droit à être considérés comme élémens de la géographie physique du globe, et comme tels, réclamés pour faire partie du dépôt géographique. Le Musée tout entier du Louvre et le Muséum du Jardin du Roi devraient ainsi se réunir à la conservation des cartes géographiques. Ce serait alors un *Musée encyclopédique*; il suffit d'exposer les conséquences rigoureuses du raisonnement qu'établit M. Jomard pour qu'il en reconnaisse lui-même le peu de fon-

dement. Toutes les sciences, tous les arts, comme tous les Musées qui leur sont consacrés, se prêtent un mutuel secours, mais la spécialité d'étude et de destination peut seule produire cet heureux résultat : si tout était confondu il n'y aurait de lumière nulle part.

M. Jomard a, du reste, oublié, dans sa brochure, de faire la plus petite mention du Musée ethnographique dont l'établissement au Louvre a été décidé et des collections qui s'y trouvent déjà réunies en conformité de cette décision.

P. S. On nous assure que le Conservatoire (la réunion des conservateurs) de la Bibliothèque royale s'est formellement prononcé contre l'adjonction à cet établissement d'un Musée qui est tout-à-fait étranger à sa destination spéciale.

143. NOTICE SUR ST-NIZIER, ÉVÊQUE DE LYON.

St-Nizier naquit en Bourgogne en 513, il était fils du sénateur Florentius et d'Artemia. Pendant que celle-ci était enceinte, son mari lui ayant annoncé qu'il venait d'être élu évêque de Genève, « je vous conjure, lui dit-elle, n'acceptez pas l'épiscopat, mon cher mari, car je porte dans mon sein un évêque que j'ai conçu de vous. » Lui, se souvenant qu'une voix divine avait dit à Abraham « *Quoi que te dise Sara, écoute sa parole* » se rendit aux prières d'Artemia. Ce fils reçut au baptême le nom de *Nicetius* dont nous avons fait *Nizier* : il eut une enfance et une jeunesse exemplaires ; à 30 ans il fut ordonné prêtre par Agricole, évêque de Châlons-sur-Saône, et monta sur le siège épiscopal de Lyon le 16 février 552, et assista en 559 à la dédicace de l'église St Germain-des-Près à Paris. Il fut pendant sa vie un modèle de douceur et de paix, remettant les offenses à qui l'avait offensé. Il fut inhumé en 573 dans la basilique des Apôtres, qui prit aussitôt et par la voix du peuple le nom de ce saint. On rapporte plusieurs miracles qu'il fit après sa mort.

Le plus ancien biographe de St-Nizier est un clerc de l'église de Lyon dont on ignore le nom. Il écrivit vers l'an 589, une vie ou plutôt un panégyrique de ce saint, qui fut inséré dans le recueil des Bollandistes. Grégoire de Tours était petit-neveu de St-Nizier dont il composa une vie qui fait le sujet du chap. VIII de ses *Vies des Pères* ; et d'autres auteurs en ont aussi

parlé. Cependant il est du grand nombre d'hommes célèbres dont la *Biographie universelle* ne parle point, et, chose encore plus étonnante, le patron de l'église la plus considérable de Lyon ne figure pas dans une Vie des saints qu'on réimprime chaque année, et dont il se vend des milliers d'exemplaires.

Un poète latin du 6^e siècle, Venantius Fortunatus, dont le nom devrait être plus connu puisqu'on lui doit l'hymne *Vexilla Regis*, a fait mention de St-Nizier dans la pièce intitulée : *de oratorio Certanensi*, X, 13.

Hic veteris virtute viri nova palma Niceti
Urbem Lugdunum qui fovet ore suo.

144. GIORNALE ARCADICO DI SCIENZE, LETTERE ET ARTI, Tomo XXXVII, Gennajo, Febrajo et Marzo; Tomo XXXVIII, Aprile, Maggio et Giugno, 1828.

La section de ce journal consacrée à la littérature renferme la traduction de la circulaire que la factorerie de l'honorable Compagnie anglaise des Indes orientales, à Canton, a adressée aux factoreries des nations européennes établies dans la même ville, renfermant les réglemens que, vu le danger que son commerce et ses intérêts ont plusieurs fois couru dans ce pays, elle a cru devoir établir. Par ces réglemens, le débarquement des marchandises est défendu; le salut par des salves d'artillerie tout le temps que les vaisseaux sont dans l'embouchure du Tigris, ainsi que la chasse, sont défendus, dans la crainte qu'on blessât ou tuât quelque habitant du pays; ce qui pourrait avoir les conséquences les plus fâcheuses pour le commerce anglais. Il est défendu aux marins d'aller promener en pirogue les dimanches aux environs de Whampoa, qui est le lieu d'ancrage, à cause des inconvéniens que cela a pour la tranquillité. En conséquence d'un édit publié par l'Huppu ou commissaire général de la douane, il est défendu positivement que les marins ou passagers quittent leur bord pour aller à Canton. Pour remédier aux inconvéniens qu'un tel ordre pourrait avoir, les acheteurs ont la permission d'apporter avec eux à bord des vaisseaux tout ce qui serait nécessaire à l'équipage. On ne doit envoyer à Canton que les chaloupes que la *stricte* nécessité obligerait d'y envoyer, et, dans ce cas même, elles doivent revenir le plus vite possible, ou, si elles sont obligées d'y demeurer la nuit, les marins

ne doivent plus sortir de leur factorerie dès que le jour a cessé. Les capitaines doivent particulièrement faire attention à ce que leurs subordonnés et les passagers de leur bâtiment ne contractent pas des dettes qu'ils ne pourraient payer avant de quitter Canton.

Dans ce Tome XXXVIII du *Giornale*, Martucci donne la traduction de la lettre que le principal mandarin, gouverneur de la province de Heong-Suan-Hien, écrivit au mois d'octobre 1808, au gouverneur et procureur portugais de Macao, où, après s'être plaint avec le ton qui caractérise cette nation, de ce qu'ils avaient permis le débarquement des troupes anglaises dans ce port, il demande des renseignemens sur les intentions de ces troupes, ordonne qu'on les fasse rembarquer sur-le-champ, et, dans le cas où elles refuseraient de le faire, de les arrêter et de les punir comme violateurs des lois de la dynastie céleste, et de s'emparer de tous les bâtimens anglais, et de les brûler; exige que toute la correspondance qui a eu lieu entre les Anglais et eux, à l'occasion de ce débarquement, lui soit remise, *afin*, dit-il, *que nous puissions juger, par son contenu, si vous êtes encore dignes de notre indulgence, ou si vous méritez d'être amenés à Canton pour y être jugés.* Il enjoint au procureur de s'entendre avec le gouverneur pour faire garder les ports avec plus de vigilance, les menaçant, dans le cas où ils admettraient les Anglais dans l'intérieur des forts, de toute la colère du vice-roi, qui chasserait les Anglais et eux-mêmes du pays, pour ne plus leur permettre d'habiter le territoire.

Le même numéro renferme un bon discours de la marquise Ginevra-Carioma Fachini, sur l'éducation des filles du peuple, et l'annonce d'une traduction latine par J.-B. Aucher, de quinze discours de Sévérien, évêque de Gabale, dont les écrits ont tant de force et d'éloquence, qu'ils ont été souvent confondus avec ceux de St-Chrysostôme, dont il était contemporain. Le P. Aucher, auquel la littérature orientale et ecclésiastique doit déjà tant, vient de découvrir dans une traduction arménienne ces quinze discours qu'on croyait perdus, et qui, comme tant d'autres ouvrages de l'antiquité, n'existent plus que dans des traductions en cette langue. Par cette publication et l'excellente traduction latine qui l'accompagne, le P. Aucher

vient encore d'obtenir un titre de plus à la reconnaissance des amis des lettres. On trouve dans le même volume le morceau intitulé : *Dei Longobardi in Italiâ. Lezione del comte J. Scarpis.* Torino.

Dans la première de ces dissertations, l'auteur traite de l'établissement de la domination des Lombards en Italie, et des formes de leur gouvernement ; il a porté quelque lumière dans cette partie de l'histoire des peuples de l'Italie, qui, malgré les nombreux travaux dont elle avait été l'objet, était encore enveloppée de tant de ténèbres.

145. MEMOIRS, CORRESPONDENCE, AND PRIVATE PAPERS OF THOMAS JEFFERSON, etc. — Mémoires, correspondance et papiers particuliers de Thomas Jefferson, ci-devant président des États-Unis, publiés d'après les manuscrits originaux ; éditeur THOMAS JEFFERSON RANDOLPH. 2 vol. in-8°. Londres, 1829. (*London and Paris Observer* ; 3 janv. 1830, p. 1.)

La guerre d'Amérique et la révolution française sont les deux plus grands événemens de l'histoire de la génération précédente. Les faits qui ont rapport à ceux qui ont marqué dans ces époques de troubles, offrent l'intérêt le plus vif, lorsqu'ils nous sont présentés sous la forme de mémoires. De tous les hommes qui, accidentellement ou par nécessité, ont été forcés de prendre part aux événemens qui ont conduit un roi à l'échafaud, et brisé le pouvoir colonial d'un autre, il en est peu qui soient plus dignes d'attention que le ci-devant président des États-Unis. M. Jefferson se distinguait par les qualités du cœur et de l'esprit. Il était froid, patient et fidèle. Dès son enfance, il montra l'amour le plus vif pour son pays, qu'il ne sacrifia jamais à son ambition ou aux séductions de l'autorité. La politique de Jefferson pouvait se définir la science de l'homme ; non parce que ses plans furent toujours couronnés du succès, mais parce que ses opinions reposaient sur des analogies très-étendues, des vérités profondes, et l'expérience. Il ne voyait que son pays ; il ne voyait que le bien du peuple. Aussi, il ne consultait jamais dans son administration les vœux de la foule ; il étudiait leurs intérêts, et non leurs demandes. Il suivait fréquemment, en opposition avec la voix publique, cette ligne de conduite, qu'il était persuadé être celle de la justice, et il finissait par triompher et obtenir les suffrages unanimes et non sol-

licités du public. Parmi les millions d'Américains qui détestaient la métropole, nul ne montra pour elle une haine plus prononcée, mais il garda toujours une mesure parlementaire. Ses adresses contre la Grande-Bretagne étaient exemptes d'invectives, et sauf dans la célèbre déclaration d'indépendance, on ne connaît de lui aucune phrase inutile dictée par la colère. Jefferson, différent en cela d'Adams, n'était point sujet à s'emporter; différent de Payne, il ne cherchait pas à répandre ses idées par la voix envenimée de la presse; différent de Franklin, sa philosophie était moins particulière, mais était d'un ordre plus élevé. Peu d'hommes furent plus à même d'obtenir et de réunir des connaissances en politique, et il paraît en avoir tiré un parti très-avantageux.

Son caractère se montre sans réserve dans ces volumes. En Angleterre, il éprouva la froideur du roi et de la reine; mais il ne s'en formalisa point, et, en quittant un pays où l'on ne témoignait que du mépris pour les libertés que l'Amérique venait de conquérir, il demandait avec une naïveté polie, s'il pouvait, à Paris, être utile en quelque chose au ministère anglais. Au milieu des scènes terribles de la révolution, nous le voyons conserver, au milieu des groupes, son sangfroid, entre tous les partis; il n'était ni entraîné par la brûlante éloquence de Mirabeau, ni attendri par les infortunes de Marie-Antoinette.

Les lettres de Jefferson embrassent une grande variété de sujets. Jurisprudence, finances, intérêts particuliers et généraux, sont amplement discutés par le président. Nous ne pouvons nous livrer à des citations; nous serions forcés de dépasser les bornes qui nous sont prescrites. Nous nous bornerons à celle-ci :

« L'histoire offre trois époques remarquables par l'absence totale de moralité nationale. La 1^{re} fut celle des successeurs d'Alexandre, en l'y comprenant lui-même. La 2^e fut celle des successeurs du premier des Césars. La 3^e, celle de notre propre siècle. Elle commence au partage de la Pologne; viennent ensuite (c'est Jefferson qui parle), le traité de Pilnitz, l'incendie de Copenhague, les atrocités de Bonaparte, qui, selon son caprice, se partage la terre, et la dévaste par le fer et le feu; puis la conspiration des rois, successeurs de Bonaparte, se donnant eux-mêmes le nom de la Sainte-Alliance, et marchant

sur les traces de leur chef emprisonné à Sainte-Hélène; et de plus encore usurpant ouvertement et en détail le gouvernement des autres nations, et décidant par la force les formes qu'ils leur permettent de prendre pour gouverner leur pays, et se réservant, *in petto*, les usurpations qu'ils auront longuement méditées. »

146. BESCHREIBUNG VON MEHR ALS 1100 HANDSCHRIFTEN. —

Description de plus de 1100 manuscrits en partie inédits, du 8^e au 18^e siècle, qui se trouvent à la Bibliothèque publique de Bamberg; par N.-J. Jœck, bibliothécaire. In-8^o de 148 p. Nuremberg, 1831; Hauben-Stricker.

Il serait à désirer que l'obligation fût imposée à tous les bibliothécaires de dresser des catalogues exacts et descriptifs des manuscrits conservés dans les bibliothèques confiées à leurs soins, et que ces catalogues fussent imprimés. Il y a même peu de grandes bibliothèques qui aient de bons catalogues de ce genre. Ordinairement l'indication des manuscrits est trop concise, et quelquefois elle manque d'exactitude. M. Jœck, à qui est confiée la garde de la Bibliothèque de Bamberg, en Bavière, vient de remplir sa tâche, du moins provisoirement, car il prépare un travail plus considérable, avec un grand nombre de *fac simile*. Nous avons eu occasion d'en voir une partie, lors du séjour de M. Jœck à Paris, il y a quelques années. La Bibliothèque de Bamberg possède plus de onze cents manuscrits. L'auteur fait observer qu'elle a plus de manuscrits du 11^e et du 12^e siècles, que la grande Bibliothèque de Paris; malheureusement la plupart sont des ouvrages théologiques et ascétiques, et par conséquent peu utiles. Cependant il y en a qui méritent l'attention par leurs miniatures et par d'autres ornemens. Une Bible date du temps de Charlemagne, et mériterait plutôt le nom de Bible d'Alcuin, que celle que M. Speyer-Passavant fit voir à Paris, il y a quelques années, puisque celle de Bamberg contient le portrait d'Alcuin; tandis que, dans la Bible de M. Speyer-Passavant, rien ne prouvait positivement qu'elle fût du règne de Charlemagne, mais un beau manuscrit qui ne doit pas être d'un temps beaucoup plus moderne. M. Jœck fait connaître plusieurs Missels, Antiphonaires, etc., remarquables sous le rapport de l'art. Quelques-uns des manuscrits les plus pré-

cieux de Bamberg durent être livrés à la Bibliothèque de Munich, lorsque Bamberg eût été réuni à la Bavière : les capitales ont toujours la fureur de s'emparer des objets précieux des provinces. A Paris aussi, on a cherché plusieurs fois à enlever aux villes de département les manuscrits qu'elles peuvent avoir. Il est vrai qu'en province ces trésors restent quelquefois enfouis pendant des siècles, sans que personne y fasse attention. Au nombre des manuscrits précieux que Munich a enlevés à la Bibliothèque de Bamberg, se trouve le Poème biblique d'Héliand, en langue saxonne, un des plus anciens monumens de l'ancien idiôme germanique, dont le Musée britannique, à Londres, possède une autre copie. Il a été publié en 1830, par Schneller, à Munich; long-temps auparavant, Gley, qui est mort l'année dernière, aumônier des Invalides à Paris, et qui avait été attaché à la grande armée en qualité d'interprète pendant les campagnes de Napoléon, l'avait fait connaître en France. M. Jœck a soin d'indiquer dans son catalogue si les manuscrits qu'il fait connaître sont encore inédits, ou s'ils ont été publiés. Il se propose de faire suivre son travail d'une Histoire de la Bibliothèque à laquelle il préside. (*Revue encyclopédique*; sept. 1831, p. 526.)

147. LIBRARY OF ENTERTAINING KNOWLEDGE. — Bibliothèque instructive et amusante. — *Histoire de Paris*, T. 1^{er}, in-12, de 385 p. — *Parallèles historiques*, T. 1^{er}, in-12, de 408 p., fig. Londres, 1831; Charles Knight, Pall-mall-cast.

Ces deux volumes font partie d'une des jolies collections qui se publient à Londres sous la direction de la Société établie pour la propagation des connaissances usuelles.

Le premier est le commencement d'une histoire de Paris depuis son origine jusqu'à nos jours. Après une introduction où l'on offre par siècles le tableau des accroissemens et des embellissemens de cette capitale, chacun des chapitres est consacré à la description des principaux monumens, avec l'histoire des événemens importans dont ils ont été le théâtre.

L'autre volume est le premier d'un ouvrage intitulé : *Parallèles historiques*. L'auteur anonyme a eu pour but de rapprocher et de comparer les uns aux autres, non-seulement les grands personnages historiques à l'exemple de Plutarque, mais

encore les grands événemens de toutes les époques de l'histoire générale.

Ces deux volumes sont ornés de charmantes vignettes gravées au burin et sur bois par les meilleurs artistes de l'Angleterre. Ω.

TABLE

DES ARTICLES DU CAHIER D'AOUT 1831.

<i>Philologie, Ethnographie, Linguistique.</i>	<i>Pages.</i>
Extraits du Monalijat-i-Dara Chikohi; D. Price	321
<i>Corpus scriptorum historiarum Byzantinæ. Cantacuzenus; Schopen...</i>	324
Réponse aux critiques de M. Lobeck; Th. Taylor.....	325
<i>Leges restitutæ, ou Catalogue des lois rétablies dans le code Justinien; Ch. Witte.....</i>	333
Proverbes et dictons populaires; G. A. Crapelet.....	336
Sur la langue basque; Klaproth.....	338
<i>Archæologie.</i>	
Seing du grand visir Ibrahim; De Hammer.....	343
Antiquités découvertes à Kertch en Crimée.....	344
Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique.	345
Lettre de M. Raoul-Rochette à M. Schorn (suite).....	352
Antiquités trouvées à Nîmes. — Ouverture du cercueil de Charles I ^{er}	374
Chaire du diable, dans le Maine; Dugné.....	375
Voyage bibliographique, etc., en France; Th. Fr. Dibdin.....	376
<i>Histoire.</i>	
Etudes de droit romain; éd. Huschke.....	377
Esquisses des révolutions de Pologne; A. Jarry Demancy.....	380
Restes de la reine Cunégonde, à Bude.....	<i>ib.</i>
Sur les Maisons d'York et de Lancastre; Emma Roberts.....	383
Sur le lieu de naissance de Charlemagne; Danville... ..	384
De la charte de la commune de Boulogne.....	386
Pièce historique relative au sire de Joinville... ..	390
Histoire des Tribus indiennes de l'Amérique du Nord.....	392
<i>Mélanges.</i>	
Sur le projet d'un Musée ethnographique; baron de Férussac....	393
Notice sur St-Nizier, évêque de Lyon.....	409
<i>Giornale arcadico di scienze, lettere et arti.....</i>	411
Mémoires et correspondance de Th. Jefferson; Jefferson Randolph.	412
Manuscrits de la Bibliothèque de Bamberg; N. J. Jæck.....	414
Bibliothèque instructive et amusante.....	415

PARIS. — IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,

RUE JACOB, N^o 24.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200
201
202
203
204
205
206
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240
241
242
243
244
245
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
256
257
258
259
260
261
262
263
264
265
266
267
268
269
270
271
272
273
274
275
276
277
278
279
280
281
282
283
284
285
286
287
288
289
290
291
292
293
294
295
296
297
298
299
300
301
302
303
304
305
306
307
308
309
310
311
312
313
314
315
316
317
318
319
320
321
322
323
324
325
326
327
328
329
330
331
332
333
334
335
336
337
338
339
340
341
342
343
344
345
346
347
348
349
350
351
352
353
354
355
356
357
358
359
360
361
362
363
364
365
366
367
368
369
370
371
372
373
374
375
376
377
378
379
380
381
382
383
384
385
386
387
388
389
390
391
392
393
394
395
396
397
398
399
400
401
402
403
404
405
406
407
408
409
410
411
412
413
414
415
416
417
418
419
420
421
422
423
424
425
426
427
428
429
430
431
432
433
434
435
436
437
438
439
440
441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
455
456
457
458
459
460
461
462
463
464
465
466
467
468
469
470
471
472
473
474
475
476
477
478
479
480
481
482
483
484
485
486
487
488
489
490
491
492
493
494
495
496
497
498
499
500
501
502
503
504
505
506
507
508
509
510
511
512
513
514
515
516
517
518
519
520
521
522
523
524
525
526
527
528
529
530
531
532
533
534
535
536
537
538
539
540
541
542
543
544
545
546
547
548
549
550
551
552
553
554
555
556
557
558
559
560
561
562
563
564
565
566
567
568
569
570
571
572
573
574
575
576
577
578
579
580
581
582
583
584
585
586
587
588
589
590
591
592
593
594
595
596
597
598
599
600
601
602
603
604
605
606
607
608
609
610
611
612
613
614
615
616
617
618
619
620
621
622
623
624
625
626
627
628
629
630
631
632
633
634
635
636
637
638
639
640
641
642
643
644
645
646
647
648
649
650
651
652
653
654
655
656
657
658
659
660
661
662
663
664
665
666
667
668
669
670
671
672
673
674
675
676
677
678
679
680
681
682
683
684
685
686
687
688
689
690
691
692
693
694
695
696
697
698
699
700
701
702
703
704
705
706
707
708
709
710
711
712
713
714
715
716
717
718
719
720
721
722
723
724
725
726
727
728
729
730
731
732
733
734
735
736
737
738
739
740
741
742
743
744
745
746
747
748
749
750
751
752
753
754
755
756
757
758
759
760
761
762
763
764
765
766
767
768
769
770
771
772
773
774
775
776
777
778
779
780
781
782
783
784
785
786
787
788
789
790
791
792
793
794
795
796
797
798
799
800
801
802
803
804
805
806
807
808
809
810
811
812
813
814
815
816
817
818
819
820
821
822
823
824
825
826
827
828
829
830
831
832
833
834
835
836
837
838
839
840
841
842
843
844
845
846
847
848
849
850
851
852
853
854
855
856
857
858
859
860
861
862
863
864
865
866
867
868
869
870
871
872
873
874
875
876
877
878
879
880
881
882
883
884
885
886
887
888
889
890
891
892
893
894
895
896
897
898
899
900
901
902
903
904
905
906
907
908
909
910
911
912
913
914
915
916
917
918
919
920
921
922
923
924
925
926
927
928
929
930
931
932
933
934
935
936
937
938
939
940
941
942
943
944
945
946
947
948
949
950
951
952
953
954
955
956
957
958
959
960
961
962
963
964
965
966
967
968
969
970
971
972
973
974
975
976
977
978
979
980
981
982
983
984
985
986
987
988
989
990
991
992
993
994
995
996
997
998
999
1000



